DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CANADA

A

ABBADIE (Jean-Jacques-Blaise) (1726-65), écrivain ordinaire, puis principal de la marine, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, directeur général et commandant pour le roi, liquidateur royal des affaires de la Louisiane.

Il naquit en 1726, au château d'Audoux, près de Navarrenx (Basses-Pyrénées). Son père était alors commis principal de la marine. En 1742, le jeune homme terminait son cours d'études au collège Harcourt, à Paris. Il fut admis aussitôt au bureau des recettes au port de La Rochelle et dans les chantiers des constructions navales de Rochefort. L'année suivante, le ministre le nomme écrivain ordinaire du roi au bureau de contrôle; en 1744, à celui des ateliers de mâture; en 1751, écrivain principal, et chargé de l'artillerie de marine.

Dans l'intervalle de ces dix-neuf années, il fit à bord d'une escadre, en 1745, un premier voyage aux Antilles et fut emmené prisonnier en Angleterre, en 1746, avec l'amiral de La Jonquière (V. ce nom). En 1753, promu commissaire de la marine à La Rochelle, il s'embarqua sur le vaisseau du chef d'escadre, M. du Chaffault, à destination de Louisbourg.

En 1755, le ministre de la Marine correspond avec le commissaire, aussi souvent qu'avec l'intendant de La Rochelle, M. de Rui. M. d'Abbadie s'occupait activement du départ des vaisseaux, de la formation des escadres, des dépêches officielles et des paquets du courrier, des entrées et des retours des voiliers venant du Canada et des Antilles, de l'approvisionnement des garnisons coloniales en Louisiane, à Louisbourg, à Québec. Bientôt il se trouve en présence des mêmes troupes rapatriées, des exilés acadiens qui débarquent au port, des officiers et soldats venant du Canada à bord des navires anglais. Il a charge de pourvoir aux besoins les plus urgents des malheureux, dépouillés de tout à leur départ, des malades, des vieillards, des femmes et des enfants. Durant cinq ou six années, sa vie de commissaire s'est dépensée en actes incessants de dévouement et de fidélité aux devoirs du service (V. **Rapp. des Arch. can.**, Ottawa, année 1905, t. I).

Le 29 décembre 1761, il est choisi par le ministre de la Marine, M. de Choiseul, comme directeur général et commandant pour le roi en Louisiane, où il se rend, au mois de février suivant, muni d'instructions secrètes pour la plupart. Mais, après dix jours de navigation, en sortant de La Rochelle, son vaisseau est pris par les Anglais, qui l'internent à la Barbade durant trois mois. Au mois d'août 1762, il est remis en liberté et débarqué dans un port de France.

Le 16 mars 1763, après la signature du traité de Paris, il est renvoyé à la Nouvelle-Orléans, cette fois à titre de liquidateur royal des affaires de la province, cédée à la Couronne britannique. Le 24 octobre, M. de Kerlérec (V. ce nom) lui remet ses pouvoirs

de gouverneur. Son mandat officiel consistait à faire cession aux représentants du roi d'Angleterre de la rive gauche du Mississipi, la Nouvelle-Orléans exceptée. Le 21 avril 1764, le roi l'informe par dépêche qu'il a cédé au roi d'Espagne la capitale et toute la rive droite du fleuve par une convention secrète, en date du 3 novembre 1762. Le même jour, le président du Conseil de la Marine lui en donne la raison : on a eu égard aux sacrifices qu'a faits Sa Majesté Très Catholique, à l'époque du dernier traité, pour hâter la conclusion de la paix, et on lui a réservé, par l'article 20, cette seconde partie de la Louisiane.

Le 21 octobre 1763, M. d'Abbadie rencontrait les officiers anglais, accrédités en vue de la cession dans la ville de Mobile. « Ils me donnèrent, écrit-il dans son **Journal**, plus d'embarras que les Sauvages. » Il travailla à retirer des forts l'artillerie du roi que réclamaient Robert Farmer et le colonel Robertson. Le liquidateur refusa net, affirmant avec force que tous les biens meubles retourneraient au roi, son maître. Il donne sur-le-champ des ordres en conséquence à tous les officiers français; il préféra enterrer les canons de gros calibre. Toutefois, il se montra loyal et condescendant à l'égard des officiers anglais. Il écrivit, et sa correspondance a été conservée, à tous les commandants échelonnés dans les postes jusqu'aux Illinois du nord, leur enjoignant de prêter assistance aux Anglais; il usa du même procédé à l'égard des tribus alliées des Français, les exhortant à se soumettre et à conserver la même fidélité à leurs nouveaux maîtres. Les délégués britanniques, ne pouvant atteindre les tribus du Nord par la voie des lacs et des rivières du Canada, décidèrent de remonter le Mississipi : M. d'Abbadie s'employa à leur fournir des embarcations de toutes sortes. Ils avaient à leur service une troupe de 380 hommes armés, commandés par le colonel Loftus; mais il y eut parmi eux 80 déserteurs. Les deux canots de l'avant-garde furent attaqués par une embuscade d'Indiens, contre lesquels on ne tira pas une balle : l'expédition rentra aussitôt à la Nouvelle-Orléans. Loftus accusa M. d'Abbadie pour couvrir son échec; il eut l'imprudence, dans sa retraite, de tirer sur le village des Tonicas, qui lui tuèrent alors plusieurs soldats. Loin de se froisser, M. d'Abbadie poussa la courtoisie jusqu'à aller lui-même haranguer les chefs, qui lui firent promesse de ne plus molester les Anglais : plusieurs officiers de l'ingénieur Pittman se trouvaient présents (15 juillet 1764). Le 16 août, M. d'Abbadie écrivait au général Farmer, à Mobile, « lui exprimant ses doléances au sujet du temps trop restreint qu'il laissait aux colons français de la rive gauche pour vendre leurs mobiliers et leurs terres : ce procédé, dit-il, équivaut à une confiscation pure et simple ». Les détails si complexes de la liquidation ont été consignés par M. Marc de Villiers du Terrage (V. **Les Dern. Ann. de la Louis. fr.**).

La seconde partie de son mandat concernait la cession de la rive droite aux Espagnols. Le 13 mars 1764, le ministre annonce à M. d'Abbadie que « la Cour de Madrid prépare l'envoi de ses vaisseaux en Louisiane, afin d'y prendre possession officiellement de ses territoires; que, dès le mois de septembre, sa double mission touchera à sa fin; que les troupes françaises, mises temporairement au service de l'Espagne, seront soldées par son Trésor ». Le 16 août, réponse du liquidateur, qui accuse réception des instructions précédentes, auxquelles il entend bien se conformer, sans pouvoir espérer toutefois quitter son poste aussi tôt qu'on le pense, ajoutant que les Anglais n'ont pas encore pris possession du pays des Illinois; que l'évacuation des postes français de la rive droite sera retardée au moins de trois mois, si les Sauvages créaient aux Espagnols les mêmes obstacles qu'aux Anglais; qu'il faut savoir se conduire avec précaution; que les Espagnols devront adopter avec eux les mêmes procédés que les Français, étant de la même race, leur a-t-il dit; que les Anglais comptent sur notre départ pour maîtriser les Sauvages.

La cession de la Nouvelle-Orléans aux Espagnols mécontenta les citoyens et les districts d'alentour. La suite des événements allait prouver aux Espagnols les difficiles problèmes de la succession.

Le **Journal** de M. d'Abbadie s'arrête à la fin de décembre 1764; la maladie lui en fit suspendre la rédaction. Il souffrait de la paralysie des bras, de vomissements continuels, accompagnés de maux de tête et d'étourdissements terribles. Il mourut le 4 février 1765. Le 5 août suivant, dans un permis ou une procuration donnée à sa veuve, sur le point de retourner en France, on lit : « Magdeleine Dumesnil, veuve en premières noces du défunt messire Jean-Jacques-Blaise d'Abbadie, vivant directeur général et commandant pour le roi en la province. » En janvier 1766, elle obtint sur le Trésor royal une pension viagère de 1.200 livres.

Bibl. — Marc de Villiers du Terrage, *Les Dern. Ann. de la Louis. fr.*, Paris, 1904; E. B. O'Callaghan, *Docum. relat. to the colon. Hist. of the State of New-York*, Albany, vol. 10, 1856-61; *Louisiana Histor. Society*, Depart. of Archives, New Orleans; Rapp. des Arch. can., tabl. Ottawa, 1905.

ABBAYE NULLIUS, ou SAINT-PIERRE DE MUENSTER, en Saskatchewan, monastère bénédictin dépendant de Régina (V. **Bénédictins**).

Actuellement, tous les moines qui suivent la Règle de Saint-Benoît sans appartenir à une **réforme** spéciale et ayant adopté l'habit noir, s'appellent **Bénédictins.** Tous sont réunis sous la juridiction de l'Abbé-Primat et se partagent en quinze **Congrégations,** selon les pays et les observances. Le Canada possède deux maisons bénédictines.

En 1902, Dom Bruno Doerfler, qui habitait l'abbaye de Saint-Jean (Minnesota), se transporta avec les délégués en Saskatchewan, pour faire choix de terres à coloniser. Une Compagnie se forma et acheta 100.000 acres, où vinrent s'établir des colons américains de langue allemande (octobre 1902). D'autres groupes affluèrent en 1903. Le Père Bruno s'adressa à un prieuré qui végétait depuis 1892, sous le nom de Cluny, au sud de l'Illinois; le Père Alfred Meyer le transféra, le 24 mai 1903, à Muenster, sous le vocable de **Saint-Pierre.** Le 15 août 1911, le prieuré a été érigé en abbaye et, le 6 mai 1921, en Abbaye Nullius, avec territoire séparé.

Succédant à Dom Ott, Dom Séverin Gertken, né à Richmond (Minn.) en 1881, prêtre en 1907, moine en 1900, a été élu Abbé en 1926, confirmé par le Pape en octobre et bénit le 5 mai 1927. Il a un vicaire général et un chancelier secrétaire.

L'Abbaye a fondé sept paroisses en 1903, deux en 1904, une en 1906, deux en 1908, une en 1926; plus un séminaire, cinq écoles, deux hôpitaux; 32 Bénédictins desservent une population de 10.000 catholiques, lesquels publient un journal dans leur langue.

BIBL. — R. P. A. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest can.*, t. III et IV, Montréal, 1923; Can. eccl., *ib.*, 1930; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1929.

ABBOTT (Sir John Joseph Caldwell) (1821-93), avocat, doyen, homme politique, jurisconsulte, sénateur, premier ministre, chevalier.

Fils aîné du Révérend Joseph Abbott, il naquit à Saint-André-d'Argenteuil, le 12 mars 1821, et fit ses études de droit à l'Université Mac Gill; il s'inscrivit au barreau en 1847. Il se distingua surtout en jurisprudence, devint le doyen de son Université en 1855, poste qu'il occupa jusqu'en 1880, alors qu'il devint conseiller en chef de la Compagnie du Pacifique Canadien (1880 à 1887).

Sa carrière politique commença en 1849, quand parut son nom parmi ceux des signataires du **Manifeste de l'Annexion.** En 1857, les électeurs du comté d'Argenteuil le choisirent pour leur représentant à l'Assemblée législative et plus tard aux Communes. Le 24 mai 1862, il devint Solliciteur-général. Il resta en charge dans le cabinet Macdonald-Sicotte jusqu'au 15 mai 1863, et dans le cabinet Macdonald-Dorion jusqu'au 27 du même mois et de la même année. Député de 1867 au 6 octobre 1874, il ne fut point réélu en 1875. En février 1880, son élection fut d'abord contestée et annulée; mais le 17 août, elle fut confirmée et il resta député jusqu'au 15 janvier 1887, date de sa nomination au Sénat. Le 13 mai, il avait été ministre sans portefeuille dans le cabinet Macdonald, membre du Conseil privé et leader du parti conservateur.

En juin 1891, à la mort de sir John Macdonald, il fut unanimement désigné pour le remplacer comme premier ministre; mais, en dépit de son habileté, il fut contraint de se démettre, le 5 décembre suivant. Il mourut le 30 octobre 1893, ayant été créé chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-George, le 25 mai 1892. Il avait épousé en 1849 Mary, fille du Révérend John de Béthune, doyen anglican de Montréal. Il avait été maire de cette ville (1887-89), président de l'Institut Fraser et de l'Hôpital Victoria.

En 1864, il traça une esquisse de la loi d'**insolvabilité.** Il conseilla l'importation de la race bovine de Guernesey, intervint comme avocat auprès du Bureau des Colonies dans le cas en litige de M. Letellier de Saint-Just (V. ce nom), ainsi que comme Conseil de sir John Macdonald dans les affaires, qualifiées de **scandale** du Pacifique Canadien.

BIBL. — L. Stephen and S. Lee, éditeurs, *Dict. of Nation. Biogr.*, 63 vol. et supplém., London, 1885-1912; The Makers of Can., index, vol. 14, Toronto, 1916; J. C. Dent, *The Can. Portr. Gallery*, 4 vol. ib., 1880-81; G. M. Rose, *A Cycl of Can. Biogr.*, ib., 1886 et 1898; H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; N. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

ABEILLE CANADIENNE (L'), titre d'une publication de littérature et de sciences.

C'était une sorte de **Revue** ou de recueil fondé à Montréal (1er août 1818) par un Anglo-Canadien, Henry Mézières, féru de principes républicains. La publication, qui paraissait deux fois le mois, à raison de 40 pages par livraison, ne compta que douze numéros, d'août 1818 à janvier 1819; elle ne servait au public rien de génial, rien des œuvres canadiennes, se bornant à reproduire des morceaux choisis dans la littérature française du XVIIIe siècle.

Sous le même titre, M. F.-X. Garneau publia un recueil hebdomadaire, du 7 décembre 1833 au 8 février 1834, à Québec.

L'Abeille devint le titre d'un organe de pu-

blicité, rédigé au Séminaire de Québec à diverses reprises : juillet 1848-juillet 1854 ; 31 décembre 1858-8 juillet 1862; 17 novembre 1877-23 juin 1881. Elle forme 14 volumes qui sont encore fort intéressants.

L'Abeille paroissiale parut à Montréal en 1895, sous la direction des frères Granger, libraires.

BIBL. — C. Roy, *Etude sur l'Hist. litt.*, Québec, 1907; N.-E. Dionne, *Mém. Soc. Roy. Can.*, 1904-1905, Ottawa; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ABENAQUIS ou **ABENAKIS**, nom d'une confédération algonquine qui habitait le long du littoral du Maine actuel : **Wabun**, lumière blanche, **aki**, terre, région : « Ceux de la terre du levant », eu égard aux Algonquins de l'ouest.

Champlain orthographiait **Abénaquiouiels** et **Abénaquioit**; les missionnaires jésuites adoptent la forme **Abénaquiois**, racine du terme usité jusqu'à nos jours. Quand un groupe de ces indigènes émigra vers Québec, le nom désigna ceux de la région de Kénébec et de Pentagouet (V. **Handbook of Indians**).

I. Division de la confédération. — A l'origine, elle comprenait un grand nombre de ramifications secondaires, énumérées dans leur histoire par l'abbé Maurault.

1° Les **Kanibesinnoaks**, ou « Ceux situés près des lacs », que les Français nommèrent, par abréviation, les **Canibas**;

2° Les **Patsuikets**, ou « Ceux du pays de la fraude », qui s'introduisirent chez eux par ruse, en sortant des régions qui s'étendent entre le Connecticut et la Merrimac (**Mourôtenak**, rivière très profonde);

3° Les **Sokouakiaks**, ou « Ceux de la terre du Midi », **Sakaquiois** ou **Sokokis** des Français, occupant le pays du New Hampshire;

4° Les **Narantsouaks** ou « Ceux qui voyagent par eau », qui habitaient les hauteurs de Kénébec et les régions lacustres;

5° Les **Pentagoëts** ou **Penaouhskets**, ou « Ceux de la région pierreuse », qui campaient à l'embouchure et en amont du fleuve, nommé des Français **Pentagouët** et des Anglais **Penobscot**;

6° Les **Etemankinaks**, ou « Ceux du pays des peaux de raquettes », les **Eteminquois** ou **Etchemins** des Français, qui demeuraient sur les rives de la rivière Sainte-Croix (V. ce nom) et du haut Saint-Jean, contrées peuplées d'orignaux et de caribous;

7° Les **Sarasbegoniaks**, ou « Ceux de la rivière du clinquant », qui vivaient sur les rives de la rivière Saint-Jean, où roulaient des parcelles d'or. Les descendants des Etchemins-Souriquois sont dénommés **Malécites**, ou « Ceux qui sont de Saint-Malo »; d'après Maurault, leurs ancêtres étaient en partie des trafiquants malouins. Les **Micmacs** (V. ce nom) parlaient un idiome fort différent.

Une série de lettres, attribuées à Raudot fils et conservées aux Archives, traite de leurs mœurs et de leurs coutumes. A part quelques variantes de circonstances locales, ces us et coutumes sont identiques ou analogues aux mœurs et usages des autres tribus indigènes.

Les Abénaquis, selon le récit, sont répartis en six villages, dont quatre en Acadie et deux au Canada, où Abénaquis et Malécites sont mélangés : **Novenaouan**, à 40 lieues de la mer, sur le Kénébec; **Panaouanké**, à 18 lieues sur la rivière Pentagouët; **Passamaquoddy**, à 40 lieues du dernier village, sur la baie et à l'embouchure et en amont de Sainte-Croix; **Médoctec**, à 40 lieues de l'embouchure et en amont de la rivière Saint-Jean. En 1707, ils cultivaient un peu de blé d'Inde, mais la chasse et la pêche sont leurs uniques occupations en temps de paix. Tous passent le temps à flâner dans l'indolence, laissant les travaux aux femmes. Ces tribus prennent pour femmes toutes les sœurs d'un même wigwam, qu'ils abandonnent souvent pour s'unir à d'autres. Tous sont excellents guerriers et aiment à se battre. Au début du XVIII[e] siècle, selon l'assertion du narrateur, les Abénaquis sont baptisés, fort attachés à la prière et très soumis à leurs missionnaires (V. **Corr. gén. Can.**, vol. 122 ou C. 11,250).

II. Histoire de la nation. — Au XVII[e] siècle, Champlain le premier, en 1604, explore le littoral de Norembègue, visite les eaux du Pentagouët jusqu'à 25 lieues à l'intérieur. Les **Canibas** firent bon accueil au Père Biard en 1611-13. Vers 1627, Charles de la Tour eut un fortin à son embouchure. En 1640, les Algonquins du Saint-Laurent s'allient à ceux de Kénébec. En 1643, un Algonquin de Sillery, accompagné d'un adolescent abénaquis, vient à Kénébec enseigner les rudiments du christianisme et, l'année suivante, un bon groupe se rend à Québec se faire instruire et y recevoir le baptême.

C'est en 1646 que le Père Druillettes entreprend avec eux le retour à Pentagouët : il se fixe à **Houssinok**, aujourd'hui **Augusta** dans le Maine. Les convertis le nomment le **Patriarche** et l'**Homme des miracles.** Versé dans la connaissance de l'algonquin, il apprend leur idiome en dix mois et il catéchise ses auditeurs. Retourné à Québec en 1647, il revient en 1650, puis en 1652. D'autres Jésuites lui succèdent, fondant la mission de l'**Assomption** à Kénébec. Simultanément, les missionnaires capucins de Port-Royal évangélisent la tribu. En 1654, Pentagouët et l'Acadie tombent au pouvoir de Sedgwick

(V. ce nom). En 1670, M. de Grandfontaine (V. ce nom) la recouvre, en vertu du traité de Bréda et y fixe sa résidence. Dès l'arrivée de M. de Saint-Castin (V. ce nom), les Abénaquis deviennent les fidèles alliés de la France. « La présence de cet homme énergique au milieu des Sauvages, écrit M. Ferland, offusqua les marchands anglais de Pemquid. » En 1675 et en pleine paix, les Abénaquis furent surpris à **Cocheco,** décimés, les uns pendus, les autres vendus à Boston comme esclaves. Un groupe alla se réfugier à Sillery, résidence occupée par les Algonquins; d'autres encore s'y transportèrent dans la suite en nombre considérable. En 1683-84, le Père Bigot reçut de M. de la Barre l'emplacement du village **Saint-François de Sales.** La même année, plusieurs suivaient les troupes du gouverneur contre les Iroquois. En 1687, environ 300 accompagnaient M. de Denonville et incendièrent les moissons de Tsonnontouans. En 1689, irrités de l'odieux massacre de Lachine, les Abénaquis rejoignent leurs compatriotes d'Acadie. Sous les ordres du baron de Saint-Castin, ils se précipitent sur la garnison de Pemquid, rasent le fort, portent le feu et le fer dans treize villages anglais, massacrent environ 200 personnes. En février-mars 1690, nos alliés se distinguent dans le détachement que M. de Frontenac lance contre la Nouvelle-Angleterre; ils marchent contre Winthrop et Phipps. En août 1691, ils sont vainqueurs à la Prairie de la Madeleine, sous les ordres de M. de Valrennes (V. ce nom). Durant l'hiver, M. de Frontenac rallie de nouveau, contre les Agniers, Canadiens et Abénaquis, qui retournèrent chargés de butin. La même année, les familles converties firent à Notre-Dame de Chartres un vœu qu'elles accompagnèrent d'un grand collier de wampum, sur lequel on lisait l'inscription : **Matri Virgini Abenaquivei.** D. D., « offert à la Vierge Mère par les Abénaquis ». Cet ex-voto existe encore à la cathédrale. En 1693, les Iroquois font irruption le long du fleuve, de Boucherville à la Rivière-du-Loup : Canadiens et Abénaquis les pourchassent à outrance. A la même époque, leurs congénères d'Acadie s'illustrent sous les ordres du sieur de Villebon : les chefs **Madaôdo** (Esprit) et **Taksus** (Marteau) font des prodiges de valeur à Oyster Bay et à Boston. En 1696, ils secondent M. d'Iberville dans la prise du fort Pemquid.

Au XVIII[e] siècle nos fidèles alliés sont sans cesse prêts à répondre aux appels des gouverneurs et toujours soumis à leurs mandataires, militaires ou civils. Le 25 juillet 1701, ils sont représentés à l'assemblée plénière de Montréal, où M. de Callières cimente la paix solennelle et définitive entre toutes les tribus indigènes de la colonie : ainsi les trois mille combattants abénaquis, en s'attachant aux Français, avaient vaillamment travaillé, sur divers théâtres de lutte, à sauver la Nouvelle-France et à amener la pacification universelle, le 4 août 1701. Les missionnaires jésuites ne cessèrent jamais de les évangéliser, de les civiliser, de les conseiller, à l'égal des Hurons et des Iroquois.

Toutefois, la Nouvelle-Angleterre ne déposait point les armes; elle convoite l'Acadie et même le Canada. En 1703, le gouverneur Dudley convie les chefs abénaquis à la convention de la baie **Casco,** où il s'en attache plusieurs par un traité d'alliance. Informé aussitôt, M. de Vaudreuil lance un détachement canadien-abénaquis, mis sous les ordres de M. Le Neuf de La Vallière, contre les établissements situés entre Casco et Wells. En 1704, nouvelle expédition commandée par le sieur Hertel de Rouville (V. ce nom) : il enlève la place de Deerfield (V. ce nom). Se sentant ensuite harcelés sans répit, des groupes d'Abénaquis viennent se fixer à Bécancour, à Nicolet, à Saint-François-du-Lac. En 1707, les guerriers du baron de Saint-Castin secondent deux fois M. de Subercase (V. ce nom) dans la défense de Port-Royal. En 1708, nos alliés sont encore de l'expédition contre Haverhill (V. ce nom). C'est alors que les Anglais mirent à prix la chevelure de chaque Abénaquis, à raison de 10, 20, 50 liv. sterling : c'était décréter leur extermination. En 1709, infructueuse expédition de M. de Ramezay. En 1710, l'Acadie devient la Nouvelle-Ecosse. Mais le baron et ses troupes harcèlent sans répit les postes occupés; en 1711, ils se voyaient maîtres d'Annapolis, quand survint la flotte de Hovenden Walker. Contre Nicholson s'avançant sur Montréal, M. de Vaudreuil arme **tous les Abénaquis; on sait l'échec** de Walker et la retraite de Nicholson. Mais un parti abénaquis ayant franchi le Vermont tombe à l'improviste sur Gilltown, y enlève le jeune Samuel Gill (V. ce nom) et d'autres prisonniers. En 1713, traité d'Utrecht, qui mit fin aux ravages que portaient nos alliés dans les forts, villages, métairies de la Nouvelle-Angleterre.

Les Abénaquis, tous catholiques, résidaient alors, les uns à Pentagouët avec les missionnaires, les autres à **Narantsouak** — appelé Norridgewock encore aujourd'hui par les Anglais; d'autres à Médoctec, desservie par les Jésuites également. En 1715-16, les autorités de Boston entreprirent de gagner les Abénaquis à leur allégeance et de prendre leurs terres. Les Français firent savoir à leurs alliés que la clause du traité n'embrassait point les régions convoitées. En 1717, le

gouverneur Dudley (V. ce nom) les convoqua à une réunion, où ils refusèrent toute concession. Il leur fit savoir alors que tout le continent, **de Boston à Québec,** appartenait à Sa Majesté Britannique, et qu'il enverra un corps expéditionnaire de 200 hommes s'emparer de Norridgevock. En 1716, les Abénaquis se firent renseigner par le Père Rasle sur leurs droits et leur résistance. A Kénébec, ils ont concédé aux Anglais d'ouvrir une école indigène, de bâtir un magasin de traite, plusieurs maisons, un fortin. Consulté, M. de Vaudreuil les en blâme, car la presqu'île acadienne ou Nouvelle-Ecosse a été cédée seule. Alors une députation se rend à Boston, où l'on retient prisonniers quatre délégués. De plus, Dudley réussit à entraîner le baron dans un guet-apens et le met aux fers à Boston. On le conduit, après un mois de détention, en Angleterre, d'où il passe en France. La tête du P. Rasle est alors mise à prix et le capitaine Westbroke, suivi de deux cents hommes, va tenter le coup de force. Le Père prévoit la fin de la nation et, en 1722, exhorte les guerriers à se retirer à Saint-François-du-Lac, tandis qu'il demeurera avec les vieillards et les infirmes. Le 23 août 1724, le village Narantsouak est surpris par 1.100 Anglais; tout est pillé, brûlé, le P. Rasle (V. ce nom) égorgé et scalpé. La mission de Médoctec subsista jusqu'en 1731. Dès lors, l'histoire des Abénaquis se limite aux villages du Canada.

Dès 1726, devenus exclusivement Français, les Abénaquis se battent avec les Canadiens et les soldats réguliers. En 1728, environ huit cents font avec eux la campagne du lac Michigan contre les Folles-Avoines et les Outagamis. En 1733, la petite vérole vient décimer leurs villages. En 1744, formés en plusieurs détachements, ils opèrent à l'Ile-Royale, en Acadie, dans les colonies voisines et, en 1746, ils vont ravager le New-Hampshire. En février 1747, unis aux Canadiens, ils infligent une totale défaite aux Anglais stationnés à Beaubassin sous le commandant Noble (V. ce nom). La même année, un groupe de combattants suit les Français au lac Michigan contre les Miamis en révolte. En 1748, nouvelle expédition, commandée par M. de La Corne de Saint-Luc, et prise du fort **Clinton** et du fort **Bridgeman** sous les ordres de M. de Léry. Puis la paix d'Aix-la-Chapelle (V. ce nom) vient assurer une trêve de quelques années.

En 1754, reprise des hostilités. Divers partis de guerre vont molester et assaillir les bourgs de New-Hampshire, semant la dévastation et la mort. Le 9 juillet 1755, près de deux cents Abénaquis, mêlés aux Canadiens, se distinguent à la Monongahéla; en septembre, ils se battent sous les ordres de Dieskau avec l'entrain de la fureur; mais le feu violent de l'artillerie anglaise les force à la retraite. Durant l'hiver, plusieurs contingents abénaquis allèrent venger la déportation des Acadiens, leurs amis fidèles. Le 3 juillet 1756, une centaine lutte avec impétuosité sous les ordres de M. de Villiers, sur les voies qui mènent à Oswego ou Chouagen (V. ce nom). Dans la suite, 600 environ prirent leur rang dans les troupes de défense : le chevalier de Lévis et M. de Rigaud les commandaient à William-Henry, à Carillon, à Montmorency, aux Plaines ou au siège de Québec (1757-59).

Les Abénaquis se montrèrent fidèles à leurs nouveaux maîtres; ils versèrent leur sang en 1775 et en 1812. Leur postérité tend à disparaître en se fusionnant avec les blancs. Néanmoins, en 1903 les Abénaquis de Penobscot flottaient entre 300 et 400 âmes; ceux de Passamaquoddy atteignaient le chiffre de 800; ceux de Saint-François-du-Lac 222, et ceux de Bécancour 50 âmes, au recensement de 1921.

Bibl. — Corr. gén. Can., Arch. can., vol. 122, Ottawa : C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-France*, t. III, Paris, 1895; J.-P.-A. Maurault, *Hist. des Abén.*, Québec, 1866; *Handbook of Indians*, Ottawa, 1913; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, 2 vol., Paris, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ABERCROMBIE (James) (1731-75), lieutenant, capitaine, aide major, lieutenant-colonel.

Ecossais d'origine, il naquit vers 1731 et s'enrôla dans les troupes; devenu lieutenant, il fut promu en 1756 au grade de capitaine, malgré son jeune âge, au 42e bataillon des Montagnards ou Highlanders. Aide de camp du généralissime Amherst (V. ce nom), il le suivit dans ses deux campagnes (1759 et 1760.) C'est lui qui, le 7 septembre, reçut la mission de transmettre au gouverneur de Vaudreuil, les conditions préléminaires à la capitulation et à la signature du traité de Montréal. Le 78e régiment ayant été licencié en 1763, Abercombrie fut mis à demi-solde; mais en 1770, il rentrait dans le service actif, avec la promotion au grade de lieutenant-colonel du 22e régiment, qui servait alors en Amérique sous les ordres du général Gage (V. ce nom). Le 17 juin 1775, il fut tué à la bataille de **Bunker Hill** dans le district Charlestown de Boston, au Massachusetts : les Anglais avaient 226 officiers ou réguliers tués et 628 blessés; les Américains, 145 tués ou disparus et 304 blessés.

Bibl. — A. G. Doughty, *Siege of Quebec*, 6 vol. Québec, 1901-02; et *Knox's Journal*, t. II, Toronto, 1916; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ib., 1926.

ABERCROMBY (James) (1706-81), major lieutenant-colonel, colonel, commandant en chef, sous-gouverneur.

Originaire d'Ecosse, où il naquit en 1706, il s'engagea dans l'infanterie, fut fait major en 1742, lieutenant-colonel en 1744, colonel en 1746, major-général en 1756, lieutenant-général en 1759. En 1756, il est promu commandant en chef du 50e et colonel du 60e régiment en 1757, en Amérique, et mis à la tête du corps expéditionnaire dirigé à l'assaut de Louisbourg. Après le rappel de Loudoun en 1758, il est nommé commandant en chef des troupes. Lorsque l'intrépide lord Howe tomba mortellement frappé durant la marche sur Carillon, il prend le commandement des 16.000 combattants. Malgré des assauts, réitérés tout le jour par ses valeureux Ecossais, il se vit contraint de se replier, vaincu sur toute la ligne par les troupes pourtant harassées de Montcalm. Rappelé en Angleterre, on le nomma sous-gouverneur au château de Sterling en 1772; il décéda en 1781.

BIBL. — The Makers of Can., tabl. gén., Toronto, 1911; Fr. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, 2 vol., Boston, 1884; A. G. Doughty, *Captain Knox's Journ.*, 3 vol., tabl. gén., Toronto, 1916.

ABERDEEN (John Campbell Hamilton-Gordon, 7e comte d'), vicomte et lord, comte, président du comité des chemins de fer, haut commissaire d'Ecosse, lord lieutenant d'Irlande, gouverneur général du Canada.

LORD ABERDEEN.

Sir George Gordon de Halds au comté d'Aberdeen, baronnet d'Ecosse, était le fils cadet de sir John, premier baronnet du nom, et de Margaret ou Mary, fille de William Forbes de Colquhoum : il naquit le 3 octobre 1637 et succéda à son frère aîné dans la baronnie de Halds en 1665, fut élu député aux Communes (1669-74), membre du conseil privé (1678-82), lord de session et président de la Chambre (1681), grand chancelier le 1er mai 1682, créé lord de Halds, Methlick, Tarves et Kellie, vicomte de Formantine et comte d'Aberdeen (Ecosse). En juin 1684, il donna sa démission et fut emprisonné à la révolution de Guillaume III (1688), dans le château d'Edimbourg, faute d'avoir consenti au serment d'allégeance; mais il l'accorda à la reine Anne. Il avait épousé, en 1671, Anne, fille aînée de George Lockhart de Tarbrecks et mourut à Kellie en 1720. Son fils, William Gordon, 4e vicomte d'Aberdeen, né en 1679, décéda en 1745. Son fils George, né en 1722, mourut le 13 août 1760. Son petit-fils, nommé plus tard Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, devint pair du Royaume-Uni et vicomte Gordon d'Aberdeen : il mourut en 1860.

Lord John Campbell, son petit-fils, est né à Edimbourg en 1847 et a fait ses études à Oxford. Son frère aîné, George (1841-70), périt en mer, lui laissant ses titres et son héritage. Dans la suite, lord Aberdeen exerça les charges de président du Comité des voies ferrées (1875-76), de Haut-Commissaire d'Ecosse (1881-85), de lord lieutenant d'Irlande, à une époque très agitée par les troubles intérieurs de l'île (janvier-juillet 1886).

Le 22 mai 1893, nommé gouverneur du Canada, il fut assermenté le 18 septembre et exerça ses fonctions jusqu'au 11 novembre 1898. Le lieutenant-général A.-G. Montgomery le remplaça quatre fois comme administrateur; et lord W. F. E. Seymour une fois. Les principaux événements survenus dans cette période de gouvernement sont les suivants : arbitrage des pêcheries de la mer de Behring (1893); le décès de sir John Thompson; l'entrée dans l'arène politique des patrons industriels de l'Ontario (1894); la démission du ministère Mac Kenzie Bowell et l'ouverture du canal du Saut-Sainte-Marie (1895); le ministère Charles Tupper; l'échec aux Communes du **Bill remédiateur** des écoles du Manitoba et celui du parti conservateur aux élections fédérales (1896); l'avènement au pouvoir du gouvernement de sir Wilfrid Laurier.

En politique anglaise, lord Aberdeen appartient au parti libéral. De 1905 à 1915, il a été nommé de nouveau lord-lieutenant d'Irlande; il est rentré depuis dans la vie privée.

BIBL. — The Makers of Can., tabl. gén., Toronto, 1911; Can. and Prov., *ib.*, 1916; J.-H. Morgan, *Can. Men.*, *ib.*, 1898.

ABOITEAUX, terme populaire servant à désigner une certaine partie des digues élevées pour protéger les prairies contre le flux des hautes marées de la baie française (Fundy).

Il était en usage chez les anciens Acadiens. Le procédé consistait en un conduit ou canal carré, placé au bas de la digue, avec une large porte s'ouvrant du côté de la mer et suspendue à des gonds fixés aux montants de la charpente. La marée montante ferme automatiquement la porte, et l'augmentation de la pression la tient presque hermétiquement fermée jusqu'au reflux de la marée, alors que les eaux d'égouttement du côté de la prairie ouvrent suffisamment la porte pour y passer. L'opération se répète à chaque flux de la marée.

Bibl. — E. Rameau, *La France aux Colonies*, Paris, 1859; A. Short, Arch. du Can., *Documents, t. II*, Ottawa, 1926.

ABRAHAM (Plaines d'), nom appliqué à tout le plateau qui s'étend sous les murs de Québec et qui est borné au sud par une côte abrupte sur le Saint-Laurent, et au nord par le coteau surplombant la vallée de la rivière Saint-Charles.

Abraham Martin (V. ce nom), dit l'Ecossais, pilote royal, ou **maître Abraham,** acquit peu à peu une grande partie du plateau; en 1648 et en 1652, par donation d'Adrien Duchesne, vingt arpents de terre; en 1650, par concession des Cent Associés, douze autres arpents. Les deux propriétés, bien que vendues dans la suite, conservèrent le nom d'Abraham; l'appellation s'étendit à tout le plateau voisin.

C'est le champ de bataille où périrent Wolfe et Montcalm (V. ces noms) en 1759 ; et c'est tout proche aussi, en 1760, que M. de Lévis remporta l'éphémère victoire de Sainte-Foy. Les documents français mentionnent plutôt les **Hauteurs** et les anglais les **Plaines** d'Abraham.

Bibl. — N.-E. Dionne, *Sam. de Champlain*, t. II, Québec, 1903; A. Doughty, *John Knox's Journ.*, t. II, Toronto, 1914; et *The Siege of Quebec*, t. II, Québec, 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

ACADEMIE ROYALE DES ARTS, instituée en vue de promouvoir les beaux-arts au Canada et d'encourager les efforts des artistes, surtout des peintres.

Son Excellence le marquis de Lorne, qui avait pris l'initiative de la fondation de la Société Royale pour le développement de la littérature et des sciences, se complut aussi à faire valoir les talents et les goûts des artistes. C'est lui qui songea le premier à la création de cette Académie des Arts. Pour réaliser son dessein, Son Excellence provoqua une exposition des œuvres, en 1883, dans la capitale. Aussitôt, il fit choisir un président, M. L. R. O'Brien (V. ce nom), auquel les artistes ont voué une grande reconnaissance. M. O. R. Jacobi (V. ce nom) lui succéda, ensuite M. Robert Harris et M. G. A. Reid. En conséquence, la Galerie nationale fut établie à Ottawa, où l'on admire tant de belles peintures. Le gouvernement a soutenu l'œuvre, mais sans aucun enthousiasme, ni presque point de rémunération, comme il eût convenu de le faire.

Bibl. — Can. and Prov., vol. 12, Toronto, 1914; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ib., 1926.

ACADIE, nom qui servait à désigner le littoral qui s'étend du cap Sable à Canso et à la Gaspésie, et les régions situées au nord et au sud du Port-Royal.

1. Etymologie. — Selon l'avis de M. Ganong, l'origine du mot est historique. Verrazzano (V. ce nom), décrivant le littoral visité, écrit à François Ier, en 1524, « qu'il a baptisé ce pays **Arcadie** en raison de la beauté des arbres ». La carte de Gastaldi (1548) porte le mot **Larcadia** ou **Arcadia,** précédé de l'article. Simon reproduit (1580) sur sa carte le même nom, désignant clairement ce qui est de nos jours la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick. En 1603, Champlain emploie le terme **Arcadie,** bien que la commission de M. de Monts, la même année, ait orthographié **la Cadie,** ainsi que le fera Champlain dans la suite : **Acadie** par la suppression de l'« r » (V. Mém. de la Soc. Roy. Can., 1917). Toutefois, le Père Pacifique affirme que l'un et l'autre, **Arcadie** ou **Acadie,** sont d'origine micmaque : **algatig,** campement, village établi, mot dérivant du verbe **algatigei,** demeurer, camper çà et là (V. **Bull. de la Soc. Géogr.,** Québec, 1924).

2. Géographie — Nicolas Denys écrivait, en 1670, que « le pays se divisait en quatre provinces : 1° celle des Etchemins (V. ce mot), allant de Pentagouët à la rivière Saint-Jean et faisant partie de la Norembègue; 2° celle de la baie Française jusqu'au cap Fourchu (Yarmouth), occupé par les Micmacs; 3° celle de l'Acadie, du cap Sable au cap Canceaux; 4° celle du golfe Saint-Laurent, entre le dernier cap et celui de Forillon ». En 1708, M. de Subercase informait le ministre de la Marine que l'étendue de l'Acadie mesurait 250 lieues « entre le 42° et le 56° de latitude nord, celle de Bayonne à La Rochelle » (V. Couillard Després, **Ch. de Saint-Etienne de La Tour**).

3. Population indigène. — Elle était d'origine algonquine et se répartissait en trois

groupes principaux : la tribu des **Souriquois** ou **Micmacs** (V. ce mot); la tribu des **Etchemins** (V. ce mot), ou **Malécites**; la tribu des

pleine de tristesse et de douleurs. Elle commence par la mort des colons que le marquis de La Roche (V. ce nom) avait débarqués à

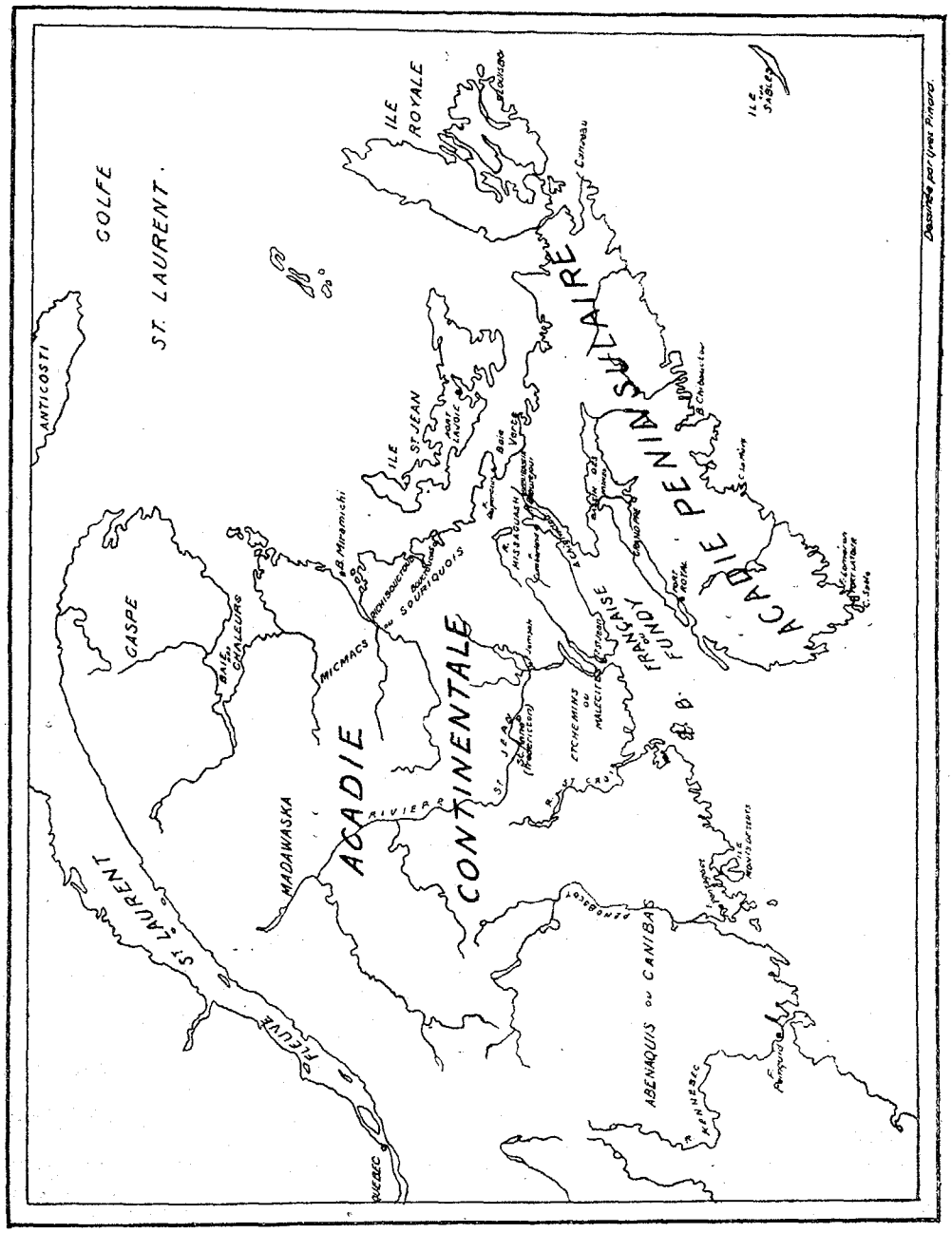

ACADIE.

Abénaquis (V. ce mot) (V. R. P. Pacifique, **La Nouv.-Fr.**, revue de Québec, 1910; **Bull. de Géogr.**).

4. Histoire politique (1603-35). — L'histoire de l'Acadie, au sentiment de M. Moreau, est

l'île de Sable, et elle finit par la déportation en masse des Acadiens. Dans l'intervalle, elle fut trois fois restaurée à la France (V. **Hist. de l'Acad. fr.**).

I. **Pierre de Guast**, sieur de Monts, premier

gouverneur (1603-07) (V. ce nom).

II. **Jean de Biencourt,** baron de Poutrincourt (1607-14). (V. ce nom).

III. **Charles de Biencourt,** troisième gouverneur (1614-24) (V. ce nom).

IV. **Charles de La Tour,** quatrième gouverneur (1624-32) (V. ce nom).

V. **Isaac de Razilly,** cinquième gouverneur (1632-35) (V. ce nom).

VI. **Charles de Menou,** sixième gouverneur (1636-50) (V. **Aunay**).

VII. **Emmanuel Le Borgne** de Belle-Isle, septième gouverneur (1657-70) (V. ce nom).

VIII. **Hector de Grandfontaine,** huitième gouverneur (1670-73) (V. ce nom).

IX. **Jacques de Chambly,** neuvième gouverneur (1673-77) (V. ce nom).

X. **Michel de La Vallière,** dixième gouverneur (1678-84) (V. ce nom).

XI. **François-Marie Perrot,** onzième gouverneur (1684-87) (V. ce nom).

XII. **Louis-Alexandre des Friches,** sieur de **Menneval,** douzième gouverneur (1687-90) (V. ce dernier nom).

XIII. **Joseph Robineau,** sieur de **Villebon** (V. ce nom), treizième gouverneur (1691-1700); administrateur, Sébastien de Villieu (1700-1701) (V. ce nom).

XIV. **Jacques-François de Brouillan** (V. ce nom), quatorzième gouverneur (1701-05); administrateur, Denys de Bonaventure (1705-06) (V. ce nom).

XV. **Daniel Auger,** sieur de **Subercase** (V. ce nom), quinzième gouverneur (1706-10).

5. **Eglise (1610-1759).** — Après le passage des abbés Aubry et Fléché (V. ces noms), les **Pères Jésuites** Biard et Massé (V. ces noms) séjournent à Port-Royal deux ans (1611-13). En 1629-30, les Pères Vimont et de Vieuxpont sont établis au Cap-Breton par le capitaine Daniel (V. ce nom). En 1632, les Pères Daniel et Davost s'y établissent, les Pères du Marché et Turgis à Miscou. D'autres missionnaires évangélisèrent Miramichi, Richibouctou, Chédabouctou, l'Acadie, le Cap-Breton. Au siècle suivant, trois postes principaux groupaient les Pères : la mission des Malécites, celle de Pentagouët des Abénaquis, celle de Narantsouak sur le Kénébec, où périt le Père Rasle (V. ce nom). Le Père Germain travailla sur la rivière Saint-Jean jusqu'à la déportation des Acadiens et mourut chez les Abénaquis de Saint-François-du-Lac en 1779.

L'Ordre des **Pères Récollets** de la province d'Aquitaine est représenté en 1619 par quatre missionnaires : les Pères Sébastien, La Foyer, Fontiner et Cardon, le premier mourant dans les bois en 1623 en suivant les Sauvages en hiver; employés d'une société de Bordeaux, qui se dissout en 1624, les Religieux rejoignent leurs confrères de Québec. Ce n'est que vers 1676 que le Père Moireau, Récollet de la Province de Paris ou Saint-Denis, alla évangéliser les Sauvages de la rivière Saint-Jean, où il eut pour successeur le Père Simon de La Place, décédé en 1699. Les paroisses ou missions de Port-Royal, du bassin des Mines, de Beaubassin, de Miramichi, furent tour à tour ou simultanément desservies par les Récollets, Justinien Durand, Félix Pain, Bonaventure, avant et après le traité d'Utrecht, jusque vers 1726. Dans la suite, les Récollets de la province de Bretagne entrèrent en scène au Cap-Breton et à l'île Saint-Jean, où ils étaient débarqués depuis 1724.

La branche des Pères Capucins fut choisie par le Père Joseph du Tremblay pour accompagner à La Hève M. de Razilly et à Port-Royal M. de Menou d'Aunay (V. **Capucins**).

Les prêtres du Séminaire des **Missions Etrangères** (V. ce nom) et les **Messieurs de Saint-Sulpice** (V. ce nom) furent les derniers missionnaires de l'Acadie jusqu'au Grand Dérangement.

BIBL. — W. F. Ganong, *Mém. Soc. Roy.* Can., Ottawa, 1887 et 1920; E. Moreau, *Hist. de l'Acad. fr.*, Paris, 1873; E. Rameau de Saint-Père, *La France aux Colon.*, Paris, 1859 et *Une Colon. féod. en Amér.*, ib., 1877; Bull. de la Soc. de Géogr., Québec, 1924-25; E. Lauvrière, *La Tragédie d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; R. P. Candide de Nant, *Pages Glorieuses*, Montréal, 1927; Az. Couillard-Després, *Charles de Saint-Et. de La Tour et son temps*, Arthabaska, 1930.

ACADIENS. Ils se différencient encore aujourd'hui des **Canadiens** par une double appellation familière, celle de **Français** et celle d'**Acadiens.**

1. **Origine.** — Elle a été de provenance variée. Des colons de Poutrincourt, il n'en resta guère au pays. Plus tard, les sieurs de Razilly et de Menou d'Aunay recrutèrent les premières familles en Touraine, au Poitou et en Basse-Bretagne. M. d'Aunay en fit lever ensuite dans la Saintonge et dans l'Aunis. Des unités vinrent de Paris et des pays basques, mêlées aux Ecossais amenés par les fils de sir William Alexander, comme les Pitre, les Quessy, les Mélanson, les Colson et les Paisley. Il est fort probable que les domestiques et les démobilisés, ainsi que des matelots, provenaient des provinces maritimes de l'ouest de la France. En 1671, le recensement de M. de Grandfontaine accuse un relevé de 392 hommes, femmes et enfants; en 1693 et dans la suite, les recensements sont incomplets; mais en 1713, la population acadienne atteint le chiffre de 2.528 personnes; en 1732, environ 6.500; en 1739, 7.114; en 1749, 11.925; en 1755, à peu près 13.000.

2. **Caractère ethnique.** — La partialité de certains historiens anglais les a aveuglés jus-

qu'à la calomnie, quand ils ont accusé les populations de constituer, avant l'expatriation, une agglomération de paysans (peasants) grossiers, illettrés, tracassiers et plaideurs acharnés; un ramassis de gens cupides et avares, bornés dans leurs desseins, incapables d'élévation d'esprit, impropres au commerce et à l'administration, leur principale tare étant leur soumission et leur attachement au clergé et aux pratiques cultuelles. L'histoire véridique atteste que le paysan est partout le même, à savoir un homme de bon sens, de mesure et de tact, un esprit fait de droiture et de probité, ami de la justice et du respect d'autrui, doté d'une moralité intangible dans un foyer populeux à rendre jaloux jusqu'à la haine de sa progéniture exécrée, religieux au fond de l'âme, ennemi des vices et du scandale public. S'il est affligé des tares communes à tous les hommes, c'est en raison de son éloignement, de ses rudes labeurs et des attaches matérielles qui le lient au sol, où il peine sans cesse en vue de léguer aux siens un noble héritage. Les Acadiens, en vérité, formaient une grande famille issue de souches peu nombreuses, s'alliant exclusivement entre eux et rarement avec les indigènes, vivant de culture, de chasse et de pêche, avec sobriété et libéralité, abnégation et parcimonie, heureux et contents; ils ne surent découvrir aucun des pièges qu'on leur tendait. Tous les documents témoignent qu'ils furent, jusqu'à l'heure même de la convocation générale, victimes de leur innocence et de leur bonne foi.

3. Agriculture. — A partir du traité de Bréda et du rattachement de l'Acadie au Domaine royal, la colonisation prend son essor, modeste, il est vrai, mais actif et fructueux dans tout le pays. La région de la rivière Saint-Jean compte plusieurs seigneuries et censives (1672-1700), autour de celle qui fut concédée en 1635 au sieur de La Tour : seigneurie de Martin d'Arpentigny, son gendre: seigneurie du sieur de Soulanges et de Marson (1672); seigneurie de René d'Amours, sieur de Clignancourt (1684), du sieur de Freneuse, son frère, de Bernard, sieur de Plaine, son autre frère (1695), plus une demi-douzaine de censives à divers habitants. La région de la rivière Sainte-Croix en renfermait un certain nombre : les seigneuries de Michel Chartier de Lotbinière, de Paul d'Ailleboust, sieur de Périgny, de Jean Sareau, Thibaudeau, Villeclair, Lefebvre, Grandchamp. La région intérieure comptait : les seigneuries de Michel Leneuf, sieur de La Vallière et de Sébastien de Villieu, qui concédèrent des censives à Jacques Bourgeois, à Pierre Arsenault, à Jacques Blanchard, Pierre Thériault, Antoine Landry, René Leblanc, Pierre Thibaudeau, tous sur la baie des Mines et de Beaubassin (1675-1700). La région du littoral maritime embrassait l'immense domaine de Nicolas Denys, et de son fils Richard, sieur de Fronsac, les seigneuries de Louis d'Amours, sieur de Chaufours, de Georges Renard, sieur Du Plessis, de Matthieu de Lino, marchand de Québec, du sieur Paul Dupuy. La région du golfe laurentien comprenait la seigneurie de Miscou, qui appartenait aux Denys, une censive à Pokemouche à Michel de Grez, la seigneurie de Jean Gobin de Québec, de Philippe Hénaut, la concession de trois lieues faite par Richard Denys aux Récollets de Restigouche, la seigneurie de douze lieues concédée à Pierre Le Moyne d'Iberville en 1691. Enfin la presqu'île ou Acadie proprement dite voit surgir la Grand-Pré, ainsi nommée à cause des alluvions formés sur le bassin des Mines par le confluent des rivières des Vieux-Habitants, des Canards, des Gaspareaux, ainsi que Piziquid, Cobequid; au sud-ouest, le cap de Sable, Pobomcou ou baronnie de Philippe Mius d'Entremont. Faute de bras, la plupart de ces seigneuries furent improductives; seuls les établissements centraux purent se développer avec une merveilleuse rapidité, à partir de la Cession (1713). La prospérité agricole suit, dès lors, une marche analogue à celle du Canada, sous le gouvernement de M. de Vaudreuil et de ses successeurs. En moins de vingt ans, la production se concentre sur place en se perfectionnant, elle va même jusqu'à une certaine richesse générale, uniformément répartie. La monnaie métallique, qui reste française, finit par surabonder : chaque foyer accumule ses réserves de numéraire. Dans la suite (1725-55), le progrès économique dépasse toutes les prévisions : ce qui révèle la mâle vigueur de la race, qui se trouve pourtant isolée et comme séquestrée du monde. C'est que l'Acadien a hérité de fortes traditions : il aime le travail, la peine, le sacrifice. Epouse, mère, jeune fille secondent avec courage ses longs efforts; elles sont l'âme du foyer, savent tisser les toiles et les linges, se livrer aux besognes du ménage et aux travaux des champs. Les enfants vigoureux, les adolescents bien musclés prêtent leur concours à l'élevage et aux excursions de pêche et aux coupes dans les forêts. Les descriptions champêtres de l'**Evangéline** ne sont ni idylliques, ni fantaisistes : elles sont la peinture de la vie réelle. C'est un peuple honnête, heureux, respectueux de ses serments, très soumis à l'autorité, le cœur et les bras ouverts à l'hospitalité. Pourquoi lui a-t-on fait un crime de sa langue et de sa religion? Ceux qui se sont constitués ses calomniateurs et ses bourreaux, n'ont-ils pas

dans l'âme l'amour passionné du même patrimoine? Le 6 décembre 1740, Mascarène écrit au Secrétaire des Colonies « que l'accroissement des habitants français est tel qu'ils ont divisé et subdivisé entre leurs enfants les terres qu'ils possédaient. Maintenant, ils demandent de nouvelles concessions que ni Philipps ni Armstrong ne s'étaient crus autorisés à leur accorder, les instructions de S. M. les réservant aux seuls Protestants. Aussi plusieurs des Français sont allés s'établir sur les limites ou hors de la N.-E., malgré les ordres contraires ». Il ajoute insidieusement : « Si on les retenait de force, ils passeront en bloc à la colonie française et au Cap-Breton; en cas de conflits, ils prendront vite pied contre nous et, comme ils sont au moins dix contre un, ils ne tarderont guère à détruire notre garnison et même à s'emparer du fort qui tombe en ruine. » Philipps, en effet, et ses officiers mandataires à Annapolis s'étaient attribués **cent mille acres** à la Grand-Pré et à Beaubassin; leurs amis de Londres, King, Gould, Allured et Henry Popple, Andrew Robinson participeraient avec largesse au partage convenu. Cependant, un groupe considérable se détermina à émigrer vers le Nord : ils fondèrent Beauséjour, la Prée des Bourques, celle des Richards, Tintamarre, La Coupe, Le Lac, Le Portage, la Baie Verte. L'installation anglaise à Halifax coïncide avec l'exode des Acadiens qui, pratiquement, sont persuadés qu'ils s'établissent en terre française, puisqu'on leur refuse des lots en terre anglaise. Les uns se transportent à l'île Saint-Jean ou à l'Ile-Royale; les autres à Missaguesh, à Memramcouk, à Petcodiac et vers les régions de la rivière Saint-Jean.

4. **Grand Dérangement.** — Les Acadiens ont usé de cet euphémisme candide pour dénommer leur **violente déportation en masse.** Pour l'intelligence de ce crime social, il est nécessaire d'établir, sans parti pris, l'**authenticité des faits historiques** ou les causes éloignées du drame. Samuel Vetch le premier affirme qu'il conviendrait d'exiler les Acadiens dans « les Antilles françaises »; mais dans son **Mémoire** officiel (24 novembre 1714), il se ressaisit et insiste sur deux conséquences immédiates et funestes de leur départ : la **perte** pour la N.-E. de tous ses habitants et de leurs biens meubles considérables, l'**accroissement** et l'**enrichissement** des deux îles françaises, Saint-Jean et Ile-Royale; en janvier 1711, il reçoit le serment d'allégeance de cinquante-sept chefs de famille d'Annapolis, le reste des Acadiens restant soumis au roi de France. Francis Nicholson, porteur de la lettre de la reine (1713), arrive à son poste, l'été suivant, et y accueille deux officiers de Louisbourg, qui font signer à tous les habitants — moins deux — leur option pour la Couronne de France et leur exode dans un an : Nicholson invente le prétexte « de soumettre le cas à la reine » préalablement, souhaitant volontiers l'exil à « tous ces traîtres », à la condition d'abandonner tous leurs biens dans ses mains. Thomas Caulfield notifia à Port-Royal la lettre royale, « ce qui a satisfait les principaux et les a décidés à rester, et quant aux autres le plus tôt on en sera débarrassé, le mieux »; il leur fit jurer le serment de fidélité au nouveau monarque (1715). John Doucett, représentant de Philipps, fait afficher un placard (1717) qui somme les Acadiens de renouveler le serment ; ceux-ci estiment qu'ils l'ont déjà prêté, que la liberté religieuse ne reçoit aucune garantie et que l'indignation des Sauvages les menace de mort. Richard Philipps en personne apporte des conditions draconiennes : serment sans réserve ou évacuation du pays, les mains vides, dans un délai de quatre mois (1720). Il se heurte à un échec imprévu. Mais les Conseillers de la Chambre de Commerce, sous James Craggs, lui suggèrent « qu'il serait bon que les habitants français fussent transportés ailleurs, où le mélange avec les sujets britanniques leur ferait oublier leur langue, leur religion, les souvenirs du passé et en fera de véritables Anglais ». Doucett sut se montrer prudent et réservé sur l'irritante question du serment (1722-25) : il fallait à tout prix leurrer les Acadiens et les empêcher de passer aux Français, la N.-E. ne recevant pas **un seul colon** britannique. Lawrence Armstrong, fantasque, violent, brouillon avec les officiers et les soldats, les membres du clergé et les habitants qui se mirent à émigrer, fit une assemblée (25 septembre 1726) à Annapolis, pour la prestation du serment : la formule française avec la clause marginale « de ne point porter les armes » est signée, tandis que l'anglaise, sans la réserve, demeure seule authentique : ses mandataires, délégués à l'intérieur, subissent un refus, excepté à Beaubassin, à Piziquid et aux Mines, où l'on signe la formule française seulement. Richard Philipps revient avec le mandat impératif de régler la question d'allégeance (janv. 1730). La prestation a lieu dans tous les centres acadiens, moyennant la condition **verbale** de la **neutralité passive** des habitants : le 25 avril, un acte notarié authentique cette promesse verbale. Sous la dénomination de **Neutres Français,** les Acadiens devenaient sujets anglais, abandonnant désormais tout projet d'émigration : ils jouissent ainsi de vingt années de tranquillité politique et de prospérité matérielle. Paul Mascarène, malgré son habile diplomatie,

s'unit à W. Shirley, gouverneur de Massachusetts, afin d'en appeler à l'intervention du duc de Newcastle, « lui soumettant avec déférence, disent-ils, le plan d'expulsion des habitants français hors de la N.-E., en les remplaçant par de bons sujets Protestants. » (Mém. S. R. C., 1910). Le plan proposé est réalisé, quatre ans plus tard, par Cornwallis, qui promulgue l'ordre du « serment sans réserve ou l'évacuation dans les trois mois ». Mais en 1754, sir Th. Robinson devient secrétaire des Colonies et prescrit (13 août 1755) à Ch. Lawrence « de ne point agir contre les Acadiens sans ses ordres ». Les desseins du lieutenant étaient arrêtés et il les exécuta sans plus de souci. En résumé, d'une part les gouverneurs et les lieutenants-gouverneurs ont usé et abusé du serment contre les Acadiens comme du cheval de Troie, dénonçant à plaisir comme douteuse leur loyauté politique, redoutant leur désertion du pays et effrayés de la vengeance des indigènes; d'autre part, les Français de Louisbourg et de Québec les pressent d'émigrer en masse, renouvelant les promesses du roi concernant les vivres pour un an, l'exemption des taxes pour dix années, l'assurance du service religieux par des prêtres salariés de l'Etat, l'offre de vaisseaux de transport pour le mobilier et le bétail. Ainsi l'infortuné petit peuple se sentait ballotté dans l'alternative des propositions et des défenses : en réalité, sa sortie du pays se fut effectuée, sans la prohibition de se pourvoir des agrès nécessaires aux bateaux, la suppression de tout transport français, la suspension, par ordre de Philipps, de l'aplanissement du chemin commencé. Les administrateurs britanniques, par intérêt multiple, ont agi de mauvaise foi dans l'application de la **Lettre de la reine** et dans l'interprétation et l'exécution du traité d'Utrecht.

Toutefois, ils eurent à subir, en guise de représailles, plusieurs tentatives ou retours de la fortune de la part des Français et des indigènes. La première tentative (1711) eut lieu sous les murs de Port-Royal, lorsque 80 soldats de la garnison de Vetch sortirent à 12 milles au nord, et que le baron de Saint-Castin avec ses Abénaquis en tua 30 et fit les autres prisonniers, la place fut investie par 200 Micmacs que suivait leur missionnaire Gaulin, avec autant de raison que le Révérend Moody accompagnait, en 1710, les troupes anglaises du général Nicholson; mais l'artillerie faisant défaut et tardant à venir de Plaisance, le siège fut levé à l'apparition des vaisseaux de Boston. La seconde tentative (1724) fut conduite par un parti de 30 Malécites aidés de 26 Micmacs : la garnison eut deux tués et plusieurs blessés; Doucett irrité exila le Récollet Charlemagne Cuvier, mit le feu à trois habitations, exécuta un Sauvage qu'il détenait depuis deux ans. Un second parti de 8 Malécites s'empare, au-dessus de Canseau, d'un navire anglais à l'ancre, tuant le capitaine et cinq matelots, faisant trois autres prisonniers, dont le P. Félix Pain racheta l'un, Pierre Leblanc, un autre, Paul Mélanson le troisième. La troisième tentative (1744), durant le conflit européen, est provoquée par M. Du Quesnel, gouverneur de Louisbourg, qui envoie le capitaine Du Vivier, contre Annapolis, ainsi que le sieur de Gannes (V. ce nom) : tous deux escomptent l'appui effectif des Acadiens, qui se réfugient dans le serment de neutralité la plus stricte. L'année suivante, quatrième tentative de Paul Marin, sieur de la Malgue (V. ce nom) : nouveau refus de coopération de la part des Acadiens. Simultanément se prépare en France l'expédition navale du duc d'Anville : l'escadre puissante est battue et dispersée par la tempête au moment d'arriver à son but (13 septembre 1746). Le corps expéditionnaire de M. de Ramezay, qui devait opérer par terre (janvier 1747) vint infliger au colonel Noble la sanglante défaite de la Grand-Pré : les Neutres-Français sont encore fidèles à leur serment. Ce fut la cinquième tentative, qui stimula la haine des Anglais, même après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Leurs agressions sur mer se prononcent par la capture de chaloupes et de leurs équipages à Saint-Jean et à l'Ile-Royale, du **Saint-François** (1750) sur l'embouchure de la rivière Saint-Jean, de **l'Alcide** et du **Lys** sur les bancs de Terre-Neuve, bref saisie de plus de trois cents bateaux pêcheurs et marchands, avant toute déclaration de guerre. Agression sur terre, comme l'érection du fort **Lawrence** en sol français, l'arrestation des curés de Cobequid et de la Grand-Pré et leur internement à Halifax, le feu de salves sur un parti français de Beauséjour, l'attaque nocturne du fortin de Pont-à-Buot par 300 hommes; ces hostilités délibérées présagent le conflit officiel de 1756 et l'heure de la grande iniquité qui le précède en 1755.

Les personnages du drame ont la main faite d'avance : Shirley et Lawrence, Monckton et Winslow, Morris et Murray, Handfield et Tonge, Hussey et Scott, ainsi que Pichon le transfuge. Lawrence, le lieutenant-gouverneur, a réussi à condenser toute une série de griefs contre les innocents : relations avec les Français voisins, pour qui ils travaillent et à qui ils vendent leurs denrées; émigration illégale d'un certain nombre d'habitants; connivence tacite avec l'ennemi dont ils ne dénoncent point les secrètes intelligences; informations sûres du traître Pichon; enrôle-

ment — qui a été imposé de force — de 300 Acadiens sous le fort Beauséjour. Ces griefs allument sa fureur : ordre de saisir environ 2.400 fusils à domicile: refus d'agréer toute requête contraire à cet ordre; arrestation de 24 délégués à Halifax et leur séquestration dans l'île voisine; prestation du serment immédiate et absolue; siège et prise du fort Beauséjour le 15 juin 1755; consultation et acquiscement des amiraux Boscawen et Mostyn qui mouillent dans la rade; instructions données aux affidés **au nom du roi**, le 31 juillet.

Les actes du drame vont se dérouler sur l'immense théâtre : convocation à l'église de la Grand-Pré; arrestation des hommes valides qui sont déclarés prisonniers politiques; embarquement à Beaubassin des paroissiens de la Grand-Pré et de ceux des Gaspareaux, environ 1559 personnes, le 10 septembre; puis, le mois suivant, enlèvement à la Rivière-aux-Canards et à celle des Habitants, ainsi qu'à Annapolis et les environs, à Pisiquid, environ 1730 âmes. Et la chasse à l'homme se poursuit dans les régions de Cobequid, de la rivière Saint-Jean, du cap Sable. « Avec un inconcevable plaisir, écrit le capitaine Knox, on a vu les misérables Français et Aborigènes payer cher et porter le poids de notre juste ressentiment ».

Les résultats sont en effet très édifiants : 13.000 infortunés Acadiens, chassés ou exilés au loin, dépouillés de tous leurs biens, souvent séparés des membres de la parenté, jetés sur toutes les plages comme les esclaves nègres, mourant à bord ou expirant en terre inconnue; pillage du butin, récompense des bourreaux qui se partagent : 43.500 bêtes à cornes, 38.500 moutons, 23.500 porcs, 2.800 chevaux, ou un total de 110,300 animaux domestiques, saisis dans l'**Acadie anglaise** ou en N.-E. seulement; car il convient d'y ajouter le butin de l'**Acadie française** ou N.-B., Saint-Jean et le Cap-Breton. Sans tenir compte du numéraire confisqué. Tel est le bilan du drame social. En 1758, Lawrence convie les colons américains à la curée, promettant de les gratifier de terres toutes faites, de présents utiles et de biens nécessaires à leur établissement.

5. **Déportation.** — Les exécuteurs de la dispersion avaient fait des simulacres de préparatifs pour la réception des exilés dans les Colonies britanniques. Ils dirigent le plus grand nombre aux Colonies américaines. Un premier groupe est destiné au gouvernement de Massachusetts; six bâtiments abordent à Boston le 5 novembre 1755, pour s'abriter contre la furieuse tempête qui les a assaillis en sortant de la baie des Mines : le **Three Friends**, ayant à bord 160 personnes à destination de Philadelphie; le **Dolphin**, 227, pour le Maryland; **l'Endeavour**, 125, pour la Caroline; le **Sarah**, 151, pour la Virginie; une goëlette, 209, pour la même province, et une corvette 225, pour le Maryland; total de 1.077 âmes. A Boston, chaque capitaine a la liberté de ne garder à son bord que deux têtes par tonne et de décharger au quai la différence; en 1763, le Massachusetts compte 1.043 expulsés; le Connecticut, 666; la Nouvelle-York, 249; le Maryland, 810; la Pennsylvanie, 383 : c'était le **groupe du Centre**. Celui du **Sud** en comprenait 185 en Géorgie et 280 en Caroline, 230 à Saint-Domingue : les uns et les autres finirent par arriver en Louisiane, sur la rive gauche du Mississipi, cédée à l'Angleterre en 1763; ils y furent accueillis en 1765 par M. Foucault (V. ce nom) et par M. Aubry (V. ce nom). Pour toute fortune, ils portaient pour 47.000 livres de billets de carte du Canada; on les établit aux Apalanchas et aux Atakapas, au prix de 15.500 livres. De ces groupes réunis, formant environ 4.400 exilés aux Colonies, environ 1.500 purent regagner l'Acadie, ou le Canada, ou la France.

Le **Canada** reçut un fort contingent : les uns s'y rendant par le chemin de New-York-Albany, les autres par la voie du lac Champlain; ils y ont formé la paroisse de L'Acadie. D'autres vinrent en caravanes à travers les forêts et les rivières, jusqu'aux environs de Lévis, en 1756-58; par malheur, la vérole en tua presque 400. Des groupes se portèrent vers Nicolet, Bécancour, Saint-Jacques, Saint-Grégoire, les Trois-Rivières, Sainte-Angèle : la plupart réduits à la misère.

Un nombre assez considérable réussit à gagner le littoral de la baie des Chaleurs et de la Gaspésie : aujourd'hui, le comté de Bonaventure est à peu près exclusivement peuplé de purs descendants des Acadiens. En 1763, environ 90 réfugiés s'établirent sur le cours de la rivière Saint-Jean (N.-B.), tandis que d'autres remontaient ses tributaires dans les comtés de Témiscouata et de Kamouraska. Ainsi les villes de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal, comptent encore les noms acadiens les plus respectables dans les rangs du clergé et même de l'épiscopat et parmi les hommes de professions libérales.

Un troisième contingent rejoint les compatriotes sur les îles du golfe. Ni l'île Saint-Jean, ni l'Ile-Royale ne les purent sauver de l'exil : l'amiral Boscawen et John Rollo, assoiffés d'un riche butin, opérèrent sur ce théâtre d'odieuses proscriptions. Seuls les rochers de la Madeleine et de Saint-Pierre et Miquelon offraient un asile plus sûr. Un quatrième contingent est dirigé par eux en Angleterre (1758). Un bâtiment périt en mer avec toute sa cargaison humaine : 300 pros-

crits, excepté l'abbé Girard et quatre compagnons. Environ 96 sont échangés contre un égal nombre de matelots anglais détenus en France. Les transports en déposent 184 à Bristol, 224 à Liverpool, 159 à Peryn, 219 à Southampton; sur 1.500 déportés qui séjournent sept années dans ces ports, 866 languissent encore en 1762 et, avec eux, 92 marins français capturés en mer. Ils ne sont libérés qu'à la signature du traité de Paris, faisant partie du contingent interné en France. Cherbourg voit débarquer les Acadiens de Pobomcou et du cap Sable, au nombre de 70 à 75 ; Boulogne-sur-Mer, 179 venant de l'île Saint-Jean, et d'autres atterrissent à Granville, à Saint-Malo et à Morlaix, environ 77 familles; à Rochefort et à La Rochelle, un groupe de 700 à 800. En 1772, le marquis de Peyrusse d'Escars établit une centaine de familles dans les landes d'Archigny, où vivent aujourd'hui leurs descendants. Le ministre des Colonies en expédia à peu près 500 aux Antilles, à Saint-Domingue et à la Guyane, d'où on les ramena dans la suite. L'œuvre néfaste visait l'extermination de cette vermine; la Providence réservait la race acadienne à une destinée plus glorieuse et plus féconde, en vertu de ses malheurs mêmes.

6. **Renaissance.** — Selon M. Rameau, les épaves du naufrage comprenaient (1766-68), « de Restigouche à Shediac, environ 1.000 personnes restées au pays, 400 à l'île Saint-Jean, sur 4.000 au moins, autant au Cap-Breton et à Canso, à Halifax et aux environs 700 à peu près, plus 300 à 400 épars çà et là sur le littoral ou dans les bois : total de 2.800 Acadiens sauvés ». Ce fut le germe principal de la reviviscence de ce petit peuple. En 1764, les instructions royales autorisent les anciens habitants à rentrer comme colons, au même titre que les sujets anglais, et moyennant le serment d'allégeance commun. Au printemps de 1766, Michel Franklin, lieutenant-gouverneur, sage et loyal administrateur, inaugure ses dix années de féconde restauration. La caravane du Massachusetts opère son retour à travers le Maine si accidenté jusqu'à la baie de Fundy et à Shédiac, au prix de périls, de fatigues, de privations inouïes que leur eût épargné le transport par voie océanique. Environ 50 à 60 familles descendent au site enchanteur d'Annapolis, où elles furent plus mal accueillies qu'ailleurs : 120 vont s'installer sur la rivière Petcodiac et Memramcook; d'autres sont rejetées sur la baie Sainte-Marie, Yarmouth, à Pubnico sur la plage de Tousquet. Des survivants de la vieille famille d'Entremont se virent remis en possession de leur domaine primitif, au moins en partie (1767-72). Sur l'isthme de Chignectou et au Nord, on fonde peu à peu de nouvelles localités : Le Barachois, Cocagne, Bouctouche, Tracadie, etc; Miramichi Caraquet, Miscou, Nipisiguit (Bathurst) sont fréquentés pour la pêche; Memramcook, Petcodiac, Menondy attirent les agriculteurs; partout reparaît le mouvement, la vie, la prospérité relative. Des réfugiés reviennent en nombre du Canada, des îles, de Terre-Neuve, revoir le sol natal, s'y implanter de nouveau, pauvres mais réconfortés par les souvenirs traditionnels, l'usage de leur langue, l'incomparable pureté de leur morale, l'indéracinable attachement à leur foi religieuse. Et en dehors de la N.-E. et du N.-B., de la baie des Chaleurs et de Gaspé, les Acadiens remontent la Madawaska, où les armes des Indiens ont protégé leurs frères durant la tourmente, reconstituant ainsi une colonie bientôt prospère sur le haut Saint-Jean et ses confluents.

M. Rameau répartit les Acadiens en huit groupes nouveaux, bien que parfois noyés dans les régions accaparées :

1° Sainte-Marie, Tousquet, Pubnico;

2° Isthme de Shédiac;

3° Canso, Ile-Madame, Cap-Breton méridional;

4° Cap-Breton septentrional, Chéticamp;

5° Baies et presqu'îles du golfe, baie des Chaleurs, Gaspésie;

6° Prospect, Chezetcook, Halifax;

7° Prince-Edouard;

8° Madawaska, Témiscouata, nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

En 1812, ces divers centres comptaient déjà une population de 11.630 âmes. Bien que dispersée en Amérique et en Europe, la postérité n'a cessé de se perpétuer; elle ne saurait donc se limiter aux 200.000 âmes des Provinces Maritimes, puisqu'elle a produit des rejetons en France, à Terre-Neuve, en Louisiane, aux Etats-Unis, au Canada, depuis le Labrador jusqu'à la Colombie (V. E. Lauvrière, t. II).

Bibl. — Ch. de la Roncière, *Hist. de la Marine fr.*, t. IV, Paris, 1910; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of New France*, Toronto, 1901; M. Moreau, *Hist. de l'Acad. fr.*, Paris, 1873; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, ib., 1895; H. d'Arles, *Acadie*, Québec, 3 vol., 1915-21; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, 2 vol., Paris, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; R. P. Candide, *Pages Glorieuses*, Montréal, 1927; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; Az. Couillard-Després, *Ch. de Saint-Et. de La Tour et son temps*, Arthabaska, 1930.

ACHINTRE (Auguste) (1834-86), journaliste, littérateur, historien.

Son père était pharmacien à Besançon, où naquit Auguste, en 1834. Orphelin au bas âge,

il fut élevé à Aix, en Provence, par son oncle Joseph, professeur de belles-lettres à l'Université. A dix-huit ans, l'adolescent s'engagea dans le 11e chasseur à cheval, où il devint maréchal des logis. Son oncle l'avisa de suivre les cours de l'Ecole de cavalerie à Saumur, où il conquit le grade de sous-lieutenant; mais sa passion des lettres lui fit abandonner la carrière militaire. Il suivit les leçons de M. Charles Mondelet et lia amitié avec M. Tony Révillon; il obtint le prix de tragédie au Conservatoire. L'occasion le fit partir pour Haïti, où il séjourna cinq années, fonda des journaux, publia des brochures, se mêla à la politique, fut fait prisonnier et se vit condamner à mort. Exonéré par les tribunaux, il fut nommé ambassadeur à Washington par Geffard, président de la République haïtienne. Embarqué sur un voilier à destination de New-York, la tempête le jeta sur les côtes des Bermudes; il parvint ensuite à descendre à New-York, où il apprit que son mandat était annulé par la chute du président Geffard.

Soudain, privé de toutes ressources, il rencontra en ville un de ses amis du Conservatoire de Paris, nommé Bertrand, directeur d'une troupe dramatique, qui devait donner des représentations au Canada. M. Achintre s'engagea aussitôt pour jouer les **Pères Nobles,** vint à Montréal et s'y fit applaudir. Le Canada devint pour lui une seconde patrie, et, à part une excursion à Paris en 1878, il demeura à Montréal. Il y fut rédacteur en chef du **Pays** et de **l'Opinion Publique,** collaborateur d'autres journaux. En 1873, il publia : **Portraits et Dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec; De l'Atlantique au Pacifique,** récit du voyage qu'il fit en Colombie, mais qui fut consumé dans l'incendie Desbarats, en 1876, **l'Ile Sainte-Hélène,** en collaboration avec le docteur Crevier; deux opéras; **La Dame Verte,** à Paris. L'écrivain était doté de talents remarquables : beau style, admirable de grâce et de bon goût. Il décéda chrétiennement et célibataire le 25 juin 1886.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ACTE DE NAVIGATION ou loi sur la navigation et le commerce maritime de l'Angleterre.

Olivier Cromwell le fit voter par le Parlement, le 9 octobre 1651. Il établissait que « nul navire ne pourra faire le commerce avec les colonies anglaises ou le cabotage avec la métropole, que si le propriétaire, le capitaine de bord, les trois quarts de l'équipage n'étaient sujets de la Grande-Bretagne ». Une multitude de produits désignés ou d'articles de commerce ne pourraient être débarqués dans l'île que par des navires britanniques. Enfin les Etats européens ne pouvaient importer que des produits du sol ou de l'industrie du pays auquel appartenait le navire.

Cette mesure politique, que les Hollandais furent obligés de reconnaître et d'accepter, à leur grand détriment, lors du traité de 1654, assura le monopole du commerce de la Grande-Bretagne à sa marine marchande. En 1661, on en suspendit les dispositions en faveur des villes libres Hambourg, Brême, Dantzig, et pour Lubeck l'espace d'un an seulement. Maintenu perpétuellement par les rois, les ministres, les partis (tory et whig), cet acte garantit à l'Angleterre la suprématie navale relative.

L'Angleterre l'adoucit lors de la Révolution française. En 1807, lord Canning écrit à Munroe que les équipages anglais sont **enrôlés de force** (par la presse), même pour les matelots découverts à bord des voiliers étrangers. Cet acte ne fut aboli qu'au mois de juin 1849.

BIBL. — E. Darsy, *Dict. gén.*, Paris, Delagrave, sans date.

ACTE DE QUEBEC ou « Acte à l'effet de pourvoir d'une façon plus efficace au gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord ». — En terme de droit, le mot acte, même en français, sert à désigner la décision de l'autorité ayant force de loi.

Après la capitulation de Québec, le 13 septembre 1759, la colonie est soumise à la **loi martiale.** Après la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, le premier **acte,** par une ordonnance du 22 du même mois, institue le **régime militaire.** Après le traité de Paris, le 10 février 1763, une Proclamation royale, en date du 7 octobre suivant, inaugure le **gouvernement civil.**

Après dix années, le 22 juin 1774, le roi sanctionne l'**Acte de Québec,** qui établissait le **gouvernement législatif.**

Les préliminaires de cet Acte remontent à 1766, quand Charles Yorke, procureur général, et William Grey, solliciteur général, publiaient dans leur rapport officiel « qu'il est inutile d'élaborer de nouvelles lois arbitraires ou subversives des lois existantes au Canada ». En 1772, les barons Edward Thurlow et Alexander Wedderburn, leurs successeurs respectifs, soutiennent loyalement la même thèse. Le 1er décembre 1773, lord W. Legge, comte de Darmouth, secrétaire d'Etat aux Colonies, informe H. Cramahé (V. ce nom) que le gouvernement impérial travaille à la rédaction de la Constitution: du mois d'août 1773 à mai 1774, l'élaboration se précise par diverses retouches faites au pro-

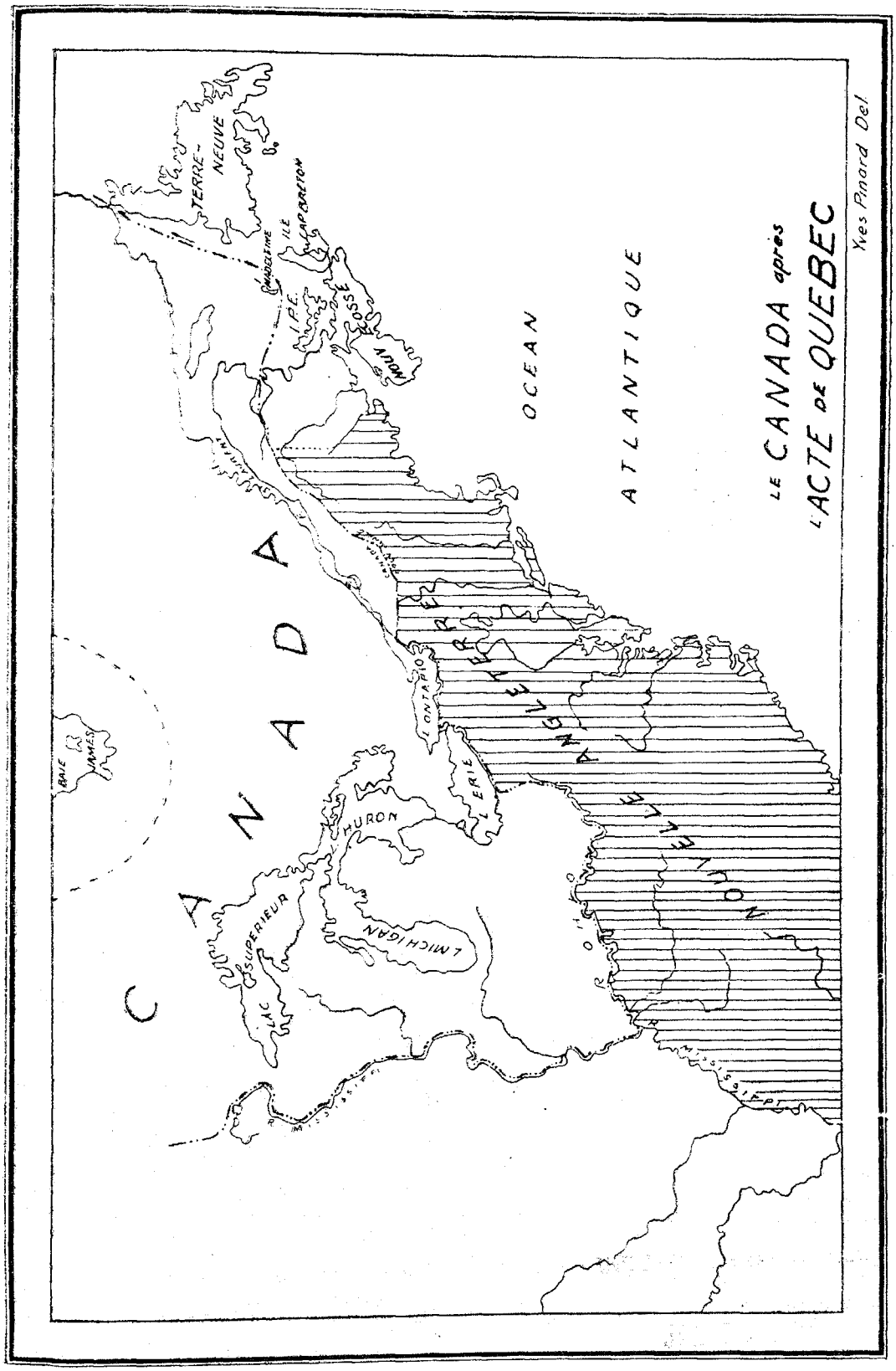
LE CANADA après L'ACTE de QUEBEC
Yves Pinard Del
CANADA
OCEAN ATLANTIQUE
TERRE-NEUVE
ILE DU PRINCE EDOUARD
NOUVELLE ECOSSE
NOUVEAU BRUNSWICK
ILE ST JEAN
ILE CAPBRETON
MADELEINE
BAIE JAMES
LAC SUPERIEUR
HURON
MICHIGAN
ONTARIO
ERIE
PROVINCE DE QUEBEC

jet de loi (V. Th. Chapais, **l'Act. cath.**, Québec, 14 avril 1917.)

Sir James Marriott, avocat général, et Francis Masères, procureur général à Québec, avouent à lord North que « l'application au Canada de certaines lois anglaises serait inefficace ». Le juge Hey et Chartier de Lotbinière ont passé la mer, en vue de confirmer devant les Communes les desseins et l'expérience de Guy Carleton. En mai et en juin, discussions passionnées et interrogatoire des intéressés, entre magistrats et hommes d'Etat, concernant la teneur et l'opportunité de l'acte projeté.

L'adoption a lieu, le 18 juin, par 56 voix contre 20; à la Chambre Haute, le 22, par 26 votes contre 7. Une pétition publique est présentée au roi au cri de : **No Popery! Point de Papisme!** Mais George III, qui entendait gouverner en personne, sanctionna la loi, disant qu'elle mettait en œuvre des principes naturels de justice et d'humanité, que ses sujets canadiens y trouveraient un motif de contentement et d'attachement à la Couronne. (V. Th. Chapais, ibid.).

L'Acte de Québec contenait 18 articles d'inégale longueur. Le premier portait les frontières de la Province, d'un côté à la Nouvelle-Angleterre, à la Pennsylvanie, à la Nouvelle-York, à la rivière Ohio, à la rive gauche de Mississipi; de l'autre, au territoire de la baie d'Hudson, au Labrador, à Anticosti, aux îles de la Madeleine. L'article 4 décrétait la révocation de la Proclamation royale de 1763, concernant le vieux droit français et de tous les pouvoirs exercés par les gouverneurs de 1760 à 1774 : c'était la résurrection de la **Coutume** de Paris. L'article 8 venait corroborer le précédent et assurait à tous, « à l'exception seulement des Ordres religieux et des communautés », la jouissance de leurs propriétés avec les coutumes et usages qui les régissaient, la jouissance aussi de tous leurs droits civils ou des lois relatives au mariage, aux obligations, aux donations, aux testaments, aux successions, aux conventions matrimoniales. Mais l'article 11 ajoute ce qui suit : « considérant que depuis plus de neuf ans, les lois criminelles d'Angleterre ont été uniformément appliquées, elles continueront d'être en vigueur ». Les articles 5, 6, 7 servaient à décréter l'émancipation des catholiques romains, la liberté de leur culte, la propriété de leurs biens, la légale perception de la dîme due au clergé avec la clause que « ce qui restera sera appliqué à l'entretien du clergé protestant », l'abolition du serment « requis de la suprématie du pouvoir temporel et spirituel du roi », l'adoption d'une nouvelle formule de serment, conçue en ces termes : « Je promets et jure sincèrement que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à S. M. le roi George, que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations perfides et tous attentats quelconques, dirigés contre sa personne, sa couronne et sa dignité; et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à S. M., à ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations perfides et tous attentats que je saurai dirigés contre lui ou chacun d'eux; et tout cela, je le jure sans aucune équivoque, subterfuge mental ou restriction secrète, renonçant pour m'en relever à tous pardons et dispenses de personnes ou pouvoirs quelconques. Ainsi Dieu me soit en aide. » L'Acte gardait le silence sur la juridiction épiscopale, qui était tolérée. Les articles suivants déterminaient la situation politique : le gouverneur général régit la Province, ou un lieutenant-gouverneur, ou un administrateur. Lors de la promulgation de l'Acte, renvoyée et fixée au 1er mai 1775, on donne au gouverneur l'assistance d'un **Conseil législatif,** composé d'un maximum de 23 membres ou d'un minimum de 17, nommés par la Couronne et résidant dans la Province. Les attributions législatives sont limitées à l'agrément des ordonnances de paix publique, d'amélioration de saine administration; au prélèvement de certaines taxes locales, mais non des impôts en général qui sont réservés au roi. Cet Acte fut attribué à l'action persistante de Guy Carleton.

Bibl. — Th. Chapais, *La Nouv. Fr.*, revue, Québec, 1914; *L'Action Cath.*, journal, ib., avril 1917; *Cours d'Hist. du Can.*, t. I, ib., 1919; Em. Chartier, *l'Enseign. second. au Can.*; Can. and Prov., index, Toronto, 1916; The Makers of Can., index, ib., 1912; H. Garneau, *Hist. du Can.*, 2 vol., Paris, 1913-20.

ACTE DE 1791 ou « Acte abrogeant certaines parties d'une loi votée la quatorzième année du règne de S. M., intitulée **Acte de Québec,** et arrêtant de nouvelles dispositions pour le gouvernement de la Province. »

Après seize années d'exercice du gouvernement législatif, la métropole se décide à établir **le gouvernement constitutionnel.**

Les mobiles du changement étaient multiples : l'accroissement considérable de la population, l'immigration des loyalistes américains, le désaveu de la Coutume de Paris, le développement du commerce, les appels des Anglo-Canadiens en faveur d'une Chambre d'Assemblée, l'indécision et la confusion dans l'application des lois judiciaires, la pression plus énergique de l'opposition à la Chambre des Communes.

Les débats parlementaires à Londres commencèrent le 25 février 1791 par la lecture du message du roi, préconisant la division

en deux Provinces et l'affectation dans chacune d'un fonds en nature — réserves — en faveur du clergé anglican. Le 4 mars, W. Pitt présente aux Communes le projet de loi, que Charles Fox appuie en faisant des réserves. Le 8 avril, en proposant le rejet, M. Hussey prétend que le projet lèse les intérêts commerciaux de Québec et Fox seconde la motion, tandis que Pitt s'y oppose. Le 21, Shéridan réclame l'ajournement de la discussion et Pitt l'exige sur-le-champ. Le 6 mai, Burke conseille de laisser aux Canadiens la rédaction de leur propre Constitution : rappelé à l'ordre, il rompt avec Fox sa vieille amitié. Le 11, formation d'un comité aux Communes : discours des rivaux. Le 30, on dépose le projet de loi sur le bureau des Lords : discussion des antagonistes.

Le 10 juin, il est sanctionné par le roi et le 18 novembre, promulgué à Québec et entre en vigueur le 26 décembre : il comprenait 50 articles, dont quelques-uns fort étendus (V. Th. Chapais, **Cours d'Hist.**, t. II).

L'analyse sommaire de l'**Acte** se peut ainsi répartir :

1° **Bornes géographiques :** le 24 août 1791, un arrêt du Conseil privé divise « la Province de Québec en deux Provinces de Haut-Canada et de Bas-Canada. La frontière entre elles commence : à une borne de la Pointe-au-Baudet du lac Saint-François par une ligne longeant la seigneurie du Nouveau-Longueuil au sud-ouest de la seigneurie de Rigaud — ou de Vaudreuil; — puis à l'Ottawa jusqu'au lac Témiscamingue et à la rivière Albany de la baie James, descendant aux grands lacs et à la rivière La Pluie (V. Doughty and Shortt., **Doc. const.**, 1915).

2° **Gouvernement constitutionnel :** le gouverneur général est nommé par la Couronne; une commission, en date du 12 septembre, est octroyée à lord Dorchester, ainsi que deux instructions du 16, l'une de 77 et l'autre de 66 articles, qui le munissent de pouvoirs quasi discrétionnaires qu'il exercera : ou sur l'avis de son Conseil, ou sur ses instructions, ou sur les dépêches du Bureau colonial. Lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, commission le 12 septembre à Alured Clarke; du Haut-Canada, à John Simcoe.

3° **Conseils législatifs:** un pour chaque Province, composé de membres élus à vie par la Couronne, le président étant choisi par le gouverneur, usant de pouvoirs analogues à ceux des Lords : chaque Conseil comptant au moins 7 membres dans le Haut et 15 dans le Bas-Canada, tous âgés de 21 ans ou au-dessus, nés au pays ou naturalisés.

4° **Chambres d'Assemblées** ou **Assemblées législatives:** une dans chaque Province, composée de députés élus par le peuple, munis de pouvoirs définis par la Constitution, analogues à ceux des Communes, comptant au moins 16 députés pour le Haut-Canada et au moins 50 pour le Bas-Canada, à l'exclusion de tout membre du clergé, qu'on déclare inéligible et auquel on nie le droit de vote; cette clause sera rapportée en 1843. Convocation au moins une fois l'an et mandat durant l'espace de quatre années.

5° **Législation civile :** maintien au Bas-Canada des lois françaises, le Haut adoptant le code des lois britanniques; mais les Provinces sont régies par le code criminel anglais. Les lois générales et locales seront adoptées par la Chambre, par le Conseil, par le gouverneur, Sa Majesté pouvant désavouer toute loi, dans le cours de deux ans. Toutes ordonnances ou lois antérieures, sauf celles abrogées par l'acte, gardent leur valeur. Le gouverneur et son Conseil exécutif forment un tribunal d'appel. Quant aux fonctions publiques, elles sont de l'attribution du roi, c'est-à-dire réservées pour le choix des titulaires au bon plaisir du gouverneur.

6° **Législation religieuse anglicane :** exemption de la dîme due au clergé romain. Dans les concessions faites ou à faire des terres de la Couronne, la septième partie est ou sera réservée à l'Eglise établie : soit au Haut-Canada environ 2.400.000 acres; les revenus de ces **Réserves foncières** seront dévolus à l'entretien du clergé anglican. L'intention évidente était de créer ainsi une classe de nobles héréditaires dans la colonie.

7° **Législation religieuse romaine :** la liberté est garantie à la religion catholique, l'exercice du culte, le droit de propriété, d'achat, de vente, de transmission, de perception des cens et rentes seigneuriales; la capacité légale de recevoir legs, donations, fondations.

8° **Liste civile** ou taux fixé par la Couronne des salaires et allocations aux fonctionnaires annuellement :

1.	Gouverneur général ..... £	2.000
2.	Lieutenant-gouverneur	1.500
3.	Juge en chef	1.200
4.	Juges des Cours inf.....	500
5.	Juge d'Amirauté	200
6.	Procureur général	300
7.	Greffiers	100
8.	Secrétaires	200
9.	Arpenteurs.	300
10.	Inspect. forestier	300
11.	Commissaires des Indiens.....	300
12.	Capit. de port	100
13.	Perception des revenus	400
Conseiller exéc.		100
Grand voyer		200
Secrétaires français		200
Ministres anglicans.....		200

Administr. cath. romain	200
Maître d'école	100
Officiers canad. en pension	1.200
Command. des Sauvages	100
Dépens. accident	1.000
Agent du port	100
Ministre de Sorel	100

L'acte fut suspendu en 1838 et remplacé par le **Conseil spécial** (V. ce mot).

BIBL. — Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. II, Québec, 1921; Can. and Prov., Index, 1917; The Makers of Can., Index, 1911; E. Lareau, *Hist. du Droit can.*, Montréal, 2 vol., 1886; S. Pagnuelo, *Etudes hist. et légales*, Montréal, 1872; H. Garneau, *loc. cit.*

ACTE D'UNION (1840) ou « Acte qui réunit les Provinces du Haut et Bas-Canada pour le gouvernement de la **Province du Canada.** »

Quant à l'origine, l'idée unioniste naît aux Communes en 1791, de la part de l'opposition au parti de Pitt; en 1810, Craig recommande à lord Liverpool la réunion des deux Canadas; en 1813, le juge Sewell, sommé de se disculper à Londres, conseille la fédération de toutes les colonies; en 1819, le duc de Richmond propose d'unir les législatures provinciales; en 1820, lord Dalhousie est muni, en cas de crise politique, d'un mandat de réunion; en 1822, Wilmot et Bathurst introduisent aux Communes un projet de loi d'union comme mesure nécessaire et urgente; abandon forcé du projet, faute de l'adhésion du Haut-Canada; en 1835, les Commissaires l'écartent pour le même motif; en 1838, la Constitution a vécu et l'Union est mise au jour (V. Lareau, n. 226; Egerton et Grant, p. 124).

Eu égard au développement ou à la genèse de l'Union, en août 1838, lord Durham convoque à Québec les délégués des Provinces maritimes : **premier plan** de confédération; une province comprenant le centre et l'ouest du Haut-Canada; une deuxième, l'est, la région de Montréal, les Cantons de l'est; une troisième, le reste du Bas-Canada; enfin, les **trois** provinces maritimes : échec de ce plan devant l'inflexible antagonisme des membres canadiens français; **deuxième plan** : l'Union provinciale, non réalisée par Durham, mais préconisée dans son **Rapport** comme indispensable à la **défrancisation** du Bas-Canada.

Quant à la réalisation, en juin 1839, lord Russel fait aux Communes une motion dans le dessein de réunir les Provinces et de prolonger la vie du **Conseil spécial** (v. ce mot) : le projet est ajourné pour un an. En novembre 1839, Poulett Thomson inaugura son habile manœuvre au Bas-Canada : il fit voter les six articles de l'Union, à l'unanimité moins les voix de Neilson, Cuthbert et Quesnel; le 3 décembre, même succès au Haut-Canada, à la majorité des votants. Mais le 24 janvier 1840, contre-pétitionnement des Québecois et des Trifluviens portant 40.000 signatures; le 21 février, même protestation à Montréal et ailleurs. Toutefois, les dépêches de Thomson atténuent à Londres l'opposition des Canadiens, même la pétition du clergé. La discussion des articles a lieu aux Communes : l'Acte est adopté et reçoit la sanction royale, le 23 juillet 1840.

La teneur de l'Acte embrasse 62 articles, suivis de deux annexes, ayant trait au bilan de la liste civile permanente de 45.000 livres sterl., et bilan de la liste temporaire ou limitée au vivant de la reine Victoria de 30.000 £. L'Acte rapporte en substance les lois antérieures, réserve certains articles, en introduit de nouveaux. La formule du gouvernement responsable n'existe, sous l'Union, ni dans le texte de l'Acte, ni dans la teneur des commissions ou instructions octroyées aux gouverneurs : est-ce une lacune volontaire? Oui, car le Parlement impérial en a retenu le monopole. En théorie, la responsabilité est censée accordée à la Province du Canada en 1841, à la Nouvelle-Ecosse en 1848 et au Nouveau-Brunswick, à Prince-Edouard en 1851. En pratique, le cabinet Lafontaine-Baldwin en impose la formule à lord Elgin qui, le premier, consentit à consulter le ministère, à accueillir ses avis, à les suivre, comme représentant les électeurs.

Les **partis** sont, d'une part, celui du **Pacte de Famille** ou « groupe de tories » du Haut-Canada, ainsi surnommés à cause des liens qui les maintiennent au pouvoir, liens politiques, sociaux, religieux, commerciaux surtout; celui de **La Réforme** ou « groupe de Réformistes », composé de Loyalistes imbus des idées de la Constitution américaine; il attira les sympathies naturelles des Canadiens français, rapprochant Papineau et Lyon Mackenzie, leurs chefs politiques. Le premier groupe donnera naissance au **Parti conservateur**; le second, au **Parti libéral**, qui ne sont alors qu'en germe dans les ministères et les Chambres.

Le **Pouvoir exécutif** appartient au gouverneur seul, ou éclairé et secondé par son Conseil, lequel est nommé par la Couronne, c'est-à-dire choisi en réalité par le gouverneur lui-même. L'étendue de responsabilité des **huit conseillers** envers le Parlement est passée sous silence : brèche évidente au principe de la responsabilité ministérielle.

Le **Pouvoir législatif** est confié à un **Conseil** de 24 membres, douze pour le Haut et douze pour le Bas-Canada, nommés à vie, leur président étant choisi par le gouverneur.

L'Assemblée législative ou **Chambre d'Assemblée** comprend 34 membres, élus par moitié dans chacune des anciennes Provinces, sié-

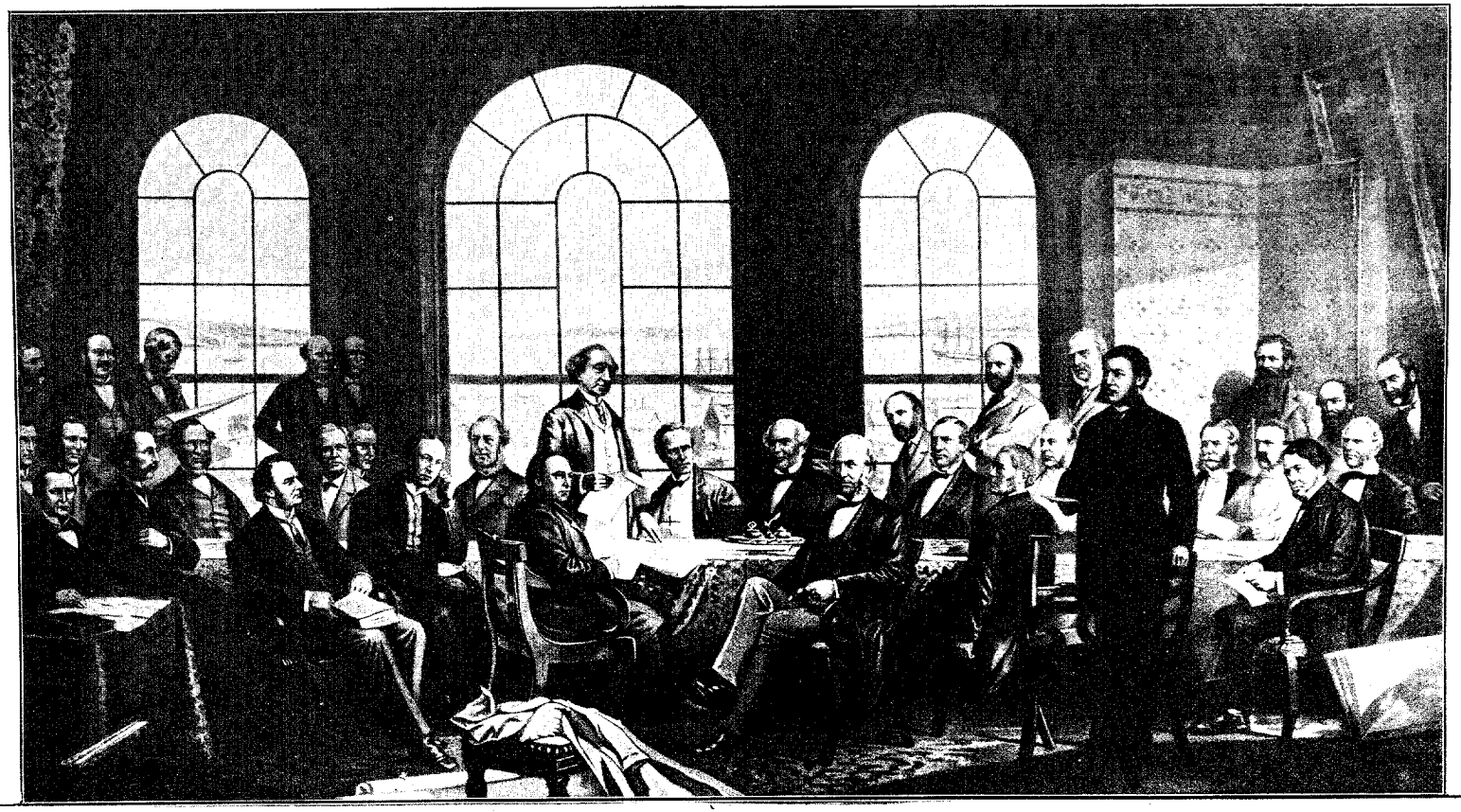

LES PÈRES DE LA
CONFÉDÉRATION CANADIENNE
1 JUILLET 1867

M. Barnard
W. A. Henry
E. Palmer
Sir F. B. T. Carter
Sir Ambrose Shea
Peter Mitchell
R. B. Dickie
W. H. Pope
J. M. Johnston
W. H. Steeves
E. B. Chandler
T. H. Haviland
A. A. MacDonald
Chas. Fisher
Geo. Coles
J. C. Chapais
A. G. Archibald
A. T. Galt
J. Cockburn
J. Gray
Col. J. H. Gray
Alex. Campbell
Sir John A. Macdonald
Sir E. Taché
Hon. Oliver Mowat
W. MacDougall
J. McCully
E. Whelan
S. L. Tilley
Sir H. L. Langevin
Sir Geo. Cartier
Hon. George Brown
Sir Charles Tupper
T. D'Arcy McGee

geant durant quatre ans avec une session annuelle, le président ou **orateur** nommé au début de chaque législature. Toutes les motions ou propositions de loi sont décidées à la majorité absolue des voix, celle du président étant au besoin prépondérante. La langue anglaise est seule admise en Chambre et dans les comptes rendus.

Les **faveurs** vont au Haut-Canada. La population est de 456.000. Elle aura 43 députés : par exemple, cinq villes ontariennes : Kingston 6.292, Cornwall 1.407, Niagara 2.287, London, 2.078, Bytown 3.000; en tout 15.054 âmes, ont un nombre égal de représentants que cinq comtés bas-canadiens de 153.461 habitants : Huntington 36.204, Dorchester 34.817, Berthier 26.859, Deux-Montagnes 25.835, Beauharnois 28.074. La dette provinciale du Haut-Canada est de six millions, mise au devoir de la Province-Unie; même la dette contractée, pour des améliorations locales, par les concussions des administrateurs civils.

Les **défaveurs** incombent au Bas-Canada; on y sacrifie son contrôle des finances et de la législation, l'usage officiel de sa langue propre, de l'effigie de son indépendance. La population monte à 650.000 âmes; la députation sera de 42 représentants au lieu de 90 en 1838, sans tenir compte de la nouvelle délimitation de ses circonscriptions électorales. Sœur aînée, la Province ancienne devra partager le passif de sa cadette émancipée.

En somme, la nouvelle Constitution décrète les clauses suivantes : liste civile arbitraire et imposée sans l'assentiment des élus du peuple; initiative laissée à l'Exécutif de voter les dépenses accidentelles ou éventuelles, en dehors de tout contrôle représentatif; extinction de la dette publique, non par le Trésor métropolitain, mais par tout le revenu de la Province; l'irresponsabilité des conseillers.

Bibl. — The Makers of Can., index, Toronto, 1911; Can. and Prov., index, ib., 1917; Egerton and Grant, *Can. Constit. Develop.*, ib., 1915; L.-P. Turcotte, *Le Can. sous l'Union*, 2 vol., Québec, 1882; J. Royal, *Hist. du Can.*, Montréal, 1909; J. Desjardins, *Guide Parlem. histor.*, Québec, 1902; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

ACTE DE LA CONFEDERATION (1867) ou « Acte de l'Amérique Britannique du Nord ».

Les causes du changement de Constitution se faisaient sentir de tous côtés : antagonisme des partis, représentation ontarienne selon l'accroissement de la population, fréquentes crises ministérielles (1854-64), inutilité des appels au peuple... (V. The Makers of Can..., vol. 18).

L'élaboration du système fédéral était en fermentation depuis vingt années : entrevu par lord Durham, favorisé par la Nouvelle-Ecosse en 1854, discuté par le ministère Cartier-Macdonald, déclaré urgent par Galt en 1858 et par Brown en 1859, par les deux partis en 1864. En effet, le 1er septembre de cette année, il se fit une convention de délégués à Charlottetown et le 10 octobre, à Québec, en vue d'examiner à fond les articles servant de base à la fédération. En 1865, débats parlementaires et adoption des 72 articles. En décembre, l'année suivante, des délégués des quatre Provinces sont députés à Londres.

Le 29 mars 1867, la Reine signe la Constitution, qui fut mise en vigueur le 1er juillet et qui régit encore le Canada. La Confédération est appelée **Dominion of Canada,** terme assez improprement traduit par **Puissance du Canada,** le mot **Puissance** équivalant à Etat souverain; tandis que le terme **Domaine** (en latin « Dominionem ») exprime exactement l'idée d'un **Etat dépendant de la Couronne.**

« L'Amérique britannique du Nord », en 1867, comprend les Provinces de Québec, de l'Ontario, de la N.-E. et du N.-B.; en 1869, les Territoires du Nord-Ouest, achetés aux Associés de la Compagnie de la Baie d'Hudson; en 1870, le Manitoba; en 1871, la Colombie-Britannique; en 1873, l'admission de Prince-Edouard. Le Canada forme une **Union fédérale,** où chaque Province conserve son autonomie relative.

Le **Pouvoir souverain** appartient de droit à la métropole, qui manifeste son intervention par la Couronne, par le ministre des Colonies, par le Parlement impérial, qui s'identifie avec le Conseil privé, un peu aussi par la Conférence coloniale. Ainsi notre gouvernement ne saurait exister qu'en vertu de pouvoirs départis par la Constitution et les Statuts, ou tacitement consentis : il surgit des questions sujettes à discussion et à décision (V. J. Keith, **Resp. govern.).**

Le **Gouverneur général** est nommé par la Couronne sur l'avis du Secrétaire colonial, par lettres patentes jusqu'en 1878 avec les instructions convenables; par simple commission ensuite avec le titre « Commandant en chef du Canada » : salaire, état-major, pouvoirs de grâce, de pétition, de dissolution du Parlement, etc. Il a deux secrétaires, civil et militaire, ayant les fonctions de cérémonial, de liaison avec l'Exécutif, dont ils reçoivent leur salaire, leur promotion. Le Conseil privé du Canada, établi par la Constitution et choisi par le gouverneur sur l'avis du Premier, est à vie d'ordinaire, avec le titre d'Honorable, sans salaire ni commission; le nombre des membres est indéfini et rarement convoqué en totalité, sinon les membres du Cabinet (V. **Gouverneur).**

Le **Pouvoir exécutif** se compose du Cabinet,

qui n'est point mentionné dans le texte constitutionnel, dont les membres sont laissés au choix du Premier, qui les prend dans le Parlement; l'usage, qui paraît absurde, exige leur réélection par le peuple. Le Premier ministre jouit de pouvoirs étendus entre le gouverneur et l'électorat. Sa démission entraîne la chute du Cabinet. Son nom est absent de la Constitution. Il peut démettre un ministre et il nomme les Orateurs du Sénat, des Communes et leurs substituts, etc. Jadis le plus jeune des ministres était le président du Conseil privé : c'est le premier qui retient d'ordinaire cette charge.

Le **Pouvoir législatif** est constitué du **Parlement,** composé du gouverneur, du Sénat, de la Chambre pour sanctionner et appliquer les lois; libre, chacun des trois, d'approuver ou d'opposer son véto, mais d'ordinaire entente et harmonie; du **Sénat,** dont les candidats sont présentés par le Cabinet et confirmés par le Gouverneur, nommés à vie avec salaire; répartis au début en 24 membres du Québec, 24 de l'Ontario, 12 de la N.-E. et du N.-B.; depuis, 10 de chacune des deux dernières provinces, 4 du P.-E., et autant de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta, 3 de la Colombie; de la **Chambre des Communes,** comprenant au début : Québec, 65; Ontario, 82 et 88 en 1871, N.-E. 19 et 21 en 1871, N.-B. 15 et 16 en 1872, Manitoba 4, Colombie et P.-E. 6. — Aujourd'hui, Québec 65, Ontario 86, N.-E. 18, N.-B. 13, Man. 10, Sask. 10, Col. 7, Alta. 7, P.-E. 4, Yukon 1. Il convient d'observer que la Province de Québec a toujours 65 députés; que l'on divise la population de chaque Province par 65 pour obtenir le nombre de ses représentants, avec la restriction d'un amendement de 1915 que, quel que soit le quotient obtenu, la Province aura toujours droit à autant de députés qu'elle possède de sénateurs : ainsi Prince-Edouard a droit de nommer quatre représentants, bien que sa population n'en comporterait que deux ou trois.

Le **Rouage ministériel** embrasse sept engrenages différents au début et le double dans la suite.

1° **Ministère des Finances** ou Receveur-général tient le second rang au Conseil, aux Communes, aux cérémonies, chargé du budget soumis au gouverneur, de l'administration des Banques de l'Etat, des assurances immobilières, des comptes publics, de l'émission de la monnaie et des billets, de l'Hôtel des Monnaies. Son **Bureau du Trésor** est composé du ministre et de quatre collègues, sous-comité du Cabinet et étudiant revenus et dépenses, dont le Rapport est soumis au gouverneur en Conseil.

L'Auditeur général ou Contrôleur ou Vérificateur a pour mission de surveiller les dépenses occasionnelles; muni de pouvoirs étendus, il dépose ses comptes devant le Parlement.

2° **Ministère de la Justice** : le titulaire est l'aviseur légal du gouvernement, surtout en ce qui concerne le fiat ou le véto à l'égard des bills votés, le rejet de telle législation provinciale, la concession ou le refus de pétition des droits, l'exercice du droit de grâce. Il examine périodiquement les lois émanant des Provinces; la direction des pénitenciers et de la police fédérale.

Le **Solliciteur** ou **Procureur général** est nommé par le gouverneur en Conseil pour assister le précédent, muni du mandat électoral, admis au rang des ministres sans être membre du Cabinet.

3° **Le Secrétaire d'Etat,** véritable ministre, est en relation directe avec le gouverneur, gardien des sceaux, administrateur des lois des Compagnies, de la naturalisation, de la Tempérance; en charge aussi, depuis 1909, des Affaires extérieures, ainsi que des Bureaux de l'Imprimerie royale et des Archives fédérales (1912).

4° **Ministère des Travaux Publics,** jadis **Commissaire des Travaux Publics.** En 1879, ce ministère a été séparé de celui des Chemins de fer et Canaux. Le ministre est en charge des édifices publics, des ports et quais de navigation, des écluses, môles, digues, des ponts et chaussées, des lignes télégraphiques, etc.

5° **Ministère des Chemins de fer et Canaux** concerne le tracé et l'entretien des voies appartenant à l'Etat, du matériel de traction, du recrutement du personnel; des canaux et de leur fonctionnement, etc.

6° **Ministère de l'Intérieur** : en 1869, achat, à raison de 300.000 £ et de terres concédées, des prairies du N.-O. et du Territoire de Rupert et création en 1873 de ce ministère.

Le ministre administre le Yukon depuis 1898, vend les terres aux colons, en commande l'arpentage et la répartition, exerce et surveille l'immigration étrangère depuis 1892.

Les **Affaires indiennes,** confiées en 1844 au secrétaire civil du gouverneur; en 1860, au directeur des Terres de la Couronne; en 1867, au Secrétaire d'Etat, est remis en 1873 au ministre de l'Intérieur; en 1880, à un Surintendant qui lui est rattaché.

7° **Ministère de l'Agriculture,** créé en 1868 pour contrôler l'immigration, imposer la quarantaine; en 1887, création des **Fermes expérimentales :** laiteries, semences, plantes et fruits, animaux; lettres patentes aux inventeurs, marques de fabrique, etc.

8° **Ministère des Postes,** en date de 1851, fonde et dirige tous les bureaux du pays, la livraison des lettres et colis, timbres, mandats, bons, chargé de publier règlements et

défenses, de surveiller les journaux et publications non désirables.

9° **Ministère de la Marine et des Pêcheries,** chargé de l'hydrographie, du canal navigable du Saint-Laurent en 1904, des phares et bouées flottantes, des hôpitaux de la marine, du pilotage, des naufrages. Les Pêcheries côtières forment une branche considérable, qui restait séparée de 1884 à 1891. Le **service naval** fut établi en 1910 en vue de construction, achat, entretien, réparation des navires, du matériel de navigation sur les lacs et les fleuves, des observations météorologiques, des marées, de la télégraphie sans fil.

10° **Ministère des Douanes,** aboli en 1892, rétabli en 1897, perçoit les droits d'entrée aux ports, impose les tarifs, les amendes, consigne en dépôt les marchandises de transport ou de transit par voie ferrée ou fluviale, etc.

11° **Ministère du Commerce,** établi en 1887, en fonction en 1892, organise surtout le trafic extérieur par la marine marchande avec l'étranger et les autres colonies; il administre l'Acte d'Inspection de la Vente, l'immigration de Chine, les rentes et pensions viagères, établies en 1908.

12° **Ministère du Revenu de l'Intérieur,** perçoit les accises ou impôt territorial sur les spiritueux, le tabac, les produits distillés; concède les permis ou licences; surveille les poids et mesures; inspecte les gaz, l'électricité, les aliments, les produits pharmaceutiques; aboli en 1892, il revit en 1897 pour disparaître dans la suite.

13° **Ministère des Mines,** établi en 1907 sous la direction du précédent, séparé de lui en 1912, il administre les mines et la géologie qui existait depuis 1842.

14° **Ministère du Travail,** créé en 1900, mis sous la juridiction du ministre des Postes, séparé en 1906 avec de nouvelles attributions, en 1907 et en 1910; il a la charge de prévenir les grèves, de les apaiser et supprimer par la conciliation légale.

15° **Ministère de la Défense** (1922) : service civil, forts, artilleries, munitions, armes, manutention, habillement, campement; service militaire, état-major, officiers, soldats, honneurs, promotions, etc. La **Police à cheval** — ou gendarmerie —, établie au N.-O. en 1873 sous le ministère de la Justice. Le commissaire ou commandant supérieur réside à Régina; son corps de troupes est d'environ 800 à 900 hommes.

La **Magistrature** se compose, en 1875, de deux Cours: la Cour Suprême, constituée d'un juge en chef et de cinq juges puînés dont deux du barreau de Québec : elle est Cour d'appel au civil, au criminel dans les cas prévus et sa sentence est sans appel, la prérogative royale exceptée; la Cour de l'Echiquier, créée pour diminuer les litiges où « la Couronne est plaignante ou demanderesse », ayant un juge spécial, nommé en 1887, puis un juge assesseur désigné en avril 1912.

Le gouvernement fédéral nomme dans chaque Province, moyennant l'investiture du gouverneur général un **lieutenant-gouverneur** pour un terme de cinq ans, investi de pouvoirs directs, doté en partie de la prérogative royale, chef de l'Exécutif, choisi d'ordinaire dans les rangs du parti régnant et il est rétribué par le gouvernement fédéral. Chaque Province est munie d'un **Conseil législatif** et d'une Chambre locale ou Assemblée législative provinciale, élue par le peuple. Les gouvernements provinciaux nomment à tous les emplois requis pour l'administration de la justice, à l'exception des Juges. Ils règlent les affaires particulières de leur province, à savoir l'éducation, les institutions de charité, les prisons, les institutions municipales, les licences diverses, les travaux publics, la célébration des mariages, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice au civil et au criminel. A noter que seule la Province de Québec a gardé le Conseil législatif.

Enfin, « chaque localité de 730 âmes ou plus, chaque ville de 2.000 habitants ou plus, chaque canton, a un **Conseil municipal** élu annuellement par les contribuables. Tous sont représentés dans les **Conseils du Comté,** qui se réunissent périodiquement. Ces institutions règlent un grand nombre d'affaires locales en faveur de leurs concitoyens.

Ainsi la Constitution de 1867 assure au peuple canadien une autonomie complète en ce qui regarde les affaires intérieures. La dernière Conférence impériale (V. ce mot) a concédé au Canada la même autonomie pour les affaires extérieures, traités de commerce, etc., etc.

BIBL. — Can. and Prov., Index; The Makers of Can., Index; J. Keith, *Resp. Gov.*, Oxford, 3 vol., 1912; H. Garneau, *loc. cit.*

ACTION SOCIALE CATHOLIQUE : ayant pour objet d'unir dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique; ainsi que de développer et affermir dans les populations canadiennes le sens de la vie catholique.

Elle a été instituée par Lettre pastorale du cardinal Bégin, le 31 mars 1907, constituée en corporation légale le 14 avril 1908, louée par Pie X, dans un Bref du 27 mai 1907, « sans réserve et publiquement ». Saint Michel archange est le patron de ses œuvres de charité intellectuelle.

Placée sous la haute surveillance de l'ar-

chevêque de Québec, elle a un Directeur général par lui accrédité et est administrée par un Comité central permanent, composé de prêtres et de laïques. La Corporation comprend des membres actifs et auxiliaires. Elle confie à l'**Action Sociale Limitée**, société par actions, le soin d'administrer, dans l'immeuble sis rue Sainte-Anne, ses ateliers de typographie, de photographie et de reliure.

L'Action Sociale Catholique a fondé, le 21 décembre 1907, l'**Action Catholique**, journal quotidien avec édition hebdomadaire, qui lui sert d'organe et mis à la charge, pour la publication, de l'Action Sociale Limitée. Elle a fondé, en septembre 1919, l'**Apôtre**, magazine illustré mensuel, rédigé à l'intention des familles de langue française au Canada et aux Etats-Unis. Elle collabore étroitement à la rédaction de la **Semaine Religieuse de Québec**, organe officiel de l'archevêché.

L'Action Sociale a créé, en 1909, un **Secrétariat des Œuvres**, lequel sert de trait d'union entre celles du diocèse et celles de l'extérieur, au moyen de livres, brochures, feuilles de propagande; favorisant les œuvres d'éducation sociale et l'union des forces catholiques: cercles d'études, conférences, journées sociales, congrès, œuvres de jeunesse, de presse, de tempérance, unions ouvrières, syndicats professionnels, sociétés de crédit, etc. De plus, en 1915, un mouvement de **Syndicalisme catholique** au Canada et un **Cercle d'Etudes des Ouvriers**; en 1919, un **Secrétariat des Syndicats catholiques.** Elle publie, à partir de 1917, un **Almanach** avec profusion d'illustrations.

Etendant sans cesse son champ d'apostolat, l'**Action** s'est affilié l'**Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil**, en faveur du placement et de la surveillance des jeunes personnes (février 1924); la **Ligue Catholique Féminine**, en faveur de la modestie et la réserve dans le costume et la mode (mai 1927); l'**Association Catholique des Gardes-malades**, licenciées de la Province de Québec (octobre 1928).

Bibl. — Prospectus de *l'Action Soc. Cath.*, Québec, 1929.

ADAM (Graham Mercer) (1839-1912), publiciste, fondateur, écrivain remarquable.

Fils de James et de Margaret Wishart, il naquit à Loanhead, comté de Midlothian, en Ecosse, en 1839, reçut son éducation à Edimbourg, émigra au Canada en 1858. S'étant réfugié à Toronto, la librairie Rollo le prit à son service et comme associé en 1860. Aussitôt, il écrivit des essais dans le **British American Magazine**, que publiait la Société. Mais en 1866, un troisième associé, nommé Stevenson, vint augmenter la popularité de la Société. En 1869, l'entreprenant Adam fondait le **Canada Bookseller**; puis, en 1872, le **Canadian Monthly and National Review**, qu'il publia jusqu'en 1883. Toutefois, en 1876, la Société subit des revers et se dissout; mais Adam se dévoua alors au journalisme et à la composition d'œuvres littéraires. En 1879, il édita personnellement le **Canada Educational Monthly** et, l'année suivante, le **Canadian Monthly**, en même temps collaborateur de Goldwin Smith (V. ce nom) et gérant de la publication **The Bystander.** On lui est redevable d'une série de livres scolaires et de guides illustrés. Puis, en 1885, à l'époque de la Rébellion de Riel, il édita **The Canadian North-West, its history and its troubles.** En 1886, en collaboration avec Mlle A. E. Wetherall, il tenta un essai de roman, **An Algonquin Maiden**; en 1887, il écrivit **An outline History of Canadian Literature.** Faute de ressources, en 1892, il se rendit à New-York et s'y adonna à la composition du **States Book**, et de **Mélanges.** De 1896 à 1905, Chicago fit bon accueil à son périodique, intitulé **Self-Culture**, redite de ses œuvres antérieures. Il est décédé à New-York le 30 octobre 1912, ayant d'abord épousé (1863) Jane Beazley, décédée en 1884; ensuite Frances Isabel Brown. Il avait commandé une compagnie, lors de l'invasion des Féniens en 1866.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men.* Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

ADAMS (John), Américain, conseiller, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Il vint de Boston à Annapolis, quelques années après la cession de l'Acadie à la Couronne britannique en 1713. En 1720, il fut choisi comme conseiller du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Après la fin tragique du lieutenant-gouverneur Lawrence Armstrong (V. ce nom), il lui succéda, par ordre d'ancienneté au service, comme administrateur de la colonie, du 7 décembre 1739 au 22 mars 1740. Menacé de perdre la vue, il se retira à Boston, à l'avènement de Paul Mascarène (V. ce nom).

Bibl. — The Makers of Can., Index, Toronto, 1911.

ADET (Pierre-Auguste) (1763-1832), homme politique français, conseiller de la direction des Mines, délégué plénipotentiaire.

En 1796, ce délégué présenta au Congrès des Etats-Unis le drapeau tricolore comme emblème officiel et national. En 1797, il remit au Secrétaire d'Etat à Washington la fameuse note par laquelle le Directoire, qui se plaignait au gouvernement de la violation de la neutralité, déclarait que la République fran-

chevêque de Québec, elle a un Directeur général par lui accrédité et est administrée par un Comité central permanent, composé de prêtres et de laïques. La Corporation comprend des membres actifs et auxiliaires. Elle confie à l'**Action Sociale Limitée**, société par actions, le soin d'administrer, dans l'immeuble sis rue Sainte-Anne, ses ateliers de typographie, de photographie et de reliure.

L'Action Sociale Catholique a fondé, le 21 décembre 1907, l'**Action Catholique**, journal quotidien avec édition hebdomadaire, qui lui sert d'organe et mis à la charge, pour la publication, de l'Action Sociale Limitée. Elle a fondé, en septembre 1919, l'**Apôtre**, magazine illustré mensuel, rédigé à l'intention des familles de langue française au Canada et aux Etats-Unis. Elle collabore étroitement à la rédaction de la **Semaine Religieuse de Québec**, organe officiel de l'archevêché.

L'Action Sociale a créé, en 1909, un **Secrétariat des Œuvres**, lequel sert de trait d'union entre celles du diocèse et celles de l'extérieur, au moyen de livres, brochures, feuilles de propagande; favorisant les œuvres d'éducation sociale et l'union des forces catholiques: cercles d'études, conférences, journées sociales, congrès, œuvres de jeunesse, de presse, de tempérance, unions ouvrières, syndicats professionnels, sociétés de crédit, etc. De plus, en 1915, un mouvement de **Syndicalisme catholique** au Canada et un **Cercle d'Etudes des Ouvriers**; en 1919, un **Secrétariat des Syndicats catholiques.** Elle publie, à partir de 1917, un **Almanach** avec profusion d'illustrations.

Etendant sans cesse son champ d'apostolat, l'**Action** s'est affilié l'**Œuvre de Notre-Dame du Bon-Conseil**, en faveur du placement et de la surveillance des jeunes personnes (février 1924); la **Ligue Catholique Féminine**, en faveur de la modestie et la réserve dans le costume et la mode (mai 1927); l'**Association Catholique des Gardes-malades**, licenciées de la Province de Québec (octobre 1928).

Bibl. — Prospectus de *l'Action Soc. Cath.*, Québec, 1929.

ADAM (Graham Mercer) (1839-1912), publiciste, fondateur, écrivain remarquable.

Fils de James et de Margaret Wishart, il naquit à Loanhead, comté de Midlothian, en Ecosse, en 1839, reçut son éducation à Edimbourg, émigra au Canada en 1858. S'étant réfugié à Toronto, la librairie Rollo le prit à son service et comme associé en 1860. Aussitôt, il écrivit des essais dans le **British American Magazine**, que publiait la Société. Mais en 1866, un troisième associé, nommé Stevenson, vint augmenter la popularité de la Société. En 1869, l'entreprenant Adam fondait le **Canada Bookseller**; puis, en 1872, le **Canadian Monthly and National Review**, qu'il publia jusqu'en 1883. Toutefois, en 1876, la Société subit des revers et se dissout; mais Adam se dévoua alors au journalisme et à la composition d'œuvres littéraires. En 1879, il édita personnellement le **Canada Educational Monthly** et, l'année suivante, le **Canadian Monthly**, en même temps collaborateur de Goldwin Smith (V. ce nom) et gérant de la publication **The Bystander.** On lui est redevable d'une série de livres scolaires et de guides illustrés. Puis, en 1885, à l'époque de la Rébellion de Riel, il édita **The Canadian North-West, its history and its troubles.** En 1886, en collaboration avec Mlle A. E. Wetherall, il tenta un essai de roman, **An Algonquin Maiden**; en 1887, il écrivit **An outline History of Canadian Literature.** Faute de ressources, en 1892, il se rendit à New-York et s'y adonna à la composition du **States Book**, et de **Mélanges.** De 1896 à 1905, Chicago fit bon accueil à son périodique, intitulé **Self-Culture**, redite de ses œuvres antérieures. Il est décédé à New-York le 30 octobre 1912, ayant d'abord épousé (1863) Jane Beazley, décédée en 1884; ensuite Frances Isabel Brown. Il avait commandé une compagnie, lors de l'invasion des Féniens en 1866.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men.* Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

ADAMS (John), Américain, conseiller, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Il vint de Boston à Annapolis, quelques années après la cession de l'Acadie à la Couronne britannique en 1713. En 1720, il fut choisi comme conseiller du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Après la fin tragique du lieutenant-gouverneur Lawrence Armstrong (V. ce nom), il lui succéda, par ordre d'ancienneté au service, comme administrateur de la colonie, du 7 décembre 1739 au 22 mars 1740. Menacé de perdre la vue, il se retira à Boston, à l'avènement de Paul Mascarène (V. ce nom).

Bibl. — The Makers of Can., Index, Toronto, 1911.

ADET (Pierre-Auguste) (1763-1832), homme politique français, conseiller de la direction des Mines, délégué plénipotentiaire.

En 1796, ce délégué présenta au Congrès des Etats-Unis le drapeau tricolore comme emblème officiel et national. En 1797, il remit au Secrétaire d'Etat à Washington la fameuse note par laquelle le Directoire, qui se plaignait au gouvernement de la violation de la neutralité, déclarait que la République fran-

çaise accorderait à chaque pavillon neutre le même traitement que celui-ci recevrait de la Grande-Bretagne.

Il fomenta autour de lui des intrigues secrètes, dans le dessein arrêté de soulever une redoutable rébellion, qui serait secondée par la France, contre le gouvernement et la colonie du Canada. Il soudoya David MacLane qui, dénoncé par John Black, fut exécuté à Québec, le 21 juillet 1797. S'étant mêlé aux affaires politiques, à l'occasion de l'élection présidentielle de Jefferson, Pierre Adet encourut la disgrâce qui nécessita son rappel en France.

Bibl. — The Makers of Canada, Index, Toronto, 1911; Can. and Prov., Index, ib., 1916; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

ADHEMAR (Antoine) (1640-1714), sieur de Saint-Martin, soldat au régiment de Carignan, huissier, notaire, greffier.

Fils de Michel et de Cécile Gache, il naquit en 1640 à Saint-Salvy, au diocèse d'Albi (Lot-et-Garonne). Soldat de la compagnie du capitaine de Sorel, il débarqua à Québec, le 17 août 1665, et prit part aux expéditions contre les Agniers. Le 10 octobre 1667, le soldat libéré épousait à Québec Geneviève Sageot, de Paris. Il commença à exercer les fonctions d'huissier et de notaire, en 1668, dans les seigneuries de la Madeleine, de la Pérade, de Batiscan, de Champlain.

Devenu veuf en 1683, il convola le 30 janvier 1687 au Cap-de-la-Madeleine avec Michelle, fille du notaire Cusson. Le 2 mai, il était pourvu d'une commission de notaire par M. Dollier de Casson (V. ce nom), et il acceptait aussi la charge de greffier de la juridiction de Montréal. C'était un fonctionnaire soigneux. En 1690, il reçut des « compliments flatteurs sur l'excellent arrangement de son greffe et la belle ordonnance de ses contrats et pièces de procédures ». Il mourut à Ville-Marie, le 15 avril 1714. Son nom et celui de son fils sont souvent cités dans les documents historiques.

De son premier mariage naquirent cinq enfants, entre autres **Jeanne, Madeleine, Marie,** qui contractèrent des unions; du second, étaient issus **Jean-Baptiste** et **Elisabeth,** qui épousa d'abord J.-M. Leriche, puis J.-B. Laporte.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, t. I, Montréal, 1871; Bull. des Rech. hist., année 1925.

ADHEMAR (Jean-Baptiste) (1689-1754), fils du précédent, assistant-greffier, greffier, notaire.

Né à Ville-Marie le 16 mars 1689, il reçut en juin 1707 une commission qui le nommait assistant de son père au greffe de Montréal et, le 14 juin 1714, M. de Bégon (V. ce nom) lui accordait la place de greffier au bureau paternel. Le mandataire démissionna en 1718; mais dans la suite, il exerça à plusieurs reprises les fonctions de greffier intérimaire. Comme notaire, son étude fut fréquentée durant quarante années. Il mourut le 20 décembre 1754.

M. Adhémar avait d'abord épousé à Montréal, le 20 mai 1715, Catherine, fille de Michel Lepailleur et de Marie de La Motte, de Paris, laquelle ne lui donna point de postérité; ensuite, le 7 janvier 1733, Catherine Moreau, qui fut mère de trois enfants, entre autres :

Jean-Baptiste-Amable, baptisé le 29 janvier 1736, marié en mars 1761 à Marguerite Lemoine et décédé sans enfant;

Toussaint-Antoine, baptisé le 20 septembre 1740, employé au poste des Miamis en 1773, marié à Geneviève Blondeau, qui donna naissance à Marie, le 28 février 1772 au Détroit; à Charlotte le 14 mars 1773, à Jacques-Antoine le 2 avril 1774; à Joseph-Antoine le 24 avril 1775; à Marie-Angéline le 22 mars 1778; à deux autres, morts au berceau (1777-1780).

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, t. I, Montréal, 1871; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

ADHEMAR (Jean-Baptiste-Amable) (1736-1800), fils du précédent, négociant, délégué des Montréalais à Londres.

Né en 1736, il ne suivit point la carrière de son père, mais se fit négociant et exerça un commerce très considérable avec les Sauvages. En 1783, l'on fit signer des pétitions au domicile des Canadiens, en vue de demander au gouvernement de Londres l'autorisation de faire venir des prêtres d'Europe et de lui soumettre une réclamation au sujet de leurs droits civils. Les députés choisis pour porter ces pétitions en Angleterre étaient William Dummer Powell, M. Adhémar et M. Jean-Guillaume Delisle, notaire à Montréal. Le gouverneur Haldimand les laissa partir, mais désapprouvait ces démarches, en raison de l'intervention de la France en faveur des Américains dans la Guerre d'Indépendance. Les délégués eurent à subir toutes sortes de vicissitudes et tergiversations dans leur ambassade : celle-ci échoua finalement. M. Powell ne passa que quelques semaines à Londres; M. Delisle, quelques mois; M. Adhémar y séjourna deux ans ou plus, ne revenant qu'au commencement de 1786; il fut encore retardé de plusieurs mois par un quasi-naufrage sur les côtes du Portugal. Toutes les pièces relatives à ce voyage des délégués sont consignées dans le Bull. des Rech. hist., année 1906.

La postérité des Adhémar paraît éteinte au Canada dans la descendance masculine.

BIBL. — Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1919; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., année 1925.

ADHEMAR (V. Lantagnac).

ADVENTISTES (Advent, avènement; **Adventists** en anglais), secte qui croit au prochain avènement du Fils de Dieu.

Son fondateur, William Miller — d'où **Millerites**, seconde dénomination — naquit à Pittsfield (Mass.), le 5 février 1782, et mourut à Low-Hampton (N.-Y.) le 20 décembre 1849. En1812, il servit comme capitaine des volontaires dans les troupes américaines et se livra ensuite à l'agriculture. Aimant la lecture, il se mit à étudier les ouvrages de Hume, de Voltaire, de Pains et devint rationaliste. Puis il se fit **Baptiste** et zélateur de la secte. Ouvrant alors la Bible, il remarqua que le Messie n'avait pu accomplir toutes les prophéties : en conséquence, il faut admettre un **second avènement** (Second Adventists). Quand ? D'après ses calculs, en 1843-44, disait-il, dans ses premiers prêches en 1831. La date s'écoula sans nulle apparition du Christ.

Après la mort du prophète Miller, les adeptes ne tardèrent pas à se diviser en six sectes diverses :

1° **Les Adventistes évangéliques,** formant une spéciale ramification en 1855, avec des croyances variées : immortalité de l'âme, son insouciance d'outre-tombe, châtiment positif et éternel des méchants.

2° **Les Chrétiens de l'Avènement,** qui admettent que l'âme est mortelle de sa nature; que le Christ ressuscitera d'abord les justes pour l'immortalité, puis les pervers pour leur châtiment et leur anéantissement.

3° **Les Adventistes du septième jour,** ainsi appelés à cause de l'observance du sabbat ou samedi; ils admettent, à la venue du Christ, le règne des bons et l'annihilation du démon et des méchants.

4° **L'Eglise de Dieu,** rameau détaché de la branche précédente, en 1864.

5° **L'Union de la vie et de l'avènement,** organisée en 1864, ayant pour doctrine spéciale que les méchants ne sauraient jamais ressusciter.

6° **Les Eglises de Dieu dans le Christ Jésus,** organisée en 1881, avec la foi au renouveau du monde, au millénaire, au retour des Juifs à Jérusalem, à la résurrection des morts, des bons pour la rémunération et des méchants pour l'anéantissement.

D'après le recensement de 1921, le Canada compte dans l'ensemble des Adventistes 14.215 adeptes, répartis dans les neuf Provinces confédérées.

BIBL. — Vacant et Mangenot, *Dict. de Théol. cath.*, Paris, 1903; The Enc. Amer., New-York; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

AERONAUTIQUE, néologisme qui désigne la science de l'aérostation et l'art de construire et de diriger les appareils qui s'élèvent dans l'atmosphère.

La loi de Défense Nationale (V. **Milice**) de 1922 a placé dans les mains du ministre l'autorité, les pouvoirs et les attributions que possédait la **Commission de l'Air,** créée officiellement en 1919. Le Service de l'Aéronautique embrasse trois fonctions : la défense aérienne du Canada, la direction des opérations aériennes des services du gouvernement, le contrôle de l'aviation civile.

Le 1er juillet 1927, ces services, mis auparavant sous la juridiction du Directeur du Corps Royal d'Aviation, ont été réorganisés en deux divisions : aviation militaire et aviation civile.

1° **Le Corps Royal d'Aviation,** sous la juridiction du Directeur de l'Aviation, administre et contrôle toutes les opérations militaires. Les fonctions de ce Corps sont les suivantes : donner des facilités adéquates d'entraînement à tous les services aériens du gouvernement, fournir un noyau de force aérienne apte à concentrer et à former des unités en temps de guerre, créer une réserve de pilotes et mécaniciens. La principale station du Corps est située au Camp Borden (Ont.); il y a des unités à Vancouver et à Ottawa. La première donne l'entraînement aux officiers et aux aviateurs, permanents ou non, ainsi que des cours d'été à des pilotes provisoires et à la formation de l'Aviation civile. L'entraînement couvre le survol et le travail sur terre, comme la coopération avec les services militaires et tels autres cours jugés nécessaires. La station de Vancouver est une base d'entraînement pour les hydroplanes. La Force de l'Aviation militaire permanente, au 1er janvier 1929, se composait de 87 officiers et de 582 aviateurs ou employés.

2° **L'Aviation civile,** ayant des besoins grandissants, a été organisée par le sous-ministre de la Défense Nationale en trois branches :

La branche des « Opérations aériennes du gouvernement civil » qui a la charge des différents services du Fédéral, y compris la protection des forêts, les relevés topographiques et autres travaux, requis par les divers ministères. Le siège, magasins et ateliers, est dans l'île Victoria, à Ottawa; ses bases sont High River (Alta) et Winnipeg (Man.), avec

sous-bases à Dartmouth (N.-E.), lac du Bonnet, Norway House, lac Cormoran (Man.), lac Ladder (Sask.).

La branche du « Contrôle de l'aviation civile », qui a la charge de la police de l'aéronautique, délivrant les licences d'avion, d'aéroport, de pilote commercial ou privé, de mécanicien et navigateur, contrôlant aussi la location et la direction de routes aériennes et des accessoires. Le progrès de l'aviation s'est développé avec les expériences d'exploration et de conservation des ressources naturelles provinciales : forêts à protéger contre le feu, photographies locales aériennes, transports d'hommes et de provisions, de matériaux mêmes, à des districts éloignés ou isolés. Il y a onze à douze courriers réguliers, incessamment maintenus en opération. Le 1er janvier 1929, certificats et licences se dénombraient comme il suit : 148 pilotes privés; 250 commerciaux; 200 mécaniciens; 264 enregistrements d'avions; 44 aéroports (La **Navigation aérienne** se classe au rang des transports et communications).

La branche du « Génie aéronautique » assure toutes les opérations techniques des divisions, et militaire et civile. Le directeur est l'ingénieur consultant du Ministère de la Défense Nationale, seul responsable de toutes les questions affectant les dessins, la navigabilité des avions et leur équipement, tous les travaux techniques du genre.

En 1929, la poste par avion a transporté 430.636 liv. de sacs sur 20 lignes de communication, au prix de 474.070 dollars : récemment le premier transport, de Winnipeg à Vancouver, à travers les Rocheuses, est arrivé à destination.

Bibl. — Annuaire du Can., Ottawa; *Paris-Can.*, avril 1930.

AGNIERS (**Mohawks** en anglais, **Maquas** ou Maquois en hollandais), forment l'une des tribus de la Confédération iroquoise ou des Cinq-Cantons.

La tribu habitait la vallée de la rivière Mohawk, tributaire principale du fleuve Hudson; leur territoire s'étendait au Nord vers le lac Champlain et le Saint-Laurent, au Sud jusqu'au cours oriental de la Susquehana, à l'Est au territoire des Mohicans. (V. **Handbook of Ind. of Can.**). Le canton comptait trois bourgades ou villages : **Ossernenon**, appelé **Sainte-Trinité** par le Père Jogues, et **Saint-Pierre** (1673), entouré d'une haute et triple palissade : **Andagaron, Tionnontogen,** et l'on mentionne une quatrième, **Ossaragué.** Ils se répartissaient en trois clans ou partis : **l'Ours, le Loup, la Tortue,** les deux derniers se fusionnaient dans les assemblées consultatives. Chaque clan élisait trois représentants aux réunions fédérales. Présomptueux, audacieux, cruels, les Agniers furent souvent la terreur des autres indigènes et les plus hostiles aux Français, les plus rebelles à toute proposition de paix.

En 1603, Champlain entend les Sauvages à Tadoussac raconter leurs cruautés et désigner leur habitat. Le 30 juillet 1609, rendu sur les frontières de leur territoire, il engage un combat contre 200 guerriers environ. Vers 1614, les Hollandais d'Orange et de Corlaer échangent leurs fusils pour des fourrures : c'est l'aveu même du capitaine Hendricksen, dans son rapport officiel aux Etats-Généraux, le 18 août 1616. En 1626, un groupe de Flamands, suivis de Mohicans, marchent contre les Agniers qui tuent leur commandant et trois hommes. En 1641, le grand chef des Hurons, **Ahatsistari,** avec 50 des siens, taille en pièces 300 Agniers et leur reprend les prisonniers. En 1642, revanche de l'ennemi qui s'empare de plusieurs Hurons, du Père Jogues et de deux Français, qui sont mis à la torture. En 1645, M. de Montmagny signe un traité de paix avec le Canton des Agniers. En 1650, on évalue leur population à 5.000 âmes environ. Au printemps de 1653, ils viennent investir le fort des Trois-Rivières, tuant plusieurs laboureurs et enfants; en novembre, ils simulent une trêve et demandent un missionnaire parmi eux. En 1655, leur déloyauté détermine une scission avec les autres cantons qui se rapprochèrent des Français; ils refusaient d'ailleurs de traiter de paix avec les nations alliées. En 1656, ils forment le dessein d'exterminer les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans : le 26 mai, ils tuent ou capturent 71 personnes. L'année suivante, ils font un suprême effort pour attirer chez eux le reste de Hurons et ils envoient un parti de guerre contre les Sauvages de Tadoussac et un second contre les Outaouas. De 1660 à 1665, mêmes déprédations, même soif de carnage, même refus de la paix. Il était temps de les ruiner : le régiment de Carignan vint accomplir cette œuvre d'assainissement, en 1666.

Mis à la raison et tremblants de frayeur, leurs ambassadeurs emmenèrent, en juillet 1667, les missionnaires Jésuites Frémont, Pierron et Bruyas, qui fondent chez eux la mission **Sainte-Marie.** Leurs six villages sont décimés par l'ivrognerie : les chefs présentent au gouverneur de Manhatte une supplique qui le décide à prohiber la vente des spiritueux. En 1670, la mission des Martyrs devint florissante. Sept ans après, ils habitent encore cinq bourgades.

Très réduits en nombre au siècle suivant, ils secondent les Anglais de leur valeur, sous les ordres de sir William Johnson (V. ce

nom). Plus tard, ils restent loyaux à la Couronne durant la Guerre de l'Indépendance. En 1784, ils signent au traité de Stanwix; en 1789, à celui du fort Harmar, de Konandaïgua en 1794 et d'Albany en 1797. Emigrés au Canada, ils s'établirent sur la Grande-Rivière.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, vol. 72, Cleveland, 1904.

AGRICULTURE, culture du sol, avec le travail et les soins qu'on lui donne pour le faire produire.

I. **Sous le Régime français.** — Les premiers essais de culture se firent à Port-Royal (1605-1613). En 1610, Champlain cultive auprès de l'**habitation** un enclos où il sème des plantes potagères, puis du froment et enfin y plante une vigne. En 1611, il reprend l'expérience dans l'île de Montréal. En 1617, l'apothicaire de Port-Royal, Louis Hébert, rendu à Québec « trouve les terres chargées de beaux blés et les jardins de toutes sortes de légumes ». En 1622, les calvinistes De Caen (V. ce nom), livrés à la traite des fourrures, se désintéressent de l'avancement agricole. Néanmoins, en 1629, Guillaume Couillard et la veuve Hébert possèdent huit ou neuf arpents défrichés.

En 1634, les recrues du Perche et de Normandie s'empressent de défricher, de semer, de récolter. Dix ans après, les colons de Ville-Marie ne tardent pas à les imiter. En 1664, Pierre Boucher peut mettre sous les yeux du roi son **Histoire naturelle des productions de la colonie.** Marie de l'Incarnation écrit dans sa correspondance que « la terre est une terre à froment : plus on la découvre de bois, plus elle est fertile et abondante ». Déjà Champlain avait commencé l'élevage d'un troupeau au pied du Cap-Tourmente; la Compagnie des Cent Associés y entretint une ferme modèle. M. Talon, dans sa terre des Islets sur la rivière Saint-Charles, a un grand troupeau, une basse-cour, des chevaux, une houblonnière; il encourage la culture du lin et du chanvre surtout. Les progrès sont réconfortants.

Année 1668	Arpents cultivés		15.642
» 1688	»	»	28.663
» 1698	»	»	32.524
Minots	130.978	Bétail	3.400
»	129.525	»	12.059
»	216.617	»	17.036

En 1685, les habitants livrent 200 milliers de farine aux magasins de la colonie, pendant que les voiliers exportent aux Antilles 18.490 minots de grains. En 1686, les Bostonnais viennent à Québec s'approvisionner de blé. Labourage et pâturage procurent à l'habitant de quoi vivre commodément « avec plus d'avantage que le paysan de France », avoue M. de Champigny, en 1699. La principale cause du succès de la colonisation réside dans le système seigneurial. Tout seigneur était tenu d'exploiter son fief ou par lui-même et sa famille, ou par des censitaires moyennant une légère redevance, ou par des métayers partageant de moitié les bénéfices. Jusqu'en 1760, il fut distribué environ 215 fiefs en seigneuries, qui ont été, dans la suite, morcelées en propriétés particulières, acquises par les censitaires.

Au siècle suivant, l'essor agricole s'accentue nettement. Il fallut songer à ouvrir des voies de communication sur les deux rives du Saint-Laurent qui se ferme en hiver. Et aussitôt la zone de culture s'élargit, grâce aux **chemins du roi.** Les essais d'ensemencement d'automne échouent, à cause de la gelée profonde; mais les marchés sont ouverts à l'exportation, aux Antilles, à Ile-Royale, à Terre-Neuve, à la métropole. L'intendant fait importer des cribles cylindriques pour épurer les farines de transport. La pomme de terre, apportée de France, est cultivée « à très peu de soin, produisant beaucoup ». Si le chanvre tombe à quelques milliers, le lin progresse considérablement. En même temps, le tabac brésilien, dont on a fait usage longtemps, est remplacé par de nombreuses plantations locales : mais le climat est rude, l'été très court, le terrain propice rare et les déboires sont communs. Cependant, M. Cuguet (V. ce nom), directeur du Domaine royal, a su réussir à Tadoussac : en 1744, il en expédie à La Rochelle 32.000 livres. Le ginseng est mis en exploitation : en 1748, la livre monte de 30 sous à 25 liv.; en 1751, l'on exporte pour 500.000 liv.; mais en 1752, personne n'en achète, même au plus bas prix. L'ingénieur Franquet (V. ce nom) en prédit la dépréciation : il fallait cueillir le ginseng en septembre et le faire sécher lentement à l'ombre, au lieu de le ramasser en mai et de le faire passer au four.

Années	Arp. cult.	Céréales	Lin
1720.....	62.145	415.925	54.650
1734.....	163.111	974.114	93.246
1765.....	941.342	179.699	»
Années	**Chanvre**	**Tabac**	**Bestiaux**
1720.....	2.100	48.038	59.064
1734.....	2.221	166.054	82.696
1765.....	»	»	120.075

Les deux dernières décades de la Nouvelle-France n'ont laissé aucune trace de recensement.

II. **Sous le Régime anglais.** — En 1762, un rapport officiel accuse 8 millions d'acres environ concédés sous l'ancien régime : un quart environ fut donné en mainmorte à l'Eglise

pour subvenir aux frais du culte et de l'éducation. Si le sol se prête bien à la production des céréales, le gouverneur Murray trouve que l'habitant ne vise pas à en tirer tout le rendement, parce que, avouait-il, il est susceptible d'être convoqué à l'improviste sous les armes, et qu'il est incertain de pouvoir récolter ce qu'il a semé de surplus. Le gouverneur a surtout en vue de promouvoir les transactions commerciales avec la métropole, car l'Anglais vit des échanges de produits qu'il a manufacturés. En 1772, le commerce (V. ce mot) prend l'essor : les céréales abondent sur le marché. Bon nombre d'officiers et de soldats écossais reçurent des terres, au lendemain de la cession. Ainsi les deux capitaines John Nairne et Malcolm Fraser furent dotés d'une seigneurie à la Malbaie, dénommée alors **Murray Bay**; des soldats libérés les y suivirent et d'autres vont à la Rivière-du-Loup, appelée aussi Fraserville. En 1788, le sieur Schoolbred en reçut une autre dans la Gaspésie.

Toutefois le progrès agricole subit, jusque vers l'époque de l'Union, une longue période de détresse ou de stagnation, à cause de la législation politique, des invasions américaines, de l'abus des concessions agraires, du décri de l'ancien régime seigneurial. Après 1791, les concessions sont octroyées, sous la réserve d'être mises en valeur par les ayants-droit. L'on en fit d'autres à des groupes de colons d'une même localité : ainsi en 1796, Thomas Dunn (V. ce nom) obtint tout un canton; certains personnages eurent de 12.000 à 48.000 acres; 1.450.000 sont accordés à 60 personnes seulement, sous Robert Milnes.

Dans le Haut-Canada, avocats et magistrats sont gratifiés de 1.200 acres chacun, les conseillers de 5.000 et de 1.200 pour chaque enfant : procédé suivi jusqu'en 1825, époque où la **Compagnie du Canada** est chargée des répartitions agraires. Les **réserves anglicanes**, don royal fixé à un septième du domaine colonial, passèrent ultérieurement à la même Compagnie.

Vers la même époque (1791-1800), les **cantons de l'Est** sont peuplés de fermiers anglais, écossais, irlandais, de **Loyalistes**, de familles d'officiers et de soldats tombés sur le champ d'honneur. Distribuées en gratification, les terres ne sont concédées qu'à des associations d'au moins 40 colons, ayant à leur tête un chef ou un agent responsable au gouvernement : dans chaque canton, un septième est réservé à la Couronne et un septième à l'entretien du culte protestant. Commencée en 1784, la colonisation de l'Est se développe lentement jusqu'en 1799 et ensuite rapidement (1800-1820), quand l'élément canadien vint se juxtaposer à l'anglais; en 1875, les Canadiens se sont emparés de 36 cantons, fruit de leur expansion naturelle.

Puis, de nouveaux districts agricoles se sont ouverts successivement aux colonisateurs : le lac Saint-Jean et Chicoutimi en 1840, le lac Témiskamingue (1860), la vallée de Matawa (1863), celle de Matapédia (1870).

C'est au cœur du XIX[e] siècle que l'agriculture a vu naître le procédé scientifique et expérimental. En 1830, M. J.-F. Perrault publie un **Traité de la grande et petite culture**; en 1839, son **Traité d'Agriculture**; et il établit une ferme école à Charlesbourg (1833-1835). La même année, M. W. Evans, de Montréal, édita dans les deux langues **Un Traité d'Agriculture**; puis le **Journal agricole** (1843-1856). En 1847, la Chambre législative vote des lois : elle autorise la création de sociétés agricoles, les expositions provinciales, les fermes-écoles; elle nomme ensuite (1850-51) des inspecteurs avec mission de rédiger des rapports officiels. En 1853, naissance du ministère d'Agriculture et de la **Chambre agricole** qui reconnaît l'existence de 53 associations dans le Bas-Canada. M. F.-X. Perrault publia l'**Agriculteur** (1847-60), puis **la Revue agricole** (1861-67) et un volume intitulé **Traité d'Agric. pratique** (1865). En 1869 parut la **Semaine agricole**; puis la **Gazette des Campagnes**, qui vécut trente-quatre ans.

III. **Depuis la Confédération.** — Au premier recensement (1871), la statistique agricole ne releva que les étendues en blé, 1.646.781 acres; en foin, 3.650.419; en patates, 403.102 acres. Comme production, l'avoine donnait 42.489.453 boisseaux, le blé 16.723.873, l'orge 11.496.068, les pois 9.905.720.

C'est surtout dans la culture des céréales, du blé principalement, que les progrès agricoles, depuis 60 ans, sont les plus remarquables. Dans la décade première (1881), la récolte du blé a rarement dépassé 25 millions de boisseaux : les importations excédaient de 9 millions les exportations. Ce ne fut qu'en 1898 que le rendement monta à plus de 50 millions, sans compter 24 millions de boisseaux exportés. Evidemment les provinces de l'Ouest révélaient leur exploitation par les nouveaux colons.

En 1925, la superficie de toutes les emblavures au Canada est estimée à 56.927.370 acres. La Grande Guerre a provoqué une merveilleuse manifestation d'énergie agricole, car, de 1913-1919 seulement, la superficie en culture a grandi de 35 à 53 millions d'acres, en dépit du ralentissement de l'immigration et des hommes appelés sous les armes. Le **blé** a passé de 23.000.000 de boisseaux en 1863 à 474 millions en 1923 et à 440 millions en 1927. L'**avoine**, en 1870, ne dépassait point 43 millions de boisseaux et a fourni en 1923

une récolte de 564 millions; l'**orge**, de 11.496.000 en 1870, atteint en 1925 un total sans précédent de 112.698.000 boisseaux; prix du blé, 450.000 de dollars; de l'avoine, 515 millions; de l'orge, 55.889.000; le **seigle** a produit, en 1925, 15.500.050 boisseaux valant 9.316.000 dollars; le **lin**, 9.500.000 boisseaux, valant 19.000.000.

La production du **foin**, en 1900, était de 9.000.000 de tonnes et en 1925, de 15.163 valant 167.000.000. Le **tabac**, en 1926, a fourni 28 millions 824.000 livres; le **sucre** et **sirop** d'érable ont une valeur annuelle de 5 millions; le sucre raffiné de betteraves, 12.856.719 dollars.

Bien que relégué au deuxième plan, l'**élevage** fait d'énormes progrès, et par le nombre et par l'amélioration des races. Les épizooties, qui affectent les bestiaux d'Europe, ne s'acclimatent point au Canada. En 1924-25, on a expédié sur le marché de Londres 53.061 têtes de boucherie; en 1926, 92.027. Le nombre des chevaux est de 3.558.849, en 1926; des bêtes à cornes, 9.160.150; des porcs, 4.470.770; des moutons, 3.305.507; des oiseaux de basse-cour, 50.000.000 et des douzaines d'œufs, 225.000.000.

De nos jours l'**industrie laitière** a fait des progrès immenses : la fabrication du beurre et du fromage est devenue l'un des piliers de l'agriculture, ayant à peine commencé en coopération avant 1850. En 1870, la valeur totale des produits laitiers était estimée à 15.023.966 dollars; elle est en 1925 montée à 243.069.320, se répartissant ainsi : beurre, 95.136.896; fromage, 36.666.629; produits divers, 16.882.747; lait consommé frais, 92.383.648 dollars. Le nombre des vaches en 1870 était de 1.251.209 et, en 1926, de 3.951.335. En 1867, l'on exportait 14.081 quintaux de fromage, valant 33.718.587 piastres; beurre (1867), 10.817.918 livres, valant 1.741.291 dollars; en 1926, 23.303.865 liv., valant 8.773.125 dollars, la majeure partie allant au Royaume-Uni.

Quant aux **abattoirs** et aux **salaisons**, l'on comptait en 1870 193 établissements avec un capital de 419.325 dollars, employant 840 personnes : le coût des matières premières était de 2.942.786 et la valeur des produits, de 3.799.552 piastres. A partir de 1900, la ligne de démarcation fut plus prononcée entre la ferme et la manufacture, pour la préparation des produits animaux : ce qui amena un développement plus accentué dans l'industrie. Les rapports de 1925 consignent 74 établissements seulement destinés à l'abatage et à la préparation des viandes, ayant un capital de 54.326.043 dollars, un personnel de 10.710 employés : le coût des matières premières étant de 132.329.355 et la valeur des produits de 163.826.310 piastres. Les exportations aux abattoirs étrangers du bétail sur pied étaient, en 1867, de 47.810 têtes, valant 1.190.199 dollars, allant aux E.-U.; en 1926, 295.249 têtes, valant 18.082.479, dont 12.432.951 pour l'Angleterre et 5.338.737 pour les E.-U. En 1867, on exportait 8.780 porcs, valant 41.350 dollars : le tout aux E.-U.; en 1926, 52.025 têtes, valant 1.266.676 dont 1.192.475 dollars pour la part des E.-U. Le lard fumé et le jambon (1867) étaient de 25.370 quintaux, valant 287.467 dollars; en 1926, 3.253.760 quintaux au montant de 28.590.300, dont 27.944.472 pour les E.-U. En 1870, les cultivateurs vendaient ou abattaient 1.557.430 moutons, qui donnaient 11.103.480 livres de laine; en 1926, les chiffres sont de 1.217.897 moutons et la laine 11.338.268 livres. Tandis que, durant la même période, les têtes de race bovine tuées ou vendues par les cultivateurs ont passé de 507.725 unités à 2.097.390; le nombre des porcs, de 1.216.097 à 2.972.330 unités.

La récolte des **fruits** appartient à l'agriculture. Jusqu'en 1870, la production des pommes en Nouvelle-Ecosse a rarement dépassé 100.000 barils; puis il s'est produit une rapide expansion : en 1909, 1 million de barils; en 1911, 1.900.000; en 1919, 2 millions et en 1922, 1.831.850. L'Ontario et la Colombie ont aussi d'énormes vergers, très prospères. La valeur des fruits était, en 1925, de 21.588.620 dollars, se divisant ainsi : pommes 16.024.165; poires, 332.735; prunes, 154.288; pêches, 547.772; cerises, 409.210; fraises, 1.460.000; framboises, 405.840; raisin, 1.680.000; autres fruits, 554.000 dollars. Il existe 242 établissements faisant la mise en boîte des fruits et légumes, représentant un capital de 24.424.064 et une production de 22.276.313 dollars.

En septembre 1927, le ministre de l'Agriculture a fait publier une statistique comparative; celle-ci établit que les produits de l'agriculture au Canada, en 1924, sont le double de ceux des forêts, des mines, des pêcheries:

Agriculture	1.140.895.500
Forêts	311.285.847
Mines	209.583.406
Pêcheries	44.434.285

La richesse agricole brute du Canada est estimée à 7.508.257.000 dollars. Les évaluations annuelles de la valeur brute de la production, dans les dix dernières années, accusent un total de plus de 1.600.000.000, comparativement à 1.100.000.000 en 1915. Il y a donc lieu de reconnaître les progrès accomplis dans l'agriculture, autant par le fédéral que par les Provinces séparément (V. **Drapeau**).

BIBL. — E. Salone, *La Colonis. de la Nouv.-Fr.*, Paris, 1907; Can. and Prov., Index; The Makers of Canada, Index, Toronto, 1911-1916; *Indust. Can.*,

Ottawa, Min. de l'Agric.; Jubilé de diamant, Ottawa, 1927; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I et II, Paris, 1913 et 1920.

AIGREMONT (François-Clairambault, sieur d') (1653-1738), commissaire ordinaire de la marine, secrétaire du gouverneur, subdélégué de l'intendant, contrôleur de la marine, intendant intérimaire. — **Aigremont**, bourg dans la Haute-Marne; autres bourgs de ce nom dans le Gard, l'Yonne, la Seine-et-Oise.

La famille d'Aigremont était originaire de la Franche-Comté en Bourgogne. Un chevalier d'Aigremont était croisé en 1191. La maison a produit onze chambellans de l'archevêché de Besançon. Renaud d'Aigremont se joignit à Jean de La Rochelle pour faire la guerre à Jean de Vergy, au XIV^e^ siècle. A la mort de François d'Aigremont, en 1688, l'office héréditaire de chambellan passa à la maison de Grammont.

Né en 1653, d'après Tanguay, M. d'Aigremont fut nommé, le 1^er^ juin 1701, commissaire ordinaire de la marine en Nouvelle-France, en remplacement du sieur de La Touche (V. ce nom), transféré à Rochefort. Il vint aussitôt prendre possession de sa charge, le 10 mai 1702. Le ministre, M. de Ponchartrain, l'informait du fait que le roi venait de créer cent brevets de commissaires de la marine et des galères, dont le salaire serait de 2.000 livres. Ces charges devaient se vendre 30.000 livres. M. d'Aigremont était averti d'en acheter une, s'il voulait être continué dans son emploi. Ne pouvant y mettre le prix, il sollicita son maintien dans ses fonctions. Le 20 juin 1703, on lui notifiait un refus formel; mais on lui offrait le poste de secrétaire de l'intendant, M. de Beauharnois.

Le 30 juin 1707, le roi le choisit comme contrôleur des forts Frontenac, Niagara, Détroit, Michillimakinac, afin « de vérifier l'état où ils sont, le commerce qui s'y fait et l'utilité dont ils peuvent être pour la colonie ». L'année suivante, dans son rapport officiel, l'inspecteur dénonce la cupidité du négoce de la part des commandants des postes éloignés; il recommande l'organisation d'un service de navigation sur les grands lacs et le rétablissement du système des congés aux coureurs de bois; il reconnaît que les articles de troc, servis aux indigènes par les Anglais, ont plus de valeur et d'utilité et que la suppression des congés tient les délinquants loin du marché de Montréal; il avoue enfin que le meilleur procédé à suivre est de porter les marchandises jusque sous les yeux des Sauvages et des possesseurs de pelleteries. Il accuse M. de Cadillac de fomenter au Détroit le malaise et les troubles, concluant ensuite à la suppression de ce fort. Le ministre en réduisit seulement le budget et envoya M. de Cadillac au gouvernement de la Louisiane. Le roi fut très satisfait de ce rapport. (V. E. Richard, **Suppl.** au Rapp. des **Arch. can. 1899**).

Le 1^er^ novembre 1707, M. Raudot père écrit au ministre: « Vous m'avez donné pour secrétaire M. d'Aigremont. Il en touche aussi les appointements; et je suis néanmoins obligé de le laisser à Montréal en qualité de commissaire et de subdélégué, parce que c'est l'endroit du pays où il y a toujours le plus de troupes, n'y ayant guère que lui, ici, capable de faire ce détail auquel il est d'autant plus propre que, outre la capacité que l'exercice qu'il a toujours fait ici de la charge de commissaire lui a donnée, il a encore toute la probité et l'honneur que demande cet emploi. » (V. Corr. gén. Can. vol. 26, c. 11.)

Le 15 juin 1712, le roi informait M. Bégon, nommé intendant qu'il devait prendre avis de M. d'Aigremont, à qui M. Raudot (V. ce nom) avait remis en partant les affaires de l'intendance. « C'est, ajoutait-il, un bon sujet. » Le 12 octobre, M. Bégon le nommait contrôleur de la marine. Il écrivait le 14 octobre 1716, que M. d'Aigremont est venu ici, en 1701, avec la commission de commissaire et l'a été, durant deux ans; alors les commissaires étant créés en titre d'office et lui n'étant pas en état d'en acheter une, il fut employé en qualité de commis de l'intendant, avec ordre de continuer ses fonctions de commissaire de la marine, qu'il a jusque là accomplies, et aussi celles d'ordonnateur à Montréal; qu'il l'a été même dans tout le pays depuis 1711, et a servi toujours avec beaucoup de droiture et de capacité; qu'il mérite d'être rétabli dans sa première qualité de commissaire de la marine (H. vol. 36). Il le fut en effet, le 7 juillet 1717, par le Conseil de Marine. Le 14 octobre 1723, les administrateurs communiquaient à Versailles que M. d'Aigremont sert le roi depuis trente-sept ans avec tous les désintéressements, capacités et autres bonnes qualités qu'on peut désirer; qu'il n'a que 1.800 livres d'appointements et qu'il mérite que Sa Majesté eût égard à ses bons services, en lui octroyant une augmentation de 600 livres, n'ayant d'autres fonds, ni ressources, que son salaire.

En mai 1726, le feu consuma le palais de l'intendant, situé sur les bords de la rivière Saint-Charles : il ne resta debout que les masures. M. d'Aigremont y perdit presque tout ce qu'il avait. Au départ de l'intendant Dupuy, le gouverneur annonçait, le 1^er^ octobre 1728, qu'il avait mandé le commissaire de Montréal pour le remplacer dans sa charge. M. d'Aigremont mourut le 1^er^ décembre suivant, « universellement regretté en ce pays,

si désintéressé pendant sa vie qu'on n'a pas trouvé à sa mort de quoi l'enterrer ». M. de Beauharnois lui fit rendre les honneurs qui lui étaient dus et tout de monde se porta d'inclination à y contribuer.

Bibl. — Arch. Can., vol. 26-36, Ottawa; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; A. Shortt, *Docum. des Arch. fr. et can.*, t. I, Ottawa, 1926.

AIGUILLON (Marie-Madeleine de Vignerod, duchesse d') (1604-75), fondatrice de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec. — **Aiguillon,** commune de Lot-et-Garonne en Guyenne.

Duchesse d'Aiguillon.

La famille Vignerod était d'origine anglaise et s'établit, sous le règne de Charles VII dans le Poitou; dès l'an 1460, elle possédait la seigneurie du Pont-de-Courlay, entre Bressuire et les Sables-d'Olonne. Vers 1560, la famille de Pontcourlay alla habiter le château de Glénay, dévolu par héritage : elle avait acquis la seigneurie voisine du Breuil-de-Geay. C'est dans ce château, situé entre Thouars et Bressuire que naquit en 1604 Marie-Madeleine, de l'union de René de Vignerod, gentilhomme de la chambre du roi, avec Françoise Du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. En 1610, messire de Vignerod, curé de Glénay, commença la formation intellectuelle et religieuse de l'enfant, l'initiant ensuite aux lettres françaises et latines; elle perdit sa mère à douze ans.

Dès lors Richelieu, nommé ministre le 30 novembre 1616, la prit sous sa protection. Le 16 novembre 1620, Marie-Madeleine renonce à la succession familiale en faveur de François, son unique frère; elle épouse le même jour Antoine de Grimoard de Beauvoir-du-Roure, marquis de Combalet, qui périt, grièvement blessé au siège de Montpellier et transporté en ville, de la main des Huguenots inhumains. La veuve devenue libre se retira au Carmel de Paris, d'où son oncle la fit sortir l'année suivante (1623). René de Vignerod mourut en 1624. Forcée à vivre dans le grand monde, madame de Combalet, nantie en 1638 du duché d'Aiguillon par le cardinal, se mit sous la direction de Vincent de Paul et se livra aux bonnes œuvres : fondation d'hôpitaux, rachat des captifs en Barbarie, aumônes aux malheureux et aux missions étrangères. Le Père Le Jeune rédigeait alors ses **Relations.** La duchesse de lui écrire « qu'il lui avait semblé, que ce qui pouvait le plus servir à la conversion des sauvages serait l'établissement des Hospitalières en Nouvelle-France : de sorte qu'elle se résolut d'y envoyer, cette année, six ouvriers pour défricher des terres et faire quelque logement pour ces bonnes filles; que lui veuille bien prendre soin de cet établissement; et que, si elle peut contribuer quelque chose autre pour le salut de ces pauvres gens, pour lesquels il prend tant de peine, elle s'en estimera bien heureuse ». Préalablement, elle avait pressenti les Augustines de Dieppe : le contrat de fondation de l'Hôpital de Québec fut signé, le 16 août 1637, entre elle et la supérieure. Le cardinal voulut participer à la bonne œuvre. Tous deux assurent 1.500 livres de revenu au capital de 20.000, à prendre sur les coches et carrosses de Soissons qui leur appartenaient. Ils décident que « l'Hôtel-Dieu sera dédié à la mort et au Précieux-Sang de Jésus, répandu pour faire miséricorde à tous les hommes, et pour lui demander qu'il l'applique sur l'âme de tous deux et pour tout ce peuple barbare. Les Religieuses s'emploieront à perpétuité à les servir et les engageront, en les assistant à la mort, à prier pour eux deux; et l'on dira chaque jour une messe à leur intention, afin qu'il y ait jusqu'à la fin du monde des créatures à remercier Dieu des grâces infinies qu'il leur a faites ».

La Compagnie des Cent Associés accorda au monastère une concession de sept arpents et demi dans l'enclos de la ville, et un fief, appelé **Sainte-Marie,** de 60 arpents, situé entre le Cap-Rouge et le coteau Sainte-Geneviève (V. M. Juchereau, **loc. cit.**). Le 10 avril 1639, M^me^ d'Aiguillon écrit une lettre à la

Mère Saint-Ignace, au moment du départ, « louant Dieu de sa résolution de passer en Canada avec ses deux compagnes et lui demandant de faire mettre sur la porte l'inscription : **Hôpital dédié au Sang du Fils de Dieu répandu pour faire miséricorde à tous les hommes** »; elle ajoutait que, si l'on ne trouve pas à propos de l'y placer, elle désire que les Religieuses sachent que c'est son intention dans la fondation et que le prêtre qui dira tous les jours la messe ait aussi cette intention.

Au printemps de 1640, les Sauvages, ne se plaisant point à Québec, émigrent à Sillery. La duchesse souhaitait y ériger aussi un hôpital, l'écrivant aux Jésuites et aux Hospitalières. Dans ce dessein, elle augmenta la mise de fonds : soit 40.000 liv. en tout, appliquant ce total aux coches et messageries d'Orléans, Bourges, Tours, Bordeaux; mais comme on partageait les profits, les rentes n'étaient point fixes: 4.000 liv. certaines années, qui furent diminuées par les guerres. L'Hôtel-Dieu en jouit jusqu'en 1700. En 1640, la duchesse expédia un grand tableau du Crucifix, où elle était dépeinte avec le cardinal; six autres tableaux en cadres de bronze, une chasuble et un parement noir d'autel. En 1641, elle obtint de la Compagnie une remise de 1.100 liv. de fret et 20 tonneaux annuels de fruits en faveur du monastère. En 1647, vint d'elle un don de 800 liv., d'un ornement de toile d'argent et d'une tenture de tapisserie en satin rayé. La duchesse s'intéressa en France à son œuvre d'outre-mer; chargements de matériaux pour hôpital et église sur trois navires de pêche; aumônes reçues des dames de la Cour; petites rentes annuelles de 100, 200, 300 livres.

Le 20 mai 1672, « M. l'intendant Talon, pour manifester à tous la considération qu'il avait pour la duchesse d'Aiguillon, illustre fondatrice, fit poser deux pierres dans les fondations : l'une pour M^me^ d'Ailleboust, veuve du gouverneur, au nom et en la place de M^me^ d'Aiguillon, où M. Talon, son neveu, appliqua une plaque de cuivre sur laquelle il avait fait graver les armes de la duchesse, avec une inscription latine, en l'honneur du Précieux-Sang, qu'il avait composée lui-même; quoiqu'il fût encore jeune, il voulut bien la traduire en français.

Madame de Combalet mourut le 17 avril 1675, accompagnée des mérites de ses charités.

BIBL. — H.-R. Casgrain, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, 1878; M. Françoise Juchereau, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, Montauban, 1751; le comte Bonneau-Avenant, *La Duch. d'Aiguillon*, Paris, 1862; *La Rev. can.*, Montréal, 1882-83; P. Pacifique, O. F. M., *Bullet. de la Soc. de Géogr.* de Québec, 1924.

AIKINS (James-Cox) (1823-1904), major, député, ministre, sénateur, lieutenant-gouverneur.

Originaire du comté Monaghan, en Irlande, James Aikins émigra à Philadelphie et vint, en 1820, s'établir à York. Son fils aîné, né le 30 mars 1823, fit ses études au collège Victoria de Cobourg. Enrôlé dans les troupes de la milice, il parvint au grade de major du 3^e^ bataillon du comté Peel, qu'il représenta à la Chambre (1854-1861). En 1862, il est élu membre du Conseil législatif et promu sénateur le 23 octobre 1867, conseiller privé le 16 novembre 1869, et, le 8 décembre, Secrétaire d'Etat. Le vote aux Communes de l'**Acte de 1872** concernait les Terres et la création du **Bureau**, devenu ensuite le **Ministère de l'Intérieur**. Le 6 novembre 1873, le cabinet de Sir John Macdonald fut moralement contraint de démissionner en bloc; mais le 19 octobre 1878, reprenant la direction des affaires, il comptait M. Aikins au rang des ministres avec le portefeuille du Secrétariat d'Etat qu'il détint jusqu'au 7 novembre 1880, pour accepter celui de ministre du Revenu de l'Intérieur. Le 22 mai 1882, il résigne son siège au Sénat. Mais le 2 décembre suivant, il est promu lieutenant-gouverneur du Manitoba jusqu'au 1^er^ juillet 1888. Reprenant son fauteuil, le 7 janvier 1896, il y siégea jusqu'à son décès le 6 août 1904. En 1845, il avait épousé Mary Somerset et en eut deux fils : le suivant et William, docteur en médecine et écrivain de mérite.

BIBL. — J. Dent, *Can. Portr. Gallery*, Toronto, 1880; H. J. Morgan, *Can. Men.*, ib., 1912; G. Rose, *Cycl. Can. Biogr.*, ib., 1888; *Can. Parl. Comp.*, Ottawa, 1883.

AIKINS (Sir James Albert Manning) (1851-1929), fils aîné du précédent, avocat, maître ès-arts, député, philanthrope, lieutenant-gouverneur.

Né le 10 décembre 1851 à Richview, comté Peel dans l'Ontario, il étudia à l'école primaire de Brampton, puis à l'Université de Toronto. En 1875, il remportait le diplôme de bachelier et, l'année suivante, celui de maître ès-arts. Admis au barreau en 1878 dans l'Ontario, il se fit inscrire à celui du Manitoba en 1879, inaugurant aussitôt sa profession à Winnipeg. En 1880, il était élu membre de la commission chargée de rédiger un rapport officiel sur l'administration judiciaire dans les Territoires, en même temps qu'il devenait l'avocat-conseil de la Compagnie du Chemin de fer Pacifique, fonction qu'il a exercée jusqu'en 1911. Elu alors député de Brandon aux Communes, on le créa chevalier le 20 juin 1914 et fut promu lieutenant-gouverneur du Manitoba le 7 août 1916 : puis, le

18 octobre 1921. Il possédait d'énormes propriétés à Winnipeg, à titre de directeur de plusieurs Compagnies. Il est décédé le 1er mars 1929, ayant épousé en 1884, Mary Mac Lennan qu'il répudia en 1892, pour s'unir, en 1899, à Mary Colby, qui lui a donné un fils et deux filles.

Bibl. — H. J. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1912; J. Burke, *Col. Gentry*, ib., 1904; *The Citizen*, Ottawa, 1er mars 1929.

AILLEBOUST (Louis d') (1612-60), sieur de Coulonges et Argentenay, ingénieur, 3e gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. — **Coulonges-en-Tardenais**, localité dans l'Aisne; **Argentenay**, bourg dans l'Yonne.

La famille était d'antique noblesse. Pierre fut médecin ordinaire de François Ier; il mourut en 1531, laissant six ou sept enfants. Jean, le plus jeune, devint premier chirurgien de Henri IV : il eut deux fils, Henri, sieur de Mivoisin (Loiret) et Antoine, sieur de Coulonges. Ce dernier, conseiller ordinaire du prince de Condé, convola deux fois et laissa au moins trois enfants : **Nicolas**, du premier lit, continuateur de la lignée; **Catherine**, religieuse à l'abbaye de Reims; **Louis**, émigré au Canada (V. Aeg. Fauteux, **La Fam. d'Ailleboust**).

Né en 1612 à Ancy-le-Franc (Yonne), Louis devait rehausser la gloire de ses ancêtres. Le 6 septembre 1638, il épousa à Paris Marie-Barbe, fille de Florentin de Boullogne et d'Eustache Quéan, originaires de Ravières (Yonne). Faible, maladive, délaissée des médecins, la jeune épouse exprima le vœu de suivre son mari au Canada et vit sa prière exaucée. Tous deux, ayant connu la **Société de Ville-Marie** (V. ce nom), s'y agrégeaient sur-le-champ. Au printemps de 1643, ils se rendent à La Rochelle, port d'embarquement.

« Le 15 août, M. d'Ailleboust, très honnête et très vertueux gentilhomme avec sa femme, sa belle-sœur Philippine, et toute une sainte troupe, aborda à Québec et vint à l'église se consacrer à Dieu et au salut des Sauvages. » (V. **Relat. des Jés.**). Au mois de septembre, la famille est rendue à Ville-Marie, car le 16, M. d'Ailleboust y est parrain d'un enfant. Ingénieur, il construit les bastions du fort. Puis il s'improvise agriculteur, architecte en bâtiments qu'il dispose en redoutes isolées. En 1645, M. de Maisonneuve, appelé en France, nomme M. d'Ailleboust gouverneur intérimaire. Lui-même, il se voit confier (1647) la mission de solliciter auprès de la Cour, conjointement avec M. Juchereau des Châtelets, certaines modifications à un arrêt du Conseil privé. Sur la recommandation de la Compagnie des Cent-Associés, Mazarin le choisit comme successeur de M. de Montmagny, le 2 mars 1648; la nomination est désormais limitée à trois années seulement. Le 20 août, il est de retour à Québec : son entrevue avec le gouverneur sortant fut fort courtoise et très édifiante. (**Rel. des Jés.**). Tandis que son épouse, qui avait exercé un apostolat de cinq ans auprès de Jeanne Mance, venait le rejoindre au château Saint-Louis, sa belle-sœur entrait au monastère des Ursulines, où elle vécut dix-neuf années encore. Conformément à l'édit du 5 mars, le gouverneur inaugura la nouvelle administration coloniale : le **Conseil de Québec**, composé du premier administrateur, du Supérieur des Jésuites, du gouverneur ancien jusqu'à son départ, de deux notables habitants, élus par les syndics de Québec, Montréal, Trois-Rivières, plus un cinquième conseiller à défaut du gouverneur sortant; les conseillers furent M. d'Ailleboust, le Père Jérôme Lalemant, MM. de Chavigny, Godefroy et Giffard. De plus, les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, présents par occasion à Québec, ont le droit de siéger avec voix délibérative. Cet édit constitue la première charte du Canada. Les attributions du Conseil s'étendent à la discussion et au vote des lois locales, des affaires commerciales, des questions de paix ou de guerre, des sentences judiciaires au civil et au criminel, des règlements de police et de finance. Les émoluments du gouverneur général sont fixés à 10.000 liv. et ceux des gouverneurs locaux à 3.000 respectivement. L'édit prévoit également l'institution d'un **camp volant** (V. ce mot). A Ville-Marie, M. d'Ailleboust établit l'admission gratuite à l'hôpital des malades et des blessés, l'augmentation de la garnison par six surnuméraires, le relèvement du traitement annuel de M. de Maisonneuve, la mise en possession entre les mains des Jésuites de la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine, concession de M. de Lauzon. Un déplorable événement coïncide avec la période de son administration : l'anéantissement et la dispersion des Hurons (1648-49). En 1650, les Iroquois viennent assiéger Ville-Marie; et, l'année suivante, ils contraignent les colons à se réfugier dans l'enceinte du fort; l'hôpital, ainsi que sa fondatrice, est sur le point de tomber entre leurs mains. Quelques partis hostiles s'avancent jusqu'à trois lieues de Québec, portant la mort et la dévastation. L'alarme générale décide les moins courageux à s'embarquer pour la France, où le récit des cruautés iroquoises, transmis par les **Relations**, entrave le recrutement des émigrants. M. d'Ailleboust multiplie ses efforts contre ces incursions : nouvelles fortifications aux Trois-Rivières, organisation de

miliciens volontaires, tentatives de négocier une alliance offensive et défensive avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre et celui de la Nouvelle-Belgique. Avec une poignée de braves, il sut se tenir sur une ferme défensive jusqu'à expiration de sa commission. Le 13 octobre 1651, il remet les rênes du gouvernement aux mains débiles de M. de Lauzon, « laissant sans regret, écrit Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la colonie, qu'on ne le mettait pas assez en état de soutenir ».

Rendu à la vie privée, M. d'Ailleboust se retira (1651-58) dans sa châtellenie de Coulonges — aujourd'hui Spencer Wood — qu'il avait acquise en 1649. Le 23 juillet 1652, il obtint un fief à l'île d'Orléans qu'il nomma **Argentenay**; puis le 4 janvier suivant, il reçut du sénéchal de Lauzon l'arrière-fief de Saint-Vilmé qu'il agrandit en 1658. En 1653, il est élu syndic de Québec et marguillier de la paroisse. Avec quelques associés il établit à Percé une station de pêche, d'où son vaisseau transporte « les produits canadiens » à Saint-Christophe (Antilles). Il est tour à tour à Ville-Marie, où il se concerte avec son ami le gouverneur, et à Québec, où il se fait l'architecte du monastère des Ursulines. En 1655, il suit en France M. de Maisonneuve et son neveu, Charles des Musseaux, afin d'aviser avec les secrétaires à la permanence de l'établissement de Montréal. Le 29 juillet 1657, il débarque à Québec, où M. de Charny lui confie, en septembre, le gouvernement intérimaire de la Nouvelle-France : c'était lui demander un acte de dévouement et d'abnégation. Bientôt il prononça l'ordre de bannissement de trois personnes de mœurs dépravées et d'arrestation, comme prisonniers de guerre, de tous les Iroquois qui se présenteraient sous les murs de Québec, des Trois-Rivières et de Ville-Marie. Non loin du fort et château Saint-Louis, il fit ériger le **fortin des Hurons** pour les protéger contre les entreprises des maraudeurs. En février 1658, il accueillit les fourbes ambassadeurs des Agniers. Il posa, le 13 mars, la première pierre du sanctuaire de la **bonne Sainte-Anne** au Petit-Cap et il hâta les travaux de construction de plusieurs redoutes sur la côte de Beaupré. Le 11 juillet, il remet les clefs du fort au nouveau gouverneur, M. d'Argenson, et il se rend à Ville-Marie avec son épouse et une soixantaine de colons, un peu en désaccord avec le chef du pouvoir. Sur les instances de M. de Maisonneuve, il s'occupa des fortifications du coteau Saint-Louis. En 1659, il fit un dernier voyage à la capitale. Il revint mourir à Ville-Marie le 31 mai 1660, dix jours après l'exploit du Long-Saut. Sa mort, dit Dollier de Casson, fut fort chrétienne, comme l'avait été sa vie. En 1663, son épouse entra au noviciat des Ursulines pour en sortir bientôt et se donner aux Hospitalières (1670) : elle mourut le 7 juin 1685, dans sa maison, contiguë à l'Hôtel-Dieu de Québec. La tradition veut que les deux époux aient fait vœu de virginité en contractant alliance.

Bibl. — J.-B. Ferland, *Cours d'Hist.*, t. I, Québec, 1861; E. Gagnon, *Feuilles Volantes*, ib., 1910; C. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; E. Salone, *La Colonisation de la N.-Fr.*, ib., 1903; Aeg. Fauteux, *La Famille d'Ailleb.*, Montréal, 1917; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

AILLEBOUST (Charles-Joseph d') (1688-1761), arrière-petit-neveu du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi, gouverneur intérimaire.

Né le 16 décembre 1688, fils aîné de Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil (V. ce mot), il fut toujours désigné sous le nom d'Ailleboust sans addition. Entré dans les troupes de la marine, il est enseigne en 1710, lieutenant en 1720, capitaine en 1730 et sert à l'Ile-Royale. Au siège de Louisbourg, il se distingue en défendant avec 180 soldats et 39 pièces d'artillerie la batterie de l'île de l'Entrée, attaquée par un millier d'Anglo-Américains, le 6 et 7 juin 1745 : cet exploit lui mérita, le 14 septembre, la croix de Saint-Louis. Fait prisonnier avec la garnison entière, il est transporté à Rochefort, d'où il s'embarqua sur l'escadre de M. de La Jonquière en mai 1747. De nouveau capturé en haute mer, il est conduit en Angleterre et gagne la France le 14 septembre.

L'Ile-Royale étant restituée à la Couronne par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, M. d'Ailleboust repassa à Louisbourg avec son détachement de troupes, en juin 1749. Le 1er mars, il avait reçu la commission de lieutenant de roi, et une gratification de 800 liv. lui fut octroyée en 1750. En 1752, il fut promu gouverneur intérimaire de l'Ile-Royale jusqu'à l'arrivée de M. de Drucourt (V. ce nom) en 1754.

Alors, le 20 mai, le roi le nomme lieutenant de roi aux Trois-Rivières ; puis, le 31 mars 1756, il succéda à M. de Lantagnac à Montréal. Compris dans le nombre des officiers de la capitulation de cette place, le 8 septembre 1760, il s'embarqua pour la France, où il décéda à Rochefort le 13 octobre 1761.

M. d'Ailleboust se maria deux fois : d'abord au Port-Toulouse, le 15 mai 1728, à Josephte Bertrand, veuve de Gabriel Rousseau, sieur de Villejoin (V. ce nom), laquelle mourut vers 1747, lui ayant donné cinq enfants, entre autres :

Marie-Charlotte (1731-70), qui épousa Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville (V. ce nom);

Louise-Marguerite (1733-47);

Charles-Michel (1735-65), lieutenant de vaisseau, perdu dans le naufrage de **la Bayonnaise** à la côte de Saint-Domingue — en secondes noces, il épousa aux Trois-Rivières, le 23 janvier 1758, Françoise-Charlotte Alavoine, qui fut mère de deux enfants : **Pierre-Antoine** (1759-62) et **Jean-Charles** (1760-63).

Bibl. — Aeg. Fauteux, *La Fam. d'Aill.*, op. cit., Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; *Nova Francia*, Paris, 1930.

AILLEBOUST (Jean, chevalier d') (1694-1787), frère du précédent, enseigne, lieutenant en pied, lieutenant réformé.

Bien que le quatrième fils de Pierre d'Argenteuil, il n'était connu que sous la dénomination de **chevalier d'Ailleboust.** Né à Québec le 8 mai 1694, il suit, jeune encore, ses trois frères à Plaisance (Terre-Neuve), sert comme enseigne aux trois sièges de Port-Royal (V. ce mot) sous M. de Subercase (V. ce nom).

En décembre 1714, il tua à Montréal d'un coup d'épée l'un de ses camarades officiers, le sieur de la Mollerie (V. ce nom). Condamné par contumace à la décapitation, il s'était enfui aux Colonies anglaises. Passé en France, il y reçut une lieutenance pour l'île de Sainte-Lucie (1715-20). En janvier 1720, il obtint du Régent des lettres de pardon. En 1720, il retourna à Québec.

En 1730, M. de Beauharnois le recommandait pour une lieutenance d'artillerie à Montréal. Le 6 octobre 1736, il lui concède une terre « d'une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur, derrière la seigneurie de Lanoraie », fief qu'il vendait, en février 1756, au sieur Joseph Gauthier demeurant à Varennes.

En 1751, il est attaché comme lieutenant d'infanterie à la garnison de Port-la-J[illegible] à l'île Saint-Jean; puis, en 1754, il revient à Montréal comme lieutenant réformé. Resté célibataire, il coula ses dernières années à l'Assomption chez sa nièce Louise de La Valtrie. Il vivait encore en 1787.

Bibl. — Aeg. Fauteux, *op. cit.*, Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

AINSLIE (George Robert) (1776-1839), enseigne, lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, major-général, lieutenant-général, gouverneur et lieutenant-gouverneur.

Fils aîné de Philip Ainslie, le gendre de lord Grey, il naquit près d'Edimbourg (Ecosse) en 1776. Entré dans les troupes comme enseigne au 19e régiment d'infanterie, le 14 juin 1793, il devint successivement lieutenant en Flandre la même année, capitaine au 85e régiment, le 15 avril 1794, faisant partie de l'expédition de Walcheren, sur la Vaal, à Thuyl et encore en Hollande en 1799. Le 25 juillet il fut promu major et, l'année suivante, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Birmingham Fencibles. Mis à la demi-solde, il reprit du service au 25e régiment le 27 mai 1807, devint colonel en 1810, major-général le 4 juin 1813 et lieutenant-colonel le 27 mai 1825.

Il avait été gouverneur de l'île Saint-Eustache en 1812 et vice-gouverneur de la Grenade, gouverneur de Saint-Domingue en 1813. Rentré en Angleterre en 1815, il fut promu lieutenant-gouverneur du Cap-Breton, le 23 juillet 1816, jusqu'au 23 juin 1820, date où l'île fut rattachée à la juridiction de la Nouvelle-Ecosse.

C'était un numismate distingué, spécialement pour les monnaies anglo-normandes; il publia le résultat de ses recherches sous le titre de **Anglo-French Coinage** et mourut en 1839.

Bibl. — Dict. of Nat., Biogr., t. I; The Roy. Milit. Calendar, III; Army Lists; Can. Arch. M 546, C 368, Ottawa.

AIX-LA-CHAPELLE (**Aachen**, en all.), ville antique de la Prusse rhénane, restée célèbre depuis l'époque de Charlemagne.

Le traité qui porte ce nom fut signé le 18 octobre 1748. Les principales stipulations avaient été arrêtées dans les conférences préliminaires, dès le 30 avril précédent, et furent communiquées aux gouverneurs coloniaux. Toutes les places prises durant la guerre devaient être restituées de part et d'autre; ce qui rendait à la Couronne de France l'île du Cap-Breton. Cette clause mécontenta grandement les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, conquérants de Louisbourg en 1745, principalement Shirley et Warren (V. ces noms). A Londres, dès le 25 octobre et le 12 novembre, le journal **Evening Post** chansonna les conclusions du traité avec âpreté et sarcasme. L'opinion publique se révoltait et l'on critiqua amèrement la teneur du traité, rédigé en français, aussi bien que les concessions faites par les plénipotentiaires du Royaume-Uni. Les Français, de leur côté, ne se montraient guère satisfaits, et avec plus de raison encore. Louis XV cédait Maëstricht et Berg-op-Zoom, les deux forteresses limitrophes de Hollande, ainsi que Madras et la côte de Coromandel, dans les Indes. De plus, il consentait à la démolition des fortifications de Dunkerque et à l'exil de Charles-Edouard, de la maison des Stuarts, hors de France.

Bibl. — Duc de Broglie, *La Paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1892; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

AKINS (Thomas Beamish) (1809-91), avocat, commissaire, historien, docteur en droit honoraire.

Fils unique du négociant Thomas Akins, il naquit à Liverpool en Nouvelle-Ecosse, le 1er février 1809, étudia le droit à l'étude de M. Beamish Murdoch et se fit inscrire au barreau en 1831. Il servit de scribe à son professeur et à Haliburton dans la préparation de leurs ouvrages d'histoire. En 1857, on le nomma commissaire des archives publiques de la Chambre d'Assemblée de la Province : il en profita, assure-t-on, pour supprimer une série de documents relatifs au Grand Dérangement des Acadiens. Il obtint le grade de docteur en droit honoraire à l'Université King de Windsor, en 1865. Il est décédé à Halifax le 6 mai 1891.

En 1847, il édita son volume couronné au concours : **Hist. of Halifax**, N.-S.; à diverses reprises, il le revisa et compléta dans la suite et la Société Historique en donna une édition en 1895. Il publia aussi **A Sketch of the rise and progress of the Church of England in North America**, Halifax (1849); **A brief Sketch of the Union of King's College**, Windsor (1865); **Selections from the public Docum. of Nova Scotia**, Halifax (1869).

Bibl. — G. Rose, *Cycl. of Can. Biogr.*, Toronto, 1886-88; W.-S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

ALASKA (Frontière de l'), question soulevée en raison des divergences d'avis, concernant l'interprétation de la convention de 1825.

Les difficultés diplomatiques remontent à l'ukase, publié le 4 septembre 1821, par Alexandre Ier, empereur de toutes les Russies: il réservait « les droits de trafic, pêcheries et pelleteries, et de toute autre industrie » sur les côtes occidentales d'Amérique du Nord, entre le détroit de Bering et le 51° de latitude, « exclusivement en faveur de ses nationaux ». Aussitôt la Compagnie de la baie d'Hudson « centralisée à Londres, en saisit le gouvernement métropolitain ». De 1821 à 1825, ce furent d'incessants échanges de notes diplomatiques entre les ambassadeurs respectifs. Le gouvernement des Etats-Unis ne tarda point à intervenir dans le litige, appuyant en apparence les réclamations britanniques : mais, le 2 décembre 1823, le président Munroe édictait dans son message au Congrès son fameux principe : à savoir « que les continents américains, en vertu de conditions libres et indépendantes, qu'ils ont investies et maintenues, sont dorénavant considérées comme non soumis à aucune colonisation de la part de nulle puissance européenne ». En conséquence, la République négociait séparément, le 17 avril 1824, un traité avec la Russie, statuant « que les sujets américains ne fonderaient aucun poste au Nord du 54°, 40', ni les Russes aucun établissement au Sud du même degré parallèle ».

Le 28 février 1825, le gouvernement anglais en signait un autre à Saint-Pétersbourg, adoptant les mêmes clauses que les Américains, traçant de plus la ligne de démarcation du 54°, 40' au 56° de latitude, entre le 131° et le 141° de longitude-ouest. Les navires britanniques pourraient naviguer sur les côtes, dans les baies, les fiords, les cours d'eau. En dépit de ces conventions, en 1834, le vaisseau **la Dryade** de la Compagnie d'Hudson se vit empêcher par un officier de la marine russe d'établir un poste de traite sur les bords de la rivière Stikin : nouvelles réclamations. En 1854, l'on observa durant la guerre de Crimée une neutralité réciproque dans ces parages. En 1872 et en 1884, survint la question de la ligne des frontières entre l'Alaska et la Colombie Britannique : le litige se poursuivit, l'espace de vingt années.

Le 24 janvier 1903, à Washington, Michael Herbert et John Hay signaient la convention finale, au nom de leur gouvernement respectif. Toutefois, on organisa un tribunal des frontières, composé de quatre commissaires choisis par chacune des parties.

Bibl. — The Americana., New-York, 1903-06; Can. and Prov., Toronto, 1914, vol. VIII; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ibid., 1926.

ALBANEL (Charles) (1616-96), Jésuite, missionnaire chez les tribus indigènes du Canada et explorateur par voie de terre des territoires de la baie d'Hudson.

Né en Auvergne en 1616, il entre au noviciat des Jésuites (16 septembre 1633), après avoir terminé son cours de philosophie, professe les humanités dans différents collèges et fait sa théologie à Tournon. Le 23 août 1649, arrivée du Père Albanel à Québec et, le 28 à Montréal. « Le 22 octobre 1650, il part pour son voyage ou hivernement avec les Sauvages et retourna le 22 avril 1651; Charles Panié partit en canot avec deux Hurons pour aller le quérir à Tadoussac où on le disait malade : ils le ramenèrent en bonne santé. Le 2 mai, la barque part pour Tadoussac et pour Gaspé avec le Père Albanel. Revenu hiverner à Québec, il repart le 4 mai 1652 sur la frégate pour Tadoussac. Le 10 avril 1653, le Père et M. de l'Espinay reviennent de leur hivernement. Le 13 novembre, ce monsieur revient avec des lettres du Père, descendu pour aller dans le Saguenay. Le 31 octobre 1656, le sieur L'Espinay apporte une nouvelle du P. Albanel de Tadoussac, qui se proposait d'hiverner au Bic, rive Sud. Le 8 mars 1657, il arrive avec quatre Français

de ce côté par terre; il eut faim en son retour pendant 12 jours, étant parti des monts Notre-Dame, le 3 février; le 22, il part pour Tadoussac en chaloupe et en revient le 22 juillet; le 17 août, il refait le même voyage. Le 13 mai 1658, le P. Albanel partit avec le P. Du Perron, notre Frère Nicolas Charton et Guillaume Boivin, et Charles Panis pour Tadoussac, d'où il retourna à Québec, le 8 août. Le 12 mai 1659, il y redescend et en revient le 31 août avec M. de L'Espinay, qui avait tué, sur l'île Rouge, 220 loups marins. Même voyage en novembre : le 21 décembre, il y va hiverner. Le 24 avril 1660, arriva le Père de Tadoussac; avant son départ il avait marié François Pelletier avec une Sauvagesse chrétienne. Le 8 juillet, partit M. le Gouverneur pour les Trois-Rivières avec le Père Albanel; le 17 août, il s'embarque pour les Outaouas; mais il dut revenir sur ses pas le 14 septembre. Le 30 avril 1661, il se rend de Québec aux Trois-Rivières. En août 1665, il est chargé du principal soin de la mission du Cap-de-la-Madeleine; en novembre, il a mission d'aller au fort Saint-Louis (**Chambly**) prendre la place du défunt Père Du Perron; mais le 23, il est arrêté aux Trois-Rivières par les glaces. Le 8 mars 1666, M. de Courcelle arriva au fort de Chambly : il s'en prit au Père Albanel, qui y fait les fonctions curiales, l'accusant d'avoir retardé exprès les Algonquins : ce qui s'est trouvé n'être pas vrai. Le 14 septembre 1666, M. de Tracy demanda comme aumôniers des troupes — les Pères Albanel et Raffeix. Le 7 juin 1667, le Père revient des forts, où il a passé l'hiver et où il a fort contenté. » (V. **Journ. des Jés.**). Ce résumé montre l'activité du missionnaire.

Le Père Albanel eut alors le soin de la mission de Sillery : il y harangua le nouveau capitaine et toutes les nations, qui y étaient présentes. (**Relat.** 1667-68). La **Relation** de 1669-70 reproduit deux lettres du Père, redevenu missionnaire à Tadoussac : dans l'une il fait la peinture des ravages que le froid, la faim et la picotte exercent sur les Montagnais; il y assista le nouveau capitaine, récemment promu à la garde de Sillery. Il se dépense, nuit et jour, au chevet des moribonds. Après six mois de labeurs ardus, il tombe malade lui-même de la picotte et se trouve guéri par l'intercession de Saint François-Xavier. Dans la seconde lettre, il décrit ses visites chez les Papinachois qu'il estime plus heureux dans la foi et les pratiques religieuses.

La **Relation** (1671-72) du Père Dablon, Supérieur de Québec, contient le récit du « Voyage de la mer du Nord par terre et de la découverte de la baie d'Hudson ».

Elle commence par en signaler les motifs: « le désir de prendre connaissance de cette mer, qui s'est augmentée depuis que nous avons appris par nos Sauvages que, tout fraîchement, quelques navires (anglais) y avaient paru (V. Radisson) et commencé le commerce avec ces nations qu'on dit nombreuses et riches en pelleteries ». C'est pour cela que M. Talon a jugé qu'il ne devait rien omettre pour faire cette découverte, sachant l'intention de Sa Majesté que tous les peuples du Canada soient instruits dans le christianisme.

On jeta les yeux sur le Père Charles Albanel qui, depuis longtemps, a beaucoup pratiqué les Sauvages, seuls conducteurs par ces routes jusqu'à présent inconnues. M. Denys de Saint-Simon (V. ce nom), avec un autre Français, ayant été choisi pour cette entreprise, M. l'Intendant les fournit très bien de tout ce qui était nécessaire pour la faire réussir.

I^re^ partie : **Eté de 1671, hivernage à Saint-Jean.**

Les explorateurs sont rendus à Tadoussac (8 août), où le capitaine chrétien leur donne trois guides. Au bout de 15 lieues sur le Saguenay, ils trouvent un Sauvage d'en haut, qui avait déjà visité la mer du Nord (22 août) : il se joint à eux. En quatre jours, ils arrivent à Chicoutimi, où ils sont trois jours et font un portage avec les Sauvages; et ayant confessé et communié ces Indiens de Tadoussac, ils se séparent d'eux pour continuer leur voyage.

On loge à l'entrée du lac Saint-Jean (Pingagami), qui a 30 lieues de longueur, 10 de largeur, et reçoit 12 rivières, une seule en sortant pour former le Saguenay (2 septembre). Ce lieu est beau avec des terres unies et de belles prairies. C'est le pays des loutres, orignaux, castors, porcs-épics (**hakou**). Naguère, on voyait là plus de vingt nations, venues pour y faire le commerce. Le 7, au bout du lac, deux Sauvages leur donnent deux fusils, quatre des leurs étant inutiles. Dix jours après, cinq canots d'Attikamègues (**poissons blancs**) et de Mistassinis les rejoignent, et leur apprennent que deux vaisseaux avaient mouillé dans la baie et traité avec les Sauvages : ils montrent une hache et du tabac échangés par un Papinachois, ajoutant qu'on s'y était rudement battu, un indigène ayant été tué et un autre détenu — sans doute à cause des boissons fortes.

Le Père n'ayant point de passeport résolut d'envoyer à Québec un Français et deux Sauvages, le 19 septembre, chercher des lettres officielles, qu'ils apportèrent le 10 octobre, de la part de l'évêque, du gouverneur et de l'intendant. La saison étant trop avancée

pour atteindre la mer, on choisit ce lieu pour hiverner et profiter d'une chasse abondante. Les guides se déterminèrent alors à ne point pousser plus avant. Le 22 décembre, un vieillard vint avec sa famille de neuf personnes se faire instruire, après un parcours de 400 lieues : tous furent baptisés le 22 janvier suivant.

IIe Partie : **Continuation du voyage** (Avril-Juin 1672).

Le 18 avril, le missionnaire, accompagné de ses deux Français, se rend au quartier de Ouskan (l'Os), chef des Mataowtan, où il instruit 19 personnes de sa famille, lui refusant à lui le baptême pour concubinage; irrité, le chef voulut fermer le passage de la rivière. Mais le Père engage un vieillard et son fils, moyennant un présent de tabac. Le 1er juin, départ des trois Français avec seize Sauvages, faisant six journées de portage sous la pluie, ayant souvent de l'eau jusqu'à la ceinture. L'on arrive à **Paslistakan,** ligne de partage des eaux, petite langue de terre d'environ un arpent de large et deux en longueur, les deux bouts terminés par deux lacs, d'où sortent une rivière qui descend vers l'est et une autre au Nord-Est. Le 11, un chef des trois canots de Mistassinis voulut aussi fermer le passage de la dernière rivière; pour eux les cours d'eau sont ce que les champs sont aux Français. Le 13, viennent 18 canots, le capitaine et les hommes au visage peint; on les salue de dix coups de fusils avec force présents au chef; on lui dit que le grand chef des Français avait pacifié les Iroquois, leurs ennemis, et leur envoyait le missionnaire les informer des lois de l'Evangile, comme on l'a fait pour l'Iroquois qui prie aussi maintenant, et qu'il fallait commercer avec les Français de Tadoussac. Le soir, grand festin et danse, la nuit, suivis le lendemain d'un amical discours de **Sesibahoura.** Le 17, on arrive à Pikousitesnacut ou « lieu où l'on use les souliers », à cause de la rudesse du chemin; puis, au grand lac Mistassini, rempli d'îlots et abondant en gibier; enfin, à **Mecouanitikac** ou « la pêche des ours », lesquels sur la rive prennent le poisson de la patte avec une remarquable adresse. Le 22, il faut quitter la grande rivière (**Rupert**) et faire dix-sept portages jusqu'à **Nemiskau,** grand lac de dix journées de circuit, entouré de montagnes du Sud au Nord avec un grand nombre d'îles, alimenté par cinq rivières; on y vit les restes d'un grand village détruit par les Iroquois. Le 26, on franchit à **Tehepinson** les portages où paraît un nombre infini de moustiques et de maringouins.

Le 28, rencontre, à la gauche, d'un heu de douze tonneaux avec ses agrès et portant pavillon anglais et voile latine; on poursuit jusqu'à une pointe éloignée de six lieues des maisons des Européens. L'on était rendu à la baie James. Tout le soir, on tira du fusil pour se faire entendre. Le 1er juillet, il fallut faire vingt lieues en mer pour gagner l'île **Agoomska** des Sauvages, qui leur font bon accueil; le Père les instruisit avant le baptême. Il prit hauteur à 52°, examina la rivière Rupert, le flux et le reflux, les battures, la marée basse, les rivières et les îles, les diverses sortes d'oiseaux, les fruits sauvages, la douceur du climat, la longueur des jours, la rapidité des nuits.

IIIe Partie : **Retour à Québec** (Juillet-Août).

Remontant avec peine le courant et franchissant les chutes d'eau, le parti arrive au lac Némiskau, où l'on arbore les armes du roi sur la pointe, le 9 juillet. Le 14, rencontre de canots sauvages; le 18, arrêt à **Minahigoufkat,** où 200 indigènes promettent de descendre au lac Saint-Jean, le printemps prochain; on y plante aussi les armes de France pour servir de sauvegarde contre les tribus iroquoises. Le 23, arrivée au lac Saint-Jean, où attendaient les Mistassinis pour se faire instruire et baptiser. Le 29, l'on atteint Chicoutimi, où M. de Saint-Denis, capitaine de Tadoussac, les embarque, le 1er août, pour les conduire à Québec.

Suivant les conclusions de l'auteur, voyage, trois fois entrepris, réalisé enfin par lui avec deux Français et six Sauvages; excursion difficile à cause des 200 sauts et autant de portages, de 400 rapides, de 800 lieues d'aller et de retour; dispositions hospitalières des indigènes, leur désir de connaître la religion chrétienne, qui en a converti 200 environ. (V. Thwaites, vol. 50). Ces Sauvages étaient les Esquimaux.

L'année suivante, le Père Albanel revenait sur ses pas pour ses travaux d'apostolat. Le Père Crépieul, missionnaire des Papinachois, raconte, dans son **Journal,** qu'il arriva, le 16 janvier 1674, à l'endroit où séjournait son confrère, au delà du lac Saint-Jean; qu'une chute de pesant fardeau, tombé sur les reins, ne lui permettait aucun mouvement et il ne se remit qu'en février; qu'il avait hiverné avec Français et Sauvages, qui l'abandonnèrent seul; que, le P. Albanel, ayant appris que les Anglais occupaient les parages de la baie James, ne laissa pas de poursuivre son chemin; qu'on n'en a pas eu de nouvelles depuis deux ans. En effet, Nicolas Gorst, lieutenant du gouverneur Baily, vit venir sur la rivière Rupert un Jésuite, un Français né de parents anglais et un jeune Sauvage; le Père tendit au gouverneur une lettre de celui de Québec, en date du 8 octobre 1673, le priant d'accueillir courtoisement le missionnaire en rai-

son de la paix entre les deux Couronnes; puis une lettre au capitaine Des Groseilliers, qui excita la jalousie des Anglais de le voir correspondre avec les Français, ayant son gendre à Québec; que M. Baily résolut de garder le Jésuite jusqu'à l'arrivée des vaisseaux d'Angleterre et de l'habiller, le traitant avec la plus grande générosité; que, du reste, le Jésuite, ne voulant pas refaire les 400 lieues vers Québec, se détermina à retourner en Europe; que, le 18 septembre vinrent **le Prince Rupert,** commandé par le capitaine Benjamin Gillam et ayant à bord le nouveau gouverneur William Lyddal, et **le Shaftesbury,** commandé par le capitaine Shepperd; que ces voiliers, à cause de la saison tardive, durent hiverner et ne mirent à la voile que l'été de 1675. (V. J. Oldmixon, **British Empire,** vol. I, Londres, 1741.)

Le 24 avril 1676, le Père Albanel retournait au Canada. Mais le Conseil de la Compagnie d'Hudson, le 26 janvier, l'avait exclu ainsi que Des Groseilliers et Radisson, Italien (sic), de toute entreprise dans le Nord (V. Thwaites, vol. 60). Débarqué à Québec, le 22 juillet, il fut désigné comme supérieur de la mission Saint-François-Xavier et succéda au Père Marquette. En 1683, le missionnaire, victime d'un tremblement continuel de tout son corps et d'autres incommodités que ses grands travaux lui ont causés, avait la charge de la mission du Saut-Sainte-Marie; il y travaillait non seulement à l'instruction religieuse des Sauvages, mais aussi à la conversion des Cris et d'autres Sauvages qui fréquentaient cette localité. C'est là qu'il mourut le 11 janvier 1696.

BIBL. — C. de la Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. III, Paris, 1895; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1903; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; S. Marion, *Relat. des Voy. français*, Paris, 1923.

ALBANI (Marie-Emma Lajeunesse dite) (1851-1930), cantatrice canadienne, renommée en Europe et en Amérique.

Née à Chambly en 1851, elle ne tarda point à manifester ses goûts pour le chant. Elle se signala dans la ville d'Albany (N. Y.), dont elle italianisa le nom pour assurer ses succès futurs. Dotée d'une voix d'une rare richesse, d'une exquise pureté, assouplie par un travail artistique, elle alla à Paris suivre les leçons de Desprez, puis à Milan celles de Lamperti. C'est surtout au concert et à l'oratorio que son talent se fit remarquer : elle n'aimait pas la scène et, après quelques années, n'y reparut que rarement. Tour à tour, Messine, Florence, Turin l'applaudissaient; ensuite, elle souleva les enthousiasmes à Saint-Petersbourg, à Londres, à New-York, etc. En 1877, revenue à Paris, on l'y accueillit chaleureusement. L'année suivante, Ernest Gys, fils du directeur du Convent-Garden ou Grand-Opéra, lui demanda sa main; elle se fixa ainsi à Londres. Chaque fois qu'elle venait au Canada, ses compatriotes la recevaient avec mille marques de démonstration. En 1890, M^me^ Albani parut au **Victoria Skating Ring,** en trois concerts et devant 7 à 8.000 personnes, qui la saluaient avec un tonnerre d'applaudissements prolongés. L'artiste était, à cette époque, en possession de tout son talent. Vers 1893, elle chanta, à l'Académie de Musique les rôles de Valentine et d'Elsa avec la troupe qui donna les **Huguenots, Lohengrin** et **Faust;** elle n'a plus guère reparu sur la scène au Canada. Après une longue maladie, elle est décédée à Londres, le 3 avril 1930.

BIBL. — *Le Devoir*, journ. quot., Montréal, 4 avril 1930; Album illustré, ib., 1890-93.

ALBERTA, district d'abord des Territoires du Nord-Ouest, puis Province de la Confédération. Le nom a été donné en l'honneur de la Princesse **Louise Alberta,** épouse du marquis et gouverneur général de Lorne.

En 1882, le gouvernement fédéral créa le district taillé dans les Territoires et lui appliqua le nom **Alberta,** en mémoire du Prince consort, Albert de Saxe-Cobourg. Le 1^er^ septembre 1905, ce district est érigé en **Province confédérée** en y ajoutant la moitié ouest de l'Athabaska et une tranche de l'Assiniboia et de la Saskatchewan, la capitale est Edmonton. Elle affecterait la forme d'un rectangle, n'était le fait que l'angle sud-ouest fait partie de la Colombie; elle forme un grand plateau incliné, couvrant une superficie de 255.285 milles carrés, sur une longueur de 760 milles et une largeur variant de 400 à moins de 200 milles. Ce plateau se divise ainsi en trois régions naturelles : septentrionale, centrale, méridionale.

En 1870, le gouvernement fédéral acheta ce district et les autres à la Compagnie de la baie d'Hudson. A cette date, la population blanche était noyée dans l'élément indigène; elle ne comptait que les trafiquants et les chasseurs, tandis que les Sauvages et Métis y étaient au moins un nombre de 35.000. Deux siècles durant, la Compagnie d'Hudson se gorgea de fourrures, ne traçant que les routes menant de la baie James au fort, habitua les indigènes au contact avec les blancs et sut maintenir des mesures d'ordre et de paix. Mais l'agriculture et l'arpentage, le système de civilisation par les écoles et les municipalités et par les institutions judiciaires restèrent longtemps à l'état rudimentaire. Trois facteurs principaux allaient changer la physionomie de ces régions : l'acquisition des

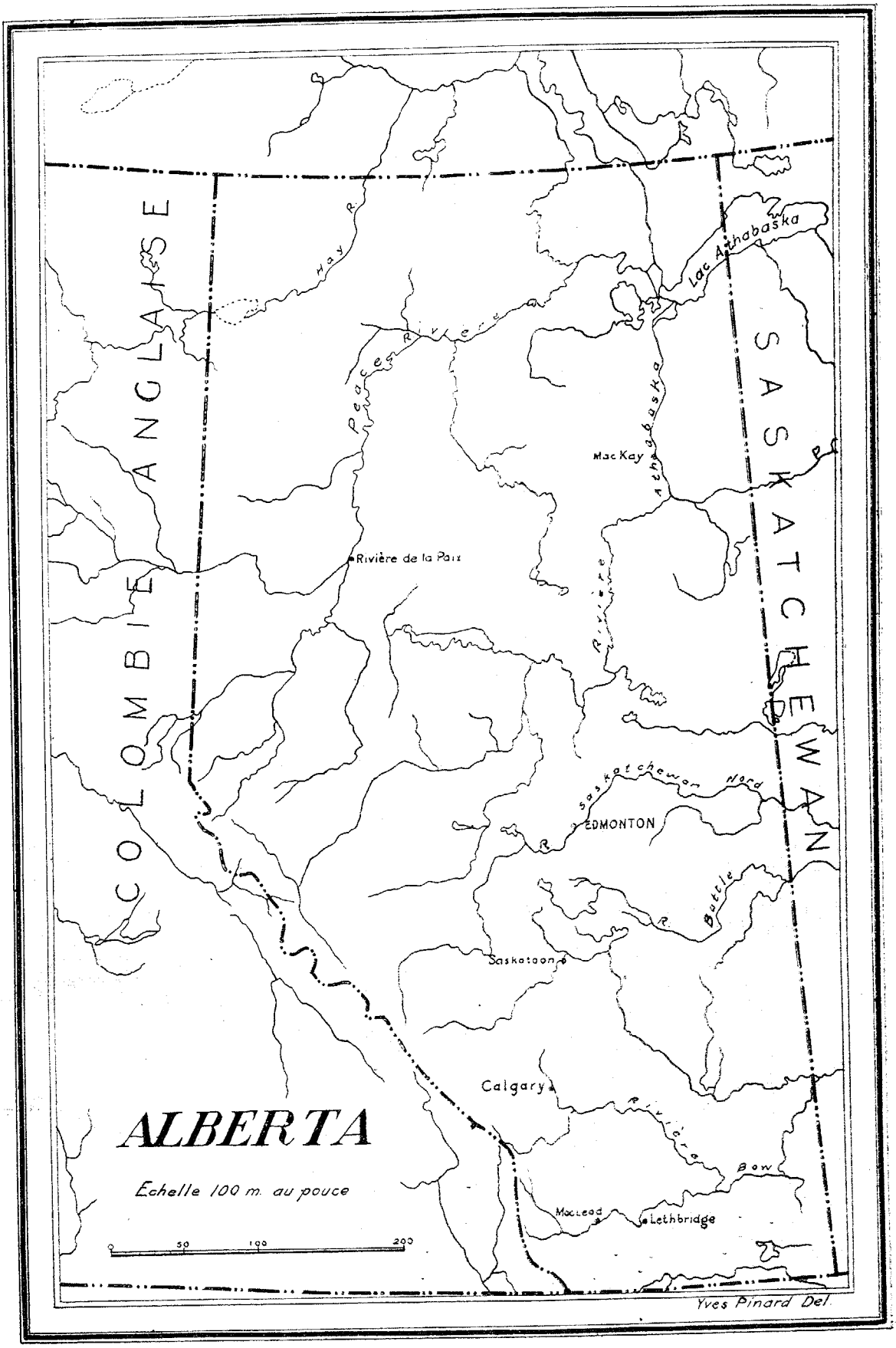
COLOMBIE ANGLAISE
SASKATCHEWAN
Hay R.
Peace Rivers
Lac Athabaska
Athabaska
Mac Kay
Rivière de la Paix
Rivière
Saskatchewan Nord R.
EDMONTON
Battle R.
Saskatoon
Calgary
Rivière Bow
MacLeod
Lethbridge
ALBERTA
Echelle 100 m. au pouce
50
100
200
Yves Pinard Del.

districts par le gouvernement, la construction du Pacifique Canadien (1880-85), l'afflux des nouveaux colons (1890-1900).

I. **Ordre et Justice.** — En 1873, la **Police à cheval** ou gendarmerie est introduite au Nord-Ouest et représentée par un premier contingent de 300 hommes, commandés par le commissaire French, membre du Conseil des Territoires. Ce corps rendit d'incalculables services, non seulement en maintenant l'ordre public, mais encore en vertu des ordonnances édictées pour l'irrigation, la marque du bétail, la régularité des unions conjugales devant les magistrats. Il se concilia le respect des Indiens et des Métis, ainsi que la gratitude des colons. Durant l'insurrection, ceux-ci eurent recours à sa protection. Transférée à Régina, la Police put exercer son action sur un plus grand rayon, à l'aide de ses patrouilles détachées.

II. **Système judiciaire.** — En 1875, l'Acte des Territoires pourvoyait à la nomination de trois magistrats stipendiaires, munis des pouvoirs de juges de paix pour les offenses ordinaires et même pour les délits n'exigeant pas plus de cinq années d'emprisonnement. Pour les cas plus graves, l'affaire était référée au tribunal d'un magistrat du banc au Manitoba, assisté de l'un des trois juges de paix. Il en était de même en ce qui concerne la peine capitale, portée par le jury local de huit membres. Ces provisions ne furent appliquées qu'à partir de 1877. L'année suivante, le Conseil étendait les pouvoirs des magistrats. En 1879, on divisa les tribunaux par districts; en 1880, l'on exigea des juges d'être de profession légale depuis au moins cinq années. En 1884, établissement d'une Haute Cour de justice avec des divisions par districts; en 1886, le ministère fédéral créa la Cour suprême des Territoires, avec nomination de cinq juges puînés, servant aussi de Cour d'appel.

III. **Education.** — L'on a démontré par des preuves détaillées que, durant cinquante années (1818-70), les missionnaires catholiques avaient sans cesse travaillé à l'œuvre de l'éducation; ils eurent appui et subsides de lord Selkirk et même de la Compagnie d'Hudson. Ecoles catholiques et écoles protestantes étaient rétribuées, sans que nulle taxe officielle ou légale fût requise des Métis et des colons.

Les premières écoles de mission chez les indigènes furent organisées par les Sœurs Grises de Montréal, dans les années 1859-60-62-67-74; elles initiaient les filles aux principes de l'hygiène, des connaissances élémentaires, des soins du ménage. Le P. Lacombe O. M. I. fonda, en 1862, l'école régulière d'Edmonton; ainsi firent partout ses nombreux confrères en religion, lesquels conclurent plus tard qu'il fallait créer des internats et des écoles industrielles pour les enfants de ces tribus nomades. Quatre ou cinq ministres méthodistes et anglicans les imitèrent pour la formation des garçons, avec l'aide de quelques instituteurs bien rétribués par leurs Sociétés (V. Can. and Prov., index, t. 20; R. P. Morice, **Hist. de l'Egl. cath.,** tabl. gén., t. IV).

Avant et après l'Acte des Territoires, de 1875, les autorités protestantes font des promesses qu'elles ont ensuite violées; en 1867, on invite la Province de Québec à former une Confédération par la formule que « les droits des minorités seront toujours respectés et sauvegardés »; en 1869, on affirme le même principe aux commissaires spéciaux, l'abbé Thibaut et le colonel de Salaberry; en 1870, on rassure les Métis français que, déposant les armes pour se joindre à la Confédération, leur religion, leurs droits et privilèges seront toujours respectés et qu'on leur fera justice; en 1876, mêmes promesses aux députés français de la législature manitobaine; en 1877, le Parlement fédéral attribue au français le rang de langue officielle, à l'égal de l'anglais, dans toute la contrée, garantissant ainsi que nul pouvoir subordonné n'y saurait rien modifier; en 1888, mêmes assurances, données à l'archevêque de Saint-Boniface, aux candidats français, de maintenir les trois conditions acquises concernant les écoles séparées, l'usage officiel de leur langue, les circonscriptions électorales françaises (V. J. S. Ewart, **The School Question**).

En 1890 et en 1892, puis en 1901, promulgation d'ordonnances territoriales qui jettent au vent ces promesses solennelles; chacune restreint les droits des catholiques en matière d'éducation. Dès 1884 le gouvernement des Territoires avait pris charge du système scolaire qu'il plaça sous son contrôle.

Le 21 février 1905, dans son projet de loi, en vue de l'érection des Provinces Alberta et Saskatchewan, M. Laurier inséra la clause suivante : « 1° La majorité des contribuables de tout district ou subdivision de la Province pourra établir des écoles et y faire répartition et perception des taxes nécessaires; 2° la minorité des contribuables, ou protestante ou catholique romaine, sera investie des mêmes droits; 3° dans un tel cas, les contribuables des écoles séparées, protestantes ou catholiques, n'auront à leur charge que les taxes qu'ils se seront imposées à cet égard. Dans l'allocation des deniers publics par la législature, il ne sera fait aucune distinction entre écoles publiques et écoles séparées. » Cette clause XVI[e] était l'équité même. Elle offensa M. Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, qui démissionna bruyamment le 27 février; elle suggéra à sir R. Borden un amendement inac-

ceptable, et sir Wilfrid Laurier élabora une modification, qui se peut résumer en ces termes : « La première école, érigée par les contribuables dans une localité, doit s'appeler **Ecole publique**; celle de la minorité, ou protestante ou catholique, **Ecole séparée.** » Mais ce remaniement ne reconnaît, pour les droits du Français, qu'un minimum de concessions, loin de la parité jadis officielle.

Adoptée le 29 juin suivant, cette législation ne ressortit son effet que le 1er septembre, jour de la naissance des deux Provinces. A cette date, il existait dans l'Alberta 561 écoles de district et 602 à la fin de l'année; en 1912, 3.027 sous la direction de 3.054 maîtres ou maîtresses. De nos jours, l'instruction publique comprend l'enseignement primaire, des high schools ou des collèges, des écoles d'agriculture et d'enseignement ménager, des écoles normales et techniques. L'Université de l'Alberta, établie à Edmonton dans un édifice grandiose fort bien aménagé, fut créée par une loi provinciale en 1908, bien que son organisation définitive n'eût lieu qu'en 1910 et son premier bâtiment ne fut occupé qu'en septembre de l'année suivante, avec la devise tirée de l'épître de saint Paul aux Philippiens « **Quaecumque vera,** tout ce qui est vrai. » L'on y a institué une Faculté d'Agronomie. La construction de l'édifice et les frais d'entretien incombent aux Catholiques comme aux Protestants (V. Can. and. Prov., loc cit.; R. P. Morice, loc. cit.).

IV. **Gouvernement.** — Le Gouvernement de la Province est confié à un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général en Conseil et résidant à Edmonton. Le 25 août 1905, George Hedley Vicars Bulyea, ancien conseiller exécutif des Territoires, fut choisi comme premier lieutenant-gouverneur; il chargea Alexander Cameron Rutherford de former le Cabinet; en sa qualité de premier ministre, s'attribuant les portefeuilles de l'Education et de la Trésorerie, Charles Wilson Cross devenait Procureur général, William Henry Cushing ministre des Travaux publics, George Thomas Findlay, de l'Agriculture, et Leverett de Weber, sans portefeuille.

Les lieutenants-gouverneurs ont été successivement : G. H. V. Bulyea (1905-15), Robert-George Brett (1915-25), William Egbert (1925-...). Les premiers ministres : A. C. Rutherford (1905-10); Arthur L. Sifton (1910-17); C. Stewart (1917-21); Herbert Greenfield (1921-25).

Le Conseil exécutif ne comportait au début que cinq membres : aujourd'hui, il y en a neuf, plus un ministre sans portefeuille, se partageant les portefeuilles de Trésorier, Procureur général, Travaux Publics, Agriculture, Education, Voies Ferrées et Téléphones, Affaires municipales, Secrétaire provincial, Santé publique.

L'Assemblée législative réunit d'abord 25 représentants dans la première législature, 41 dans la seconde, 55 dans la troisième, 58 dans la quatrième, 60 dans la cinquième. Dans la circonscription de Médecine Hat, 2 députés; dans celle de Calgary, 5 et dans celle d'Edmonton 5.

V. **Population.** — En 1911, le recensement accusait une population de 374.663 âmes; celui de 1921, une de 588.454; soit 25 pour cent d'augmentation en dix ans, en dépit des quatre années de guerre mondiale. Elle provient de l'exode de colons du Canada oriental, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis. Des cités et des villes ont surgi du Nord au Sud, et progressent rapidement. En 1930, la population est de 660.000.

Dans les douze principaux centres, l'on compte une population assez dense :

1.	Battle River	43.173
2.	Bow River	55.336
3.	Calgary-Est	44.600
4.	Calgary-Ouest	44.340
5.	Edmonton-Est	56.548
6.	Edmonton-Ouest.	74.267
7.	Lethbridge	37.700
8.	Macleod.	34.008
9.	Medecine Hat	43.180
10.	Red Deer	49.630
11.	Strathcona	42.520
12.	Victoria.	56.739

Les dénominations principales de religion sont ainsi réparties par gradation descendante : Presbytériens 120,868; Anglicans : 98.395; Catholiques romains : 97.178; Méthodistes: 89.070; Grecs orthodoxes: 35.815; Baptistes : 27.830; Luthériens : 60.573; tous répartis dans le total de 588.454. Le reste professe d'autres cultes dissidents.

Le développement de l'Alberta est l'œuvre de colons de nationalités très diverses. La vie des **ranches** attire un grand nombre de jeunes Anglais; de Canadiens de l'Est, surtout de l'Ontario, d'Américains, de Scandinaves, de Grecs, formant un fort contingent de fermiers prospères.

VI. **Agriculture.** — La plus grande ressource économique de la Province repose sur l'énorme superficie de sol arable, secondé d'un climat très favorable; en tout **161.877** acres de terre, dont 100.000.000 sont propres à la culture et 9.000.000 mis déjà en valeur effective. L'on a évalué, en 1913, le rendement de la moisson des grains à 25 millions de dollars. La récolte réduite en boisseaux donna un total important :

1° Blé de mars : 20.360.104; blé d'hiver : 1.250.129; 2° Avoine 44.078.325; 3° Orge : 8.645.812; 4° Lin : 799.653; 5° Seigle : 370.661;

6° Luzerne : 70.998. Ces chiffres sont plus que doublés aujourd'hui.

Les longs jours de soleil et les nuits rafraîchissantes favorisent la production des plantes végétales; panais, betteraves, carottes, choux, choux-fleurs, céleri, pommes de terre. Un système d'irrigation a permis de cultiver des terrains, où rien ne poussait que l'herbe des pâturages; la betterave sucrée a réussi à tel point que l'on a dû construire des raffineries très prospères; outre les plantes potagères, les fruits de conserve viennent à profusion dans toute la Province : fraises, groseilles, framboises, cerises, prunes, pommes, myrtilles.

L'élevage et la reproduction des animaux domestiques sont l'une des richesses les plus productives après le grain; c'est l'antique asile des buffles ou bisons disparus. En outre les pâturages abondent dans l'Alberta, en vertu d'éléments naturels, surtout des cours d'eau découlant du versant oriental des Rocheuses. La valeur du bétail en 1913 montait au total de 22.000.000 de dollars. Le Sud est surtout propre à la propagation de la race chevaline; en 1886, les districts de Calgary et de Macleod comptaient déjà environ 10.000 chevaux. Dans la suite, on a importé des étalons d'Angleterre et d'ailleurs, et l'on a ainsi une grande variété pour l'exportation. Les Sauvages en 1879 pillèrent le bétail dans l'Etat de Montana pour suppléer à la viande de bison; ces troupeaux ne réussirent point à cause de l'hiver trop rigoureux. Toutefois le gouvernement en amena, en 1880, un millier de têtes; en 1882, une quarantaine de Compagnies louèrent des terrains de pâturage et l'essor produisit un superbe résultat. L'on importa aussi d'Europe des vaches laitières qui donnèrent de merveilleux rendements, surtout à la portée des villes. Les animaux de boucherie foisonnent aujourd'hui dans la Province : veaux, moutons, porcs.

Les animaux de basse-cour : poules, oies, dindes, canards, fournissent des ressources à une lucrative industrie, inférieure cependant à la demande, puisqu'il faut chaque année importer des œufs et des volailles pour 500.000 piastres. Le rendement annuel du lait, beurre, crème, fromage, est évalué à 15 millions; le gouvernement encourage tous ces produits de toutes façons : achats de vaches choisies, exposition avec primes, inspection de gens compétents.

VII. **Exploitation minière.** — L'on a découvert en Alberta d'immenses couches de charbon bitumineux et d'anthracite, sur une superficie d'au moins 25.000 milles carrés. Commençant dans la plaine par du lignite, la qualité va s'améliorant vers le pied des Rocheuses, surtout sur chaque bord des rivières. Pendant l'année 1912, il y avait en fonction 243 mines employant une main-d'œuvre de 6.660 hommes, qui avaient extrait 5.446.349 tonnes de charbon; en 1913, 8.068 mineurs, rendement de 4.306.346 tonnes; en 1926, environ 7 millions de tonnes; et les mines possèdent un outillage suffisant pour l'extraction de 15 millions par année. Les centres miniers sont Medecine Hat, où, en 1902, l'on a découvert du gaz naturel dont on se sert pour la production de la force motrice, du chauffage et de l'éclairage; Pelican Rapids sur la rivière Athabaska. Le pétrole jaillit des sources naturelles. Les rivières charrient de l'or en parcelles. Le gypse abonde aussi et le graphite, ainsi que le minerai de cuivre et de fer, la marne et la glaise à ciment, l'argile et la pierre. Il existe de vastes dépôts de sel dans le nord et d'énormes couches de sable bitumineux à l'est de la rivière Athabaska. La production minière annuelle est évaluée à près de 29.000.000. Aujourd'hui les puits de pétrole (V. ce mot) se développent considérablement, au Sud et au Nord.

VIII. **Exploitation forestière.** — Le versant oriental des Rocheuses, environ 12 millions d'acres, est planté de vastes forêts, mises en réserve, et pour protéger les bois de charpente et pour sauvegarder les sources des cours d'eau. Les principales espèces sont le peuplier, le pin, le bouleau, l'épinette blanche et noire. Le gouvernement y entretient des gardes et des patrouilles contre les feux de forêts; il a encouragé les fermiers des prairies en leur concédant gratis des arbrisseaux pour les planter autour de leurs propriétés en guise d'abris contre les tempêtes de neige et les ouragans; ainsi ont été déplantés des millions de pieds. Des scieries fonctionnent aux chutes d'eau, pour la préparation des bois de construction, qu'il est coûteux et difficile de se procurer en quantité de la Colombie.

IX. **Les Pêcheries.** — Les lacs immenses de l'Alberta septentrionale sont très poissonneux : poisson blanc, brochet, doré, truite. Ce dernier poisson abonde aussi dans les rivières. L'on estime à 100.000 le nombre de poissons blancs, requis annuellement pour les fermiers et leurs chiens. Toutefois, le commerce des pêcheries s'élève à un total variant entre 100 et 150.000 dollars par an.

X. **Commerce des Fourrures.** — La chasse est idéale dans la région des montagnes et des rivières et lacs-minuscules. Si elle est abondante, il a paru prudent de parquer des troupeaux en réserve, au compte du gouvernement, afin d'éviter l'extermination de certaines espèces; les autorités fédérales entretiennent jusqu'à 2 à 4.000 têtes de bisons dans des

réserves, ne permettant aux Indiens d'en tirer que deux ou trois pour la subsistance de chaque foyer. Le revenu des permis de chasse se chiffre à 25 ou 30.000 dollars par an. Les animaux à fourrures sont le cerf ou daim, l'ours noir et brun, le loup, la coyotte, le renard noir, rouge, argenté, la martre, le rat musqué, le castor, l'écureuil, etc. Mais les orignaux pullulent, ainsi que l'élan, le chevreuil, le caribou, la chèvre des montagnes, l'antilope. Les volatiles foisonnent partout : poules d'eau, canards sauvages, ramiers, pélicans, oies sauvages, tandis que les perdrix et ptarmigans habitent les prairies. La traite des pelleteries est accaparée par trois Compagnies et par un grand nombre de particuliers.

XI. **Industrie manufacturière.** — Il existe en Alberta plusieurs manufactures très prospères, qui alimentent le marché local et qui expédient ailleurs une partie de leur production. A Calgary et à Edmonton sont établis des abattoirs et des usines de salaisons. Plusieurs localités possèdent des minoteries, scieries, briqueteries, tuileries, fonderies, fabriques de ciment, manufactures de harnais, carrières. Des puits de gaz naturel ont fait de Medecine Hat un centre très productif.

XII. **Transport.** — Le chemin de fer du **Pacifique Canadien** a franchi le premier les Rocheuses; sa ligne venant de Montréal a un embranchement qui va de Winnipeg à Saskatoon et à Edmonton; un second, de Swift Current à Lethbridge et Crows Nest; un troisième de Calgary à Edmonton, ayant deux raccordements à Lacombe et Wetaskiwin; d'autres se ramifient à divers endroits pour pénétrer dans les nouvelles régions de colonisation.

Deux lignes directes du réseau **National Canadien,** relient Edmonton à Winnipeg, à Port-Arthur et à l'Est, ainsi qu'à Vancouver et à Prince Rupert, à l'Ouest. En outre, des lignes venant de l'Est et du Nord vont à Calgary, et leurs embranchements desservent les bassins houillers. D'autres voies du même réseau traversent la partie centrale de la Province et se raccordent à des lignes qui partent du Canada et des Etats-Unis.

Deux autres chemins de fer, **Edmonton and Great Waterways** et **Edmonton-Dunvegan-Colombia,** desservent les régions colonisées. Le gouvernement albertain affecte des sommes considérables à la construction des routes et des ports. En été, des vapeurs, munis d'une roue à aubes fixée à l'arrière, font le service sur lacs et rivières.

XIII. **Eglise** (V. ce mot.)

BIBL. — *Can.-Atlas descriptif,* Ottawa, 1927; Can. and Prov., t. 19 et 20, Toronto, 1914; F. Herry et L. d'Hauteserve, *Le Can. d'Auj.* : son industrie, *passim,* Paris, 1929.

ALEXANDER (Sir William) (1567-1640), poète, précepteur royal, chevalier, secrétaire d'Etat, lord de Tullibody, vicomte, puis comte de Sterling, fondateur de la **Nouvelle-Ecosse,** nominativement.

Fils unique du comte Alexander et de Marian Coultrie, il naquit vers 1567 à Menstrie, bourg situé à cinq mille de Sterling (Ecosse). D'abord il étudie à l'Université de Glasgow, ensuite à celle de Leyde (Hollande). Il accompagne, dans un voyage au sud de l'Europe, Archibald, septième comte d'Argyll. A l'avènement au trône britannique (1603) de Jacques VI d'Ecosse, il est nommé gentilhomme extraordinaire de la chambre du prince Henry. Précepteur de l'enfant royal, il se fait la réputation d'un poète. En 1609, il est promu chevalier de l'Ordre du Roi et, en 1614, maître des requêtes à la Cour.

Sur les propositions et les instances de sir Ferdinand George, l'un des directeurs de la **Compagnie de Plymouth,** il s'empresse de concentrer ses ambitions vers le Nord de l'Amérique. Au roi il affirme expressément : « Il nous faut, à nous Ecossais, une colonie sous la dénomination de **Nouvelle-Ecosse** — en latin **Nova Scotia,** — comme il en existe sous l'appellation de Nouvelle-Espagne, Nouvelle-France, Nouvelle-Belgique, Nouvelle-Angleterre. » Le roi agrée son projet sur l'heure. Tous deux connaissent les droits acquis de la Couronne de France sur les terres situées entre le 40° et le 45° de latitude. Néanmoins, le 5 août 1621, sans nul scrupule de conscience, Jacques Ier fait octroyer à son ami une commission, qui est transformée en charte et apostillée du grand sceau d'Ecosse, le 21 septembre : le chevalier reçoit avec les pouvoirs d'un quasi vice-roi, tout le territoire occupé par la France, de Gaspé à Pentagouët. Quelques jours après, les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean sont concédées à un second seigneur écossais, nommé Robert Gordon de Lochinvar, pour y fonder la colonie de Galloway (V. **Ochiltrie**).

Au printemps de 1622, le chevalier expédie un premier vaisseau, qui transporte des cultivateurs, un artisan et un forgeron, ainsi qu'un ministre presbytérien. Mais aux abords du Cap-Breton, le voilier est rejeté par la tempête sur les côtes de Terre-Neuve. L'été étant fort avancé, l'on se décide à hiverner dans l'île et à renvoyer le flibot quérir un nouveau chargement; il est de retour à la fin de l'été de 1623; dans l'intervalle, les hommes ont pris du service à bord des barques de pêcheurs européens. Le capitaine se contente de pousser une reconnaissance sur

le littoral acadien, d'où il revient chargé de morue et s'en retourne en Ecosse. Dans ces deux voyages le chevalier perd la somme avancée, d'environ 6.000 £, que le Trésor royal refuse de compenser. Le roi tente de la faire solder par son ministre des Finances, lequel s'y objecte à son tour.

Afin d'échauffer le zèle national en faveur de la lointaine colonisation, sir William lance une brochure qu'il a intitulée : **Encouragement aux Colonies** en 1625. En 1774, sir Thomas Urquhart de Cromarty a dit de lui : « Né poète, il voulait se faire roi. » Secondé par son fils, il adopta un procédé tout récent. De 1611 à 1622, le roi Jacques Ier a imaginé la colonisation de l'Ulster en Irlande; environ 200 familles anglo-écossaises y ont pris racine. Les propriétaires sont déclarés **baronnets** — titre intermédiaire entre la haute noblesse (lordship) et la petite (gentry), — moyennant une redevance, qui vaut au Trésor 235.000 £. Bon exemple à suivre en Nouvelle-Ecosse. Sir William divise le territoire en deux provinces, celles-ci en districts et comtés, ceux-ci en dix **baronnies**, ayant chacune trois milles de front sur dix de profondeur. Pour l'acquérir, il faut deux conditions : la levée de six colons, le versement de 3.000 marks. Le titre de **baronnet** donne le droit héréditaire au titre de sir et confère la préséance immédiate après les plus jeunes enfants des vicomtes et des lords, barons du Parlement. Nul acquéreur ne se présente. Alexander réduit la taxe à 1.000 marks; alors les colons s'offrent au nombre de huit. En novembre 1625, les baronnets d'Ecosse se plaignent à la Cour de Londres du discrédit que leur apporte la nouvelle combinaison et récusent son utilité, comme mobile de recrutement. Cette inopportune ingérence a pour seul résultat immédiat la destitution de lord Melrose et son remplacement aux fonctions de Secrétaire d'Ecosse par sir William. Jacques Ier octroie à son ancien précepteur une nouvelle charte qui étend son domaine jusqu'au Massachusetts actuel et ses pouvoirs jusqu'aux limites d'une vice-royauté. En mars 1626, il supprime toute redevance au Trésor et il confère le titre de **chevalier** aux descendants majeurs des baronnets de la Nouvelle-Ecosse. Huit jours après, un pressant appel du roi à la gentry, publié à Edimbourg, excite l'enthousiasme général pour l'exode d'outremer.

En janvier 1627, deux vaisseaux sont équipés à Dumbarton. Néanmoins, ils ne peuvent appareiller qu'au printemps de 1628, emmenant 70 colons au bassin de Port-Royal. L'on y commença l'érection du **Scott's ou Charles Fort** sur l'emplacement même de celui du sieur de Monts et de Poutrincourt (V. ces noms), à 5 milles plus bas que le site de celui de M. d'Aulnay (1636) et d'Annapolis actuelle. L'incident des sieurs La Tour, père et fils, a été greffé à cette époque par beaucoup d'historiens; c'est une légende, racontée par Nicolas Denys qui est annulée par un document authentique, en date du 23 juillet 1629, qui a transmis à la postérité les **Articles d'accord** entre Alexander et les La Tour (V. ce nom), devenus transfuges.

A l'automne de 1628, sir William est témoin des prises des Kirke (V. ce nom) au bas du Saint-Laurent. Il proteste aussitôt, bien que sa charte se limite à la baie de Gaspé. Mais la Compagnie Kirke, redoutant l'influence d'un personnage en Cour, consent à lui céder les droits de prise jusqu'à dix lieues en aval de Tadoussac. Peu de temps après, habiles à se partager les droits et les biens d'autrui, les deux Compagnies se fusionnent sous le nom de **Compagnie anglo-écossaise du Commerce du Saint-Laurent** (V. ce nom). Le 4 février 1629, elle est dotée officiellement du monopole et du mandat, par lettres de cachet, de saisir tous les bâtiments français ou autres, et de ruiner tous les ports de pêche et les postes de traite de ces régions. La charte ne mentionne point la nécessité d'établir des colons en Nouvelle-Ecosse (V. H. P., Biggar, loc. cit.).

Deux mois après, deux flottilles appareillent vers la Nouvelle-France : l'une se rend à Québec; l'autre va ravitailler les Ecossais de Port-Royal, sous le commandement de sir William Alexander, fils. En route, il débarque au Cap-Breton lord Ochiltrie (V. ce nom) avec ses colons. En abordant au **Scott's Fort**, il apprend le décès de 30 hommes durant la saison d'hiver. L'été se passe à faire la traite dans les parages de la baie Française. Au départ, le commandant prend à bord un chef sauvage, désireux de contracter alliance avec Sa Majesté britannique.

En 1630, sir William devient lord de Tullibody et vicomte de Sterling. L'année suivante, il est promu juge extraordinaire de la Cour de Session ou Cour suprême. Il obtient aussi le privilège de frapper de la monnaie de cuivre « pour l'usage du peuple commun » : dépréciée, elle fut surnommée «monnaie noire». En 1632, il fait construire son château de Sterling, aujourd'hui la **Loge Argyle**. Le traité de Saint-Germain-en-Laye (V. ce mot) vient soudain dissiper ses rêves : Richelieu ressaisit l'Acadie. Le roi d'Angleterre lui offre une compensation. Le 14 juin 1633, il est élevé à la dignité de comte de Sterling et de vicomte du Canada. En 1639, il est nommé comte de Dovan. Il avait perdu, en 1637, son fils cadet, sir Anthony; en 1638, l'aîné lord Alexander, homme de grand talent. Le 12 sep-

tembre 1640, il succombe lui-même, « insolvable et dévoré de chagrins », a-t-on affirmé. Son nom a disparu avec le dernier descendant en 1739.

Dès 1660, le troisième lord Sterling réclama la rétrocession de la Nouvelle-Ecosse en paiement des 10.000 livres qui, promises à son grand-père par Charles Ier, n'avaient jamais été versées. Le débat recommença en 1662 entre trois parties, sans nul résultat. En 1732, un certain Américain, nommé **Alexander**, devenu arpenteur principal du New Jersey, se fit reconnaître par les tribunaux d'Ecosse comme descendant et héritier légitime de sir William Alexander; son fils, promu général d'armée durant la Guerre de l'Indépendance, prit même le titre de lord Sterling. En 1831, un certain Alexander Humphryes s'arroge à son tour les titres et droits du comte Sterling, siège parmi les pairs d'Ecosse, adresse une déclaration aux autorités publiques, colons et habitants de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Canada, réclame auprès des députés aux Communes et des ministres de Sa Majesté, crée de nouveaux baronnets, bref, institue toutes sortes de procédures légales pour entrer en possession des territoires de son prétendu ancêtre; à ce sujet paraissent à Londres deux brochures (1832-33); en 1838, il proteste contre la nomination de lord Durham comme gouverneur du Canada. Accusé de faux en 1839, il est acquitté. En 1853, il proclame encore ses droits politiques et territoriaux sur la Nouvelle-Ecosse et le Canada.

Bibl. — H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of N.-Fr.*, Toronto, 1901; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1892; W. Campbell, *The Scotsman in Can.*, Toronto, 1911; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

ALEXANDER (Sir James-Edward) (1803-76), officier d'état-major, colonel, homme de lettres.

Il naquit à Sterling, en Ecosse, le 16 octobre 1803, et s'enrôla dans l'armée. Au printemps de 1841, il fut nommé officier d'état-major du commandant en chef au Canada. En 1833, il avait publié à Londres et à Philadelphie 2 volumes intitulés **Transatlantic Sketches in North and South America.** En 1849, il édita à Londres 2 autres volumes sous le titre **de l'Acadie or Seven Years' Exploration in British America;** en 1860, **Salmon Fishing in Canada,** Londres. Il avait dessiné, en 1849, le plan du monument de Wolfe aux Plaines d'Abraham.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. Can.*, Ottawa, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ALEXANDRE (Naufrage de l'). Le 27 avril 1747, le voilier l'**Alexandre-de-Bord** partit de Bordeaux pour se rendre en rade de La Rochelle.

Là, il se joignit à l'escadre de M. de la Jonquière à destination de la Nouvelle-France; elle comptait 39 voiles, dont une dizaine sous escorte se dirigeant aux Antilles (10 mai). Le 14, on signalait en vue 16 vaisseaux de ligne anglais. Un combat ne tarda pas à s'engager et dura jusqu'à 7 heures du soir.

La flotte française, mise en déroute, le vaisseau l'**Alexandre** s'échappa sans avaries et put gagner les côtes d'Espagne. Le 17 mai, il appareilla de nouveau.

Le 23 juillet seulement, après avoir subi un temps chargé de brumes, le capitaine reconnut le cap du Nord et l'île Saint-Paul. Le 27, il doubla le premier cap de l'île Anticosti. Mais les courants étaient si violents que, vers les quatre heures du soir, le bâtiment donna sur la pointe sud-est; un coup de mer le saisit, le jeta en travers et le creva de bâbord à tribord. L'on put sauver quelques vivres sur une chaloupe. Le 29, on ramait de force vers Gaspé, quand les courants rejetèrent l'embarcation vers le site du naufrage. Quatre jours après, nouvelle tentative du passage et l'on réussit à débarquer le 4 août, au Cap-des-Rosiers, où le sieur Aubert rendit les plus signalés services aux naufragés; il envoya une grande goélette à l'île pour en ramener le reste de l'équipage. Le vaisseau était commandé par les capitaines Dufault, Fraîche et Despaigne. La perte était totale.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ALFONSE DE SAINTONGE (Jean Fonteneau, dit) (1485-1544), marin, marchand, corsaire, capitaine, pilote royal, auteur de deux ouvrages.

Il naquit vers l'an 1485, au village de Saintonge, commune de Saint-Même-les-Carrières (Charente). Adolescent il prit goût à la navigation. Dans ses excursions il rencontra une jeune Portugaise, nommée Valentine Alfonse dont il adopta le nom, servant successivement au Portugal et en Espagne; d'où l'erreur du Père Charlevoix, qui le crut originaire de la Galice. Il voyagea au Sud-Africain, aux Indes, à l'Amérique méridionale. On le dit inventeur du mât de **perroquet** ou **jeannette.** Ses aventures le conduisirent à Porto-Rico, aux Bermudes, en Norembègue (V. ce mot), en Floride.

En 1537, il assiste comme témoin, à La Rochelle, à la vente du bateau terreneuvier, le **Christophe,** du port de 70 tonneaux. En mars 1541, il signait un acte en faveur de son

épouse, sur le point de mettre à la voile pour la Guinée. Au retour il passait un contrat avec le sieur de Roberval; et, le 16 avril 1542, il est pilote émérite de ses trois vaisseaux en partance pour le Canada. Dans sa **Cosmographie,** il a laissé le récit de l'expédition, publiée en mai 1544 (V. H. P. Biggar, loc. cit.).

Il veut, dit-il, parler de Terre-Neuve, de la mer de la Nouvelle-France dite Canada, ensemble de la **Franciscane** et de la Fleuride, du cap de Ratz (Race) et d'Espoir (Spear), de la baie de Rognouse (Renewse) et des autres baies, de l'île de Bacaillan (Baccalieu) et des Aponas (Funk Isl.), du cap Bonnevie (Bonavista), des Belles-Isles et de Carpont, du havre de la Crémaillère et du cap Rouge : il est le premier à dénommer le détroit de **Belle-Isle.** Comme Cartier, il décrit les anses et baies, les ports et anfractuosités du littoral. Il continue ainsi sa description, à son exemple, mais en la poursuivant jusqu'au Maine et au Massachussets actuels.

Le 14 septembre 1542, il revint du Cap-Rouge avec l'**Anne** et le galion du roi, dans le dessein d'y ramener un nouveau convoi; ce projet n'eut aucune suite. En mai 1543, on le retrouve à La Rochelle, au moment où la guerre bat son plein contre l'Espagne. En décembre suivant, avec la **Colette,** il capture des vaisseaux chargés de sucre pour Madère. En mai 1544, il publie sa **Cosmographie,** où il affirme « qu'il a navigué par toutes les mers, durant 48 ans ». Thévet dit qu'il eut avec lui une entrevue, « lui étant prisonnier à Poitiers, pour la prise de quelques navires d'Espagne ». De nouveau, il va courir les aventures, quand, le 18 septembre, la paix est signée, à son insu. Aux abords du cap Saint-Vincent (Portugal), il vient de s'emparer de douze cargaisons basques. Mais le valeureux Ménendez le poursuit sans trêve jusqu'en face de La Rochelle, se rend maître de cinq bâtiments et blesse à mort Jean Alfonse dans un engagement en pleine rade (1544). Antoine, son fils, voulut venger sa mort; avec trois bâtiments il lança un défi au vainqueur, qui le tue, coule son vaisseau et s'empare des deux autres.

Jean Alfonse laissa divers manuscrits. M. Georges Musset a publié, en 1904, le manuscrit (cote 676 de la Bibliothèque Nationale) sous le titre de **La Cosmographie avec l'espère et régime du soleil et du Nord par Jean Fonteneau dit Alfonse de Saintonge, capitaine-pilote de François Ier.** Le manuscrit, tombé aux mains de Raulin Le Taillois, dit Sécalart, pilote de Honfleur, fut défiguré et raturé par ce plagiaire en Angleterre. Un autre Honfleurais, Maugis Vurnenot, le résuma pour un Piémontais, sous le titre de **Voyages aventureux du Capitaine Jean Alfonse.** Le poète Mellin de Saint-Gelais mit en vers ses aventures, tandis que Roger Maisonnier plaçait à la tête du résumé le **Sonnet d'Alfonse.** L'extrait, que donne au public M. Biggar, en appendice de son volume **The Voyages of Jacques Cartier,** n'est autre chose que **Le Routier de Jean Alfonse.**

Bibl. — Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. III, Paris, 1906; H. P. Biggar, *The Early Trad. Comp. of New Fr.*, Toronto ,1901; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., Beauceville, 1925.

ALGONQUINS ou « Ceux au-delà de la rivière », l'une des trois grandes tribus aborigènes de la Nouvelle-France. **Algoumequins** dans Champlain, Lescarbot et Sagard.

Cette grande famille algonquine occupait près de la moitié de l'Amérique septentrionale, au Levant du Mississipi supérieur. Son territoire, relié au pays des Mobiles au Sud, s'étendait vers le Nord, depuis les Carolines jusqu'aux régions des Esquimaux, sur la largeur allant du Mississipi à l'Atlantique, soit une superficie de 60° de longitude et 20° de latitude. Elle comprenait les principales tribus suivantes : Abénaquis, Algonquins proprement dits, Arapahos, Cheyeunes, Cris, Delawares. Illinois, Kikapous, Mohingans ou Loups, Massachusetts ou Armouchiquois, Maloumines ou Folles-Avoines, Miamis, Micmacs, Montagnais, Mohwaks, Munsees, Naragansetts, Nawsets, Ojibwas ou Sauteux et Chippewas, Ottaouas ou Cheveux-Relevés, Pegnots, Pouteoutamis, Sakis; ainsi que les Chaouanons, Amikouès ou Castors, Mississagués, Nipissings ou Sorciers. Toutes ces tribus ou nations, disséminées sur une immense superficie avaient leur idiome, leurs usages et coutumes, rites religieux, organisations civiles et guerrières, en partie communs, en partie propres.

Les Algonquins proprement dits étaient concentrés sur le territoire qui s'étend du Saint-Maurice à l'île des Allumettes sur l'Ottawa : ils furent jadis représentés par des groupes aux Trois-Rivières et dans l'île de Montréal. Ils se répartissaient en trois rameaux particuliers : les **Iroquets** qui occupaient l'espace situé entre Vaudreuil et Ottawa ; les **Petits Algonquins** ou la **Petite Nation** à Papineauville; les **Grands Algonquins** ou la **Nation de l'Ile,** aux Allumettes.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, ib., 1895; Handbook of Indians, Ottawa, 1913.

ALLAN (Sir Hugh) (1810-82), commis, ingénieur, capitaine, fondateur de la ligne des paquebots transatlantiques qui a porté son nom.

Fils cadet du capitaine Alexander, patron de navire, il naquit le 21 septembre 1810 à Saltcoats, comté Ayr en Ecosse, passa trois ans au comptoir d'un négociant à Greenock vale de la Compagnie John Millar, dont il devint l'associé en 1835. On assure que, en 1837, il s'enrôla dans les réguliers en qualité de capitaine. Au décès de M. Millar, en 1839,

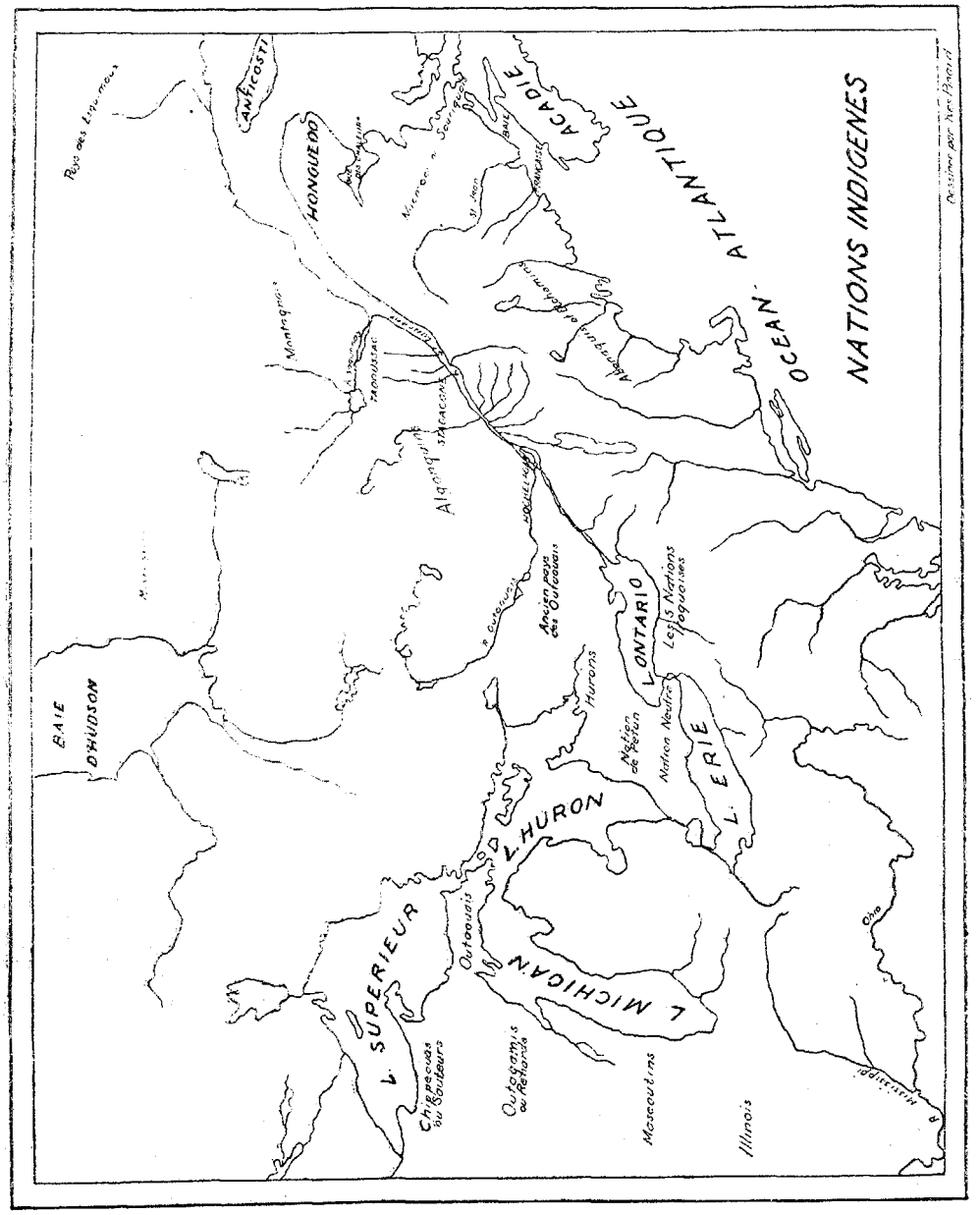

et émigra au Canada en 1826. Son nom patronymique dérive de celui du saint gaélique **Alanus** en latin, **Alain** en français.

En 1831, après avoir été commis de magasin à Montréal, il entre comme apprenti ingénieur dans les chantiers de construction na- Hugh Allan forma une nouvelle Société avec Edmondstone, le troisième associé. En 1852, le gouvernement passa avec lui le contrat d'établir une ligne de vapeurs sur le Saint-Laurent. En 1853, les ateliers inauguraient l'usage des boulons et des vis en acier. En

1855, le premier vapeur mis à flot, **The Canadian**, effectuait la première traversée océanique, tandis que les deux autres bâtiments servirent de transports durant la guerre de Crimée, au compte des gouvernements anglais et français. En 1856, une flotte de quatre unités entreprit un service de quinzaine; en 1859, huit vapeurs firent le service hebdomadaire. La **Ligne Allan** était créée, en dépit de pertes et de naufrages; elle ouvrit ainsi un essor au commerce avec l'Europe.

Aussi bien, en 1871, la Reine conféra au fondateur le titre de chevalier. La fortune lui permit de devenir le principal promoteur de la Compagnie du Pacifique Canadien; en 1872, sir John Macdonald lui signa le contrat de sa construction; mais bientôt éclate le **Scandale du Pacifique** (V. ce mot), au mois d'avril 1873, « confirmé par une Commission royale de trois juges » : sir Allan et ses Associés avaient versé des sommes considérables à la caisse d'élection du parti conservateur; aussitôt leur contrat est résilié et le premier ministre démissionnait. Directeur de banque, de télégraphe, de mines d'or, sir Hugh mourut à Edimbourg le 8 décembre 1882. Il avait épousé à Montréal, en 1844, Mathilda, fille cadette de John Smith et en eut neuf filles et trois fils.

Bibl. — Can. and Prov., tabl. gén., Toronto, 1916; F. C. Beach, *The Enc. Americ.*, New-York, 1903-06, W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

ALLARD (Jean-François-Marie) (1806-89), prêtre, curé, professeur, missionnaire Oblat, Vicaire apostolique, démissionnaire.

Né à La Roche (Hautes-Alpes) le 26 novembre 1806, élève au petit séminaire d'Embrun (1820) et au grand séminaire de Gap, il fut ordonné prêtre le 30 juin 1830 par Mgr Arbaud, nommé curé de La Rochelle et de Pouillouse et professeur de philosophie et de mathématiques à Embrun (1832-37). Admis au noviciat des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, il y fit sa profession perpétuelle le 1er novembre 1838, exerça le ministère des missions dans les diocèses d'Aix et d'Avignon et le professorat au Scolasticat de la Congrégation à Marseille (1842). L'année suivante, le Supérieur général, Mgr Charles-Eugène de Mazenod, l'envoyait aux missions du Canada, où il fut à Longueuil, au diocèse de Montréal, maître des novices : il contribua à la fondation de l'Institut des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et Marie (V. ce nom).

Le 30 janvier 1851, Rome le promut évêque de **Samarie** en Palestine (auj. **Sebastieh**, au nord de Naplouse) et premier Vicaire apostolique de Natal, au Sud-Africain. Le 13 juillet suivant, il reçut la consécration épiscopale à Marseille. Son Vicariat embrassait toute l'Afrique méridionale, sauf le Cap, comprenant les Vicariats actuels de Natal, du Transvaal, de Kimberley et la Préfecture du Basutoland. Tout était à organiser : il fallait s'occuper des rares catholiques blancs que visitait, à de longs intervalles, un prêtre du Cap et songer à l'évangélisation des millions de noirs pour lesquels rien n'avait été tenté jusqu'alors. Il créa plusieurs stations en leur faveur : Roma, Sainte-Monique, Saint-Michel. En 1873, selon la teneur du rapport qu'il présenta au Chapitre général de l'Institut, le Vicariat comptait 5 millions et 2 succursales, 8 prêtres, 5 Frères, plus de 3.000 catholiques, dont un millier de Basutos convertis. Les forces cependant venant à lui manquer, il donna sa démission et, le 13 septembre 1874, il eut pour successeur Mgr Charles Jolivet, Oblat de Marie-Immaculée. Pie IX le promut archevêque de **Taron** (en Arménie, auj. Daron) le 28 juin 1874 et consulteur titulaire de plusieurs Congrégations romaines. Dans ses heures de loisir, il conférait la confirmation aux enfants du peuple à Rome et allait personnellement visiter les familles dans cette vue. Il mourut au scolasticat des Oblats à Rome, le 26 septembre 1889.

Bibl. — Arch. de la Maison gén. des Oblats, Rome; Petites Ann. des Miss. Oblats, année 1908, Paris.

ALLCOCK (Henry) (1768-1808), avocat, magistrat, juge en chef, conseiller.

Fils cadet d'Henry, originaire d'Edgbaston, comté Warwick en Angleterre, il naquit vers 1768, étudia le droit à Incoln's Inn en 1785, se fit inscrire au barreau, le 28 janvier 1791, et exerça sa profession à Londres. En 1798, le Secrétaire d'Etat des Colonies le nommait juge de la Cour du banc du roi à York (Toronto). Le 19 janvier 1799, M. Allock reçut la commission de magistrat du district de Nome; les fonctionnaires pouvaient alors cumuler plusieurs mandats. Il se fit élire à l'Assemblée législative en 1801, comme député de York-Est; mais son élection ayant été contestée, elle fut annulée, et le siège déclaré vacant. Le 21 juillet, il sollicite à Londres le fauteuil de juge en chef à Québec; ou bien, en compensation une augmentation de traitement à York. Le lieutenant-gouverneur, Peter Hunter (V. ce nom), appuya sa requête; il proposa même en haut lieu la création d'une Cour de chancellerie, ajoutant aussi qu'une Cour d'équité devenait nécessaire; ce projet, qui comportait un personnel de huit officiers civils, ayant été référé au Conseil privé, fut refusé « en raison des pouvoirs attribués à sa charge officielle». Le juge en chef Elmsley (V. ce nom) ayant été transféré à Québec, M. Allcock lui succéda à York, le 7 octobre 1802; il devint aussi président du Conseil lé-

gislatif, le 4 janvier 1803, et membre du Conseil exécutif le 10 avril 1805.

Au décès du juge Elmsley, la même année, M. Allcock recueille sa succession à Québec, avec le mandat de président du Législatif et, le 16 janvier 1807, de membre de l'Exécutif. Mais il mourut le 22 février 1808.

Bibl. — Francis-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, 1927.

ALLEMAND (Pierre) (1662-1691), marin, pilote, cartographe, auteur d'un **Mémoire** au ministère de la Marine.

Fils de Claude et de Marie Mandet, originaire de Saint-Sauveur-de-Nuaillé, en Charente-Inférieure, il naquit vers 1662. Il embrassa la carrière de marin et fit au Canada plusieurs voyages, avant de s'y fixer. Le 17 juillet 1682, il accompagnait Radisson et Des Groseilliers (V. ces noms) dans leur expédition de traite à la baie d'Hudson. Dans l'été de 1684, les Associés de la Compagnie du Nord armaient deux barques, mises sous les ordres de Claude de La Martinière. Celui-ci amena Pierre Allemand en qualité de pilote. Le 13 novembre 1686, M. de Denonville rendant compte de l'expédition, disait de lui : « Le sieur de la Martinière avait avec lui un jeune homme de ce pays, nommé Allemand, qui lui servait de pilote, duquel j'espère tirer une carte, cet hiver, selon les mémoires qu'il a pu prendre des Sauvages avec lesquels il a fait la traite... Si Allemand n'avait pas été incommodé depuis son arrivée, j'aurais tâché de vous envoyer, dès cette année, la carte que je projette de lui faire faire cet hiver. Ce jeune homme me paraît un fort bon sujet. »

Cette lettre est postérieure au voyage que fit, le 20 mars 1686 jusqu'en octobre, Pierre Allemand, qui est désigné dans la **Relation** de M. de Troyes (V. ce nom). Ainsi « le commissaire des vivres et pilote d'occasion » avait en peu d'années visité la baie d'Hudson par mer et la baie James par terre ou les voies fluviales. Il tenait toujours en main l'astrolabe et prenait la hauteur des lieux.

Le 6 novembre 1687, les administrateurs écrivaient au ministre, M. de Seignelay : « Nous vous envoyons un **Mémoire** d'Allemand qui s'offre de continuer la carte de la navigation du golfe et du fleuve que le sieur Des Haies avait commencée : il est assez joli garçon et entendu. » (V. Bull. des Rech. hist. 1915.) L'année suivante, il passa en France et présenta au ministre un second **Mémoire**; mais sa démarche resta sans résultat. Au printemps de 1689, Pierre Allemand conduisit Mgr de Saint-Vallier à Terre-Neuve et à l'Acadie; le navire déposa le prélat à l'île, ainsi que les Pères Récollets Sixte le Tac et Joseph Denis, qui se rendirent en juillet à Saint-Pierre et à Miquelon. Le pilote revint d'Acadie à l'automne.

Deux ans après, le 27 mai 1691, il décéda à Québec. Il y avait épousé, le 13 novembre 1685, Louise-Marguerite Douaire de Bondy, fille de Thomas et de Marguerite de Chavigny, laquelle lui donna cinq enfants, entre autres :

Louise (1686), qui épousa d'abord (1705) Jean Brousse et ensuite (1714) Jean-Baptiste Charest;

Pierre (1691), enfant posthume qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

La veuve se remaria, en 1693, à Nicolas Pineau.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1915; C. de Rochemonteix, *Relat. par lettr. de l'Amér. sept.*, Paris, 1904; I. Caron, *Le Chev. de Troyes*, Beauceville, 1918; P.-G. Roy, *Les Petites Choses de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922.

ALLEMANDS, émigrés au Canada des royaumes, grand-duchés, duchés, qui composent les nationalités et plus tard l'Empire d'Allemagne.

Lorsque la métropole se décida enfin à coloniser la Nouvelle-Ecosse, acquise par le traité d'Utrecht, elle recruta en 1750 un contingent protestant ou luthérien dans le Palatinat et le Haut-Rhin. Le voilier **Ann** en embarqua 300 à Rotterdam et les débarqua à Halifax, qu'on venait de fonder au mois de septembre. Durant le trajet de deux mois, plusieurs, pauvres, âgés, malades, moururent à bord. La saison avancée embarrassa le gouverneur Cornwallis sérieusement; il dut les loger en des baraquements, les nourrir, les occuper aux travaux d'hiver, à raison de 2 shellings par jour. En 1751, nouveau groupe de 1.000 colons, provenant de Montbéliard (Doubs), alors principauté dépendante du Würtemberg; en 1752, venaient 1.000 autres; le problème de leur établissement parut alors quasi insoluble aux autorités, qui les reléguèrent au **Village allemand.** En 1763, on les transporta à Mirliguesh, où Charles Lawrence leur distribua des concessions, des instruments aratoires, des armes et des munitions; ainsi fut fondée **Lunenburg,** où les descendants se sont signalés comme fermiers, constructeurs de navires, matelots et pêcheurs, conservant encore leur langue et leurs antiques coutumes; c'est la petite capitale du comté de même nom.

Peu de temps après la guerre de l'Indépendance américaine, les Mennonites (V. ce nom) et les Tunkers (non conformistes), d'origine principalement hollandaise et allemande, vinrent de Pennsylvanie et du New-Jersey, s'établir dans le district de Niagara; peu après,

un second groupe émigra du comté d'York vers le canton Markham, où leurs descendants sont encore les meilleurs cultivateurs de la région. En 1794, environ 64 familles de Hambourg vinrent se joindre à ces deux groupes.

Vers 1835, des Allemands catholiques se présentaient pour la culture du comté de Waterloo; d'autres les rejoignent bientôt, venant du grand-duché de Bade, du Würtemberg, de la Bavière, des provinces rhénanes; ils fondèrent des colonies dans les comtés de Bruce, Perth, Huron. En 1838-39, plus de sept missions avaient été créées. Toutefois, l'immigration de Suisses, de Hongrois, d'Allemands ne recruta un grand nombre de colons, pour l'Ouest, qu'en 1886. L'Assiniboia vit surgir les villages appelés Alsace, Bismark, Hohen, Holme, Esterhazy; plus de 72.000 acres furent mis en culture. En 1896, nouvel afflux d'Allemands catholiques à Régina et à Landsbut; plus tard à Winnipeg, à Munster, Léofeld, Annheim, etc. En 1901-12, les émigrés d'Allemagne atteignaient le chiffre de 25.000 sans compter ceux qui provenaient de l'Autriche-Hongrie et de Russie.

En 1911, la statistique accuse la présence au Canada de 393, 320; en 1921, 294, 626, fléchissement attribué à la guerre.

Bibl. — Can. and Prov., tabl. gén., Toronto, 1916; R. P. Adrien Morice, *Hist. de l'Egl. cath.*, t. III-IV, Montréal, 1922.

ALLEN (Joseph Antisell) (1814-1900), ministre anglican, auteur de plusieurs ouvrages.

Issu du mariage de Jonathan Allen, avocat d'Irlande, et d'Eliza Antisell, il naquit à Arbor Hill, comté de Tipperary, le 27 février 1814. Il suivit les cours classiques au Trinity College de Dublin, se rendit à Londres avant d'avoir concouru aux grades et s'y voua à la composition d'œuvres littéraires. Ordonné prêtre de l'Eglise anglicane en 1840, il émigra au Canada et exerça son ministère à Christiville, au Bas-Canada. En 1848, il alla résider à Ardath, île Wolfe, y desservit l'église de la Trinité, construite aux frais de son épouse, la baronne de Longueuil. En résignant ses fonctions en 1861, il se transporta à New-Haven, dans le Connecticut, sauf à rentrer de nouveau au Canada. Il mourut à Kingston le 6 octobre 1900.

En septembre 1843, il contracta alliance avec Charlotte, fille unique de Charles William Grant, cinquième baron de Longueuil, et en eut un fils Allen Grant, le romancier décédé en 1899. M. Allen fut l'auteur de : **Day Dreams by a butterfly**, poème philosophique, Kingston, 1854; **The Lambda-Nu-Percentary; Poem on Shakespeare, 1864; Orangism, Catholicism**, Toronto 1877; **The true and romantic Love of Hutchison**, drame en vers, Londres, 1884; **The Church of the Pope and primitive Christianity**, Kingston, 1891.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1898; et *Celebr. Can.*, Québec, 1862; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

ALLIANCE NATIONALE (L'). Société d'assurance mutuelle catholique de langue française. Elle fut fondée en décembre 1892, sur la suggestion de Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal.

Elle a pour but de favoriser, développer, recueillir la petite économie des Canadiens catholiques de langue française, de la faire sagement fructifier dans l'intérêt national de la race canadienne-française, et d'assurer à ses sociétaires, dans le cadre d'une charte soigneusement étudiée, provinciale d'abord, et fédérale depuis le 25 juillet 1917, selon les règles mathématiques et financières les plus rigoureuses, tous les avantages de l'assurance mutuelle, sous toutes ses formes.

Elle obtint, dès sa fondation, l'adhésion des hommes les plus en vue du Canada français, et son développement ne se ralentit point depuis lors.

Elle compte, à la fin de 1928, 40.000 sociétaires, hommes, femmes et enfants. Ses activités s'étendent non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier et aux groupes canadiens-français des Etats-Unis.

Les certificats qu'elle délivre comportent de multiples avantages : pouvoirs d'emprunt, valeur de rachat, certificat de participation acquise, prolongation d'assurance, pension de vieillesse, bénéfice d'invalidité, double indemnité en cas d'accident, indemnité en cas de maladie.

Au 31 décembre 1928, ses surplus de réserve, dans ses différentes caisses, s'élèvent à un total de $ 2.729.560,12. Ses assurances en vigueur à $ 32.460.582,63, son capital à $ 7.989.689,12, et son actif de $ 9.780.026,27. Son siège principal est à Montréal.

Bibl. — Notes comm. du Secrét., Montréal, 1929.

ALLOUEZ (Claude-Jean) (1622-89), prêtre, missionnaire jésuite, auteur de **Relations.**

Né le 5 juin 1622 à Saint-Didier dans le Velay, en Languedoc, dirigé vers l'apostolat par saint Jean-François Régis qui évangélisait Le Puy, il entre au noviciat des Jésuites à Toulouse, en 1639, enseigne ensuite à Billom, prononce ses vœux à Rodez en 1657.

Le 11 juillet 1658, il débarque à Québec avec M. d'Argenson. Du 1er novembre 1659 au 26 octobre 1663, il est tantôt à Québec, tantôt aux Trois-Rivières, étudiant les idiomes huron et algonquin. En juillet 1664, il se rend à

Ville-Marie, d'où il monte au pays des Outaouas avec les domestiques Latour et Nicolas (Perrot); en route il est deux fois abandonné dans le bois par les Sauvages et deux fois recueilli par commisération; puis il atteint la Pointe-Saint-Esprit. En 1667, il descend à Québec chercher des provisions et remonte aussitôt avec le Frère Boesme, trois hommes et un garçon. En 1669, il y revient pour remettre aux mains du gouverneur trois captifs iroquois qu'il a rachetés de sa part, et il repart avec le Père d'Ablon. Le 3 novembre, il quitte la Pointe-Saint-Esprit dans le dessein d'établir une mission sur les bords de la rivière Renard, à une demi-lieue de la baie des Puants, et la nomme **Saint-François-Xavier**, le 3 décembre. Il visite alors une bourgade de 600 âmes, habitée par des Ousakis, Poutéoutamis, Outagamis; plus un village de Sakis; il remonte jusqu'au lac des Folles-Avoines et va au bourg des Outagamis, où il installe la mission **Saint-Marc** et celle de **Saint-Michel** chez les Maloumines. Le 20 mai 1670, il part pour le Sault, fait un second voyage à la baie des Puants et séjourne chez les Mascoutins et les Miamis : il dessert ces diverses missions, quand il résolut en 1674 d'aller à Kaskakia continuer l'œuvre du Père Marquette.

C'est en 1671 que M. Talon délégua le capitaine de Saint-Lusson (V. ce nom) pour prendre possession des pays d'en haut dans une assemblée plénière : le Père, qui parle environ six dialectes, harangue la multitude dans un discours approprié à la circonstance. En 1678, il retourne aux Illinois, où il devait séjourner jusqu'à sa mort, le 27 août 1689, non loin de la ville actuelle de Niles, sur la rivière Saint-Joseph. Selon le récit de la Potherie, cette même année, il fut sur le point d'être brûlé vif par les Sauvages de Chicagou; mais il fut sauvé par Nicolas Perrot. Le Père Allouez a beaucoup écrit sur ses missions : peinture des sites, du climat, de la faune, des mœurs indigènes, récit des principaux événements.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. II et III, Paris, 1895; T. J. Campbell, *Pioneer Priests*, t. III, New-York, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

AMHERST (Jeffrey) (1717-97), page, enseigne, lieutenant, capitaine, colonel, major-général, commandant en chef des troupes et gouverneur-général en Amérique, chevalier du Bain, gouverneur de Guernesey, conseiller privé, lieutenant-général et commandant en chef des armées de terre, lord et général, maréchal de camp, baron.

Fils de Jeffrey Amherst de Riverhead, comté de Kent (Angl.), il naquit le 29 janvier 1717. Voisin de son père, le duc de Dorset le prit dans sa maison en qualité de page et lui obtint (1731) le grade d'enseigne dans les gardes royales. Ensuite, il devint aide de camp dans l'état-major du général Ligonier, qui fit la campagne d'Allemagne, à Roucoux, à Dettingen et à Hastenbeck (1743), et celle

Baron Amherst.

de Flandre à Fontenoy (1745), dans l'état-major du duc de Cumberland à Laffeldt et à Hastenbeck. En 1756, il est promu au grade de lieutenant-colonel du 15e régiment. Ayant attiré les sympathies de W. Pitt, il obtint le grade de major-général et le commandement du corps expéditionnaire, destiné à la conquête de Louisbourg et de Québec : il s'embarqua à Portsmouth en mai 1758, ayant sous ses ordres Whitmore, Lawrence et Wolfe. Après 48 jours de siège, Amherst et Boscawen allaient de concert attaquer Louisbourg par terre et par mer, lorsque le 26 juillet, M. de Drucour (V. ce nom) offrit de capituler. Le général et l'amiral lui refusent les honneurs de la guerre et exigent que les Français se rendent comme prisonniers. Le 28 août, Amherst écrivait à Whitmore : « Je veux que tous les établissements de l'île soient absolument détruits. Cela peut se faire sans bruit; mais je tiens à une destruction totale. » La défaite d'Abercombie força le général de voler à son secours : il fit voile vers Boston le 30 août et y débarqua le 13 septembre. En

Ville-Marie, d'où il monte au pays des Outaouas avec les domestiques Latour et Nicolas (Perrot); en route il est deux fois abandonné dans le bois par les Sauvages et deux fois recueilli par commisération; puis il atteint la Pointe-Saint-Esprit. En 1667, il descend à Québec chercher des provisions et remonte aussitôt avec le Frère Boesme, trois hommes et un garçon. En 1669, il y revient pour remettre aux mains du gouverneur trois captifs iroquois qu'il a rachetés de sa part, et il repart avec le Père d'Ablon. Le 3 novembre, il quitte la Pointe-Saint-Esprit dans le dessein d'établir une mission sur les bords de la rivière Renard, à une demi-lieue de la baie des Puants, et la nomme **Saint-François-Xavier**, le 3 décembre. Il visite alors une bourgade de 600 âmes, habitée par des Ousakis, Poutéoutamis, Outagamis; plus un village de Sakis; il remonte jusqu'au lac des Folles-Avoines et va au bourg des Outagamis, où il installe la mission **Saint-Marc** et celle de **Saint-Michel** chez les Maloumines. Le 20 mai 1670, il part pour le Sault, fait un second voyage à la baie des Puants et séjourne chez les Mascoutins et les Miamis : il dessert ces diverses missions, quand il résolut en 1674 d'aller à Kaskakia continuer l'œuvre du Père Marquette.

C'est en 1671 que M. Talon délégua le capitaine de Saint-Lusson (V. ce nom) pour prendre possession des pays d'en haut dans une assemblée plénière : le Père, qui parle environ six dialectes, harangue la multitude dans un discours approprié à la circonstance. En 1678, il retourne aux Illinois, où il devait séjourner jusqu'à sa mort, le 27 août 1689, non loin de la ville actuelle de Niles, sur la rivière Saint-Joseph. Selon le récit de la Potherie, cette même année, il fut sur le point d'être brûlé vif par les Sauvages de Chicagou; mais il fut sauvé par Nicolas Perrot. Le Père Allouez a beaucoup écrit sur ses missions : peinture des sites, du climat, de la faune, des mœurs indigènes, récit des principaux événements.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. II et III, Paris, 1895; T. J. Campbell, *Pioneer Priests*, t. III, New-York, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

AMHERST (Jeffrey) (1717-97), page, enseigne, lieutenant, capitaine, colonel, major-général, commandant en chef des troupes et gouverneur-général en Amérique, chevalier du Bain, gouverneur de Guernesey, conseiller privé, lieutenant-général et commandant en chef des armées de terre, lord et général, maréchal de camp, baron.

Fils de Jeffrey Amherst de Riverhead, comté de Kent (Angl.), il naquit le 29 janvier 1717. Voisin de son père, le duc de Dorset le prit dans sa maison en qualité de page et lui obtint (1731) le grade d'enseigne dans les gardes royales. Ensuite, il devint aide de camp dans l'état-major du général Ligonier, qui fit la campagne d'Allemagne, à Roucoux, à Dettingen et à Hastenbeck (1743), et celle

Baron Amherst.

de Flandre à Fontenoy (1745), dans l'état-major du duc de Cumberland à Laffeldt et à Hastenbeck. En 1756, il est promu au grade de lieutenant-colonel du 15e régiment. Ayant attiré les sympathies de W. Pitt, il obtint le grade de major-général et le commandement du corps expéditionnaire, destiné à la conquête de Louisbourg et de Québec : il s'embarqua à Portsmouth en mai 1758, ayant sous ses ordres Whitmore, Lawrence et Wolfe. Après 48 jours de siège, Amherst et Boscawen allaient de concert attaquer Louisbourg par terre et par mer, lorsque le 26 juillet, M. de Drucour (V. ce nom) offrit de capituler. Le général et l'amiral lui refusent les honneurs de la guerre et exigent que les Français se rendent comme prisonniers. Le 28 août, Amherst écrivait à Whitmore : « Je veux que tous les établissements de l'île soient absolument détruits. Cela peut se faire sans bruit; mais je tiens à une destruction totale. » La défaite d'Abercombie força le général de voler à son secours : il fit voile vers Boston le 30 août et y débarqua le 13 septembre. En

ce moment, le Parlement de Londres lui votait une adresse de félicitations et de remerciements.

L'année suivante, ayant sous ses ordres le général Prideaux et sir W. Johnson, Amherst s'empara de Ticonderoga. Le 8 septembre 1760, il contraint M. de Vaudreuil à signer les articles de la capitulation de Montréal. Aussitôt le roi le nomma gouverneur général et commandant en chef des troupes de l'Amérique britannique du Nord, choisissant New-York comme lieu de résidence : il reste ainsi gouverneur nominal du Canada. En 1761, il reçut du Parlement une nouvelle adresse de gratitude publique et il fut honoré du titre de chevalier du Bain.

Dans la répression de la révolte des tribus soulevées et commandées par Pontiac, il paraît inférieur à la tâche d'organiser la défense. On trouve dans sa correspondance à ce sujet le dialogue suivant avec le colonel Bouquet : — « Ne pourrions-nous pas tenter de répandre la petite vérole parmi les tribus indiennes qui sont rebelles? Il faut en cette occasion user de tous les moyens pour les réduire. » — « Je vais essayer, répond le colonel, de la répandre, grâce à des couvertures que nous trouverons le moyen de leur faire parvenir. » — « Vous ferez bien de la répandre ainsi, dit le général, et d'user de tous autres procédés capables d'exterminer cette race abominable. » La même année (1763), on lui notifie son rappel à Londres, où le roi le nomma gouverneur de la Virginie. En 1768, ayant essuyé un démêlé avec le roi, celui-ci lui marque son regret en lui conférant le titre de colonel, puis le gouvernement de Guernesey (1770).

En 1772, promu conseiller privé, il devient aussi lieutenant-général et chef d'état-major général. Son ferme appui dans la guerre contre les Colonies américaines lui attire les sympathies royales. En 1776, il est créé pair d'Angleterre et premier baron Amherst, général en 1778, colonel des grenadiers en 1780, et commandant en chef en 1793. Ayant résigné cette charge en 1795 en faveur du duc d'York, il fut élevé à la dignité de maréchal de camp (1796).

Le 3 août 1797, il mourut à **Montréal**, nom qu'il avait appliqué à sa luxueuse résidence, située dans le comté Kent. Le Conseil privé lui avait octroyé les biens des Jésuites confisqués après la cession : il les réclama dans la suite, toujours sans succès, ni compensation.

Amherst (William Pitt, comte) (1773-1857), neveu du précédent, second baron du nom, son héritier, fut ambassadeur en Chine (1816-1817), gouverneur des Indes (1823-28), créé vicomte Holmesdale et comte Amherst (1826); nommé gouverneur du Canada le 2 avril 1835, démissionnaire en mai en raison de la chute du cabinet Peel, décédé le 13 mars 1857.

Bibl. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat., Biogr.*, 63 vol., Londres, 1885-1912; A. G. Doughty, *Captain John Knox's Journ.*, Toronto, 1916; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1888; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I et II, Paris, 1922; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., 1925; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

AMIANTE (**amiantos**, incorruptible, en grec), silicate double de chaux et de magnésie, variété de l'asbeste, à filaments brillants, incombustible.

Ce minéral a été découvert au Canada, seulement en 1877 : ce n'est qu'en 1880 qu'il fut commercialement exploité. Les seules mines en fonction sont situées dans la province de Québec : à Thetford-Mines, Robertsville, East Broughton, Danville (il faudrait **Damville**), Asbestos, et autres localités. Depuis lors, le Canada s'est constitué un des plus grands fournisseurs du monde : il produit 85 % à lui seul. Les mines exploitées à ciel ouvert peuvent atteindre 300 pieds de profondeur; les veines enfermées dans le roc se dirigent en tous sens et la difficulté de l'exploitation provient de la nécessité de pratiquer à la main la récupération des longues fibres brutes, les plus prisées sur le marché. L'amiante contenu dans les moyennes et petites veines est séparé par le broyage des roches : ainsi 1.000 tonnes traitées donnent une moyenne de 50 à 75 d'amiante de différentes catégories.

En 1926, la production de 279.403 tonnes fut évaluée à 10.099.433 dollars : soit une moyenne de 36,15 par tonne : par malheur des grèves soudaines causèrent un rendement moins élevé. Les exportations, surtout aux Etats-Unis, sont ainsi consignées :

Amiante : 141.760 tonnes, valant 8.669.810 dollars;

Sables et déchets : 136.231 tonnes, valant 1.992.480 dollars;

Amiante ouvré : 43.011 dollars.

Les exportations de 1926 comprennent : 224.334 tonnes expédiées aux Etats-Unis; 9.304 en Angleterre; 14.193 en Allemagne; le reste en Australie, Belgique, France, Italie, Japon et Hollande.

D'autres dépôts d'amiante sont connus, mais non exploités, dans les provinces de Québec, de l'Ontario, de la Colombie.

Bibl. — Ann. du Can., Ottawa, 1929; F. Herry et L. D'Auteserve, *Le Can. d'Auj.*, Paris, 1929.

AMIENS (Traité d'), signé entre la France et l'Angleterre, le 25 mars 1802.

Il mit fin au conflit qui durait depuis 1793. Parmi les clauses stipulées dans la convention, l'une rétablissait et maintenait la question des pêcheries françaises à Terre-Neuve (V. ce mot), sans nulle modification à l'état antérieur. L'objet principal de Napoléon Ier, dans cette transaction, visait surtout la liberté de recouvrer la possession de la Louisiane et de Saint-Domingue; mais en 1803, il consentit à vendre la première au gouvernement de Washington pour la somme de 15 millions de dollars.

Bibl. — *The Cyc. Americana*, New-York, 1904; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

AMIRAL, titre et charge attribués par le roi au chef des amirautés et des forces navales.

Le grand **amiral de France** avait le commandement des ports et de la flotte du royaume. Sous Richelieu, le **Surintendant de la Navigation** jouissait des mêmes attributions. Dans chaque amirauté, le titre était réservé au commandant des affaires maritimes de la province.

Puis l'usage s'introduisit d'appeler du nom d'**amiral** le commandant d'une flottille même marchande et d'un bâtiment même isolé, le vaisseau même qu'il montait : la biographie de Charles de Biencourt (V. ce nom) en offre un exemple.

Bibl. — H. Verreau, *Mém. Soc. Roy, Can.*. Ottawa, année 1897.

AMIRAUTE, nom attribué anciennement à l'office d'amiral, à son tribunal maritime (amirauté de Dieppe, par exemple), à son administration des ports et de la navigation.

Avant François Ier, et à son époque, il existait en France quatre amirautés ou vice-amirautés :

I. **Amirauté de France** (1489) ayant son titulaire à Paris ou à Fontainebleau : amiral de Bourbon, Malet de Graville, de La Garde, Philippe de Chabot : c'est l'amirauté centrale.

II. **Amirauté de Guyenne** (1472) : confiée à La Rochelle à un vice-amiral, avec les titulaires, Pérot Pons, Guillaume de Soupplainville.

III. **Amirauté du Levant** ou du bassin méditerranéen : confiée à un sénéchal de Provence à Marseille, avec les titulaires : Prégent de Bidoux, de Saint-Blancard.

IV. **Amirauté de Bretagne** : pays d'Etat indépendant de la Couronne, avec les titulaires : Louis de Rohan, Jean de Chalon, Louis de La Trémouille. En 1526, par l'annexion au domaine du roi, elle est attribuée à l'amiral de France et n'a plus qu'un vice-amiral, Charles de Moüy de la Meilleraie.

L'amiral de France percevait : 1° des droits sur les congés octroyés aux capitaines de bâtiment; 2° un droit de feux, tonnes et balises, établi dans douze ports seulement; 3° la moitié du produit des objets provenant des bris et naufrages; 4° le tiers des successions maritimes non réclamées; 5° le produit des amendes et confiscations prononcées dans les sièges d'amirauté. Dans ces sièges, la justice civile et criminelle était rendue en son nom. Les attributions des officiers étaient les unes judiciaires, les autres administratives. En temps de guerre, ils avaient la charge de constater la validité des prises faites sur les ennemis et c'est sur leurs procédures que le conseil des prises rendait ses jugements (V. Rapp. des Arch. can., 1911).

En Nouvelle-France, les attributions des sièges d'amirauté furent d'abord dévolues à l'intendant, lequel se déchargea plus tard sur la Prévôté (V. ce mot) de la plupart des affaires maritimes. En 1698, M. de Champigny obtint la nomination d'un juge d'amirauté à Québec. « Il me paraît, dit-il au ministre, que ce sera un bien que cet établissement se fasse séparément de la Prévôté, où il y a beaucoup d'affaires. » Le 30 mai 1699, le roi signait les lettres de provisions de M. Paul Dupuy comme juge et de M. Lepailleur comme greffier. Mais le premier, nommé en 1695 lieutenant particulier de la Prévôté, n'accepta pas la nouvelle charge. Ainsi le lieutenant-général continua d'être juge de l'amirauté, durant 17 années.

Le 12 janvier 1717, par lettres patentes du Régent, un siège d'amirauté était établi dans la capitale : « Attendu qu'il n'y a point encore de tribunal, ce qui donne occasion à toutes sortes de juges et de praticiens de s'attribuer la connaissance des affaires maritimes, sans aucune capacité ni connaissance des ordonnances, ce qui cause un préjudice considérable au commerce et à la situation de la navigation. » Le siège comportait un lieutenant-général, un procureur du roi, un greffier, un ou deux huissiers. Leur nomination appartenait à l'amiral de France; ils devaient toutefois obtenir une commission royale. Le lieutenant-général rendait la justice au nom de l'amiral de France et ne pouvait être conseiller en même temps; lui et le procureur devaient être admis au Conseil, en cas d'appel de leurs sentences; tous deux devaient être âgés de 25 ans et « avoir une connaissance suffisante des ordonnances et des affaires maritimes ».

La première audience se tint le 19 août 1719 et le tribunal fonctionna jusqu'en 1759.

I. Liste des lieutenants-généraux :

1. **Jean-Baptiste Couillard de Lespinay :**

nommé le 20 novembre 1717, agréé par le Régent le 18 janvier 1718, installé le 31 juillet 1719, décédé le 8 mars 1735.

2. **Nicolas-Gaspard Boucault** : *nommé* le 27 mars 1736, agréé par le roi le 1er avril, installé le 20 août, retourné en France en 1747, démissionnaire en 1750.

3. **Guillaume Guillimin** : nommé le 8 juin 1750, agréé du roi le 11, installé le 8 octobre; en fonction jusqu'à la cession.

II. Liste des procureurs du roi :

1. **Jean-François Martin de Lino** : nommé le 20 novembre 1717, agréé du Régent le 18 janvier 1718, installé le 31 juillet 1719, décédé le 5 janvier 1721.

2. **Jean-Baptiste Hamard de la Borde** : nommé le 20 février 1722, agréé du roi le 12 mars, installé le 12 octobre, rentré en France en octobre 1726.

3. **Nicolas-Gaspard Boucault** : nommé le 4 mai 1728, agréé le 12, installé le 4 octobre, promu lieutenant le 27 mars 1736.

4. **Henri Hiché** : nommé le 1er avril 1736, agréé le 3, installé en juin, nommé conseiller le 15 mai 1754, démissionnaire en octobre.

5. **Ignace Perthuis** : nommé en avril 1754, agréé le 18, installé le 14 octobre, retourné en France en 1760.

III. Liste des greffiers :

1. **Charles Guillimin** : nommé en novembre avec le lieutenant et le procureur : il refusa, préférant se livrer au commerce.

2. **Jean-Claude Louët** : notaire, en fonction en 1719 jusqu'en 1737.

3. **Jean-Claude**, son fils, lui succéda en 1737.

Bibl. — P.-G. Roy, *Le Vieux Québec*, Québec, 1923.

AMNISTIE, acte du pouvoir souverain qui remet et efface toute une catégorie de crimes, de délits, d'offenses publiques ou privées.

L'histoire en a consigné deux : l'une, en 1838, autorisait le pouvoir exécutif au Haut-Canada à étendre, moyennant certaines conditions ou réserves, le pardon et l'élargissement aux détenus politiques, impliqués dans l'insurrection de 1837-38; l'autre, en 1849, proposée par lord Elgin au nom du gouvernement impérial, accordant grâce à tous les citoyens engagés dans les mêmes troubles. Ce dernier acte indigna les Anglais qui soulevèrent une émeute et incendièrent l'édifice du Parlement à Montréal.

Bibl. — The Makers of Can., index, Toronto, 1911; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ib., 1926.

AMYOT DE VILLENEUVE (Mathieu) (1628-88), serviteur ou donné, interprète, concessionnaire et colon, anobli nominalement.

La famille était originaire de Chartres. Philippe y épousa en 1627 Anne Convent, née en 1601, fille de Guillaume et d'Antoinette de Longval, natifs d'Estrées. Ils vinrent à Québec en 1635 avec leurs enfants. Mathieu était né en 1628. A Québec il reçut son instruction élémentaire chez les Jésuites. Ceux-ci l'emmenèrent au pays des Hurons en qualité de serviteur ou donné jusqu'à l'âge de vingt ans : il y apprit les dialectes indigènes.

Le 2 octobre 1649, le gouverneur d'Ailleboust (V. ce nom) lui concédait, ainsi qu'à son frère Charles « cinquante arpents de terre aux Trois-Rivières pour les défricher ». Tous deux vendirent leur concession. Le 3 janvier 1661, Mathieu reçut des Jésuites à Sillery « trois arpents de front sur vingt de profondeur ». Le 6 septembre 1665, Jean Juchereau de Maure lui accordait au Cap-Rouge « douze arpents de front sur vingt de profondeur dont quatre situés au-dessus de la pointe vulgairement appelée la **pointe Villeneuve** ». C'est l'origine de son surnom. Au recensement de 1667, Mathieu habite Sillery, dont le Cap-Rouge faisait partie; il y avait 27 arpents en valeur et 9 têtes de bétail.

En 1667, M. Talon demanda au ministre de l'anoblir. L'année suivante, Colbert expédia des lettres de noblesse à M. Amyot et à quatre autres. L'on ignorait s'il les fallait enregistrer au Conseil souverain. Le roi, en 1669, abolit les titres non encore enregistrés : ainsi les récipiendaires se trouvaient dépouillés des leurs. C'est l'année où M. Amyot s'établit dans la seigneurie de Maure, aujourd'hui Saint-Augustin de Portneuf; le 29 septembre, il acquérait une terre de six arpents de large sur trente de profondeur. Le 3 novembre 1672, M. Talon lui concédait « trente arpents de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur le Saint-Laurent, du côté du Sud, depuis la terre des Ursulines — seigneurie de **Sainte-Croix**, concédée le même jour — jusques aux terres non concédées, en aval du fleuve ». Le concessionnaire ayant tardé à en prendre possession, les Ursulines avaient par erreur fait défricher une partie. M. Amyot ne les en inquiéta nullement. Le 16 avril 1687, on lui accorda une autre étendue de terre non concédée « située entre celles des Ursulines et celle de la veuve Duquet, soit 7 arpents de front sur deux lieues de profondeur ».

M. Amyot mourut à Québec le 18 décembre 1688. Il y avait épousé, en 1650, Marie, fille de Pierre Miville, maître menuisier, et de Charlotte Maugis, laquelle fut mère de quinze enfants, entre autres :

Jean-Baptiste (1658), marié à Geneviève Guyon du Rouvray, et décédé en 1685;

Catherine-Ursule (1664), mariée à Jean Duquet;

Philippe (1669), marié à Marie Harnois;
Jeanne (1670), mariée à Paul Messier;
Etienne (1672), marié à Jeanne Champagnat;
Marie-Françoise (1676), mariée à J.-B. Thibaut.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

AMYOT (Jean) (1631-48), frère du précédent, donné, interprète aux Trois-Rivières.

Né à Chartres, en 1631, il fut adopté, au décès de son père en 1639, comme donné des Pères Jésuites. Comme son frère, il suivit les missionnaires en Huronnie et y apprit les idiomes sauvages. En 1645, l'adolescent était choisi comme interprète aux Trois-Rivières. Les Sauvages, qui l'estimaient beaucoup, le surnommèrent **Antaïsk.**

En 1647, les Iroquois infestaient le lac Saint-Pierre. L'interprète forma une escouade de Français et d'alliés chrétiens pour leur donner la chasse. Amyot était doué d'une grande force musculaire; nul ne l'égalait à la course, au point qu'il s'empara de l'Iroquois, le meurtrier même du Père Jogues (V. ce nom). Quelques mois après cet exploit, il provoqua, à Québec, tous les jeunes Sauvages à la course, avec ou sans raquettes : il les surpassa tous en vitesse.

Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot le fleuve en face des Trois-Rivières. Un coup de vent fit chavirer l'embarcation qui s'entr'ouvrit et les deux interprètes se noyèrent sous les yeux des spectateurs impuissants à les secourir. Le 10 juin, leurs corps furent retrouvés, l'un à la hauteur de Sillery et l'autre près de Québec, où ils furent respectivement inhumés.

Bibl. — V. le précédent.

AMYOT (Charles) (1636-69), frère du précédent, marchand, tige de la branche de **Vincelot. — Vincelottes,** commune de l'Yonne.

Il naquit à Québec le 26 août 1636, et y fit ses études au collège des Jésuites. Il ouvrit ensuite un magasin de commerce. La **Relation** des Jésuites, en 1663, affirme que M. Amyot accompagna le Père Henri Nouvel au-dessous de Tadoussac; le missionnaire visita les tribus des Papinachois et des Ouchestigouetch.

M. Amyot décéda à Québec le 10 décembre 1669. Il y avait épousé le 2 mai 1660, Geneviève de Chavigny (V. ce nom), qui lui donna trois enfants, entre autres :

Marie-Madeleine, née le 1er janvier 1663, décédée Ursuline, sous le nom de Mère de la Conception, le 13 octobre 1747;

Charles-Joseph, né le 23 mars 1665, fit ses études au collège des Jésuites et épousa à Ville-Marie, en 1691, Marie-Elisa de Hautmesnil (V. ce nom).

La mère avait reçu de M. Talon, le 3 décembre 1672, le fief de **Vincelot ou Vincelotte** (V. ce nom).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ANDASTES ou **Susquehanas,** tribu de la grande famille huronne-iroquoise, dispersée sur le territoire actuel de la Pennsylvanie, du Maryland et du New-Jersey.

En 1615, Champlain accompagna les Hurons qui se mettent en marche contre les villages des Tsonnontouans. Au lac Simcoe, on décida des hommes bien déterminés à courir vers le pays des **Andastes,** afin de leur demander le concours de 500 guerriers et de les diriger sur les villages ennemis. Deux canots, montés par 12 sauvages robustes et accompagnés par Etienne Brûlé (V. ce nom), ne revinrent avec le contingent andaste que deux mois après la levée du siège par les Hurons; c'était en septembre 1615.

Les **Relations** des Jésuites représentent cette tribu en hostilité constante avec l'un ou l'autre des Cinq-Cantons : celle de 1672 rapporte un heureux coup de main de 60 adolescents andastes contre un parti de Tsonnontouans et « une brigade » de Goyogouins.

Les dictionnaires américains ne mentionnent plus leur nom, à l'exception du **Handbook of American Indians.** La tribu a disparu.

Bibl. — C.-H. Laverdière, *Les Voyages de Champlain*, t. I, Québec, 1870; *Relat. des Jés.*, t. III, ib., 1858; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1913.

ANDROS (Sir Edmund) (1637-1714), juge, gentilhomme ordinaire, major, commandant, bailli, chevalier, gouverneur.

Son père, attaché à la fortune des Stuarts, était maître de cérémonies à la Cour de Charles Ier, quand il naquit à Londres le 6 décembre 1637; il l'y fit admettre en qualité de page, ainsi que de cadet dans les troupes de Henry de Nassau. En 1660, Edmund fut fait gentilhomme ordinaire et épousa en 1671, la fille de William, comte Craven. Promu major d'infanterie en 1666, on le nomma en 1672, commandant des troupes aux Barbades; fait major des dragons au retour, il succéda en 1674 à son père comme bailli de Guernesey.

La même année, cependant, on le créa « lieutenant et gouverneur » de tous les territoires du duc d'York en Amérique, qui comprenait **New-York,** récemment restauré par les Hollandais qui s'en étaient emparés en 1673, **New-Jersey, Delaware, Martha**

Vineyard, partie du Maine et tout l'Ouest de la rivière Connecticut. Pendant deux ans l'agitation des indigènes fut intense. Andros sut accaparer l'appui et l'alliance des Iroquois, qui le secondèrent pour protéger le Rhode-Island, le Massachusetts et le Maine. Durant un séjour en Angleterre en 1677-78, il fut promu chevalier. En 1678-80, surgirent les dissensions religieuses, entre lui et ses adeptes non-conformistes; il bâtit à New-York un temple réformé. Alors les négociants l'accusèrent de manque de tact et de probité dans les affaires, de malversation dans les comptes publics, dans le dessein d'amener James Stuart à leur affermer la perception des revenus. Andros déposa Philip Carteret, administrateur de New-Jersey, par mandat du duc d'York, le somma à comparaître à son tribunal; mais le jury acquitta le prévenu qui fut réinstallé en triomphe. Les plaintes de lady Carteret amenèrent le rappel d'Andros, qui devint gentilhomme privé de la chambre de Charles II, recevant la possession de l'île Alderney et d'autres faveurs.

En février 1685, Jacques II monte sur le trône. En 1684, le roi Charles avait octroyé une commission de gouverneur du Massachusetts au fameux colonel Pierce Kirke, qui n'exerça point son mandat. Le 3 juin 1686, Andros fut promu gouverneur de toute la Nouvelle-Angleterre : nouvelle combinaison qui, au sentiment de quelques historiens, était une garantie de l'union de toutes les forces britanniques contre l'hostilité des Français et des Abénaquis. Débarqué à Boston le 19 décembre, le gouverneur entreprit l'organisation administrative par la levée des taxes, semblables aux précédents impôts privés : mais le centre d'Ipswick refusa de s'y conformer : d'où les amendes et les emprisonnements de sanction légitime. Il avait pour instructions de requérir les titres légaux de propriété, en conformité avec les concessions royales, quelques-uns s'y opposèrent obstinément; de faire des concessions de terre à des particuliers désireux de faire la culture, moyennant certaines redevances fort légères; de maintenir le culte anglican épiscopalien sur un pied d'honneur et de prééminence : ce dernier procédé lui attira la haine des dissidents, bien que le gouverneur n'eût jamais usé de violence sur ce point religieux. En 1687, Andros fit une visite à Hartford pour saisir la charte du Connecticut qu'on avait recélée. En 1688, de retour à Boston, il apprit que son mandat ne comprenait ni la Pennsylvanie, ni le Delaware, ni le Maryland, ni la Virginie.

Durant une excursion au Nord, on l'informa que les Abénaquis de Penobscot, sous l'impulsion du baron de Saint-Castin dépouillé de ses propriétés, étaient sur le pied de guerre. Ramassant 700 hommes armés, il s'avança en novembre jusqu'au Maine, où il dissémina des plantons. Mais le 4 avril 1689, éclata la nouvelle de la déposition ou déchéance du trône du roi catholique Jacques II. Aussitôt, c'est-à-dire le 18, une émeute décréta l'arrestation du gouverneur, qui fut incarcéré jusqu'au 2 août, date où il réussit à s'esquiver à New-York; ressaisi, on le ramena et il resta sous les verrous jusqu'en 1690. Sa mise en liberté acheva sa carrière en Nouvelle-Angleterre et son antagonisme contre la Nouvelle-France. En 1692, Guillaume III, en reconnaissance de ses services antécédents, lui confia le gouvernement de la Virginie, où Andros fonda, en vertu d'une charte dont il était muni, le collège **William-Mary** (1692-98), et sut acquérir l'estime de ses administrés. De nouveau, son rappel releva des motifs religieux : une querelle entre le commissaire de l'évêque de Londres et le président du collège naissant, querelle qui se poursuivit avec ses successeurs. En 1706-08, le chevalier devint gouverneur et bailli à vie de l'île Guernesey : il mourut à Londres le 24 février 1714.

Dans ses relations diplomatiques avec les gouverneurs de la Nouvelle-France, il se montra obséquieux dans ses lettres à M. de Denonville, revendiquant néanmoins fort nettement le Domaine des Cinq-Nations (octobre 1688) : point litigieux réservé dans le second traité de neutralité, signé avant son départ et remis à une commission mixte en Europe. Aussi bien, les envois d'armes aux Iroquois continuèrent, ainsi que les pillages en Acadie. La Révolution de Guillaume III, qui détrôna Jacques II, déchaîna les hostilités et intimida Louis XIV et ses mandataires en Amérique.

Bibl. — F. C. Beach, *The Enc. Americ.*, t. I, New-York, 1903; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895.

ANGERS (Sir Auguste-Réal) (1838-1919), avocat, conseiller, procureur général, député, juge, lieutenant-gouverneur, sénateur, ministre, chevalier.

Fils de Simon Lefebvre, sieur Angers, et de Marie Couturier, originaire de Tracy-le-Val, dans l'Oise (Picardie), Simon, baptisé en 1642, épousa à Québec, le 11 janvier 1667, Marie-Charlotte de Poitiers du Buisson, veuve de Joseph Hébert, qui lui donna huit enfants. Le troisième, nommé Jean-Baptiste, né en 1672, se maria en 1700 à Geneviève-Françoise Faucher dit Saint-Maurice. Les Le Febvre sont une branche de la famille Le Febvre de Plainval. Simon Le Febvre Angers fut amené

au Canada par le vice-roi, le marquis de Tracy en 1665.

A la sixième ou septième génération, François-Réal Angers, né en 1813, fit ses études au séminaire et se fit inscrire au barreau du Bas-Canada, devint secrétaire des débats à l'Assemblée législative avant l'Union, défendit avec son associé Loranger les Censitaires devant la Cour seigneuriale. Après 1851, il contribua à la publication des **Décisions des Tribunaux** du Bas-Canada et composa les chroniques de 1834-1837, intitulées **Révélations du crime** ou **Cambray et ses complices.** Le 4 avril 1842, François-Réal épousa Louise-Adèle Taschereau, décédée en 1849, et convola en secondes noces avec Marie-Louise Panet (V. ce nom).

Son fils, Auguste-Réal était né à Québec le 4 octobre 1838. Ses études classiques terminées au séminaire de Nicolet, il fit son cours de droit à l'Université Laval. En 1860, année de décès de son père, admis au barreau, nommé conseil de la Reine en 1874 et en 1880, il exerça sa profession à Québec jusqu'en 1896 et alla résider à Montréal. Elu à la Chambre législative de 1874 à 1876, on le nomma Solliciteur général (1874-76) et procureur général (1876-78).

Elu député aux Communes, du 14 février au 13 novembre 1880, il fut alors promu juge de la Cour supérieure de Québec. Ayant donné sa démission en octobre 1887, on le choisit comme lieutenant-gouverneur, le 29 du même mois. En 1890, il détermina la Chambre à voter la somme de 400.000 dollars d'indemnité en faveur des Pères Jésuites, dont les biens immeubles avaient été confisqués par le Parlement impérial. Le 4 décembre 1892, le lieutenant-gouverneur céda sa charge à son successeur. On le nomma sénateur, membre du Conseil privé avec le portefeuille du ministère de l'Agriculture, jusqu'au 8 juillet 1895 ; mais il résigna ses fonctions sur la question des écoles du Manitoba. Le 1er janvier 1896, il accepta un portefeuille dans le ministère Tupper et la présidence du Conseil. En juin, ayant résigné son fauteuil de sénateur pour briguer les suffrages des électeurs de Québec-Centre aux Communes, et battu aux élections, il se retira aussitôt dans son bureau d'avocat. En 1898, on le décora du titre de grand-croix de l'Ordre romain de Saint-Grégoire et, en 1913, de chevalier de Saint-Michel et Saint-George.

M. Angers mourut à Montréal le 15 avril 1919. Le 1er juin 1869, il avait épousé Julie-Marguerite, fille cadette du sénateur E. Chinic, laquelle décéda en 1879; en secondes noces, en avril 1890, Alphonsine-Anna, fille d'Alexandre Lemoine, de Québec.

Bibl. — Can. Parl. Comp., *1891*; M. Bibaud, *Le Panthéon can.*, Montréal, 1891; H. Morgan, *Can. Men.*, 1912; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; Rietstap, *Armorial général;* Th. Chapais, *L'Intendant Talon*, 1904; Ernest Gagnon, *Le Fort et le Château Saint-Louis de Québec*, 1895.

ANGERS (Félicité) (1845-1924), biographe et auteur de nouvelles.

Fille d'Elie et de Marie Perron, elle naquit à la Malbaie, en 1845, et reçut son instruction au monastère des Ursulines de Québec : elle passa presque toutes les années de sa vie dans son village natal.

Sous le pseudonyme de **Laure Conan,** elle a publié une série de nouvelles, qui lui ont attiré l'estime et l'appréciation favorable des littérateurs : **Un amour vrai,** 1879 : réédité sous le titre de **Larmes d'amour,** Montréal, 1897; **Angéline de Montbrun,** Québec, 1884; **L'Oubliée,** Montréal, 1902; **L'Obscure souffrance,** Rev. can., 1919; **A l'œuvre et à l'épreuve,** Québec, 1891; **Elizabeth Seton,** Montréal, 1903; **Silhouettes canadiennes,** ibid., 1915.

Bibl. — W. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; C. Roy, *Hist. de la Litt. can.*, Québec, 1923.

ANGLETERRE. La grande et célèbre île a porté successivement différentes appellations à travers les siècles.

I. **Etymologie.** — **Albion** (**alb** ou **alp** montagnes, **bihan** ou **bion** basses), nom appliqué à l'île par les Aborigènes, les Celtes et les Gaëls; **Britannia** (Bretagne) ou **Terre des Bretons,** conquise par les Romains (70 à 85 ap. J.-C.), qui en firent une province de l'Empire; **Anglia** (England) ou **Terre des Angles, Anglia terra** (Angleterre), où s'établirent les Anglo-Saxons émigrés (547-84) de la Germanie : Grande-Bretagne, en raison de la réunion de l'Ecosse sous le même sceptre (1707) et aussi par opposition à la **Petite-Bretagne** ou **Armorique** de France, peuplée de Bretons chassés par les Anglo-Saxons; **Royaume-Uni** de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1800). — **Nouvelle-Angleterre** (V. ce mot).

II. **Abrégé de l'Histoire anglaise.** — Il a paru utile et nécessaire de la résumer brièvement, afin de mettre en relief les principaux personnages qui ont travaillé à fonder les colonies, à les développer, à les affermir. Ce coup d'œil servira à démêler la trame des événements, survenus dès l'origine en Acadie, dans la suite en Nouvelle-Angleterre et en Nouvelle-France, à montrer l'intervention des rois, reines, ministres, dans leur rôle de conquête et d'expansion civilisatrice et coloniale dans l'Amérique du Nord.

I. — TABLEAU DYNASTIQUE.

Henri VII (1485-1509). Tudor (*Dyn.*)

Henri VIII (1509-47)

Marie Ire (1553-58) — Elizabeth (1558-1603) — Edouard (1547-53)

Marguerite ép. Jacques IV (Ecosse)

Jacques V Stuart (*Dyn.*)

Marie Stuart (Darnley)

Jacques VI et Ier (Angleterre).

1° Dynastie des Tudors (1485-1603).

I. Henri VII (1485-1509). — Fondateur de la dynastie, il termine la fameuse guerre des **Deux-Roses** (**rose rouge** dans l'écu de la maison de Lancastre, **rose blanche** dans celui de la maison d'York), en épousant Elizabeth, la dernière descendante des York. Il marie sa fille aînée Marguerite avec Jacques IV Stuart, roi d'Ecosse, préparant ainsi, à son insu, la réunion des deux couronnes; il allie son second fils (Henri VIII) à Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle : la rupture de ce mariage provoquera, plus tard, le schisme de l'Angleterre avec Rome. Prince intéressé, ambitieux, avare, il rend le pouvoir à peu près absolu. Le gouvernement embrasse trois puissances : le **roi** avec des ministres responsables; la **Chambre haute** ou **des Lords**, composée des princes du sang et des évêques, des grands barons, à titre héréditaire; la **Chambre basse** ou des **Communes**, comprenant 74 chevaliers des provinces, les députés élus par les villes et par les bourgs. Les deux Chambres réunies forment **le Parlement**, qui vote et répartit l'impôt, discute et promulgue les lois, protège les libertés publiques. Intelligent administrateur, Henri VII favorise l'industrie, le commerce, la marine, par de nombreux règlements et par des traités.

Quatre ans après les découvertes de Christophe Colomb, il accueille les propositions de Jean Cabot (V. ce nom). Le 17 mars 1501, il accorde des lettres patentes à des marchands de Bristol, **Richard Ward, Thomas Ashurst, John Thomas**, ainsi qu'aux capitaines portugais, François Fernandez et Jacques Gonzalès; le résultat de l'expédition est resté inconnu. L'histoire a consigné la concession d'autres lettres patentes, le 9 décembre 1502, et les années suivantes; mais elle est sans aucun renseignement sur ces expéditions. Sans doute, les pêcheurs anglais visitèrent annuellement les bancs de Terre-Neuve. (V. H.-P. **Biggar, Les Précurs. de J. Cartier**, Ottawa, 1913.)

II. Henri VIII (1509-1547). — Né en 1491, il succède à son père, à l'âge de 18 ans, laissant la direction des affaires au cardinal-ministre Wolsey, archevêque d'York et légat perpétuel du Pape en Angleterre. La devise du roi était : **Qui je défends est maître.** En 1514, il donne à Louis XII la main de sa sœur Marie. Il se pique d'être un théologien profond : en 1521, il publie un traité en faveur des sept sacrements contre Luther; il reçoit du pape le titre, resté fameux, de **Défenseur de la foi.** Mais l'orgueil et les passions rongent cette âme hautaine. En 1509, il a épousé Catherine d'Aragon, veuve de son frère, par dispense de Jules II; il en a une fille, en 1516, **Marie Tudor.** En 1527, épris des charmes d'Anne de Boleyn, fille d'honneur, il sollicite de Clément VII la dissolution de son mariage, qu'il dit avoir été contracté avec des liens d'affinité. Le pape ajourne sa décision; Wolsey, qui favorise les intentions de Rome, est disgracié; Cranmer, archevêque de Cantorbéry, prononce le divorce, en 1533. Dès 1531, le Parlement — ou le pouvoir civil — lui a décerné le titre de **Protecteur et Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.** Excommunié, il déclare le schisme ou la séparation d'avec l'Eglise romaine (1534). Prodigue et despote jusque-là, il se montre désormais d'une cruauté sans entrailles, d'une rapacité sans limites : il fait brûler et décapiter les catholiques comme rebelles et pour refus du serment de suprématie. Il signe 72.000 condamnations capitales, entre autres celles du chancelier Thomas Morus et de Fisher, évêque de Rochester.

Anne de Boleyn est décapitée comme adultère (1533); Jeanne Seymour meurt en donnant naissance à **Edouard VI** (1537); Anne de Clèves est répudiée (1540); Catherine Howard est décapitée (1542); Catherine Parr (1543), zélée luthérienne, faillit se perdre en soutenant ses opinions contre son royal époux.

Henri VIII fait adopter le **bill de succession** : « Les héritiers mâles succèdent par ordre de naissance; les femmes ne succèdent qu'à leur défaut, par ordre de primogéniture. » Incorporation du pays de Galles à la couronne, érection de l'Irlande en vice-royauté. On ne s'étonne guère, sous un tel prince, de l'abandon des intérêts extérieurs et commerciaux du royaume. En 1521, à l'apo-

gée de son règne, il échoue dans un essai d'entreprise, auprès des notables négociants de Londres. En 1527, le **Samson** et le **Mary of Guildford** quittent Plymouth, s'en allant à la découverte d'un passage par le Nord ou visiter une île encore inconnue. Le premier vaisseau sombre dans les glaces; le second dérive au Sud de Terre-Neuve, perd son pilote italien, massacré par les Sauvages : il réussit probablement à gagner l'île de Saint-Domingue, d'où il se voit chasser par le canon du fort : on ignore la date de son retour (V. H.-P. Biggar). Néanmoins la marine anglaise, obligée de défendre ses ports et d'opérer des descentes sur le continent, est prospère; en 1548, la Grande-Bretagne possède une flotte de 50 bâtiments de guerre. Jaloux de nos pêcheries de Terre-Neuve et du golfe, les vaisseaux marchands guettent sans cesse le retour des voiliers bretons et normands, qui doivent se munir désormais d'artillerie. Le roi meurt en 1547.

III. Sous les règnes éphémères d'**Edouard VI**, monté sur le trône à l'âge de dix ans (1547-1553), et de **Marie Ire** (1553-1558), l'Angleterre se débat dans l'antagonisme des factions politiques et religieuses : la reine voulait rétablir le catholicisme par des représailles.

IV. **Elizabeth (1558-1603).** — Née en 1533, elle est déclarée, après la décapitation de sa mère, *illégitime, incapable d'accéder au trône*; mais elle recouvre ses droits en vertu de l'Acte de succession. Reine étrange, qui réunit dans sa personne des qualités supérieures d'esprit et de caractère, mêlées à des bassesses incroyables. Elle manifeste les marques d'une irritable vanité, de frivoles prétentions à la beauté, jointes à des goûts de fêtes et de plaisirs, à des instincts de cruauté sanguinaire. Zélée protestante, elle établit l'Eglise anglicane ou **Haute Eglise**, qui est calviniste pour le dogme, luthérienne pour la hiérarchie. Elle fait promulguer l'acte des **Trente-neuf articles**, désormais règle de foi officielle de l'Angleterre (1562) : « L'autorité ou primauté du Pape, la présence réelle dans l'Eucharistie, le dogme du Purgatoire et de l'Enfer, le célibat du clergé, la vie monastique, le culte de la Vierge Marie et des saints, sont supprimés; la messe et la confession, repoussés avec dédain; les offices liturgiques, célébrés en langue vulgaire; mais l'on conserve la hiérarchie ecclésiastique, archevêques, évêques, pasteurs; le chef de l'Etat est le chef de l'Eglise; le **Livre de prières** (Prayer Book) de l'apostat Cranmer constitue tout le rituel anglican. » La réaction se fait aussitôt violente et sans merci par la confiscation de tous les biens de l'Eglise, par l'exil ou le supplice des religieux, des prêtres, des **papistes**. Bientôt éclatent les troubles en Ecosse, où Jean Knox prêche la Réforme presbytérienne avec une férocité inouïe. **Marie Stuart** remet son sort entre les mains de « sa bonne sœur » Elizabeth qui, après la détention de dix-neuf années (1568), la fait condamner et décapiter en 1587. Philippe II d'Espagne songe à venger ce crime, comme défenseur du catholicisme. Il arme une flotte de 135 vaisseaux, mais l'**Invincible Armada** est détruite par la tempête (août 1588). Ainsi l'union des Anglais catholiques avec l'étranger ne sert qu'à consolider la Réforme. L'Anglicanisme devient dès lors, pour la majorité des insulaires, une question de nationalité et de patriotisme. Et Elizabeth ne manque point de soutenir ses coreligionnaires aux Pays-Bas et en France. Son règne marque l'apogée de l'autocratie royale en Grande-Bretagne. Cruel despotisme, si l'on veut. Mais l'admiration est sans limites pour la reine **vierge**, « la belle Vestale, assise sur le trône de l'Occident ». William Cecil est son principal ministre. Toutefois la révolte éclate aussi en Irlande, qui demeure héroïquement fidèle à sa foi et au culte catholique. Elizabeth fait condamner au dernier supplice le comte d'Essex; elle en meurt de chagrin, à l'âge de 70 ans (1603). Par la prospérité commerciale et maritime, l'Angleterre est au premier rang : sa flotte dénombre 232 vaisseaux. L'ère des expéditions au long cours est inaugurée : en 1576, par **Martin Frobisher**; en 1578, par sir **Humphrey Gilbert** et sir **Walter Raleigh**; en 1577-85, par Drake et **Cavendish**; en 1585, par **Davis** (V. ces noms). L'Angleterre est prête à fonder des colonies, grâce à la hardiesse et au dévouement de ses marins.

Mais en l'an 1600, ni l'Angleterre, ni la France n'ont encore réussi à fonder aucun poste stable sur les côtes américaines.

2e Dynastie des Stuarts (1603-1714).

I. **Jacques Ier (1603-1625).** — Jacques VI, roi d'Ecosse, né en 1566, fils de Marie Stuart, veuve de François II de France, et de son cousin Henry Darnley, son second époux, est l'arrière-petit-fils de Marguerite, fille aînée de Henri VII, et succède à Elizabeth sur le trône d'Angleterre. Son avènement réunit l'Angleterre et l'Ecosse sous le même sceptre, mais avec une administration et un Parlement distincts. Le premier il s'intitule « roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande ». Prince entêté, pédant, despote, que Henri IV appelait **Maître Jacques** et Sully « le plus sage fou de la Chrétienté » et qui ne pouvait supporter la vue d'une épée nue, il devient impopulaire par ses persécutions contre les non-conformistes ou non-anglicans, puritains et catholiques, par l'abandon de la cause protestante en Europe, par ses prétentions à fonder la monarchie absolue dite de **droit divin**, mal-

II. — TABLEAU DYNASTIQUE.

Jacques Ier (1603-25) (Stuart).

Charles Ier (1625-49) — Élizabeth ép. Frédéric V (Palatinat).

République anglaise (1649-60)

I. Cromwell (Olivier). — 1. Dictateur (1649-53), 2. Protecteur (1653-58)

II. Cromwell (Richard). — Protecteur (1658-59).

Charles Ier.

Charles II (1660-85).

Jacques II (1685-88).

Marie II ép. Guillaume III (1688-1702).

Anne (1702-14).

Jacques III (Prétendant.)

Henriette ép. Guillaume II de Hollande.

Guillaume III (1688-1702).

Élizabeth.

Sophie épouse Ernest de Hanovre.

Georges Ier (Hanovre).

gré la violente opposition du Parlement qu'il dissout trois fois, par ses prodigalités à ses favoris, Robert Cecil, Robert Carr qu'il fait comte de Somerset et l'insolent George Villiers qu'il nomme duc de Buckingham.

Sous son règne si agité par les intrigues politiques et religieuses, le courant de l'opinion se maintient intense en faveur des projets de colonisation en Amérique. En 1602, Gosnold fait en dix-huit jours la traversée de l'Atlantique et aborde au Massachusetts. L'année suivante, Priny explore les sinuosités du Maine. Richard Hakluyt, célèbre professeur à Oxford, savant géographe, oracle des navigateurs de l'époque, se fait le promoteur des expéditions au long cours. Les amis de sir Walter Raleigh, à l'instigation de Hakluyt, forment une grande association, qui bientôt se divise en deux Compagnies : la **Compagnie de Londres** pour le Sud, la **Compagnie de Plymouth** pour le Nord. Le 10 avril 1606, le roi leur octroie une charte royale pour la colonisation de la Virginie. Le commandant Weymouth et le capitaine Newport partent avec une flottille de trois navires, montés par 500 hommes; douze laboureurs, quelques artisans, le reste, écrit Parkman, « des gentilshommes ruinés, des piliers de tavernes et de mauvais lieux, des commerçants faillis ».

« Nous leur donnons, portait la charte, toutes les terres situées entre le 36° et le 45°, lesquelles ne sont pas actuellement possédées par aucun prince chrétien. » Trois ans auparavant (1603), selon les lettres patentes de Henri IV, le sieur de Monts pouvait exercer son monopole entre le 40° et le 45°. La France avait réellement pris possession de ces terres, au témoignage écrit des **Voyages** de **Champlain**, qui avait exploré les régions au-dessous du Cap Cod. De cette confusion de cinq degrés de latitude entre les deux concessions, anglaise et française, vont éclater des querelles qui dureront 150 ans, les territoires restant aux plus nombreux et aux plus forts. La Compagnie de Plymouth tente (1607) de fonder un poste à l'embouchure du Kénébec. Weymouth se retire bientôt. En 1608 et en 1609, Henry Hudson remonte la belle rivière qui porte son nom. En 1609, Jacques Ier accorde de nouveaux pouvoirs à la Compagnie de Londres. En 1610 et 1611, Hudson va chercher le **passage de la Chine**, pénètre dans l'immense baie, et périt misérablement dans les glaces, mais laissant son nom immortalisé par sa découverte. L'année suivante, Thomas Button refait avec succès la même excursion dans les régions polaires. William Gibons (1614) et William Baffin, qui en est à son cinquième voyage en 1616, remontent jusqu'à la baie qui a gardé le nom du dernier navigateur : hardis et intrépides aventuriers qui font grand honneur à leur nation.

Par contre les historiens américains et anglais apprécient sévèrement l'invasion de Samuel Argall contre Saint-Sauveur et Port-Royal (1613) : Parkman l'appelle « une coquinerie », et C.-P. Lucas « un acte de piraterie ». L'émissaire de Thomas Dale, gouverneur de la Virginie, semble inaugurer ce que ce dernier historien appelle d'un euphémisme délicat et flatteur « la compétition anglaise », qui ne doit expirer que sur les plaines d'Abraham. (V. **Biard, Argall.**)

Si la colonie virginienne prend son essor, de 1610 jusqu'en 1620, la **Nouvelle-Plymouth** prend également racine, à la même époque : la **May Flower** débarque une centaine de **Séparatistes** ou **Puritains** sur les rivages du

cap Cod, sur les limites concédées à la Compagnie de Plymouth et à celle de Londres. Le sol est neutre. Les **Pilgrims** sont soustraits ainsi à toute intervention politique; isolés du monde, ils se déclarent autonomes, vraiment indépendants. En 1643, ils seront 3.000.

Le 5 août 1621, le roi d'Angleterre accorde à son compatriote d'Ecosse et favori, Sir William Alexander (V. ce nom) une commission, adoptée en Conseil royal le 29 septembre, laquelle le nomme vicomte de Sterling, chevalier, gouverneur héréditaire de la **Nouvelle-Ecosse.** Officielle méconnaissance des droits acquis et possédés par la France à cette époque, sur toute l'Acadie.

Jacques I^er^ mourut le 27 mars 1625, délaissé, impuissant à suivre jusqu'au bout aucun de ses desseins, épuisé de longue date par l'intempérance. Son fils Charles est fiancé à Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII et va l'épouser bientôt.

II. **Charles I^er^ (1625-1649).** — Prince aux manières sèches et hautaines, aux mœurs graves et pures, courageux et non sans talent à la guerre, il a le tort de ne pas comprendre les hommes, amis ou adversaires, ni les aspirations générales de son peuple. Son alliance immédiate avec une princesse catholique mécontente la nation; il accroît sa défaveur par ses prétentions à l'absolutisme du pouvoir et par les grâces continuées au frivole duc de Buckingham. En effet, trois fois il dissout le Parlement (1625-1629). Son favori est assassiné par un puritain écossais, nommé Fulton. De 1629 à 1640, le roi gouverne sans Parlement; il blesse profondément les sentiments des grands et de la bourgeoisie par ce procédé antinational et anticonstitutionnel. Ses ministres sont Wentworth, qui devient comte de Strafford et lord lieutenant d'Irlande, et William Laud, archevêque anglican de Cantorbéry. Par leurs ordonnances, ces deux représentants de l'autorité allument la guerre civile : elle dure neuf ans (1640-1649). L'ambitieux Cromwell, « cet homme d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher » (Bossuet), fait supprimer la Chambre des lords, proscrire les Stuarts, déclarer la royauté abolie, et proclame la **République.** Charles I^er^ mourut avec un courage héroïque sur l'échafaud le 9 février 1649, plus digne d'admiration dans le malheur que dans la prospérité, comme tous les Stuarts.

Le 12 juillet 1625, il a renouvelé les lettres patentes en faveur de William Alexander. Sans plus de scrupule ni de justice que son père, il autorisa le comte de Sterling à instituer une principauté féodale avec un ordre de **baronnets,** seigneurs des terres de la Nouvelle-Ecosse. Mais de cette étrange usurpation, le favori du roi ne recueille guère qu'un piteux échec et la perte de sommes considérables. Le coup d'audace des frères Kirke, en 1628 et en 1629, ainsi que la trahison de Claude de Latour (1629), ne purent modifier en Nouvelle-France le droit des Français préalable à la prétention et à la « compétition » des Anglais. Il fallut bien, au traité de Saint-Germain-en-Laye, compter avec le droit et avec Richelieu, son défenseur, qui exigea le retour de l'Acadie et du Canada à la Couronne de France.

L'Angleterre tourne, dès lors, ses ressources et ses efforts vers le pôle arctique par l'expédition de William James (1631-1632) à bord de la **Henrietta-Maria,** et vers les régions de la Nouvelle-Angleterre, de Boston à Jamestown (Virginie). En 1632, Charles I^er^ détache de ce dernier territoire une portion qu'il donne à l'un de ses favoris, George Calvert, catholique, membre de son Conseil, pair d'Irlande, avec le titre de lord baron de **Baltimore,** ancien associé de la Compagnie de Londres, qui rêvait d'assurer un lieu de refuge à ses coreligionnaires persécutés. Calvert est surpris par la mort. Mais son fils Cecilius hérite de sa charte, qui le rend propriétaire d'un territoire embrassant le **Maryland** actuel, l'Etat de Delaware, partie de la Pennsylvanie, partie de la Virginie. Le premier convoi de 300 colons arriva, en 1634, dans le Maryland (terre de la reine Marie de France). Ils sont 8.000, en 1650.

Le ministre archevêque Laud persécute les Puritains. Ceux-ci d'émigrer aussitôt, rejoignant leurs coreligionnaires de Plymouth. La pêche attire aussi les marins qui créent les futurs Etats du **New-Hampshire** et du **Maine,** de 1620 à 1630, fondant Portsmouth et Dover. La République puritaine, en 1631, s'établit sur la baie de Massachusetts. John White, John Endicott, Winthrop, Dudley, Eaton, Bellingham, Saltonstall, acquièrent du Conseil de la Compagnie de Plymouth (1628) le territoire adjacent à la baie. Ils reçoivent de Charles I^er^ une patente, qui dote d'une existence politique la « Compagnie de la baie de Massachusetts », et, en 1629, 200 émigrants se rendent à destination et fondent tour à tour Boston, Charlestown, Newton (Cambridge), Salem. Si le Maryland accorde la liberté de conscience aux diverses confessions, la République puritaine se montre opiniâtrement intolérante. Roger Williams et les frères Brown sont expulsés par ordre, à cause de leurs prêches entachés d'idées anglicanes. Williams, en 1635, se retire auprès d'un chef indigène : il fonde la modeste colonie de **Providence,** noyau du futur Etat de **Rhode-Island.** D'autres dissidents, aux croyances

religieuses fort différentes, viennent lui demander asile. Lui-même (1689) inaugure la confession des **Baptistes.** Puis, de nouvelles dissensions religieuses survenant parmi les colons et les ministres du Massachusetts, plusieurs groupes s'éloignent et constituent l'Etat du **Connecticut.** Ils jettent les fondations de centres nouveaux, comme Hartford, Windsor, Newport, Springfield, New-Haven (1635-1638).

Ainsi la révolution politique et religieuse qui bouleverse l'Angleterre concourt à peupler rapidement la Nouvelle-Angleterre. La plupart de ces agglomérations, érigées en républiques indépendantes, se gouvernent en pleine liberté. Ce sont, en 1648, 20.000 âmes, qui ne songent plus à se rattacher à la mère-patrie. Cromwell est sur le point d'accomplir son coup d'Etat et de constituer la vieille monarchie en **République anglaise.**

III. **République anglaise (1649-1660).** — **Olivier Cromwell** (1599-1658), devenu le membre le plus influent du Conseil d'Etat investi du pouvoir exécutif, remplace Fairfax à la tête de l'armée et exerce une véritable **dictature** militaire. Il est le chef et le maître des Indépendants.

1. Le Dictateur (1649-1653) triomphe des Niveleurs, qui réclamaient la liberté de conscience et le suffrage universel, jaloux de l'influence des **Indépendants,** qui repoussaient tout clergé, puisque chaque chrétien est prêtre et que la Bible suffit, en faisant arrêter et exécuter les plus fanatiques; des **royalistes d'Irlande,** dont « il verse le sang comme l'eau », à la prise de Drogheda et de Wexford (1649), faisant parquer les catholiques dans le Galway et le Connaught pour laisser le reste du pays à ses compatriotes protestants; des **Presbytériens d'Ecosse,** par les victoires de Dunbar (1650) et de Worcester, qui forcent Charles II à se réfugier en France; des **Hollandais,** en faisant voter, pour ruiner leur commerce, le fameux **Acte de Navigation** (V. ce mot) en 1651 — aboli seulement en 1849 — qui monopolise, au profit des vaisseaux anglais, tout le trafic d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, les autres nations n'étant autorisées à importer en Angleterre que les produits directs de leur sol ou de leur industrie, et encore sur un navire dont le propriétaire, le capitaine et les trois quarts de l'équipage sont anglais; du **Long Parlement** qu'il chasse honteusement, mettant sur la porte cet écriteau « Maison à louer »; c'est alors qu'il se fait décerner, par un Conseil d'officiers, le titre de Lord Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande (1653).

A l'extérieur, il est reconnu par toutes les puissances de l'Europe qui recherchent son alliance. Le pavillon anglais domine sur toutes les mers. Protecteur de tout le Protestantisme, Cromwell semble l'arbitre des nations. « **Je rendrai,** dit-il, **le nom anglais aussi grand que l'a jamais été le nom de Romain.** » Il force les Hollandais à signer le traité de Westminster, les Espagnols à lui céder la Jamaïque (1655), et s'allie avec la France pour conquérir Dunkerque et Mardyck (1658). Administrateur ferme et habile à l'intérieur, il se voit offrir par le Parlement (1656) le titre de roi qu'il n'ose accepter ayant peur de l'armée. Mais il consent à adopter une nouvelle Constitution qui lui confère le pouvoir de nommer son successeur et de rétablir la Chambre des lords. Il divise l'Angleterre en 13 gouvernements, sous des **majors généraux** investis de pouvoirs absolus.

2. En 1654, Cromwell organise une expédition contre les possessions des Sept Provinces-Unies dans l'île de Manhattan (New-York), sous le commandement du major général Sedgwick. La paix étant signée tôt après, le commandant va s'emparer du fort de Penobscot, du fort Latour sur la rivière Saint-Jean, et de Port-Royal, où réside Le Borgne de l'Isle. Mazarin, dans le traité du 3 novembre 1655, tente de recouvrer ses postes de l'Acadie. Cromwell ne veut rien entendre. Il accorde les provisions de gouverneur de l'Acadie (1656) à sir Thomas Temple (V. ce nom). Le traité de Bréda en amena la restitution. Sur la fin de sa vie, Cromwell, comme dégoûté du peuple, recherche la noblesse. Menacé par de fréquents complots, en proie à des terreurs et à des alarmes continuelles, il meurt le jour anniversaire de ses triomphes (3 septembre 1658), « condamné, écrit Pope, à une renommée éternelle ». A sa mort, les cours d'Europe prennent le deuil.

3. **Richard Cromwell** (1658-1659) est reconnu Protecteur. Il n'a ni les vices ni les qualités de son père. La réaction royaliste le contraint à abdiquer. Le général Monk, duc d'Albemarle, chevalier de la Jarretière, membre du Conseil privé, rappelle les Stuarts; et Charles II rentre triomphalement à Londres, le 4 juin 1660.

IV. **Charles II (1660-1685).** — 1. Fils aîné de Charles I^er^ et né en 1630, il épouse une princesse catholique de Bragance (Portugal). D'abord très populaire, il ne tarde pas à s'aliéner les esprits; à cause de ses frivolités, de la licence effrénée de ses mœurs — le fameux duc de Monmouth est son fils naturel, et de Louise-Renée de Pennancoet, espionne de Louis XIV à la Cour et que Charles II fit duchesse de Portsmouth; — à cause du mariage de sa sœur Henriette avec Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV; en raison de la vente de Dunkerque à la France pour 5 millions et à cause de l'**acte de Con-**

formité (août 1662), qui contraint les dissidents à adopter l'anglicanisme ou **religion établie** et qui provoque la démission de 2.000 ministres presbytériens, hostiles à l'épiscopalisme; mais surtout par « les trois malheurs » de Londres : l'incendie qui consume 13.000 maisons et 89 églises en trois jours; les menaces de Ruyter, amiral hollandais qui a remonté la Tamise; la peste qui a enlevé cent mille victimes en trois mois (1662-1667).

De 1671 à 1681, le roi s'allie à Louis XIV et lutte contre le Parlement. Cette alliance et la conversion de Jacques II, son frère, au catholicisme, indignent les membres du Parlement qui défend la religion nationale par le serment du test (1673). « Tout fonctionnaire public doit jurer qu'il ne croit point à la présence réelle dans l'Eucharistie. » Les catholiques sont exclus du Parlement — jusqu'en 1829 — et huit Jésuites, pendus; le comte de Stafford est décapité, et Jacques II banni. Un second Parlement adopte (1679) **l'acte célèbre d'Habeas corpus** (**habeas**, aie; **corpus**, ton corps), ou « reste maître de ta personne » — loi qui accorde à tout individu arrêté le droit d'être élargi ou jugé dans les vingt-quatre heures. Dans les élections du troisième Parlement, la nation se divise en deux partis, au sujet de la succession du trône, — le roi n'ayant pas de postérité légitime — les **Whigs** ou parti protestant et libéral, favorable au duc de Monmouth; les **Tories** ou parti royaliste et conservateur, favorable au duc d'York, Jacques II.

De 1681 à 1685, Charles II gouverne sans Parlement. Il est pensionné par le roi de France, son cousin, alors à l'apogée de son règne et de sa gloire. Monmouth se vit exiler en 1683. Et Charles II à son lit de mort abjure l'anglicanisme.

2. Le traité de Bréda met fin à la guerre maritime anglo-hollandaise; le roi de France y recouvre l'Acadie.

Malgré tous ces défauts, Charles II, pendant son long règne, a su imprimer un grand essor « aux plantations britanniques ». Le Maryland se développe rapidement, sous l'administration de Charles Baltimore (1661-76) qui accueille les émigrés **Trembleurs** (Quakers). La Virginie compte 40.000 âmes dont 6.000 blancs **serviteurs** et 2.000 nègres. Le roi accorde au gouverneur Clarke la charte du Rhode-Island, qui a 3.000 habitants (1660) et à Winthrop celle de Connecticut, qui en a 14.000 (1675). L'**Acte de conformité** entraîne la démission des ministres puritains du Massachusetts : le roi délègue à Boston une commission d'enquête : on leur tient tête; mais en 1684, un agent royal vient prononcer l'annulation de la charte de 1629. Le New-Hampshire est érigé en province séparée (1679). En 1663, le roi concède à sept courtisans, sous le nom de **Caroline** (**Carolus**, Charles) les régions situées au Sud de la Virginie; lord Clarendon et lord Albemarle y fondent Charlestown (1680). En 1664, les Hollandais perdent la Nouvelle-Amsterdam qui se nomme New-York; Nichols colonise la vallée de l'Hudson, et après lui Lovelace. En 1673, une flotte hollandaise vient reprendre la colonie; mais le traité de Westminster la rend aux Anglais (1674). Le duc d'York concède (1664) à lord Berkeley la province que celui-ci appelle New Jersey, en souvenir de la défense qu'il soutint de l'île Jersey contre le Long-Parlement. En 1675, les colons s'arment contre les indigènes cabanés entre le Connecticut et le littoral du Maine : ils subissent des pertes douloureuses et exterminent les tribus, en 1676. Le roi se trouvait débiteur de 16.000 liv. sterling envers le père de William Penn (***Penn, tête, en gaélic***); celui-ci reçoit en payement (1682) la région qui s'étend à l'Ouest du fleuve Delaware. Le fougueux Ecossais y installe plusieurs milliers de coreligionnaires et donne pour capitale **Philadelphie** à la province de Pennsylvanie. Le naturel migrateur de l'Anglo-Saxon, son âpreté au gain matériel, les dissensions religieuses et l'amour de l'indépendance ont contribué à peupler d'immenses et riches contrées dans un climat tempéré, à développer les **Etats** naissants de la Nouvelle-Angleterre : **Colonies** est leur nom jusqu'en 1783.

V. **Jacques II (1685-88).** — Frère du précédent, né en 1633, d'abord duc d'York et anglican, réfugié en Hollande pendant le règne de Cromwell, vainqueur des Hollandais (1665 et 1672), il avait épousé Anne Hyde, comtesse de Clarendon, qui lui donna deux filles Marie (1662) et Anne (1664). Le duc de Berwick, maréchal de France, était son fils naturel avec Ambella Churchill, sœur de Marlborough. Il épousa en secondes noces Marie de Modène, qui le gagna au catholicisme et lui donna deux enfants, **Jacques - François - Edouard**, prince de Galles (1688), reconnu roi par Louis XIV (1701) sous le nom de Jacques III, plus connu sous celui de **Prétendant** dit le Chevalier de Saint-George. Malgré **l'acte d'exclusion** du Parlement, le catholique Jacques II succéda à son frère sans opposition. Il triomphe de la révolte du comte d'Argyle et du duc de Monmouth qu'il fait tous deux décapiter (1685). Bientôt il mécontente et irrite la nation par les assises sanglantes de son chancelier Jeffries, par l'abolition du serment du test (1687), par la liberté de conscience octroyée aux non-conformistes, par les démonstrations catholiques à la Cour et dans tout le royaume. Son abso-

lutisme impolitique et imprudent déconcerte les whigs (libéraux) et les tories (conservateurs). A la naissance de Jacques III, héritier présomptif catholique, le clergé anglican, l'aristocratie, les deux partis protestants opèrent une révolution : ils appellent Guillaume d'Orange, bien que luthérien, neveu et gendre du roi. Un cardinal disait de lui : « Il a ruiné le peu de catholicisme qui restait en Angleterre ». Abandonné de tous, le roi se retira à la Cour de France, qui lui octroya l'habitation de Saint-Germain-en-Laye et une princière rente viagère : il y mourut en 1701.

VI. **Guillaume III et Marie II (1688-1702).** — Favorisé par la guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui vient d'éclater sur le Rhin, le Stathouder de Hollande débarque en Angleterre (octobre 1688) avec Schomberg et 16.000 hommes. Sa devise était : « Je maintiendrai la religion protestante et les libertés de l'Angleterre. » Les deux époux sont proclamés conjointement **roi** et **reine** d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Marie avait épousé son cousin, âgé de quinze ans; pleine d'admiration pour son caractère, elle refusa d'occuper seule le trône de son père exilé; elle déploya même contre les catholiques et les partisans du prince déchu une rigueur qui scandalisa les contemporains; elle mourut de la vérole en 1695, sans laisser de postérité. En 1689, Guillaume III dut signer la « Déclaration des Droits », qui confirmait les libertés de la Grande Charte de 1214, la « Pétition des Droits » de 1628, « l'Habeas corpus » de 1679. Il régna en vertu d'un nouveau droit politique : « le principe de la souveraineté nationale ». Louis XIV veut maintenir « le principe du droit divin » et celui de l'hérédité au trône; pour renverser Guillaume III, il s'efforce de rétablir Jacques II : 13 grands vaisseaux le transportent en Irlande, l'irréconciliable ennemie de l'Angleterre, amie des Stuarts proscrits : inutile siège de Londonderry (1689) et défaite de la Boyne (1690). Au traité de Ryswick (1697) Louis XIV subit l'humiliation d'abandonner, avec la cause de Jacques II, la cause de tous les rois, ainsi que ses conquêtes. Guillaume III et le principe protestant sont donc vainqueurs. Dès lors, l'orgueil et la fierté anglaises se déchaînent et ne s'apaiseront qu'à la Cession des colonies françaises aux traités d'Utrecht (1713) et de Paris (1763). Le sectarisme religieux devient plus aigu contre le catholicisme. Les conséquences de ce conflit politico-religieux se font sentir et s'appesantissent jusqu'à nos jours. Guillaume ne fut jamais populaire; il se vit contraint de licencier sa garde **hollandaise** et ne touchait qu'une médiocre liste civile; il séjournait moins à Londres qu'à La Haye. « Il était, dit-on alors, **roi** en Hollande et **stathouder** en Angleterre. » Il mourut, en 1702, d'une chute de cheval.

VII. **Anne Stuart (1702-14).** — Zélée anglicane, elle épousa (1683) le prince George de Danemark, lui donna onze enfants dont aucun ne lui survécut. Elle se montra faible de caractère; bornée d'esprit, elle laissa gouverner ses ministres et les whigs. Néanmoins ceux-ci furent supplantés par les tories. En 1707, réunion de l'Angleterre et de l'Ecosse en royaume de la **Grande-Bretagne**, avec un seul Parlement à Westminster, où l'Ecosse a 16 pairs ou lords et 45 députés. A l'extérieur, conquête de Gibraltar (1704) et victoires retentissantes du général Marlborough à Hochstaedt, Ramillies, Oudenarde, Malplaquet (1709); secours envoyés à Boston contre Port-Royal, qui capitule en 1710. « Depuis 1688, écrit Macaulay, la guerre contre la France semble être devenue un article de la Constitution. » Ce règne est « l'âge d'or de la littérature anglaise ». En 1713, le traité d'Utrecht amène la France à signer avec l'Angleterre la reconnaissance préalable de la Maison protestante de Hanovre et l'expulsion du prétendant Jacques III, la cession de l'Acadie, de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve, et la démolition des fortifications de Dunkerque. Ainsi l'Angleterre a ruiné la flotte française, saisi l'empire des mers, étendu son domaine colonial en Amérique.

III. — TABLEAU DYNASTIQUE.

George I (1714-27).

George II (1727-60).

Louis-Frederick († 1750)

3e Dynastie de Hanovre (1714-1930).

I. **George Ier (1714-27).** — En vertu de l'**Acte de Succession** (1702), George de Hanovre, arrière-petit-fils de Jacques Ier par sa mère Sophie, inaugure la dynastie qui règne encore de nos jours. Agé de 54 ans, ce pur Allemand est un prince entêté et violent, cruel et débauché : il n'entend pas un mot d'anglais, ne connaît pas un article de la Constitution qu'il jure d'observer : mais il est luthérien. Son fils et successeur comprendra l'anglais, sans le parler jamais. Tous deux restent **Electeurs** de Hanovre, dignité qui les attache autant ou plus que la royauté. Aussi bien, n'usant que du latin, ils évitent les délibérations des ministres; l'usage s'établit à la longue « que le roi règne et ne gouverne pas », et il s'est perpétué jusqu'à George V. Les tories auraient logiquement mérité le pouvoir; mais plusieurs sont suspects d'at-

George III (1760-180). (Fils de Frederick).

George IV (1820-30), ép. Caroline de Brunswick. | Charlotte ép. Léopold Ier, roi de Belgique.

Frédéric d'York († 1827)

Guillaume IV (1830-38).

Charlotte ép. Frédéric I roi de Wurtemberg.

Edouard ép. Victoria de Saxe Cob. | Victoria-Alexandrina ép. Albert de Saxe-Cobourg-Gotha.

Ernest roi de Hanovre (1837-52).

Auguste († 1843).

Adolphe † 1850.

tache secrète à la cause de Jacques III. Le roi appelle donc aux affaires les wighs qui gouvernent durant 50 ans (1714-60). Robert Walpole y fit sa célébrité (1714-42). Les **Jacobites** ou partisans du Prétendant en révolte sont battus (1715) par le duc d'Argyle, et Jacques III se retire à Avignon (France). D'accord avec le cardinal Dubois et le cardinal de Fleury, le ministère anglais se montra résolument pacifique et conciliant. Ainsi il favorisa le développement du commerce et de l'industrie naissante à Bristol, Liverpool, Manchester et Birmingham. Le roi, qui fit renfermer sa femme dans une forteresse durant 32 ans, mourut à Osnabrück, en allant visiter son cher Electorat. Il ne fit rien pour établir la Nouvelle-Ecosse.

II. **George II (1727-60).** — Né en 1683, il était doué d'un tempérament irascible, ennemi de l'effort, d'un caractère étroit et mesquin. Il se laissa gouverner par ses inclinations. En 1739, la guerre est déclarée à l'Espagne, qui ferme ses ports d'Amérique à la contrebande anglaise. Le ministère Carteret renverse celui de Walpole. Pour la première fois, un ministre quittait le gouvernement pour obéir à la majorité; et le roi s'écria avec dépit : « Ce sont les ministres qui sont rois! » **Charles-Edouard Stuart,** fils aîné de Jacques III, à la tête d'une poignée de Highlanders s'empare de l'Ecosse et fit un instant trembler Londres; mais il fut complètement battu à Culloden (1746) par le duc de Cumberland, qui donna le coup de mort au parti **jacobite.** Coupables de fidélité au dernier Stuart, les Ecossais furent dépouillés des derniers vestiges de leur nationalité : le système des clans, le costume des aïeux, et le reste. Beaucoup vont s'expatrier en Amérique. En 1747, le fils du roi, duc de Cumberland, est battu à son tour par le maréchal de Saxe à Laffeldt : il fallut signer la paix d'**Aix-la-Chapelle** (1748). L'Angleterre, qui ne restitue à la France que le Cap-Breton, affirme sa suprématie maritime, en mettant en mer 263 vaisseaux de guerre et en détruisant à la France 33 de lignes et 74 frégates. Elle convoitait mieux et plus aux Indes et au Canada. William Pitt, trésorier général des troupes de terre et de mer (1746) est nommé au Secrétariat d'Etat à la guerre (1754-56); il va être l'âme, le cœur et le bras de la guerre de Sept Ans : il en cueille tous les succès. Le roi mourut subitement (1760), laissant l'Angleterre victorieuse, maîtresse des mers, agrandie dans ses colonies, bien que lasse des sacrifices qu'entraînaient tant de luttes.

III. **George III (1760-1820).** — Fils de Frederick, prince de Galles et né en 1738, le jeune prince élevé par sa mère et lord Bute, se montra pieux et doux, chaste et économe, mais faible d'esprit. Il fut le premier roi vraiment anglais de sa dynastie. Son précepteur tourna ses préférences vers les tories; et le roi congédia William Pitt (1761). Il aspire à ressaisir ses prérogatives royales. En 1770, il y parvint et il mène les ministères, dociles à ses volontés. Ils se succèdent ainsi : ministère Bute (1761), qui perd sa popularité à la signature du traité de Paris; ministères Grenville (1763), Buckingham (1765), Pitt ou Chatam (1766), North (1770-82), lequel gouverne avec le roi et provoque, en 1775, la Guerre de l'Indépendance par l'accroissement des impôts; ministère Shelburne (1782), Fox (1783), Pitt le fils (1784) qui fomente la coalition contre la France. En dépit des menées du trône, la Chambre des Communes devient prépondérante; ses décisions sont à peu près souveraines en matière financière et son vote maintient ou renvoie les ministres. L'éloquence parlementaire se signale dans la personne d'orateurs remarquables : les deux Pitt et Fox, Burke et Sheridan. Deux partis se partagent la tribune : les **libéraux** ou **whighs,** représentant les intérêts de la bourgeoisie, des ouvriers et du peuple, les **conservateurs** ou **tories,** incarnant l'aristocratie territoriale. Au dehors, les clubs, les meetings, les journaux, les **pamphlets** agitent l'opinion publique; en 1774, liberté de la presse. Ces procédés augmentent le **parti radical, ouvrier,** d'abord en secret (1793), puis au grand jour (1810), organe des réformes, des réclamations d'une part au vote législatif et de l'abolition des privilèges réservés aux nobles et au clergé national. En 1801, résignation de Pitt, rem-

placé par Addington; les succès et les menaces de Napoléon font rappeler Pitt (1806), qui meurt tôt après, ainsi que Fox; le duc de Portland lui succède (1807-09). En 1811, le roi est frappé d'aliénation mentale et de cécité; il mourut le 29 janvier 1820. Son épouse, la reine Charlotte-Sophie, lui avait donné quinze enfants et était décédée en 1818. Deux garçons moururent au berceau : Octavius (1779-83) et Alfred (1780-82). Outre Charlotte, reine de Wurtemberg (1766-1828), ses filles étaient Augusta-Sophie (1768-1840), Elizabeth (1770-1840), épouse du landgrave de Hesse, Marie (1776-1857), Sophie (1777-1848) et Amélie (1783-1810).

IV. **George IV Régent (1811-20); Roi (1820-1830).** — Né le 12 août 1762, il manifesta une intelligence précoce et devint linguiste, artiste, musicien. L'évêque anglican Richard Hurd, son précepteur, dit de lui : « Ou bien il sera l'homme le plus accompli, ou bien le plus roué polisson du monde. » La dernière prédiction se réalisa (1785-1830). En politique, il s'attacha au parti whig et chargea lord Grenville de former un ministère; lord Liverpool, secondé par lord Castlereagh, gouverna (1812-27) contre Napoléon, contre l'émancipation des catholiques, contre les revendications du parti radical (1829). Ainsi l'époque de la Régence est demeurée glorieuse pour l'Etat par la chute soudaine de Napoléon, par les avantages coloniaux des traités de 1815 et par l'insuccès de l'Invasion américaine au Canada (1812-15). En 1795, le prince épousa sa cousine, Caroline de Brunswick, qui lui donna une fille et s'en sépara aussitôt (1796). En 1817, le Régent que ses scandales de mœurs ont rendu impopulaire est assailli par la foule furieuse; il venait de donner la main de sa fille Charlotte-Augusta (1826) à Léopold de Saxe-Cobourg, le futur roi des Belges, qui la perdit le 6 novembre 1817. En 1820, l'épouse répudiée vint réclamer son titre royal et, le 18 juillet 1821, elle se présente à Westminster pour le couronnement : la police la repousse de l'église. Elle meurt le 8 août et une violente émeute accompagne ses funérailles. Devant ces scandales publics, les radicaux agitent l'opinion et gagnent du terrain. Aussitôt les prérogatives royales fléchissent et l'on vit s'imposer les idées de réformes pénales, économiques, sociales, religieuses : abolition de nombreux cas de mort qui atteignaient les pauvres, suppression des tarifs sur les blés étrangers, liberté d'association, fondation de sociétés coopératives, émancipation des catholiques et des sectes dissidentes (1829). O'Connel triomphait enfin par son merveilleux talent oratoire et par son invincible ténacité. Libertin, dégoûté de tout, le roi disparaît le 30 juin 1830; en 1822, suicide de lord Castlereagh qu'il remplaça par le brillant lord Canning.

V. **Guillaume IV (1830-37).** — Il succède à son frère à l'âge de 64 ans. Il avait servi sous les amiraux Digby et Rodney (1779-80), fut promu duc de Clarence (1787) et prit part à la guerre contre la France (1793). En 1817, il épousa Adélaïde de Saxe-Meiningen et devint lord de l'amirauté (1827). C'était un prince de caractère fade, bavard, comique, bon tory, ami de la popularité, de mœurs fort libres. Il eut pour principaux ministres des hommes politiques éminents : lord Grey, lord Peel, lord Melbourne. La réforme électorale de 1832 est restée un événement signalé, malgré le roi et le double refus des Lords, elle fut votée sous la pression des Whigs et des **Radicaux** qui avaient le pays derrière eux. Ce mouvement national est le précurseur de l'agitation de 1837 au Canada. Dès lors, les unions ouvrières inaugurent leurs syndicats spéciaux; le parti radical et le parti ouvrier fondent **la charte** en six articles; suffrage universel, scrutin secret, indemnité parlementaire, abolition du cens électoral, annuité du mandat, répartition égale du pays en circonscriptions. Stanley, comte de Derby, ministre des colonies propose la libération de 750.000 esclaves noirs aux Antilles, moyennant une indemnité de 2 millions à leurs maîtres et une émancipation lente de sept ans (1834). Publicité des séances des Communes, ouvertes aux journalistes et changement du nom des partis : **libéraux** (whigs et radicaux), **conservateurs** (torys). Le 20 juin 1837, mort du roi, sans postérité. La couronne échoit à la fille unique d'Edouard, duc de Kent, décédé le 23 janvier 1825. (V. **Victoria-Alexandrina.**)

Bibl. — V. *Tableaux Syn. d'Hist. du Can.*, Ottawa, 1915-18.

ANGLICANISME (V. **Eglise anglicane.**)

ANGLIN (Timothy Warren) (1822-96), journaliste, député, président des Communes.

Fils de Francis, officier civil au service de la Compagnie des Indes Orientales, et de Joanna Warren, il naquit le 31 août 1822 à Clonakilty, comté Cork, en Irlande, et suivit les cours de l'école primaire locale. En 1849, l'année terrible du typhus, il émigra à Saint-Jean (N.-B.).

Au mois d'août de cette année, il y fonda **The Weekly Freeman** qui fut suspendu en octobre 1850. En février suivant, parut **The Morning Freeman**, teinté d'idées libérales et organe très franc du catholicisme. En 1860, les électeurs de la ville et du comté Saint-Jean le choisirent comme député; mais il ne

tarda pas à se poser en antagoniste irréductible de la Confédération, bien qu'il fût ministre sans portefeuille du Cabinet Albert Smith. En 1866, il résigna son mandat et ne fut point réélu, au lendemain de la tentative des Féniens. Mais en 1867, le comté Gloucester l'envoyait aux Communes et le réélisait en 1872-74, époque où il présida la Chambre. En 1877, il se vit contraint de résigner son mandat, parce que son contrat d'impression avec le gouvernement était contraire à l'acte parlementaire d'indépendance politique. Réélu, il occupa de nouveau sa chaire de Président des Communes qu'il quitta au retour des Conservateurs. Battu aux élections de 1883, il émigra à Toronto, où il fonda **The Tribune.** Il y décéda le 4 mai 1896.

Il avait épousé en 1853 sa cousine, Margaret O'Ryan et, en 1862, la fille d'Alexander Mac Tavish, de Saint-Jean, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres :

Margaret, devenue actrice de renom;

Francis Alexander, né le 8 avril 1865 à Saint-Jean, élève à l'Université d'Ottawa, avocat en 1888, conseil du roi en 1902, juge puîné de la Cour supérieure de l'Ontario en mars 1904, promu à un siège de la Cour Suprême le 20 février 1909, aujourd'hui juge en chef de cette Cour et grand'croix de l'Ordre de Saint-Grégoire (1930).

BIBL. — Can. Parl. Comp.; E. J. Chambers, *Can. Parl. Guide*, Ottawa, 1923; G. Dent, *Can. Port. Gall.*, Toronto, 1880; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

ANGUS (Richard Bladworth) (1831-1922), commis de banque, directeur, capitaliste, l'un des directeurs du Pacifique.

Il naquit à Bathgate, en Ecosse, le 28 mai 1831, et entra jeune comme commis de banque à Manchester et à Liverpool. En 1857, il émigra au Canada et prit du service dans les bureaux de la Banque de Montréal; de 1869 à 1879, il en devint le directeur général et le président plus tard (1910-13). En 1879, il fut appelé au même titre de directeur général de la Banque de Saint-Paul Minneapolis. L'année précédente, M. Donald Smith (lord Strathcona), associé à George Stephen (lord Mount Stephen), ainsi que deux autres financiers, avaient acheté la voie ferrée du Manitoba; il devint membre de cette Société et y fit sa fortune. En 1890, il est l'un des représentants du **Syndicat du Pacifique** qui entreprit la construction de la ligne du chemin de fer de ce nom; on l'admit à titre de directeur jusqu'à sa mort à Senneville, province de Québec, le 17 septembre 1922. Il avait épousé en 1857 Mary Daniels, qui lui donna trois fils et cinq filles.

BIBL. — J. H. Morgan, *Can. Men*, 1912; H. Innis, *Hist. of the Can. Pacif.*, Londres, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

ANNE (Reine) (1664-1714), souveraine de l'Angleterre et de l'Irlande, puis de l'Ecosse (V. **Angleterre**).

Fille cadette de Jacques II et de sa première femme Anne Hyde qui était la fille du comte de Clarendon, elle naquit à Twickenham, près de Londres, le 6 février 1664, et fut élevée dans les principes de l'Eglise anglicane. Des huit enfants issus de cette union, Marie et Anne survécurent seules à leur mère, décédée en 1671; leur père, alors duc d'York, se remaria en 1673 avec Marie de Modène, catholique, qui n'eut point la sympathie des princesses. En 1683, Anne épousa le prince George, frère de Christian V de Danemark, et lui donna onze enfants, tous nés non viables ou décédés au berceau.

En 1688, Anne exprima le désir de vivre auprès de son père; mais l'intervention auprès d'elle de lord Churchill, le futur duc de Marlborough, et de son épouse, la déterminait à séjourner près de Guillaume III d'Orange et de sa femme Marie, qui détrônaient Jacques II. Après le décès de l'usurpateur en 1702, Anne monta sur le trône le 8 mars, tandis que son consort se voyait honoré de plusieurs titres honorifiques. Le 4 mai suivant, éclatait la guerre de la Succession d'Espagne qui allait durer jusqu'à son décès, le 20 juillet 1714.

Dotée d'un caractère aimable, elle manquait de fermeté et de résolution; elle se laissa dominer d'abord par Marlborough et son épouse et subit ensuite l'influence de sa favorite, Mme Masham. Les principaux événements de son règne ont été l'acquisition de Gibraltar annexé à la Couronne en 1704, la lutte politique entre whigs et tories, la réunion en 1707 de l'Ecosse à l'Angleterre formant la **Grande Bretagne,** les succès militaires de Marlborough, la signature en 1713 du traité d'Utrecht et ses avantageuses conséquences. La reine paraît avoir longtemps nourri le dessein de voir la succession au trône passer à son demi-frère Jacques III; mais la dissension des deux partis dirigeants vint frustrer ses plans secrets; très affectée dès lors, elle tomba dans un état de faiblesse et de léthargie qui la mena au tombeau. Sous son règne vécurent aussi de brillants écrivains, tels que Pope, Swift, Addison, etc. Avec elle disparut la dynastie des Stuarts.

En ce qui concerne notre histoire, la Reine écrivit une lettre à Nicholson (V. ce nom), datée de Kensington le 23 juin 1713 et ainsi conçue : « Attendu que notre bon frère, le roi très chrétien, a élargi, selon notre désir, de

prison et des galères, tels de nos sujets détenus pour motif de religion protestante, Nous, désirant lui marquer notre bienveillance envers ses sujets et combien nous nous complaisons de sa démarche, avons pensé signifier notre bon vouloir et plaisir en permettant et en accordant à chacun de ceux qui ont des propriétés sous notre gouvernement en Acadie et Terre-Neuve, concédées à nous par le récent traité de paix, et qui désirent continuer à garder et à jouir de ces propriétés, sans aucun tracas ni molestation, aussi pleinement et librement que nos autres sujets, ou à les vendre s'ils se retirent ailleurs. Et pour ainsi agir, ce sera votre garantie. » — Signé Dortmouth.

Bibl. — S. Stephen et Lee. *Dict. of Nat. Biogr.*, Londres, 1885-1912; Arch. can. Ottawa, vol. 395; F.-C. Beach, *The Enc. Amer.*, New-York, 1903.

ANSOM (Sir Archibald Edward Harbord), officier supérieur, lieutenant-gouverneur de l'île Prince-Edouard.

Entré, le 19 mai 1841, à l'Académie royale militaire de Woolwich, il recevait, le 19 juin 1844, avec la commission de sous-lieutenant au régiment d'artillerie une épée d'honneur, en souvenir de sa bonne conduite dans l'institution. Il fut fait lieutenant le 1er avril 1846, capitaine en second le 9 juillet 1852, premier capitaine le 1er septembre 1855, major le 21 juillet 1864, lieutenant-colonel le 12 mai 1866, colonel le 23 novembre 1875, major-général le 26 août 1879.

Il avait servi avec distinction au siège de Sébastopol en 1855 et il fut décoré de la médaille de Crimée et de celle de Turquie. On le promut inspecteur de la police à l'île Maurice, en septembre 1858, et ambassadeur à la Cour de Madagascar en 1862.

Il fut choisi comme lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard et de ses dépendances, de février 1867 à février 1870. Puis il devint administrateur du gouvernement des Détroits de Settelverds, de mars 1871 à mars 1872, et de 1877 à 1879; il avait dirigé avec succès, dans l'intervalle, les opérations militaires de la péninsule malaise (1875-76). En 1877, il fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Michel et de Saint-George. En 1882, il demanda sa mise en retraite et il se retira à Southfield, où il vivait encore en 1918.

Bibl. — C. O. List, 1883-1918; H. Morgan, *Who's Who*, Toronto, 1917; Army list; F. Audet, *Dict. de Biogr.*, manuscrit, 1925.

ANTHONAY (Henri-Valentin-Jacques d') (1723-83), volontaire, capitaine en second, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis. — **Anthonay** est une petite localité dans la Marne.

Il naquit le 23 novembre 1723 à Auxonne, dans la Côte-d'Or (Bourgogne). En 1740, il s'enrôla comme volontaire dans le régiment Royal-Comtois. Le 30 janvier 1746, il passa dans les rangs des gardes du corps de la compagnie du duc de Noailles et devint, le 25 avril 1748, capitaine en second. Le 1er juin 1756, il était promu lieutenant-colonel des Volontaires étrangers et se trouvait à Louisbourg en 1758 à la tête de ce corps auxiliaire.

Il y débarquait à la fin de mai et fut chargé de défendre la **Pointe-Blanche** avec ses troupes; il s'y maintint jusqu'au bout et se retira seulement sur un ordre supérieur, sans avoir toutefois eu le temps d'enclouer ses canons et après avoir détruit son matériel. Le 26 juillet, quand le sieur de Loppinot porta officiellement à l'amiral Boscawen et au général Amherst les offres de capitulation et qu'il subit le refus des honneurs de la guerre, M. de Drucourt chargea M. d'Anthonay de se rendre auprès des commandants anglais en vue d'obtenir ce résultat. Mais le colonel Whitmore, qui tenait les tranchées, lui refusa le passage et tout message de sa part à ses supérieurs. Le délégué demeura quelque temps dans les lignes ennemies; puis il retourna à Louisbourg sans nul espoir de succès. Après une nouvelle délibération du Conseil, M. de Drucourt lui confia, ainsi qu'aux sieurs Loppinot et du Vivier, la mission d'accéder aux conditions draconiennes du vainqueur. Rentré en France, il fut nommé, en janvier 1760, lieutenant-colonel des Volontaires d'Austrasie. Retiré du service en 1763, il obtint la croix de Saint-Louis et mourut le 9 mars 1783.

Bibl. — J.-S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

ANTICOSTI. — Grande île du bas Saint-Laurent, située à une distance de 12 à 14 milles de la terre ferme au nord, et environ 45 au sud ou péninsule de Gaspé, mesurant 135 de long et près de 30 dans sa plus grande largeur.

En 1534, Jacques Cartier en quittant la baie de Gaspé toucha à plusieurs caps de l'île qu'il prit pour la terre ferme. Le Malouin nomma **détroit Saint-Pierre** (1er août, fête de saint Pierre ès liens) le passage qui sépare l'île de la côte nord.

En 1535, il écrit : « Le lendemain, jour de Notre-Dame d'août, quinzième du mois, nous passâmes le **Détroit** et eûmes connaissance de terres qui nous demeuraient vers le Sud, dont le cap (West Point) de la dite île que nous avons nommée l'île de **l'Assomption.** »

En 1542, Jean-Alfonse (V. ce nom) l'appelle par mégarde île de l'**Ascension.** En 1586, André Thévet (V. ce nom) la désigne du mot sauvage **Naticousti,** que Hakluyt en 1600 orthographiait **Natiscotek.**

En 1660, Peter Heylyn, dans sa **Cosmographie,** la nomme **Anticostie,** qui est une transposition du mot montagnais **Natiscotec,** signifiant « lieu de chasse à l'ours ». Les indigènes de nos jours l'appellent **Natascoueh.**

En mars 1680, M. de Frontenac et M. Duchesneau faisaient à Louis Jolliet concession de toute l'île, « qui devait valoir, selon Ferland, plus que les meilleures seigneuries du pays »; le 20 mai suivant, le roi ratifia la donation.

En 1763, Anticosti fut annexée au gouvernement de Terre-Neuve. La postérité s'étonne à juste titre que le Roi de France et ses ministres n'aient jamais songé à en faire un point stratégique par l'érection d'un ou de deux forts de première importance.

Plus tard, il se forma une Compagnie dans le dessein de coloniser et de développer ses ressources naturelles; elle choisit le site des villes à Ellis Bay, à Fox Bay, à South West Point, divisa l'île en vingt comtés de 110.000 acres environ et chacun subdivisé en cinq cantons. L'entreprise aboutit à un insuccès. Puis l'île devint partie de la Province de Québec.

Aujourd'hui, elle est la propriété de M. Henri Menier, millionnaire français, qui y a effectué de grands travaux agricoles et y pratique surtout l'élevage. Toutefois, en mai 1926, il a vendu sa propriété à la Compagnie américaine **Wayagamack** pour la somme d'environ 6 millions de dollars.

Bibl. — H. P. Biggar, *The Voy. of J. Cartier,* Ottawa, 1924; Lowell's Gazeteer, 1908; Ch. Baillargé, *Anticosti,* Québec, 1900; Mgr Ch. Gay, Montréal, 1902; J. Schmitt, *Monogr. d'Anticosti,* Paris, 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

ANTONIENNES DE MARIE (Congrégation des Sœurs) ayant pour but le service intérieur des séminaires et des œuvres qui concernent le recrutement du clergé.

La Congrégation a pris naissance, en 1904, à Chicoutimi. Le Séminaire bénéficiait du concours des Sœurs du Bon-Conseil (V. ce nom) dont l'œuvre principale est pourtant l'enseignement. Mgr Labrecque autorisa le Supérieur, l'abbé Delamarre, à s'occuper de la fondation. Le 2 juillet 1904, six recrues s'associaient dans ce dessein, secondées par six autres du Bon-Conseil. Le 15 août suivant, elles inauguraient leur noviciat pour faire profession à la même date 1905. En 1927, elles fondent un orphelinat apostolique à la Malbaie; en 1928, une petite Ecole apostolique au séminaire même de Chicoutimi. En 1924, les Sœurs ont la charge de la tenue matérielle du Séminaire canadien des Missions-Etrangères à Pont-Viau, près de Montréal. Aujourd'hui l'Institut compte 87 Religieuses professes, 16 à vœux annuels, 8 novices. On les appelait antérieurement **Sœurs de Saint-Antoine de Padoue.**

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les pas de Marthe et de Marie,* Montréal, 1929; Can. eccl., ib., 1930.

ANVILLE (Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de Roye de La Rochefoucauld, duc d') (1709-46), lieutenant-général des galères royales et des forces navales de France. — **Anville,** bourg d'environ 300 âmes dans la Charente.

Il appartenait au rameau de La Rochefoucauld de Roye (Oise) et de Roucy (Aisne) et naquit le 17 août 1709. Dès l'âge de onze ans, il hérita de la survivance paternelle dans la charge et le titre de lieutenant-général des galères royales.

En 1732, il fut honoré par brevet du titre de duc d'Anville et de celui de Roucy. Sans avoir jamais servi dans la marine, il fut promu (1745) lieutenant-général des armées navales du royaume « charge, avoue l'un de ses officiers, qu'il était capable de remplir, étant né pour commander ».

Après la prise de Louisbourg (V. ce mot) en 1745, M. de Maurepas, sur les pressantes instances de M. de Beauharnois et de M. Hocquart, fit préparer un armement considérable pour venger l'honneur des armes du roi et pour reprendre l'Ile-Royale. En 1746, à l'île d'Aix, près de Rochefort, on équipe les vaisseaux suivants : **le Northumberland,** vaisseau amiral de 64 canons, commandé par le duc en personne; **le Trident,** de 64 canons, commandant d'Estournelles; **l'Ardent,** de 64 canons, commandant de Coulombe; **le Mars,** de 64 canons, commandant de Cresnay; **l'Alcide,** de 64 canons, commandant de Noailles; **le Borée,** de 64 canons, commandant Duquesne; **le Léopard,** de 64 canons, commandant La Clue; **le Tigre,** de 14 canons, commandant Le Moyne de Sérigny; **le Diamant,** de 10 canons, commandant de Blénac; **le Caribou,** de 14 canons, commandant de Marquayssac; **la Renommée,** de 30 canons, commandant de Kersaint; **la Mégère,** de 30 canons, commandant de la Jonquière; **la Lutine,** de 24 canons, commandant de Quélen; **la Palme,** de 10 canons, commandant de Tréauden; **la Perle,** de 8 canons, commandant de La Jaille. A ces quinze vaisseaux de ligne, le ministre joignit 8 frégates, 4 brûlots, 2 galiotes et environ 50 transports; ces voiliers, armés de plus de 800 canons, étaient montés par 3.150 soldats, non compris les équipages; 7.000 hommes en tout.

Le commandant en chef avait en vue un triple objectif : commencer par la conquête de l'Acadie, reprendre Louisbourg, prendre Plaisance (Terre-Neuve) ou attaquer Boston. Le 8 avril, le roi écrit à son « cher cousin » que, s'il ne peut reprendre Louisbourg, il doit accomplir au moins l'équivalent et prendre sur lui toutes responsabilités; ne pas revenir sans avoir tout mis en usage pour faire des opérations qui répondent aux dépenses de l'armement ». L'on voit ainsi que « l'abandon de la Nouvelle-France par la Couronne » est une gratuite invention de la malveillance. S'il faut ajouter foi aux assertions de l'historien Hutchison, la Nouvelle-Angleterre, Boston et Louisbourg se mirent à trembler et se hâtèrent de s'armer.

Tout devait aboutir, comme pour l'amiral Walker (v. ce nom), à un désastre, par la faute, non pas des hommes, mais des éléments; calmes plats au large, en juin et en juillet, chaleur torride, relâche aux Açores, eau et vivres réduits, dysenterie à bord, maladie et décès, impétueux ouragan qui disperse les vaisseaux de l'escadre, les uns voguant vers les Antilles, les autres rebroussant chemin, d'autres échouant à l'île de Sable, quelques-uns coulant à fond; la moitié seulement de la flotte peut atteindre l'Acadie en septembre, après une traversée de 80 à 100 jours. Pour se refaire, on dut séjourner 42 jours dans la rade déserte de Chibouctou (Halifax). Les Acadiens attristés y amenèrent quelques troupeaux et des denrées fraîches. Environ 1.200 hommes avaient péri en mer et il en mourut environ 1.100 à terre.

L'amiral duc d'Anville mourut aussi le 15 septembre. Le 18, son successeur, le vice-amiral d'Estournelles, se tuait d'un coup d'épée dans un accès de fièvre chaude. Les restes mortels du duc furent enterrés dans l'îlot de la rade, qui porta son nom d'**Anville** et s'appelle aujourd'hui **Saint-George.** Le 8 septembre 1749, le gouvernement des Herbiers (V. ce nom) écrivait au ministre : « J'ai l'honneur de vous informer que dans les conversations que M. Prévost et moi avons eues avec le gouverneur anglais (de Halifax), nous, avons parlé de feu M. le duc d'Anville et l'avons prié que sa sépulture ne fût point détruite dans l'établissement de Chibouctou. Il nous promit de nous l'envoyer, si on trouvait l'endroit de sa sépulture, s'il était en état d'être transporté : ce qu'il a exécuté. Le vaisseau **le Grand-Esprit** a reporté (sic) son corps ici et M. Le Chevalier lui a rendu dans le fort les honneurs militaires dus à son grade et à sa naissance. Je lui ai rendu les mêmes honneurs, lorsque son corps est venu en terre. Il est enterré dans la chapelle du roi qui sert ici de paroisse, dans le sanctuaire, au pied de l'autel. Il est arrivé dans ce port et a été inhumé le 3 septembre. »

Seules quelques unités de la flotte cinglèrent vers Port-Royal, sans pouvoir rallier, sous M. de La Jonquière (V. ce nom), contre-amiral, les détachements venus du Canada. Six vaisseaux et un brûlot rentrèrent en France, de Chibouctou. En 1929, on a inauguré, près de Halifax, un monument commémoratif, en souvenir des 2.500 soldats décédés.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., 1920; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 2e série, Lévis, 1919; *La Revue de France*, Paris, 15 mars 1930, avec détails inédits.

APPEL (Cour d'), cour de justice où les parties font appel, après jugement et sentence de la cour de première instance.

I. **Régime français.** — Au point de vue de l'histoire, au commencement de la Nouvelle-France, la justice était administrée par le mandataire du vice-roi; le gouverneur était investi des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus étendus. Il jugeait souverainement et en dernier ressort. Ainsi en 1612, le sieur de Champlain reçut du comte de Soissons et du prince de Condé « permis de commettre, établir et constituer tels officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, règlement et ordonnance ». En 1621, dans la requête, présentée au roi de la part des habitants de Québec, « Louis Hébert se donne le titre de procureur du roi, Gilbert Courseron celui de lieutenant de prévôt et le nommé Nicolas s'intitule greffier de la juridiction de Québec ». En 1625, la commission du duc de Ventadour confère au sieur de Champlain les mêmes attributions judiciaires. En 1645, dans la quatrième commission octroyée au chevalier de Montmagny, il est dit : « Par forme de prévision et jusqu'à ce qu'il y ait des juges souverains établis sur les lieux pour l'administration de la justice, nous donnons pouvoir au gouverneur et aux lieutenants par vous établis de juger souverainement et en dernier ressort, avec les chefs et officiers de la Nouvelle-France qui se trouveront près de vous, tant les soldats qu'autres habitants des dits lieux. » En 1646, on voit se faire les procédures par devant M. le gouverneur, assisté de M. Noël Juchereau Des Châtelets « licencié en loi », par excès commis contre Jacques Regnault, serviteur de l'Hôpital, qu'on avait manquer de tuer, dans la ribote du mardi-gras. En 1648, les sieurs de Chavigny et Giffard sont membres du Conseil établi par Sa Majesté, ainsi que François Menouël, chirurgien.

En 1651, M. de Lauzon est chargé par la Compagnie des Cent-Associés d'organiser l'administration de la justice. Il nomme son *fils grand sénéchal*, puis un lieutenant général, civil et criminel, et un lieutenant particulier en première instance, l'appel ressortissant devant le gouverneur, jugeant souverainement et en dernier ressort. La charge de grand sénéchal n'était guère qu'un titre honorifique, la justice étant administrée en son nom par les deux lieutenants et un procureur fiscal. Le tribunal d'appel se personnifiait dans le gouverneur.

En avril 1663, par l'édit de création du Conseil souverain, il fut régulièrement institué en ces termes : « Donnons et attribuons le pouvoir de connaître de toutes les causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances de notre royaume. » Le 25 janvier 1673, une ordonnance de M. de Frontenac décide que les appels des seigneurs haut justiciers se feront devant le lieutenant général dans chaque juridiction — Québec, Trois-Rivières et Montréal — et non devant le Conseil souverain, comme ces seigneurs le prétendent d'après leurs titres de concession. Il ne reste dans les documents qu'un nombre bien restreint de jugements et décisions du Conseil, portés au Conseil d'Etat en France.

II. **Régime anglais.** — Sous le **régime militaire** de Murray, il a fallu tolérer l'administration judiciaire d'après la coutume de Paris ou le *régime français*. Les **districts** sont les trois juridictions antérieures. A Québec le 2 novembre 1760, Murray établit une « Cour et Conseil supérieur » qu'il appelle aussi « Conseil militaire » et « Conseil de guerre », dont tous les membres sont Anglais: Cramahé, Barbult, Baylie, Cameron, Malone et Brown. Le gouverneur avait promulgué cette clause, dès le 31 octobre : « Les jugements rendus seront exécutés sans appel. » Délibérations, plaidoyers et registres sont en français, rédigés par les deux procureurs généraux, Jean-Etienne Cugnet et Belcour de La Fontaine, ainsi que le greffier Jean-Claude Panet (V. ce nom). Thomas Gage, gouverneur de Montréal, promulgua, à la même date, une ordonnance qui statuait « que les officiers de la milice dans chaque paroisse sont munis d'autorité pour terminer les litiges entre les habitants, et que les parties intéressées pourraient rappeler de leurs jugements par devant l'officier commandant de leur district et que, non contents de sa décision, on aurait droit d'en rappeler à lui ». Des 394 appels, formulés en français du 6 décembre 1760 au 10 août 1764, durant le règne militaire, trois causes seulement furent entendues en appel par le gouverneur et son Conseil, et les autres par lui-même en personne. Gage fut remplacé par Ralph Burton, qui signe dès le 31 octobre 1763. Ces appels étaient gratuits. Le 20 septembre 1764, Murray promulgue une ordonnance d'après laquelle « il sera permis d'en appeler au roi en Conseil privé, si le montant en litige dépasse 500 louis ».

En **octobre 1763,** une Proclamation du roi, qui exigeait le **Serment du Test,** annonçait que le Canada serait gouverné « d'une façon conforme, autant que possible, aux lois d'Angleterre ». Elle déclarait ainsi tout Catholique inhabile à tout emploi public. L'ordonnance du 19 *septembre* 1764, du général Murray, établit les cours de justice en deux districts : Québec et Montréal, avec une Cour du Banc du roi, une Cour de *Plaidoyers communs et des testaments*, une Cour de vice-amirauté et une Cour d'appel, celle-ci étant composée du gouverneur et de son Conseil.

En **juin 1774,** l'Acte de *Québec* est sanctionné par le roi et il est mis en vigueur le 1er mai 1775. Il rétablissait les lois civiles françaises et révoquait l'obligation du Serment du Test, injurieux aux catholiques. Par une commission signée de Carleton le 1er août 1776, le tribunal d'appel était constitué du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, du juge en chef et des membres du Conseil législatif, pour entendre les causes civiles des Cours inférieures, où le montant en litige dépassait 10 louis; au-delà de 500 louis, faculté d'en appeler au Conseil privé du roi. Ce tribunal subit une certaine modification en 1838-39.

En **juillet 1840,** parut l'Acte d'Union du Bas et du Haut-Canada, la colonie prenant désormais le nom officiel de **Province du Canada.** En 1843, la Cour d'appel se compose de tous les juges de la Cour du Banc du roi, dont quatre forment un quorum; le Conseil exécutif cessait d'avoir la prérogative des pouvoirs judiciaires.

En **1867,** l'Acte de l'Amérique britannique du Nord stipule que les appels sont affectés aux législatures des Provinces respectives.

En **1875,** on *établit* une **Cour suprême** ou Cour générale d'appel pour tout le Canada, laissant subsister les Cours d'appel des provinces, avec privilège d'en appeler directement au Conseil privé. La Cour suprême se compose d'un juge en chef et de cinq juges puînés, jugeant les causes civiles et criminelles.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ARBUTHNOT (Mariot) (1711-94), officier de marine, amiral de la flotte, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Fils du célèbre docteur, loué par Pope, il naquit à Weymouth vers 1711 et choisit la carrière de la marine. Lieutenant de vaisseau en 1739, capitaine en 1747, il commandait en 1759 le **Portland**, unité de l'escadre du commodore Duff, lors du blocus de la baie de Quiberon et prit part à la victoire remportée sur la flotte de l'amiral de Conflans, le 20 novembre. Amiral de port de Portsmouth (1771-1773), il est nommé en 1775 commissaire de la marine à Halifax.

Le 26 février 1776, il fut promu lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en remplacement de Michael Franklin; assermenté le 22 avril, il entra en fonction le 13 mai et y resta jusqu'au mois d'août 1778. Arrivé en Angleterre, on l'éleva au rang de vice-amiral. Le printemps suivant, après avoir siégé à la cour martiale qui jugea l'amiral Keppel, il fut désigné au commandement de la station navale de l'Amérique du Nord, monta à bord de **l'Europe** et aborda à New-York le 25 août 1779. Il passa l'automne et l'hiver dans les eaux limitrophes, s'attendant à une attaque du comte d'Estaing, qui porta ses coups contre Savannah.

De concert avec sir H. Clinton, il entreprit une expédition contre Charlestown, qui se rendit sans grande résistance. Une escadre française, portant 6.000 hommes de troupes, s'était emparée de Rhode-Island, le 10 juillet 1780. Ayant reçu du renfort vers le même temps, Arbuthnot alla prendre position dans la baie Gardiner, à l'extrémité nord de Long-Island, afin de surveiller les mouvements de l'ennemi. Vers la fin de septembre, il reçut avis de sir G. Rodney qu'il venait d'arriver à Sandy Hook et qu'il prenait le commandement de la station. Furieux d'être ainsi supplanté, il répondit à son successeur avec mauvaise humeur et insolence. Sa conduite ayant été signalée à l'Amirauté, il se vit contraint de demander d'être relevé du commandement; mais il fut réintégré au départ de sir George. En mars 1781, M. Destouches, commandant de l'escadre française, attaqua les positions anglaises à l'embouchure de Chesapeake. L'amiral Arbuthnot mit aussitôt à la voile et le matin du 16 mars, se trouva à environ 40 milles à l'Est du Cap Henry. Il engagea le combat, perdit trois vaisseaux et se retira vers le Rhode-Island. Rentré en Angleterre en avril, il ne reçut plus aucun commandement sur mer. Par ordre d'ancienneté, il fut fait amiral le 1er février 1793. Il décéda à Londres, le 31 janvier 1794.

BIBL. — B. Murdoch, *Hist. of N.-S.*, Halifax, 1865; Dict. of Nat. Biogr., 1903; Arch. can., série M, vol. 588; Fr. Audet, *Dict. de Biogr.*, 1925.

ARCHAMBAULT (Jacques) (1604-88), colon, concessionnaire d'une terre, habitant de Ville-Marie.

Fils d'Antoine et de Renée Ouvrard, il naquit à Dompierre, en Aunis, aujourd'hui dans la Charente-Inférieure, et semble avoir émigré à Québec avec son épouse, Marie Toureault et ses enfants. En 1647, il loue une terre appartenant à M. Pierre Le Gardeur de Repentigny. De 1651 à 1653, ce colon semble vivre alternativement à Québec et à Ville-Marie. Le 15 septembre, M. d'Ailleboust lui accordait une concession au Cap-Rouge et, trois jours après, une seconde lui fut donnée à Ville-Marie par M. de Maisonneuve. Il perdit son épouse à Ville-Marie le 9 décembre 1663, mais le 6 juin 1666, il convola en secondes noces, au Cap-de-la-Madeleine, avec Marie Deneau, originaire de Porcheresse en Angoumois et veuve de Louis Ozanne; il vendit sa concession du Cap-Rouge entre les années 1657 et 1662, et décéda en 1688.

De sa première union en France, en 1629, étaient issus :

Denis (1630), tué à Ville-Marie par l'explosion, le 12 juillet 1652, d'un canon qu'il tentait d'allumer en tirant sur une bande de maraudeurs iroquois;

Anne (1631), mariée à Québec (1647) à Michel Chauvin; puis, l'alliance ayant été annulée, à Jean Gervaise (1654) de Ville-Marie, décédée en 1699;

Jacquette (1632), mariée à Québec (1648) à Paul Chalifoux (V. ce nom), morte en décembre 1700;

Marie (1636), mariée à Québec (1648) à Urbain Tessier-Lavigne, décédée en 1719;

Laurent (1642), marié (1660) à Ville-Marie à Catherine Marchand, continuateur de la lignée par ses douze enfants, six garçons et six filles.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et 1927.

ARCHAMBAULT (Sir Horace) (1857-1918), avocat, professeur, syndic, président, Procureur général, bâtonnier, juge en chef, administrateur.

Fils de Louis, lieutenant-colonel et conseiller législatif, et d'Elisabeth Dugal, il naquit à l'Assomption le 6 mars 1857, fit son cours classique au collège local, au petit séminaire de Québec, étudia le droit et fut admis au barreau en 1878. Il pratiqua sa profession à Montréal en société avec Messieurs Rainville et Gervais. Nommé en 1881 professeur de droit commercial et maritime à l'Université de Laval, à Montréal, il devint plus tard doyen de la Faculté de droit; docteur en 1886, Conseil de la Reine en 1889, examinateur pour

l'admission des candidats, membre du Conseil du barreau, il en fut élu syndic en mai 1899.

Succédant à son père au Conseil législatif en juin 1888, il en devint président en 1897. Il fut Procureur général dans le gouvernement Marchand (1897-1900) et dans l'administration Parent (1900-1905); bâtonnier du barreau provincial en 1906, juge de la Cour du Banc du roi en 1908, juge en chef de la Cour d'appel en 1912. L'un des directeurs de l'Ecole polytechnique de Montréal et membre du Conseil de l'Instruction publique, il fut administrateur de la Province en 1914-15 et en 1918. Créé chevalier en 1905, il mourut subitement aux Trois-Pistoles le 25 août 1918. Son épouse (1882), Elisabeth, fille de Roger Lelièvre, régistrateur du comté Portneuf, ne lui donna pas de postérité.

Bibl. — François-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, Québec, 1927.

ARCHAMBAULT (Joseph-Alfred) (1859-1913), frère du précédent, prêtre, professeur, vice-chancelier et vice-recteur, premier évêque de Joliette.

Mgr Archambault.

Il naquit à l'Assomption le 13 mai 1859, fit ses études classiques au collège local et son cours de théologie au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre le 29 juin 1882, il alla prendre ses grades au Séminaire Français de Rome (1885). De retour, il professa durant trois années à l'Assomption. En 1888, Mgr Fabre le nomma vice-chancelier jusqu'en 1891, chanoine titulaire de la cathédrale (1891-1904), supérieur ecclésiastique des Sœurs de la Charité de la Providence, vice-recteur de l'Université, à Montréal (1901-04).

Nommé, en 1902, Protonotaire apostolique, il fut préconisé premier évêque de Joliette le 23 juin 1904 et sacré par Mgr Bruchési, le 24 août suivant. Doué de remarquables talents, il sut organiser avec succès les œuvres vitales de son diocèse. Il décéda subitement le 25 avril 1913.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. II, Montréal, 1908.

ARCHIBALD (Sir Adam George) (1814-1892), avocat, ministre, lieutenant-gouverneur du Manitoba, puis de la Nouvelle-Ecosse.

Fils de Samuel et petit-fils de James, il naquit à Truro (N.-E.), le 18 mai 1814, étudia à l'Académie de Pictou et fit son droit sous la direction de W. Sutherland. Il fut admis au barreau de Prince-Edouard en 1838, et à celui de la N.-E. en 1839; il devint conseil de la reine en 1855. Elu à la Législative, il fut membre de l'Exécutif détenant le portefeuille de Solliciteur-général (1856-57) et celui de Procureur-général (1860-63). En 1862, il fut nommé avocat général de la Cour de vice-amirauté à Halifax. L'année précédente, on le choisit comme représentant de la propriété minière de la Province auprès du Cabinet de Londres et de la Fédération des Provinces maritimes. Le 1er juillet 1867, promu membre du Conseil privé du Canada et Secrétaire d'Etat pour les Provinces, il donna sa démission en 1868.

Le 20 mai 1870, le gouvernement fédéral lui confia le mandat de lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, où il jeta les bases des institutions provinciales et territoriales. Ayant résigné le 1er décembre 1872, il fut nommé juge en chef de la N.-E., le 24 juin 1873 et, le 5 juillet, lieutenant-gouverneur de la Province et, une seconde fois, le 4 juillet 1883. En 1886, on le décorait de la croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George; les électeurs du comté de Colchester l'envoyaient comme leur député aux Communes jusqu'en 1891. Il décéda à Truro en 1892, ayant épousé, en 1843, Elisa, fille du Révérend John Burneyat, qui lui donna un fils et trois filles.

Bibl. — Can. Parl. Companion, 1895; E. H. Oliver, *Can. Northwest*, vol. I, Ottawa, 1914; Mém. S.R.C., ib., 1899.

ARCHITECTURE, l'un des Beaux-Arts, qui consiste à bâtir et à orner des édifices privés ou publics, selon certaines règles déterminées

par la destination et le caractère de ces édifices.

Au Canada, elle offre deux aspects historiques fort distincts; le genre français sous le Régime ancien et le genre anglais qui l'a suivi ou canadien britannique. Le premier est attesté par des monuments classiques de la Renaissance; le second par ceux de l'époque géorgienne ou de l'ère Victoria. Naturellement les colons se sont inspirés respectivement des souvenirs de leurs lieux d'origine. Mais, l'architecture privée est l'une des expressions les plus nettes de la nationalité canadienne.

Les Français des rives du Saint-Laurent apportèrent les traditions nationales qui succédaient à l'ancien style gothique. Ils se mirent à construire, tantôt en bois, tantôt en pierre, des maisons de campagne accommodées aux nécessités les plus pressantes et d'un caractère très simple; on en admire encore un certain nombre, reliques d'un passé lointain, dans la région de la Province de Québec; avec les pignons et les toits français, la porte centrale et les fenêtres géminées des deux côtés, le tout surmonté de robustes cheminées. L'ameublement était fort soigné. Il en reste encore des pièces souvenirs qui attestent que nos ancêtres avaient conservé le goût des meubles bien travaillés et rendaient la vie du foyer agréable. Les édifices religieux ont surgi à l'égal de ceux des campagnes de France. Les colons primitifs et leurs descendants n'eurent rien de plus agréable que d'ériger au plus tôt une église ou au moins une chapelle temporaire. La simplicité des débuts fit place, au dix-huitième siècle, à une architecture plus ample et plus distinguée; ce progrès s'est encore affirmé davantage au siècle dernier. Les plus anciennes églises, dans la Province, présentent d'ordinaire une frappante qualité de dessins, un charme attrayant qui provient des flèches élancées revêtues d'étain. L'on reconnaît volontiers que les édifices de communautés et de séminaires-collèges ont transmis le plus fidèlement à la postérité les goûts et les traditions de nos pères; ainsi l'Hôtel-Dieu de Montréal avec sa belle chapelle, le Séminaire, et tant d'autres ailleurs. Le style gothique et le style néo-grec ont reconquis la faveur, à tel point que, de nos jours, il existe au Canada un très grand nombre d'édifices du culte qui font l'admiration des visiteurs étrangers; telles l'église Notre-Dame de Montréal, bâtie en 1824; et, dans le style romano-byzantin, la cathédrale Saint-Jacques, projetée en 1852 et achevée dans la suite. Peut-être doit-on reconnaître que l'architecture, avec les inventions récentes, a rapidement dégénéré de sa splendeur antérieure. Toutefois il y a de nos jours un heureux retour vers le bon goût d'autrefois : édifices plus riches, plus solides, construits avec des matériaux incombustibles.

Ce n'est pas sans raison et sans fierté que l'école anglo-canadienne protestante réclame sa place honorable dans les œuvres de l'architecture. Dans les Provinces maritimes, les souvenirs des antiques constructions abondent, bien que dans un genre différent. Les Ecossais y ont imprimé leur estampille nationale. En un sens, cette marque a passé partiellement des Etats-Unis au Canada, en subissant de notables modifications. Le genre d'habitation familiale diffère sensiblement des maisons françaises de jadis. Ecossais, Anglais, Gallois, Irlandais ont transporté outre-mer leur idéal et leurs accommodations. Leurs maisons sont en général d'une architecture plus obèse, plus lourde ou monumentale; mais en réalité, elles visent à un dessein pratique, utilitaire et uniforme. Même dans les modestes foyers, l'on trouve la cave, un deuxième étage et surtout les fenêtres en saillie (bay-window). Une singularité consiste dans certains détails traditionnels assurément : la porte principale mise sur une encognure du bâtiment, le lierre courant sur les murs extérieurs en guise de manoir; une pièce de gazon plantée d'arbrisseaux à l'entrée, un balcon en haut et une véranda en bas. Leurs édifices religieux semblent comporter deux ou trois marques typiques; les églises variant avec les sectes ou **dénominations**, sont en général basses, courtes, étroites, sans tour ni clocher, accommodées à un nombre restreint de fidèles. Toutefois, dans un très grand nombre de villes, l'ère de l'architecture gothique et romane de Victoria a fait ériger de beaux monuments; le plus signalé de tous est évidemment l'édifice du Parlement à Ottawa, si imposant par sa masse ou ses dimensions et par son style lombard ou flamboyant; sans oublier la cathédrale **Christchurch** de Montréal. Il convient d'avouer que le Protestantisme britannique, ayant hérité par la force de Westminster Abbey et de tant de chefs-d'œuvre antiques ravis au Catholicisme, ne pouvait pas dans la suite rien construire de plus parfait que les modèles dont il s'est emparé, selon les données les plus authentiques de l'Histoire.

BIBL. — Th. Bachelet et Ch. Dezobry, *Dict. gén. Paris*, s. d.; P. E. Nobbs, *Can. and Prov.*, t. XII, Toronto, 1914; Commission des Monum. hist., *Vieux Manoirs, Vieilles Maisons*, Québec, 1927; Ant. Roy. *L'Œuvre hist. de P.-G. Roy*, Paris, 1928.

ARCHIVES CANADIENNES. — Dépôt où l'on a classifié les documents historiques de France et d'Angleterre, ainsi que les cartes géographiques, les journaux anciens, les gravures, les tableaux, les portraits.

En 1872, le Parlement fédéral commença à s'intéresser à la branche des Archives nationales. M. Douglas Brymner fut nommé archiviste de la Confédération. Il publia son premier rapport en 1873. M. l'abbé Verreau (V. ce nom) en déposa un autre, l'année suivante, concernant les matériaux relatifs au Canada et conservés en France et en Europe. Ces premiers essais, suivis de plusieurs autres, n'étaient que des aperçus préliminaires.

Après dix années de tâtonnements, il fallut songer à préserver les manuscrits épars dans les divers édifices du Parlement et servant, affirme M. Sulte, « à allumer les poêles de chauffage ». (V. Bull. des Rech. hist., t. III.)

En 1882-83, parut le premier volume, imprimé au nom de la Reine. En 1884, on inaugura la publication des rapports annuels, qui ont continué la série jusqu'à nos jours. En 1899, M. Edouard Richard (V. ce nom) édita un rapport sur les manuscrits de Paris; M. Marmet et lui avaient fouillé les dépôts des Archives de la Marine et de la Guerre. Le laborieux archiviste, Douglas Brymner, mourut en 1902. En 1904, le docteur Arthur George Doughty recueillait la succession. Il introduisit aussitôt un nouveau système, en faisant publier en 1905 trois gros volumes, contenant désormais, non plus seulement les listes de référence, mais les documents eux-mêmes relatifs à des sujets délimités et bien coordonnés. Le gouvernement Laurier fit voter la construction d'un édifice spécial, destiné à recueillir et à rassembler les manuscrits conservés au Canada ou copiés en Europe. En 1907, *l'édifice à l'épreuve du feu s'ouvrait aux* employés et au public. Depuis cette époque, il s'est enrichi de collections considérables en tous genres.

D'après le **Guide des Archives Publiques**, t. I, publié à Ottawa en 1914 par M. David Parker, employé dans le département, les salles des manuscrits comprennent :

Les **Collections originales, les Copies anglaises** du Public Record Office et du British Museum; les **Copies françaises** des Archives des Colonies, du ministère des Affaires Etrangères, de la Bibliothèque nationale; il y existe sur chaque volume deux cotes, l'une est celle des documents en France, l'autre celle de la classification à Ottawa. Les collections de source privée, laissées par les gouverneurs, depuis Murray jusqu'à nos jours, sont très étendues et fort précieuses.

Mais les travaux se continuent et les acquisitions sont incessantes. Il reste encore de nombreux documents à recueillir, soit à l'étranger, soit dans les bibliothèques du Canada et des Etats-Unis.

La fondation récente à Londres et à Paris de la **Société d'Hist. du Canada**, grâce à la généreuse intervention de *sir Campbell* Stuart, garantit l'espoir bien fondé de l'acquisition de nouveaux documents conservés dans les familles privées.

Dans un récent travail et un résumé clair et bien condensé, M. G. Lanctot a traité les diverses sections représentées au palais des Archives à Ottawa : I. Section des Manuscrits avec leurs séries; II. Section des Cartes, plans et dessins; III. Section des Gravures; IV. Section des Imprimés; V. Section du Musée.

BIBL. — The Makers of Can., Toronto, 1911; Les Arch. can. et leur champ d'action, Ottawa, 1925; G. Lanctot, *France-Canada*, revue, Paris, 1929.

ARGALL (Sir Samuel) († 1626) (nom gaélique : **ar** le, **gall** gallois) capitaine et amiral au long cours, lieutenant gouverneur de la Virginie.

Il descendait d'une ancienne famille de Kent, qui alla s'établir à Walthamstown (Essex). « Jeune homme aux passions brutales et à l'humeur violente », écrit de lui Bancroft. Parmi les méfaits à son crédit, les historiens énumèrent l'enlèvement de la jeune princesse indienne **Pacahontas**, qu'il conduisit à Jamestown (Virginie). La jeune fille avait, dit-on, sauvé la vie au capitaine John Smith. En 1609, Argall est capitaine d'un navire à Jamestown. De retour en Angleterre, il prend à bord lord Delaware qu'il conduit en Virginie, juste au moment où les colons, avec le gouverneur Thomas Gates, allaient s'embarquer pour Terre-Neuve. En 1611, il ramène au foyer le lord, qui voyageait pour sa santé. De retour en 1612, il seconde le gouverneur, Thomas Dale, dans la chasse aux Indiens, ravisseurs de céréales. En 1613, il part en course sur un vaisseau de 130 tonneaux, armé de 14 canons, portant 60 mousquetaires. Au mois de septembre, il longe le littoral du Maine actuel, à la recherche de bateaux pêcheurs anglais. Après avoir vogué dans la brume, il capture un Indien armouchiquois qui l'a pris pour un Français et qui le guide à l'île des Monts-Déserts. « Argall, écrit le Père Biard, y arriva comme une flèche. Le vent était arrière, le rouge pavillon anglais flottait au mât, trois trompettes et deux tambours assourdissaient les échos. M. de la Saussaye resta sur le rivage, entouré de presque tous ses hommes, tandis que le lieutenant Lamotte, l'enseigne Ronféré et le sergent Joubert se hâtèrent de rejoindre le capitaine Flory à bord du navire. Celui-ci chassait sur ses ancres. Il n'y avait à bord que dix hommes d'équipage; ils avaient ramené les voiles, qui servirent à les protéger contre les décharges des mousquetaires. A mesure qu'il approche, Argall fait cribler

En 1872, le Parlement fédéral commença à s'intéresser à la branche des Archives nationales. M. Douglas Brymner fut nommé archiviste de la Confédération. Il publia son premier rapport en 1873. M. l'abbé Verreau (V. ce nom) en déposa un autre, l'année suivante, concernant les matériaux relatifs au Canada et conservés en France et en Europe. Ces premiers essais, suivis de plusieurs autres, n'étaient que des aperçus préliminaires.

Après dix années de tâtonnements, il fallut songer à préserver les manuscrits épars dans les divers édifices du Parlement et servant, affirme M. Sulte, « à allumer les poêles de chauffage ». (V. Bull. des Rech. hist., t. III.)

En 1882-83, parut le premier volume, imprimé au nom de la Reine. En 1884, on inaugura la publication des rapports annuels, qui ont continué la série jusqu'à nos jours. En 1899, M. Edouard Richard (V. ce nom) édita un rapport sur les manuscrits de Paris; M. Marmet et lui avaient fouillé les dépôts des Archives de la Marine et de la Guerre. Le laborieux archiviste, Douglas Brymner, mourut en 1902. En 1904, le docteur Arthur George Doughty recueillait la succession. Il introduisit aussitôt un nouveau système, en faisant publier en 1905 trois gros volumes, contenant désormais, non plus seulement les listes de référence, mais les documents eux-mêmes relatifs à des sujets délimités et bien coordonnés. Le gouvernement Laurier fit voter la construction d'un édifice spécial, destiné à recueillir et à rassembler les manuscrits conservés au Canada ou copiés en Europe. En 1907, *l'édifice à l'épreuve du feu s'ouvrait aux* employés et au public. Depuis cette époque, il s'est enrichi de collections considérables en tous genres.

D'après le **Guide des Archives Publiques**, t. I, publié à Ottawa en 1914 par M. David Parker, employé dans le département, les salles des manuscrits comprennent :

Les **Collections originales, les Copies anglaises** du Public Record Office et du British Museum; les **Copies françaises** des Archives des Colonies, du ministère des Affaires Etrangères, de la Bibliothèque nationale; il y existe sur chaque volume deux cotes, l'une est celle des documents en France, l'autre celle de la classification à Ottawa. Les collections de source privée, laissées par les gouverneurs, depuis Murray jusqu'à nos jours, sont très étendues et fort précieuses.

Mais les travaux se continuent et les acquisitions sont incessantes. Il reste encore de nombreux documents à recueillir, soit à l'étranger, soit dans les bibliothèques du Canada et des Etats-Unis.

La fondation récente à Londres et à Paris de la **Société d'Hist. du Canada**, grâce à la généreuse intervention de *sir Campbell* Stuart, garantit l'espoir bien fondé de l'acquisition de nouveaux documents conservés dans les familles privées.

Dans un récent travail et un résumé clair et bien condensé, M. G. Lanctot a traité les diverses sections représentées au palais des Archives à Ottawa : I. Section des Manuscrits avec leurs séries; II. Section des Cartes, plans et dessins; III. Section des Gravures; IV. Section des Imprimés; V. Section du Musée.

BIBL. — The Makers of Can., Toronto, 1911; Les Arch. can. et leur champ d'action, Ottawa, 1925; G. Lanctot, *France-Canada*, revue, Paris, 1929.

ARGALL (Sir Samuel) († 1626) (nom gaélique : **ar** le, **gall** gallois) capitaine et amiral au long cours, lieutenant gouverneur de la Virginie.

Il descendait d'une ancienne famille de Kent, qui alla s'établir à Walthamstown (Essex). « Jeune homme aux passions brutales et à l'humeur violente », écrit de lui Bancroft. Parmi les méfaits à son crédit, les historiens énumèrent l'enlèvement de la jeune princesse indienne **Pacahontas**, qu'il conduisit à Jamestown (Virginie). La jeune fille avait, dit-on, sauvé la vie au capitaine John Smith. En 1609, Argall est capitaine d'un navire à Jamestown. De retour en Angleterre, il prend à bord lord Delaware qu'il conduit en Virginie, juste au moment où les colons, avec le gouverneur Thomas Gates, allaient s'embarquer pour Terre-Neuve. En 1611, il ramène au foyer le lord, qui voyageait pour sa santé. De retour en 1612, il seconde le gouverneur, Thomas Dale, dans la chasse aux Indiens, ravisseurs de céréales. En 1613, il part en course sur un vaisseau de 130 tonneaux, armé de 14 canons, portant 60 mousquetaires. Au mois de septembre, il longe le littoral du Maine actuel, à la recherche de bateaux pêcheurs anglais. Après avoir vogué dans la brume, il capture un Indien armouchiquois qui l'a pris pour un Français et qui le guide à l'île des Monts-Déserts. « Argall, écrit le Père Biard, y arriva comme une flèche. Le vent était arrière, le rouge pavillon anglais flottait au mât, trois trompettes et deux tambours assourdissaient les échos. M. de la Saussaye resta sur le rivage, entouré de presque tous ses hommes, tandis que le lieutenant Lamotte, l'enseigne Ronféré et le sergent Joubert se hâtèrent de rejoindre le capitaine Flory à bord du navire. Celui-ci chassait sur ses ancres. Il n'y avait à bord que dix hommes d'équipage; ils avaient ramené les voiles, qui servirent à les protéger contre les décharges des mousquetaires. A mesure qu'il approche, Argall fait cribler

le vaisseau de boulets et de balles, à tel point que son navire semblait tout en flammes. « Feu »! s'écrie alors Flory; mais le canonnier était absent. Le Frère Gilbert, qui n'était pas peureux, saisit la mèche et fit partir le coup qui ne porta point. Le navire ennemi accosta la **Fleur-de-Mai** et le saisit. La mousqueterie continuait. Dans cette décharge, le Frère fut mortellement blessé; le capitaine reçut une balle au pied, trois autres sont moins grièvement atteints. Quelques-uns crièrent : « Quartier! » D'autres se précipitèrent dans les flots; deux se noyèrent; la bataille était finie et le navire capturé. » Les vainqueurs se rendent à terre et Argall demande à voir le capitaine La Saussaye, qui a disparu. Il fouille ses coffres, trouve la commission royale, empoche le document, et remet tout en ordre. Au retour du commandant, il lui demande poliment ses papiers; vaines recherches. Il le traite de menteur et de fourbe, ordonnant alors le pillage. Le lendemain, main basse sur tout. Le médecin anglais donna ses soins charitables au Frère qui mourut 34 heures après l'engagement. Les Jésuites implorèrent pour tous la clémence du vainqueur, qui les admit à sa table, « leur montrant beaucoup de respect et honnêteté ». Argall renvoya dans une barque quinze Français vers Canseau. Il emmena en Virginie les Pères Biard et Quentin, et les volontaires, Flory et Lamotte et huit autres. « Arrivés à Jamestown, nous nous attendions tous à monter à l'échafaud et à en descendre au bout d'une corde. » C'était l'avis de sir Dale. Il ne se rendit que lorsque Argall produisit la commission royale escamotée par lui; il fallait prévenir de graves complications diplomatiques. Le Conseil colonial convoqué décréta l'anéantissement immédiat de tous les établissements français en Acadie. M. Biggar écrit à ce sujet : « Le droit de la France sur ces régions était le meilleur et le plus légitime. » Plus tard, Jacques I^er^, devant les réclamations de la marquise de Guercheville, ne se fit pas faute de déclarer que la Compagnie de la Virginie n'avait fait qu'user de ses droits; ce qui mit fin au litige pour l'époque. Chargé de cette nouvelle mission, Argall prit trois vaisseaux. Rendu à Saint-Sauveur, « ils brûlèrent nos fortifications ou palissades et abattirent nos croix, en dressant une autre, comme seigneurs du lieu, qui portait le nom gravé du roi de la Grande-Bretagne. Ils y pendirent un de leurs hommes, pour cause de conspiration. De là, ils adressèrent à Sainte-Croix, voulant que le Père Biard l'y conduisît, mais il ne le voulut point, ce qui le mit en disgrâce entièrement. Il y détruisit toutes les marques du nom et droit de la France. Un sagamo qu'il surprit vint avec lui à Port-Royal. Il n'y trouva personne dans le fort. Il pilla tout, jusqu'aux clous et aux serrures, et réduisit tout en cendres, enlevant le bétail ou le massacrant; seule une grange éloignée et le moulin échappèrent aux flammes. Le 9 novembre, il levait l'ancre, pour retourner à Jamestown ». La tempête sépara les vaisseaux. Seul, le vaisseau-amiral entra au port. L'on ignore ensuite les agissements d'Argall, durant les trois années suivantes (1614-17). Ayant si bien mérité de son roi, il fut promu lieutenant-gouverneur de la Virginie et amiral des eaux environnantes. En 1620, il sert dans une expédition contre Alger. En 1622, il est anobli à Rochester. En 1625, il échoue, à la tête de 28 vaisseaux, dans une poursuite contre les marins de Dunkerque et ensuite au siège de Cadix. On pense qu'il en mourut de dépit, le 1^er^ février 1626. Son **Journal** se termine en mai 1613.

Bibl. — *Dict. of Nat. Biogr.*, New-York, 1903; R. Thwaites, *The Jes. Rel.*, t. III-IV; M. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; H.-P. Biggar, *The Early Trading*, Toronto, 1901; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, Paris, 1923.

ARGENSON (Pierre de Voyer, *vicomte* d') (1625-1709), cinquième gouverneur de la Nou-

Gouverneur d'Argenson.

velle-France (1657-61), chevalier, seigneur de Chastre et vicomte de Mouzé, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, bailli de Tou-

raine, enseigne des gardes royales et conseiller d'Etat.

La famille de Voyer, illustrée par une suite de personnages historiques, était originaire de la Touraine. Elle y possédait la terre de **Paulmy**, localité de 540 âmes, arrondissement de Loches. Regnault de Voyer, sire de Paulmy, fut le compagnon d'armes et le conseiller intime de saint Louis de France et le suivit aux Croisades. Jean de Voyer se distinguait à Pavie et à Cerisolles et reçut, pour ses traits de bravoure, la vicomté en 1569. Il avait épousé (1538) Jeanne Gueffault, héritière de la terre d'**Argenson**, située dans le voisinage de Chinon; la famille Gueffault était alliée aux d'Aloigny de la Groie et aux de Lusignan. Il mourut en 1571, laissant deux fils, qui ont formé deux branches de la maison de Voyer; celle de Paulmy et celle d'Argenson. René Ier, l'aîné, fut vicomte de Paulmy et Pierre, le cadet, prit le nom d'Argenson. La terre de Paulmy passa (1689) par alliance à la famille de La Rivière-Pleuc, qui la posséda jusqu'en 1750, à cette époque, elle fut rachetée par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, issu de la seconde lignée de Voyer. René II, fils de Pierre, fut investi des plus délicates missions sous les ministères de Richelieu et de Mazarin; son fils aîné René fut ambassadeur à Venise et son cadet lieutenant de la police sous Louis XIV. Le troisième fils, baptisé le 19 novembre 1625, devait gouverner la Nouvelle-France.

Le 25 mars 1636, il reçut la tonsure; mais il ne tarda guère à opter pour l'épée. Chevalier, il entra à la Cour en qualité de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. En 1643, il est nommé bailli de la Touraine; en 1650, enseigne dans les gardes du roi, grade qu'il vendit pour devenir conseiller d'Etat. Par le crédit du président de Lamoignon, il est promu, le 26 janvier 1657, gouverneur de la Nouvelle-France.

Il s'embarqua, au printemps; mais, deux fois le navire dut relâcher en Irlande. De la sorte, il n'arriva en rade de Québec que le 11 juillet 1658 et reçut l'accueil de M. d'Ailleboust et des habitants avec grande démonstration au Château, à l'église, aux deux monastères, au bruit des canons du fort et des navires. Rendant compte de la traversée, le 5 septembre, il avoue au ministre que son voyage, jusqu'à Percé, a été de 35 jours, sans pouvoir remonter à Québec durant un mois. Le 12 juillet, il s'apprête au dîner, quand soudain retentit le cri : « Les Iroquois »! Aussitôt, il réunit 220 combattants, sans compter Hurons et Algonquins présents, donnant la chasse à l'ennemi qui, pour se sauver, abandonna deux enfants algonquins et laissa pour mortes trois algonquines. Le lendemain 13, il part avec 250 hommes à la poursuite des fuyards et revient sans avoir trouvé rien que leur piste. Le 28, dîner au collège, où les écoliers le reçoivent en trois langues, française, huronne, algonquine; ce qui lui agréa bien fort. Le 1er août, réception des Sauvages alliés, chargés de présents à leur façon; le gouverneur leur donne un festin à la mode du pays. Quelque temps après, on l'avisa de la venue de deux Iroquois aux Trois-Rivières, sans doute comme espions; il s'y porta avec 150 hommes et 100 Sauvages, visita la place du fort Richelieu et les îles et retourna à Québec. Entre temps, une vingtaine d'Agniers descendaient la nuit vers Québec, prenaient deux Français au Cap-Rouge, le 21 août; mais sept d'entre eux, surpris et arrêtés, furent menés à Québec, où ils pensaient être massacrés par les Algonquins, sans l'assentiment du gouverneur.

Le 5 septembre 1658, M. d'Argenson écrivit une série de lettres à ses amis et aux directeurs des Cent Associés (V. Bull. des Rech. hist.).

Il y raconte les incidents qui précèdent et insinue ses réflexions personnelles sur la situation de la colonie : fléau de la guerre d'embuscade des Iroquois; pénurie qui empêche de faire couper les bois environnants qui leur servent de repaires; avilissement de la traite du castor faite par les habitants privément, au lieu de la faire par des marchands solvables; petites contrariétés disparues entre les Jésuites et M. de Queylus qu'il persuade de se retirer à Ville-Marie; églises bien fréquentées; insuffisance de ses appointements de 2.000 écus; raisons de M. d'Ailleboust à opter pour Ville-Marie; démêlés entre M. de Bécancour et M. de Villeray au sujet de bâtisses sur le bord du fleuve; demande pressante de 100 laboureurs plutôt que des soldats impropres à devenir habitants. Le 14 octobre, il écrit au Père Lalemant à Paris « qu'il a condamné un marchand, Péron de La Rochelle, à 150 livres d'amende pour avoir envoyé une fille débauchée enceinte, qu'il a dû ramener à ses dépens, les marchands ne devant jamais charger de ce bétail pour la colonie. »

En 1659, d'après le **Journal des Jésuites**, le gouverneur échangea force présents avec les ambassadeurs iroquois. En juillet 1660, néanmoins, deux Algonquins sont enlevés au lac Saint-Pierre, M. d'Argenson étant en visite aux Trois-Rivières. Il s'élance vers la rive sud avec une centaine d'hommes et veut poursuivre les ravisseurs. On l'en dissuade vivement : se jeter dans la forêt est la dernière des imprudences. Pour donner l'exemple, il saute à l'eau et s'avance vers le rivage; on n'eut que le temps de rembarquer sous le feu

d'une embuscade. Aux approches de Ville-Marie paraissent quinze Goyogouins en éclaireurs-espions, dont quatre *imaginent* de parlementer; arrêtés aussitôt, on les envoie au gouverneur, qui ordonne la détention de toute la bande, soit pour s'assurer une trêve au temps de la moisson, soit pour en renvoyer trois négocier l'échange avec les prisonniers français; la combinaison réussit. Mais en 1661, les hostilités recommencent partout : 23 Français massacrés sous le canon de Ville-Marie; le 14, aux Trois-Rivières, 30 Attrikamègues et 2 blancs sur le lac Saint-Maurice, 8 colons à Beaupré, 7 à l'île d'Orléans, d'autres à Tadoussac. Les abbés Le Maître et Vignal (V. ces noms), et le sieur Brigeart, secrétaire de M. de Maisonneuve sont brûlés vifs et dévorés par ces barbares. Il a fallu élever des redoutes aux abords de Québec et mettre des sentinelles aux portes des couvents. « La persécution des Iroquois tient tout le pays dans des appréhensions continuelles. Et une maladie universelle se *communique*, comme une espèce de contagion, dans toutes les familles: l'on n'avait jamais vu mourir tant de personnes que cette année 1661. » (M. de l'Incarnation.)

A la messe de minuit 1659, le diacre ayant fait encenser le gouverneur par le thuriféraire, sur l'ordre de l'évêque, M. d'Argenson s'en ressentit bien fort, examina ses droits et trouva qu'il devait être encensé immédiatement après l'évêque; tandis que M. de Laval s'en tenait à l'usage de France; les Jésuites s'entremirent pour accorder le différend. Le 28 novembre 1660, l'évêque ayant tenu assemblée des marguilliers et déclaré le gouverneur n'être plus marguillier honoraire, sans lui en avoir parlé, le 30, M. d'Argenson se trouva à l'assemblée avec ceux de sa suite ordinaire, où il prétendit se maintenir en sa charge, déclarant à l'évêque qu'il n'avait pas le pouvoir de le démettre; plusieurs paroles se dirent peu respectueuses envers le prélat; ce qui donna sujet de mécontentement de part et d'autre. Le 21 février 1661, comme on était au catéchisme solennel en présence de l'évêque et du gouverneur, celui-ci témoigna n'y vouloir assister, au cas où on saluerait le prélat avant lui; on trouva bon que les enfants eussent les mains occupées, pour ne saluer ni l'un ni l'autre, et on le leur commanda. Mais les enfants, qui étaient Charles Couillard et Jacques de Repentigny, poussés par leurs parents, saluèrent le gouverneur le premier; ce qui offensa puissamment M. de Laval que l'on tâcha d'apaiser; et les deux enfants eurent le fouet le lendemain pour avoir désobéi. Même brouillerie entre les puissances civiles et religieuses, au sujet du prisonnier Daniel Uvil, hérétique, blasphémateur, profanateur, qui reçut une sentence de l'évêque et non du gouverneur; puis à la Fête-Dieu, quand le prélat refusa de s'arrêter au reposoir du fort, les soldats restant debout selon la consigne de M. d'Argenson.

M. d'Avaugour arriva le 31 août 1661 pour administrer la colonie et se rendit à Ville-Marie jusqu'au 19 septembre, jour du départ de son prédécesseur. Marie de l'Incarnation écrivit qu'il avait souffert tout avec beaucoup de générosité; que l'on souhaitait qu'il fût continué dans sa charge le reste de ses jours, car il était si religieux qu'il donnait l'exemple aux Français et aux Sauvages. Son successeur avouait dans la suite qu'il ne pouvait s'expliquer comment il préserva de la ruine, avec si peu de soldats, une colonie traquée par la coalition des Cinq Cantons.

Rentré en France, M. d'Argenson prit part aux sièges de Porto-Longone, de la Bassée et d'Ypres, à la bataille de Lens, à l'investissement de Bordeaux, recevant même plusieurs blessures dans ces rencontres. Il mourut vers le 9 avril 1709, ordonnant qu'on l'enterrât à Mouzay en Touraine.

BIBL. — *Notice* de M. Régis Roy; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, Paris, 1895; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, ib., 1913; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, table, gén., Cleveland, 1903; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ARGENSON (Pierre-Marc de Voyer, seigneur de Paulmy, comte d') (1696-1764), procureur au Châtelet, conseiller au Parlement, lieutenant de police, intendant de la Touraine, conseiller d'Etat, intendant de Paris, ministre de la Guerre.

Frère de René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, il naquit le 17 août 1696 et mourut à Paris le 20 août 1764. Il devint procureur au Châtelet à l'âge de 20 ans, fut nommé conseiller au Parlement deux ans après, en vertu d'une dispense d'âge spéciale et, en 1720, lieutenant de la police. De 1722 à 1724, il fut intendant de la Touraine; puis conseiller d'Etat en 1729 et intendant de Paris et de ses dépendances en 1740. En cette qualité, il devenait membre du Bureau de Commerce.

En 1743, on lui accorda la succession du baron de Breteuil comme ministre de la Guerre, charge qu'il occupa jusqu'au 1er février 1757; simultanément, depuis le mois de mai 1744, il fut membre du Conseil d'Etat du roi pour les Finances. Comme ministre de la Guerre, M. d'Argenson effectua plusieurs réformes remarquables; il jouissait à un haut degré de l'estime des meilleurs officiers de l'armée, y compris M. de Montcalm et son état-major qu'il avait choisis pour faire la campagne du Canada. (V. Th. Chapais, **Le Marq. de Montcalm**, ch. II.)

Comme son père et plusieurs autres de la famille, il fut un généreux protecteur des arts et des lettres; ami de confiance de Voltaire, d'Alembert et Diderot lui dédiaient l'Encyclopédie... Il se trouva impliqué avec M. de Machault dans la lutte contre le pouvoir et la politique de madame de Pompadour et il encourut la même disgrâce dans la défaite. Expulsé de la Cour et relégué sur ses terres à Ormes, il y coula les six dernières années de sa vie, ne revoyant Paris qu'après le décès de la concubine.

Bibl. — A. Shortt, *Documents fr.*, t. II, Ottawa, 1926.

ARGENSON (Antoine-René de Voyer, seigneur de Paulmy, marquis d') (1722-1787), neveu du précédent, conseiller d'Etat, commissaire général des guerres, ministre plénipotentiaire, académicien, ministre de la Guerre, ambassadeur.

Fils de René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, il naquit à Valenciennes, son père étant alors intendant du Hainaut, le 22 novembre 1722. On le destina au barreau. Ayant terminé ses études de droit, il franchit rapidement les degrés inférieurs de la profession et devint conseiller d'Etat, avant l'âge de 21 ans. Il justifia cette rapide élévation. Quand son oncle fut promu ministre de la Guerre, il créa la charge de **Commissaire général des Guerres** qu'il confia à son neveu Paulmy, qui la sut très bien remplir. Ce dernier accompagna les troupes en Flandre et en Italie et améliora leurs conditions, tant au point de vue financier que militaire. Devenu ministre des Affaires Etrangères, son père le chargea de plusieurs missions secrètes. Après s'être distingué dans les lettres, M. de Paulmy devint membre de l'Académie en 1748. Le 4 décembre de cette année, on lui confia l'ambassade de Suisse et il obtint l'abolition de la loi française, qui interdisait aux Suisses des Cantons protestants de prendre du service en France.

En 1751, il rentra au ministère de la Guerre sous le patronage de son oncle jusqu'en 1757. M. de Paulmy lui succéda; mais il se persuada, en 1758, qu'il n'était ministre que par tolérance et qu'il devait démissionner. Le roi déclara qu'on le consulterait néanmoins. Et il continua avec Montcalm une correspondance confidentielle. Il se retira définitivement en 1762, et devint ambassadeur en Pologne et, en 1766, à Venise. Il rentra dans ses terres en 1770 et y mourut le 13 août 1787.

Bibl. — A. Shortt, *Documents fr.* des Arch. can., t. II, Ottawa, 1926.

ARGENTEUIL (Pierre d'Ailleboust, sieur d') (1659-1711), enseigne, lieutenant, capitaine. — **Argenteuil**, bourg de 520 âmes environ dans l'Yonne (Champagne).

Né à Québec, le 19 juin 1659, il était le quatrième enfant de M. d'Ailleboust des Musseaux (V. ce nom). Il entra dans les troupes de la marine, devint enseigne, fut fait lieutenant réformé en 1690 et lieutenant en pied en 1694 (V. Rapp. de M. de Call., 1701).

En 1693, M. de Frontenac lui confia un important message pour M. de Louvigny, qui commandait à Michillimakinac (V. ce mot); au mois d'août, il revint à Ville-Marie à la tête de 200 canots, chargés de pelleteries valant environ 80.000 livres. Puis il retourna au pays d'en haut en qualité de lieutenant du poste. En 1696, il en ramène 50 Français qui devaient prendre part à l'expédition d'**Onondaga.**

En 1697, son père lui vend le fief d'Argenteuil, situé au-dessus du lac des Deux-Montagnes. En 1707, il suivait au Détroit M. de Cadillac. En 1709, M. d'Argenteuil et son frère d'Ailleboust, lors de l'attaque de Saint-Jean de Terre-Neuve, furent les premiers à pénétrer dans la place. Le 10 mai 1710, il était promu capitaine d'une compagnie, mais en mars 1711, il est frappé d'apoplexie à Ville-Marie. Il jouissait d'un grand crédit dans l'esprit des tribus indigènes.

Le 4 novembre 1687, il avait épousé à Québec Marie-Louise, fille de Pierre Denys, sieur de la Ronde, et de Catherine Le Neuf de la Potherie, qui fut mère de onze enfants, entre autres :

Charles-Joseph d'Ailleboust (V. ce nom);

Louis d'Ailleboust d'Argenteuil (V. ci-après);

Hector-Pierre, sieur de Saint-Vilmé (V. ce nom).

Jean, surnommé le **chevalier** d'Ailleboust (V. ce nom).

Paul-Alexandre (1696-1782), sieur de Cuisy (V. ce nom).

Claude-Daniel (1701-23), sieur de Carillon (V. ce nom).

Philippe-Marie (1702-87), sieur de Cerry (V. ce nom).

Louise-Charlotte (1704-64), mariée à Pierre Margane de la Valtrie (V. ce nom).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Aeg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917.

ARGENTEUIL (Louis d'Ailleboust, sieur d') (1690-1752), fils du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau.

Né le 23 août 1690, il est signalé en 1709, comme enseigne de la marine à Plaisance de Terre-Neuve et on le dit « très hardi à la

mer et bon matelot ». Il fut promu lieutenant dans la suite.

En 1719, il est capitaine de vaisseau et commandant du Poli. En 1732, on le trouve associé du sieur Faure à la Martinique, où il établit une sucrerie; puis une autre à la Grenade.

On croit qu'il se maria dans les Antilles, trois enfants naquirent de ce mariage :

Louis, qui se signala dans un combat naval;

Louise, qui épousa M. Dabillon, planteur à la Grenade;

Une troisième, qui s'unit à M. de la Pérouse.

M. d'Argenteuil vivait encore en 1752.

Bibl. — Aeg. Fauteux, *La Fam. d'Ailleb.*, Montréal, 1917.

ARMEE. — En France, au temps de la féodalité, **l'ost (hostem,** ennemi) est la réunion de tous les vassaux et arrière-vassaux, convoqués par le suzerain en cas de péril public. La **chevauchée** ne comprend que les vassaux du domaine royal et les troupes soldées. Le **ban** est la circonscription où s'exerce la juridiction d'un suzerain; l'**arrière-ban,** celle de ses arrière-vassaux. C'était, à l'époque, les éléments de l'**armée.**

Pendant tout le moyen âge, des troupes mercenaires font le métier de se battre, passant contrat avec le plus haut enchérisseur; on les appelait **cotereaux** ou **brabaçons.** Le premier, Charles VII (1422-61) songe à organiser l'armée **permanente;** en 1445, il crée le corps de **cavalerie,** composée de quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent lances garnies ou 6 cavaliers, 1 homme d'armes, 1 valet ou écuyer, 3 archers, 1 coutillier, soit 900 cavaliers; en 1448, il crée le corps d'**infanterie,** composée de francs-archers ou milice à pied; par 50 **feux** ou *maisons* il y a un **archer franc** (exempt) d'impôts, qui doit s'exercer les dimanches et fêtes, toujours prêt à marcher, à l'appel du roi. Louis XI délaisse ces ordonnances et adopte le système des troupes mercenaires. François Ier réorganise les francs-archers, sous le nom antique de **légions,** qui furent au nombre de sept et recrutées par région. Chacune des provinces, dont les frontières sont menacées, applique son nom au corps de ses défenseurs : Champagne, Picardie, Piémont, Guyenne, etc. L'armée se compose de trois éléments : la noblesse attachée au roi et les troupes du royaume recrutées par enrôlement volontaire, la cavalerie avec 3.000 **gens d'armes** et 4.500 **chevau-légers;** l'infanterie avec 42.000 arquebusiers, piquiers, hallebardiers; enfin les mercenaires étrangers ou **soudards, soldats.** Le **connétable** est le chef suprême de l'armée; il a sous ses ordres trois ou quatre maréchaux. — Henri IV travaille à perfectionner l'artillerie, à réorganiser les services militaires, à établir le paiement annuel de la solde. Il porte le nombre des régiments de quatre à onze et il arme l'infanterie de **pistolets.** L'acte royal qui autorise un officier, un prince, un grand seigneur, un gouverneur de province à lever des troupes mercenaires se nomme **Commission.** Ainsi la Couronne se félicite de se voir déchargée d'une partie des dépenses. Mais l'on prévoit aisément les inconvénients et les dangers du système. Si la guerre civile éclate, les grands et les princes disposent de cadres tout formés pour enrôler les recrues; les troubles de la minorité de Louis XIII et de celle de son fils en sont les preuves les plus immédiates. Les **commissionnaires** ont loué leurs troupes aux plus offrants. — Richelieu s'empresse de supprimer les charges de connétable et de grand amiral (v. ce mot). Les fonctions héréditaires disparaissent. Le service est assuré par la création des **intendants** militaires ou munitionnaires, auxquels il adjoint des ambulanciers, des chirurgiens, des aumôniers. Le simple soldat peut atteindre le grade de capitaine, et même un grade supérieur, selon le mérite ou les distinctions (1629). L'armée compte un effectif de 180.000 hommes, répartis en 100 régiments de fantassins et en 300 cornettes de cavaliers. Mais les organisateurs de l'armée ont été Le Tellier, Louvois, son fils, et Vauban. Mazarin nomme le premier des trois secrétaire d'Etat à la guerre (1643-66); le marquis, son fils, lui succède, à 25 ans. A partir de 1672, il prend sur le le roi un ascendant qui fera le malheur du prince et de la nation, par la passion de la gloire militaire. Le dessein de Louvois est de laisser une œuvre durable, par la **centralisation** de toute l'autorité militaire entre les mains du roi, par la **réorganisation** foncière de l'armée, par la **création** de l'administration militaire. 1° En vue de la centralisation, les charges de colonels-généraux d'infanterie et de cavalerie sont supprimées. La dignité de grand amiral, disparue en 1626, est rétablie en faveur du comte de Toulouse, fils légitimé du roi (1683) et âgé de 5 ans seulement; et le duc de Vivonne, frère de madame de Montespan, est nommé capitaine-général des galères. Le titre de maréchal-général, créé en faveur de Turenne, est purement honorifique, ainsi que le titre de grand-maître de l'artillerie. Ainsi tous les officiers généraux sont nommés par le roi et soumis au ministre de la guerre. L'avancement, à partir du grade de colonel, n'a plus lieu, à moins d'action d'éclat, qu'en raison de l'ancienneté, suivant l'ordre du **Tableau** (1675) et non selon les faveurs ou les quartiers de noblesse. Des ins-

pecteurs généraux d'infanterie et de cavalerie, souvent changés, surveillent, près des corps d'armée, l'exécution des volontés du ministre et font de fréquentes revues des troupes. 2° Le recrutement se fait par l'enrôlement d'étrangers mercenaires, Suisses, Allemands, Irlandais, Italiens, etc., et par le volontariat en France, pour quatre ans au moins. En 1688, l'on crée des régiments de milice, au moyen du tirage au sort entre les paysans. Le capitaine, en vertu d'une **commission**, est chargé de recruter sa compagnie, qui comprend 60 hommes; il reçoit une prime de levée et une solde journalière. Tous les dix jours, il doit acquitter le **prêt** ou solde, fixée à 5 sous par jour pour le fantassin, à 11 pour le dragon, à 15 pour le cavalier. Le capitaine retient un sou par jour et par homme pour l'entretien de l'équipement. Ce système favorisait les abus. Comme le colonel et le capitaine achetaient régiment et compagnie (15 à 22.000 liv., 8 à 12.000 liv.), ils cherchaient à se rembourser par toutes sortes de procédés, en dépit des ordonnances. Le ministre édicta des peines sévères contre l'abus des **passe-volant** ou soldat de parade que se prêtaient les chefs, les jours de revues ou **montres**, à défaut du nombre d'hommes exigé. En 1682, création des compagnies de **cadets**, seconds fils de famille, véritables écoles militaires, où les gentilshommes servent, 2 ans au moins, comme soldats, avant d'être promus officiers ou **lieutenants**. Les grades de sous-lieutenant, d'**enseigne** (porte-drapeau) dans l'infanterie et de **cornette** (porte-drapeau dans la cavalerie, n'existent qu'en temps de guerre. Le grade de capitaine conférait le droit de commander, même à plusieurs compagnies. Le capitaine **en pied** est celui dont la compagnie a été conservée en activité après la réforme des troupes; le capitaine **réformé**, celui dont la charge a été supprimée, qui reste parfois dans le même régiment ou bien qui est incorporé dans un autre, et gardant son titre d'ancienneté suivant la date de sa commission; le capitaine **réformé en pied** est un mestre de camp, dont le régiment a été conservé dans la réforme et réduit à une seule compagnie qu'il commande. Le colonel commande la première compagnie qui, pour ce motif, s'appelle la **colonelle**; le lieutenant-colonel est à la tête de la seconde. Le **major** est un capitaine sans compagnie, chargé de l'administration du régiment. Ainsi M. de Subercase fut major de toutes les troupes du Canada. Les compagnies formées d'étrangers variaient de 100 à 200 hommes et se payaient un prix plus élevé. Plusieurs se réunissaient en **bataillons** ou **escadrons**, sans chef spécial. Le **brigadier** commandait deux régiments seulement. Le **maréchal de camp** et le **lieutenant-général** commandaient la division. Les **maréchaux** étaient subordonnés à M. le Prince et celui-ci l'était à Monsieur, frère du roi. Ainsi Louvois a monarchisé l'armée entière. La cavalerie comprend d'abord la Maison du roi, soit les gardes du corps ou cent Suisses, les chevau-légers, les gendarmes, les gentilshommes à bec de corbin, les gardes de la porte et de la prévôté, les mousquetaires gris et noirs; ensuite les autres régiments, les uns royaux, Royal-Cuirassier, Royal-Allemand, etc., les autres gentilshommes, Turenne, Chevreuse, Beuvron..., enfin les cuirassiers, les grenadiers à cheval, les carabiniers, les hussards, les dragons : combattant à cheval et à pied. En 1715, il y a 119 régiments. L'infanterie comprend, outre les deux régiments des gardes françaises et des Suisses, les six plus anciens ou les **vieux**, Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie, la Marine; les cinq **petits-vieux**, Artois, Auvergne, Anjou, etc., et les autres par ordre d'ancienneté. Une compagnie de grenadiers, soldats d'élite, est instituée dans chaque régiment. En 1715, il y avait 264 régiments à trois bataillons, comptant chacun 12 à 15 compagnies de 60 hommes. L'artillerie est complètement réorganisée par Louvois, qui crée un régiment de fusiliers, le Royal-Artillerie, dont le roi fut colonel, et plusieurs compagnies de canonniers et de bombardiers. Le train d'artillerie ne sera institué que sous Bonaparte (1799). Le ministre établit trois écoles d'artilleurs, Douai, Metz, Strasbourg. Quant au **génie**, Vauban crée le corps des ingénieurs militaires et forme deux compagnies de mineurs; mais il ne peut obtenir de Louvois la compagnie des sapeurs. Les **armes** sont, pour la cavalerie, le sabre qui remplace l'épée (1679); les carabiniers reçoivent la carabine rayée à balle forcée (1680). Pour l'infanterie, au lieu de la pique, le mousquet à mèches remplace l'arquebuse à croc. Le *fusil à rouet* (1671) est supplanté (1703) par celui à pierre ou à munition. Le fusil à percussion ou à piston, avec capsule, ne date que de 1830. La baïonnette à douille, inventée par Vauban (1687), fait du fusil une arme de jet et d'escrime, terrible désormais en des mains françaises. L'**uniforme** est d'abord introduit dans la Maison du roi, et ensuite dans le reste de l'armée; le bleu est réservé aux gardes françaises et aux régiments royaux, le gris aux troupes à pied, le rouge aux Suisses. La plupart des régiments cessent de porter le nom de leurs colonels pour recevoir les noms de provinces ou de villes. Au point de vue de la discipline et de l'instruction, Louvois statue que la désertion est punie de mort, que l'infanterie est sujette à la marche au pas, que les camps sont utilisés, en temps de

paix, pour l'exercice des manœuvres et que les revues seront périodiques.

Un coup d'œil sur la hiérarchie témoigne d'une admirable organisation : en bas, les volontaires et les enrôlés ou raccolés, anspessades ou aides-caporaux, les caporaux, les vaguemestres ou maîtres de chariots, les sergents, les maréchaux des logis, les exempts (du service ordinaire) ou sous-officiers de cavalerie, les enseignes, les cornettes, les sous-lieutenants, les lieutenants; en haut, les capitaines, les majors, les lieutenants-colonels, les mestres de camp (cavalerie) ou les colonels, les brigadiers, les maréchaux de camp ou généraux de brigade, les lieutenants-généraux, les maréchaux. 3° En ce qui concerne l'administration, Louvois la sépare nettement de la guerre. Ainsi, les fournitures et subsistances sont enlevées aux chefs de corps et confiées à des commissaires ordonnateurs des guerres. Il établit des magasins de vivres, des fabriques d'armes, des fonderies de canons, des arsenaux, des transports militaires, des hôpitaux, des ambulances. Les soldats logent dans les places fortes ou chez les bourgeois avec place au feu et à la chandelle. Les premières casernes datent de 1672, à Paris. L'Hôtel des Invalides est destiné à abriter 4.000 vétérans ou mutilés (1674). Création du Dépôt des archives de la guerre et de **l'Ordre militaire de Saint-Louis** pour la récompense des officiers nobles (1693) : ce fut l'œuvre de Vauban. La croix de Saint-Louis comportait un brevet de pension. Mais, en 1672, le ministre a rétabli l'Ordre de Saint-Lazare et celui du Mont-Carmel. Il avait comme collaborateurs, Vauban au génie, Martinet à l'infanterie, Dumetz à l'artillerie, Fouville à la cavalerie, Chamblay et St-Pouange à l'intendance. M. de Barbezieux, son fils, lui succéda à la guerre (1691).

Armée au Canada (V. **Milice**).

Bibl. — Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, t. VI, Paris, 1892; le P. Daniel, S. J., *Les Milices fr.*, t. II; G. Hanotaux, *Hist. de Richelieu*, t. I, Paris, 1896; P. Violet, *Le Roi et ses min.*, Paris, 1912; Mém. S. R.C., Ottawa, 1902.

ARMEE DU SALUT (Salvation Army), secte protestante, fondée à Londres par William Booth (V. ce nom).

L'idée fondamentale est de ramener les masses populaires à la croyance en Dieu et en Jésus-Christ, tout en relevant leur condition sociale et en soulageant leurs misères. « Mais, au fond, le **Salutisme** se présente comme une religion sans doctrine, sans rituel, sans sacrements. Il tient tout entier en quelques sentiments, en quelques impressions, dans le costume extérieur copiant les livrées militaires. Le salut et la sanctification s'opèrent soudainement, sans développement, ni progrès, ni perfectionnement. Chacun est juge du moment de cette transformation, plus sentie intimement que raisonnée ou inspirée réellement d'en haut. Tout le monde, au sens catholique, devra avoir place dans la vraie religion, les savants comme les ignorants. Et cependant **l'Armée du Salut** ne rallie que les pauvres ou même la populace. Elle ne saurait donc amener un renouvellement religieux et moral de la société humaine. » (V. H. Hemmer, **Vie du card. Manning.**)

L'Armée du Salut n'aurait pu exister sans le désarroi intellectuel, moral, religieux de l'Angleterre. Mais elle s'explique fort bien, en présence des besoins et des vices de la populace londonnienne d'abord; elle se légitime pour les mêmes raisons, ailleurs. Il y a donc un bien positif très réel accompli, grâce au dévouement et aux œuvres multiples des Salutistes. (V. **The Month,** Revue des Pères Jés., t. 70, Londres.)

Si leur fondateur a fait œuvre de génie en remuant l'opinion publique, en réveillant l'instinct religieux des grandes foules, il lui a fallu une générosité persévérante pour réaliser le bien qui a été fait à des milliers de misérables des deux sexes. L'Armée a recueilli des adeptes dans les cinq parties du monde. L'écueil qui la menace, c'est son affiliation à la Maçonnerie universelle.

Au Canada, en 1921, l'Armée du Salut compte 24.763 adhérents : en Alberta, 1.773; en Colombie, 2.086; au Manitoba, 2.027; au Nouveau-Brunswick, 736; en Nouvelle-Ecosse, 2.071; dans l'Ontario, 13.746; à l'île du Prince-Edouard, 108; dans Québec, 658; en Saskatchewan, 1.552; au Yukon et au Nord-Ouest, aucun.

Bibl. — V. *Booth.*

ARMENONVILLE (Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d') (1661-1728), comte de Morville, conseiller au Parlement, premier commis, membre du Conseil du Commerce, secrétaire d'Etat de la Marine, garde des sceaux.

Il naquit le 22 janvier 1661, devint conseiller du Parlement de Metz en 1686 et fut dans la suite premier commis dans le bureau du contrôleur général. En 1690, il fut promu intendant des Finances, puis directeur, de 1701 à 1708, et membre du Conseil du Commerce.

Il exerça la charge de secrétaire d'Etat au ministère de la Marine, du 24 septembre 1718 au 14 août 1723; celle de garde des Sceaux, du 28 février 1722 au 15 août 1727. Il était le doyen du Conseil d'Etat à son décès, le 27 novembre 1728.

Bibl. — A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, t. I, Ottawa, 1926.

ARMOUR (John Douglas) (1830-1903), avocat, magistrat, juge en chef, administrateur de l'Ontario, commissaire.

Le plus jeune fils du Révérend Samuel Armour, il naquit le 4 mai 1830 à Otonabee, comté de Peterborough au Haut-Canada, étudia lettres et sciences au collège local et le droit à l'Université de Toronto. En 1853, il se fit inscrire au barreau et il pratiqua sa profession à Cobourg jusqu'en 1857. Nommé conseil de la Reine le 26 juin 1867, il fut promu, le 30 novembre 1877, juge puîné de la Cour du banc, juge en chef de l'Ontario en 1890 et président de la Cour d'appel en 1900, enfin de la Cour suprême en 1902. Le 11 mars de cette année, il avait exercé les fonctions d'administrateur de la Province. Convoqué à Londres avec un collègue à titre de commissaire des frontières de l'Alaska, il mourut subitement dans une séance du comité privé, le 11 juin 1903. Docteur en droit de l'Université de Toronto, il avait épousé, en avril 1855, Eliza, fille de F. S. Clench à Cobourg et en eut onze enfants.

Bibl. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, New-York, 1903; J. C. Dent, *Can. Portr. Galler.*, Toronto, 1880; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

ARMSTRONG (Lawrence) (1664-1739), major du régiment de Phillips, lieutenant-colonel, conseiller militaire, deux fois lieutenant-gouverneur.

A titre de capitaine, il écrit d'Annapolis, le 17 février 1716, que l'un des plus grands malheurs du pays est dans la présence des habitants français qui, ayant travaillé sous de très grandes oppressions et incertitudes, en ont négligé les améliorations; si la guerre éclatait avant l'installation convenable de la colonie anglaise parmi eux, il n'y a aucun doute qu'ils ne profitent de tout manque de discipline dans les garnisons, n'ayant pas fait de serment d'allégeance en temps de paix et exerçant un commerce secret pour ravitailler les Français du Cap-Breton.

Promu major, il devint membre du Conseil ou de l'état-major du gouverneur Phillips (1720). Le 8 août de cette année, les Sauvages dirigeaient une vive attaque contre le poste anglais de Canseau. Son chef lui confia aussitôt la mission de s'y transporter et de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la paix et de la sécurité de ses nationaux; il devait de là se rendre à l'Ile-Royale et sommer le gouverneur de restituer les effets dérobés et d'arrêter les principaux coupables, de retourner avec une réponse satisfaisante en revenant par Canseau. Armstrong alla à Louisbourg, où il fut accueilli avec courtoisie, malgré le ton péremptoire de ses exigences. M. de Saint-Ovide était décidé à suivre « la voie de l'équité » dans cette affaire, envoyant M. de Pensens avec M. Armstrong au Petit-De-Grat faire une enquête sur l'incident : le major anglais récupéra des effets d'une valeur de 1,600 livr. sterling.

Le 8 février 1725, il fut promu lieutenant-colonel et lieutenant-gouverneur pour le général Phillips; le 29 mai, venant d'Angleterre, il s'arrêta à Canseau, où il paraît avoir songé à prendre résidence : il débarqua à Annapolis le 17 septembre suivant. Dix ans auparavant, Thomas Caulfield (V. ce nom) avait adressé des plaintes à son sujet aux Lords du Commerce, en ces termes : « Encore qu'il m'en coûte beaucoup, je me vois obligé de vous faire connaître les fréquentes indignités, commises par le capitaine Armstrong, de cette garnison, à l'égard de plusieurs habitants d'ici. » (V. H. d'Arles, t. 1.)

Le 18 janvier 1726, le gouverneur affirme aux autorités supérieures que « la garnison sera sans logement ni défense, si l'on ne répare le fort au plus tôt. Si les habitants français ne jurent pas de devenir de loyaux sujets du roi, qu'ils soient tous forcés de quitter le pays : car on ne peut être en sûreté tant qu'on entretient en son sein de ces serpents qui vous prendront à la gorge à la première occasion ». Ayant bientôt constaté la ferme décision des habitants de se retirer, il s'adoucit et, le 25 septembre, il leur promet, en échange du serment d'allégeance, liberté du culte, possession de leurs terres, disposition de leurs biens; il va même jusqu'à l'exemption du service militaire, « interdit aux catholiques par les lois ». D'accord avec son conseil, il inscrit cette clause en marge du texte **français** alors que les Acadiens signent aussi le texte **anglais**, où la clause est omise et qu'il envoie seul à Londres. Désormais il se vantera d'avoir le premier obtenu le serment de fidélité, « résultat qui lui a coûté beaucoup d'argent et bien des peines », a-t-il soin d'ajouter.

Dans la suite, Lawrence Armstrong eut l'art de se créer des difficultés avec tout le monde : le clergé et le Conseil, les officiers et les soldats, les divers groupes d'habitants. Sur le refus de ceux des Mines d'adopter le serment, il leur interdit, le 25 juillet 1727, tout commerce anglais avec ceux de l'Est; il jette en prison plusieurs notables d'Annapolis; il confie à son enseigne Wroth la mission d'assermenter les Acadiens des Mines et de Beaubassin : il ne réussit pas mieux que le capitaine Bennett et Phillips. (V. H. d'Arles, t. I, et E. Lauvrière, t. 1.)

Armstrong, relevé par Phillips durant deux ans, reçut une nouvelle commission, le

15 mars 1731, et fut assermenté le 11 septembre suivant. Durant neuf années, le lieutenant-gouverneur se heurta de nouveau aux plus inextricables difficultés avec le major Cosby, les marchands Winniett, Blinn et Maugeant, puis avec les missionnaires : les abbés de Breslay, le Père Isidore, de Chauvreulx, de Saint-Poncy (V. ces noms). Ruiné et concussionnaire des deniers publics, le lieutenant-gouverneur se donna la mort, le 6 décembre 1739.

Bibl. — H. d'Arles, *Acadie*, t. I, Québec, 1916; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

ARMSTRONG (John) (1720-95), inspecteur ou agent voyer, engagé, capitaine d'infanterie, lieutenant-colonel, colonel, major-général.

Il naquit en 1720 dans le Nord de l'Irlande. Entre les années 1745 et 1748, il émigra en Pennsylvanie et devint inspecteur des frontières. En 1750, il fonda la ville de Carlisle et en 1755, inspecta les routes en vue de l'expédition de Braddock (V. ce nom). Témoin de la défaite de ce dernier, il résolut de s'engager comme volontaire. En janvier 1756, on le promut au grade de capitaine du 2e bataillon de Pennsylvanie et, le 11 mai suivant, au grade de lieutenant-colonel. Durant trois années consécutives, on le considéra comme l'officier le plus actif dans la défense de la Province. Pendant l'été de 1756, il incendia le village indien de **Kittaning**, situé sur la rivière Alleghany, repaire des Sauvages maraudeurs infestant les établissements des colons anglais. En retour de cet exploit, où il tomba grièvement blessé, il reçut les félicitations officielles du gouvernement de Pennsylvanie.

Le 27 mai 1758, il eut la commission de colonel et, dans la campagne du général Forbes (V. ce nom) contre le fort Du Quesne, il commanda le détachement de sa Province. En 1763, il prit les armes dans la guerre de Pontiac. Le 29 février 1776, le Congrès continental l'éleva au grade de brigadier-général; le 5 juin 1777, à ceux de major-général et de commandant en chef des troupes de la Pennsylvanie. Il mourut le 9 mars 1795. On a de lui plusieurs lettres officielles, qu'il écrivit durant la Guerre de Sept Ans.

Bibl. — A. G. Doughty, *John Knox's Journal*, 3 vol., Toronto, 1916.

ARNOLD (Benedict) (1741-1801), apothicaire et libraire, colonel, général, commandant américain, brigadier-général, major-général.

Son arrière-grand-père avait été lieutenant gouverneur du Rhode-Island. Son père émigra dans le Connecticut. Benedict naquit à Norwich le 14 janvier 1741. Muni d'une solide instruction, il épousa une jeune fille de New-Haven (Conn.); à 21 ans, il s'y installa comme apothicaire et libraire, s'occupant aussi de commerce avec les Antilles et même avec le Canada.

A la nouvelle de la bataille de Lexington, il réussit à équiper un corps de 60 volontaires, marcha sur Cambridge, où il fascina le comité de défense du Massachusetts, qui lui décerna le titre et la commission de colonel. Il proposa aussitôt l'attaque de Ticonderoga (Carillon) et de Crown Point : on l'autorisa à lever des troupes dans ce dessein. Mais Ethan Allen ayant déjà opéré le rassemblement des volontaires, il dut se résigner, en dépit de ses protestations et de son grade, à suivre ce commandant à Ticonderoga. Quatre jours après, accompagné de son groupe de soldats, il remonta le lac Champlain, s'empara du fort Saint-Jean et ramena une corvette.

De retour à Cambridge, il proposa à Washington de conduire une expédition contre Québec. Le 11 septembre 1775, à la tête de 1.100 hommes, il part de Kenebec et remonte la hauteur des terres jusqu'à la rivière Chaudière : marche pénible à travers les lacs gelés, les rapides, les forêts. Le 13 novembre, il escaladait les hauteurs des plaines d'Abraham. Il osa provoquer au combat la garnison trois fois plus nombreuse : des renforts envoyés par Carleton le forcèrent à la retraite. A l'arrivée de l'armée de Montgomery (V. ce nom), tous deux donnèrent l'assaut, le 31 décembre : Montgomery fut tué et Arnold blessé assez grièvement à la jambe : néanmoins il continua à cerner la ville jusqu'à l'arrivée de Wooster en avril. Dans l'intervalle, il avait été promu brigadier-général et commandant de Montréal.

Après l'évacuation des troupes américaines, les Anglais décidèrent d'opérer une invasion par la voie du lac Champlain, en 1776. Arnold, délégué à Ticonderoga, passa l'été à construire une flottille afin de leur barrer le chemin. Le 11 octobre, une rencontre eut lieu près de l'île Valcour, en vue de Plattsburg, où le brigadier américain lutta en héros, accablé par le nombre des adversaires, mais retraitant avec tous ses bateaux et tous ses hommes.

Le 19 février 1777, le Congrès accordait cinq nouvelles commissions de majors-généraux, sans nommer Arnold, le plus ancien des brigadiers. Sans rancune, il se contenta d'accepter de servir avec son grade. Au mois d'avril, au moment de l'invasion de Tryon (Conn.), il opéra de si remarquables exploits que le Congrès lui conféra le titre de major-général, au-dessous des précédents toutefois.

Simultanément, Arnold attendait du Congrès le remboursement des sommes qu'il avait dépensées au Canada et ailleurs : à moitié ruiné, il avait un pressant besoin d'argent. Il se trouvait alors à Philadelphie. En face des délais et atermoiements, il proposa sa résignation du service actif.

Mais soudain l'invasion du général anglais Burgoyne (V. ce nom) détermina Washington à presser les décisions du Congrès et à réclamer l'action immédiate d'Arnold contre le danger menaçant. Adouci par ce procédé flatteur, le major-général retira sa démission et se dirigea vers le Nord. Grâce à un message trompeur, il amena la panique dans les rangs des troupes de Saint-Léger. Puis, il déjoua ainsi le mouvement tournant du général Burgoyne à la ferme **Freeman**, le 19 septembre; et, dans le combat décisif du 7 octobre, prenant le commandement sans en avoir le rang officiel, il mit en déroute toute son armée. Cette victoire sauva l'Indépendance en assurant l'alliance de la France et, dans la suite, la capitulation de Yorktown. Le vainqueur reçut une blessure dans la même jambe qui le rendit invalide à Albany, jusqu'au printemps suivant. Mais le 20 janvier 1778, le Congrès le restaura dans son rang primitif.

En juin, il reçut le commandement de Philadelphie, où il épousa, en secondes noces, Margaret Shippen, fille d'un loyaliste. Dès lors, la société des Loyalistes exerça sur lui une influence prépondérante. Mais les hommes du Congrès, qui jalousaient ses lauriers, ne tardaient pas à soulever contre lui des accusations diverses : le 26 janvier 1780, la Cour martiale et le Congrès rendaient contre ses actes antérieurs un verdict de blâme, concernant deux frivoles griefs d'accusation : Washington lui communiqua la sentence avec la plus extrême courtoisie, lui offrant un poste d'honneur dans la prochaine campagne.

Cette disgrâce publique, en dépit de tant de services signalés, de grades vaillamment conquis, de glorieuses blessures, de pertes d'argent personnelles, inspirèrent à Arnold une résolution de vengeance qu'il ne croyait que trop plausible. Il demanda à Washington le commandement de West Point : ce qu'il obtint. Là, il s'entend avec le général Clinton, à qui il donne la liste des rebelles. Il publia une « Adresse au peuple américain », où il justifie sa conduite. Les Anglais lui conféraient sur-le-champ le grade de brigadier-général. Il se battit avec succès, en 1781, en faveur des Loyalistes. Au mois d'octobre, on l'envoya à Londres, afin de conférer avec les ministres sur la conduite de la guerre. Bien accueilli du roi et de la Cour, il se vit dédaigné des libéraux, d'un groupe de tories, des officiers supérieurs de l'armée : on ne voulut plus de ses services.

En 1787, il vint au Nouveau-Brunswick et, avec ses deux fils, tenta le commerce avec les Antilles; mais en 1791, il retourna à Londres. En 1792, il se battit en duel avec le comte de Landerdale, au sujet d'une piquante injure à la Chambre des Lords. En 1795, il alla s'établir aux Antilles, où il rendit bien des services aux planteurs. En 1798, il sollicita inutilement un commandement dans les troupes. Presque dénué de ressources, il mourut à Londres le 14 juin 1801.

Bibl. — I. N. Arnold, *Life of Ben. Arn.*, 1880; J. Todd, *The Real Ben. Arnold.*, 1903; *The Makers of Can.*, Index, Toronto; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; The Encycl. Amer., New-York, 1903-06.

ARTAGUETTE (Diron d'), commissaire aux classes, ordonnateur royal en Louisiane, sénéchal d'Auch, directeur dans la Compagnie d'Occident.

Ses instructions sont datées du 30 juin 1707. Il accompagnait, à bord de **la Renommée** l'officier canadien, M. de Muy, qui mourut durant la traversée et qui allait remplacer M. de Bienville comme gouverneur. Il arriva en février 1708. Il se livra aussitôt à l'enquête, prescrite par le ministre, au sujet des accusations portées par Nicolas de La Salle contre M. de Bienville : « La Salle, écrit-il le 28, dans son inimitié pour le commandant, avait avancé beaucoup de faits de peu de conséquence. » Les colons étaient réduits à vivre de maïs et à peu près *nus*; les soldats, laissés sans solde, sans habits, sans couvertures, mécontents et prêts à déserter. A force de répéter à tous ces désespérés que le roi, occupé dans une guerre ruineuse, ne saurait jamais abandonner la colonie, M. d'Artaguette releva les courages et décida plusieurs à se livrer à la culture. Néanmoins, au printemps de 1709, vivres et munitions vinrent à manquer, une fois de plus. Avec M. de Bienville il alla chasser les chevreuils et les outardes sur le Mississipi. Au retour, ils formèrent un parti pour se rendre au-devant des Alibamons. Mais leur projet fut éventé et demeura sans effet. Vers la même époque, des familles **Chactas** vinrent s'établir sous le canon de Mobile. L'ordonnateur fit aussi construire un bâtiment de 60 tonneaux pour naviguer entre le fort et l'île Dauphine. En 1720, un corsaire de la Jamaïque vint s'emparer de l'île, où commençait à s'élever un modeste établissement, et la mettait au pillage pendant deux jours. La situation, au rapport de M. d'Artaguette en devint « plus pitoyable qu'on ne peut exprimer ». On était si dénué de tout « qu'à moins de mourir de misère, on ne peut

l'être davantage ». (Lettre du 28 fév. et du 20 juin 1711.)

En 1711, les crues du printemps amenaient une désastreuse inondation : il fallut songer à transporter le fort sur l'anse droite de la baie de Mobile. En même temps étaient repris à l'Ile-au-Massacre, devenue **Ile Dauphine**, les travaux de Port-Dauphin (août-octobre 1711). Les administrateurs furent secondés par M. Lavigne-Voisin, capitaine malouin, qui fit bâtir même une belle église dans l'île. L'arrivée de **la Renommée**, frétée par M. de Rémonville (V. ce nom), ne tarda pas à stimuler l'ardeur générale: il débarqua 25 soldats, des munitions et des provisions de bouche : ce n'était pas l'abondance, mais une aisance passagère. La colonie était sauvée par « une espèce de miracle ». M. Diron rentra en France, « car il adressa au ministre un **Mémoire** sur l'état où il avait laissé la Louisiane », le 12 mai 1712. Il fut remplacé par M. Hubert (V. ce nom).

Bibl. — V. P. Margry, *Découv. des Français*, t. V, Paris, 1887; *Relation* de Pénicaut, aux dates inexactes; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, Paris, 1907.

ARTHUR (Sir George) (1784-1854), dernier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada (1838-41), baronnet.

Il était le plus jeune fils de John Arthur de Norley House, à Plymouth (Angl.) et naquit en 1784. Entré dans l'armée en qualité d'enseigne au 91e régiment des Argyll's Highlanders le 25 janvier 1804, il devint lieutenant au 35e le 24 juin 1805 et prit part à l'expédition de sir James Kempt en Italie en 1806 et en Egypte en 1807, tombant grièvement blessé à l'attaque de la Rosette. Promu capitaine en 1808, il assista au siège de Walcheren en 1809 et au combat de Flessingue, où il fut de nouveau blessé : sur-le-champ il fut élevé au rang de second adjudant-major. Après avoir servi de secrétaire militaire de sir George Don, gouverneur de Jersey, on le fit major de l'armée des Indes occidentales le 5 novembre 1812, rejoignant son régiment à la Jamaïque : il y devint quartier-maître général des troupes de la colonie. Puis, on lui confia la charge de surintendant du Honduras, de 1814 à 1822, avec le rang de colonel d'état-major.

Le 14 mai 1824, le Bureau colonial le nommait gouverneur de la Tasmanie, où il séjourna jusqu'au 30 octobre 1826 : le premier, il conçut le projet de la fédération des colonies australiennes. De retour en Angleterre en mars 1837, il fut créé chevalier commandeur de l'Ordre des Guelfs. Le 22 décembre suivant, on le nomma lieutenant-gouverneur du Haut-Canada avec la promotion au grade de major-général local. Il eut à supprimer la Rébellion et laissa exécuter les chefs coupables; il s'occupa des Réserves du Clergé anglican et des indemnités pour les pertes subies durant les troubles. Le 10 février 1841, lors de l'inauguration de la Constitution nouvelle, lord Sydenham le nomma gouverneur provisoire.

De retour en Angleterre, il fut créé baronnet le 1er mai 1841; puis gouverneur de Bombay le 9 juin 1842 jusqu'au 6 août 1846. Mais son état de santé le contraignit à demander son rappel. Le 17 juin 1847, on le fit entrer au Conseil privé, il devint colonel en 1853, lieutenant-général le 20 juin 1854 : il mourut le 19 septembre suivant.

Il avait épousé, en 1814, Eliza Orbe Usher, fille du lieutenant-général sir John Frederick, qui fut mère de cinq filles et de sept fils dont cinq lui survécurent.

Bibl. — H. Morgan, *Celebr. Can.*, Québec, 1865; Ann. Reg., 1841; Fr. Audet, *Dict. de Biogr.*, 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

ARTIGNY (Louis-Rouer, sieur d') (1667-1744), lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, conseiller supérieur.

Il était le fils de M. Louis Rouer de Villeray et naquit à Québec le 9 février 1667. Le 24 avril 1684, M. de La Barre lui accorda, conjointement avec son frère Augustin de Villeray (V. ce nom), la concession de l'Isle-Verte. En 1688, il en restait seul propriétaire et elle fut encore augmentée, l'année suivante. Douze ans après, en 1701, il échangeait ce fief avec Pierre de Niort de La Noraye fils, qui lui donnait en retour une rente annuelle de 240 livres, à constitution rachetable par la somme de 4.800 livres. Le 18 juin 1712, il est investi des fonctions de lieutenant particulier de la Prévôté. En 1717, il fut nommé au Conseil supérieur. En 1728, il adopta la cause de M. Dupuy intendant dans la querelle des funérailles de Mgr de Saint-Vallier : M. de Beauharnois le destitua aussitôt et l'exila à Beaumont. Il ne fut réintégré au Conseil que le 10 octobre 1729. Il mourut célibataire le 5 juin 1744.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS (Société des), ayant pour dessein l'assurance mutuelle : vie, accident, maladie, invalidité.

Au siècle dernier, dans la lutte ou le conflit des intérêts de race, les Canadiens français ne tardaient pas à se convaincre de l'opportunité des efforts organisés en commun. La nécessité s'imposait d'avoir recours à l'esprit de mutualité, en vue d'assurer la survivance française en Amérique. Pour contri-

buer à garantir, contre les groupements étrangers qui tentaient d'anéantir l'élément canadien français catholique, la permanence et le développement de la vie nationale, il était urgent de recourir à la collaboration. Il fallait donc créer des institutions de prévoyance en groupant les économies, en tendant à renforcer l'aisance individuelle et, par là même, la richesse collective, en ayant enfin un idéal commun de fraternité et de solidarité nationales. Ces considérations déterminèrent l'inspiration qui présida à la fondation, en 1876, de la **Société des Artisans Canadiens français.**

Riche de toutes les opiniâtres énergies et du dévouement désintéressé de ses instigateurs, la Société ne devait guère végéter à l'état embryonnaire. Insensiblement elle a grandi, s'est épanouie et a étendu ses branches au loin. D'abord limitée à la seule ville de Montréal, où elle a germé, elle a porté ses fruits au-delà des frontières du Canada. En moins d'un demi-siècle, la Société a alimenté les artisans par dizaine de milliers, en leur servant toutes sortes d'avantages matériels et moraux, financiers et religieux : et dans huit Provinces du Dominion et dans huit Etats de la République voisine.

Au système primitif d'assurance à vie, il a fallu joindre d'autres formes de mutualité, afin de soutenir avantageusement la concurrence des Compagnies rivales. Le corps administratif, officiers et personnel subordonné, tous dévoués à l'étude et au progrès de l'œuvre, a dû multiplier le travail pour tenir au point son organisme, pour découvrir les améliorations, pour imposer les réformes requises par les conjonctures et les exigences contemporaines de la vie sociale. Aussi bien, elle se sent fière présentement de concurrencer les Compagnies commerciales, versant les bénéfices en cas d'accident, de maladie, d'invalidité : et ses assurances englobent hommes, femmes, enfants.

En mai 1929, l'effectif de la Société atteint un total de 75.000 membres et le fonds social se chiffre à plus de 11 millions de dollars, représentant une réserve de 116,89 %.

Bibl. — Notes comm. par M. Rod. Bédard, présid. gén., Montréal, 1929.

ARTS (Les). L'art est un ensemble de règles pour bien faire un ouvrage : arts **mécaniques** qui ont pour objet l'utile ou les besoins matériels; arts **libéraux** qui ont pour fin le beau, le bien, le vrai ou les besoins intellectuels et moraux; **beaux-arts** qui expriment le beau par la forme sensible.

Le Canada est une colonie, immense d'étendue, mais encore trop peu peuplée pour pouvoir produire une série d'œuvres qui fassent honneur aux beaux-arts. Néanmoins il offre déjà en **littérature** (V. ce mot) un groupement respectueux d'auteurs en prose et en vers; en **peinture** (V. ce mot) un second groupe d'artistes de renom, ainsi qu'en **sculpture** (V. ce mot), en **architecture** (V. ce mot) et en **musique.**

Les arts et manufactures ont pris un développement général en raison même des nécessités urgentes et de l'absence de la culture *technique qu'exigent* les sciences. Toutefois les richesses de la nature n'ont pas tardé à appeler l'attention et à réveiller les goûts des amateurs.

Aussi bien, après avoir vécu d'acquisitions venant des ateliers d'Europe, la colonie a vu naître et grandir des **Sociétés artistiques.** La première s'est fondée dans l'Ontario, à Toronto, en 1834, laquelle ouvrit une exposition de ses œuvres sous le patronage de sir John Colborne et le docteur John Strachan, plus tard évêque anglican de la capitale, sous la présidence du capitaine Bonnycastle et du secrétaire Charles Daly. En 1847, se forma la **Société des Arts** à Toronto, patronnée par le comte Elgin, le juge en chef Robinson et le maire W. H. Boulton. En 1872, l'on organisa jusqu'en 1894 la **Société ontarienne des Artistes,** qui fut incorporée et constituée comme **Union de l'Art** : à l'exposition des œuvres de peinture il se présenta environ 150 candidats. En 1875-76 l'**Ecole d'Art et Dessin** fut instituée par Adams Crooks, ministre de l'Education, prenant ensuite l'appellation d'Ecole Centrale, qui fut affiliée à la **Société ontarienne.** En 1882, sous l'impulsion du marquis de Lorne (V. ce nom) fut créée la **Royale Académie canadienne des Arts** par J. R. O'Brien, développée ensuite par O. R. Jacobi et Robert Harris de Montréal. En 1912, s'établit le **Collège ontarien des Arts.** Déjà en 1909, s'ouvrait le **Club canadien des Arts** sous H. Watson, ayant pour objectif d'encourager ses membres à peindre d'un point de vue purement subjectif.

En 1826, surgit à Montréal une Société des Arts et, en 1847, la **Société des Artistes,** qui ouvrit une exposition, où Cornelius Krieghoff étala ses meilleures œuvres; en 1867, la **Société canadienne des Artistes** qui disparut bientôt faute de coopération suivie; en 1870, l'**Association des Arts** dont la galerie de peintures n'est surpassée que par la **Galerie nationale** d'Ottawa. Montréal exhibe en outre de fort beaux chefs-d'œuvre dans les galeries Greenshields, Van Horne, Augus et Ross.

Bibl. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

ASHBURTON (Traité d') ou de Washington, négocié en 1842 entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Alexander Baring, lord Ashburton (1774-1848), président du Bureau du Commerce (1834), ancien député aux Communes, avait déjà résidé en Amérique, où il épousa la fille du sénateur Bingham. Il fut nommé commissaire à Washington en vue de régler les difficultés pendantes au sujet des frontières. M. Daniel Webster, d'autre part, représenta les Etats-Unis dans la conférence. Les sympathiques démonstrations privées et publiques, dont il fut l'objet, vinrent incliner ses dispositions vers les plus libérales concessions diplomatiques.

Il s'agissait de délimiter les frontières réciproques entre le Maine et le Canada par un traité définitif : les cartes actuelles en dessinent les conventions singulières. La ligne de démarcation fut finalement tracée en 1847. Du *territoire* mis en conflit les Etats-Unis reçurent environ les sept-douzièmes et le Canada les cinq-douzièmes. Ce traité, qui rapproche la pointe septentrionale du Maine presqu'aux rives du Saint-Laurent, souleva un tel mécontentement qu'il a persévéré jusqu'à nos jours. Lord Palmerston s'en fit l'écho devant la Chambre Haute, en opposant les plus légitimes objections contre ses articles. (V. Mem. Soc. Roy. Can., 1901.)

La Conférence s'occupa également de fixer les limites de la Sainte-Marie du lac Huron au lac des Bois, la liberté de navigation sur la rivière Saint-Jean en faveur des Etats-Unis, la suppression de la traite des noirs sur le littoral d'Afrique, l'extradition des criminels des deux parties.

Bibl. — Can. and Prov., Index, Toronto, 1917; The Makers of Canada, Index, ib., 1911; *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926; The Americana, New-York, 1903-1906.

ASSINIBOIA, mot qui désigna, en 1882, une portion ou district découpé dans les territoires du Nord-Ouest.

Le frontières de la Terre de Rupert ne furent jamais circonscrites avec précision; ces régions comprenaient les immenses steppes, arrosées ou sillonnées par les cours d'eau qui se versent dans la baie Hudson : la Compagnie de ce nom étendit ses opérations et sa juridiction sur d'autres portions des territoires du Nord-Ouest. En 1811, elle accorda au comte de Selkirk environ 116.000 acres de terres, englobant ce que l'on appela ensuite la colonie de la Rivière-Rouge, tout en réservant pour elle « les droits et la juridiction » dans le district, dénommé dans la charte de concession **Assiniboia.** Ce nom était emprunté à l'appellation de la rivière Assiniboine, confluent de la Rouge.

Ce district fut confié par Selkirk à l'administration d'un gouverneur et d'un Conseil; on en donne la liste suivante :

Miles Macdonell, 1812; Alexander Macdonell, 1817; Andrew Bulger, 1822; Robert Pelly, 1823; Donald Mackenzie, 1825; Alexander Christie, 1833; mais en 1834, la Compagnie Hudson acquit le district de la succession Selkirk et forma un nouveau Conseil exécutif, lequel se réunit, le 12 février 1835 sous la présidence de M. Christie jusqu'en 1839; ensuite Duncan Finlayson, 1840; Al. Christie, 1844; major John Caldwell, 1848; Francis Johnson, 1855; William Mac Tavish, 1858-70, ayant eu comme administrateur John Black en 1865, 1866, 1869.

De 1812 à 1821, le Conseil exécutif ne donne guère signe de vie; les conjonctures étaient difficiles à cette époque d'antagonisme : les gouverneurs ne pouvaient le convoquer que rarement jusqu'à l'heure de la fusion des Compagnies Hudson et du Nord-Ouest. L'on a conservé ses ordonnances, depuis 1832 jusqu'à 1870. Aujourd'hui l'Assiniboia est absorbée dans l'Alberta et principalement dans la Saskatchewan.

Bibl. — L.-A. Prud'homme, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1917.

ASSINIBOINES (Assini, pierre; **Boine,** homme; ou mieux : **Assini,** *pierres,* **ahwan,** qui fait cuire avec des pierres), jadis **Assiniboëls,** tribu détachée de la nation des Sioux (V. ce nom).

Après l'établissement de la Compagnie d'Hudson sur le littoral de la mer, les Cristinaux ou **Cris** se mirent à traiter avec les Anglais : échange de fourrures contre des armes à feu surtout. Sans cesse en guerre avec les Sioux, dont l'avant-garde au Nord était la tribu des Assiniboines, ils eurent pour eux la supériorité des fusils contre arcs et flèches. Décimés à chaque rencontre, ces derniers marièrent leurs filles aux Cris et firent alliance avec leurs anciens ennemis, vers 1690. En 1700, M. Le Sueur (V. ce nom) écrivait que, depuis quelques années seulement les Assiniboëls font la guerre avec les Sioux. Dès lors, ils allèrent se munir de poudre aux comptoirs anglais de la baie, à Albany surtout.

Lorsque, en 1732, M. de la Vérendrye atteignit la rivière Winnipeg, la rive Sud était habitée par les Assiniboines et la rive Nord par les Cris. La tribu s'établit aussi sur l'**Assiniboine,** la Souris, le lac Manitoba et même sur l'Athabaska. En 1867, l'on comptait environ 4.000 âmes dans le Nord-Ouest. Ils

s'unirent aux Sauteux pour combattre les Sioux, et aux Cris des prairies pour tenir en respect les Pieds-Noirs. Incorrigibles ravisseurs, ils étaient moins cruels que les Sioux, tout en héritant de leurs défauts.

Bibl. — L.-A. Prud'homme, *Rev. canad.*, Montréal, 1907; R. P. A. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest*, t. I, Ibid., 1921.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE D'EDUCATION de l'Ontario, ayant pour but la juste revendication de tous les droits des Canadiens français de la Province et la constante surveillance de tous leurs intérêts.

Elle a pris naissance (18-20 janvier 1910) au grand congrès des délégués des Canadiens français de l'Ontario, siégeant à Ottawa. La première conception de rassembler les chefs de famille a positivement surgi en 1908, à la suite d'empiètements toujours plus menaçants de la part de l'autorité civile, en ce qui concerne les écoles primaires fréquentées par les enfants de langue française. Plus de 1.200 délégués répondirent à l'appel de réunion en congrès : de leur commune unanimité naquit « l'Association ».

La minorité française de la Province possède des intérêts économiques et nationaux; elle a des droits naturels, historiques, positifs, spécialement en matière scolaire et religieuse. Ces intérêts doivent être sauvegardés; ces droits doivent être protégés. L'Association comprend deux comités : l'un administratif, composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un trésorier, de vingt prêtres ayant juridiction, des présidents de sections et de cinq membres choisis à Ottawa; l'autre consultatif, composé des archevêques, évêques et curés canadiens français ayant juridiction, du recteur de l'Université bilingue d'Ottawa, des prélats romains, ministres, sénateurs, juges en fonction ou en retraite, députés et ex-députés, inspecteurs des écoles bilingues. A sa première réunion, le comité administratif élit un **Comité exécutif** composé de sept membres.

Les activités de l'Association s'étendent à tous les domaines : économique, scolaire, national et, selon les conjonctures, religieux. Son premier travail consista à se mettre en communication avec tous les centres canadiens français de la Province. A peine eut-elle formé un lien entre tous les éléments de la minorité française, que l'autorité dans la famille rencontrait une attaque décisive, de la part du ministère de l'Instruction publique de Toronto, par la promulgation du fameux **Règlement XVII.** Pratiquement cet ukase abolissait l'enseignement de la langue française dans les écoles franco-ontariennes.

C'était l'ouverture des hostilités. L'association s'arma pour la lutte. L'espace de quinze années, elle s'opposa à la mise en vigueur de ce règlement. En 1913, elle se créa un organe de défense en fondant **Le Droit**, journal quotidien d'Ottawa. Bien plus, elle organisa un programme bilingue en faveur des écoles primaires, forma un bureau d'examinateurs bilingues, fit passer aux enfants des examens bilingues, fonda une **Ecole de Pédagogie bilingue** à l'Université d'Ottawa au bénéfice des instituteurs des écoles bilingues. Au mois de septembre 1927, l'Association vit tous ses efforts couronnés de succès : à la suite d'une inspection faite par des commissaires-enquêteurs officiels, le gouvernement provincial abolissait le règlement draconien et mettait la langue française sur un pied d'égalité avec l'anglais.

En 1928, l'Association a constitué un bureau de l'instruction religieuse, qui ne trouve point place au programme officiel. En 1929, elle a convoqué un congrès agricole, qui fut couronné d'un plein succès.

Bibl. — Notes comm. par le Bureau Central, Ottawa, 1930.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE DE L'ALBERTA, ayant pour but de réunir tous les Canadiens de langue française pour la sauvegarde de leurs intérêts religieux et ethniques.

Fondée en 1926, elle eut comme protagoniste ardent, sincère, dévoué M. J.-A. Rioux, son premier secrétaire général décédé en 1929. En 1928, paraissait depuis douze ans **L'Union** d'Edmonton, hebdomadaire d'un caractère franchement politique : il servait d'organe à l'Association. Le secrétaire général actuel, M. R. Laplante, après avis et consultations, songea à créer un nouvel organe, mais indépendant. Le 18 octobre 1928, le propriétaire de **L'Union** décida de porter un coup mortel à l'Association. Le 16 novembre suivant, **La Survivance** publiait son premier numéro. Dès lors, une ère nouvelle se levait pour l'Association, une fois libérée des entraves de la politique. En juillet (19-21), s'assemblait la délégation au congrès d'Edmonton, sous la présidence du docteur J.-L. Petitclerc : le succès était assuré, en raison de la présence d'un plus grand nombre de représentants et de l'amélioration de la mentalité générale. L'on résolut de refondre la première constitution et de la rendre plus souple en l'adaptant aux besoins nouveaux. Des comités régionaux, groupant plusieurs cercles locaux de l'Association, s'étudieront désormais à déclancher une activité plus intense et plus homogène dans les centres plus éloignés de la vaste Province.

L'Association des instituteurs bilingues de l'Alberta constitue un facteur actif de l'Association; elle forme un groupe de laïques et de religieux, enseignant le programme bilingue agréé du département d'Education. C'est à ce groupement que l'on est redevable, en 1929, de la victoire signalée, remportée dans les écoles par le concours de français : sur 4.000 concurrents, 1.300 diplômes et 800 volumes de prix ont été octroyés; sans compter trois bourses, décernées aux plus méritants, moyennant le stage requis à l'Ecole normale et suivi d'un enseignement pratique dans l'une des écoles bilingues.

Comme groupements de langue française, il convient de mentionner l'Association des anciens élèves du collège des Jésuites, les Jeunes Canadiens, les Bonnes Amies, le Club La Vérendrye d'Edmonton ou Chevaliers de Colomb, le club Saint-Paul; de plus, les institutions suivantes : Juniorat Saint-Jean des Pères Oblats, le Collège des Jésuites, et bon nombre de couvents.

L'Association, dès la troisième année de son existence, dénombre déjà 32 cercles locaux et plusieurs comités régionaux.

Bibl. — Notes comm. par M. Rodolphe Laplante, secrét. gén., Edmonton, 1930.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE, ayant pour but d'opérer le groupement des jeunes Français et de les préparer à une carrière efficacement militante, pour le bien de la religion et de la patrie.

L'Association, dont la devise est : **Esto Vir,** a vu le jour le 13 mars 1904, à Montréal. Ses moyens de formation de la jeunesse se condensent en trois mots : **piété, étude, action.** Le cercle d'études est l'organisme principal, parce que l'étude est nécessaire à la formation intellectuelle : il faut faire des hommes, aptes plus tard à conduire les institutions. Le comité central dirige 10 unions régionales, 125 cercles d'études, 40 avant-gardes, disséminés dans tous les centres français du Canada.

L'on est réconforté par les résultats obtenus. En 1905, lors de la création des Provinces Alberta et Saskatchewan, l'Association fait signer une requête réclamant le maintien des droits scolaires et catholiques: la requête recueille plus de 10.000 adhérents. En 1906, elle prend part à la campagne antialcoolique. En 1908, elle demande au Gouvernement la reconnaissance du français dans les services d'utilité publique et fait déposer sur le bureau des Communes une pétition portant 460.000 signatures; tient un congrès à Québec; participe aux démonstrations organisées en l'honneur de Mgr de Laval, et convoque un ralliement de la jeunesse aux fêtes du troisième centenaire de la ville de Champlain. En 1909, la première retraite fermée au Canada est suivie par ses membres : chaque année, ils forment le plus nombreux contingent. En 1910, elle prend large part à la démonstration en souvenir de Dollard, se charge d'organiser une souscription nationale pour lui ériger un monument, tient un congrès à Ottawa, groupe 30.000 jeunes gens à l'Arena et dans la procession du Congrès eucharistique, se fait représenter aux congrès de la jeunesse franco-américaine à Manchester, de la tempérance à Québec, de l'Association de la jeunesse de France à Arras. En 1912, congrès à Sherbrooke : enquête sur l'observation de la loi Lavergne et réclamation du maintien de la garantie constitutionnelle aux écoles séparées du Keewatin, annexé au Manitoba : on recueille 100.000 signatures. Les années suivantes, l'Association se montre active partout et sur un grand nombre de questions d'intérêt local ou national. Poursuivant la série de ses congrès elle étudie la colonisation à Chicoutimi (1919), l'agriculture à Québec (1921), le commerce à Sherbrooke (1923), le problème industriel à Montréal (1924), l'association (1925), l'épargne à Saint-Hyacinthe (1927).

Les fastes de l'association sont glorieux et appellent la plus profonde estime de la part de la nationalité canadienne et de l'Eglise.

Bibl. — Notes comm. par M. R. Godin, secrétaire gén., Montréal, 1929.

ASSOMPTION (Collège de l'), institué en vue de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique, aux professions libérales, aux carrières de l'industrie et du commerce.

Il a été fondé en 1832 par l'abbé François Labelle, alors curé de la paroisse, et par les docteurs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve. L'institution fut autorisée par un acte du Parlement provincial, le 18 septembre 1841, affiliée à l'Université Laval le 22 mars 1880, à l'Université de Montréal le 22 janvier 1922. Les nouvelles constructions de 1921 ont remplacé l'édifice primitif de 1832.

Le cours d'études classiques est divisé en huit classes, en dehors des cours préparatoires aux éléments latins pour les plus jeunes élèves. Les étudiants sont tous internes; cependant, au gré des parents et avec l'approbation du directeur, ils peuvent prendre les repas dans des maisons autorisées et avoisinant le collège.

Bibl. — Prospectus du Collège, année 1923.

ASSOMPTION (Institut des Sœurs de l'), fondé en vue de l'instruction et de la forma-

tion des institutrices de l'enseignement des jeunes filles des écoles.

Jean Harper, né à Québec, le 18 septembre 1801, du mariage de Louis et de Charlotte Bleau, frère de l'abbé Charles (1800-55) et de l'abbé Jacques (1807-39), fit ses études classiques et théologiques au séminaire de Québec; il fut ordonné à Saint-Boniface (Man.) le 1er novembre 1824. Missionnaire et curé de ce diocèse jusqu'en 1830, rentré au Canada de l'Est, on lui confia la cure de Saint-Grégoire de Nicolet (1830-69), date de son décès, le 30 juillet.

Léocadie Bourgeois, Fondatrice.

Dans ce long intervalle curial, il eut pour vicaire Joseph-Calixte Marquis, fils de David Canac Marquis et d'Euphrosine Goulet, né le 14 octobre 1821. Il fit ses études à Québec et y fut ordonné prêtre le 21 décembre 1844. Professeur de physique durant un an, il devint vicaire de M. Harper à Saint-Grégoire (1845-54), où il jeta les premiers fondements de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, en 1853. Une controverse s'est déroulée dans la suite concernant l'origine de cet institut : fallait-il l'attribuer au curé Harper ou à son vicaire? L'on est incliné à croire que l'initiative appartient à l'un et à l'autre, comme à une pensée commune et simultanée. M. Marquis fut le fondateur aussi d'une douzaine de paroisses dans les cantons de l'Est. Retiré à Rome (1882-85), le pape le créa protonotaire apostolique et chanoine de la basilique de Lorette. De retour au pays, le gouvernement le rétribua en qualité de conférencier agricole et comme agent de la colonisation. De ses pélerinages en Italie et en Palestine, il rapporta des reliques au séminaire de Québec et le bras de sainte Anne à Beaupré. Auteur d'un **Recueil de Cantiques,** il est décédé à Saint-Célestin, le 19 décembre 1904.

En 1849, le curé de Saint-Grégoire-le-Grand inaugurait un petit pensionnat avec le concours de Mme Lapointe, épouse de l'instituteur. Trois jeunes filles, Léocadie Bourgeois, Mathilde Leduc, Hedwige Buisson, réfléchissaient respectivement à l'entrée à différents couvents, quand M. Harper les pressentit un jour en vue d'une œuvre locale : d'abord surprises, elles s'empressent d'acquiescer à l'entreprise. Le 8 septembre 1853, il les associait dans sa maison d'école comme trois sœurs : en 1854, Julie Héon se joignit au groupe. Puis, le 17 août 1855, cérémonie de vêture, présidée par Mgr Cook (V. ce nom) à l'église de Saint-Grégoire, le prélat déclarant que l' « académie des jeunes filles était désormais érigée en communauté religieuse, sous le vocable de **Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge** ». Le jour anniversaire, l'évêque ayant présidé à leur profession instituait canoniquement la Congrégation : L. Bourgeois devenait **Sœur de l'Assomption,** J. Héon **Sœur de Jésus,** M. Leduc **Sœur Sainte-Marie,** H. Buisson **Sœur Saint-Joseph** : la première mourut le 3 juillet 1858.

Le 12 septembre 1872, la maison-mère est transférée dans la ville de Nicolet, où elle a depuis subi de rudes malheurs temporels. Mais il faut reconnaître que l'Institut s'est mis au premier rang, avec bien d'autres contemporains, dans l'expansion de ses œuvres. En 1930, les statistiques générales attestent que, à partir de la fondation, l'on a enregistré 1.275 professes, dont il existe 1.000 actuellement, qui dirigent 93 établissements, ainsi répartis :

Au diocèse de Nicolet, 32 maisons : 1, au diocèse de Québec à Kamouraska; 8, aux Trois-Rivières; 1, à Montréal; 4, à Sherbrooke; 3, à Edmonton; 3, à Prince-Albert; 17, à Haileybury; 1, au Saut-Sainte-Marie et à Valleyfield; 20, aux Etats-Unis.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; J.-B. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. I; Can. eccl., 1930.

ASSOMPTION (Société l'), fondée par les Acadiens en vue de la bienfaisance, de secours mutuels, de l'assurance.

Elle a germé à la Convention acadienne, tenue à Waltham (Mass.), le 16 août 1902. Tous les orateurs insistèrent sur la nécessité, pour les congénères domiciliés aux Etats-Unis, de conserver intacte la foi des ancêtres : une voix leur enjoignait de former, dans

les principaux centres, des associations d'aide et de secours mutuel. Le résultat amena, le 30 mai 1903, la convocation d'une assemblée acadienne à Fitchburg : à l'unanimité, l'on y décida la fondation d'une Société de bienfaisance et de secours mutuels, et l'on nomma un comité de sept membres pour en élaborer les règlements. Dès le 8 septembre suivant, la réunion de Waltham en adoptait le code bien explicite. L'article 2 de la Constitution déterminait fort bien les points suivants : 1° rallier sous le même fanion tous les Acadiens; 2° secourir les compatriotes malades ou infirmes; 3° assurer une aide pécuniaire aux héritiers légaux des membres décédés; 4° conserver la langue, les mœurs, la religion des ancêtres; 5° fonder aussi une caisse pour l'éducation dans les écoles.

En 1913, la Société a adopté le système de tous les genres de police d'assurance. Elle est administrée par une **Convention générale,** arbitre suprême des statuts et de leur application, siégeant tous les quatre ans. Dans l'intervalle des conventions, les affaires sont gérées par le **Conseil général,** composé comme il suit : l'aumônier général, le président général, le chancelier, un premier et un second vice-président, le secrétaire-trésorier, le médecin-reviseur, l'avocat conseil et neuf conseillers, se réunissant une fois l'an. Le Conseil délègue à un comité exécutif la régie interne des affaires : à savoir président, chancelier, trésorier, médecin, avocat, un conseiller élu à cette fin.

La ville de Moncton a été choisie pour le siège de la direction générale de la **Société l'Assomption,** qui embrasse les membres **assurés et bénéficiaires** et les contribuables de la caisse écolière, indépendante des autres caisses de la Société : ce sont en réalité des caisses succursales conformément aux desseins des fondateurs. En 1929, la Société dénombre un total de 166 succursales, qui sont disséminées dans les Provinces Maritimes, de Québec, d'Ontario et des Etats du Maine et du Massachusetts. Le total des adhérents atteint le chiffre de 10.150 membres, dont 6.925 sont bénéficiaires et 3.204 associés. Le fonds de réserve est évalué à 114.540 dollars. Dans les institutions, elle compte 80 protégés dans les collèges classiques et agricoles; plus, 30 à 40 jeunes filles dans les pensionnats : en réalité, en 1929, plus de 250 Acadiens attachés aux œuvres de l'apostolat catholique, au Canada et dans l'Eglise universelle.

Les Acadiens, contemporains de Louis XIII, se prévalent par tradition, dès 1632, de leur immuable attachement à la langue française. Aussi bien, le roi **Bien-Aimé,** ayant inauguré la fête et les processions du 15 août, en l'honneur de Marie, la Société s'est mise sous le vocable et la protection de **Notre-Dame de l'Assomption.** Elle a adopté, par un sens éminemment catholique et français, la devise admirable : **Union, Charité, Protection.** Ainsi, à travers les agonies d'un long martyre, fort rare dans l'histoire des nations, elle a vécu, triomphé, **s'est ressuscitée,** pour vivre dans l'apostolat jusqu'à la dernière heure.

Bibl. — Notes provenant du Cons. gén., Moncton, 1929.

ASSOMPTIONNISTES ou **Augustins de l'Assomption,** institut religieux à vœux simples qui engagent les Pères et Frères (A. A.).

La Congrégation a été fondée en 1845 et organisée le 25 décembre 1850, à Nîmes en France, par l'abbé Emmanuel d'Alzon (1810-80), grand vicaire du diocèse qui professait un culte spécial pour la doctrine, l'esprit monastique du grand évêque d'Hippone : de là l'appellation qu'il choisit pour désigner son Institut, qui s'est développé avec une merveilleuse rapidité et une fécondité d'œuvres extraordinaires.

Le but spécial des Assomptionnistes est l'avènement du règne de Jésus-Christ par des œuvres multiples : enseignement de la jeunesse, prédication, missions, retraites, presse, publicité, pèlerinages, conversion des Musulmans, etc. Le succès a constamment couronné l'admirable dévouement du fondateur et de ses coopérateurs. Pie IX accorda à l'Institut un bref laudatif le 1er mai 1857 et un décret d'approbation le 26 novembre 1864. La Règle est approuvée en 1923.

En décembre 1928, la Congrégation comptait 4 provinces, 3 vicariats, 1 groupe de rite roumain, 92 résidences, 864 religieux et 105 frères convers, 98 novices.

Au Canada, l'Institut, autorisé par le cardinal Bégin, a établi la maison de Bergerville, auprès de Québec, en 1917, et a obtenu l'incorporation ou charte civile le 15 février 1924. Cette maison, qui est l'âme d'une Congrégation de religieuses, servantes dévouées dans les presbytères, est le centre de l'Archiconfrérie de prière et de pénitence, affiliée à celle de Montmartre. L'Institut compte plusieurs maisons aux diocèses de New-York et de Springfield, aux Etats.

Bibl. — Can. eccl., 1928; R. P. Archambault, S. J., *Au Service de l'Eglise,* Montréal, 1924; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.,* Paris, 1899 et 1929.

ASTOR (John-Jacob) (1763-1848), négociant en fourrures, capitaliste, fondateur d'une Compagnie, philanthrope.

Né à Waldorf, près de Heidelberg en Bade, le 17 juillet 1763, il vint en Amérique, en 1783, rejoindre son frère aîné, livré au commerce

des fourrures. En 1784, il est chargé d'en vendre sur le marché de Londres une cargaison. Dans la suite, il se rend chaque année à Montréal faire les achats de pelleteries qu'il transportait à New-York. En 1798, sa fortune montait au quart de million et double en 1808. En 1809, il obtint à New-York une charte pour la fondation de la **Compagnie américaine** de fourrures. Celle-ci fonda à l'embouchure de la Colombie le poste **Astoria.** M. Astor avait pris à son service bon nombre de trappeurs canadiens, entre autres Gabriel Franchère (V. ce nom). Il mourut le 29 mars 1846, faisant des legs de 50.000 à 400.000 dollars aux institutions et laissant deux fils et trois filles.

Bibl. — The Enc. Amer., New-York, 1903-1906.

ATHABASKA, district provisoire, découpé en 1882 par le gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest et borné au Nord par le district Mackenzie, à l'Est par celui du Keewatin, au Sud par ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les limites furent encore étendues en 1895. Et le 1er septembre 1905, le district fut séparé en deux parties, l'occidentale étant rattachée à la Province d'Alberta, l'orientale à la Province de Saskatchewan. La population se réduisit longtemps aux groupes d'indigènes et de métis : mais la fertilité du sol dans la région de la rivière la Paix et la clémence relative du climat ont déterminé l'immigration d'un grand nombre de colons.

Bibl. — The Enc. American, New-York, 1903-1906.

ATTIKAMEGUES (Poissons-Blancs), indigènes de langue montagnaise et d'origine algonquine, cantonnés sur les hauteurs du Saint-Maurice.

Selon les **Relations des Jésuites** et les **Lettres** de Marie de l'Incarnation, la tribu était peu nombreuse, composée de gens simples, bons, pacifiques, ayant en horreur les luttes incessantes que se faisaient Iroquois, Hurons, Algonquins. Les chasseurs fréquentaient Québec, Sillery, surtout les Trois-Rivières. Ils déployèrent un grand zèle pour se faire instruire, sollicitant sans répit la présence d'un missionnaire; on désigna le P. Buteux (V. ce nom), qui les baptisa presque tous. On songea à les amener à une vie sédentaire sous le canon des Trois-Rivières; ils refusèrent par crainte des Iroquois « aimant mieux, disaient-ils, l'aviron que le fusil ou l'épée ». Il fallut que les commis de traite se rendissent chez eux, dans les Laurentides, acheter les fourrures et opérer les échanges. Néanmoins, ils n'échappèrent point, malgré leur isolement, aux ravages de la petite vérole, en 1670 : ils disparurent comme tribu ou nation.

Bibl. — *Journ. des Jés.*, Québec, 1870; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, Cleveland, 1901; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; Bull. des Rech. Hist., Québec, janvier 1929.

AUBERT, NERET, GAYOT. (Société des sieurs), succédant à la Compagnie de la colonie ou du Canada (V. ce mot), en 1706 jusqu'en 1717.

Louis-François Aubert — qu'il ne faut pas confondre avec M. Charles Aubert de la Chenaye (V. ce nom) — était un marchand français établi à Amsterdam, mais qui avait des intérêts dans le commerce et dans les finances en France. Jean-Baptiste Néret, bourgeois et marchand de Paris, ainsi que Jean-Baptiste-Joseph Gayot, conseiller du roi, devinrent associés. Ce dernier avait été personnellement associé de la Compagnie de la colonie et avait obtenu en sa faveur des subsides en espèces, par l'entremise des banquiers Dumoulins et Mercier.

Cette société, en dépit de la longue guerre de Succession d'Espagne et de ses malheurs, vécut jusqu'à l'établissement de la compagnie d'Occident par M. Law, en 1717.

Bibl. — A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, Ottawa, 1926.

AUBIN (Napoléon) (1812-90), publiciste, né à Paris en 1812, vint au Canada en 1834, fonda à Québec en 1837 **Le Fantasque.**

Il se fit l'organe humoristique du parti de Papineau. En 1838, l'écrivain fut arrêté et interné avec l'imprimeur dans la prison de Québec; on saisit tout le matériel de publication. Une fois remis en liberté, M. Aubin reprit la rédaction du **Fantasque** qui continua à paraître, sous divers formats, variant de l'in-octavo à l'in-folio, jusqu'au 24 mars 1845. Ressuscité le 10 juin 1848, il disparut définitivement le 24 février 1849. Toutefois, le 7 novembre 1843, avait paru **Le Castor,** sous la direction d'Aubin et Rowen, édité deux fois la semaine jusqu'en 1845.

M. Aubin écrivit dans la suite des articles dans **Le Canadien,** lorsque, en 1863, il fonda **La Tribune** de Québec, journal politique quotidien, à partir du 23 août, puis semi-quotidien jusqu'au 22 août 1864. En 1850, il avait publié un **Cours de Chimie agricole, mise à la portée de tout le monde.**

M. Aubin émigra dans la suite aux Etats-Unis. Il y inventa l'usage du gaz acétylène. **Le Répertoire** national a conservé plusieurs de ses essais poétiques. On lui doit encore **Les Veillées du Père Bonsens,** Montréal, 1873.

des fourrures. En 1784, il est chargé d'en vendre sur le marché de Londres une cargaison. Dans la suite, il se rend chaque année à Montréal faire les achats de pelleteries qu'il transportait à New-York. En 1798, sa fortune montait au quart de million et double en 1808. En 1809, il obtint à New-York une charte pour la fondation de la **Compagnie américaine** de fourrures. Celle-ci fonda à l'embouchure de la Colombie le poste **Astoria.** M. Astor avait pris à son service bon nombre de trappeurs canadiens, entre autres Gabriel Franchère (V. ce nom). Il mourut le 29 mars 1846, faisant des legs de 50.000 à 400.000 dollars aux institutions et laissant deux fils et trois filles.

Bibl. — The Enc. Amer., New-York, 1903-1906.

ATHABASKA, district provisoire, découpé en 1882 par le gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest et borné au Nord par le district Mackenzie, à l'Est par celui du Keewatin, au Sud par ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les limites furent encore étendues en 1895. Et le 1er septembre 1905, le district fut séparé en deux parties, l'occidentale étant rattachée à la Province d'Alberta, l'orientale à la Province de Saskatchewan. La population se réduisit longtemps aux groupes d'indigènes et de métis : mais la fertilité du sol dans la région de la rivière la Paix et la clémence relative du climat ont déterminé l'immigration d'un grand nombre de colons.

Bibl. — The Enc. American, New-York, 1903-1906.

ATTIKAMEGUES (Poissons-Blancs), indigènes de langue montagnaise et d'origine algonquine, cantonnés sur les hauteurs du Saint-Maurice.

Selon les **Relations des Jésuites** et les **Lettres** de Marie de l'Incarnation, la tribu était peu nombreuse, composée de gens simples, bons, pacifiques, ayant en horreur les luttes incessantes que se faisaient Iroquois, Hurons, Algonquins. Les chasseurs fréquentaient Québec, Sillery, surtout les Trois-Rivières. Ils déployèrent un grand zèle pour se faire instruire, sollicitant sans répit la présence d'un missionnaire; on désigna le P. Buteux (V. ce nom), qui les baptisa presque tous. On songea à les amener à une vie sédentaire sous le canon des Trois-Rivières; ils refusèrent par crainte des Iroquois « aimant mieux, disaient-ils, l'aviron que le fusil ou l'épée ». Il fallut que les commis de traite se rendissent chez eux, dans les Laurentides, acheter les fourrures et opérer les échanges. Néanmoins, ils n'échappèrent point, malgré leur isolement, aux ravages de la petite vérole, en 1670 : ils disparurent comme tribu ou nation.

Bibl. — *Journ. des Jés.*, Québec, 1870; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, Cleveland, 1901; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; Bull. des Rech. Hist., Québec, janvier 1929.

AUBERT, NERET, GAYOT. (Société des sieurs), succédant à la Compagnie de la colonie ou du Canada (V. ce mot), en 1706 jusqu'en 1717.

Louis-François Aubert — qu'il ne faut pas confondre avec M. Charles Aubert de la Chenaye (V. ce nom) — était un marchand français établi à Amsterdam, mais qui avait des intérêts dans le commerce et dans les finances en France. Jean-Baptiste Néret, bourgeois et marchand de Paris, ainsi que Jean-Baptiste-Joseph Gayot, conseiller du roi, devinrent associés. Ce dernier avait été personnellement associé de la Compagnie de la colonie et avait obtenu en sa faveur des subsides en espèces, par l'entremise des banquiers Dumoulins et Mercier.

Cette société, en dépit de la longue guerre de Succession d'Espagne et de ses malheurs, vécut jusqu'à l'établissement de la compagnie d'Occident par M. Law, en 1717.

Bibl. — A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, Ottawa, 1926.

AUBIN (Napoléon) (1812-90), publiciste, né à Paris en 1812, vint au Canada en 1834, fonda à Québec en 1837 **Le Fantasque.**

Il se fit l'organe humoristique du parti de Papineau. En 1838, l'écrivain fut arrêté et interné avec l'imprimeur dans la prison de Québec; on saisit tout le matériel de publication. Une fois remis en liberté, M. Aubin reprit la rédaction du **Fantasque** qui continua à paraître, sous divers formats, variant de l'in-octavo à l'in-folio, jusqu'au 24 mars 1845. Ressuscité le 10 juin 1848, il disparut définitivement le 24 février 1849. Toutefois, le 7 novembre 1843, avait paru **Le Castor,** sous la direction d'Aubin et Rowen, édité deux fois la semaine jusqu'en 1845.

M. Aubin écrivit dans la suite des articles dans **Le Canadien,** lorsque, en 1863, il fonda **La Tribune** de Québec, journal politique quotidien, à partir du 23 août, puis semi-quotidien jusqu'au 22 août 1864. En 1850, il avait publié un **Cours de Chimie agricole, mise à la portée de tout le monde.**

M. Aubin émigra dans la suite aux Etats-Unis. Il y inventa l'usage du gaz acétylène. **Le Répertoire** national a conservé plusieurs de ses essais poétiques. On lui doit encore **Les Veillées du Père Bonsens,** Montréal, 1873.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibliotheca Canad.*, Ottawa, 1867; Bull. des Rech. hist., table gén., 1926; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

AUBRY (Nicolas), premier missionnaire qui accompagna le sieur de Monts en Acadie (1604).

« Jeune homme d'église, Parisien de bonne famille, à qui il avait pris fantaisie de faire le voyage avec le sieur de Monts et ce, dit-on, contre le gré de ses parents, lesquels envoyèrent exprès à Honfleur pour le divertir et le ramener à Paris. » (V. Lescarbot.)

Champlain, qui était de l'expédition, écrit de lui « que deux ou trois jours après notre arrivée (à la baie Sainte-Marie et à l'Ile-Longues), un de nos prêtres, appelé messire Aubry, de la ville de Paris, s'égara si bien dans un bois, en allant chercher son épée, laquelle il y avait oubliée, qu'il ne put retrouver le vaisseau, et il fut 17 jours ainsi, sans autre chose pour se sustenter que quelques herbes sures et aigrettes comme de l'oseille, et des petits fruits de peu de substance gros comme groseilles, qui viennent rampant sur la terre. Etant au bout de son rollet (rolet), sans espérance de nous revoir jamais, faible et débile, il se trouva du côté de la baie Française, ainsi nommée par le sieur de Monts, proche de l'Ile-Longue, où il n'en pouvait plus, quand l'une de nos chaloupes allant à la pêche du poisson, l'avisa qui ne pouvant appeler, leur faisait signe avec une gaule au bout de laquelle il avait mis son chapeau, qu'on l'allât requérir : ce qu'ils firent aussitôt et l'amenèrent. Le sieur de Monts l'avait fait chercher, tant par les siens que des Sauvages du pays, qui coururent tout le bois et n'en apportèrent aucunes nouvelles. Le tenant pour mort, on le voit revenir dans la chaloupe, au grand étonnement de chacun : et il fut longtemps à se remettre en son premier état ». (V. Biggar t. 1.) D'après le récit de Lescarbot, présent à Port-Royal deux ans plus tard, il se serait trompé en prenant dans son trajet le littoral Nord de l'île Longue pour celui du Sud, où était ancré le vaisseau qui l'avait débarqué. Son absence prolongée fut interprétée dans le sens d'un meurtre « commis sur lui par un Huguenot avec lequel il s'était querellé sur la religion ». Finalement le vaisseau ayant terminé le périple autour de la baie et l'équipage étant débarqué à l'île Sainte-Croix, le sieur de Monts s'était avisé, durant l'œuvre de construction de faire inspecter de nouveau des sédiments de minerai de la baie Sainte-Marie : la grande barque qui la traversa fit le sauvetage du malheureux prêtre. Celui-ci retourna en France. Dans sa **Relation Dernière** du voyage du sieur de Poutrincourt, Marc Lescarbot écrit en 1612 : « Maître Nicolas Aubry vit encore à présent, aimant singulièrement les entreprises qui se font pour ces pays-là (Acadie), où le désir le porte plus qu'il ne fit jamais, comme aussi tous autres qui y ont fait voyage, lesquels j'ai presque tous vus désireux d'y hasarder leur fortune, si Dieu leur ouvrait le chemin pour y faire quelque chose. »

Bibl. — H. P. Biggar, *Œuvres de Champlain*, Toronto, 1922; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, t. 72, Cleveland, 1902.

AUBRY (Charles) (1726-1770), chevalier, capitaine de la marine, directeur du Comptoir de la Nouvelle-Orléans et successeur d'Abbadie.

Et 1741, il entre au régiment Lyonnais où il fait huit campagnes successives. Réformé à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), il reçoit du comte d'Argenson un brevet de capitaine dans les troupes de la Louisiane, avec la charge d'y conduire 130 hommes. En juillet 1756, il se rend de la Nouvelle-Orléans aux Illinois avec 150 soldats, montés sur douze bateaux. Le 10 mai 1757, le commandant Macarty l'envoie en mission à la Belle-Rivière, où il bâtit en juin le fort **Ascension** devenu ensuite le fort **Massiac**, et y établit une garnison. L'année suivante, il escorte 17 gros bateaux, chargés de provisions au fort **Duquesne**, dépendant du Canada et distant des Illinois d'environ 500 lieues. En septembre, le général Grant, à la tête de 900 Highlanders tente d'investir le fort. Le capitaine Aubry, comme le plus ancien des officiers à **Duquesne**, sort avec 400 Français, attaque l'ennemi et le charge avec tant d'impétuosité qu'il le mit en déroute complète, laissant 300 morts et 200 prisonniers : les Sauvages poursuivent les fuyards (15 sept. 1758). Le 12 octobre, avec 500 combattants, le valeureux capitaine va reconnaître l'armée du général Forbes, qui s'était retranchée à 20 lieues de Détroit : il lui prit ou tua 120 hommes. Faute de vivres et de munitions, le commandant de Ligneris se vit forcé d'abandonner le fort **Duquesne**, et Aubry se retira aux Illinois. En avril 1759, il conduit au fort **Machault** (Venango) un convoi de munitions et de vivres. Reparti en juillet avec 650 Français et 500 Indiens pour voler au secours du fort **Niagara**, assiégé par les Anglais, et arrivé le 24 il y serait entré, sans la défection des Sauvages. Bientôt mis hors de combat par deux coups de feu dans la tête, il fut pris par les Iroquois qui lui infligèrent les plus grandes indignités. Mais les Anglais le recueillirent et lui donnèrent des soins. De la Nouvelle-York, il envoya à son frère les détails de ce malheureux engagement.

Mis en liberté, il arriva à Paris le 24 février 1761 : le roi le décora de la croix de Saint-Louis. En 1763, il retourna en Louisiane en service extraordinaire. Les malheureuses péripéties de son administration, après le décès de M. d'Abbadie, ont été narrées en détail. Il quitta la Nouvelle-Orléans le 23 novembre 1769 à bord du brigantin **le Père de Famille,** qui relâcha à la Corogne le 20 janvier suivant. Ayant appareillé le 4 février, le bâtiment alla se briser sur les falaises de Saint-Palais, dans les Basses-Pyrénées. Le chevalier périt le lendemain, 18 février, avec beaucoup d'autres passagers : cinq hommes seulement se sauvèrent sur les débris flottants.

Bibl. — Marc de Villiers du Terrage, *Les Dern. Années de la Louisiane fr.*, Paris, 1904; A. G. Doughty, *John Knox's Journal*, t. II, Toronto, 1926.

AUDITEUR GENERAL, haut fonctionnaire inamovible relevant du Parlement, dont la fonction quasi judiciaire a pour but le contrôle des deniers publics et la vérification des revenus et des dépenses du gouvernement fédéral.

En France, les jeunes membres de la Cour des Comptes étaient jadis nommés spécialement pour **écouter** les chiffres énoncés et les répéter en disant **Audivi** : d'où le nom d'**Auditeur,** employé encore aujourd'hui pour désigner certains membres de ce tribunal. En Angleterre, dès le quatorzième siècle, l'appellation **Auditouris** et plus tard, celle d'**Audytors** désignait les fonctionnaires chargés de la vérification des états de dépenses.

Au Canada, l'Auditeur général est nommé par le gouverneur général sous le grand sceau; indépendant du gouvernement, il ne peut être révoqué que sur une adresse commune des deux Chambres : il est ainsi mis à l'abri de toute influence qui affaiblirait ses pouvoirs. Son mandat paraît fort complexe. Il doit interpréter la lettre et l'esprit de la loi, veiller au strict emploi, suivant l'intention et la pensée du législateur, des deniers votés et de ceux autorisés par les statuts ou mandats du gouverneur général, arrêtés ministériels, etc., effectuer un contrôle exact de tous les revenus et de toutes les dépenses du fonds de revenu consolidé. Il peut refuser les demandes de fonds émanant du ministère, si elles lui paraissent illégales ou si le ministère ne justifie pas à sa satisfaction de l'emploi des fonds qui lui ont été confiés. Dans le **Rapport annuel** que, par l'entremise du Ministère des Finances, il présente à la Chambre au cours de la première semaine de la session, il doit signaler : les chèques émis sans son certificat, les crédits non employés en totalité ou majorés, les fonds perçus par un ministère et provenant d'autres sources que les crédits portés en compte conformément aux directions du Parlement, les sommes débitées à un crédit et non appuyées de pièces justificatives, etc.

Aux termes de la loi du revenu consolidé et de la vérification, l'auditeur peut, dans l'exercice de ses fonctions, examiner sous serment toute personne sur les questions concernant les comptes soumis à sa juridiction; il peut demander aux magistrats de la Cour de l'Echiquier ou d'une Cour supérieure de Province un bref ordonnant la comparution de la personne désignée. Il établit à son gré les règlements administratifs de son bureau et, avec l'approbation du Conseil du Trésor, il fixe le mode de préparation des comptes, affectant les comptables et les sous-comptables des divers ministères. Enfin, il est autorisé à suspendre les fonctionnaires de son service et, au besoin, d'adresser au gouverneur en Conseil tout rapport ayant trait aux questions relevant de son administration.

L'Auditeur général actuel s'appelle M. Georges Gonthier, fils de Louis, dont le père émigra vers 1750 de Normandie, et d'Adeline Charbonneau, né à Montréal le 21 novembre 1869; comptable expert (1893), fondateur et directeur du Crédit général (1909); comptable licencié (1913) et assermenté (1922); promoteur de la loi fédérale rendant obligatoire la tenue des livres commerciaux, de la fondation de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, de la vulgarisation de la terminologie française en comptabilité, de l'adoption professionnelle du comptable expert, de la création d'un sous-ministère chargé du contrôle financier des municipalités; fondateur de l'Institut des comptables et auditeurs dans la Province de Québec et du conseil du commerce; le premier Canadien promu Auditeur général de la Confédération (1924); marié (1892) à Lumina Da Sylva et père de Henri-Georges (1895), de Germaine (1894), de Paul (1899), de Jeanne (1902), de Marguerite (1907); veuf en 1918 et remarié en 1927 à Kathleen, fille de l'ancien ministre et magistrat, Ch.-J. Doherty, et de Catherine Barnard, père de Charles (1928).

Bibl. — *France-Canada*, Paris, 1928; Notes de la famille.

AUGUSTE (L'), voilier naufragé sur les parages du Cap-Breton et portant des passagers de familles nobles de France et du Canada (16 nov. 1761).

Ce vieux navire mal équipé partit de Québec, le 15 octobre 1761. « Le chevalier de Saint-Luc de la Corne (V. ce nom) avant le départ, a écrit l'abbé Casgrain, fit des observations au général Murray sur l'inexpérience

du capitaine. Au mouillage de l'Ile-aux-Coudres, l'**Auguste** perdit une de ses ancres et courut le risque de se briser sur les récifs. A trois reprises, le feu se déclara dans la cambuse et ne fut éteint en dernier lieu qu'après avoir consumé une partie du gaillard d'avant. La société frivole, qui donnait le ton parmi les passagers, se livrait à un dévergondage dont se montra scandalisé le chevalier. Les derniers accidents avaient détruit la meilleure part des provisions et réduit les passagers et l'équipage au biscuit sec. Une tourmente, qui dura trois jours, poussa le voilier en vue de Terre-Neuve, d'où il fut rejeté par une autre tempête sur les parages du Cap-Breton. Les matelots, à bout de forces, perdirent entièrement courage et allèrent se jeter dans les hamacs; ni supplications, ni menaces, ni coups ne les en pouvaient arracher. Il ne restait plus d'autre espoir que de se jeter à la côte, en face d'une anse où se déversait une rivière. Tout le monde était accouru sur le pont et, au milieu des cris, des pleurs, des invocations, l'**Auguste** alla s'échouer sur un banc de sable où les vagues le renversèrent sur le flanc, emportant l'un après l'autre les infortunés naufragés et l'une des chaloupes.

« M. de La Corne se tenait accroché aux cordages, avec un de ses enfants enlacé autour du cou, quand il aperçut la dernière chaloupe, montée par le capitaine et un domestique, s'éloigner du navire. D'un bond prodigieux il s'y élança, mais perdit son enfant en voulant s'y accrocher. Un coup de mer emplit l'embarcation et la poussa sur le sable du littoral. Sept des naufragés seulement l'atteignirent : le capitaine du navire; Laforet, caporal du Roussillon; Monier, caporal du Béarn; Etienne, domestique; Pierre, domestique; Laforce, soldat; M. Saint-Luc de La Corne. Deux ou trois heures après, l'**Auguste** se brisa, jonchant toute l'anse de ses épaves. Sur la grève gisaient 144 cadavres, parmi lesquels le chevalier reconnut ses enfants et son frère. Leur ayant donné la sépulture, il se mit en marche pour gagner les habitations. Pendant 18 jours, il erra dans les montagnes couvertes de neige, au bord des lacs et des rivières, sans savoir où il était, sans rencontrer un seul être humain. Quelques Sauvages micmacs, faisant la chasse dans ces parages, lui fournirent des raquettes et lui indiquèrent des guides acadiens. Il fit ainsi le trajet du Cap-Breton à Québec. »

Les noms de presque tous les naufragés ont été conservés :

1. **Capitaines** : Louis-Luc-François de La Corne, Bécancour de Portneuf;

2. **Lieutenants** : Jean-Hippolyte Gautier de Varennes, Pierre Gautier ou chevalier de La Vérendrye, Godefroy de Linctot, Saint-Paul de Senneville, de Saint-Blin, Marolle du régiment du Languedoc, Pécody de Contrecœur;

3. **Enseignes en pied** : Villebon de Sourdis, Groschaine Raimbault, Boucher de la Perrière, de La Durantaye, de l'Epervanche jeune;

4. **Cadets à l'aiguillette** : de la Corne Saint-Luc, chevalier de La Corne de Chaptes, de La Corne Dubreuil, Senneville de Saint-Paul fils, Desjordis, de Villebon fils;

5. **Bourgeois** : Paul et François Héry, Lechelle, Louis Hervieux;

6. **Femmes** : Dames de Saint-Paul, de Mézière, de Villebon; demoiselles de Sourdis, de Senneville, de Mézière;

7. **Autres**: Delivier, négociant anglais, le second capitaine, trois officiers de l'équipage, le maître d'hôtel et le cuisinier, 8 matelots et 2 mousses; 12 femmes de bourgeois et de soldats, 16 enfants; 8 artisans ou habitants; 32 soldats.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1901; *Journ. du Voy.* de M. Saint-Luc de La Corne, 2e éd., Québec, 1863.

AUGUSTINES (Religieuses), nom générique d'Instituts qui ont pour base de leurs Constitutions la règle dite de Saint-Augustin.

Augustin, converti à Milan par saint Ambroise, introduisit à Hippone (Afrique) la vie monacale, qu'il avait vu fonctionner en Italie. Devenu évêque, il fit de sa résidence un monastère, où le clergé mena sous ses yeux une sorte de vie religieuse. Ses disciples imitèrent dans la suite cet exemple. Puis, des veuves et des vierges s'associèrent dans le même dessein; même la sœur d'Augustin gouverna à Hippone l'une de ces communautés. C'est pour elles qu'il composa (423) la célèbre lettre, qui fut dès lors considérée comme une **Règle** de formation religieuse. Bien que concernant surtout les femmes, elle pouvait aussi s'adapter aux monastères d'hommes.

Il est arrivé, dans la suite des siècles, que cette adaptation a donné lieu au développement d'Ordres monastiques des personnes des deux sexes : un grand nombre de dénominations spéciales ont suivi l'appellation générale, comme les **Religieuses hospitalières de Saint-Augustin**, les **Ursulines**, les **Annonciades**, les **Visitandines**, les **Sœurs de la Présentation**, les **Filles du Calvaire**, etc., etc. (V. **Hôtel-Dieu**).

Bibl. — Vacant et Mangenot, *Dict. de Théol. cath.*, Paris, 1903.

AULNEAU (Jean-Pierre) de la Touche, S. J. (1705-36), missionnaire au Nord-Ouest, massacré par les Sioux.

Né le 21 avril 1705 aux Moutiers-sur-le-Lay (Vendée), il fit ses études au séminaire de

Luçon, dirigé par les Jésuites, entra au noviciat de Bordeaux (1720), étudia la philosophie à Pau (1722-25), y professa la troisième (1725-26), à La Rochelle les humanités et la rhétorique (1726-28), à Poitiers la troisième et les humanités (1728-30). Il fit ses quatre ans de théologie à Poitiers (1730-34) et arriva à Québec, le 12 août de cette année, après 75 jours d'une traversée très accidentée.

Le 13 juin 1735, il se joint à Montréal à l'équipage de M. de la Vérendrye (V. ce nom), qui atteint le fort Saint-Charles, le 23 octobre. Il avait instruction de son supérieur de noter par écrit le plus de mots possible, afin de pouvoir préparer les éléments d'une grammaire en cris et assiniboine. Le Père possédait une extrême facilité pour s'assimiler les langues indigènes; ainsi on comptait sur ses rédactions pour aider ses futurs confrères des missions. Durant l'hiver, il se livra à l'étude de l'idiome des Cris. Il a décrit leurs mœurs ou plutôt leurs vices grossiers, leur religion, leur culte des morts. Dès le printemps de 1736, il réussit à catéchiser quelques Sauvages, mais ceux-ci durent s'éloigner pour la chasse.

En mai, manquant de provisions et de marchandises de troc, M. de la Vérendrye tint conseil; il fut résolu d'envoyer trois canots à Michillimakinac pour se ravitailler. Le missionnaire, désirant revoir ses confrères, voulut se joindre aux 19 Français que conduisait Jean-Baptiste, fils aîné de la Vérendrye. Le détachement partit le 8 juin et fit une course d'environ 21 milles à travers le lac des Bois. Les canotiers abordent le soir dans une île pour y passer la nuit. Il est probable que la fumée du campement révéla leur présence à un parti de Sioux maraudeurs, qui guettaient l'occasion d'enlever aux Cris quelques chevelures. Ces maraudeurs attendaient les ombres de la nuit et le sommeil des voyageurs pour les égorger. Le Père, frappé d'une flèche, tombe à genoux; un Sauvage lui asséna par derrière un coup de hache. Le 20 juin, cinq Canadiens voyageurs, accompagnés de 30 Cris du Sault-Sainte-Marie, ayant abordé dans **l'Ile-au-Massacre**, trouvèrent les cadavres des 21 Français. Le Père avait un genou en terre, une flèche dans le côté, le sein ouvert, la main gauche contre le sol et la droite élevée, comme pour bénir et absoudre ses compagnons. C'est le seul, qui ne fut point décapité. Les Canadiens leur donnèrent la sépulture. Le 17 septembre, M. de la Vérendrye envoya six hommes exhumer les corps de son fils et du Père Aulneau, et la tête seulement des autres victimes, et les fit transporter au fort Saint-Charles et déposer dans le sol de la chapelle.

Les Sioux racontèrent plus tard aux Français du fort **Beauharnois**, que le calice, la pierre consacrée et les habits sacerdotaux tombèrent entre les mains d'une veuve, qui comptait plusieurs enfants parmi les jeunes guerriers. En peu de temps ils moururent presque tous sous ses yeux. Frappée de douleur et d'effroi, elle se débarrassa du calice en le jetant à l'eau. Les voyageurs français trouvèrent néanmoins plusieurs objets qui avaient appartenu au missionnaire et les conservèrent comme des reliques. Le Père de Lauzon put se procurer sa calotte et la transmit à sa mère.

En juillet 1908, on a découvert les ossements de 19 Français.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr. XVIII^e siècle*, Paris, 1906; L.-A. Prud'homme, *Mém. S.R.C.*, 1917; Rapp. des arch. de Québec, 1926-27.

AUNAY (Charles de Menou, seigneur d') (1596-1650), chevalier, officier de marine, fondateur de Port-Royal, gouverneur de l'Acadie. — **Menou**, bourg actuel de la Nièvre. — **Aunay-de-Saintonge**, bourg de la Charente-Inférieure et **Aunay-en-Bazois** (Nièvre).

Gouverneur d'Aunay.

Il naquit vers 1596 dans le château de Charnizay, situé à quelques lieues de Loches (Indre-et-Loire). Son père, René, seigneur de Charnizay — bourg de 1.200 âmes aujourd'hui — avait épousé Nicole de Jousserand dont la mère, Renée Robin de la Tremblaye,

lui apporta la seigneurie saintongeoise d'Aunay. René se distingua comme officier, tant par ses services que par ses écrits : **Traité de la Guerre; Moyen d'empêcher les duels; Traité pratique du cavalier**; que comme diplomate par ses négociations avec le duc de Nevers-Gonzague, lesquelles amenèrent l'intervention de Richelieu en Italie : le cardinal ministre le nomma conseiller du roi et aussi en fit un collègue des frères de Razilly (V. ce nom). L'aînée de ses filles, prieure de cinq monastères de Carmélites, attira l'attention du cardinal de Bérulle par son zèle édifiant. Deux de ses fils périrent au champ d'honneur, en 1622; Charles, seul survivant, officier de marine, devait perpétuer le nom et les titres. Décédé avant son père, il ne porta point le titre effectif de seigneur de Charnizay.

A son départ, en 1632, pour prendre le gouvernement de l'Acadie, le commandeur de Razilly détenait, outre sa commission, une autre de pareille teneur, laquelle avait le nom en blanc, pour que, « en cas que par accident il fût empêché d'aller lui-même exécuter ce qui lui avait été ordonné, il pût la faire remplir du nom d'une personne agréable à Sa Majesté ». Incontestablement cette personne était Charles de Menou. Celui-ci s'occupa à la Hève (**The Have**, aujourd'hui) de lotir les terres neuves entre les colons, de répartir le bétail, les instruments aratoires, les semences de légumes et de céréales. Une fois l'installation accomplie avant l'hiver, il reçut ordre du commandeur de retourner en France avec le commandement de **l'Espérance-en-Dieu** (V. Razilly). Le 24 janvier 1633, d'après la **Gazette de Renaudot**, M. d'Aunay arrive à La Rochelle. Deux mois après, il remettait à la voile avec une cargaison considérable de vivres et de munitions envoyés par le roi dans la colonie, et une forte recrue de nouveaux colons. En 1635, il reprit sur les Anglais Pentagouët.

L'essor de la fondation se trouva soudain arrêté par le décès du commandeur en novembre 1635. Son corps reposa à la Hève jusqu'en septembre 1749, date de sa translation à la chapelle de Louisbourg. Avant d'expirer « il avait supplié M. de Menou de ne pas abandonner le pays et de continuer l'entreprise »; et les Pères Capucins lui firent la même prière. Sans doute, M. de Razilly remplit la commission en blanc qu'il détenait. Le premier acte du successeur fut de refuser au sieur Denys le transport en France à bord de ses navires du bois qu'il avait exploité, même au bénéfice de la moitié de sa valeur que Denys lui proposait. En même temps, M. d'Aunay résolut de transférer le siège de son gouvernement au Port-Royal, y emmenant la plupart des colons de la Hève, terrain trop boisé, sans culture possible en étendue. Ils y rejoignent quelques colons du temps de M. de Biencourt, restés sur leurs terres et quelques Ecossais de sir Alexander demeurés leurs voisins. Mais, suivant l'assertion de M. Malcolm Mac Vicar, il s'établit sur l'emplacement — non devant l'Ile-aux-Chèvres comme Poutrincourt — de la ville actuelle d'Annapolis (1636), à la jonction de la rivière de l'Equille ou Dauphin (Annapolis River) et de la rivière Alain ou du Moulin (Allen River).

Tôt après, s'étant rendu en France, M. d'Aunay résolut, âgé d'environ 40 ans, de se créer un foyer. Il épousa Jeanne, fille de Louis Mottin, écuyer, seigneur de Courcelles, contrôleur du grenier à sel au Mont-Saint-Vincent (Charolais), et de Marie de Salins, tous deux d'antique noblesse (V. Couillard Després, loc. cit.). Le seigneur Louis Mottin était aussi l'associé des frères Razilly et de Condonnier : ce qui explique suffisamment l'alliance. Selon Denys, le peuplement de Port-Royal fut surtout l'œuvre du commandeur, durant les trois années de son gouvernement; le développement agricole revient à M. de Menou, de 1636 à 1650. Le Père Pacifique de Provins, Capucin, a écrit que, en 1641, cette région soumise à la juridiction de M. d'Aunay, à savoir Canseau, Pentagouët, la Hève et Port-Royal dénombrait 120. Il ajoute que « le passé a été peu profitable à la Compagnie Razilly, car les colons vivaient des approvisionnements venant de France ». La traite des fourrures était presque inconnue dans ces parages. Tandis que M. de La Tour retirait, à cet égard, d'énormes bénéfices de la région de son fort de Saint-Jean. M. Rameau de Saint-Père a mis en évidence cette dualité de moyens d'existence; elle fut, ce semble, le point de départ de la rivalité intense qui s'éleva entre les deux lieutenants généraux de l'Acadie.

Par un arrêt du 10 février 1638, Sa Majesté attribuait à M. d'Aunay toute la côte occidentale, à partir de Chignectou jusqu'à la rivière Kénébec, sauf l'estuaire du fleuve Saint-Jean; elle affectait à M. de La Tour le littoral péninsulaire, de Chignectou à Canseau, sauf Port-Royal et la Hève : ainsi le premier est nommé « lieutenant général en la côte des Etchemins, depuis le milieu de la baie Française en tirant vers les Virginies, et le gouverneur de Pentagouët; le second devient lieutenant général en la côte de l'Acadie, depuis l'autre milieu de la baie Française jusqu'au détroit de Canseau ». Ce singulier partage situait la résidence de chacun des deux dans le territoire de l'autre. « Quant à la troque, décidait la lettre royale, l'on en usera comme l'on en a fait du vivant

du commandeur de Razilly. » De la sorte, les recettes et les dépenses, provenant de la traite, devaient être divisées en parts égales entre les deux gouverneurs. De plus, plusieurs commis de traite étaient interposés entre les lieutenants généraux. D'une part, M. d'Aunay disposait de peu de ressources provenant de ses cultures et s'endettait en France pour s'établir et s'entretenir; de l'autre, M. de La Tour jouissait d'une grande aisance : son père dut céder en 1638 son domaine de Pentagouët qu'il avait établi le premier à M. de Menou, conformément à la teneur de la lettre du roi.

A partir de 1640-41, les motifs de l'antagonisme entre les deux hauts fonctionnaires de la Cour et des Compagnies (Cent Associés et Razilly-Condonnier), les agissements hostiles poussés jusqu'à la violence armée, sont encore aujourd'hui à l'état d'énigmes et confinés à des probabilités. Il s'est constitué deux sortes d'écoles pour manier, interpréter, éclaircir les mémoires documentaires : Moreau, Lauvrière, Père Candide capucin se sont déclarés favorables au sieur de Menou; Père Pacifique de Provins, provincial contemporain des événements, M. l'abbé Couillard Desprès, tenant par le sang à la famille de La Tour, ont adopté avec force arguments la justification de ce dernier. D'ailleurs, les faits d'agression et de risposte se présentent sans clarté, sans dates exactes, sans enchaînement dans leur succession : l'histoire de ce mortel antagonisme demeure indécise et conjecturale. Il suffit de renvoyer le public à la bibliographie, après les simples remarques suivantes : 1640, selon M. Moreau, éclate la guerre ou la lutte ouverte; M. d'Aunay envoie 9 hommes contre les Anglais désireux de reprendre la place de Pentagouët; en mer, M. de La Tour les intercepte et les amène prisonniers à son fort Saint-Jean, parce que, étant de bonne foi selon les prescriptions royales de la traite à Port-Royal pour vérifier les affaires communes et réciproques de la traite, on lui en interdit l'accès par ordre de M. de Menou; celui-ci, en apprenant l'arrestation de ses neuf hommes, voulut secourir Pentagouët sans défenseurs, équipa **le Notre-Dame** sous la conduite du capitaine Le Bœuf et **le Saint-François** du capitaine Bernard Marot, ancien ami de La Tour; M. d'Aunay, revenant de Pentagouët d'où il ramenait deux Capucins, allait pénétrer dans le Port-Royal, quand le canon des vaisseaux de M. de La Tour vint interrompre sa marche; une lutte s'engagea avec vigueur, le capitaine Jamain est tué; M. de La Tour capturé avec sa femme, Desjardins son agent, tous prisonniers emmenés à Port-Royal, où eut lieu une enquête judiciaire en règle (juillet 1640); la Cour informée nomma des magistrats pour dirimer ce litige; en 1642, M. d'Aunay à Paris obtint la condamnation de son rival, la mainmise sur ses forts, l'ordre de citation devant le roi, sous peine de contrainte par corps, de M. de La Tour : alors M. d'Aunay, pour se procurer des ressources pécuniaires, acheta les droits de Claude de Razilly-Launay et reçut un septième du fonds de 17.000 liv. légués par Richelieu aux Capucins; le 24 juin 1644, le Père Paschal de Provins accuse ses Pères de se faire les avocats temporels des intérêts de M. d'Aunay qu'il appelle, dans sa lettre à la Propagande « un injuste gouverneur »; M. de La Tour se réfugia au fort Saint-Jean, dès que M. d'Aunay eut réduit en cendres tout le fort Saint-Louis du Cap de Sable et ses dépendances (V. La Tour).

La Compagnie nolisa **le Saint-Clément** à la Rochelle, qui mit à la voile le 15 avril 1643 : il était commandé par Etienne de Mourron qui portait secours au fort Saint-Jean. Le 20 mai, M. d'Aunay arrêta sa marche dans la baie Française : et le voilier se réfugia à Boston, où M. de La Tour raccola 4 navires auxiliaires, lui le cinquième; se portant contre la flottille de M. de Menou, gouverneur officiel de toute l'Acadie, ils le contraignaient à rentrer au bassin de Port-Royal, où on le poursuivit, lui tua trois hommes et fit un prisonnier, après que le gouverneur eut rejeté toute sommation et toute réparation. Peu après, M. d'Aunay se rendait en France, où il présenta à la reine son **Mémoire instructif** (1624-43). Le 19 février 1644, il est chez son père, à Paris; puis, il déclare devant notaire « qu'il a acheté à Dunkerque un vaisseau de 200 tonneaux », engage des centaines de soldats, nolise des navires de transport, montant sur **Le Cardinal** d'Emmanuel Le Borgne (V. ce nom), de La Rochelle (juillet 1644). Au retour, M. d'Aunay délégua M. Marie, religieux, auprès du Conseil de Boston, le sollicitant de l'aider contre le rebelle La Tour et de conclure une entente avec lui (8 août), et aussi un traité de commerce (2 novembre). Simultanément, M. de La Tour agissait à Boston dans le même dessein. Lamentable spectacle de la part de deux magistrats supérieurs français!... En 1654, Sedgwick saura bien s'emparer des possessions de l'Acadie.

La dernière phase de la lutte vint se clore, le 16 avril, jour de Pâques 1645 : M. d'Aunay s'empare, en l'absence de M. de La Tour, du fort Saint-Jean défendu par sa femme et 45 hommes, dont plusieurs sont tués ou pendus dans la suite : le conflit était terminé. Vainqueur, M. d'Aunay franchit l'Océan sans retard. Le 27 septembre, la Régente et le jeune roi, âgé de sept ans, lui adressent leurs félicitations royales, avec la promesse d'équi-

per un vaisseau « avec quelques rafraîchissements ». Bien plus, en février 1647, ils lui font parvenir les lettres patentes le proclamant « lieutenant général pour tout le pays », depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'aux Virginies. En conséquence, le 9 septembre 1647, Nicolas Denys, établi à Miscou depuis deux ans, reçut avis que M. de Menou le dépossédait de sa colonie; le 14, les sieurs Jacques Maillet et René Guignard, fondateurs du fort Saint-Pierre du Cap-Breton, voient celui-ci saisi par le sergent Antoine Boisseau. Durant les cinq années suivantes, le gouverneur s'occupait à promouvoir et à développer les intérêts agricoles, moraux et chrétiens de Port-Royal et de ses environs. Et c'est en revenant des champs qu'il devait rencontrer la mort. En effet, le 24 mai 1650, il descendait la petite rivière du Moulin dans un canot en compagnie de son valet, quand l'embarcation chavira inopinément. Le récit du Père Ignace assure qu'il resta, une heure et demie accroché au canot « exhortant son valet à se maintenir ». Ce dernier se ranima, mais son maître « était mort de froid » : et l'on trouva son corps sur la rive, le lendemain. Il fut inhumé dans la chapelle de Port-Royal, « en la place où il se mettait et où il y avait déjà eu de ses petits enfants en terre ».

Le gouverneur laissait à sa veuve quatre garçons et quatre filles, tous mineurs; mais, en même temps, un passif de 800.000 liv. de dettes envers ses créanciers de La Rochelle, de Paris et d'ailleurs. Aussitôt, sa succession ouvre le champ aux plus inextricables démêlés judiciaires. Sa veuve voit son action entravée par M. René de Charnizay, son beau-père et tuteur de ses enfants, lequel meurt le 20 mai 1651; par M. Em. Le Borgne de Belle-Isle (V. ce nom), créancier rochelais; par les sieurs de Saint-Mars et de La Fosse, subrogés-tuteurs officiels ou judiciaires; par l'intervention comme partenaire du duc, César de Vendôme; par Nicolas Denys lui-même. Madame d'Aunay signa, le 24 février 1653, à Port-Royal son contrat de mariage avec M. de Saint-Etienne de La Tour. Les orphelins furent hébergés, l'espace d'un an, par Nicolas Denys. Tous les garçons, **Joseph, Charles, René, Paul,** furent tués au champ d'honneur, après leur retour en France.

Jeanne, Renée, Anne, Marie se firent religieuses. Le 30 juin 1688, dans un placet au roi, elles demandaient compensation des dépenses paternelles en Acadie : Louis XIV leur octroya une pension de 3.000 liv. sur son trésor. Les trois premières décédèrent à l'abbaye de Notre-Dame de la Bourdillière (Eure-et-Loir); Marie devint chanoinesse de Poussay (Vosges), où il était exigé comme admission seize quartiers de noblesse; en 1697, elle légua ses biens à ses demi-frères et sœurs, Sainte-Etienne de La Tour.

Bibl. — Az. Couillard Després, *Ch. de Saint-Etienne de La Tour*, Arthabaska, Can., 1930; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910; *La Nouv.-Fr.*, revue, Québec, 1906 et 1911; E. Lauvrière, *La Trag. du Peuple*, Paris, 1924; R. P. Candide de Nant, *Pages Glorieuses*, Montréal, 1927; H. Garneau, *His. du Can.*, 2 vol., Paris, 1913-20.

AUTOMOBILISME, néologisme qui sert à désigner la construction des automobiles ou appareils qui se meuvent d'eux-mêmes et le sport pratiqué au moyen de ces véhicules.

Les premiers automoteurs en France étaient mis en action par la vapeur. La construction d'un moteur à gazoline par Daimler, en 1884, donna naissance à l'automobile. Jusqu'en 1900, cette industrie fut presque exclusivement française, le pays possédant à cette date plus de la moitié des 10.000 automobiles d'Europe et les Etats-Unis n'en ayant pas plus de 700. Peu de temps après, la fabrication **Ford** fut le point de départ d'une concurrence acharnée : Détroit devint grand centre manufacturier et la rive canadienne opposée le berceau de l'industrie au pays. Comme résultat immédiat, la population de Windsor, Walkerville, Sandwich, augmenta considérablement en dix ans (1910-20) : 97.000 âmes (1927) et Ford City 13.000. Mais aujourd'hui les régions de Toronto et d'Oshawa rivalisent avec les trois villes canadiennes, sises sur la rivière Détroit, en fait d'usines d'automobiles.

Amusement ou jouet d'abord, puis objet de luxe, l'automobile est maintenant en passe de devenir une nécessité de la vie pour les classes moyennes. Son usage s'est accru pour la satisfaction des besoins du commerce, la majorité des véhicules constituant une économie de temps et d'argent au bénéfice des possesseurs et compensant en partie ou totalement le revient de la voiture et son entretien. Tout récemment, le camion et l'autobus ont pris une énorme importance économique : l'automobilisme a suscité aux lignes ferrées une concurrence inattendue; sa rapidité de transport a affecté également les transports par voies fluviales et canaux.

La fabrication des automobiles au Canada, commencée vers 1905, a réalisé des progrès surprenants. Suivant le mouvement inauguré aux Etats-Unis, elle a adopté le procédé de la construction en série : ce qui a amené la disparition des petits fabricants, absorbés par les grandes Compagnies. En 1929, l'industrie a produit pour 177.375.593 dollars.

Le bureau d'enregistrement a fait constater avec quelle rapidité l'usage de l'automobile s'est propagé au Canada : en 1904, l'On-

tario possède 535 unités; en 1907, six provinces en ont 2.130; en 1908, huit provinces, 3.033. En 1927, le Canada entier dénombre 945.672, ainsi répartis par provinces : Prince-Edouard, 4.388; Nouvelle-Ecosse, 30.059; Nouveau-Brunswick, 24.544; Québec, 128.459; Ontario, 436.120; Manitoba, 63.905; Saskatchewan, 106.599; Alberta, 73.830; Colombie, 77.612; Yukon, 156. Cette classification comprend tous les genres de ce véhicule.

Les taxes perçues par les provinces ont été les suivantes, vente et circulation à la fois, ainsi que les amendes :

Prince-Edouard, 124.854 dollars; N.-E., 968.428; N.-B., 850.394; Québec, 4.835.871; Ontario, 10.151.230; Man., 1.307.356; Sask., 1.868.565; Alta, 2.032.344; Col. 2.394.950; Yuk., 1.714.

Bibl. — Ann. statist. du Can., Ottawa, 1929; *Paris-Can.*, journ. hebd., Paris, 1930.

AUX (Le chevalier d'), mousquetaire, garde de la marine, capitaine, ambassadeur. — **Aux-Aussat**, commune du Gers.

En 1677, il est signalé dans les rangs des mousquetaires du roi et comme garde de la marine en 1684. En 1688, il est fait capitaine au Canada par le marquis de Denonville et est réformé en 1689. M. de Frontenac, son compatriote, le délégua aux cantons Iroquois, qui le retinrent prisonnier durant trois ans. Mathieu Sagean affirme dans son récit, reproduit par M. Margry, l'y avoir rencontré en 1690-91. C'était un brave homme et bon officier.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, octobre 1928.

AVAUGOUR (Pierre Du Bois, baron d') († 1664), sixième gouverneur de la Nouvelle-France, ambassadeur, officier supérieur.

La seigneurie d'Avaugour était sise dans la commune actuelle de Plésidy, dans les Côtes-du-Nord en Bretagne et la maison Du Bois résidait dans celle de Carquefou, près de Nantes en Loire-Inférieure. Ainsi les seigneurs d'Avaugour sont sortis de la maison de Bretagne par Henri, comte de Tréguier, seigneur d'Avaugour, troisième fils d'Etienne, comte de Lamballe, et frère puîné d'Allain Le Noir, comte de Richemont, en 1151. La lignée des Du Bois d'Avaugour s'est éteinte dans la personne d'Antoine-Erard, brigadier de cavalerie, marié en 1715, à Marie Fleury, fille naturelle du Dauphin, et au décès de son frère, capitaine de vaisseau en 1727; tous deux décédés sans hoirs mâles. (V. Bull. des Rech. hist., année 1916.)

En 1658, le baron était ambassadeur de France en Suède. En 1661, M. Colbert écrivait à M. de Tracy que « M. d'Avaugour, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, avait servi en Allemagne, quand il y était; qu'il devait avoir connu ses talents, aussi bien que son caractère bizarre et quelque peu impraticable ».

Le 31 août 1661, le gouverneur débarque en rade de Québec avec le fils de M. de Mesnil son secrétaire, dont le frère Michel Péronne dit Des Touches, fut enterré le même jour, *tué par un coup* de pied. Le lendemain, il monta aux Trois-Rivières et à Ville-Marie. Au retour, le 19 septembre, jour du départ de M. d'Argenson, il entra avec sa suite au fort et ne voulut recevoir aucun compliment de la paroisse et de l'évêque, « étant ennemi de toute cérémonie ». Le 13 octobre, il écrivait au Grand Condé, « pour lui rendre compte du pays, l'assurant que le fleuve Saint-Laurent est l'une des plus belles choses du monde; la contrée la plus fertile et la plus aisée à en fermer l'entrée à toute autre puissance et à l'ouvrir à deux Etats aussi grands que la France; que cinq ou six compagnies de bohêmes ont jusqu'ici empêché d'en considérer la beauté et les avantages; que 3.000 hommes établiraient le pays et dissiperaient cette canaille iroquoise, aidée des Hollandais, qui, en bons marchands, les assistent d'armes et de munitions; ou bien 1.200 hommes et 300 soldats les arrêteraient suffisamment, les premiers munis de farine pour un an et les seconds d'une subsistance pour trois années; que, si le roi ne veut faire ni l'un ni l'autre, il laisse faire les gens du pays et les autorise; que lui, personnellement, demande à Sa Majesté son pain et celui des 100 soldats amenés; que l'on est à Québec assez fort pour résister à l'ennemi, mais non pour le reste des habitations parsemées à distance de la place sur une longue étendue ». Avec une merveilleuse prévision, le gouverneur qui parle en homme du métier voudrait que Québec fût défendu par deux forts, l'un à la tête de l'île et l'autre en face de la ville sur la côte opposée; ainsi Québec serait le plus beau, le plus fort, le plus grand port du monde et Brissac sur le Rhin une ombre de comparaison ». (V. Thwaites, t. 46.)

Dans sa **Relation**, le Père Le Jeune écrit du gouverneur « qu'il va donner au pays ce qu'il n'a pas refusé à la Perse, à la Moscovie, à la Pologne, à la Suède et à l'Allemagne, dans sa carrière militaire; que, ayant à peine pris terre, il a voulu reconnaître les postes et les places, leurs défauts et leurs avantages; qu'il a visité les campagnes chargées de moissons, les forêts qui attendent la coupe pour découvrir de grandes terres et mettre à jour les tanières des Iroquois; qu'il a vogué sur le fleuve en amont, voyant avec

plaisir le beau pays dont il est bordé et les belles îles dont il est parsemé au-dessus des Trois-Rivières, en vue de faire véritablement une Nouvelle-France par la multitude de ses habitants ». (V. It. ib.).

Le 6 mai 1660, Mgr de Laval fulmina la sentence d'excommunication contre les trafiquants de spiritueux avec les Sauvages. M. d'Avaugour se rangea tout de suite de son parti. D'après M. de Latour, il donna des ordres contre cette vente, même avec la menace de la peine capitale, bien que l'évêque eût suspendu l'excommunication en 1661. Il arriva un jour qu'une femme de Québec fut surprise en contravention et mise en prison par ordre du gouverneur. Le Père Lalemant crut devoir intercéder en sa faveur. M. d'Avaugour de lui répondre brusquement : « Puisque la traite de l'eau-de-vie n'est pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le sera désormais pour personne. » En 1662, le **Journal des Jésuites** consigne l'aveu qu'il y eut grand bruit pour la permission des boissons aux Sauvages et on n'oublia rien pour s'y opposer que l'excommunication. « Le 2 février, le gouverneur alla recevoir le cierge aux Ursulines. En avril, ayant cassé les conseillers, il en institua dix autres, cinq à cinq pour quatre mois de l'année; il cassa les syndics et établit autres choses nouvelles. » Le 15 août, le sieur Péronne de Mazé, son secrétaire, passe la mer pour justifier la conduite de son maître et appuyer les réclamations des vendeurs de spiritueux; évêques et Jésuites sont représentés — et le seront plus tard par les administrateurs — comme s'arrogeant un constant empiètement du spirituel sur le temporel, dès qu'ils s'intéressent aux bonnes mœurs publiques. Dès le 10 août, Marie de l'Incarnation atteste « que de misérables Français perdent les néophytes, leur donnant des boissons enivrantes pour tirer d'eux des castors; que les familles sauvages vivent dans les orgies innommables, les meurtres, les viols, le débordement de toutes les passions, qui amènent l'apostasie et la fuite des nouveaux convertis, au mépris des remontrances du prélat aux vendeurs, soutenus par la forte main de la puissance séculière ».

Découragé et impuissant, l'évêque se rend à la Cour et expose au roi la triste situation, créée par la faute du gouverneur, qui venait de faire fusiller trois trafiquants antérieurement. La traite est supprimée par le roi, le baron rappelé, son successeur laissé au choix de Mgr Laval. En 1663, le tremblement suscita un remède aussi efficace qu'imprévu. (V. **Tremblement.**) Sur le point de résigner ses fonctions, M. d'Avaugour rédigea un remarquable **Mémoire**, propre à assurer la prépondérance française en Amérique du Nord : fortifications de Québec sur les deux promontoires; division de la colonie en dix provinces à établir successivement; port et fort au Bic, comme point de ravitaillement et de maîtrise du fleuve; envoi pressant de 3,000 hommes pour anéantir les Iroquois, arrêter les projets des colonies anglaises et des Hollandais et pour ouvrir des communications avec l'Ouest, en échelonnant une série de forts sur le fleuve, le Richelieu, le lac Champlain, les lacs d'en haut; Gaspé, Percé, Plaisance de Terre-Neuve, pays arides, bons seulement comme stations de pêche... (V. **Mém. du 4 août 1663.** Arch. can. Ottawa.).

D'après les Mémoires de Gargot (V. ce nom), M. d'Avaugour se contenta de rendre raison au roi de son administration, sans blâmer personne; ayant obtenu un congé de Sa Majesté, il alla trouver son ami l'Electeur de Mayence, qui le mena dans l'armée se rendant en Hongrie (V. Bull. Rech. hist. 1910). En juin 1664, le baron officier écrit au sieur Dufresne, de Serinvans-Zrin, les détails du siège de la ville par les Turcs, depuis dix-sept jours. Le 24 juillet suivant, M. Dufresne à Paris annonce à M. Colbert que M. d'Avaugour reçut un coup de mousquet au cou, auquel il succomba peu de temps après.

Bibl. — Régis Roy, *Notes manuscr.;* C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, ib., 1913; Bull. des Rech. Hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

AYLMER (Matthew Whitworth, baron et lord) (1775-1850), cadet, lieutenant, capitaine, major-général, colonel, général, adjudant-général, gouverneur général, aide de camp, chevalier et grand'croix de l'Ordre du Bain.

La famille s'est signalée au XVII^e^ siècle. Matthew, fils cadet de Christopher, fut créé premier baronnet en 1662, devint député aux Communes, de Portsmouth en 1695, de Douvres en 1698 jusqu'à 1718, gouverneur de Deal Castle en 1710, commandant en chef de la marine en 1709, maître de l'hôpital de Greenwich et contre-amiral de la flotte; il fut créé lord Aylmer, baron de Balrath dans la pairie d'Irlande, en 1718; il mourut en 1720, laissant la succession à son fils. Henry, deuxième baron, mourut en 1754; et son fils qui portait le même nom, capitaine de la marine, en 1765. Le quatrième baron succéda à son oncle et décéda en 1785; son fils nommé Matthew, fut créé grand'croix de l'Ordre du Bain, étant général d'armée, colonel du 18^e^ régiment d'infanterie : il prit en 1825 le titre de Whitworth et devint gouverneur général du Canada.

Lord Aylmer naquit le 24 mai 1775 et

entra, en qualité de cadet, dans les troupes en 1787. Aussitôt il passa par les grades de lieutenant et de capitaine en service à l'étranger. En 1798, après avoir passé six mois comme prisonnier en France, il prit part aux batailles livrées dans la péninsule ibérique. Major-général en 1813, on le promut lieutenant-général en 1825, colonel du 56e d'infanterie, de 1827 à 1832, du 18e, de 1832 à 1850, général le 23 novembre 1841, adjudant-général en Irlande 1813-1823, gouverneur général, de 1830-1835, aide de camp de Sa Majesté, de 1810-1813, chevalier du Bain en 1815, et grand'croix le 10 septembre 1836.

Le 13 août 1830, on le fit administrateur jusqu'au 4 février suivant. La commission de gouverneur général est datée du 20 août 1831 et il en exerça les fonctions jusqu'au 1er juillet 1835. Officier militaire très distingué, il était peu expérimenté dans l'administration civile. Le 20 octobre 1830, il débarquait à Québec, exempt de tout préjugé et totalement étranger aux embarras de la situation. Au sentiment de M. Chapais, il a été « fort maltraité par nos historiens; et cependant on est forcé de se dire qu'il ne méritait pas l'animadversion dont il fut assailli. Il a commis des erreurs, sans aucun doute; mais il a été surtout victime des circonstances, en étant animé d'un grand désir de justice et d'équité ». (V. Chapais, t. III.)

Au printemps de 1831, lord Aylmer visita les régions de la Gaspésie, en vue d'y établir un contingent d'émigrants. Les observations personnelles l'amenèrent à une conclusion fort différente. Il constata que la principale industrie de la péninsule était la pêche et que l'on ne cultivait les terres que pour la subsistance immédiate de la population. Il recommanda aussitôt l'accès aux cantons de l'Est et le long de la rivière Ottawa. (V. Rapp. des Arch. can., 1899.)

Au point de vue politique, il inaugurait ses fonctions à une époque critique; incidents et événements le pouvaient mettre en violent conflit avec la majorité parlementaire. S'il allait commettre des erreurs de jugement, il devait être victime des circonstances, bien que la plupart des historiens n'en ait tenu aucun compte; il est juste de reconnaître ses mérites. Le secrétaire colonial, lord Goderich, se plut à le seconder et à le guider en vue du succès. La vraie politique des deux chefs tendait à reconnaître la loyauté des Canadiens envers la Couronne; il suffirait, pour se concilier leur bonne volonté, de satisfaire leurs préférences pour les lois et les traditions françaises, quand la minorité anglaise les voulait plutôt supprimer. Animé de ces sentiments de conciliation, le gouverneur proposa, au mois de février à lord Goderich de nommer MM. Papineau et Neilson au Conseil exécutif; le lord anglais accepta, mais les deux Canadiens refusèrent le mandat.

Un an après, le gouverneur recommandait la nomination de 11 membres nouveaux au Conseil législatif, dont 8 Canadiens français et 4 députés : tous, moins un, étaient indépendants de l'administration. Lord Aylmer annonça aussi à l'Assemblée que le gouvernement impérial renonçait à l'affectation du revenu public (38.000 louis), moyennant le vote permanent d'une liste civile de 19.500 louis, consacrée aux salaires du gouverneur, des juges et des bénéficiaires de pensions. La majorité refusa d'entrer dans cette voie des concessions budgétaires. Néanmoins, lord Aylmer approuva les projets de résolutions, émis par Neilson devant la Chambre. Lord Goderich et lord Aylmer allèrent plus loin ensuite; ils réduisirent la liste civile à 5.900 louis seulement, en faveur du gouverneur et de son secrétaire, du secrétaire provincial, du procureur et du solliciteur général. « L'assemblée, écrit M. Chapais, commit la faute de la refuser, s'engageant dans une voie qui devait conduire à une crise désastreuse. » Le gouverneur en ressentit vivement le contrecoup.

Le 5 février 1832, il demandait au secrétaire colonial de faire sanctionner l'acte des juges, ajoutant que « le peuple canadien était paisible et bien disposé; que les députés, sauf exception, ne faisaient pas d'opposition systématique au gouvernement impérial; que les Canadiens étaient méfiants contre les administrateurs officiels ». A la clôture de la session, lord Aylmer exprima le regret de voir la Chambre refuser son approbation à l'arrangement proposé par Londres. Survint alors, au mois d'avril, l'incident de l'élection à Montréal de l'Irlandais Daniel Tracey contre l'Anglais, Stanley Bagg : le premier fut élu à trois voix de majorité. Il en résulta une bagarre, qui dégénéra en émeute, où intervint la police, puis la force armée qui tua les sieurs Billet, Languedoc et Chauvin... Lord Aylmer eut le tort de féliciter les officiers, le colonel Mac Intosh et le capitaine Temple, mis en accusation et libérés par le jury, au mois de septembre. Sa lettre provoqua la colère du parti dont M. Papineau était le chef. Dès lors, la session du 15 novembre 1832 au 3 avril allait devenir très orageuse. Le gouverneur annonça que « Sa Majesté ne ferait point revivre la discussion de la liste civile, mais subviendrait à ses dépenses au moyen des fonds que la loi mettait à sa disposition ».

Le 7 janvier 1834, s'ouvrit la session parle-

mentaire par le discours officiel de la Couronne; Papineau et ses amis affirmèrent qu'ils avaient perdu confiance dans l'administration et qu'ils refusaient leur concours à tout acte de l'Exécutif. M. Neilson et ses partisans se séparèrent de ce groupe extrême. Le 17 février, M. Bédard proposa l'adoption des « 92 résolutions », œuvre de M. Papineau, qui les défendit avec la violente éloquence d'un tribun et les fit voter par 56 voix contre 23. Alors le gouverneur concluait en opposant la tranquillité populaire aux agitations parlementaires : la majorité tenait en laisse l'opinion publique.

Le 21 février 1835, M. Papineau fut élu président. Le gouverneur prononça le discours d'ouverture, appelant l'attention de la députation sur l'état des finances et les changements politiques à Londres. La majorité protesta contre le maintien de son mandat de gouverneur, contre certaines nominations anglaises, contre la teneur du budget.

Lord Aylmer se décida à proroger le Parlement, dès le 18 mars, devant l'expression de sentiments de violent antagonisme. Le 6 mai, il reçut notification de son rappel. Dès le 18 mars, il expédia une longue dépêche à lord Aberdeen, à titre de justification contre les accusations portées contre lui dans les « 92 Résolutions ». Il avouait que sur 142 personnes qu'il avait promues à des fonctions salariées, 80 étaient d'origine française; que toutes les places dans l'Eglise romaine, comme les cures dont les appointements excédaient 25.000 livres st., étaient entre les mains des Canadiens français; qu'il en était de même des emplois de maîtres d'écoles de campagne, dont les attributions montaient à 18.000 liv.; que, s'il était vrai qu'il avait donné 80 places aux Français qui faisaient les trois quarts de la population, il en avait aussi accordé 62 aux Anglais qui faisaient l'autre quart; ceux-ci recevant 58.000 livres, ceux-là 13.000 seulement. Ces derniers étaient exclus des bureaux de l'Exécutif, des terres, des douanes et des postes; dans l'administration judiciaire, 28.000 liv. étaient dévolues aux Anglais et 8.000 aux Canadiens. Ce bilan explique la mentalité des membres canadiens de la Chambre. (V. H. Garneau, t. II, p. 646.)

Lord Gosford, son successeur, n'aborda à Québec que le 23 août; et lord et lady Aylmer prenaient la mer un mois après. L'on remarqua que, au bal d'adieu donné en leur honneur, lord Gosford ne resta que l'espace de trois-quarts d'heure et qu'il n'alla pas faire la conduite à leurs Excellences au quai d'embarquement. (V. Chapais, t. 4.)

Il avait épousé, le 4 août 1801, Louisa Anne, fille cadette de sir John Call, premier baronnet du nom, et de Philadelphie Beatty.

Il mourut subitement d'un anévrisme cardiaque, le 23 février 1850, ne laissant aucune postérité; sa veuve décéda le 13 août 1862.

Bibl. — Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1899 et 1900; Vicary Gibbs, *The Complete Peerage*, London, 1923; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; Thomas Chapais, *Cours d'Hist.*, t. III et IV, Québec, 1921 et 1922; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920.

AYLMER (Mathew) (1842-1923), huitième baron, lieutenant, inspecteur général de la milice, major-général.

Fils d'Adolphus, septième baron Aylmer, et de Mary Eliza Journeaux, il naquit à Melbourne, comté Richmond, Bas-Canada, le 28 mars 1842, reçut sa première formation à Montréal et acheva ses études à Trinity College de Dublin, en Irlande. En 1864, on lui octroya une commission de lieutenant au 7e régiment des fusiliers royaux. Deux ans après, il portait les armes contre les Féniens envahisseurs. En 1870, il s'enrôla dans les troupes de la milice canadienne. Le baron, ayant conquis tous ses grades, fut promu inspecteur général de la milice de 1904-1907; il se retira alors du service, ayant été élevé au grade de major-général.

Dans la suite, il vécut à Kootenay, en Colombie, où on le choisit comme président de la Compagnie des Mines d'or. Il mourut à Queen's Bay du lac Kootenay, le 12 juin 1923. Marié en 1875 à Anny Gertrude, fille de l'honorable John Young, de Montréal, il en eut trois fils et deux filles.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1912 et *Who's Who in Can.*, 1922; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid., 1926.

AYLWIN (Thomas Cushing) (1806-71), avocat, magistrat, homme politique, professeur.

Son grand-père, Thomas, s'établit à Québec vers 1763 et y ouvrit une maison de commerce. Son père, son successeur, épousa Louisa Catherine, fille de John Connolly. Né à Québec, le 5 janvier 1806, Thomas Cushing suivit les leçons d'un précepteur d'abord, et fut envoyé achever son instruction à l'Université Harvard, près de Boston. En 1827, il obtint le diplôme d'avocat du Bas-Canada. Le 8 avril 1841, les électeurs du comté de Portneuf le choisirent pour leur représentant à la Chambre jusqu'au 23 septembre 1844; puis ceux de Québec, du 12 novembre 1844 au 26 avril 1848. Le ministère Baldwin-Lafontaine le nomme conseiller exécutif avec le portefeuille de Solliciteur-général (septembre 1842-novembre 1843); le même cabinet

lui accorde les mêmes charges en 1848. C'est le 29 avril de cette année qu'on le promut juge de la Cour du Banc de la Reine. L'état d'une santé délabrée le contraignit à résigner sa charge en 1868; et il décéda à Montréal le 14 octobre 1871. L'Université Mac Gill l'avait choisi comme titulaire de la chaire de droit constitutionnel et criminel. Comme député il fut un orateur fort distingué, se déclarant opposé à l'union des Provinces.

Bibl. — The Makers of Can., tabl. gén., 1911; M. Bibaud, *Le Panthéon canadien*, Montréal, 1891; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

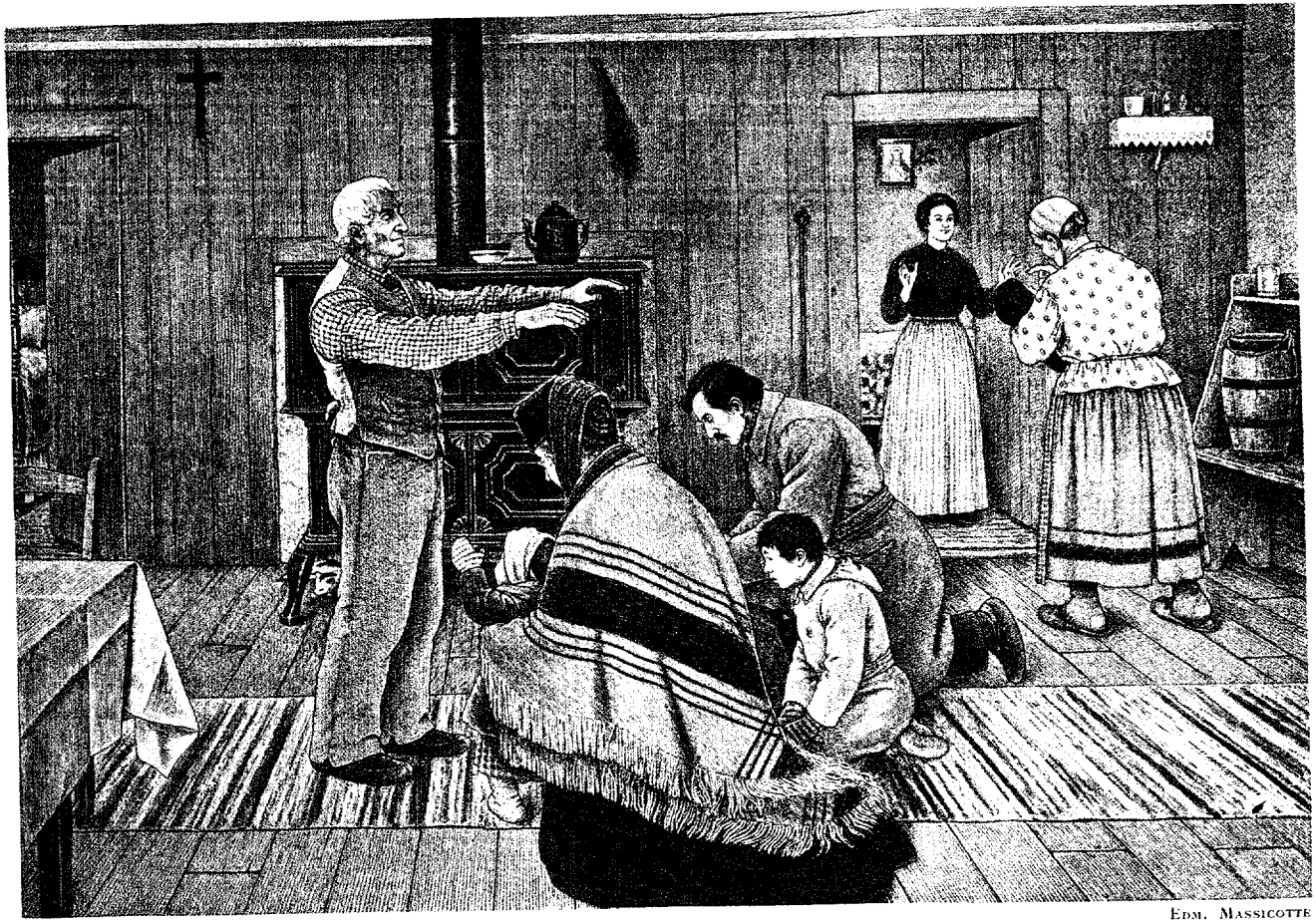

Kep. autor. EDM. MASSICOTTE

La Bénédiction du Jour de l'An

B

BABY (Jacques) (1633-88), sergent au régiment de Carignan, cultivateur, traitant en fourrures. — **Baby**, bourg d'environ 150 âmes en Seine-et-Marne.

Babie (en latin populaire **babies**), fief de la France méridionale dont le seigneur s'appelait **Dominus de babietis**, est devenu Bâby par la suppression du t, lequel s'est conservé dans **Batbie**, nom du célèbre jurisconsulte et homme politique français (1828-1872).

La famille était d'ancienne noblesse, car son origine remonte à 1375. On rencontre le nom de cinq personnages dans la liste des chevaliers de Malte, de 1555 à 1637. En France, les armoiries familiales se lisaient ainsi : **de sinople à trois alérions d'or**; au Canada : **de gueules à trois lionceaux d'or, deux et un.**

Jehan, père de Jacques, était seigneur de Ranville, non loin d'Agen, marié à Isabeau Robin de Montreton. Né en 1633, le fils s'enrôla dans les troupes et vint au Canada en 1665 comme sergent dans la compagnie du capitaine de Saint-Ours (V. ce nom), prit part à la campagne d'hiver de M. de Courcelle et à celle de M. de Tracy (V. ces noms). En 1668, il suivit encore un parti de guerre au lac Champlain. Réformé dans les troupes, il acheta, en mars et en juin 1669, deux terres à la côte Champlain sur le fleuve, chacune mesurant deux arpents de front sur quarante de profondeur; l'une appartenait à Jacques Gratiot, l'autre à Pierre Juneau; puis il en acquit deux autres au même endroit et une troisième à Gentilly. Il se maria, l'année suivante. Selon le recensement de 1681, il possédait 40 arpents en culture, huit bêtes à cornes, un fusil et un pistolet, deux domestiques et six enfants. Il avait entrepris simultanément de faire la traite des fourrures au haut du Saint-Maurice et de l'Ottawa. Ses affaires commerciales paraissent avoir été fructueuses, si l'on considère la quantité des importations qu'il recevait de France et les réclamations qu'il poursuivait, ainsi que plus tard sa veuve, devant le Conseil souverain. Il mourut le 28 juillet 1688.

Le 1er juin 1670, il avait épousé aux Trois-Rivières Jeanne, fille de Pierre Dandonneau (V. ce nom), qui lui donna onze enfants, entre autres :

Marie-Jeanne (1671-1703), mariée d'abord en 1689 à Paul-Louis de Lusignan (V. ce nom), ensuite à Claude Pauperet, marchand à Québec;

Jacques (1673-1724), marié en 1709 à Madeleine Véron de Grandmesnil qui fut mère de sept enfants, dont l'un, nommé Pierre, se signala dans la politique;

Pierre Duperron (1676-1758), marié à Marie-Anne Crevier dont il eut huit enfants, décédés sans postérité;

François-Etienne de Chenneville (1687-1767), seigneur de Saint-François-du-Lac, marié à Marguerite Crevier, qui lui donna trois enfants, dont les descendants mâles sont éteints;

Raymond (1688-1737), enfant posthume, le continuateur de la lignée, qui se divisa en deux branches : l'une habitant le Bas et l'autre le Haut-Canada. Le 9 juin 1721, il épousa à Montréal Thérèse Lecompte-Dupré. Il voyagea aux pays d'en haut comme traitant de fourrures, alla jusqu'au fort de Chartres (1732) et mourut le 14 mars 1737, laissant neuf enfants sur douze :

Marie-Thérèse (1722-92) épousa Claude Benoist (V. ce nom);

Raymond (1725-56) se maria à Angéline Crevier et fut père de six enfants;

Louis (1727-87), marié à Louise de Couagne (V. ce nom), se distingua avec ses trois frères dans les combats (1755-60);

Marie-Joseph (1728-62) épousa Louis Perrault (V. ce nom);

Marie-Anne (1729) s'unit à J.-B. Boucher de Niverville (V. ce nom);

Jacques Duperron (1731-89), tige des branches de l'Ontario, de l'Ouest, d'Angleterre et de France, officier à la guerre de Sept Ans, s'établit au Détroit, où la famille exerçait le trafic des fourrures. Durant la guerre de Pontiac, il rendit aux Anglais de signalés services et, pendant l'invasion américaine, il se montra loyal à la couronne britannique; en conséquence, on confisqua ses propriétés du lac Sainte-Claire et il dut se réfugier à Sandwich sur la rive canadienne. Décédé le 2 août 1789, il avait épousé au Détroit en 1760 Suzanne de la Croix-Rhéaume qui fut mère de vingt-deux enfants. M. Casgrain entretient le lecteur des péripéties de la famille (V. **Œuvres complètes**, t. 1).

Bibl. — Ph. Baby-Casgrain, *Mémor. des Fam.*, Québec, 1898; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BABY (François-Duperron) (1733-1820), petit-fils du précédent, cadet, lieutenant, capitaine, négociant, conseiller exécutif et législatif, grand voyer, adjudant-général.

Fils de Raymond et de Thérèse Lecompte-Dupré, il naquit à Montréal en 1733 et devint la tige de la branche de Québec. Il fit ses études classiques au collège des Jésuites. Entré dans les troupes comme cadet, il fut appelé à servir en qualité de lieutenant sous les ordres de M. de Contrecœur, puis du capitaine Dumas (V. ces noms) dans la région de l'Ohio, où il se distingua. Il se trouvait au siège de Québec et à celui de Montréal (1759-60). Après la capitulation, l'officier passa en France, se retira à La Rochelle durant deux ans, espérant recouvrer du Trésor des sommes considérables : il ne réussit à percevoir que bien peu de valeurs sur tous ses titres.

De retour à Québec en 1763, il se décida à entrer en société avec M. Chartier de Lotbinière et se fit négociant en gros : il ramassa une belle fortune. En 1773, ses compatriotes le choisirent pour porter au pied du trône les griefs dont ils avaient à se plaindre. Il eut avec les ministres plusieurs entrevues, qui eurent l'effet de hâter l'adoption de l'acte de Québec; il revint en mai 1774. Un an après, l'acte entrait en vigueur et, en 1777, M. Bâby était élu conseiller législatif. Lors de l'Invasion américaine, en 1775, on le promut capitaine de la 2e compagnie des miliciens; puis Carleton le nomma major de la ville et du district de Québec, en 1778, et en 1781 adjudant-général. Le gouverneur Haldimand le choisit comme conseiller et ami. En 1791, il est conseiller législatif et fut trois fois président de la Chambre : 1794, 1802, 1806. Il démissionna en 1812, ayant été le dernier grand voyer. Il mourut le 9 octobre 1820. Il avait épousé en 1786 Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, qui lui donna 12 enfants, entre autres :

Charles-François-Xavier (1794-1864); **Joseph-Louis** (1805).

Bibl. — V. la suivante.

BABY (Charles-François-Xavier) (1794-1864), fils aîné du précédent, négociant, ingénieur, conseiller législatif.

Né le 19 juin 1794, il se livra, après un cours d'études, aux affaires commerciales, au commerce du bois surtout. Des difficultés financières amenèrent la faillite de son commerce et ses créanciers le menaçaient de la contrainte par corps : il franchit la frontière jusqu'à Albany (N. Y.). Après quelques années, il revint à Québec, où il régla tous ses comptes antérieurs. Reprenant activement les affaires, il exécuta, comme ingénieur, de grands travaux pour le gouvernement, quais, phares du littoral. Il devint très populaire, en raison de ses largesses envers ses employés et les travailleurs en santé ou malades. Ayant ramassé une belle fortune, il en usa libéralement. Le 17 juin 1862, il se faisait élire comme représentant de Stadacona au Conseil législatif : il mourut le 6 août 1864. Il avait épousé Marie-Clotilde Pinsonnault (V. ce nom), qui lui donna deux enfants :

Michel Guillaume (William-Francis), né le 15 septembre 1834, marié en 1868 à Marie Wilhelmine Renaud et député des comtés de Rimouski, de Témiscouata, du Saguenay : tous deux sont décédés à Paris, sans postérité;

Alice, née en 1837, décédée à Québec en 1925, mariée à sir A.-P. Caron, mère de deux enfants; Alice seule survit, sans alliance.

Bibl. — V. la suivante.

BABY (Louis-François-Georges) (1832-1906), neveu du précédent, avocat, député, ministre, magistrat, chevalier de Saint-Grégoire.

Fils de Joseph-Louis, il naquit le 26 août 1832 et fit ses études classiques aux collèges de Montréal et de Joliette. Entré dans le service civil, il se fit admettre au barreau en 1857. Maire de Joliette, le comté lui confia le mandat de député aux Communes, de 1872 à 1880; sir John Mac Donald le nomma ministre avec le portefeuille du Revenu de l'Intérieur, de 1878 à 1880. Puis il fut promu juge

puîné à la Cour supérieure, la même année, et président de la commission de revision des statuts en 1896.

M. Bâby portait le plus vif intérêt à toutes les recherches historiques : il devint l'un des fondateurs de la **Société Hist. de Montréal**, ainsi que le président de la **Société des Numism. et des Antiq.**, de cette ville. En 1889, le pape lui conféra le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Il est mort en 1906. Il avait épousé, en 1873, Marie-Adélaïde, fille du docteur Berthelet et d'Hélène Gay, et décédée sans enfant en 1904.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; Ph. Bâby-Casgrain, *Mémor. des Fam.*, Québec, 1898; M. Rose, *Cycl. can.*, Toronto, 1888; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BADEAU (Jean-Baptiste) (1741-96), maître chantre, notaire public, auteur d'un **Journal.**

Jean Badeau, avec son épouse Anne Ardouin, était établi à Beauport en 1630, selon Tanguay; ils eurent trois enfants : Jeanne (1631), mariée en 1654 à Pierre Parant; Suzanne (1632), mariée en 1665 à Jean de Rainville; Jean (1636), marié à Québec, le 28 octobre 1665, à Marguerite Chalifour. L'aîné de leurs onze enfants, nommé aussi Jean, eut de sa première épouse, Françoise Le Roy, trois enfants et dix de la seconde, Catherine L'Archevêque. L'avant-dernier, Charles (1714) se maria à Québec le 7 janvier 1738 à Catherine Loisy, qui lui donna dix rejetons.

Jean-Baptiste, le neuvième, naquit le 29 avril 1741 à Québec, où il fit ses études au petit séminaire. En 1754, il commença à remplir les fonctions de chantre aux Trois-Rivières, n'ayant encore que treize ans, il devint plus tard maître chantre. En 1767, M. Badeau recevait la commission de notaire public pour la ville et le district. Dix ans après, pendant l'Invasion américaine (1775-76), le notaire, ardent royaliste, témoin oculaire, rédigea le **Journal des opérations de l'armée américaine**, qui a paru en 1870 dans la Revue **canadienne** et fut mis en brochure la même année. Le gouvernement avait conçu une haute opinion de la probité et des talents du fonctionnaire, l'employant à diverses reprises à son service: en 1795, il le chargeait de préparer les papiers terriers des lots réclamés par les Abénaquis de Saint-François. M. Badeau fut constitué, durant plusieurs années, le gardien des greffes de notaires du district : il mourut aux Trois-Rivières le 12 novembre 1796. Il avait épousé, le 29 octobre 1764, Marguerite Boivin, qui lui donna plusieurs enfants : l'un d'eux fut aussi notaire, ainsi que son fils.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et mars 1927.

BADELARD (Philippe - Louis - François) (1728-1802), chirurgien, aide-major, médecin des milices.

Fils de Philippe, ancien échevin de Lannoy en Picardie, et de Marie Buret, il naquit le 25 mai 1728 à Saint-Sauveur de Coucy, au diocèse de Laon. Reçu médecin par la Faculté, il exerça sa profession en France. En 1757, il fut détaché dans les troupes régulières en qualité de chirurgien et d'aide-major des armées du roi. Il se trouvait sur les plaines d'Abraham, prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un géant écossais, nommé Fraser, vit le chirurgien prendre la fuite et résolut de l'arrêter. Se sentant poursuivi, M. Badelard leva son pistolet et visa le Highlander. Celui-ci le désarma et le fit prisonnier. Relâché à la paix, il résolut de pratiquer son art à Québec : il s'était d'ailleurs marié en 1758 et avait un enfant. M. Badelard se vit nommer chirurgien des milices et, en 1776, reçut la commission de médecin de la garnison de Québec. Il fut chargé d'étudier « le mal de la baie Saint-Paul » et il écrivit ses observations : ce manuscrit existe encore. Comme Fraser, au licenciement des troupes, s'établit aussi à Québec en qualité de maître d'école, les deux ennemis devinrent amis; ses descendants conservent encore le pistolet Badelard.

Badelard épousa à Lorette, le 23 mai 1758, Marie Guillemin (V. ce nom), veuve de Joseph Riverin, laquelle mourut en décembre 1795, laissant une fille unique, Louise, née en 1762 et mariée au notaire J.-A. Panet (V. ce nom). Le chirurgien décéda en 1802, léguant à l'Hôtel-Dieu 2.000 dollars pour deux pensions d'invalides.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; *La Patrie*, journ. quot. de Montréal, 28 janvier 1892.

BAFFIN (William) (1584-1622), explorateur et découvreur anglais : on a donné son nom à la baie ou mer, située entre le Groenland et le continent.

On le croit originaire de Londres. Son nom apparaît en 1612 comme pilote de **la Patience** qu'il conduisit au **Groenland**. En 1613, il est au service de la **Compagnie moscovite** et se rend à la pêche aux baleines au Spitzberg; lui-même, il rédigea le récit de ces deux expéditions.

En 1614, un groupe de marchands londoniens, Thomas Smythe, Dudley Digges, John Wolstenholm, organise un voyage de découverte au pôle arctique. Robert Bylot est choisi comme commandant de **The Discovery**

et Baffin comme pilote : le départ a lieu au printemps de 1615. Tous deux portent leurs observations sur le détroit d'Hudson, le littoral oriental de l'île Southampton, avec une telle exactitude que les navigateurs n'ont rien ajouté à leurs constatations. Ils franchissent le canal Fox, au-delà du cap Comfort : mais les glaciers les viennent convaincre de l'impossibilité d'un passage navigable à l'Océan de Chine.

C'est en 1621 que le capitaine Parry refait le même trajet et qu'il donne à l'île reconnue et qu'il réussit à contourner, le nom de Baffin.

Le retour s'effectua en août et septembre. En 1616, tous deux s'embarquent de nouveau, chargés de la mission fort problématique de franchir le 80° de latitude : c'était le 26 mars. Les hardis explorateurs atteignent le 78°, « préludant ainsi aux grandes expéditions polaires ». Ils découvrent les détroits Smith — il faudrait Smythe, du nom de l'un des associés — Lancaster, Jones, Wolstenholme, le cap Digges — Pierre d'Iberville écrit toujours Digues — et d'autres encore. Le résultat de ces deux tentatives conclut à l'absence de toute voie maritime ou fluviale vers le Japon et la Chine.

Afin de s'assurer de la vérité, Baffin suggère une contre-épreuve : à savoir la recherche du passage par la route des Indes orientales : de 1617-1619 à novembre 1620-1622. La convention est agréée et mise à exécution. Devant Ormuz, port d'une île située à l'entrée du golfe Persique, le 23 janvier 1622, l'héroïque Baffin est frappé d'une blessure mortelle : perte irréparable pour les promoteurs des découvertes anglaises.

Bibl. — L. Leslie and S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, New-York, 1907; L.-A. Prudhomme, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1911.

BAGOT (Sir Charles, deuxième baron) (1781-1843), homme politique, député aux Communes, sous-secrétaire d'Etat, ministre plénipotentiaire, conseiller privé, ambassadeur, gouverneur général du Canada.

L'origine de la famille remontait au XVI^e^ siècle. En 1627, William Bagot de Bromlet et Blithfield, du comté de Stafford, seul fils survivant et héritier de sir Walter Wagstaffe Bagot, était le cinquième baronnet de la lignée. Son descendant sir William, né en 1728, député aux Communes, de 1754 à 1780, fut créé baron le 17 octobre de cette année. Le 20 août 1760, il avait épousé Louisa, fille de John, deuxième comte de Brolingbroke et mourut en 1820. Son fils aîné William étant décédé, la pairie passa à son frère Charles.

Né le 23 septembre 1781, après avoir terminé son cours d'études, Charles entra dans l'administration en 1807. Il fut nommé député aux Communes, puis sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sous le ministère Canning, durant le court passage au pouvoir du duc de Portland. Le 1^er^ juillet 1814, il fut envoyé en mission spéciale à Paris, où il séjourna quelques mois. La guerre avec les Etats-Unis étant terminée, sir Charles fut choisi comme ministre plénipotentiaire à Washington, le 31 juillet 1815 et y demeura jusqu'en 1820 : le 4 décembre, il devint membre du Conseil privé. A son retour, il fut fait grand-croix de l'Ordre du Bain et, trois jours après, transféré à l'ambassade de Saint-Pétersbourg; puis à celle de La Haye, le 27 novembre 1824. La maladie le força à résigner ses fonctions le 28 juillet 1829. Le 7 avril 1835, il fut chargé d'une mission diplomatique à Vienne. Dès lors, les Whigs possédant le pouvoir, sir Charles vécut dans la retraite. Mais au retour de Robert Peel au gouvernement, celui-ci lui offrit le poste de gouverneur général du Canada.

Le 7 octobre 1841, le gouvernement britannique lui octroya sa commission et il entra en fonction, le 12 janvier 1842. Diplomate de grande expérience, il ne tarda point à sonder le véritable état de l'opinion publique au Canada et il résolut de gouverner la colonie suivant l'esprit de la Constitution. Il invita donc MM. La Fontaine et Baldwin (V. ces noms) à former une administration régulière, le pays reposant en paix au lendemain de la bourrasque des années précédentes. Dès le début, il se montra conciliant et bienveillant envers la population du Bas-Canada, où sa popularité lui gagna tous les esprits et les cœurs. Il conçut le plan d'un gouvernement de coalition et responsable. La presse tory, bien qu'il fût un Tory de la vieille école, le dénonça avec violence au Foreign et au Colonial Office. Le gouvernement de Peel et du duc de Wellington adopta ces récriminations : ce qui amena sir Charles à proposer sa démission et son rappel.

La santé du gouverneur faiblissait rapidement : il mourut à Hingston, le 29 mars 1843. En quatorze mois, il avait accompli ce que tous les efforts de son successeur, soutenu par un puissant gouvernement de la métropole, ne put arrêter ni modérer : il avait préparé le Canada au self-government, c'est-à-dire au gouvernement du pays par lui-même (V. Can. and Prov., vol. 5).

Il avait épousé, le 22 juillet 1806, Mary-Charlotte-Anne, fille aînée de lord Maryborough, plus tard comte de Morington, laquelle lui donna trois fils et quatre filles.

Bibl. — Burke's, *Peerage*, Londres, 1872; J.-L. Morison, *Sir Ch. Bagot*, Queen's *Quarterly*, 1912; Can. and Prov. index, Toronto, 1916.

BAIE FRANÇAISE, située entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Elle reçut cette appellation du sieur de Monts, en 1604, en souvenir de sa nationalité. Sous le régime anglais, elle a pris le nom de **Bay of Fundy** que l'on trouve dans les cartes espagnoles et portugaises sous la forme de **Baya del Fundo** : baie du Fond — et non point **Fond de la Baie.**

BIBL. — W.-F. Ganong, *Denys' Description*, Toronto, 1908.

BAILLAIRGE (François) (1759-1830), architecte, sculpteur, statuaire, peintre, trésorier. — Aujourd'hui les descendants orthographient Baillargé.

Fils de Jean et de Jeanne Bourdois, son père, nommé aussi Jean, naquit le 30 octobre 1726 à Villaret, dans le Poitou. Il s'embarqua avec Mgr de Pontbriand, son protecteur, qui arriva à Québec le 17 août 1741. Deux semaines après, l'évêque l'envoya terminer ses études au séminaire Saint-Joachim de Beaupré; puis il le fit entrer comme apprenti chez un architecte de la ville. En 1746, le jeune étudiant ouvrait un atelier de menuiserie à la basse ville. Ayant épousé, le 1er juin 1750, Marie-Louise Parant, il en eut onze enfants. Combattant sur les plaines d'Abraham et durant l'invasion américaine, il mourut en 1805.

François, le septième au foyer, fut baptisé à Québec le 21 janvier 1759. En 1778, son père l'envoya à Paris, où il fit son cours d'anatomie et suivit, sous Jean-Baptiste Stouf, les cours publics à l'Académie royale de statuaire, de sculpture et de peinture. Revenu à Québec le 26 août 1781, il exerça son art avec honneur et succès : ornementation des églises Saint-Joachim, Saint-Jean-Port-Joli, etc.; dessin des plans du palais de justice incendié en 1878, de la prison transformée en école (1809-20), du baldaquin de la cathédrale; sculpture de plusieurs statues qui l'entouraient. Nommé trésorier de Québec en 1812, il céda son atelier à son fils. Il mourut le 16 septembre 1830. (V. Bull. des Rech. hist., tabl. gén.).

Il avait épousé à Québec, le 9 janvier 1787, Josette Boutin de Piémont, et en eut un fils.

BIBL. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, t. II, Montréal, 1886; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BAILLAIRGE (Thomas) (1791-1859), fils du précédent, architecte, sculpteur, statuaire, dessinateur et décorateur.

Il naquit à Québec le 20 décembre 1791 et reçut son éducation au séminaire : il travailla ensuite sous la direction de son père. Il fut l'initiateur de l'enseignement architectural dans les maisons d'éducation. M. Jérôme Demers, supérieur du séminaire, fut son guide et son protecteur, en même temps que l'admirateur de son art. M. Baillairgé fut un statuaire remarquable : cathédrale, Sainte-Anne-de-la-Pocatière : il se signala aussi dans les bas-reliefs. De 1812 à 1850, on le choisit partout comme dessinateur des plans d'église. Il fut l'architecte du palais législatif, dévoré par les flammes en 1854, ainsi que du palais archiépiscopal. En 1848, il fit son testament, qui léguait ses biens aux plus proches parents et aux institutions de bienfaisance. Il mourut célibataire le 9 février 1859.

BIBL. — V. la précédente.

BAILLAIRGE (Charles) (1826-1906), neveu du précédent, mathématicien, ingénieur, architecte, arpenteur, auteur de plusieurs ouvrages.

Il naquit à Québec le 27 septembre 1826, étudia les lettres et les sciences à l'Université Laval, où il prit ses grades en sciences mathématiques et physiques. En 1866, il fit imprimer **Nouveau Traité de géométrie et de trigonométrie,** le plus considérable du genre au Canada. Aussitôt, on le nomma ingénieur de la ville et membre de la commission du port en vue d'améliorer l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Il se livra aussi à l'arpentage et fut président du bureau des examinateurs. Gouvernement fédéral et gouvernement local, Compagnies diverses avaient recours à ses connaissances théoriques et pratiques. Son habileté en architecture lui assurait les contrats dans l'érection des édifices publics : Université Laval, Asyle du Bon Pasteur, couvent et chapelle des Sœurs de la Charité, la salle de musique, la prison nouvelle, le monument des braves à Sainte-Foy, l'aqueduc et pont Saint-Charles, la terrasse Dufferin. De 1863 à 1865, il était architecte en second dans l'érection du Parlement et des édifices qui l'entourent à Ottawa.

En dépit de ses immenses travaux professionnels, il tenait constamment la plume; ses écrits, fort estimés à l'étranger, sont énumérés en cinq pages entières dans la bibliographie du vol. XII de la Société Royale du Canada. En 1874, appelé à Paris, on lui présenta la médaille d'or de la Société de vulgarisation de l'instruction, au Conservatoire des arts et métiers. Membre de l'Académie Royale des arts en 1880, de la Société Royale du Canada en 1882, il fut décoré le long de sa carrière de quinze médailles et de trente

diplômes par les nations étrangères. Il mourut le 20 mai 1906.

Bibl. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1906; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

• **BAILLARGEON** (Charles-François) (1798-1870), seizième évêque et troisième archevêque de Québec.

La famille était originaire de l'Angoumois. Jean Baillargeon, né en 1612 à Londigny, se maria à Québec, le 20 novembre 1650, à Marguerite Guillebourdaic, qui lui donna quatre enfants; Mathurin, né en 1626 à Aubigny, avait épousé, le 3 août précédent (1650), Marie Métayer, qui fut mère de six enfants. Tous deux sont les souches des descendants qui ont perpétué le nom.

Mgr Baillargeon.

Charles-François, né à l'Ile-aux-Grues, le 26 avril 1798, était fils de François et de Marie-Louise Langlois dit Saint-Jean. Son enfance s'écoula à la garde des troupeaux. En 1813, M. le curé Viau, plus tard grand vicaire, le plaça au collège Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud; puis, en 1814, au séminaire de Nicolet. En 1818, Mgr Plessis lui conféra la tonsure et, en raison de ses succès en rhétorique, l'installa comme professeur à sa nouvelle fondation de Saint-Roch. Le 1er juin 1822, l'abbé était ordonné prêtre, nommé chapelain et chargé de la direction de l'institution. Le mauvais état de sa santé le fit transférer à la cure de Saint-François de l'île d'Orléans; puis, s'étant remis, il desservit à la fois les paroisses de Château-Richer et de l'Ange-Gardien. Il n'accepta ensuite la cure de Québec que « par un acte d'obéissance héroïque ». De 1831 à 1850, son ministère y fut laborieux et fécond. On lui doit la fondation de la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul (1846), ayant étudié à Paris le fonctionnement de cette œuvre admirable. Il trouva aussi le temps et la force de traduire le **Nouveau Testament.** En mai 1850, il se rendit à Rome en qualité de procureur de la province ecclésiastique de Québec. Au mois d'octobre, Mgr Turgeon vint le demander au pape comme son coadjuteur. Il fut sacré par le cardinal Franzoni. Pour la première fois, le gouvernement n'intervint point dans l'élection épiscopale.

De retour à Québec en 1851, le coadjuteur fut nommé supérieur des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-général, visita les paroisses et donna la confirmation. En 1855, il devint administrateur du diocèse. En mars 1862, il préluda à la fondation du Denier de Saint-Pierre, en versant au Saint-Père la somme de 20.000 dollars. La sollicitude le portait au développement des œuvres d'éducation de la jeunesse des deux sexes : Université Laval, écoles normales, séminaires et collèges de Québec, de Sainte-Anne, de Rimouski, de Lévis, couvent de Sillery, écoles primaires des Frères.

Le 28 août 1867, au décès du titulaire, il prit possession de son siège. Il ne tarda pas à recommander l'œuvre des zouaves pontificaux et ramassa 6.000 piastres pour les équiper. En 1868, il présida aux travaux du IVe Concile de la province et, l'année suivante, il se rendit au Concile du Vatican. Il en revint pour cause de santé, en mai 1870, et mourut le 13 octobre suivant.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Les Evêq. de Québec*, 1889; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. IV, 1919.

BAILLY DE MESSEIN (Charles-François) (1740-94), coadjuteur de Mgr Hubert, évêque de Québec. — **Messein,** bourg d'environ 400 âmes en Meurthe-et-Moselle (Lorraine).

La famille était originaire de Montreuil, évêché de Toul, en Lorraine. Le premier Bailly, venu en Nouvelle-France, était fils de Michel et d'Anne Marsain. Nicolas Bailly était enseigne dans une compagnie de la marine, vers 1700; il l'était encore en 1721 dans la compagnie du sieur de Villedonné. Il fut promu lieutenant en 1732 et mourut à Québec le 27 septembre 1744, âgé d'environ 80 ans. En premières noces, il avait épousé à Québec, le 8 février 1706, Anne Bonhomme, qui décéda le 2 juin 1714; en secondes noces, le 30 octobre 1717, Catherine Trefflé, veuve, qui mourut le 2 mars 1732. Des cinq enfants,

issus du premier mariage, trois décédèrent au berceau. Marie-Joseph, née le 30 novembre 1712, se maria d'abord en 1740 au capitaine de navire Jean Hyver; ensuite en 1744 à Antoine Turpin. François-Augustin, né à Québec le 20 août 1709, se fit commerçant à Montréal, d'où il passa à Varennes et s'y amassa une fortune : il y mourut le 2 avril 1771. Il avait épousé à Montréal, le 13 janvier 1740, Marie-Anne Des Goutins, fille de François-Marie, ancien conseiller à l'Ile-Royale et de Marie-Angéline Aubert de Lachesnaye; elle mourut à Varennes le 28 novembre 1804, ayant été mère de seize enfants.

Charles-François, l'aîné, naquit à Montréal le 4 novembre 1740. Adolescent, il passa en France et fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris. Revenu au Canada, il entra au séminaire et fut ordonné prêtre le 20 mars 1767. Au mois d'août, l'évêque de Québec l'envoyait à Halifax remplacer l'abbé Maillard (V. ce nom), récemment décédé. Il évangélisa les Micmacs et les Acadiens. En 1772, revenu à Québec, il fut nommé professeur de rhétorique au séminaire et devint directeur, le 17 décembre 1774. En 1776, il se forma un parti d'environ 350 Canadiens royalistes, commandés par M. de Beaujeu (V. ce nom); l'abbé Bailly se fit leur aumônier. Dans la rencontre avec les Bostonnais à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, il reçut une blessure assez grave. Après sa guérison, il rentra enseigner la théologie au séminaire. En 1777, l'évêque lui confia la cure de la Pointe-aux-Trembles. L'année suivante, le gouverneur Carleton, qui retournait en Angleterre, priait l'abbé Bailly, dont il appréciait la loyauté à la Couronne, d'accepter les fonctions de précepteur de ses enfants. Il accepta et séjourna quatre ans en Europe. Il reprit sa cure restée vacante. En 1786, Carleton devenu lord Dorchester, revenait reprendre les rênes du gouvernement. Aussi bien deux ans après, au décès de Mgr d'Esglis, la faveur officielle valut à M. Bailly la dignité et la charge de coadjuteur.

Préconisé par le pape évêque de Capse (auj. Gafsa, en Tunisie) **in partibus**, le 26 septembre 1788, il est sacré par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789; mais il continua à desservir sa cure jusqu'à son décès. Mécontent de cette situation bien modeste, il osa publier dans la Gazette de Québec, le 29 avril 1790, une lettre où il critiquait avec injure les actes de l'administration diocésaine. En octobre, il fait imprimer un Mémoire en faveur de l'Université mixte. Son état de santé fléchissait : il mourut à l'Hôpital-général le 20 mai 1794 et fut inhumé à la Pointe-aux-Trembles.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec*, 1889; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, Montréal, 1910.

BAIN (Ordre du), institué par Henri IV d'Angleterre, lors de son sacre en l'an 1399.

Selon les coutumes de la chevalerie, la veille de son sacre, le roi faisait la veillée des armes, entouré de 36 écuyers qui prenaient le bain de compagnie : Henri IV les créa premiers chevaliers de l'Ordre. Il subsista jusqu'au temps de la Réforme et il comptait bon nombre de commanderies. Celles-ci furent alors confisquées conjointement avec les domaines religieux. Sous le règne d'Elizabeth, l'Ordre, de religieux et militaire, devint une institution royale honorifique : elle créa chevalier son favori Walter Raleigh (V. ce nom). Jacques Ier, pour combler le vide de son trésor, vendit souvent ce titre qui disparut à la Révolution de 1688.

En 1725, George Ier rétablit l'Ordre et le réorganisa ainsi : un Grand-Maître, 36 chevaliers, un aumônier, un généalogiste, un secrétaire, un huissier, un messager. En 1815, l'institution vit s'élargir ses bases : l'on divisa l'Ordre en trois sections en faveur du mérite militaire et, en 1867, en faveur du civil : 1° Chevaliers Grand-Croix (G. C. B.) au nombre fixe de 75, non compris les princes de sang et les militaires étrangers; 2° Chevaliers commandeurs (K. C. B.), au nombre de 52, élevé ensuite bien au delà, outre les officiers du dehors; 3° Compagnons ou simples chevaliers (C. B.) dont le nombre, comprenant militaires et civils, peut se porter à 725; les chevaliers des deux premières classes seuls ont le titre de Sir. Respectivement, la décoration consiste en une croix en or, à huit pointes perlées et émaillées de blanc, surmontée d'une couronne; quatre lions passant sont posés entre les branches de la croix; le médaillon en émail blanc est chargé de trois couronnes impériales d'or, séparées par une tige à deux branches fleuries, rose et chardon : il est entouré d'un cercle en émail rouge, portant la devise : « Tria juncta in uno » ou « Trois couronnes unies en une seule ».

Pour les militaires la croix a le médaillon enserré dans une couronne de lauriers au-dessus de laquelle, sur un lis ton bleu, on lit ces mots allemands : Ich Dien ou Je sers. Le ruban est rouge. Les Grand-Croix le portent en écharpe de gauche à droite, plus une plaque d'argent sur le côté gauche de la poitrine; les Commandeurs, en sautoir, avec plaque également; les Compagnons, à la boutonnière. Au Canada, on cite la liste suivante :

Grand-Croix (G. C. B.).

England (Sir Richard), lieut.-gén., 5 juillet 1855;
Macdonald (Sir John Alexander), 21 nov. 1884;

Commandeurs (K C. B.).

Drummond (Sir Gordon), lieut.-gén., 2 janvier 1815;
Harvey (Sir John), maj-gén., 19 juil. 1838;
Douglas (Sir James), gouv. de la Col. Brit., 11 août 1863;
Macdonald (Sir John Alexander), 29 juin 1867;
Reade (Sir John), surg.-maj.-gén., 25 juin 1903;
Drury (Sir Charles Carter), vice-amiral, 30 juin 1905;
Benson (Sir Fred. William), major-gén., 1910;
Otter (Sir William Dillon), maj-gén., 1913;
Hughes (Sir Samuel), maj.-gén., août 1915.

Compagnons (C. B.).

Salaberry (Charles-Michel Irumberry de), colonel, 3 fév. 1817;
Macdonell (George), lieut.-col., 3 fév. 1817;
Heriot (Fred.-Geor.), maj.-gén., 1842;
Mountain (Armine-Simcoe-Henry), colonel, 1842;
Robinson (John-Beverly), 1850;
Baldwin (Robert), 1854;
Draper (Will.-Henry), 1854;
Campbell (Thomas-Edmund), major, 1854;
Macaulay (Sir James-Buchanan), 1859;
Hincks (Francis), 1862;
Black (Henry), 1862;
Howland (William-Pearce), 1er juil. 1867;
Mac Dougal (William), 1er juil. 1867;
Tupper (Charles), 1er juil. 1867;
Tilley (Samuel-Leonard), 1er juil. 1867;
Langevin (Hector-Louis), 1868;
Irvine (Matthew-Bell), 1874;
Haliburton (Arthur-Lawrence), 1880;
Reade (John), suppléant surg.-gén., 1886;
Robinson (Charles-Walker), colonel, 1887;
Benson (Fred-William), colonel, 1900;
Otter (William-Dillon), colonel, 1900;
Lessard (Franç.-Louis), maj.-gén., 1900;
Steele (Samuel-Benfield), brig.-gén., 1900;
Lake (Percy-Henry-Noel), maj.-gén., 1905;
Lotbinière (Alain-Chartier-Joly de), maj., 1906;
Kirkpatrick (Georg.-Macaulay), maj.-gén., 1911;
Gwatkin (Will.-Georg.), maj-gén., 31 déc. 1915;
Carson (John), maj.-gén., 31 déc. 1915.

Plusieurs Compagnons sont, dans la suite, promus Chevaliers.

Bibl. — *Bull. des Rech. hist.*, Lévis, 1906; Fr.-J. Audet, *Canadian Hist., Dates and Events*, Ottawa, 1917.

BALDWIN (Robert) (1804-58), avocat, homme politique, ministre, commandeur civil de l'Ordre du Bain.

La famille était originaire d'une localité, appelée Summer Hill et située près de Carragoline, au comté de Cork (Irlande). Le

Robert Baldwin.

grand-père, de même que son fils et son petit-fils Robert, vint au Canada en 1798 et s'établit sur quelques arpents de terre sur la rive Nord du lac Ontario, au comté de Durham actuel; il appela sa terre du nom d'Annarva. Le fils aîné, William Warren, reçu docteur en médecine à l'Université d'Edimbourg, alla exercer sa profession à York (Toronto) et s'y fit aussi maître d'école; puis il étudia le droit, qui assurait alors plus de ressources, et fut admis à sa pratique, le 6 avril 1803. Aussitôt il épousa Phoebe Wilcoks : leur fils aîné Robert naquit le 12 mai 1804.

Il étudia à l'école primaire (Grammar School); puis, en 1819, il entreprit son cours de droit et fut admis au barreau en 1825. Avocats, le père et le fils associés au même bureau ne tardèrent pas à s'intéresser aux

affaires politiques. Leurs intentions tendaient à amener le cabinet responsable à l'Assemblée, comme en Angleterre, mais sans pousser aux moyens extrêmes des réformes de W. Lyon Mackensie. En 1829, Robert se lança dans l'arène politique : il se fit élire député de York, le 8 janvier 1830. En 1827, il avait épousé Augusta-Elizabeth Sullivan. Il fit alors la connaissance d'un compatriote, nouveau venu en 1830, nommé Francis Hincks. En 1836, le lieutenant-gouverneur l'appela à siéger au Conseil législatif : Baldwin venait de perdre son épouse, il résigna bientôt son mandat et partit pour l'Angleterre. Il n'eut ainsi aucune part aux agitations du Haut-Canada.

Après la promulgation de l'Acte d'Union (V. ce mot), Baldwin ne cessa de réclamer le gouvernement responsable, comme membre de l'exécutif, comme solliciteur général, comme ministre du cabinet. Il s'attira ainsi l'amitié de Lafontaine. Il ne cessa de maintenir ses idées dans ses discours, luttant même contre ses anciens amis, s'en ouvrant avec conviction dans des lettres adressées aux gouverneurs Bagot et Metcalfe. Il rencontra des contradicteurs dans le camp des Canadiens et dans celui des Anglais : lord Stanley dénonça ses projets, B. Viger s'y opposa, ainsi que Buchanan, Ryerson, etc. Nommé député de York à chaque élection, promu attorney-général, il confia ses vues à lord Elgin, qui se détermina à accepter ses raisons et à introduire la responsabilité gouvernementale. Baldwin, ministre à deux ou trois reprises, prépara l'organisation des corporations municipales, vota et fit accepter les indemnités pour les pertes subies durant la Rébellion, la sécularisation des Réserves anglicanes. Ayant perdu son mandat à York, il fut élu à Rimouski.

En 1851, s'étant représenté dans la quatrième division d'York, il fut battu. L'état de sa santé lui imposa la retraite. En 1854, il fut fait compagnon du Bain. Il mourut le 9 décembre 1858.

Bibl. — The Makers of Can., index, Toronto, 1911; Can. and Prov., Index, ib., 1916; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J. Dent, *Can. Portr.*, 1880; N. Davin, *The Irishm. in Can.*, 1877; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can., Hist.*, Toronto, 1926.

BALFOUR (William) (1759-1811), officier supérieur, administrateur du Nouveau-Brunswick.

Né en 1759, il était le quatrième des enfants de John Balfour, originaire d'Edimbourg (Ecosse). Il entra dans l'armée comme enseigne au 57e régiment d'infanterie de ligne le 9 octobre 1775, devint lieutenant le 5 décembre 1777, capitaine le 6 septembre 1780, major le 1er mars 1794, lieutenant-colonel le 1er septembre 1795, colonel le 25 septembre 1803, major-général le 23 juillet 1810.

Il commandait au fort Howe, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean (N.-B.), de 1784 à 1788. En 1811, il était à la tête des forces anglaises du Nouveau-Brunswick et il fut administrateur du gouvernement civil de la Province, du 11 septembre au 13 novembre de la même année. Il mourut subitement à Fredericton, le 2 décembre suivant.

Bibl. — *Acadiensis*, Revue, Saint-Jean, année 1907; Winslow Papers; B. Murdoch, *Hist. of N.S.*, vol. III, Halifax, 1867; J. Wilson et J. Fiske, *Cycl. Amer. Biogr.*, 7 vol., New-York, 1887-1900.

BANNERMAN (*Sir Alexander*) (1783-1864), lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard, gouverneur de Bahama et de Terre-Neuve.

Né en 1783, il était le cousin du baronnet de même nom. Durant plusieurs années, il était armateur et banquier à la fois à Aberdeen (Ecosse) et il fut élu député aux Communes, de 1832 à 1847. Au mois de décembre 1850, le Bureau colonial le choisissait comme lieutenant-gouverneur de Prince-Edouard, lui conférant simultanément le titre de chevalier; ayant prêté le serment d'usage, il entra en fonction, le 10 mars 1851 jusqu'au 12 juillet 1854. Il adhéra alors au gouvernement responsable, au développement de l'instruction publique, à la franchise électorale.

Nommé ensuite gouverneur de Terre-Neuve, le 3 juin 1857, il administra les affaires civiles jusqu'en 1863, avec un étonnant succès dans les moindres détails. Il mourut l'année suivante, au grand regret de tous ses administrés.

Bibl. — J. Prow's, *Hist. of New-Foundl.*, Londres, 1895; C. O. List, 1874; D. Campbell, *Hist. of P.-E. Island*, Charlottetown, 1865; J. Heyden, *The Book of Dign.*, Londres, 1894.

BANQUES (Les) ou établissements publics de crédits autorisés par la loi, placés sous le contrôle de l'État, ayant certaines charges et privilèges, notamment celui d'émettre des billets de banque.

C'est un commerce qui consiste à avancer des fonds, à en recevoir à intérêt, à escompter des effets moyennant une prime.

En 1767, un entrepreneur de Québec sollicitait du conseil le privilège d'émettre des **Bons** ou **Billets promissoires** de petits montants, comme moyen de substitution aux fractions monétaires prohibées : sorte d'inauguration de la première banque, munie d'une charte au Canada.

En 1792, trois sociétaires, les sieurs Phyn, Ellice, Inglis, négociants en relation avec

deux importantes Compagnies de Montréal, celle de Todd-Mac Gill et celle de Forsythe-Richardson, inaugurent l'institution d'une banque régulière, sous la raison sociale de **Compagnie de Banque canadienne** (The Can. Banking C°); elle lance son prospectus, le 7 mars, et en établit l'opportunité. Le bureau central de Montréal se ramifie dans les villes de deux provinces, Bas et Haut-Canada. La banque avait le dessein de recevoir les dépôts courants, d'émettre des billets et effets à ordre, de les escompter, d'encaisser les épargnes, les recettes, les dépenses, d'échanger les billets promissoires, afin d'activer ainsi le trafic de la colonie. Mais l'échec des promoteurs résulta de plusieurs causes locales : les districts ruraux du B.-C. ne sentaient guère le besoin de tels services; les marchands du H.-C. exerçaient en ville la fonction de vrais banquiers, grâce aux **Bons**, émis en fraude de la loi; les agents des Compagnies montréalaises étaient les entremetteurs bien rétribués de conventions entre les négociants en gros et les marchands en détail.

En 1807, l'on s'étudie à réaliser l'idée d'une Banque du Canada, à l'instar de la Banque des Etats-Unis, avec succursales à Québec et à Montréal : mais en 1808, la législature rejette le projet à la seconde lecture. Des négociants de Kingston, en 1811, tentent un essai analogue pour le Haut-Canada : la guerre détermine le renvoi. En 1815 et 1816, reprise du plan sans plus de succès devant les Chambres.

Le 19 mai 1817, prennent origine les Sociétés anonymes : des commerçants de Montréal et d'ailleurs adoptent le système de la banque privée, sans recours à la législature; le 29 mai, le **Hérald** publie les articles de la Société de la Banque de Montréal, le capital investi étant souscrit surtout par des Américains et les opérations devant commencer en novembre suivant. Ces articles, base du système bancaire, dans la suite, étaient empruntés à la constitution de la banque, aux E.-U., d'Alexander Hamilton en 1789, 1811, 1816 (V. Can. and Prov., vol. IV.).

En 1818, fondation de trois banques canadiennes : Banque de Québec, Banque du Canada à Montréal, Banque du Haut-Canada à Kingston : imitations exactes de leur aînée. Les Canadiens français nantis de fortune achètent des actions dans les banques, les habitants devenant les meilleurs déposants, contrairement à leur congénères du H.-C. En 1821, reconnaissance légale ou incorporation de ces sociétés financières. L'année suivante, la Banque d'York remplaçait celle de Kingston, qui avait failli. La Banque du N.-B. date de 1820, celle de Halifax, de 182[illegible], celle de N.-E., de 1832.

De nouveaux établissements se fondaient successivement : en 1829, Banque du district Midland à Kingston; Banque du Commerce du même district en 1831, au capital de 500.000 dollars; en 1831, Banque Ville de Montréal au capital d'un million; des succursales à Brockville, Sainte-Catherine, à Hamilton, à Cobourg, de 1832-34; Banque de Gore en 1835. Sur le modèle de la Banque britannique par actions (joint stock) s'établissent : Banque agricole, fondée par le capitaine G. Truscott et G. Green commissaire en retraite, en 1834, la première au Canada, elle octroie l'intérêt aux dépôts consignés; en 1835, Banque des Fermiers; en 1835, Banque du Peuple, fondée par MM. Viger et De Witt, avec succursales à Boucherville et à Saint-Hyacinthe; en 1836, Banque Britannique de l'Amérique du Nord, la plus florissante de toutes, ayant des succursales dans les Provinces maritimes et à Terre-Neuve.

En 1837-38, la crise commerciale et bancaire n'est pas causée par la crise politique, bien qu'elle en subisse le contre-coup, elle se présente subitement, venant d'Angleterre par la voie des Etats-Unis. Les deux pays étaient solidaires en fait de capitaux, prêtés par l'un pour le développement des ressources naturelles en fait de vente et d'exportation d'objets ou d'effets, manufacturés par l'autre. Le Canada dépendait surtout des E.-U. pour ses aides financières, pour ses espèces monnayées ou le numéraire. Aussi, dès le début de la crise, la Banque de Montréal et celles du Bas-Canada sollicitent de la Chambre l'autorisation de suspendre les payements en espèces métalliques. Les autres banques du H.-C., le 19 juin 1837, réclament la même faveur. En mars 1838, les banquiers américains, sortis de la crise, recommencent à escompter en argent comptant : celles du B.-C. au mois de mai suivant; celles du H.-C. le 1[er] novembre 1839. Dans l'intervalle (1837-40), une nuée de spéculateurs véreux ont fait circuler une énorme quantité de papier-monnaie, qui ne furent jamais remboursables.

Aussitôt, en 1841, la Chambre s'empressa de voter l'**Acte des Banques**, qui pourvoyait à un système uniforme à l'égard des déposants. Un autre **Acte** adopté en 1850 venait prohiber les banques autres que celles qui seraient incorporées par le Parlement ou une charte royale, leur défendant d'émettre des billets. En même temps, cet acte exigeait la remise d'une avance ou d'un dépôt au gouvernement à titre de garantie en faveur des déposants; enfin que chaque banque fournirait la statistique ou l'état de ses affaires. En 1871, un Acte fut promulgué par le Parlement fédéral, renfermant les provisions qui mettaient les transactions bancaires sur un

pied de sécurité concernant le public. En 1881 et en 1890, d'autres articles de législation visaient au même but. Dans ces derniers temps, la tendance s'est prononcée de favoriser un certain nombre d'établissements au capital social très élevé, ayant sous leur direction plusieurs succursales.

La Banque Molson débuta en 1853, celle de Toronto en 1855, la Banque Nationale en 1860, la Banque Jacques-Cartier en 1862, la Banque Union en 1866, la Banque du Commerce en 1867, la Banque des Marchands à Halifax en 1869, celle de Dominion en 1873, celle de Hamilton en 1872, celle d'Hochelaga en 1873, celle d'Ottawa en 1874, la Banque Impériale en 1875, la Banque Standard en 1876.

Actuellement, en résumant l'évolution du système bancaire et en constatant ses progrès, l'on s'aperçoit que, dès ses débuts, son développement est étroitement apparenté à l'expansion du commerce d'exportation à Montréal; puis, les banques ont eu recours aux succursales pour s'adapter aux nécessités du commerce des immenses produits de l'Ouest : l'un des résultats de leur multiplicité fut de créer la centralisation, puisque, en décembre 1928, il n'existe que 10 banques.

L'**Association des Banquiers Canadiens** est un rouage créé en 1900 et placé sous l'autorité de la Trésorerie fédérale, amenant une étroite coopération entre les banques. Elle régit les opérations des bureaux de compensation, nomme les liquidateurs des faillis et surveille l'impression et l'émission des billets. Les banques remplissent trois fonctions: la mise en circulation du papier-monnaie, médium des échanges courants; le truchement d'échange par l'émission de traites, lettres de change, etc.; le rendement productif des dépôts confiés et des fonds dont elles disposent.

La législation bancaire est de haute importance. En 1871, elle prescrivait un capital minimum de 500.000 dollars, restreignait les billets à 4 et au-dessus, pourvoyait au rachat de leurs billets à toutes leurs succursales, limitait les dividendes jusqu'après l'accumulation d'un fonds de réserve déterminé, imposait l'obligation de détenir des billets du Dominion, à concurrence d'au moins un tiers de leur réserve en numéraire, interdisait de prêter de l'argent sur leurs propres actions ou obligations, prononçait l'annulation de la charte de toute banque ayant cessé ses payements depuis 90 jours, accordait la charte pour dix ans, enfin requérait de transmettre au Ministre des Finances des listes certifiées des actionnaires, afin d'appliquer, le cas échéant, le principe de la double responsabilité. Cette loi subit des modifications légales en 1881, en 1891, 1901, 1908, 1913, 1923.

Présentement, les banques, munies d'une charte, sont incorporées par un **Acte spécial** du Parlement et régies par l'acte officiel de 1923. Cet acte spécifie clairement les transactions auxquelles les banques peuvent ou non participer légalement et embrasse les règlements destinés à garantir la direction propre à ces transactions. Ces règlements leur interdisent de s'engager dans tout commerce, d'emprunter des sommes sur garantie, d'intervenir dans les actions d'une autre banque et de dépasser 10.000 dollars dans tout emprunt fait à leurs commis ou fonctionnaires.

Les banques ont la faculté d'émettre des billets, au montant seulement du capital entièrement versé, plus le montant de pièces d'or en circulation et les billets du Dominion déposés aux réserves. Elles sont tenues, sur commande, de payer au pair de 100 dollars les billets du gouvernement.

Si une banque venait à suspendre tout payement, ses billets en circulation sont remboursables par toute autre banque : ils sont d'ailleurs garantis par le fonds en circulation du gouvernement. Chaque banque doit contribuer à ce fonds par un montant égal au 5 % de sa moyenne circulation.

Le Ministre des Finances est chargé de la nomination et du choix de l'Inspecteur général des banques.

Voici la nomenclature des banques, depuis 1867, date de la Confédération; la banque dont le nom paraît en tête a absorbé la seconde :

1868. *Banque des Marchands.* Banque commerciale du Canada.

1870. *Banque Canadienne du Commerce.* Banque Gore; siège à Toronto, capital social 20.000.000.

1875. *Banque Standard du Canada.* Banque Saint-Laurent; bureau principal à Toronto, capital social 4.823.400.

1883. *Banque de la Nouvelle-Ecosse.* Banque Union de Prince-Edouard; bureau principal à Halifax; capital social 10.000.000.

1900. — *Banque Provinciale.* Banque Jacques-Cartier; bureau à Montréal, capital 4.000.000.

1901. *Banque Canadienne du Commerce.* Banque de Colombie.

1901. *Banque du Nouveau-Brunswick.* Banque Summerside.

1903. *Banque Canadienne du Commerce.* Banque de Halifax.

1903. *Banque de Montréal.* Banque de change à Yarmouth.

1906. *Banque Canadienne du Commerce.*

Banque des Marchands de Prince-Edouard.

1906. *Banque de Montréal.* Banque d'Ontario à Toronto.

1907. *Banque de Montréal.* Banque du Peuple du N.-B.

1908. *Banque de la Couronne.* Banque du Nord et celle du Canada.

1909. *Banque Standard du Canada.* Banque de l'Ouest du Canada.

1910. *Banque Royale du Canada.* Banque Union de Halifax.

1911. *Banque Union du Canada.* Banque de l'Empire-Uni.

1912. *Banque Canadienne du Commerce.* Banque des Cantons de l'Est.

1912. *Banque Royale du Canada.* Banque des Commerçants.

1913. *Banque de la Nouvelle-Ecosse.* Banque du Nouveau-Brunswick.

1913. *Banque Home du Canada.* Banque Internationale du Canada.

1914. *Banque de la Nouvelle-Ecosse.* Banque Métropolitaine.

1917. *Banque Royale du Canada.* Banque de Québec.

1918. *Banque Royale du Canada.* Banque de la Couronne et celle de Colombie.

1919. *Banque de la Nouvelle-Ecosse.* Banque d'Ottawa.

1922. *Banque de Montréal.* Banque des Marchands.

1923. *Banque Canadienne du Commerce.* Banque de Hamilton.

1924. *Banque Canadienne Nationale.* Banque Nationale et Banque d'Hochelaga. Bureau principal à Montréal; capital social 7.000.000 (en 1930), réserve 7.000.000.

1924. *Banque Standard.* Banque Sterling.

1924. *Banque de Montréal.* Banque Molson; bureau principal à Montréal; fonds social 34.600.000; réserve 37.800.000.

1925. *Banque Royale du Canada.* Banque Union; bureau principal à Montréal; capital social 29.000.000.

1925. *Banque Dominion,* siège à Toronto; capital social 6.000.000.

1925. *Banque Impériale du Canada;* bureau à Toronto; capital social 7.000.000.

1925. *Banque de Toronto,* capital social 5.000.000. (V. Caisse.)

Bibl. — Can and Prov., index, Toronto, 1917; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc.*, ib. 1926; Banks in Can., ib. 1929; Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

BARANOFF (Alexandre-Andrevitch) (1747-1819), gouverneur de l'Alaska ou Amérique russe.

Il avait été le directeur d'une manufacture de verre à Irkutsk, en Sibérie, et pensa mieux et plus tôt s'enrichir dans le commerce des fourrures de l'Est du pays. Nommé gouverneur de la principale Compagnie russe en Amérique en 1790, il vit les autres Compagnies se fusionner avec la sienne, au bout de neuf années de succès. De Kadiak il transporta ses quartiers-généraux au Nouvel-Arkangel, à Sitka : il y fit construire un fort, un bassin de construction navale, une fonderie, des églises et des hôpitaux. Même il dota la localité d'une librairie et d'une galerie de peinture, dans le dessein d'implanter au loin l'idée d'une parfaite civilisation moscovite. En 1818, il mit à la voile pour effectuer son retour en Russie : dans le trajet, il mourut à bord, l'année suivante. En 1778, son nom fut affecté à une île.

Bibl. — A. Laut, *Vikings of the Pacific,* Toronto, 1904; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1917.

BARBIER (Gabriel) (1656-87), compagnon du sieur de La Salle et son lieutenant au Texas.

Gilbert Barbier dit Le Minime vint à Ville-Marie avec la seconde recrue en 1642. Originaire de Decize, dans la Nièvre, il y naquit en 1626, devint charpentier et arpenteur, épousa le 14 novembre 1650 Catherine de La Vaux, native de Delme près de Nancy (Lorraine), reçut une concession huit jours avant son mariage, fut procureur fiscal en 1657, caporal de la 6e escouade en 1663 et mourut en 1693. (V. Bull. des Rech. hist., 1927.).

Le quatrième enfant au foyer, Gabriel naquit à Ville-Marie le 6 septembre 1656 et exerça sans doute le métier de son père. Toutefois vers 1680, il s'engagea au service du sieur de La Salle (V. ce nom), au fort Frontenac, et le suivit avec d'autres compagnons, en 1682, à la découverte de l'embouchure du Mississipi. Au retour, il s'attacha à la fortune du découvreur, l'accompagna en France en 1688, et, de là, l'année suivante, il s'embarqua pour le voyage au golfe du Mexique.

En 1685, après l'installation des colons à la baie **Matagorda,** au Texas, Barbier alla en excursion vers la hauteur des terres. En 1686, il fut, selon Joutel (V. ce nom), du nombre de ceux qui restaient à l'habitation, ayant été estropié par un copeau qui lui était entré dans le pied au dernier voyage. En 1687, au troisième voyage de La Salle vers les Cenis, « il laissa au camp le sieur Barbier comme son lieutenant et commandant en chef avec l'abbé Chefdeville, Sulpicien, deux Récollets et autres au nombre de vingt, y compris femmes et filles qui étaient sept ».

La femme de Barbier eut un enfant, qui

mourut au berceau. Dès que les Sauvages Chamcoets eurent appris l'assassinat de M. de La Salle, ils se jetèrent sur les colons pour les massacrer tous : les Sauvagesses sauvèrent toutefois les enfants et la femme de Barbier qui portait à la mamelle un second enfant de trois mois. Mais, quelques jours après, les Sauvages vinrent la tuer ainsi que l'enfant qu'ils écrasèrent contre un arbre en le tenant par le pied.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. III, Paris, 1889.

BARKER (Sir Frederick-Eustache) (1838-1915), avocat, député, juge en chef, administrateur.

Il naquit, le 27 décembre 1838, à Sheffield au Nouveau-Brunswick, fit ses études à l'Université provinciale, où il obtint les grades de bachelier en 1856 et de maître ès-arts en 1858. Admis au barreau en 1861, on le nomma Conseil de la Reine en 1873 et juge de la Cour supérieure en 1893. De 1885 à 1889, il représenta le comté Saint-Jean aux Communes. En 1896, administrateur de la Province, il fut choisi comme arbitre dans l'affaire relative aux réclamations de la Compagnie de chemin de fer **Eastern Extension** en 1900. Promu juge en chef le 29 janvier 1908, président de la Cour d'appel en 1913, il fut décoré du titre de chevalier de Saint-Michel et Saint-George en juin de la même année. Tôt après, il résigna sa charge et mourut à Saint-Jean le 15 décembre 1915.

Bibl. — H. J. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1912; Can. Parl. Comp., 1887; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BARKLEY (Charles-William) (1759-1832), négociant, voyageur au long cours, découvreur du détroit de son nom.

Né en Angleterre en 1759, il servit d'abord au compte de la Compagnie des Indes orientales. En 1787, il commandait un vaisseau qui fit voile vers les côtes de l'Ouest à la recherche des peaux de la loutre marine : il emmenait son épouse, qui fut la première blanche à paraître en Colombie Britannique. Il découvrit et nomma le détroit de **Juan de Fuca**, la même année, et amena sa cargaison de fourrures en Chine. En 1792, tous deux refirent le même voyage : sa femme écrivit un intéressant récit des deux expéditions. Il mourut en 1832 à North Crescent, Hartford. Le détroit Barkley de l'île Vancouver qu'il découvrit, a perpétué son nom. Mais il vit une partie de son équipage massacré par les Sauvages.

Bibl. — The Makers of Canada et Can. and Provinces, tabl. gén., 1916; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

BARLOW (Alfred-Ernest) (1861-1914), bachelier et maître ès-arts, géologiste, arpenteur, docteur ès-sciences.

Le plus jeune fils de Robert Barlow, cartographe au bureau géologique du Canada, Alfred, naquit à Montréal le 17 juin 1861, fit ses études à l'Université Mac Gill, où il obtint ses diplômes de bachelier en 1883 et de maître ès-arts en 1889 : on lui conféra le titre de docteur ès-sciences en 1900. En sortant de l'Université, en 1883, on lui offrit une position à Ottawa, au bureau de l'arpentage et des cadastres, qu'il agréa avec empressement jusqu'en 1907; à cette date, il résigna sa fonction pour accepter celle d'aviseur géologiste à Montréal.

En 1903, on lui offrit un siège dans la Société Royale du Canada. Le 29 mai 1914, accompagné de son épouse Frances, fille de William Toms, d'Ottawa, il fut avec elle victime du naufrage de l'**Empress of Ireland**, perforé la nuit, à la hauteur de la Pointe-aux-Pères en face de Rimouski, par le cargo **Storstard**. Entre 1890 et 1914, il avait publié 60 rapports, mémoires, opuscules, concernant la géologie du Canada. Ses études, celles surtout relatives aux terrains miniers, font encore autorité au bénéfice des Compagnies, des prospecteurs et des exploiteurs des métaux.

Bibl. — J. H. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1912; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1915.

BARNARD (Sir Frank Hillman), commerçant, député, lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique.

Son père, Francis Jones, avait épousé Ellen Hillman, native d'Irlande. En 1859, il quitta l'Ontario pour aller s'établir en Colombie, à l'époque de la découverte de l'or dans la vallée du Fraser; peu après son arrivée, il inaugura une ligne de messagerie et de poste, sur un parcours de 400 milles, entre Yale et Bakerville. Il fut élu représentant à la Chambre et au Conseil législatif de Colombie (1866-71), ainsi que député de Yale-Caribou aux Communes (1878-88). Frank, son fils aîné, naquit à Toronto le 16 mai 1856 et fut plus tard placé aux écoles de London (Ontario). Durant sept années, il seconda les efforts de son père dans les affaires commerciales; puis, il fut élu député de Caribou aux Communes (1888-96), tout en demeurant l'associé des directeurs de plusieurs Compagnies industrielles. Le 5 décembre 1914, le gouvernement le nommait lieutenant-gouverneur de la Province jusqu'en 1919; en janvier 1918, il a été fait chevalier de Saint-Michel et Saint-George. En 1883, il a épousé Martha Aurelia, fille de Joseph Loeven de Victoria.

Son frère, George Henry, né à Victoria, île Vancouver, le 9 octobre 1868, élève au collège de Port-Hope (Ont.), marié à Ethel Burnham Rogers de Perterborough, maire de sa ville natale (1904-06), promu compagnon en 1907, député aux Communes (1908 et 1911), est muni d'un siège au Sénat le 23 octobre 1917.

Bibl. — Parl. Guide, Ottawa, 1918 et 1923; H. Morgan, *Men. of Can.*, Toronto, 1912; Fr. J. Audet, *Dates and Events, Ottawa*, 1917.

BARONNETS (Ordre des). Institution créée en vue de favoriser l'exode des colons en Nouvelle-Ecosse.

En 1621, William Alexander obtint de Jacques Ier la concession de la péninsule acadienne et l'appela la **Nouvelle-Ecosse.** Le recrutement des colons ne s'effectuant que fort lentement, le 18 octobre 1624, le roi annonçait à son Conseil privé son dessein d'instituer un Ordre de petits barons ou **baronnets,** ainsi titrés entre la noblesse et la gentry : il se croyait ainsi assuré de garantir le peuplement de la colonie, il s'en flattait encore sur son lit de mort, l'année suivante.

Le nombre des baronnets était fixé à 150. Dans l'espace de dix ans, on en créa effectivement 107 : 34 avaient leur baronnie au Nouveau-Brunswick actuel, 15 en Nouvelle-Ecosse, 24 au Cap-Breton et 34 à l'île Anticosti. Chaque baronnet devait verser d'avance un montant assez considérable et s'efforcer d'enrôler des colons en grand nombre.

L'histoire de sir W. Alexander atteste l'échec de l'entreprise, surtout en raison du retour à la France de Québec et de l'Acadie, au traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632. (V. Alexander.)

Bibl. — The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; Can. and Prov., vol. XIII, ib., 1916.

BARONNIE, mot qui servait à désigner l'étendue des possessions et de la juridiction d'un baron.

1. **Baronnie du Cap-Tourmente.** — Elle fut créée, le 3 janvier 1624, en faveur du Guillaume De Caen (V. ce nom), et comprenait l'île d'Orléans et les îlots du voisinage. Une petite ferme pour l'élevage des bestiaux, au pied du Cap, fut toute l'entreprise noble du sieur De Caen, qui perdit ses terres et son titre, en 1627, par la formation de la Compagnie des Cent-Associés. (V. **Revue can.,** 1885.)

2. **Baronnie de Pobomcoup** (Acadie). — Elle fut créée, en 1651, en faveur du sieur Mius d'Entremont, qui porta le titre de baron jusqu'à sa mort. Toutefois on n'a jamais trouvé les lettres patentes qui érigèrent cette baronnie au nom du roi.

3. **Baronnie des Islets.** — Elle fut créée, le 14 mars 1671, en faveur de l'intendant Talon par lettres patentes; elle fut érigée en comté d'Orsainville, en mai 1675, trois ans après le retour de M. Talon en France.

4. **Baronnie de Portneuf.** — Elle fut créée, en mars 1681, en faveur de René Robineau (V. ce nom), seigneur de Bécancour.

5. **Baronnie de Longueuil.** — Elle fut créée, le 26 janvier 1700, en faveur de Charles Le Moyne, qui avait en 1685, succédé à son père comme seigneur de Longueuil.

6. **Baronnie de Beauville** (Acadie). — Elle fut créée, le 25 juin 1707, en faveur de François de Beauharnois, ancien intendant de la Nouvelle-France.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 1re série, Lévis, 1919; E. Gagnon, *Feuilles volantes*, Québec, 1910.

BARRE (Isaac) (1726-1802), enseigne, major de brigade, adjudant-général, lieutenant-colonel, homme politique.

Il était le fils d'un réfugié calviniste de La Rochelle et naquit à Dublin (Irl.) en 1726. Il étudia au Trinity College et en sortit après avoir pris ses grades. Puis, entré dans l'armée en qualité d'enseigne en 1746, il accompagna les troupes au second siège de Louisbourg et fut promu major de brigade le 12 mai 1758, après s'être distingué. Dans l'expédition de Wolfe contre Québec, l'année suivante, il servit avec le grade d'adjudant-général en second, occupant le rang de major en Amérique.

Le 4 juillet 1759, le général Wolfe le détacha du **Trent** avec un drapeau de trêve auprès de M. de Vaudreuil à Québec : il s'agissait de remettre aux mains du gouverneur quelques Acadiennes faites prisonnières à Miramichi et de réclamer la mise en liberté de trois Anglais capturés à l'Ile-aux-Coudres. M. le chevalier Le Mercier fut député à bord du **Trent** avec la mission de prendre les prisonnières et de refuser l'élargissement des Anglais avant l'issue du conflit. Dans le testament de Wolfe, daté du 8 juin, son nom est inscrit pour percevoir la somme de 100 guinées. Blessé aux plaines d'Abraham, il partit pour les colonies du Sud chercher sa guérison. En 1760, il se trouvait sous les ordres du général Amherst et, l'année suivante, il fut promu au grade de lieutenant-colonel, muni du commandement du 106e régiment. Mais il ne tarda pas à donner sa démission, fut élu aux Communes, où il siégea jusqu'en 1790 : il s'y révéla bon orateur et politique distingué, chef de l'opposition dans

la question des taxes concernant les colonies d'Amérique. Il mourut le 20 juillet 1802.

BIBL. — A. G. Doughty, *Capt. John Knox's Journal*, 3 vol., Toronto, 1916.

BARRY (Thomas-Francis) (1841-1920), prêtre, curé, coadjuteur, évêque de Chatham.

Son père Thomas et sa mère Mary Hammond étaient natifs du comté de Kilkenny en Irlande; de leur union naquirent quatre garçons : James, John, Frank et Thomas, ainsi que quatre filles. Ayant émigré au Nouveau-Brunswick, ils se fixèrent à Pokemouche, où naquit Francis le 3 mars 1841. Après avoir fini son cours primaire à l'école locale, il fut envoyé chez les Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Jean (N.-B.), ensuite au petit séminaire de Montréal. Son directeur ayant reconnu sa vocation à l'état ecclésiastique, il entra au grand séminaire et fut ordonné prêtre le 3 août 1866. De retour au diocèse de Chatham, son Ordinaire le *nomma* successivement curé de Charlo, de Caraquet, de Bathurst.

Préconisé en 1900 évêque de **Thugga** (auj. Dougga, au Sud de Tunis, en Afrique), il fut sacré le 11 février comme coadjuteur de Mgr Rogers (V. ce nom), à qui il succéda le 11 août 1902 sur le siège de Chatham : il y est décédé le 19 janvier 1920.

BIBL. — Notes de son successeur, Mgr Chiasson, 1928.

BARRY (Robertine) (1866-1910), écrivain et journaliste.

Fille de John Edmund Barry, elle naquit aux Trois-Pistoles en 1866 et reçut son éducation au couvent des Ursulines de Québec. Plus tard, durant plusieurs années, elle travailla dans les bureaux de rédaction du journal **La Patrie** de Montréal et publia des articles sous le pseudonyme **Françoise.** En 1901, elle fonda le **Journal de Françoise,** publication bimensuelle, qui disparut à sa mort en 1910. En 1875, elle avait composé un recueil d'histoires et d'esquisses, intitulé **Fleurs champêtres.**

BIBL. — W. S. Wallace, *Dict. of can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BARTHE (Joseph-Guillaume) (1816-93), avocat, député, littérateur, publiciste, historien, premier Commissaire canadien à Paris.

Fils de Jacques et de Marguerite Bérenger, Thaddée-Alexis Barthe naquit à Toulon (France), vint comme pêcheur en Gaspésie et épousa à Saint-Joseph de Carleton, le 17 février 1784, Elisabeth-Louise-Françoise Poisset. Leur fils, Joseph-Tropez, né le 5 novembre 1787, s'unit à Marie Tapin en 1814; de leur alliance étaient issus douze enfants, entre autres Joseph-Guillaume et Georges-Isidore. Leur père, cultivateur à Restigouche jusqu'en 1829, devint navigateur et capitaine au long cours, entre le Canada et les Antilles.

Joseph-Guillaume, né à Carleton le 16 mars 1816, fit ses études classiques au collège de Nicolet, s'initia aux éléments de la médecine qu'il abandonna pour le droit. En 1837, mêlé au mouvement insurrectionnel, il donna à la presse quelques odes *patriotiques* qui le firent emprisonner à Montréal, sur l'accusation d'avoir écrit en faveur de Papineau et des exilés aux Bermudes. Remis en liberté, il se fit inscrire au barreau. Le 4 juillet 1839, il fondait à Montréal avec F. Cinq-Mars **l'Aurore des Canadas,** qui vécut jusqu'en 1848. Le 8 avril 1841, les électeurs de Yamaska le choisirent pour leur député, jusqu'au 23 septembre 1844. Il fut quelque temps greffier de la Cour d'Appel. Ayant démissionné, il se rendit à Paris dans le dessein de lever des recrues de colons. Durant son séjour de trois ans, il publia des articles dans la **Gazette de France** et fit imprimer **Le Canada reconquis par la France.** En 1856, il collabora au **Bas-Canada** que venait de fonder son frère; puis au **Canadien,** au **Moniteur,** à **l'Avenir.** Il avait représenté le Canada à Paris. Il mourut à Montréal en 1893, après avoir édité en 1885 **Souvenirs d'un demi-siècle.** Il avait épousé Louise Pacaud, qui fut mère de sept enfants : Emilie épousa le juge Joseph Lavergne, Eveline M. Goodhew.

BIBL. — Notes communiquées; Bull. des Rech. hist., H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867.

BARTHE (Georges-Isidore) (1834-1900), frère du précédent, avocat, publiciste, député, magistrat, traducteur officiel.

Il naquit à Restigouche, le 16 novembre 1834, reçut son instruction au collège de Nicolet, étudia le droit et fut admis au barreau en 1855. Le 4 avril 1856, associé à Charles Odilon Doucet, il fondait aux Trois-Rivières **le Bas-Canada,** qui disparut le 15 novembre suivant. Le but des rédacteurs visait surtout à provoquer l'immigration française; aussi bien, plus 500 abonnements vinrent de France et les journaux de Paris reproduisaient volontiers les appels motivés des journalistes trifluviens. Les perspectives, au lendemain surtout de l'alliance franco-anglaise en Crimée, présageaient de beaux résultats, lorsqu'une conflagration détruisit l'édifice et le matériel des éditeurs.

En 1857, M. Barthe se transporta à Sorel, fonda, le 13 août, la **Gazette de Sorel,** qui

devait vivre jusqu'en 1882. Dans l'intervalle, M. Barthe représenta aux Communes le comté de Richelieu, d'abord du 19 novembre 1870 au 8 juillet 1872; puis, du 3 février 1874 au 17 août 1878. Le 18 août 1884, il ressuscitait aux Trois-Rivières **l'Ere Nouvelle,** fondée en 1852 et suspendue en 1866.

Sous le gouvernement d'H. Mercier, M. Barthe fut promu magistrat de district aux Trois-Rivières et se vit destituer par les conservateurs. Il retourna au journalisme et, le 1er octobre 1894, parut le premier numéro de **l'Indépendance Canadienne,** qui vécut huit mois. En 1897, on lui confia la fonction de traducteur officiel aux Communes. Il décéda à Ottawa, le 11 août 1900. En 1896, il avait publié à Sorel un roman, intitulé **Drame de la vie réelle.** Il avait épousé Charlotte, fille du docteur Meilleur (V. ce nom), qui lui donna neuf enfants, entre autres : **Georges-Antoine-René; Joseph-Arthur; Blanche-Marie-Diane-Alphonsine; Jean-Baptiste** et **Marie-Alice.**

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BASILIENS (Ordre de Saint-Basile ou des), formant la branche de la Congrégation ruthène du Saint-Sauveur.

Les origines remontent à l'époque de l'union des Ruthènes à l'Eglise romaine en 1595. Le fondateur primitif a été saint Basile. Mais le réorganisateur des monastères basiliens ruthènes fut Josaphat Koncewicz, né en 1580 et mort martyr le 12 novembre 1623, canonisé par Pie IX le 29 juin 1867; son collaborateur de réforme fut Joseph Velamin Rûtski, plus tard archevêque de Kiew (1573-1637). En 1617, les monastères devinrent Congrégation spéciale, approuvée par Urbain VIII en 1624, ainsi que la Règle; ils ont été réformés par Léon XIII en 1882.

Cet Ordre religieux est venu s'établir dans l'Ouest canadien sur les instances de Mgr Langevin pour desservir les Ruthènes (V. ce mot), qui affluaient au Manitoba en 1896. En 1912, Mgr Budka devint leur évêque national jusqu'à sa démission en 1928. Son successeur, Basile Ladyka, né en Ukraine occidentale le 2 août 1884, ordonné prêtre le 2 août 1912, a été élu (20 mai 1929), évêque titulaire d'**Abydo** (en Hellespont, sur les Dardanelles, aujourd'hui Avido ou Nagar Kalessi), sacré à Edmonton le 14 juillet suivant, avec juridiction sur tous les fidèles du rite ruthène au Canada. Le prélat est aussi Supérieur des Basiliens : 9 prêtres et 11 frères et tient sa résidence à Winnipeg. — (V. **Prêtres de Saint-Basile.**)

BIBL. — Can. ecc., Montréal, 1929; A. Battandier, *Ann. Pont. cath.*, Paris, 1929.

BASQUES (Les). Peuple descendant des Celtes-Ibères, appelés par les Romains **Cantabres** et par les modernes **Basques** (venant de **Bascos,** montagnards).

Ce peuple est situé, encore aujourd'hui, entre la France et l'Espagne, sur les deux versants des Pyrénées, ayant des ports sur l'Atlantique. Il formait quatre provinces espagnoles : la Biscaye, le Guipuzcoa, l'Alava, la Haute-Navarre; et trois françaises : le Labourd, la Soule, la Basse-Navarre. Indépendant durant tout le moyen âge, réfractaire à toute tentative d'assimilation, ce peuple rude et guerrier, redoutable dans la contrebande, intrépide comme corsaire, a conservé ses mœurs, ses coutumes, ses traditions. Sa langue comprend quatre dialectes : le biscayen, le navarrais, le souletin, le labourdin.

C'est en 1551 et en 1555, que les Basques apparaissent dans l'histoire de la marine : Basques espagnols luttent contre Basques français avec acharnement en 1552. Ceux d'Espagne, en se rendant aux Pays-Bas espagnols, enlèvent sur leur passage 60 voiliers français, 500 pièces d'artillerie, et font 1.000 prisonniers. En 1555, les Anglais les secondent, afin de s'emparer des îles normandes, Jersey et Guernesey. Dès 1553, en vertu d'une ordonnance royale, l'Espagne fait escorter les caravelles basques aux eaux de Terre-Neuve.

En 1591, les Basques français se rallient aux Bretons, après entente entre les amirautés de Guyenne et de Bretagne : ils envoient au Nord leur hardis baleiniers. Les mariniers de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz se font aider des Micmacs pour dépecer leurs baleines. La langue usitée entre eux était le basque; d'où la nomenclature des anses de Terre-Neuve : **Ulycito, Oporportu** (Vase à lait), devenu Port-au-Port, **Portuchua** (petit port) ou **Port-au-Choix** et d'autres appellations.

Les Basques espagnols de Biscaye, de 1545 à 1592, se dirigent annuellement vers le golfe Saint-Laurent avec leurs baleinières, s'arrêtant aussi aux environs de Tadoussac. Dès la fondation de Québec, Basques des deux nationalités continuent leurs pêcheries sur les côtes acadiennes et dans l'embouchure du grand fleuve. M. de Champlain les rencontra sans cesse dans ces parages et sut habilement se concilier leur bienveillance, mais il lutta souvent contre les surprises des Basques espagnols.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Ch. de la Roncière, *Hist. de la Mar. fr.*, t. IV, Paris, 1910.

BASSET (Bénigne), sieur des Lauriers (1639-99), greffier, tabellion, notaire, arpenteur, secrétaire.

Fils de Jean et de Catherine Coudreau, il naquit à Paris en 1639; son père était maître joueur de luth des pages de la Chambre du roi. En 1657, l'adolescent suit à Ville-Marie M. de Chomedey, les Sulpiciens, M. d'Ailleboust et plusieurs passagers; il s'y maria le 24 novembre 1659 et est signalé en 1663 soldat de la 8e escouade. Assez instruit et bon calligraphe, il eut la succession du notaire de Saint-Père (V. ce nom). Bientôt, il cumula plusieurs charges, celles de quatrième notaire de la seigneurie de Montréal, de premier notaire royal, d'arpenteur, de greffier de la justice et de secrétaire de la fabrique; le premier acte de son étude date du 1er octobre 1657. Il avait aussi ses tares : peu consciencieux dans ses fonctions, le juge de Branssat (V. ce nom) dut l'interdire en 1677. En 1693, on le réhabilita comme notaire; mais il se créa de nouveaux embarras jusqu'à son décès survenu le 4 août 1699; en 1696, il signait « maître arpenteur juré à Ville-Marie ».

De son union avec Jeanne, fille de Jean Vauxvilliers et de Claude Charles, et décédée la même année, il eut sept enfants, entre autres :

Jean, né en 1660, noyé dans le fleuve en 1679;

Benoît, né en 1662, décédé célibataire en 1737;

Charles, né en 1664, mort célibataire en 1723;

Jeanne, née en 1667, mariée (1728) à Etienne de Miray;

Gabriel, né en 1670, qui, de concert avec Benoît, donna aux Hospitalières de Saint-Joseph l'emplacement de l'Hôtel-Dieu;

Anne, née en 1672, décédée sans alliance en 1703.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; et année 1927.

BATARD FLAMAND (Le), métis hollando-agnier, devenu dans la suite l'un des chefs iroquois.

En 1649, ce métis conduisit contre le poste des Trois-Rivières une bande d'Iroquois, surprenant les soldats de la garnison dont quelques-uns des meilleurs furent tués et d'autres grièvement blessés (V. **Relat.** de 1650). Au mois d'août 1656, il en commandait une autre qui, dans une embuscade, blessa mortellement le Père Garreau au lac des Deux-Montagnes (V. N. Perrot, **Mém.**). Les guides de M. de Courcelle, en février 1666, ne purent découvrir les chemins des villages iroquois et menèrent le parti à Corlaer, où l'on ne trouva qu'une cabane d'Iroquois. Le Bâtard Flamand y était aussi, entouré d'un groupe dont il était le chef. L'été suivant, au moment de l'entrée des troupes au pays des Agniers, les Français et les Algonquins de l'avant-garde le prirent et le lièrent et deux des siens; comme ils déclarèrent qu'ils venaient en ambassade pour parler d'accommodement, M. de Sorel les fit délier. Emmené à Québec, il est bien accueilli par M. de Tracy avec qui il conclut un traité de paix. Soudain se présente l'un des principaux chefs, qui se vante d'avoir tué M. de Chasy (V. ce nom), neveu du marquis : celui-ci le fait pendre sur place « sous les yeux du Bâtard ». La paix ainsi rompue, il ordonne la marche des troupes vers le pays iroquois, retenant le Bâtard à Sorel. Renvoyé ensuite chez lui, il revient à Québec pour y traiter de la paix. Avec plusieurs de sa nation, il vint s'établir à Montréal, sans y défricher aucun lopin de terre.

Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, Cleveland, 1901-03.

BATHURST (Henry, troisième comte de) (1762-1834), secrétaire à la guerre et aux colonies, de 1812 à 1827.

Il ne vint pas au Canada, mais comme ministre des Colonies eut à s'occuper des affaires canadiennes. On signale particulièrement son intervention bienfaisante pour une meilleure entente entre le gouvernement de Sa Majesté et l'Eglise catholique romaine. Dans une lettre à Sir George Prévost, il recommande d'augmenter la redevance annuelle, que le gouvernement payait à l'évêque de Québec. C'est dans cette même lettre qu'il donne à Mgr Plessis le titre d'**Evêque catholique de Québec,** titre qu'on substitua dès lors à celui qu'avait porté jusqu'alors le titulaire du siège de Québec : « **Surintendant de l'Eglise Romaine au Canada** ». En 1819, il reçut avec une grande bienveillance Mgr Plessis et voulut bien consentir à la triple requête que l'évêque présenta au gouvernement : 1° la division du diocèse de Québec; 2° l'émission de lettres patentes pour le séminaire de Nicolet; 3° la paisible possession de leurs biens par les Sulpiciens et le Séminaire de Montréal. Pour faciliter les bonnes relations il consentit même au rappel de Sewell.

La ville de Bathurst et d'autres perpétuent son nom au Canada.

Bibl. — Canada and its Prov., vol. 11, Toronto, 1914.

BAUDOIN (Michel) (1692-1768), prêtre, Jésuite, missionnaire, supérieur, grand vicaire.

Fils de Gervais et de Jeanne Desrues, originaires de Saint-Brice, au Perche, Gervais, médecin émigré à Québec, y épousa le 6 novembre 1683 Anne, fille de Claude Auber, notaire royal, et de Jacqueline Lucas, et en eut onze enfants, entre autres Michel, qui naquit le 8 mars 1692. Après avoir terminé ses études classiques et le cours de philosophie, il demanda son admission dans la Compagnie de Jésus. On l'envoya au noviciat de Bordeaux en 1713. Ensuite il devint professeur de grammaire, puis d'humanités aux collèges d'Angoulême, de Pau, de La Rochelle, de Fontenay-le-Comte; il étudia la théologie à Poitiers et fut ordonné prêtre en 1726.

De retour au Canada, en 1728, l'obédience lui assigne les missions de la Louisiane, et il travailla vingt années à la conversion des Chactas, tribu féroce cantonnée sur les rives de **Black Warrior** actuel, tributaire oriental du Tombigbee dans l'Alabama. Il eut souvent à maintenir la paix entre eux et les Français. En 1749, on le nomma supérieur des missions de l'Ordre; en 1750, il devint grand vicaire de l'évêque de Québec jusqu'en 1763. Il vit méconnaître ses droits de juridiction par les Capucins de la Nouvelle-Orléans, munis dans la personne de leur Gardien de pouvoirs analogues. Le 9 juillet 1763, fut promulgué l'arrêt d'expulsion des Jésuites et de la confiscation de leurs biens. Le Père Baudoin, âgé et infirme, fut hospitalisé chez M. Boré, ancien habitant; il y mourut en 1768.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv. Fr. au* XVIIIe siècle, t. I, Paris, 1906; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BAUGY (Henri de) dit le chevalier, officier dans les troupes du gouverneur de La Barre, aide de camp de M. de Denonville, auteur de deux récits.

Issu d'une noble famille du Berry, il était fils de Guillaume, conseiller du roi et capitaine de chevau-légers dans les régiments de Mazarin; il vint au Canada en 1682. L'année suivante, M. de La Barre lui donne ordre de s'emparer du fort Frontenac qui appartenait au sieur de La Salle (V. ce nom), ainsi que du fort Saint-Louis des Illinois, propriété aussi du même sieur de La Salle. Il exécuta le double mandat. A Saint-Louis, il se querella avec le commandant Henri de Tonti; une soudaine invasion des Iroquois vint les réconcilier (1684). En 1687, il prenait part à l'expédition de M. de Denonville. En 1690, M. de Frontenac envoie au ministre un « état des emplois vacants, auxquels il a pourvu : commission pour le sieur d'Hosta, lieutenance de la compagnie de Subercase, au lieu et place du sieur chevalier de Beaugis, qui a repassé en France en 1689 ». Ainsi l'assertion de M. Margry est inexacte lorsque cet historien fait mourir le chevalier, le lendemain du massacre de Lachine, le 6 août 1689.

Le chevalier a laissé deux récits : le **Journal d'une expédition contre les Iroquois,** en 1687; et **Lettres et Pièces justificatives relatives au fort Saint-Louis des Illinois,** publiées en 1883, par M. E. Serrigny, ancien magistrat.

Bibl. — C. de Rochemonteix, S. J. *Les Jés. et la N. Fr.*, t. III, Paris, 1895. P. Margry, *Découv. des Français*, t. VI, ib., 1889; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, ib., 1895; Bull. des Rech. hist., table gén., Beauceville, 1925.

BAYFIELD (Henry-Wolsey) (1795-1885), aspirant de la marine, inspecteur des grands lacs et du golfe, commandant, vice-amiral, amiral.

Né à Hull, en Angleterre, le 21 janvier 1795, il entra dans la marine royale en 1806 en qualité d'aspirant; il devait y passer cinquante années. En juin 1817, on le nomma inspecteur d'amirauté dans l'Amérique du Nord. Pendant quarante ans, il se livra à l'étude des eaux des grands lacs, des fleuves, des anfractuosités des deux rives du golfe, du détroit de Belle-Isle, des sinuosités du Labrador, de l'île d'Anticosti et de celle du Prince-Edouard, des îles de la Madeleine du Cap-Breton, de Sable, etc. En 1826, on le promut au grade de commandant; en 1856, de capitaine de pavillon; en 1863, de vice-amiral; en 1867, d'amiral. De 1827 à 1841, il eut son domicile à Québec; de 1841 à 1885, à Charlottetown, où il mourut le 10 février de cette année. En 1838, il avait épousé Fanny, fille unique du général Charles Wright. En 1854, le Parlement canadien lui décerna un vote de félicitations.

Bibl. — W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; L. Stephen et L. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, 63 vol., New-York et Londres, 1885-1912.

BAZALGETTE (John), colonel, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

La famille émigra du Languedoc en Angleterre vers le milieu du XVIIIe siècle. Le 17 octobre 1805, John était promu capitaine au 98e régiment d'infanterie. Il servit successivement aux Indes, en Egypte, à Madras, à Jersey, aux Bermudes. Durant l'été de 1811, il débarquait à Halifax. Le 7 juillet 1812, John Coape Sherbrooke le choisit comme son aide de camp, puis comme son secrétaire général, de 1814 à 1815. En 1817, on le promut aux grades d'assistant député-général des casernes de la Nouvelle-Ecosse, de major en disponibilité le 12 août 1819, de lieutenant-colonel le 10 janvier 1837, de quartier-maître à

Halifax le 15 janvier 1841, de colonel au 2e régiment des Antilles le 11 novembre 1851. Il devint administrateur du gouvernement civil de la Province, du 29 mai au 19 septembre 1851; puis, du 12 mars au 5 août 1852. Retiré du service en 1853, il vivait encore à Londres en 1858.

Bibl. — Army lists; Ann. Regist., 1858; Roy. Mil. Calend.; Nobil. de France, t. XIII, Paris.

BAZIRE (Charles) (1624-77), receveur des droits et domaines du roi et agent de la Compagnie des Indes occidentales.

Son père Jean, natif de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, avait épousé Jeanne Le Borgne, qui lui donna deux enfants : Charles, né en 1624, marié à Québec le 11 janvier 1666 à Geneviève Macart; Marie, née en 1626, mariée le 22 novembre 1672 à Philippe Gautier, mère de douze enfants et décédée en 1687.

Charles devint un négociant en vue de Québec et fit partie, comme associé de M. Aubert de La Chesnay (V. ce nom), de la Ferme du revenu du Canada. La mention d'un billet signé de sa main, qui pouvait être offert en payement par un créancier à un autre, fait connaître à cette époque reculée une pratique qui devint ensuite très fréquente au pays: ainsi des effets en billets d'échange étaient endossés par les marchands et tenaient lieu de monnaie courante pour effectuer les payements. Il était agent de la Compagnie des Indes occidentales jusqu'au retrait de son monopole en 1674. Dans une lettre à Colbert, en date du 2 novembre 1672, M. de Frontenac s'oppose à ce qu'on lui accorde sa demande, au nom de la Compagnie, de permettre à ses agents de faire la recherche des fourrures dans les magasins des négociants.

Le nom de M. Bazire paraît souvent dans un grand nombre de transactions d'immeubles à Québec et dans les environs. Avec Pierre Denys (V. ce nom) et M. de La Chesnaye, il était en 1676 copropriétaire de la seigneurie de Percé et des deux établissements de pêche à la morue qui s'y trouvaient. Il mourut à Québec le 15 décembre 1677; son fils Charles, né le 21 septembre 1666, ne vécut que quinze jours.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, Montréal, 1886; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.* Ottawa, t. I, 1926.

BEAUBASSIN, baie située aux derniers replis de la baie Française (aujourd'hui Fundy) mesurant un quart de lieu à l'entrée, large et profonde de deux lieues, jadis entourée de prairies et de collines aux pentes boisées, distante d'une lieue de la baie Verte.

Beaubassin, ainsi nommé par M. Le Neuf de La Vallière (V. ce nom) à cause de son aspect attrayant, désigne aussi la seigneurie qu'il y établit en 1676 : elle comprenait un bien modeste manoir, des dépendances d'élevage, des moulins à farine et à scie, des magasins, un entrepôt de marchandises de traite. Toutefois, dès 1671, Jacques Bourgeois, chirurgien (ou médecin), compagnon de M. d'Aunay, tuteur de ses enfants mineurs, otage remis à Sedgwick en 1654, alla s'y fixer avec un groupe d'amis pour échapper aux incursions des Anglais : on le peut considérer comme le promoteur de la colonisation de la région de Beaubassin. En 1685, c'est-à-dire en quinze ans, Beaubassin comptait 22 habitations comprenant 129 personnes. En 1696, une croisière anglaise, commandée par Church (V. ce nom), pénétra dans la baie et y débarqua 400 hommes qui, durant neuf jours, pillèrent à loisir toutes les habitations. Onze années après, Beaubassin était redevenu prospère et florissant, jusqu'à l'époque néfaste (1710) de la conquête de l'Acadie par Nicholson. Dans la suite, tout le bassin continua à se peupler et à produire de magnifiques résultats agricoles. En 1750, le colonel Lawrence partit de Halifax à la tête d'un détachement considérable, en vue de s'emparer de toute la région; tous les habitants, au nombre d'environ 2.000, abandonnèrent leurs foyers et traversèrent la rivière Missagouèche pour se mettre sous la protection des régiments canadiens. Aussitôt après leur départ, les Micmacs incendièrent l'église et toutes les maisons. Devant ce désastre, le colonel anglais retourna à Piziguid; mais il revint, en septembre, ériger un fort, qui prit son nom, sur les ruines du village de Beaubassin.

Bibl. — E. Rameau, *Une Colon. féod.*, t. I, Paris, 1889; Pl. Gaudet, *Rapp. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1905.

BEAUBIEN (Joseph-Octave) (1825-77), médecin, homme politique, conseiller, ministre, lieutenant-colonel.

Jules Trottier, né en 1590, et marié à Catherine Loyseau, était originaire du bourg d'Igé, au Perche. Emigré au Canada, il mourut aux Trois-Rivières le 10 mai 1665, laissant quatre fils : Julien (1636), qui épousa à Québec, le 16 août 1660, Marie Sédillot; Antoine, né à Igé, marié en 1663, à Batiscan, à Catherine Lefebvre et père de douze enfants; Pierre (1644), marié en 1663 à Suzanne Michaud; Jean (1646), marié à Geneviève Lafond et père de onze enfants. Ce sont les ancêtres de trois autres familles : Beaubien, Pombert, la Bissonnière.

Louis Beaubien, dit Trottier, se maria à Nicolet en 1752 à Marie-Louise Manseau et en eut douze enfants : Jean-Louis, l'un d'eux,

Halifax le 15 janvier 1841, de colonel au 2e régiment des Antilles le 11 novembre 1851. Il devint administrateur du gouvernement civil de la Province, du 29 mai au 19 septembre 1851; puis, du 12 mars au 5 août 1852. Retiré du service en 1853, il vivait encore à Londres en 1858.

Bibl. — Army lists; Ann. Regist., 1858; Roy. Mil. Calend.; Nobil. de France, t. XIII, Paris.

BAZIRE (Charles) (1624-77), receveur des droits et domaines du roi et agent de la Compagnie des Indes occidentales.

Son père Jean, natif de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, avait épousé Jeanne Le Borgne, qui lui donna deux enfants : Charles, né en 1624, marié à Québec le 11 janvier 1666 à Geneviève Macart; Marie, née en 1626, mariée le 22 novembre 1672 à Philippe Gautier, mère de douze enfants et décédée en 1687.

Charles devint un négociant en vue de Québec et fit partie, comme associé de M. Aubert de La Chesnay (V. ce nom), de la Ferme du revenu du Canada. La mention d'un billet signé de sa main, qui pouvait être offert en payement par un créancier à un autre, fait connaître à cette époque reculée une pratique qui devint ensuite très fréquente au pays: ainsi des effets en billets d'échange étaient endossés par les marchands et tenaient lieu de monnaie courante pour effectuer les payements. Il était agent de la Compagnie des Indes occidentales jusqu'au retrait de son monopole en 1674. Dans une lettre à Colbert, en date du 2 novembre 1672, M. de Frontenac s'oppose à ce qu'on lui accorde sa demande, au nom de la Compagnie, de permettre à ses agents de faire la recherche des fourrures dans les magasins des négociants.

Le nom de M. Bazire paraît souvent dans un grand nombre de transactions d'immeubles à Québec et dans les environs. Avec Pierre Denys (V. ce nom) et M. de La Chesnaye, il était en 1676 copropriétaire de la seigneurie de Percé et des deux établissements de pêche à la morue qui s'y trouvaient. Il mourut à Québec le 15 décembre 1677; son fils Charles, né le 21 septembre 1666, ne vécut que quinze jours.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. généal.*, Montréal, 1886; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.* Ottawa, t. I, 1926.

BEAUBASSIN, baie située aux derniers replis de la baie Française (aujourd'hui Fundy) mesurant un quart de lieu à l'entrée, large et profonde de deux lieues, jadis entourée de prairies et de collines aux pentes boisées, distante d'une lieue de la baie Verte.

Beaubassin, ainsi nommé par M. Le Neuf de La Vallière (V. ce nom) à cause de son aspect attrayant, désigne aussi la seigneurie qu'il y établit en 1676 : elle comprenait un bien modeste manoir, des dépendances d'élevage, des moulins à farine et à scie, des magasins, un entrepôt de marchandises de traite. Toutefois, dès 1671, Jacques Bourgeois, chirurgien (ou médecin), compagnon de M. d'Aunay, tuteur de ses enfants mineurs, otage remis à Sedgwick en 1654, alla s'y fixer avec un groupe d'amis pour échapper aux incursions des Anglais : on le peut considérer comme le promoteur de la colonisation de la région de Beaubassin. En 1685, c'est-à-dire en quinze ans, Beaubassin comptait 22 habitations comprenant 129 personnes. En 1696, une croisière anglaise, commandée par Church (V. ce nom), pénétra dans la baie et y débarqua 400 hommes qui, durant neuf jours, pillèrent à loisir toutes les habitations. Onze années après, Beaubassin était redevenu prospère et florissant, jusqu'à l'époque néfaste (1710) de la conquête de l'Acadie par Nicholson. Dans la suite, tout le bassin continua à se peupler et à produire de magnifiques résultats agricoles. En 1750, le colonel Lawrence partit de Halifax à la tête d'un détachement considérable, en vue de s'emparer de toute la région; tous les habitants, au nombre d'environ 2.000, abandonnèrent leurs foyers et traversèrent la rivière Missagouèche pour se mettre sous la protection des régiments canadiens. Aussitôt après leur départ, les Micmacs incendièrent l'église et toutes les maisons. Devant ce désastre, le colonel anglais retourna à Piziguid; mais il revint, en septembre, ériger un fort, qui prit son nom, sur les ruines du village de Beaubassin.

Bibl. — E. Rameau, *Une Colon. féod.*, t. I, Paris, 1889; Pl. Gaudet, *Rapp. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1905.

BEAUBIEN (Joseph-Octave) (1825-77), médecin, homme politique, conseiller, ministre, lieutenant-colonel.

Jules Trottier, né en 1590, et marié à Catherine Loyseau, était originaire du bourg d'Igé, au Perche. Emigré au Canada, il mourut aux Trois-Rivières le 10 mai 1665, laissant quatre fils : Julien (1636), qui épousa à Québec, le 16 août 1660, Marie Sédillot; Antoine, né à Igé, marié en 1663, à Batiscan, à Catherine Lefebvre et père de douze enfants; Pierre (1644), marié en 1663 à Suzanne Michaud; Jean (1646), marié à Geneviève Lafond et père de onze enfants. Ce sont les ancêtres de trois autres familles : Beaubien, Pombert, la Bissonnière.

Louis Beaubien, dit Trottier, se maria à Nicolet en 1752 à Marie-Louise Manseau et en eut douze enfants : Jean-Louis, l'un d'eux,

fut le grand-père, et son fils, Louis, le père de Joseph-Octave. Celui-ci naquit à Nicolet le 24 mars 1825 et fit ses études au collège de la ville. Le jeune homme opta pour la médecine et fut reçu dans la faculté en 1847. Le 24 juillet 1849, il se maria au Cap-Saint-Ignace à Catherine-Elisabeth, fille d'Antoine Chenet, seigneur de Vincelot. La politique l'attira bientôt dans l'arène : il fut élu député de Montmagny à la Chambre d'Assemblée (1858-67), nommé ministre des Terres de la Couronne (1867-73), membre du Conseil législatif (1867-77), député aux Communes (1867-72). Il était lieutenant-colonel du 1er bataillon de la milice de Montmagny et l'Islet, membre du Conseil agricole de Québec, directeur du Bureau du chemin de fer du Pacifique; il décéda à Montmagny le 7 novembre 1877, laissant deux enfants :

Charles-Octave, né en 1850, marié (1879) à Marie-Louise Tremblay, décédé sans postérité à Ottawa, le 2 novembre 1919;

Marie-Aglaé, née en 1853, mariée à Jules-Joseph Taschereau Frémont, avocat, mère de six enfants.

BIBL. — P.-G. Roy, *La Fam. Boisseau*, Lévis, 1907; C. H. Mackintosh, *The Can. Parl. Comp. and Annual Register*, Ottawa, 1877; *Gaz. des Fam. can. et acad.* t. VIII; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEAUCHENE (Robert Chevalier dit de) (1686-1731), capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France, auteur de **Mémoires.**

Son père, Jacques Chevalier, né en 1641, charpentier, fils de Guillaume et de Robine Auber, natifs de Grenonville, hameau de la paroisse d'Yerville (Seine-Inférieure), se maria, le 5 septembre 1678, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, à Jeanne Villain, fille de Jean, orfèvre dans la paroisse Saint-Jacques de Paris, et de Jeanne Barbé, et veuve de Mathurin Bernier. De cette union naquirent : Paul (1679), marié (1705) à Agathe Campeau; Jacques (1681), décédé à Ville-Marie (1717); Jean (1684); Marie (1785), décédée en 1763; Robert, né le 23 avril 1686 à la Pointe-aux-Trembles; Pierre, décédé en 1698; Marie (1688), mariée (1704) à Jean Campeau; Pierre (1690), marié (1717) à Marguerite Campeau; Elisabeth, Jacques, Jeanne (1696-99).

Robert Chevalier a laissé des **Mémoires**, où il affirme que ses « père et mère, Français d'origine, allèrent s'établir au Canada, aux environs de Montréal, sur le fleuve Saint-Laurent; que ses frères qui étaient en âge de se servir de leurs épées pour la défense des dieux pénates, eurent l'un d'entre eux prisonnier, l'aîné, chez les Iroquois; que, lorsqu'il put essayer couteaux, flèches, épées, pistolets, c'étaient là ses poupées; que l'on faisait de lui ce qu'on voulait, quand on lui promettait de ces armes et que, si l'on avait l'imprudence d'en lui donner, il les essayait sur les premiers animaux qu'il rencontrait; que, il n'avait pas sept ans, il ne restait ni chat, ni chien, ni porc, dans le voisinage; que, c'est ainsi qu'il exerçait sa valeur, en attendant qu'il fût assez fort pour en faire un plus noble usage et combattre avec ses trois frères contre les Iroquois », etc., etc.

Ces **Mémoires** avaient paru en 1732, publiées par le Breton Alain-René Le Sage, auteur de la farce **Crispin rival de son maître** (1707), du **Diable boiteux**, de **l'Histoire de Gil-Blas de Santillane** (1715), sous le titre de **Avantures** (sic) **de M. Robert Chevalier dit de Beauchêne, capitaine de Flibustiers dans la Nouvelle-France.** Jusqu'en 1926, ces **Avantures** ont été universellement considérées comme apocryphes. Mais M. A.-Léo Leymarie, archiviste de grand talent, vient de reconnaître leur auteur véritable et se détermine à les rééditer prochainement avec force annotations et illustrations. Dans l'édition de 1732 de M. Le Sage (1668-1747) en deux volumes in-12°, il est consigné dans la préface que « le Chevalier de Beauchêne, auteur de ces Mémoires, après avoir passé près de 50 ans au service du roi, tant sur terre que sur mer, vint en France avec une fortune considérable; mais que la passion qu'il avait pour le jeu la dérangea bientôt, sans parler de quelques affaires d'honneur que son esprit brusque et violent lui suscita et qu'il ne put accommoder qu'aux dépens de sa bourse; qu'il perdit plus des deux tiers de son bien à Brest, à Saint-Malo, à Nantes, et alla s'établir à Tours avec le reste; que, dans cette ville, ayant pris querelle avec quelques Anglais, il se battit, le 11 décembre 1731, et trouva dans ce combat une mort qu'il avait impunément affrontée dans les abordages les plus périlleux ».

Dans les heures, que sa fureur pour le jeu lui permettait d'employer à d'autres amusements, il s'occupait volontiers à mettre par écrit les événements de sa vie, à se rappeler tous les coups de main qu'il avait faits, tous les dangers qu'il avait courus. Un autre motif l'excitait encore à ce travail qu'il regardait comme utile à la société : il s'imaginait qu'on lui saurait un gré infini des moindres détails qu'il ferait de rencontres où il avait commandé, puisque, selon lui, un capitaine de vaisseau et un simple patron de barque devaient avoir autant de prudence, d'adresse et de courage dans leur conduite qu'un amiral dans la sienne... M. Le Sage ajoute que « au reste, si dans quelques endroits (des **Avantures**) on trouve le style un peu trop marin,

il faut se souvenir que c'est celui d'un flibustier ».

L'acte de sépulture se lit ainsi dans les registres de Tours : « Le 11 décembre 1731, le sieur Robert Chevalier de Beauchesne, natif du Mont-Royal en Canada a été tué sur le pavé de la paroisse (Notre-Dame-de-l'Ecrignolle), âgé de 48 (45 exactement) ans, sans qu'on ait pu lui administrer aucun sacrement; et, le lendemain, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par notre prêtre curé soussigné, en présence de M. Baudouin, neveu de la veuve, et de plusieurs autres témoins. » P. Le Roux.

Bibl. — *Nova Francia*, Revue, Paris, 1930.

BEAUCOURS (Jean-Maurice-Josué Boisberthelot, sieur de) (1662-1750), garde-marine, lieutenant, ingénieur militaire, capitaine, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, puis de Montréal.

Originaire du bourg Le Bodéo, dans les Côtes-du-Nord actuelles en Bretagne, il naquit vers 1662 du mariage de Jacques-Hyacinthe avec Péronnelle de Magnan. Le 15 avril 1684, il est admis comme garde-marine et, en 1688, fait lieutenant d'infanterie dans le détachement envoyé au Canada. En 1691, il devient capitaine réformé, tout en dirigeant les travaux de défense des Trois-Rivières. En février 1692, M. de Frontenac assemble contre les Iroquois un parti de 120 Français et de 250 Sauvages alliés qu'il confia au commandant d'Orvilliers, avec M. de Beaucours comme second. Le premier s'étant ébouillanté une jambe en route dut rentrer à Ville-Marie; le second mena le parti vers le fort Frontenac, tuant, dans une rencontre, 24 ennemis et en faisant 16 prisonniers; il avait perdu un soldat et 5 sauvages. Ce succès lui valut le grade de capitaine en pied, le 1er mars 1693.

La même année, le gouverneur charge M. de Beaucours de mettre en bon état les fortifications de Québec; habile ingénieur, l'officier trace les plans, construit les portes Saint-Jean et Saint-Louis, érige une redoute au Cap-Diamant. Le 5 mai 1695, on le fit enseigne de vaisseau. Le 28 avril 1697, le ministre de la Marine lui intime l'ordre de passer en Acadie pour remplacer le commandant de Villieu, détenu prisonnier à Boston. Le 18 mai 1701, il le fait commandant d'une compagnie. En 1704, il dirige un parti de 800 guerriers contre les forts de la Nouvelle-Angleterre, mais la désertion d'un régulier découragea les alliés et fit échouer l'expédition. En 1705, ayant sous ses ordres environ 100 hommes, il débarquait à Plaisance de Terre-Neuve, dans le dessein de s'emparer de Saint-Jean. En 1707, l'ingénieur travaille aux fortifications de la capitale, à la grande satisfaction des administrateurs, qui sollicitent pour lui la croix de Saint-Louis. En 1711, on lui impose la direction des travaux du fort de Chambly, commencés l'année précédente. Le marquis de Montcalm, en 1758, notait dans son Journal que « M. de Beaucours l'a fait construire sur la rive gauche de la rivière de Sorel (Richelieu) avec quatre bastions de pierre, place d'armes à l'intérieur, assez spacieux, le plus joli du Canada, avant que M. Pouchot (V. ce nom) eût construit Niagara; et, chose qui tient du prodige, il n'a pas volé le roi en le faisant construire ». En 1711, encore, averti positivement de l'invasion anglaise par terre et par mer, M. de Vaudreuil eut recours à M. de Beaucours, « qui ne négligea rien pour mettre Québec en état de soutenir un siège et qui trouva le secret de contenter l'habitant venu jusqu'à quatre fois aux travaux, sans peine et sans chagrin ».

Le 14 juin 1712, on le nomme ingénieur en chef de la Nouvelle-France et le roi simultanément lui accorde la croix de Saint-Louis. Le 10 mars 1715, il est appelé à remplacer M. de L'Hermite comme ingénieur à l'Ile-Royale, avec le titre de lieutenant de roi doté de 1.700 liv. de solde; en 1716, il reçoit le commandement de Port-Toulouse, étant officiellement avisé de déterminer les Acadiens à s'y établir. Le 27 février 1717, le Conseil de la Marine le désigna pour commander au Port-Dauphin, principal établissement de l'île, à cette époque. Le 3 février 1722, on le promut commandant de l'île Saint-Jean; mais en 1723, on le renvoyait au poste précédent. Il est choisi, le 16 janvier 1730, comme gouverneur des Trois-Rivières; puis de Montréal le 1er avril 1733. Dans une dépêche officielle de 1739, il est dit que « M. de Beaucours a toujours servi avec distinction, ayant aussi toutes les qualités pour remplir le poste qu'il occupe, que l'on regrette toutefois que, en plusieurs circonstances, il se soit montré peu sympathique à Mme Youville ».

Le 15 février 1748, il est mis à sa retraite, doté d'une pension de 3.000 livres. Le 8 octobre suivant, les administrateurs écrivaient au ministre que « M. de Beaucours doit au roi environ 1.800 liv. qu'il a touchées de trop sur ses appointements de l'année; que cet officier, dont il connaît le mérite, est dans la dernière indigence, étant obligé de vendre ses meubles journellement pour subsister; qu'ils le prient de lui accorder cette somme en gratification; qu'il ne lui sera pas possible de vivre avec 3.000 livres, car il ne trouve pas un sou à emprunter sur cette pension et la vie est fort chère; qu'il serait enfin disgracieux de voir un officier de distinction

par sa place et par lui-même, et d'un âge aussi avancé, être réduit à la mendicité ». (V. Arch. can. vol. 91). Il mourut à Montréal, le 11 mai 1750.

Le **Dictionnaire** de Tanguay a fait de lui deux personnages distincts (V. vol. 111) sous le nom de **Dubois** : il affirme que l'officier épousa à Québec, le 13 novembre 1723, Gabrielle-Françoise Aubert de La Chesnaye (V. ce nom), veuve de Paul Le Moyne de Longueuil, lui donnant **Georges-François** qui se maria à Jeanne Des Goutins.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1928; A. Shortt, *Docum. français*, t. II, Ottawa, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEAUCOURS (François-Malepart de), premier peintre canadien couronné à Paris.

Il était fils de Paul, sergent des troupes, et de Marguerite Haguenier, et naquit à Laprairie, le 25 février 1740. Son père, Parisien d'origine, s'était marié à Montréal le 25 juin 1737. Après avoir vécu à Laprairie jusqu'en 1745, le sergent quitte l'armée et semble avoir exercé son métier de peintre à Québec, où il mourut en juillet 1756. On ignore l'époque où son fils franchit l'océan pour aller perfectionner ses connaissances artistiques en France. Mais on a trouvé à Bordeaux son acte de mariage : le 12 juillet 1773, il épousait Benoîte Camagne de la paroisse Saint-Michel, fille du peintre Joseph Camagne et de Marie Noves. Dans la suite, il disparaît dans les annales de la ville. Toutefois, son épouse, le 5 juillet 1810, sous le nom de Benoîte Gaétan, s'alliait à Montréal au sieur Gabriel Franchère; elle y mourut le 13 janvier 1844, et son acte de sépulture la désigne ainsi : « Benoîte Camagne Gaétan, veuve de G. Franchère. »

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén. Beauceville, 1925.

BEAUDOIN (Jean) (1662-98), mousquetaire, prêtre, missionnaire en France et en Acadie, Sulpicien, aumônier de bord, curé de Beaubassin, auteur d'un **Journal.**

Il naquit à Nantes, vers 1662, fit ses études dans cette ville et embrassa la carrière des armes. Il fut quelque temps mousquetaire dans les gardes du roi. Se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Nantes, puis à Saint-Sulpice de Paris sous la direction de l'abbé Tronson (1682). Devenu prêtre en 1685, il se consacra aux missions du Vivarais. Mais l'année suivante, l'évêque de Nantes le rappela dans son diocèse. Il était déjà agrégé à la Société de Saint-Sulpice, puisque le prélat eut recours à l'assentiment de M. Tronson.

En 1687, selon l'abbé Casgrain, « il passa au séminaire des Missions étrangères de Paris, où il avait obtenu son entrée, dit-il, pour étudier sa vocation. Il y rencontra deux visiteurs, Mgr de Laval et Mgr de Saint-Vallier, qui lui exposèrent la pénurie de missionnaires en Acadie; il s'offrit à ce dernier prélat pour y travailler ». M. Beaudoin vint au Canada en 1688 et fut envoyé à la mission de Beaubassin, où l'abbé Trouvé (V. ce nom) exerçait le ministère depuis trois ans. En 1691, il accompagnait ses Sauvages dans l'expédition de M. de Saint-Castin contre le fort de **Wells**, sur la frontière de la Nouvelle-Angleterre. Certains employés subalternes dénoncèrent les abbés Petit et Beaudoin dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles; le ministre renvoya leurs plaintes à l'évêque de Québec. M. Beaudoin se vit obligé de monter au Canada, durant l'été de 1694, pour se justifier aux yeux de l'Ordinaire. Il passa même en France, avec le prélat, par les derniers vaisseaux. M. de Champigny écrivait au ministre, le 24 octobre que « le missionnaire Beaudoin a rendu de si bons services au roi en ménageant les Sauvages, en les empêchant de faire la paix avec les Anglais, en allant même en guerre avec eux, que je crois être obligé de lui en rendre témoignage qu'il a assisté les peuples au péril de sa vie, bien qu'il fût informé que l'on forçait les habitants par la prison à dire où il était. Il a toujours eu un fort grand soin de les porter à l'obéissance et a conservé lui-même pour les commandants les égards et la considération qu'ils pouvaient souhaiter ».

M. de Pontchartrain écrivit à M. de Villebon (V. ce nom), qui s'était plaint de ses négligences du culte, de ses exigences de la dîme, de ses prônes, etc.: « Sa Majesté a permis au sieur Beaudoin, dont la piété et le zèle sont connus, de retourner en Acadie, pour y continuer ses exercices et se renfermer dans les choses de sa profession. » (V. **Doc. de la N.-F.**, t. 2.) Il offrit même à M. Beaudoin de traverser la mer sur l'un des vaisseaux de M. d'Iberville et de l'accompagner en qualité d'aumônier dans son expédition de Pemquid et de Terre-Neuve. Le missionnaire accepta, avec l'agrément de son évêque à Paris, et promit au ministre de lui en rendre compte.

Il écrivit son **Journal du Voyage, fait avec M. d'Iberville, du 26 juin 1696 jusqu'en mai 1697.** Il a été publié à Evreux, en 1900 et annoté par M. A. Gosselin. Il retourna à Beaubassin, où il mourut en 1698.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1921; A. Gosselin, *Les Norm. au Can.; Journal de M. Beaudoin*, Evreux (France), 1900; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr. du Clergé*, t. I, Montréal, 1910.

BEAUFREMONT (Joseph de) († 1781), prince de Listenais, marquis de Mirebeau, chevalier de Malte, vice-amiral de France. — **Beaufremont,** bourg d'environ 300 âmes dans les Vosges.

Entré jeune dans une commanderie de l'Ordre de Malte, il en sortit officier de marine. En 1742, il se distingua dans une rencontre avec une frégate de Tunis. Promu chef d'escadre en 1755, il captura, en 1757, **le Greenwich,** navire de guerre britannique.

Au mois de janvier de cette année, il avait fait voile vers les Antilles avec cinq vaisseaux de ligne, aborda à Saint-Domingue le 19 mars, après une mauvaise traversée, et partit le 4 mai pour Louisbourg, où il débarquait le 31 du mois. En ce moment, la flotte de l'amiral Hardy (V. ce nom) croisait au large de la rade, afin d'éviter une dangereuse rencontre avec nos escadres. Le commandant d'un schooner de Boston avait averti au passage le vice-amiral français qu'il prétendait savoir « que les Anglais avec vingt voiles de ligne et de nombreuses troupes étaient venus au port de Chibouctou (Halifax) »; la nouvelle détermina M. de Beaufremont à pénétrer en rade de Louisbourg et à y attendre l'amiral en chef Dubois de la Motte (V. ce nom). On sait la suite des événements en 1758. V. **Louisbourg.)**

Le 22 novembre 1762, le marquis épousa Louise-Bénigne de Beaufremont, sa nièce, chanoinesse du chapitre de Remiremont et prit le nom de prince de Listenais. En 1764, il fut promu lieutenant-général des armées navales et vice-amiral en 1777; il mourut en novembre 1781.

Bibl. — Knox's Journal, Toronto, 1916; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg,* Londres, 1918.

BEAUGRAND (Honoré) (1849-1906), engagé dans l'armée française, journaliste, fondateur de **La Patrie,** commandeur de la Légion d'honneur, écrivain.

Fils de Louis et de Joséphine Marion, il naquit à Lanoraie, le 24 mars 1849, et fit ses études classiques au collège de Joliette; puis il entra au collège militaire de Montréal. En 1865, il sollicita un enrôlement dans les troupes françaises, expédiées par Napoléon III au Mexique. Il passa ensuite environ quatorze années dans le journalisme en Europe et aux Etats-Unis.

Revenu au Canada en 1879, il songea à fonder à Montréal **La Patrie,** qu'il dirigea jusqu'en 1897 et qu'il vendit à M. Tarte (V. ce nom) et à ses associés; il mourut à Westmount-Montréal, le 7 octobre 1906, ayant épousé en 1873 Eliza, fille de S. Walker, de Fall River (Mass.), aux Etats-Unis. Il était officier de l'Académie française et commandeur de la Légion d'honneur (1889). Il avait publié des **Mélanges : Trois Conférences,** Montréal, 1888; **Lettres de Voyage,** 1889; **Six Mois dans les Rocheuses,** 1893; puis un roman, sous le titre de **Jeanne la Fileuse,** Fall River, 1878, réédité à Montréal en 1888.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men,* Toronto, 1898; M. Ribaud, *Le Panthéon can.,* Montréal, 1891; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926; *La Patrie,* 8 octobre, 1906, Montréal.

BEAUHARNOIS (François de La Boische, sieur de) (1666-1746), chevalier, baron, conseiller du roi, intendant général des armées navales, septième intendant de la Nouvelle-France. — La forme **Beauharnois** du XVII^e^ siècle a prévalu au Canada.

La famille, très ancienne, était originaire de l'Orléanais et s'illustra dans l'armée, la marine et la haute magistrature : ses titres de noblesse remontaient au XIV^e^ siècle par Guillaume de Miramion et de la Chaussée, qui épousa (20 janvier 1390) Marguerite de Bourges. Leur fils aîné est signalé comme l'un des témoins au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc (1445). François, sixième du nom, eut pour fils Aignan, qui se maria à Marguerite de Choisy, et leur fils (1645) à Marie, fille de Jacques de Rubelles, conseiller et secrétaire d'Anne d'Autriche. Anne, sœur d'Aignan, devint (1605) l'épouse de Paul Phélippeaux, seigneur de Pontchartrain. Marie-Anne, petite-fille de François s'allia (16 sept. 1683) à son cousin Jean Phélippeaux, comte de Montlhéry et intendant de Paris. François, tige de la neuvième lignée, est qualifié des titres de chevalier et de seigneur de la Boische, de la Chaussée, de Beaumont et de Beauville; il épousa, le 14 septembre 1664, Marguerite-Françoise Pyvart de Chastullé, fille de noble Jacques Pyvart, conseiller du roi et maître ordinaire de la Chambre des comptes de Blois, et de Catherine Thierry. Il eut quatorze enfants, entre autres : **Jacques,** capitaine d'infanterie au régiment du Maine par commission du 7 juin 1688, tué au siège de Mayence, sans avoir été marié; **François; Jean-François,** chevalier, seigneur de Moulon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi (juillet 1707), avait épousé (26 juin 1700) Marie-Madeleine de Pénillon, dame de Moulon, qui lui donna trois fils : **Charles, Claude, Guillaume,** seigneur de Beauville, chevalier, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, servit 40 ans dans la marine; **Jeanne-Elisabeth,** qui épousa Michel Bégon (V. ce nom); **Anne,** mariée le 26 juin 1700 à Pierre-François Lejuge et **Catherine-Françoise,** qui ne se maria point.

François, né en 1666, est qualifié des titres de chevalier, baron de Beauville, seigneur de la Chaussée, de Beaumont, conseiller du roi en ses conseils et intendant des armées navales. Il fut successivement nommé commissaire de la marine et commissaire-général des armées navales, intendant de la Nouvelle-France, le 1er avril 1702. Il débarqua à Québec, le 29 août et entra en fonctions, le 5 octobre. Durant la traversée, le vaisseau qui le portait fit deux prises anglaises, l'une à la hauteur des Açores, l'autre sur le grand banc de Terre-Neuve.

Dans l'accomplissement de sa charge, l'intendant sut maintenir la bonne intelligence entre les administrateurs et les membres du Conseil souverain. Le ministre de la marine n'eut point à lui infliger aucune remontrance. M. de Beauharnois s'appliqua à s'attacher les tribus par des présents, à déjouer par les missionnaires et par les sieurs de Maricourt et de Joncaire les tentatives de corruption des Anglais chez les Iroquois, à pacifier les Outaouais et les Hurons, prêts à un soulèvement contre les Cinq-Cantons. Grâce à une amnistie générale, obtenue de la faveur royale, il réussit à ramener dans la colonie quantité de coureurs de bois. Mais pour alimenter les marchés de Montréal et de Québec, il jugea opportun d'octroyer une quinzaine de congés annuels, sans lequel procédé, la fraude et le trafic fructueux avec les Anglais menaçaient de tarir les revenus de la Compagnie du Castor.

Il eut à régler la question du poste du Détroit, où M. de Cadillac commandait et trafiquait à son gré, à arrêter les agissements de M. de Juchereau, de M. d'Auteuil et de bien d'autres encore qui s'enrichissaient en contrebande, à organiser et à utiliser la pêche des marsouins en bas du fleuve et à la baie des Chaleurs, à ouvrir le chemin du roi entre Montréal et Chambly, à faire rédiger le cadastre des concessions faites en Acadie et à y ravitailler les habitants réduits à la misère. Puis il conçut le projet de creuser le canal de Lachine.

Au Canada, en Acadie, à Terre-Neuve, il s'intéressa avec zèle aux officiers et aux troupes de terre et de mer. Sur l'avis de M. de Vaudreuil, il détermina le soulèvement des Abénaquis et organisa les trois corps expéditionnaires, qui allèrent porter le feu et le fer dans les établissements de la Nouvelle-Angleterre. Cependant la prise en mer du vaisseau **la Seine** et de sa riche cargaison le mit soudain dans le plus fâcheux embarras, d'autant plus que « la vérole, mêlée de pourpre » décimait la population et que l'on vint à manquer de sel, d'habits, de vivres destinés aux soldats des garnisons. A regret sans doute, il dut avoir recours à la monnaie de carte pour subvenir aux nécessités urgentes et « pour armer le vaisseau l'**Atalante** », qui se rendait à la baie d'Hudson sous les ordres de M. de Grandville. Dans ces pénibles conjonctures, l'intendant pressa activement la culture du chanvre et du lin et se hâta de réclamer de France des tisserands et des métiers. Il proposa au ministre la construction de vaisseaux sur place : on s'explique mal son échec, alors que les chantiers de Boston et d'ailleurs étaient si prospères. Il lui fallut limiter son dessein à l'exportation des bois de mâture et d'équarrissage.

En ce qui regarde l'Eglise, M. de Beauharnois se montra toujours attentif et zélé; les missionnaires méritaient bien son estime et sa protection; le clergé, bien que pauvre, reçut les témoignages de sa bienveillance, sans qu'il voulût grever les habitants de la dîme du treizième, comme le demandait l'évêque : les communautés religieuses reconnurent ses bontés, ses largesses et ses conseils. Très lié à M. de Vaudreuil, en dépit de certaines divergences de détail, l'intendant eût sans doute continué à le seconder admirablement dans la suite, quand M. de Pontchartrain crut devoir le rappeler en France, qui subissait la période de revers dans la Guerre de la Succession d'Espagne. Le 15 avril 1705, le ministre lui écrit « qu'il a mis le roi dans un grand embarras par les avances extraordinaires faites aux directeurs de la Compagnie du Canada; qu'une partie a été employée au commerce ruineux de la baie d'Hudson qui n'a profité qu'aux actionnaires; que la prise de **l'Atalante** n'est que pour une faible partie, puisque sa cargaison pouvait à peine servir à payer l'équipage... ». En même temps, il reconnaissait qu'il avait été contraint d'agir de bonne foi dans l'affaire et que le roi l'avait nommé, en 1704, intendant-général de la marine; mais M. de Beauharnois ne quitta Québec qu'en novembre.

Le 1er janvier suivant, il devint intendant de l'armée navale du roi, commandée par le comte de Toulouse; il remplaçait M. Herbant, tué dans un combat. Le 2 avril 1707, il obtient un brevet du roi, par lequel Sa Majesté lui fait don du lieu de **Port-Maltais**, « la rivière comprise, de quatre lieues de front sur deux de profondeur, tirant du côté de La Hève, avec îles, îlettes, adjacentes »; le 25 juin, le roi érigea cette concession en baronnie sous le nom de **Beauville** par lettres patentes, en considération de ses services et de ceux de sa famille. En janvier 1710, M. de Beauharnois est nommé intendant de la marine, ayant inspection générale sur les classes des officiers, mariniers et matelots du royaume; le 24 mars 1711, intendant à Roche-

fort et à La Rochelle (30 mars); enfin, commissaire, départi à l'exécution des ordres du roi dans l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois; intendant des armées navales dans la mer océane; le 1er avril 1739, intendant-général des armées navales du royaume.

Il avait épousé Anne de Grés, qui mourut le 24 septembre 1731, sans laisser d'enfant, tandis qu'il décéda le 8 octobre 1746, après soixante années de service.

Les armoiries de la famille de Beauharnois étaient **d'argent à une face de sable, surmontée de trois merlettes de même.** Sa devise était : **Autre ne sers.**

Bibl. — Régis Roy, *Les Int. de la N.-Fr.*, Mém. Soc. Roy. Can., 1903; Rapp. des Arch. Can., 1886; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. I, Ottawa, 1925.

BEAUHARNOIS (Charles de la Boische, marquis de) (1670-1749), frère du précédent, aspirant, enseigne de vaisseau, lieutenant, capitaine, grand'croix de Saint-Louis, vice-amiral, lieutenant-général, quinzième gouverneur de la Nouvelle-France.

Né en 1670, il était le quatrième des garçons de François et de Marguerite Pyvart de Chastullé. Entré dans la marine comme aspirant en 1686, il fut promu enseigne en 1692, lieutenant en 1696 et s'embarqua à Brest, l'année suivante, sur **le Superbe,** comme commissaire de l'escadre, commandée par le vice-amiral, le marquis de Nesmond. En 1699, il est fait capitaine d'infanterie de marine, de frégate en 1707, de vaisseau en 1708, chevalier de Saint-Louis, le 28 juin 1718.

Le 11 janvier 1726, le roi le nommait gouverneur général de la Nouvelle-France. M. de Beauharnois et l'intendant Dupuy (V. ce nom) débarquaient à Québec, le 28 août suivant, et entraient en charge, le 2 septembre. A peine investi de ses hautes fonctions, M. de Beauharnois porta son attention sur les régions de l'Ouest, où, depuis dix ans et plus, se tournaient les regards des Canadiens. Au mois de juin 1727, il organisa la **Compagnie des Sioux** et chargea M. de Boucherville de se rendre avec une poignée de Français chez cette nation et d'y établir un poste. Le traité est signé par les sieurs Saint-Georges Dupré, Youville, Pierre Dailly, Morin, Etienne Petit, François Campeau, François Dumay, Pierre Richard, J.-B. Boucher de Montbrun et François son frère, Jean Garreau. « Ce traité, écrit le gouverneur, le 27 septembre, que j'ai fait avec les **voyageurs** qui mènent les Jésuites, Guignas et de Gonnor, les engage à faire toutes les dépenses, à construire un fort de pieux — qui fut nommé **Beauharnois** — une chapelle, une maison pour l'officier commandant et une pour les missionnaires. » Durant deux ou trois ans, il tint correspondance avec le ministre sur cet important sujet. Mais il fallait réduire la tribu des **Renards,** qui infestaient, du lac Michigan au Mississipi, toute la région de brigandages et de meurtres, faisant la guerre aux peuplades alliées des Français, enlevant traitants et voyageurs canadiens, entravant tout commerce à cent lieues à la ronde. M. de Beauharnois confia à M. de Ligneris (V. ce nom) une expédition contre eux et leurs alliés, Mascoutins, Kikapous, Malomines ou Folles-Avoines; le commandant ravagea et incendia tout leur pays et revint à Montréal, d'où il était parti le 5 juin, au moins de septembre 1728 (V. C. de Rochemonteix, XVIIIe siècle, t. 1). La Compagnie des Sioux s'étant dissoute, il s'en forma une seconde, le 6 juin 1731, dans de meilleures conditions de vitalité. M. de Beauharnois chargea aussitôt M. de Linctot d'aller rétablir le poste des Sioux. Dans la suite, pendant tout son gouvernement, il ne cessa de conseiller et d'encourager M. de La Vérendrye et ses fils dans les découvertes de l'Ouest; seul M. de Maurepas, circonvenu par de faux rapports, refusa de se rendre aux demandes pécuniaires du gouverneur. (V. **La Vérendrye.**)

Homme de paix, à la fois doux, conciliant et ferme, son caractère se révèle tout entier dans son discours au Conseil, le 8 mars 1728, pour mettre fin aux empiètements de ce tribunal supérieur dans les affaires ecclésiastiques: « Nous avons vu, Messieurs, avec un extrême déplaisir ce qui s'est passé en cette colonie, depuis la perte qu'elle a faite de M. l'évêque de Québec — allusion à l'affaire Dupuy (V. ce nom.) Nous avons été très surpris d'apprendre par des voies indirectes que le Conseil supérieur se fût attribué le droit de connaître et de décider souverainement des matières d'autant plus délicates et dangereuses qu'elles intéressent tout le corps ecclésiastique de ce pays, sans nous avoir demandé notre avis... Nous apprenons que, lundi dernier, cette Compagnie a rendu un arrêt contre le sieur Boulard, curé de Québec, que le chapitre a nommé vicaire général de ce diocèse, et que cet arrêt, qui ne tend à rien moins qu'à attenter à la personne du sieur Boulard, jette un trouble général dans la colonie... Nous défendons, de la part du roi, aux officiers du Conseil supérieur de recevoir aucune requête ou réquisitoire, ni aucunes réponses des parties citées, et de rendre aucun arrêt sur les matières en question, et nous suspendons l'exécution de toutes ordonnances ou arrêts ci-devant rendus. » Le gouverneur ne mentionne point le nom de l'intendant, ne voulant pas dévoiler la mésintelligence qui existait entre les administra-

teurs. Mais M. Dupuy eut son rappel au mois d'août 1728.

Il fut remplacé par M. Hocquart (V. ce nom). Celui-ci écrit en 1730 : « La paix et la tranquillité règnent ici plus qu'elles n'y ont jamais été. L'intelligence est parfaite entre M. le général, M. l'évêque et moi, et nous sommes persuadés qu'elle est nécessaire pour l'intérêt du roi et celui de la colonie. » M. de Beauharnois confirmait ces assertions, quelques mois après. La Supérieure de l'Hôpital-Général écrit que « sa communauté, affligée au delà de toute expression, a eu le bonheur que le gouverneur, comme un bon père plein de charité, s'est donné toutes les peines imaginables pour faire cesser ces troubles et pour donner la tranquillité à cette maison, que les intrigues avaient désunie, en révoltant cinq de nos religieuses et en les autorisant dans la désobéissance à leur supérieure... » (V. Bull. des Rech. hist. 1901.) Les administrateurs s'efforçaient également de rétablir l'union dans le clergé; mais ils se heurtaient souvent à des obstacles. Ecrivant au ministre en 1733, le gouverneur affirme qu'il donne tous ses soins « à rétablir et à maintenir cette paix ».

Il s'appliqua aussi, durant toute son administration, à mettre en vigueur la discipline militaire parmi les officiers et les soldats. Il aurait voulu que l'on bâtît de bonnes casernes et qu'ils y fissent régulièrement leur séjour. « Etant logés ensemble, écrit-il un jour, chez les habitants, ils mangent ensemble ce qu'ils peuvent gagner de part et d'autre, et ils s'enivrent le plus souvent; à quoi les officiers ne peuvent remédier. La plupart vont travailler aux forges du Saint-Maurice, ou dans les côtes, et sont employés aux travaux du roi : ce qui contribue beaucoup à les déranger... »

Mais le gouverneur ne pouvait, en dépit de ses intentions et de ses actes, satisfaire tout le monde. Il y eut d'injustes plaintes, portées contre lui à la Cour : en ces occasions, il y a souvent lieu de se disculper. « Il faut, écrit-il, qu'il y ait bien de l'iniquité dans ce pays-ci, de la part d'un certain nombre de personnes, connues pour telles, pour avoir mandé choses qui ne sont point, et que j'ai su avoir été jusqu'à vous. Tout le Canada devrait chanter mes louanges, surtout les personnes en question, pour le bien que j'y fais tous les jours. Je ne suis qu'un vieux militaire, d'âge à savoir ne pas donner prise sur moi... » L'un de ses derniers actes fut en faveur d'une institution de charité. Quelques semaines seulement avant son départ, il s'associait à Mgr de Pontbriand et à M. Hocquart (V. ce nom) pour confier à Mme d'Youville la direction de l'Hôpital général de Montréal, fondé par les Frères Charon (V. ce nom). Il mourut à Paris le 12 juillet 1749.

En mars 1732, le roi le nommait chevalier commandeur surnuméraire de l'Ordre de Saint-Louis; le 29 mars 1738, grand'croix; le 1er mai 1741, vice-amiral et rappelé en France le 19 septembre 1747, mais promu, le 1er juillet 1748, lieutenant-général des armées navales du royaume. Il avait épousé, le 6 avril 1716, Renée Pays, veuve de Pierre de Hardouineau, seigneur de Laudianière, beau-père de son frère Claude, laquelle mourut le 14 août 1744.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, XVIIIe siècle, Paris, 1906; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1886 et 1904; A. Shortt, *Docum. français*, ib. 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925 et 1928; E. Salone, *La Colonisation de la Nouv.-Fr.*, Paris, 1907; H. Garneau, *Hist. du Can.*, 2 vol., Paris, 1913-20.

BEAUHARNOIS (Claude de), sieur de Beaumont et de Villechauve, frère du précédent et continuateur de la lignée.

Il fut fait successivement l'un des gentilshommes-gardes de la marine, enseigne, lieutenant de vaisseau, commandant la flûte **la Seine** venant à Québec (1703), capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine (12 mai 1707), capitaine de frégate (25 nov. 1712), chevalier de Saint-Louis (28 juin 1718), capitaine des vaisseaux du roi (17 mars 1727).

En 1729, il obtint de son frère la seigneurie, qui a perpétué au Canada le nom des **Beauharnois**. Il avait épousé Renée de Hardouineau, et mourut en janvier 1738, laissant deux enfants : **François**, tige de la première branche, **Claude** de la seconde.

François, né le 8 février 1714, entra dans la marine et en obtint les grades. En 1756, il fut nommé gouverneur des îles de la Martinique, de la Guadeloupe, etc. Le roi érigea sa terre de la Ferté-Aurain en marquisat et François prit le titre de marquis de la Ferté-Beauharnois : c'était une récompense familiale. Le 13 décembre 1751, il épousa Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastullé, sa cousine germaine, dont il eut : François, mort au berceau, un autre de même nom, né à La Rochelle le 23 août 1753, et Alexandre, né à la Martinique le 28 mai 1760. Ce dernier épousa, comme vicomte de Beauharnois, le 23 décembre 1779, à la Martinique, Joséphine Tascher de la Pagerie, âgée de seize ans et qui fut mère de deux enfants, **Eugène** et **Hortense**. La mésintelligence éclata au foyer : le vicomte demanda au Parlement une séparation judiciaire (1783). En 1788, eut lieu une réconciliation. Le vicomte fut arrêté en janvier 1794 et exécuté le 21 juillet suivant. Sa

femme fut emprisonnée et ne recouvra sa liberté qu'au lendemain du 9 thermidor. En 1796, elle devint l'épouse de Napoléon Bonaparte.

Claude, né à Rochefort le 16 janvier 1717, nommé **le chevalier**, devint commandant de l'artillerie au Canada en 1745 et se trouvait au Détroit en 1747. De son union, le 1er mars 1743, avec Marie-Anne Mouchard, il eut trois enfants : **Claude** (1756), **Marie-Françoise** (1757) et **Anne-Amédée** (1760). Garde-marine, aide artilleur, enseigne au Canada (1734), lieutenant (1737), capitaine (1739), il fut décoré de la croix de Saint-Louis (1749).

BEAUHARNOIS (Guillaume de), sieur de Beauville, frère du précédent, le chevalier, servit 40 ans dans la marine.

Garde-marine (1697), lieutenant au Canada (1702), capitaine (1704), blessé dans un combat naval (1705), enseigne de vaisseau (1705), aide-major à Rochefort (1706), capitaine (1711), lieutenant de vaisseau (1715), chevalier de Saint-Louis (1724). Il mourut à Saint-Domingue en 1741.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEAUJEU (Taneguy Le Gallois, sieur de), enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau.

D'une famille originaire de Normandie (ce qui explique son mot au sujet de Cavelier de la Salle : « étant lui aussi un bon gros Normand »), il fut le premier à prendre le surnom de Beaujeu. Il était fils de Robert Le Gallois, écuyer, valet de chambre de Marie de Médicis, et de Marie de Saint-Aubin. Il épousa Catherine de la Garde, fille de N. de la Garde, écuyer, médecin ordinaire du roi, et de N. de Bonnefoy. Il en eut un fils, Charles-Nicolas-Taneguy Le Gallois, sieur de Beaujeu, enseigne de vaisseau, mort le 22 avril 1741.

Il était cousin germain de Léonor Le Gallois, sieur de Grimarest, auteur d'une **Histoire de Charles XII** et de **la Vie de Molière**.

Entré dans la marine, Taneguy de Beaujeu avoue, en 1681, « qu'il servait comme capitaine depuis treize ans et trente ans, tant par terre que par mer; qu'il venait de lever les plans de la côte d'Italie, après avoir été détenu en esclavage à Alger ». (V. Margry, t. 2.) Le 14 avril 1684, le roi fait choix de sa personne pour commander **le Joly** et lever les hommes de l'équipage, en vue de convoyer les voiliers du sieur de La Salle vers l'embouchure du Mississipi. M. de Beaujeu aura le commandement de la manœuvre à bord et M. de La Salle (V. ce nom) commandera la route à suivre et les opérations à terre, ayant le secret de l'entreprise. Ce double mandat suscita des contestations durant les préparatifs à La Rochelle et à Rochefort; la divergence des caractères des deux commandants et leurs antécédents allaient déterminer entre eux un perpétuel malentendu. Le capitaine était un parfait homme de mer, bien renseigné sur les parages des Antilles. En bon officier, il se soumet aux décisions du roi et du ministre, qui ont tous deux fait grand crédit au jeune découvreur de **la Louisiane**. Surmontant donc ses impressions envers M. de La Salle, « qui n'a aucun caractère et n'a commandé qu'à des écoliers chez les Jésuites, le voyant embarrassé et sans argent à La Rochelle, il lui offre 100 pistoles qu'il a prises. A ses yeux, M. de La Salle est un fort honnête homme de Normandie; mais aujourd'hui c'est une chose, demain l'autre. Embarrassé, faute de connaissance des officiers, M. de Beaujeu lui a offert ses services, le priant de se reposer sur lui. J'en userai de même à la mer où nous allons, dit-il, jusques à faire marcher le vaisseau par terre, s'il le veut, étant lui aussi un bon gros Normand, qui ne sait qu'aller son chemin et droit au service ». (V. Margry.)

Partis le 24 juillet, ils durent retourner le 27, à 48 lieues en mer, remâter à Rochefort un navire et ils repartaient le 1er août. Le 25 octobre, le capitaine envoie du Petit-Goave au ministre le récit de la traversée. Il avoue que La Salle avait frété de si méchants bâtiments qu'on a mis deux mois à la traversée au lieu d'un; que les chaleurs excessives ont mis les maladies dans le vaisseau **le Joly**, portant près de 240 hommes, y compris 36 engagés ou passagers; que le savoir du sieur Juif, son chirurgien, n'a pu empêcher la mort de deux hommes, que M. de La Salle est attaqué lui-même d'une fièvre violente, mal dangereux pour le corps et l'esprit; que l'abbé Jean, son frère, lui proposa de le charger de ses affaires, dont il n'a tenu aucun état et que lui, capitaine, a refusé; que M. de La Salle devait se contenter d'avoir découvert la rivière, sans se charger de conduire trois vaisseaux et des troupes à deux mille lieues par des mers qui lui sont inconnues; que, s'il est savant, a de la lecture et quelque teinture de la navigation, il y a bien de la différence entre lacs et canots, l'Océan et les gros navires; qu'il s'est passé plusieurs choses qui n'ont pas eu de suite; que le découvreur veut, même s'il ne trouvait point sa rivière, qu'on lui remette les 100 soldats du bord, sans qu'il y ait ordre pour cela; qu'enfin, il voudrait que le capitaine retourne d'ici en France, n'ayant plus besoin de lui, mais refusant de lui donner cela par écrit. L'on sait que M. de La Salle accusa M. de Beaujeu de la perte du trans-

port **Saint-François**, pris en mer par les Espagnols. Dès le 23 novembre, il y eut échange de lettres entre les deux commandants. La Salle convalescent se rendit à bord de l'**Aimable**, au lieu du **Joly**, avec l'agrément de M. de Beaujeu; on leva les ancres, deux jours après.

Trois mois s'écoulent en vaines recherches de l'embouchure du Mississipi. Rendus au fond du golfe du Mexique, le 18 février 1685, le capitaine annonce officiellement à La Salle « que c'est avec regret qu'il se voit obligé de le quitter, sans le voir établi au lieu qu'il a cherché; que, s'il le veut, il ira à la Martinique prendre des vivres et des secours; qu'il n'a qu'à parler pour être obéi; qu'il ne peut lui confier les soldats, ni lui laisser les canons et les boulets ». M. de La Salle suscita des objections au projet de voyage à la Martinique, bien qu'il en reconnût tous les avantages : il brûlait du désir de s'établir en terre ferme, nourrissant l'espoir de pouvoir dans la suite reconnaître le pays jusqu'au fleuve Colbert. Mais, deux jours après, **l'Aimable** fait naufrage avec des pertes considérables. Les vivres diminuant, M. de Beaujeu presse encore le découvreur de lui permettre le voyage de la Martinique. Ainsi, le départ du capitaine, selon le texte formel de sa correspondance, ne fut point, comme l'ont affirmé beaucoup d'historiens, un lâche et cruel **abandon** — c'est l'expression de M. Garneau — mais une urgente nécessité en présence d'un délai indéfini et d'un complet insuccès de l'entreprise. Il mit à la voile le 12 mars, emportant le courrier de La Salle au ministre. Ayant fait escale au cap Saint-Antoine de Cuba, le 30, il envoya faire de l'eau : la chaloupe que montaient 17 hommes fut prise par une galiote espagnole, qui tua deux matelots et en fit quatre prisonniers; puis il délégua au corsaire le Sulpicien d'Esmanville (V. ce nom). Ayant appareillé, **le Joly** rencontra neuf voiliers anglais, qui l'assistèrent d'eau et de vivres, lui conseillant d'aller se ravitailler à Jamestown en Virginie. Le 3 mai, il y abordait : on lui fit beaucoup d'honnêteté et on le munit des choses nécessaires. Reparti le 26, il entrait, le 25 juillet dans la rivière de Rochefort. Au mois d'août, le ministre de la Marine le mandait à Brest pour rendre compte de son expédition. Plus tard, il priait M. de Villermont de désabuser M. Morel, premier commis de la Marine, sur le compte de M. de La Salle, lui affirmant que ses premières entreprises n'étaient qu'imaginations.

Le 8 novembre 1698, M. de Beaujeu écrit au même, du Havre, où il est de service, qu'il sait les relâches de M. d'Iberville, qui ne lui peuvent que faire plaisir, étant parti, comme lui en 1684, deux mois trop tôt; que Dieu veuille qu'il réussisse, bien qu'il appréhende pour le marin canadien le sort de La Salle; il ajoute, le 19 du mois, que l'eau lui jouera un aussi méchant tour, s'il n'y prend garde. Ces appréciations légèrement désobligeantes devaient s'aggraver dans son esprit. Car il écrit encore au même, le 13 juillet 1699, qu'il connaît la découverte de l'embouchure du Mississipi; qu'il n'en sait que dire, y ayant si peu de sûreté sur les dires des Canadiens, dont les relations sont le plus souvent pleines de hâbleries et de menteries; que l'événement fera connaître ce qui en sera, mais qu'il appréhende fort que les 80 hommes que M. d'Iberville y a laissés n'aient le même sort que ceux de La Salle et qu'on n'y trouve personne, si on y renvoie d'autres. Le 24 juin 1701, il insiste encore sur ses doutes du succès au sujet de la Louisiane et des gens qui s'intéressaient aux établissements de M. d'Iberville. L'avenir allait bientôt le désillusionner.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. II et IV, Paris, 1889; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. I, ib., 1913; *La Nouv. France*, revue, Québec, 1907; *Nova Francia*, Revue, Paris, juin 1930.

BEAUJEU (Louis Liénard, sieur de) (1683-1750), chef du gobelet du roi, enseigne, lieutenant, enseigne de vaisseau, commandant, lieutenant de roi, chevalier de Saint-Louis.

Sébastien Liénard (forme adoucie de **Léonard**), chef de paneterie du roi, eut pour fils François, successeur dans la même fonction, lequel épousa en 1647 Geneviève Guillory, remueuse des enfants de France. Leur fils Philippe, chef du gobelet, se maria à Catherine Gobert, remueuse des enfants de France. Louis, né et ondoyé à Paris le 16 avril 1683 et baptisé à Versailles le 11 juillet 1684, succéda à son père le 11 juin 1691 dans sa charge, qu'il exerça jusqu'en 1697; et, même après son départ pour le Canada la même année, il en touche les émoluments jusqu'en 1706 : ce fut l'année de son mariage à Ville-Marie. En 1700, son nom figure dans la liste à Québec des adorateurs perpétuels. Le 1er avril 1702, il est promu enseigne dans les troupes du détachement de la marine et lieutenant le 1er juin 1704. Pourvu d'une expectative de capitaine le 5 mai 1710, il est mis à la tête d'une compagnie le 30 juin de l'année suivante, puis nommé, le 5 juillet, enseigne de vaisseau. Ces rapides promotions, dont le ministre de Pontchartrain se montrait si avare d'ordinaire à l'égard des officiers natifs du Canada, révélaient au public la puissante influence de ses protecteurs à la Cour. En 1712, M. de Vaudreuil, fidèle inter-

prête de leurs désirs, lui conférait le commandement de Michillimakinac; M. de Beaujeu y fut, l'espace de plusieurs années, le plus compétent mandataire du roi, après M. de la Durantaye. En 1721, l'état de sa santé le força à se démettre. Le gouverneur le recommanda « comme très bon officier, appliqué au devoir, exact à exécuter ses ordres, homme sage, judicieux, ayant le génie et l'intelligence des affaires, fidèle au service et très zélé pour maintenir le bon ordre à Michillimakinac où il commande ». (V. Arch. can. Ottawa, vol. 110.)

Le 23 avril 1725, M. de Beaujeu fut décoré de la croix de Saint-Louis. En 1728, il était du parti militaire que conduisit M. de Lignery (V. ce nom) contre la tribu des Renards. Parti de Montréal le 5 juin, le détachement était de retour à la fin de septembre, sans avoir obtenu tous les succès attendus. Le 3 avril 1733, il succédait à M. de Vaudreuil comme major des troupes. Huit jours après, les administrateurs lui octroyaient une concession de « deux lieues de front sur trois de profondeur, le long de la rivière Chambly », à titre de fief et seigneurie. Le 31 mai 1743, il est promu lieutenant de roi aux Trois-Rivières. Mis à la retraite en 1748, il décéda vers 1750.

Le 6 septembre 1706, il avait épousé Louise-Thérèse-Catherine Migeon de Branssat (V. ce nom), veuve de Charles Juchereau, sieur de Saint-Denis, qui entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal, après son décès, lui ayant donné onze enfants, entre autres :

Louis-Joseph (V. ci-après) : **Daniel-Hyacinthe** (V. ci-après); **Charlotte**, née en 1713, mariée (1733) à Jean-Victor Varin; **Louis**, né en 1716, marié (1747) à Louise Cugnot (V. ce nom).

Bibl. — F. Daniel, *Les Grandes Fam. fr.*, t. I, Montréal, 1865; *La Revue can.*, ib., 1918; *La Nouv. Fr.*, revue, Québec, 1907; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., Beauceville, 1925; Nova Francia, revue, Paris, août 1928.

BEAUJEU (Louis-Joseph Liénard de) (1708-91), fils aîné du précédent, bachelier, licencié, docteur en théologie, chanoine, confesseur ordinaire du roi.

Né à Montréal le 16 août 1708, il passa jeune encore en France, lorsque sa mère se rendit à la Cour de Versailles pour y occuper le poste auquel l'appela la reine Marie Leczinska. Il entra dans les ordres. Le 26 avril 1742, une lettre du Supérieur de Saint-Sulpice fait ainsi son éloge : « Le jeune M. de Beaujeu, Canadien, a soutenu, depuis peu de jours, une thèse en Sorbonne pour passer bachelier. Elle lui a fait honneur et à toute la colonie, car il est le premier qui en ait tant fait. Il est d'une santé assez faible mais d'un très aimable naturel. »

Le 26 février 1745, à l'école royale des Carmes, il se présentait pour la **majeure ordinaire**, l'une des thèses soutenues par les bacheliers formés avant la licence. Cet examen était l'équivalent de cette dernière distinction. Le 4 novembre 1746, il sollicita une dispense pour l'admission au doctorat en théologie.

Mgr de Pontbriand, le 8 octobre 1747, lui proposa des lettres de grand vicaire de Québec. Mais l'abbé de Beaujeu ne se rendit point à ses désirs; il voulut rester auprès de sa mère et de l'une de ses sœurs. M. l'abbé de Villars, venu de France à Québec en 1741, rentra à Paris en 1754. Trois ans après, il écrivait aux Ursulines que « M. l'abbé de Beaujeu est très régulier, très aimable, très estimé et estimable par l'esprit, par le cœur, et de bien des manières ».

En 1768, il était chanoine de la basilique de Saint-Denis. Plus tard, il fut choisi par Louis XVI pour son confesseur ordinaire. Il mourut en 1791 au Séminaire de Saint-Sulpice ou, selon le **Journal de Paris**, le 22 septembre 1788.

Bibl. — L. Lindsay, *La Nouv.- France*, Québec, 1907; Bull. des Rech. hist., année 1919.

BEAUJEU (Daniel-Hyacinthe-Marie, sieur de) (1711-55), frère du précédent, capitaine des troupes de la marine et chevalier de Saint-Louis.

Il naquit à Montréal, le 19 août 1711, et entra tout jeune dans les troupes de la marine. Le 4 mars 1737, il épousa, à Québec, Michelle-Elisabeth Foucault, fille de François, originaire de Bayonne (Gascogne) et de Catherine Sabourin, et née à Québec (16 avril 1719); elle devint mère de neuf enfants, dont plusieurs moururent au berceau, tandis que les survivants passèrent en France, après la Cession. En 1743, il aurait obtenu une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur sur la rivière Chambly, qui fut adjointe à celle de son père, laquelle aurait fait retour à la Couronne.

Le capitaine de Beaujeu a passé, jusqu'en 1920, pour le héros de la victoire de la Monongahéla. M. Francis Audet, archiviste d'Ottawa, a fait justice de cette légende ,universellement accréditée... Le général Braddock, secondé par le colonel Washington, s'avance à la tête de 2.200 soldats contre le fort Duquesne. M. de Contrecœur, commandant du poste, apprend par ses éclaireurs que l'ennemi n'est plus qu'à une faible distance du fort. Le 7 juillet 1755, il réunit en conseil ses officiers pour délibérer. Devant l'impossibilité

de défendre le fort, qui n'a que peu de canons, contre un ennemi qui en possède plusieurs, et dont la force numérique est bien supérieure à la sienne; constatant qu'il vaut mieux payer d'audace, il est décidé, sur la proposition de M. Dumas appuyé par M. de Courtemanche, et à laquelle les autres officiers se rallient, de se porter au-devant de l'ennemi et de se mettre en embuscade sur la route par où il approche. Le lendemain soir, M. de Contrecœur va lui-même examiner le terrain. Le 9, il envoie un détachement sous les ordres de MM. de Beaujeu, Dumas et de Ligneris. Ce détachement, composé de cent soldats, de cent Canadiens et d'environ 600 Sauvages, ne peut atteindre l'endroit choisi, mais se trouve inopinément en face de l'ennemi, à trois lieues du fort.

Les Anglais s'avancent dans un ordre parfait. M. de Beaujeu commence le feu immédiatement, « avec beaucoup d'audace, écrit le capitaine Dumas (V. ce nom), mais sans nulle disposition; notre première décharge fut faite hors de portée; l'ennemi fit la sienne de plus près; et, dans ce premier instant de combat, cent miliciens, qui faisaient la moitié de nos Français, lâchèrent honteusement le pied en criant **Sauve qui peut!** Ce mouvement en arrière ayant encouragé l'ennemi, il fit retentir ses cris de **Vive le Roi!** et avança sur nous à grands pas. Son artillerie s'étant préparée, pendant ce temps-là, commença à faire feu : ce qui épouvanta tellement les Sauvages que tous prirent la fuite. L'ennemi faisait sa troisième décharge de mousqueterie, quand M. de Beaujeu fut tué ».

La bataille était à peine engagée, loin d'être gagnée. Les choses allaient fort mal, lorsque M. Dumas (V. ce nom), du geste et de la voix, ranimant le courage des hommes qui lui restaient, se porta hardiment de l'avant : le triomphe couronna sa vaillance.

L'on rapporta au fort les restes du capitaine, qui furent inhumés, trois jours après. Il avait eu neuf enfants entre autres :

Marie-Charlotte (1742), mariée (1764) à Hippolyte Saint-Georges Lecompte-Dupré (V. ce nom), inspecteur de police, lieutenant-colonel de milice, commissaire des transports, député de Huntingdon, décédé le 26 novembre 1797;

Marie-Louise, née en 1743, mariée (1764) à J.-B.-François Charly Saint-Ange, officier de la marine, chevalier de Saint-Louis, major de l'île de Gorée ou Sénégal, où il décéda, le 8 janvier 1768. Sa veuve se remaria en France, après 1772, à Denis-Nicolas Foucault, son oncle maternel et mourut à Tours en 1823.

Bibl. — Fr. J. Audet, *Jean-Daniel Dumas*, Montréal, 1920; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922.

BEAUJEU (Louis Liénard de), sieur de Villemomble (1716-1802), frère du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis, commandant. — **Villemomble**, petite ville de la Seine.

Baptisé à Montréal le 16 septembre 1716, il entra jeune dans les troupes, fut nommé enseigne en 1731, lieutenant, en 1744, capitaine en 1751, chevalier de Saint-Louis en 1754. L'officier obtint sur les abords du lac Champlain une concession de quatre lieues carrées.

Le 9 août 1764, M. d'Abbadie (V. ce nom) écrivait au ministre de la Nouvelle-Orléans en Louisiane que M. de Beaujeu, capitaine du Canada, ci-devant commandant de Michillimakinac, avait évacué ce poste au mois d'octobre 1760, après avoir connu la prise de Montréal, et qu'il se rendit avec 4 officiers, 2 cadets, 48 soldats réguliers et 78 miliciens aux Illinois; que les glaces l'arrêtèrent, le forçant d'hiverner à la rivière **La Roche** au pays des Sakis et des Renards; que cet officier et ses troupes ont beaucoup souffert, pendant les six mois qu'ils ont mis à se rendre aux Illinois. Les dépenses encourues dans cette évacuation montent à 63.387 liv., suivant les états qu'ils ont rendus à M. de Rochemore, ordonnateur, et sur lesquels il a fait payer en acompte 15.396; la dépense a été faite en marchandises, distribuées pour les besoins de la troupe et aux Sauvages chez lesquels ils ont hiverné. En effet, dans une lettre, datée du fort de **Chartres**, le 1er décembre 1763, il est dit que le sieur de Beaujeu, qui s'était chargé de faire passer les paroles, calumet et colliers dans toutes les nations du Nord, avait pris le parti d'hiverner à 60 lieues dans la rivière des Illinois avec un groupe de Poutéoutamis, et a fait passer les paroles plus loin.

Dix ans plus tard, M. de Beaujeu se distingua, en 1775, à la défense du fort Saint-Jean et y fut fait prisonnier. Retiré du service, il vécut comme le type du parfait gentilhomme et il mourut le 5 juin 1802, un an avant son épouse, au manoir de l'Ile-aux-Grues. Il avait épousé, le 18 juillet 1747, Louise-Charlotte Cugnet (1723-48), qui fut mère de **Julie-Louise**, née le 23 août 1748 et mariée (1765) à Antoine Juchereau (V. ce nom); en secondes noces (1753), à Geneviève Le Moyne de Longueuil.

Bibl. — Fr. Daniel, *op. cit.*; Marc de Villiers du Terrage, *Les Dern. Années de la Louis. fr.*, Paris, 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; *Nova Francia, loc. cit.*

BEAUJEU (Charles-François Liénard de Villemomble, comte de) (1756-1846), fils du précédent, lieutenant réformé, capitaine, aide-major-général, colonel, chevalier de Saint-Louis.

Il naquit à Québec le 8 novembre 1756 et il passa en France en 1766 avec son oncle maternel Paul Le Moyne, chevalier de Longueuil (V. ce mot), qui le confia aux soins de son oncle paternel, l'abbé de Beaujeu. Celui-ci le plaça au collège Louis-le-Grand. Il entra ensuite à l'école militaire où il manifesta des aptitudes brillantes. A sa sortie, il acheta une lieutenance réformée au régiment des Dragons du roi; puis il fut fait capitaine à celui des Chasseurs des Vosges.

Présenté à la Cour par son proche parent, le comte Gravier de Vergennes, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il y prit la place méritée par ses ancêtres. En 1778, il s'embarqua avec son régiment, qui faisait partie des troupes de débarquement, commandées par M. de La Pérouse, sur **l'Amazone**, attachée à l'escadre du comte d'Estaing; il se distingua à la prise de **l'Ariel**, frégate anglaise. Sous le même commandement, il se rendit, à bord de **l'Astrée**, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre où croisait **l'Hermine**, commandée par M. de La Touche-Tréville, et fut présent au combat, livré près du Cap-Breton, à une frégate et cinq bâtiments ennemis.

Il accompagna ensuite La Pérouse (V. ce nom) au Cap-Français de Saint-Domingue. L'amiral le choisit comme aide-major-général, en vue des préparatifs nécessaires pour l'expédition de la baie d'Hudson. Le 31 mai 1782, M. de Beaujeu monta **le Sceptre**, vaisseau de ligne de 74 canons mis sous les ordres de La Pérouse, muni d'une escadre de cinq frégates.

Le 17 juillet, l'escadre mouillait devant l'île **la Résolution**, située au milieu de l'entrée du détroit d'Hudson. M. de Beaujeu fut détaché, le 30, pour reconnaître les approches du fort **Prince de Galles** qui fut pris le 8 août. Il seconda aussi son chef dans la prise de l'ancien fort Nelson ou York, qui fut détruit. La Pérouse, qui reconnaissait à l'officier canadien le talent de dessiner une carte du pays, lui ordonna de reproduire les plans des combats et de la prise des forts, qui venaient d'être acquis à la France, pour les porter au roi. Il s'embarqua ensuite sur une frégate. A son arrivée à Versailles, M. de Castries, ministre de la marine, le présente à Sa Majesté, qui le promut aussitôt au grade de colonel (1783).

Quand éclata la tempête révolutionnaire, il s'engagea dans l'armée de Condé : il était l'un des 80 gentilshommes qui défendirent contre 300 républicains la redoute de Béthune au cri de **Vive le Roi!** Après le licenciement du corps, M. de Beaujeu émigra à Londres, où il vécut dans la pauvreté.

En 1803, il rentra en France. A la Restauration, en 1815, le comte, qui avait reçu son titre de Louis XVI, fut maintenu dans ses grades et promu chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Senlis, le 6 janvier 1846.

Il avait épousé à Paris, en novembre 1787, Emilie de Bongars, qui lui donna un fils : celui-ci entra dans les gendarmes de la garde de Napoléon et se distingua dans plusieurs rencontres; il périt dans la déroute de la Russie. En secondes noces, M. de Beaujeu s'allia à Mlle de Bongars, cousine d'Emilie, qui ne lui donna aucune postérité.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; L. Lindsay, *La Nouv.-France*, Québec, 1907.

BEAUJEU (Jacques-Philippe Saveuse de) (1770-1832), frère du précédent, protonotaire, député, conseiller.

Fils de Louis Liénard et de Marie-Geneviève de Longueuil, il naquit en 1770 et épousa, le 2 novembre 1802, Catherine Chaussegros de Léry. Le 12 décembre 1794, il fut nommé protonotaire et conserva la charge jusqu'au 24 décembre 1813, dans le district de Montréal.

Le dernier des Longueuil (V. ce mot) étant décédé sans postérité en 1807, il laissa la plus grande part de ses biens à son neveu Jacques-Philippe : c'est ainsi que la seigneurie de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil passa à la famille de Beaujeu. Au mois de mai 1814, M. de Beaujeu était élu député de Montréal-Est. Il le fut jusqu'au 29 février 1816. Le 6 avril 1830, on l'appela au Conseil législatif; il mourut le 19 juin 1832.

Son fils, nommé **René-Georges**, né le 4 juin 1810, épousa à Saint-Jean-Port-Joli, le 20 septembre, Adélaïde-Suzanne-Catherine Aubert de Gaspé (V. ce nom); il siégea aussi au Conseil législatif, du 21 novembre 1848 jusqu'au 29 juillet 1865, date de son décès au manoir du Coteau-du-Lac; son épouse ne mourut que le 30 mars 1895, ayant donné le jour à onze enfants, entre autres :

Philippe-Arthur-Guignerand - Villemomble Saveuse, né au Coteau le 25 août 1845, marié en 1866 à Emma Pritchard, mère de Marie-Georges-René-Monongahéla-Guignerand, né en 1867 et marié en 1894 à Emma, fille du sénateur Joseph Tassé;

Georges-Raoul-Léotald-Guichard - Humbert Saveuse, né le 22 juin 1847, député de Soulanges aux Communes en 1871, 1875, 1882, marié à Saint-Hyacinthe, en 1869, à Henriette-Marie, fille de Jules-Maurice Lamothe, avocat, et de Marie-Charlotte Mondelet, qui lui a donné cinq enfants;

Marie-Alice-Béatrice-Isabeau Saveuse, née à Montréal le 20 février 1851, mariée le 13 avril 1870, à Londres, à Alain-Anne-Marie Siochan de Kersabiec, capitaine aux zouaves pontificaux, décédé en 1877 et père de cinq enfants.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *La Fam. de Gaspé*, Lévis, 1907; *Nova Francia*, Paris, août 1928.

BEAUMONT (Charles) (1820-89), prêtre, vicaire, curé, auteur d'ouvrages de généalogie.

Fils de Jacques et d'Agathe Pageau, il naquit à Charlesbourg, le 3 novembre 1820, et fit ses études classiques à Québec. Entré dans les ordres, il fut élevé à la prêtrise le 23 juin 1844. Vicaire à Sainte-Anne-de-Beaupré (1844-49), premier curé de Saint-Ferréol (1849-52), de Beaumont (1852-53), de Sainte-Hénédine (1853-62), de Saint-Michel-de-Bellechasse (1862), de Saint-Joachim-de-Montmorency (1862-72) et à l'Ange-Gardien (1872-73), il se retira du ministère (1873) et est décédé le 2 septembre 1889.

L'abbé Beaumont s'occupa constamment à l'étude de la généalogie. En 1905, le bureau des archives fédérales a publié le fruit de ses recherches sous le titre de **Généal. des Fam. de la Beauce**; et, en 1912, **Généal. des Fam. de la côte de Beaupré.**

BIBL. — J.-B.-A. Allaire, *Diction. de Biogr. du Clergé can. fr.*, t. I, Montréal, 1910; Bull. des Rech. hist., septembre 1926.

BEAUMOUCHEL (Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, sire et baron de) (1714-1800), cadet, capitaine, chevalier de Saint-Louis.

La famille, originaire de Normandie, remonte au XIV^e^ siècle. En 1342, un fils de Paul d'Estimauville rend aveu à l'abbaye de Martinvilliers pour des terres situées à Saint-Michel d'Ingouville (Le Havre). Au commencement du siècle suivant, Jean, écuyer, sieur de Genneville (Calvados), épouse Isabeau de Beaumouchel, qui lui donne deux fils : Sevestre et Pierre. Le fils de ce dernier, Jacques, fut l'un des fondateurs du Havre-de-Grâce; en 1518, il fut attaché au service de son premier gouverneur, M. de Chilon ; il reçut de François I^er^, à titre de fief, un terrain de 128 pieds situé près des dépendances du gouverneur. Le 10 mars 1526, le roi l'autorisa à changer le nom de son grand fief de Genneville en celui d'Estimauville. Le seigneur mourut le 4 mai 1541, laissant deux fils dont l'un, sieur de Monceaux (Calvados) se maria à Etiennette Roussel. Leur fils Abel épousa (1540) Gillette de Thollemer qui fut mère de plusieurs enfants; l'un d'eux, Jean, sieur de Beaumouchel, s'unit à Françoise Gosse et mourut le 19 février 1628. Pierre, leur fils épousa (1643) Françoise de Bonnechose de la Londe, mère de Philippe qui se maria à Marie des Loges. Leur fils, Philippe, épousa (1711) Marie du Ménil.

Jean-Baptiste naquit à Trouville, généralité de Rouen, le 12 mars 1714. En 1725, en qualité de page, il fut admis auprès de la duchesse de Bourbon et, en 1730, comme cadet dans la Citadelle de Metz. En 1733, il passa au régiment de Lyonnais. Le 1^er^ juin 1748, le roi lui conféra le brevet de capitaine de brûlot avec le rang de capitaine d'infanterie; il s'embarqua, la même année, pour la place de Louisbourg. Le 15 avril 1750, il obtenait une compagnie dans les troupes de la marine. En 1755, il fut décoré de la croix de Saint-Louis et retourna en France en 1761. Il mourut à Palaiseau, en Seine-et-Oise, le 8 septembre 1800.

Il avait épousé à Louisbourg, en 1749, Marie-Charlotte d'Ailleboust, dont il eut quatorze enfants, entre autres :

Jean-Baptiste-Philippe-Charles, le continuateur de la lignée;

Louise, née en 1751, reçut en 1791 une pension de 250 liv. de l'Assemblée nationale;

Josephte, née en 1752, élève admise à Saint-Cyr et dotée de la même somme;

Gabriel, né en 1753, lieutenant, tué à Savermack;

Robert, tige de la branche cadette;

Jean-Baptiste, né en 1760, se distingua dans l'Inde sous Bussy comme major des spahis, commanda dans les armées sous le nom de général Des Marres;

Augustin (1761) et **Elisabeth** (1762).

BIBL. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Estimauville*, Lévis, 1909.

BEAUMOUCHEL (Jean-Baptiste-Philippe-Charles d'Estimauville, sire et baron de) (1750-1823), fils aîné du précédent, lieutenant, surintendant des Indiens, lieutenant-colonel, grand voyer, juge de paix, colonel.

Né à Louisbourg le 21 mai 1750, il entra dans les troupes de la milice et devint lieutenant au 60^e^ régiment en 1782. Quelques années après, on le choisit comme surintendant des Abénaquis de Saint-François-du-Lac. En 1794, il fut promu au grade de lieutenant-colonel des milices dans le district des Trois-Rivières pour la rive méridionale : on voit que ses fonctions antérieures équivalaient aux grades de capitaine et de major. En 1796, lors de la création du régiment appelé **Royal-Canadien,** il y servit comme commandant d'une compagnie jusqu'en 1802. Le 6 décembre 1809, il était nommé grand voyer et ins-

pecteur des routes dans le district de Québec; puis, juge de paix, en 1811. Le 22 octobre 1816, le gouverneur Sherbrooke lui octroya la commission de colonel des milices du Bas-Canada. M. d'Estimauville mourut à Québec, le 12 mai 1823.

Il avait épousé, le 13 mai 1782, Marie Courault de la Côte, qui lui donna trois enfants :

Jean-Baptiste, le continuateur de la lignée d'Estimauville (V. ce nom);

Marie-Joséphine, née en 1788, mariée à Antoine-Octave de Lanaudière (V. ce nom);

Marguerite, née en 1792, mariée à J.-R. Rolland (V. ce nom).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Estimauville*, Lévis, 1909.

BEAUMOUCHEL (Robert-Anne d'Estimauville, chevalier de) (1754-1831), frère du précédent, tige de la branche cadette, officier en France, grand voyer, juge de paix, chevalier de Saint-Lazare.

Né à Louisbourg, le 3 décembre 1754, il opta plus tard pour l'armée française, où il conquit ses grades d'officier dans les campagnes d'Allemagne. Il revint au Canada, après la paix d'Amiens en 1802. En 1813, il fut nommé sous-agent-voyer, puis inspecteur des routes en 1815, arpenteur en 1817, grand voyer et connétable en 1821. En 1823, il fut promu gentilhomme-huissier de la Verge-Noire; puis, un mois après juge de paix pour le district de Québec. En 1829, il publia un ouvrage intitulé : **Cursory View of the local, social, moral and political State of Lower Canada.**

Le chevalier mourut le 31 juillet 1831. A la suite de ses campagnes en Europe, il avait été créé chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Il s'était marié deux fois. De sa seconde union avec Martha Blythe, décédée en 1815 à Québec, il eut trois enfants : **John, Louise** (1798-1870); **Frédérick-Henry,** né en 1803, trésorier des routes en 1830, émigré aux Etats-Unis en 1837.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Estimauville*, Lévis 1909.

BEAUMOUCHEL (John d'Estimauville de) (1797-1830), fils aîné du précédent, enseigne, lieutenant, commandant, clerc de banque, trésorier de la voirie.

Né à Boston (Angl.) le 27 janvier 1797, il fut fait enseigne au 1er bataillon des milices en 1812, devint lieutenant et commandant d'une compagnie en 1814. Retiré de l'armée, il accepta un emploi dans la **Banque de Québec.** Le 8 août 1829, on le fit trésorier de la voirie, mais il mourait le 8 janvier suivant. Il avait épousé à Québec, en 1821, Sophia Hunter, qui lui donna trois enfants :

Sophie, née le 20 juin 1825, épousa en 1841 Thomas Tonner, de Philadelphie, et eut deux filles; en 1851, elle se remaria avec son cousin Henri Rolland;

Robert d'Ailleboust d'Estimauville, né le 16 février 1827, émigra en bas âge avec sa mère aux Etats-Unis. Il étudia le droit à New-York, devint plus tard instituteur en Pennsylvanie, participa à la guerre du Mexique, suivit les caravanes en Californie en 1849, où il se fit admettre au barreau et remplit les fonctions de procureur de district; puis il exerça sa profession à San Francisco.

Il n'était connu que sous le nom de **Robert Desty,** c'est-à-dire de la première syllabe **d'Estimauville.** Il a publié une série d'ouvrages remarquables de jurisprudence, dans les années 1869, 1871, 1874, 1878, 1884 et 1888. Durant cette dernière, l'éminent juriste alla s'établir à Rochester (N.-Y.), où il est décédé le 27 septembre 1895, sans postérité mais non sans fortune.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Est.*, Lévis, 1909; Bull. des Rech. hist., année 1928.

BEAUREGARD (André Jarret, sieur de) (1644-90), lieutenant d'une compagnie au régiment de Carignan. — **Beauregard,** bourg actuel d'environ 300 âmes dans l'Ain.

Fils de Jean Jarret et de Perrette Vermette, de la paroisse de Roye, évêché de Vienne en Dauphiné, il naquit vers 1644 et opta pour les armes. Lieutenant de la compagnie de M. de Contrecœur, il le suivit au Canada en 1665, en compagnie de François Jarret de Verchères, qui était enseigne et probablement son cousin et non son frère. (V. Bull. des Rech. hist., année 1924.) Après le licenciement des troupes, il se décida à s'établir au pays, s'attachant à M. de Verchères. En 1674, M. de Frontenac concéda au sieur de Beauregard « les îlets dont l'un est proche de l'île Longue, appartenant au sieur de Verchères, son frère ». Le 12 janvier 1676, l'acte de mariage, rédigé à Ville-Marie, donne à M. de Beauregard une parenté différente de celle de ce dernier : donc ils n'étaient point frères, mais plutôt cousins. Il épousa Marguerite Anthiaume, fille de Michel, exempt du grand prévôt de l'Hôtel de Paris, et de Marie Dubois, de la paroisse Saint-Nicholas de Paris. Il mourut vers 1690, laissant à sa veuve sept enfants, entre autres :

Anne, née en 1681, mariée en 1700 à Joseph Tétreau;

Louis, né en 1687, marié en 1709 à Marguerite Saint-Aubin;

Vincent, né en 1688, marié en 1711 à Catherine Pinard;

Joseph, né en 1690, marié en 1714 à Jeanne Joachim, et, en 1725, à Charlotte Pinard;

Leur descendance est aujourd'hui fort nombreuse. En 1690, la veuve se remaria avec Pierre Fontaine dit Bienvenu, dont parle Marie-Madeleine de Verchères (V. ce nom).

Bibl. — B. Sulte, *Mém. S. R. C.*, 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

BEAUSEJOUR (Fort), situé sur la baie de Chignectou en Acadie française, à trois milles au Nord du fort Lawrence dont il n'était séparé que par la rivière Missiguesh.

La pointe où il s'élevait, promontoire appelé dans plusieurs documents **Pointe à Beauséjour,** appartenait à Laurent Chatillon, sieur de Beauséjour, originaire de la Rivière-Saint-Jean (N.-B.) : pointe et fort prirent son nom (V. Bull. des Rech. hist., juillet 1926). Commencé en 1750, il ne subsista que cinq ans. Le 31 juillet, M. de Saint-Ours (V. ce nom) écrivait que « les deux forts de Beauséjour et de Gaspareaux, qu'il a eu ordre de faire bâtir, sont presque finis ». M. de Surlaville (V. ce nom), dans son mémoire **Les Derniers Jours de l'Acadie,** affirme que « cela n'est pas vrai, car ils ne le sont pas encore, quoiqu'il y ait près de deux ans qu'on n'a pas cessé d'y travailler depuis ce temps-là. La position de Gaspareaux est autant ridicule qu'inutile; le fort Beauséjour est aussi mal placé et défectueux à bien des égards ».

Le 22 juin 1755, le colonel Monckton (V. ce nom) et les majors Scott et Winslow venaient avec 2.000 hommes assiéger les deux forts. Le commandant de Beauséjour, le fameux Vergor (V. ce nom), capitula « dès que sept bombes furent tombées dans le fort et que deux canons mangés de rouille eurent éclaté ». Les Anglais changèrent le nom en celui de **fort Cumberland.**

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg,* Londres, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple,* t. I, Paris, 1922; Knox's Journal, Toronto, 1914; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEAUSSIER DE L'ISLE (Louis-Joseph de) (1700-65), enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, chef d'escadre, commandant de port, chevalier de Saint-Louis.

Fils du feu capitaine de port, il naquit à Toulon en 1700. Entré dans la marine à quatorze ans, il fit quatre campagnes avant d'être nommé enseigne de port en 1732, se trouva au bombardement de Tripoli en 1728, fut promu lieutenant de port en 1739, commandant de frégate en 1744, puis de vaisseau et capitaine de port en 1749, décoré de la croix de Saint-Louis en 1750. En 1755, il était versé dans l'escadre de l'amiral Du Bois de La Motte (V. ce nom) pour ravitailler la Nouvelle-France.

En 1756, il fut désigné pour le commandement de l'escadre qui portait à Québec le marquis de Montcalm, ses officiers et ses troupes. Le 14 mars, commandant **le Héros** et **la Sirène,** ainsi que quatre transports, il partit de Brest, ayant à bord des sommes considérables en numéraire, expédiées pour que les troupes n'eussent point à souffrir de la dépréciation du papier monnaie au Canada. Le commandant accomplit le trajet sans encombres et jeta l'ancre en rade de Québec au mois de mai.

Au retour, le capitaine Beaussier dépose à Louisbourg les sommes d'argent qu'on lui avait confiées. Mais, le 26 juillet, son navire **le Héros,** qui devançait deux autres de l'escorte, se vit attaquer par deux vaisseaux anglais, **le Grafton** et **le Nottingham.** Seul il tint tête avec tant de vigueur que, au bout de six heures de combat, les assaillants se retiraient impuissants. Rentré de force à Louisbourg, le commandant comptait 48 hommes tués et 48 blessés : il avait lui-même reçu une blessure à la jambe. Le 13 août, il remit à la voile, aborda à Port-Louis, le 6 septembre, avec huit prises en mer et 400 prisonniers. En récompense de ses exploits, le roi le gratifia d'une pension de 1.000 livres. En 1757, il croisa d'abord dans la Manche et, l'année suivante, il devait commander l'expédition de Louisbourg, mais la maladie l'en empêcha et on lui substitua un autre officier supérieur. Toutefois au mois de mars 1758, la situation de cette ville étant devenue très critique, et M. Beaussier ayant suffisamment rétabli sa santé, la section de la flotte qu'il commandait fut désignée pour voler au secours de la place contre toute attaque des escadres britanniques. Des vents contraires retardèrent son départ de Brest jusque vers le 10 avril. Quand il put mettre à la voile, il embarqua sur ses quatre vaisseaux, accompagnés d'une frégate, un bataillon de troupes mercenaires, le contingent suisse, qui dans la suite fut cause de quelques ennuis. Après une traversée de quatorze jours seulement, « il atteignit sa destination, ayant échappé à la flotte anglaise qui lui barrait la route. Mais il ne tarda point à se voir embouteiller dans le port par les Anglais. Se rendant aussitôt compte que la situation était désespérée, M. Beaussier et les autres officiers de marine proposèrent, vers le 8 juin, que la flotte tentât de sortir, alors que la chose leur semblait encore possible. Le Conseil de Louisbourg (V. ce mot) leur refusa son assentiment. Le résultat fut que les vaisseaux furent incen-

diés ou pris, et les officiers furent faits prisonniers avec la garnison.

Remis en liberté en 1762, on lui confia le commandement du port de Brest. Bientôt le ministre de la marine le donna comme second au comte d'Estaing dans la romanesque expédition pour la conquête du Brésil, la plus importante colonie que le Portugal, allié de l'Angleterre, possédait en Amérique. Dans ses instructions le ministre demandait que Rio-de-Janeiro fut attaqué à tout hasard, que les risques les plus grands fussent courus, sans s'occuper des conséquences, pourvu que les pertes que l'on infligerait à l'ennemi fussent équivalentes à celles des Français, le principal but de l'expédition était de rendre à la nation sa confiance dans la marine royale. M. Beaussier fut aussi nommé commandant aux Iles-sous-le-Vent et à Saint-Domingue. En 1764, M. de Choiseul lui conféra le titre de chef d'escadre en reconnaissance de ses services : mais le grand marin mourut le 4 juin 1765. En 1757, il avait épousé Louise Jouenne de Losriesse.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; Bull. des Rech. hist., Tabl. gén., 1925; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1926; Rapp. de l'Archiv. de la Prov. de Québec, 1928-29.

BEAUVAIS (René Le Gardeur, sieur de) (1660-1742), lieutenant réformé, puis en pied, garde de la marine, commandant d'un corps indigène contre les Iroquois.

Il était le septième des quinze enfants de Charles Le Gardeur de Tilly (V. ce nom) et naquit à Québec le 3 octobre 1660. On le rencontre parmi les compagnons d'aventure du sieur de La Salle, de 1678 à 1682 (V. P. Margry, **Relations**, etc.). En 1688, il fut fait lieutenant réformé du détachement de la marine et, en 1690, lieutenant en pied; puis garde de la marine en 1694 (V. Bull. des Rech. his., 1920). « Les Abénaquis, sous la conduite du sieur de Portneuf d'abord, continuèrent, après la prise de Casco Bay, la campagne entre la côte et le lac Champlain : leur ardeur fut cause d'une regrettable méprise. Les coureurs de Montréal avaient fait après le retour de Manthet, une nouvelle expédition par le lac Champlain, commandés par les lieutenants de La Brosse et de Beauvais : ils s'étaient adjoint des Iroquois chrétiens du Saut-Saint-Louis, aux ordre d'un chef influent, surnommé le **Grand Agnier**. Ils avaient déjà fait des prisonniers et, sur l'avis qu'une troupe nombreuse s'avançait contre eux, ils se repliaient sur Montréal, lorsqu'ils furent découverts par les Abénaquis, anciens compagnons de Portneuf et de Hertel; avant qu'on se fût reconnu, la fusillade s'était engagée, et le Grand Agnier, entre autres, fut tué (juin 1690) ». C'était une grande perte. Les Iroquois du Saut ne voulaient pas d'abord croire à une rencontre accidentelle; l'adresse de M. de Frontenac les calma : les Abénaquis envoyèrent « à leur frère Iroquois qui prie » l'expression des regrets les plus sincères. (V. H. Lorin.) Le 4 juillet 1696, l'armée organisée par les soins du gouverneur partait de Lachine; M. de Beauvais et d'autres officiers avaient le commandement des troupes indigènes de l'arrière-garde.

Le 19 septembre 1694, M. de Beauvais épousa à Montréal Marie-Barbe, fille de Pierre de Saint-Ours et de Marie Mullois, qui mourut, en 1705, mère de onze enfants, entre autres :

Marie-Renée, née en 1697, mariée à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry (V. ce nom);

René, né en 1700, capitaine de port à Québec, décédé à Saint-Domingue, décoré de la croix de Saint-Louis;

Marie-Louise (1704-50), religieuse de l'Hôpital-Général.

M. de Beauvais épousa en secondes noces, le 6 octobre 1715, Madeleine Marchand, veuve de Jean Mailhot, qui décéda le 15 décembre 1722; en troisième noces, le 23 décembre 1725, Marie-Louise Lamy, veuve de Charles-César Marin de la Margue, sieur de la Massière. Il mourut à Montréal, le 6 décembre 1742 et son épouse le 27 octobre 1764.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. Jucher.*, Lévis, 1903; Bull. des Rech. hist., année 1920; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; A. Couillard Després, *Hist. de Saint-Ours*, t. I, Montréal, 1917.

BEAVER-DAM (Digue des Castors), située sur les bords du canal Welland entre Niagara et Sainte-Catherine (Ontario), célèbre par la bataille du 24 juin 1813.

Le commandant des troupes régulières, James Fitzgibbon, était secondé par des alliés sauvages : ceux-ci étaient sous les ordres du capitaine Dominique Ducharme, qui a laissé le récit de l'engagement. Le 16 juin 1813, celui-ci recevait du chevalier Johnston (V. ce nom) la conduite d'un parti de 180 Indiens et avait pour officiers : Jean-Baptiste de Lorimier, capitaine, Gédéon Gamelin, Isaac Leclair, L. de Langlade, Evariste Saint-Germain lieutenants. A Niagara, M. Ducharme devait attendre de nouveaux ordres. A la tête du lac, le colonel Claus lui remit 200 Agniers avec leurs officiers, le capitaine Kerr et les lieutenants Brant, Grenette et Exen.

Ayant reçu l'ordre d'aller camper avec ses troupes indigènes au Beaver-Dam (ou **Twenty mile Creek**), sous le commandement en chef du major de Harren, le capitaine Ducharme envoya des découvreurs à la reconnaissance : l'ennemi venait en masse, infan-

terie, cavalerie, train d'équipages. De Harren permit une marche en avant à sa rencontre. Vingt cavaliers éclaireurs ennemis furent surpris et tués, dépouillés et scalpés par les Indiens : ceux-ci allèrent se cacher en embuscade dans les bois, afin d'éviter un feu général de mousqueterie, perdant 9 tués et 8 blessés. Soudain, tous les Agniers abandonnent le terrain, excepté une vingtaine. Kerr et Brant confient à Ducharme le ralliement des Indiens, tentés de suivre les déserteurs; il y réussit et, au souvenir de leurs morts, tous poussaient des hurlements. Aussitôt l'ennemi de s'enfuir pour se mettre à l'abri dans une coulée en plaine. On se précipita pour l'y cerner. Le commandant américain Boerstler reçut deux blessures; les cris des mourants et des blessés achevèrent de le déconcerter; tous s'évadaient en désordre. Poursuivi par les Sauvages, il fit hisser le pavillon parlementaire, sans que l'on pût maîtriser la rage des Indiens. On hissa le pavillon pour la seconde fois. M. Fitzgibbon arriva alors pour accepter la capitulation au nom de Harren. On promit de force aux Sauvages toutes les dépouilles ennemies : ils étaient d'ailleurs les seuls vainqueurs, n'ayant eu l'aide d'aucun groupe de réguliers; ils comptaient 16 tués et 20 blessés, tandis que les Américains en avaient 150 tués, 50 blessés, 601 prisonniers, parmi lesquels le commandant et ses officiers.

L'âme de la victoire fut François-Dominique Ducharme, né à Lachine le 15 mai 1765, traitant dans l'Ouest depuis l'âge de 18 ans, agent et interprète dans la suite jusqu'à sa mort, au lac des Deux-Montagnes, le 3 août 1853.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Presse*, journ. quotidien de Montréal, 21 février 1921; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

BECANCOUR (V. Portneuf).

BEDARD (Pierre-Stanislas) (1762-1829), avocat, homme politique, publiciste, magistrat.

La famille était originaire de Paris. Isaac Bédard, marié en 1645 à Marie Girard, vint s'établir au Canada. Leur petit-fils, nommé Charles, eut de son épouse, Elisabeth Huppé, treize enfants, dont le douzième, Pierre-Stanislas, né en 1737, épousa à Charlesbourg Marie-Josephte Thibault. De cette union, célébrée le 26 octobre 1761, naquirent sept garçons et une fille; Pierre-Stanislas, l'aîné (13 novembre 1762); Joseph, avocat († 1832); Jean-Baptiste, curé de Saint-Denis-de-Richelieu; Louis, curé de la Baie-du-Febvre; Charles, sulpicien; Thomas, notaire à l'Assomption et Flavien décédé à Saint-Denis.

Pierre-Stanislas fit ses études classiques au séminaire de Québec, où il se livra spécialement aux sciences mathématiques. Néanmoins il préféra l'étude du droit et fut l'un des premiers Canadiens à se faire admettre au barreau, le 6 novembre 1796. Aux élections générales de 1792, il fut élu député de Northumberland et conserva son mandat jusqu'en 1812. Deux ans auparavant, en 1790, devant un comité spécial il s'opposa énergiquement au projet de changer le système de la tenure seigneuriale en tenure franche anglaise. A l'ouverture du Parlement du Bas-Canada, le 17 décembre 1792, s'ouvrit un débat sur l'usage exclusif de la langue anglaise : M. Bédard se distingua dans la discussion en faveur du français; lui et Louis-Joseph Papineau se connurent alors pour un peu de temps. Son œuvre politique peut se résumer dans ces assertions du journal la **Minerve** : « Si la province, en se chargeant de ses propres dépenses, acquit aux Canadiens ou à la Chambre d'Assemblée quelque influence dans les affaires du pays, c'est à M. Bédard qu'on le doit. Le payement de la liste civile fut son ouvrage. C'est à lui que l'on doit l'exclusion des juges de l'enceinte parlementaire; lui le premier a fait sentir au pays la nécessité d'avoir un représentant en Angleterre. » Le premier aussi, il dévoile la lacune dans l'Acte de 1791 du ministère responsable devant la législature. Il fit voter la taxe qui imposa des droits sur la classe mercantile, voulant ainsi épargner la classe agricole.

Le prospectus de l'hebdomadaire **le Canadien** fut publié le 13 novembre 1806 et la première livraison parut le 22 du même mois. **Le Mercury**, organe officiel, s'en offensa vivement et ne tarda pas à déclarer la guerre. Les réponses furent toujours systématiquement modérées. Les amis du gouvernement, le juge de Bonne et le colonel Perrault, fondaient, le 3 janvier 1807 **le Courrier de Québec**, bihebdomadaire qui parut jusqu'au 27 juin; puis, du 16 décembre au 31 décembre 1808. Il se produisit une vive altercation entre le colonel et le capitaine Bédard au sujet de la convocation des miliciens. Puis la rumeur courut en juin 1808 que le colonel Panet, le capitaine Bédard, Taschereau, Borgia et Blanchet, officiers, allaient perdre leurs commissions, sous le soupçon d'être copropriétaire du **Canadien**. Le secrétaire Ryland les en avertit par mandat officiel.

Le 17 mars 1810, un magistrat, deux constables, un peloton armé, s'emparent de la presse, des papiers, et emmènent prisonnier M. Lefrançois, imprimeur. Deux jours après,

arrestation et écrouement des sieurs Bédard, Taschereau et Blanchet, jusqu'en juillet et août. Seul, M. Bédard refusa de sortir, exigeant son procès aux assises; le prisonnier fut réélu député par le comté de Surrey.

En 1811, sir G. Prévost vint calmer les esprits et reconnaître l'innocence des accusés. Le 1er octobre 1812, une nouvelle commission réintégrait M. Bédard dans son grade de capitaine et, le 11 décembre, une autre le nommait juge aux Trois-Rivières. Il commença à siéger le 13 mars suivant et continua à remplir son mandat jusqu'en 1828. En 1819, Charles Ogden, député du comté, porta contre lui de graves accusations, entre autres, d'avoir prostitué son autorité pour satisfaire ses rancunes personnelles, violé la liberté de plusieurs accusés, déshonoré sa position par une conduite perverse et tyrannique. La Chambre nomma un comité d'enquête et l'affaire n'eut pas de suite.

En mars 1827, sa santé fléchit; il séjourna, l'été, à Kamouska, puis à Saratoga. Il mourut le 26 avril 1829. Le 26 juillet 1796, il avait épousé Jeanne-Louise-Luce Lajus, fille de François, médecin, et d'Angélique-Jeanne Hubert, qui fut mère de quatre enfants :

Pierre-Hospice, décédé aux Etats-Unis, âgé de 32 ans;

Elzéar, 30 ans, avocat, juge, mort à Montréal en 1849;

Isidore, 23 ans, député du Saguenay, auteur de la chanson bien connue « Sol canadien, terre chérie! », décédé à Paris en avril 1833;

Noël, 17 ans, gardien durant 22 ans du phare de la Pointe-des-Monts, mort en avril 1867.

Aucun n'a laissé de postérité.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; N.-E. Dionne, *Mém. S. R. C.*, 1898; E. Parent, *Pierre Béd. et ses deux fils*, Journ. de l'Instr. publ., 1859; H. Morgan, *Bibl. Can.*, Ottawa, 1867.

BEDARD (Théophile-Pierre) (1837-1900), apparenté au précédent, avocat, homme de lettres, publiciste, buraliste, historien.

Fils de Pierre et de Marguerite Ouvrard dit Laperrière, il naquit à Québec le 12 janvier 1837. Ayant terminé avec éclat ses études classiques au séminaire de Québec, il se décida à embrasser la carrière du droit. Il étudia successivement dans les études de M. Pierre Légaré, de M. Jolicœur et de sir Narcisse Belleau (V. ce nom). Admis à la pratique de sa profession, il s'y livra durant quelques années en société avec M. Georges Bertrand; mais ses talents littéraires le conduisirent bientôt au journalisme : il collabora à la rédaction du **Journal de Québec.**

Plus tard, M. Bédard entra dans le service civil, d'abord au bureau des archives à Québec, puis à celui de l'immigration, enfin à celui du registraire. Il est décédé, le 16 janvier 1900, chez son fils, à Lynn (Mass.).

En 1869, âgé de vingt-cinq ans, il publia son **Histoire de Cinquante Ans** (1791-1841), compilation faite à l'imitation de **l'Histoire** de Robert Christie (V. ce nom), suite de discours parlementaires, de projets de résolutions et de lois, dépourvue de toute critique ou d'appréciations : l'œuvre est tombée dans l'oubli; en 1876, **Un Voyage en yacht,** traduit de l'anglais; en 1878, **Les Martyrs du Colisée,** traduit de l'anglais; en 1880, **Nos Archives,** les **Statistiques** et **Les Victimes de la Mamertine,** traduit de l'anglais; en 1904, ouvrage posthume, **La Comtesse de Frontenac.** Il a collaboré, dans ses dernières années au **Bull. des Rech. hist.,** fondé à Lévis en 1895 par M. P.-G. Roy.

Bibl. — W. S. Wallace, *Dict of Biogr.*, Toronto, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925 et 1926.

BEDINI (Cajétan) (1806-64), prêtre, gouverneur, archevêque, nonce, délégué, cardinal.

Né de parents riches et puissants à Sinigaglia (Italie), le 15 mars 1806, il fit ses études chez les Barnabites et entra dans l'état ecclésiastique. Ordonné prêtre en 1830, il devint secrétaire des Affaires ecclésiastiques à Rome. Le pape Grégoire XVI le fit sacrer évêque et lui conféra le titre d'archevêque de Thèbes **in partibus.**

En 1846, le pape le nomma, durant la Révolution, gouverneur civil de Bologne rebelle, et il réussit à empêcher les Autrichiens de piller la ville. En 1852, il fut détaché comme nonce ordinaire au Brésil, puis en mission extraordinaire aux Etats-Unis en 1853; mais il fut contraint de fuir au Canada devant un complot tramé par les Italiens carbonari. Le 27 août, il arrivait de Québec à Montréal, où il fut accueilli chez les Sulpiciens par Mgr Hugues, archevêque de New-York, les évêques du Canada, le maire de la ville Charles Wilson, M. Lafontaine et M. D.-B. Viger. Puis il visita Bytown où eut lieu une procession aux flambeaux, ensuite Toronto, enfin Saint-Hyacinthe, où il conféra les ordres sacrés à trois séminaristes. La réception à Québec fut enthousiaste. Malgré les démonstrations insultantes des sectes protestantes aux Etats-Unis, le gouverneur Seymour de New-York l'invita à sa table et le Sénat jeta le blâme sur les insulteurs de la papauté.

En 1854, le pape Pie IX le choisit comme nonce à Madrid et en 1861 le nommait archevêque et gouverneur civil de Viterbe (Italie); le 27 septembre il le créa cardinal. En 1863,

promu secrétaire de la Propagande, il mourut le 5 septembre 1864.

Bibl. — J.-B. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; *Echo du Cab. de lect.* ib., 1865.

BEDOUT (Jacques) (1751-1818), mousse, sous-lieutenant, capitaine, officier auxiliaire, commandant de vaisseau, contre-amiral, commandant d'escadre, chevalier et commandeur.

Fils de Jean, notaire royal à Bordeaux en France, et de Marie Bégury, Jean-Antoine Bedout, médecin, émigra au Canada et épousa à Québec, le 10 février 1744, Marie-Françoise, fille de Claude Barolet, marchand et notaire, et de Françoise Dumontier : il en eut dix enfants. Le 3 juillet 1752, il fut nommé au Conseil supérieur. Jacques naquit à Québec, le 14 janvier 1751.

En 1763, en qualité de mousse, il s'embarque sur **la Loupe**; en 1765, sur **le Jarzet**; en 1766, sur **la Loupe**, puis **le Jazon**; en 1767, sur **le Pêcheur**; en 1768, sur **les Deux-Frères**; en 1769, nommé sous-lieutenant sur **le Grand-Mafongar**; en 1770, promu lieutenant, sur **la Frisette**; en 1771, sur **la Phyra**; en 1772, comme capitaine, sur **l'Aigle**; en 1773, sur **la Marianne** et **le Sincère**; en 1775-76, comme second, sur **la Traiteuse**; en 1776, sur **le Clairon**; en 1777, sur **la Défense**; puis comme commandant du corsaire américain **le Congrès**, de 16 canons et de 72 hommes. En sortant de la baie Chesapeake, le 14 février 1777, il se trouve en présence de deux voiliers anglais, **le Cornwallis** de 18 canons et **l'Alexander** de 14. Il lance **le Congrès** à l'abordage du premier, tandis que le second le crible de boulets; après trois heures de combat, son navire sans hune et sans voiles, ayant perdu 8 hommes et 7 blessés, Bedout dut amener pavillon. Mis aux fers à bord du **Centurion** à New-York, il réussit quand même à en sortir et passa en France sur la frégate américaine **la Vengeance**. Le ministre le fit entrer aussitôt dans la marine de l'Etat. L'officier sert d'abord sur la flûte **le Courtier** en qualité d'aide-pilote; de lieutenant de frégate auxiliaire à bord du **Diadème** en 1778, puis sur **le Neptune**; l'année suivante, sur **le Protée** et sur **la Couronne**; en 1780, sur **la Railleuse** avec éloge et distinction; en 1782, il reçut le commandement de la corvette **Saint-Louis** et en 1783, il est à bord de **l'Andromaque**. En janvier 1786, il commande **la Pourvoyeuse** à la côte de Guinée. Fait capitaine de vaisseau en 1793, on lui donne le commandement du **Terrible**, de 100 canons, unité des 36 vaisseaux de l'amiral Villaret-Joyeuse. En 1794, à bord du **Tigre**, il a raconté les détails du combat de Belle-Isle-en-Mer, où il fut blessé par l'amiral anglais Gardener et tomba sans connaissance : **le Tigre** perdit 332 hommes et amena pavillon. Transporté à bord de **The Queen**, l'amiral le traita en gentilhomme et l'amena en Angleterre. Devant la Chambre des Communes Fox fit de lui cet éloge : « Le capitaine du **Tigre**, en combattant pour l'honneur de sa pâtrie, s'est immortalisé à la façon des héros de Rome et d'Athènes. Il a poussé aussi loin qu'eux le mépris de la mort, et, si les hasards de la guerre l'ont fait aujourd'hui notre prisonnier, je lui dois cette justice : le capitaine Bedout ne s'est rendu que couvert de blessures et de gloire. » L'amiral Villaret-Joyeuse écrivait à un ami, peu de jours après le combat de l'île de Groix que, « le brave Bedout, voyant s'éloigner les quatre vaisseaux anglais, se décide à venir en travers et il les combat avec une intrépidité, un acharnement, une précision dans la manœuvre qui me font regarder cet officier comme un des plus braves et des meilleurs manœuvriers, je ne dis point de la marine de la République, mais de toutes les marines : Bedout est mon héros! » La cour martiale de Brest, composée de quatre capitaines et de trois lieutenants de vaisseaux portèrent en sa faveur à l'unanimité une sentence qui tourna en une élogieuse apologie. Le ministre du Directoire lui donna en récompense sabre, épée, deux pistolets, un sextant, une longue-vue, la somme de 18.000 livres.

Quelques mois après, M. Bedout recevait le commandement du vaisseau-amiral **l'Indomptable**, de 80 canons, pour l'expédition d'Irlande. A bord de la frégate **la Flore**, il attaqua dans le canal des Açores un convoi anglais de 40 voiles et s'empara de cinq unités. Le 12 avril 1798, il fut élevé au rang de contre-amiral. En 1799, l'on arma à Brest une escadre de 25 navires : Bedout en commanda la seconde division à bord du **Républicain**; il en fut de même en 1800 et en 1801. La même année on lui confia une escadre qui conduisit à Saint-Domingue 5.000 hommes sains et saufs. Le 5 novembre 1802, sa santé l'amena à la remettre aux ordres du capitaine Gourdon, son adjudant-général. Le 29 mai 1816, le contre-amiral est admis à la retraite avec une pension de 4.000 livres. Il se retira à son domaine de Batailley, commune de Pouillac, en Charente-Inférieure, où il mourut le 17 avril 1818, chevalier de Saint-Louis et commandeur (1804) de la Légion d'Honneur.

Il avait épousé, probablement à Saint-Domingue, Marie-Jeanne d'Aigle qui décéda sans postérité; ensuite à Bordeaux (1804), Jeanne, fille de Pierre Lafond et d'Etiennette Lemar. Il avait adopté son neveu Jacques-

Antoine Bedout de Beauport, né à Saint-Domingue en 1791, marin lui aussi et héritier de son domaine.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., Québec, 1928.

BEGBIE (Sir Mathew Baillie) (1819-94), avocat, juge, administrateur de la Colombie anglaise.

Fils aîné du colonel Thomas Sterling Begbie, il naquit à Edimbourg en 1819, étudia les lettres et les sciences au collège Elizabeth de Guernesey, puis à l'Université de Cambridge, où il obtint le diplôme de bachelier ès-arts. Admis au barreau à Lincoln's Inn en 1844, il émigra au Canada et alla s'établir en Colombie. En septembre 1858, il était promu premier magistrat du tribunal de ce district, où il arriva au mois de novembre. Ses instructions officielles lui prescrivaient de seconder le gouverneur dans l'élaboration des lois « pour le bon gouvernement de la colonie ». Son mandat étendait sa juridiction légale jusqu'aux moindres postes de l'île Vancouver. Il exerça ses fonctions avec un remarquable succès, de 1870 à 1894, cumulant à la fois la fonction délicate de juge de l'Amirauté, en raison de la navigation incessante des vaisseaux américains et européens (1891-94).

Il fut deux fois administrateur, en juillet 1872 et en janvier 1890. Il mourut à Victoria, le 11 juin 1894.

BIBL. — Ann. Reg. 1894; C. O. List, 1863; J. R. Robertson, *Land-Marks of Can.* Toronto, 1914; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov. Index, ib. 1917.

BEGG (Alexander) (1825-1904), maître d'école, journaliste, commis des douanes, écrivain.

Fils d'Andrew et de Jane Taylor, il naquit à Walten, comté Caithness, en Ecosse, le 7 mai 1825 et émigra au Canada en 1846. D'abord maître d'école primaire, puis journaliste et commis des douanes, il alla chercher fortune dans l'Ouest en 1869, où il essaya de tout métier et de toute fonction. En 1894, il publia à Toronto **The History of British Columbia,** qui jouit d'une certaine autorité. Il est décédé à Victoria, île Vancouver, en 1904.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men,* Toronto, 1912; Can. and Prov., Index, ib., 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926; R.-P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. au Nord-Ouest,* Montréal, 1923.

BEGG (Alexander) (1840-98), négociant, assistant-trésorier, auteur de plusieurs ouvrages.

Il naquit à Québec le 19 juillet 1840 et fit ses études à Aberdeen, en Ecosse, et à Saint-Jean d'Iberville. En 1867, il fut l'un des premiers négociants au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest. Pendant le soulèvement des Métis en 1869, il se déclara nettement pour le gouvernement représentatif par le peuple. De 1878 à 1884, on le choisit comme assistant-trésorier de la province du Manitoba. En 1879, le gouvernement le nomma commissaire à l'exposition générale du Canada, avec la mission de produire les céréales dans les principaux centres de Québec et des provinces maritimes. Il mourut en 1898, laissant plusieurs ouvrages : **Dob it Down; The Creation of Manitoba,** ouvrage de controverse; **A Story of the Saskatchewan; A Practical Guide to Manitoba; Ten Years in Winnipeg; A Hist. of the Northwest** en trois volumes.

BIBL. — The Americana, New-York, 1903-06; Can. and Prov., Index, 1916; R.-P. Morice, *ibidem* que le précédent.

BEGIN (Louis-Nazaire) (1840-1925), prêtre, professeur, docteur en théologie, directeur, principal, évêque, coadjuteur, archevêque, cardinal.

Le premier ancêtre, Louis, fils de Jacques et de Diane Mélogue, né le 28 septembre 1631, était originaire de Liénard, évêché de Lisieux, en Normandie, et émigra en Nouvelle-France vers 1655. Le 20 novembre de cette année, le grand sénéchal de Lauzon lui concédait « une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur dans sa seigneurie de Lauzon ». Le 15 octobre 1668, le censitaire épousa à Québec Jeanne, fille de Martin Durand et de Françoise Brunet, natifs de Quimper-Corentin, en Basse-Bretagne; il décéda à Lévis le 26 décembre 1708, père de dix enfants, souches de nombreux descendants.

Fils de Charles Bégin et de Luce Paradis, Louis-Nazaire naquit à Lévis le 10 janvier 1840, fréquenta l'école modèle et le collège commercial de Saint-Michel de Bellechasse, entra en 1857 au petit séminaire de Québec : il s'y fit remarquer par son application au devoir et sa grande facilité de travail. Ayant conquis le grade de bachelier ès-arts, il fut le premier élève à remporter le prix du Prince de Galles. Admis au grand séminaire en 1862, il fut envoyé à Rome, en 1863, avec les abbés Benjamin et Louis-Honoré Pâquet, pour y être initié aux sciences ecclésiastiques supérieures à l'Université Grégorienne. Le 10 juin 1865, il fut ordonné prêtre par le cardinal Patrizzi; et, en 1866, il obtenait les diplômes de docteur en théologie. On l'autorisa à prolonger son séjour à l'étranger, afin de se

consacrer à l'étude de l'histoire ecclésiastique, des langues orientales et de l'allemand, soit à Rome, soit à Insbruck en Autriche. Ayant visité, au temps des vacances, l'Italie, la Suisse, la Prusse, la Belgique, la France, il fit un voyage de cinq mois en Palestine.

De retour à Québec le 27 juillet 1868, on lui confia les chaires de théologie dogmatique et d'histoire de l'Eglise, matières qu'il enseigna conjointement avec les fonctions de préfet des études au petit séminaire. Vers 1873, il publia sous le titre de **La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes** les conférences publiques de l'hiver précédent. En 1875, trois autres opuscules paraissent en librairie; l'un, **La Sainte Ecriture et la Règle de foi**; l'autre, **Eloge de saint Thomas d'Aquin**; le troisième, **Le Culte catholique** : volumes accompagnés d'un **Aide-Mémoire** ou **Chronologie de l'Histoire du Canada.** A partir de 1877 jusqu'à 1884, il occupa alternativement les importantes charges de directeur du Pensionnat universitaire, de Préfet des Etudes des écoliers, de directeur du petit et du grand séminaire. On lui avait ouvert les portes de la Société Royale du Canada en 1882, en qualité de l'un des membres fondateurs. En 1884, M. Bégin accompagna à Rome Mgr Taschereau pour y soutenir les intérêts de l'Université Laval, à laquelle le Pape avait récemment conféré l'érection canonique. A son retour, le professeur démissionnaire accepta la charge de principal de l'Ecole normale, charge qu'il occupa jusqu'en 1888.

Le 1er octobre de cette année, préconisé deuxième évêque de Chicoutimi, il reçut, le 28 du mois, la consécration épiscopale des mains du cardinal Taschereau. Il se dévoua tout entier aux progrès spirituels de cette région, construisit l'évêché, s'efforça d'assurer au petit et au grand séminaire un personnel enseignant efficace. Le 29 décembre 1891, Son Eminence le choisit pour Coadjuteur avec le titre d'archevêque de Cyrène. Le 3 mars 1894, Mgr Bégin prenait l'administration diocésaine et, au décès du cardinal, le 12 avril 1898, il devenait titulaire du siège de Québec. En ce qui concerne l'organisation religieuse, il a fondé 70 paroisses, a autorisé l'installation dans le diocèse d'un grand nombre de communautés d'hommes et de femmes, a rétabli le Chapitre, a favorisé la création d'une école apostolique et celle d'un séminaire des vocations tardives. Toutes les branches de l'éducation, des rudiments d'école rurale à l'enseignement universitaire, ont été l'objet de sa vive sollicitude, portant toutefois de préférence sa pensée vers les études théologiques au grand séminaire; vers 1902, il publia un **Cathéchisme de Controverses.** Le prélat appuya de tout son crédit les Sociétés de secours mutuel, l'œuvre de Saint-Vincent de Paul, les Patronages, les Ligues contre l'alcoolisme et le travail du dimanche, les sociétés patriotiques, les œuvres de colonisation, l'Association de la jeunesse canadienne française, les unions ouvrières catholiques et nationales. L'intérêt spécial qu'il portait aux ouvriers lui inspira, en 1901, la célèbre sentence arbitrale qui eut un grand retentissement et fut admirée jusqu'à Rome. Il a été, avec le concours de l'abbé P.-E. Roy, son successeur, le fondateur de l'Action Sociale Catholique, dont **l'Action Catholique** est l'organe quotidien.

Les œuvres pastorales du cardinal, réunies en quatre ou cinq volumes, comprennent les mandements, lettres aux fidèles, circulaires au clergé, les conseils et les directions aux associations diverses. Sa sollicitude franchissait les limites du diocèse, notamment, dans la question scolaire de Manitoba, dans son appui en faveur de ses compatriotes lésés dans leurs droits, dans ses lettres d'adhésion à la conduite de Benoît XV durant la guerre et de sympathie aux cardinaux français sur les affaires de leur pays.

En 1914, Pie X l'éleva à la dignité de Prince de l'Eglise, lui conférant à Rome, le 23 mai, les insignes du cardinal-prêtre au titre des saints Vital, Gervais et Protais dont il prit possession le 4 juin suivant; simultanément, le 24 mai, le Pontife le créait membre des Congrégations Sacrées des Religieux et de la Propagande. Sous son administration eut lieu à Québec, en 1909, le premier Concile Plénier du Canada, présidé par Mgr Sbaretti (V. ce nom). Le 10 janvier 1915, le cardinal célébrait le cinquantième anniversaire de sa prêtrise; le 3 mars 1921, il est nommé président de l'Union missionnaire du clergé et, en 1924, on lui donna un second auxiliaire dans la consécration de Mgr J.-A. Langlois, évêque de Titopolis. Il est décédé le 18 juillet 1925.

BIBL. — *L'Action Cath.*, journ. quot., 22 juillet 1925; Mgr L.-A. Paquet, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1926; Bull. des Rech. h., 1926.

BEGON (Michel) (1674-1747), chevalier, écrivain principal, commissaire ordinaire à la Cour, inspecteur général, dixième intendant de la Nouvelle-France, puis du Havre, enfin des armées navales.

La famille était originaire de Blois (Loir-et-Cher) et l'une des plus distinguées de l'Orléanais. Michel, le troisième du nom, naquit le 26 décembre 1628 et mourut en 1710 dans sa terre de la Picardière, près de Blois. Il eut la charge de garde-scel du présidial local et celle de président du tribunal (1665). Sa

S. E. le Cardinal BÉGIN

cousine, Marie Charron, épousa en 1648, année aussi de son union avec Madeleine Druillon, J.-B. Colbert qui lui conseilla d'entrer dans l'administration de la marine. En 1677, il le nommait trésorier à Toulon d'abord, puis à Brest; il le promut commissaire en 1680, intendant du Havre en 1681 et des Iles françaises d'Amérique (Antilles), le 1er mai 1682, où il rétablit l'ordre et publia de sages ordonnances. Au retour en 1685, il fut promu intendant des galères à Marseille, conseiller honoraire à Aix (1686), puis intendant à Toulon, ensuite à Rochefort et à La Rochelle (1688). Il acquit un regain de célébrité à cause de sa collection de médailles, d'estampes, de coquillages, et par sa bibliothèque qui fournit à Perreault les matériaux de son **Histoire des Hommes illustres de France.** Il décéda le 14 mars 1710 et fut inhumé à Rochefort, au cimetière des Capucins. Il avait eu huit enfants : **Michel, Scipion-Jérôme,** évêque de Toul, **Claude-Michel,** le chevalier, deux

Intendant Bégon.

filles religieuses, **Madeleine,** mariée à Joseph d'Arcussia (1686), **Catherine,** épouse de Rolland Barrin de la Galissonnière, père de notre gouverneur, **Agnès,** mariée à Pierre-Alexandre de Foyal de Donnery, gouverneur de Blois. (V. R. Roy, Mém. S. R. C., 1903 et Rapp. des Arch. can., 1911.).

Michel, l'aîné, naquit en 1674. Il était chevalier, seigneur de la Picardière, Marbelin, Saint-Sulpice, Pommeraye, de la Sistière, Sérigny, Meunes, etc., et entra au service comme écrivain principal à Toulon en 1686. Passant au même titre à Rochefort en 1688, il devint commissaire ordinaire à la Cour en 1690. Réformé en 1702, il acheta, le 16 octobre 1704, la charge d'inspecteur général de la marine pour l'Aunis et la Saintonge, qu'il vendit en 1710 à M. de Ricouart. Il fut promu intendant de la Nouvelle-France, le 31 mars de la même année; mais le décès de son père retarda son départ, bien que, le 14 du même mois, François de Beauharnois (V. ce nom) eût reçu son rappel pour Rochefort. En 1711, il épousa Jeanne-Elisabeth, sœur de François de Beauharnois : ce qui l'apparentait à la famille des Phélippeaux de Pontchartrain.

L'intendant s'embarqua, en juillet 1712, sur le **Héros,** commandé par son beau-frère, le lieutenant de Beauharnois de Beaumont; il était accompagné de son épouse et de son frère, le chevalier Claude-Michel Bégon. Le 5 janvier 1713, le feu se déclara dans son palais : lui et sa femme se sauvèrent à grand'peine; deux suivantes et son valet Brisset périrent dans la conflagration; son secrétaire, s'étant enfui nu-pieds vers la rivière Saint-Charles, se gela au point qu'il en mourut quelques jours après. M. Bégon subit une perte évaluée à 3.000 livres. Il fit reconstruire l'édifice aux frais du Trésor, recevant du roi la même somme annuelle.

Durant les trois premières années, en l'absence de M. de Vaudreuil (V. ce nom), l'intendant parut très soucieux de promouvoir ses intérêts personnels. Le 17 juillet 1715, le ministre de la marine mandait à l'abbé Bégon, son frère et procurateur que « il ne peut payer en argent les appointements de l'intendant, mais par des assignations et des rentes, s'il y consent. Il ne peut rien faire de mieux, et la conduite de son frère au Canada ne mérite aucune faveur. Il vient de toutes parts un concert de plaintes contre lui d'une gravité exceptionnelle. Il veut se rendre maître du commerce du Canada, ayant fait construire pour cette fin quatre vaisseaux à La Rochelle. Il a envoyé deux navires aux Iles (Antilles), chargés de blé et de farine, alors qu'il défend l'exportation, causant par là une émeute à Québec. Il a fait sceller tous les bluteaux des particuliers, afin d'être seul à faire des farines. Il a vendu des blés à 16 liv. le minot qui n'auraient pas valu plus de 4 liv., s'il ne s'en était pas rendu maître et qu'il n'eût pas empêché tout le monde d'en acheter. Il a voulu contraindre les marchands à livrer au sieur Haymard, son homme de confiance, des farines à 30 liv. le baril, alors que par l'augmentation dont il était lui-même la cause, elles valaient 60 livres. Il se rend absolument maître du commerce du Canada, et les gens sont perdus sans ressources, si

on ne met un terme à son avidité. S'il revient encore des plaintes aussi générales, il en informera le roi. Il espère qu'il s'appliquera à réparer tout le mal qu'il a fait ». Quatre jours auparavant, le ministre avait écrit à l'intendant dans le même sens. Le retour en 1716 de M. de Vaudreuil contribua sans doute à la suppression de ces abus.

Dans la suite, en effet, l'intendant ne cessa de seconder les desseins et l'exécution des ordres du gouverneur, durant douze années. Commerce et industrie naissante, agriculture et pêcherie, construction d'églises et de forts, relations avec les Sauvages alliés ou habitués, traite modérée des spiritueux avec les indigènes et ainsi autorisée par M. de Vaudreuil et le Conseil supérieur, rapports amicaux avec les marchands de pelleteries, et avec les officiers civils et militaires, correspondance assidue avec les missionnaires Jésuites, rétablissement du poste de Niagara, exploitation des mines, acquisition du fief de Grand-Pré, situé sur la Canardière, où il fit bâtir une tannerie et des moulins qui lui coûtèrent plus de 40.000 livres, rien n'échappait à son zèle et à son dévouement. François Foucaud (V. ce nom) fut chargé, comme garde magasin à Québec, d'administrer ses biens, après son départ. Aussi bien, le Père Le Petit écrivait dans sa Relation : « M. Bégon, ce généreux et constant ami de notre Compagnie, durant les douze (quatorze) années qu'il fut intendant au Canada, digne héritier des vertus de feu monsieur son père et de concert avec sa charitable épouse, a fait autant d'honneur au roi par son rare désintéressement, sa magnificence, ses aumônes, que de bien aux missionnaires, qui se feront toujours une gloire de lui conserver, avec le souvenir de ses bontés, de son zèle et de sa piété, une bonne part à la récompense des travaux apostoliques. » (V. Thwaites, t. 68.)

M. Bégon, en 1723, sollicita son rappel; mais son successeur nommé mourut (25 juillet 1724) à bord du **Chameau** et, l'année suivante, le nouveau successeur de Nicolas Robert, qui s'appelait M. de Chazelles (V. ces noms) périt sur le même voilier sur les côtes acadiennes. A la date du 25 décembre 1725, le **Journal des Jésuites** consigne l'incident qui suit : « Le palais, brûlé il y a 13 ans et rebâti par les soins de M. Bégon, a brûlé une seconde fois. Le feu a pris par un poële dans la chambre de M. d'Aigremont (V. ce nom), commissaire, à 7 heures du soir. » Le 23 novembre, M. Dupuy (V. ce nom) était nommé à la succession vacante de M. de Chazelles; mais il ne siégea au Conseil supérieur que le 2 septembre 1726. « Le 16 octobre, le ci-devant intendant, sa femme et sa famille se sont embarqués pour la France à bord de l'**Eléphant**, commandé par le comte Desgouttes et emmenant les demoiselles de Vaudreuil qui avaient été confiées à Mme Bégon, au grand regret de toute la colonie. » (It. ibid.).

Dès l'année 1724, le ministre avait nommé M. Bégon intendant du Havre (Normandie). Le 23 novembre 1726, l'intendant mandait de Rochefort à son supérieur toute la joie qu'il éprouvait de revoir enfin le pays natal. En 1732, M. l'abbé Hazeur écrivait de Paris au Séminaire de Québec : « La perte, qu'il a faite de ses vins dans le vaisseau qui a péri en allant au Canada, ne laisse pas que d'être considérable; joint à ce qu'il doit à M. de Lanouiller, et un autre contrat de constitution fait à La Rochelle à quelques marchands, qui est près de 30.000 livres, le mettent dans un grand embarras. Il se tient, le plus qu'il peut, avec sa femme à sa terre de la Picardière pour épargner ses revenus. » (V. Bull. des Rech. hist., 1910.) En 1737, il est intendant à l'amirauté de Normandie et a sa résidence à Rouen, tel qu'il appert au contrat de mariage de sa fille, Jeanne-Elisabeth, avec M. de Lorgeril. En 1746, il est promu intendant des armées navales à Rochefort. En 1753, le comte de Vaudreuil écrivait de ce port à M. de La Valtrie « qu'il avait pour voisins et amis les sieurs de Rocbert et Bégon ». (It. 1922.) Il mourut en 1747 à la Picardière.

Il avait eu huit enfants, entre autres : **Michel** (1713-15), **Jeanne-Elisabeth** (1715-39), **Michel** (1717), **Marie-Madeleine** (1718), **Catherine** (1719), **François-Louis** (1723-25).

Michel, né à Québec le 22 février 1717, fut intendant à Dunkerque. Il épousa (3 juin 1743) Anne Pernot, décédée en 1745 et mère de **Michel** (1745-47). Il reçut de son oncle Scipion, évêque de Toul, la collection du grand-père, comprenant 8.133 portraits estimés à 2.766 liv., 15.688 estampes valant 11.005 livr. et 925 cartes géographiques et hydrographiques du prix de 2.000 liv.; en 1770, il en fit don à la bibliothèque du roi, moyennant la rente annuelle de 2.000 livres.

Les armoiries de la famille se lisaient : **D'azur au chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or.**

C'est en souvenir du grand'père que le botaniste Plumier a donné le nom de **Bégonia** à un genre de plante américaine, au feuillage élégant et diversement coloré, tant il avait été charmé de l'accueil qu'il reçut de l'intendant à Saint-Domingue.

BIBL. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. Cleveland, 1900; R. Roy, *Les Int. de la N.-Fr.*, Mém. S. R. C., 1903; Bull. des Rech. hist., 1898; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. I, Ottawa, 1925.

BEGON (Claude-Michel) (1683-1748), frère du précédent, garde de la marine, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, gouverneur des Trois-Rivières.

En 1699, il est fait garde-marine; le 3 janvier 1703, enseigne de vaisseau; le 18 juin 1712, muni d'une expectative de compagnie au Canada; il y accompagne son frère et est promu capitaine dans les troupes le 30 mai 1713 et le 12 mars 1714, lieutenant de vaisseau. Le roi lui accordait, le 28 juin 1718, la croix de Saint-Louis. En 1722, le marquis de Vaudreuil le qualifiait en ces termes : « Il est très bon officier : les blessures qu'il a sur le corps en sont des marques. Il est de bonnes mœurs et d'une conduite fort réglée. » Le 23 avril 1726, M. Bégon devenait major de Québec. L'année suivante, M. de Beauharnois lui confia la mission de s'emparer du fort bâti à Chouaguen par les Anglais et d'en expulser la garnison.

Parti de Montréal vers le 15 juillet avec une modeste escorte, le major remettait, le 1er août, une sommation au capitaine Baneker, commandant du fort. Celui-ci aussitôt de prétendre que son fort était érigé en territoire britannique, puis de maintenir qu'il appartenait au moins aux Iroquois, ses alliés; il demanda le temps d'en référer à ses supérieurs. M. O'Callaghan a publié le protêt de M. Bégon, son procès-verbal, les discours des Iroquois d'Oswégo. (V. **Doc. rel. to Col. Hist.)**

Au décès de M. d'Esglis (V. ce nom) en 1730, le gouverneur réclama la succession en faveur de M. Bégon : « Cet officier, dit-il a très bien servi dans la marine. Il est depuis 18 ans dans la colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui donner cette place. » Le 6 février 1731, le roi le nomma, en effet, à la lieutenance des Trois-Rivières en lui octroyant simultanément une pension de 800 livres. Le 1er avril 1733, M. Bégon remplaçait M. de La Corne (V. ce nom) comme lieutenant de roi à Montréal. Promu gouverneur des Trois-Rivières, le 1er mai 1743, il y mourut le 1er mai 1748.

Le 19 décembre 1718, il avait épousé à Montréal Marie-Elisabeth Rocbert (V. ce nom), qui lui donna trois enfants :

Marie-Catherine-Elisabeth, née le 28 octobre 1719, mariée à Montréal, le 17 novembre 1737, à Honoré Villebois, sieur de la Rouvillière (V. ce nom), décédée en 1740;

Claude, né le 6 juin 1724, garde-marine en 1748, garde pavillon à Brest en 1749, puis trésorier royal dans la suite.

Bibl. — R. Roy, *Les Int. de la N.-Fr.*, Mém. S. R. C., 1903; *La Rev. Can.*, Montréal, 1919; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEHRING (Affaire de), litige survenu entre le Canada et les Etats-Unis, au sujet des pêcheries dans ce détroit ou cette mer.

Vitus Behring ou Bering était natif de Horsens en Danemark, en 1681. En 1704, il s'engagea dans la marine russe. En 1725, Pierre le Grand le chargea d'explorer les eaux orientales du Kamchatka, ainsi que le littoral américain. Le marin voyagea par terre durant trois ans avant d'atteindre son objectif en Sibérie, où il construisit des goëlettes et mit à la voile en 1728 vers le pôle arctique, ayant prouvé que les deux grands continents n'étaient point unis entre eux. En 1733, il tenta une expédition dans les régions actuelles de l'Alaska; mais il ne réussit à explorer les côtes qu'en 1741, victime d'un naufrage sur l'île Behring.

Ces parages inhospitaliers abondent en veaux marins, en phoques, etc., dont les fourrures ont toujours été d'un grand prix à cause de leurs rares qualités. Durant 150 ans, les pêcheries étaient libres, tentant les plus audacieux navigateurs. En 1886, plusieurs bateaux pêcheurs du Canada furent saisis par ceux des Etats-Unis sous prétexte que ces eaux boréales constituaient une mer fermée (mare clausum). Les saisies se répétaient en 1887 et 1889. Finalement, la métropole et la République agréaient de soumettre l'affaire à l'arbitrage. La commission se réunit à Paris en 1893, comprenant : les Anglais lord Hannen et sir John Thompson (V. ce nom); les Américains, le juge Harlan et le sénateur Morgan; le marquis Visconti Venosa, d'Italie; Gregora Cram, de Suède; le baron de Courcel, de Belgique, qui fut élu président. La sentence arbitrale tourna au bénéfice de l'Angleterre, contrairement aux réclamations des Etats-Unis concernant les eaux, les pêcheries et les îles de l'Alaska : ils se virent condamnés à verser la compensation due aux armateurs canadiens, pour la saisie de leurs bâtiments.

Bibl. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

BELCHER (Jonathan) (1711-76), avocat, magistrat, homme politique, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Fils de Jonathan, gouverneur du Massachusetts et du New-Hampshire (1730-41), ainsi que du New-Jersey (1747), il naquit à Boston, en 1711. Il fit ses études et obtint ses diplômes à l'Université Harvard; ensuite il alla en Angleterre compléter ses connaissances du droit, devint membre de la société **Middle Temple** et fut admis au barreau.

Le 21 juin 1754, les lords du Commerce lui

BEGON (Claude-Michel) (1683-1748), frère du précédent, garde de la marine, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, gouverneur des Trois-Rivières.

En 1699, il est fait garde-marine; le 3 janvier 1703, enseigne de vaisseau; le 18 juin 1712, muni d'une expectative de compagnie au Canada; il y accompagne son frère et est promu capitaine dans les troupes le 30 mai 1713 et le 12 mars 1714, lieutenant de vaisseau. Le roi lui accordait, le 28 juin 1718, la croix de Saint-Louis. En 1722, le marquis de Vaudreuil le qualifiait en ces termes : « Il est très bon officier : les blessures qu'il a sur le corps en sont des marques. Il est de bonnes mœurs et d'une conduite fort réglée. » Le 23 avril 1726, M. Bégon devenait major de Québec. L'année suivante, M. de Beauharnois lui confia la mission de s'emparer du fort bâti à Chouaguen par les Anglais et d'en expulser la garnison.

Parti de Montréal vers le 15 juillet avec une modeste escorte, le major remettait, le 1er août, une sommation au capitaine Baneker, commandant du fort. Celui-ci aussitôt de prétendre que son fort était érigé en territoire britannique, puis de maintenir qu'il appartenait au moins aux Iroquois, ses alliés; il demanda le temps d'en référer à ses supérieurs. M. O'Callaghan a publié le protêt de M. Bégon, son procès-verbal, les discours des Iroquois d'Oswégo. (V. **Doc. rel. to Col. Hist.)**

Au décès de M. d'Esglis (V. ce nom) en 1730, le gouverneur réclama la succession en faveur de M. Bégon : « Cet officier, dit-il a très bien servi dans la marine. Il est depuis 18 ans dans la colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui donner cette place. » Le 6 février 1731, le roi le nomma, en effet, à la lieutenance des Trois-Rivières en lui octroyant simultanément une pension de 800 livres. Le 1er avril 1733, M. Bégon remplaçait M. de La Corne (V. ce nom) comme lieutenant de roi à Montréal. Promu gouverneur des Trois-Rivières, le 1er mai 1743, il y mourut le 1er mai 1748.

Le 19 décembre 1718, il avait épousé à Montréal Marie-Elisabeth Rocbert (V. ce nom), qui lui donna trois enfants :

Marie-Catherine-Elisabeth, née le 28 octobre 1719, mariée à Montréal, le 17 novembre 1737, à Honoré Villebois, sieur de la Rouvillière (V. ce nom), décédée en 1740;

Claude, né le 6 juin 1724, garde-marine en 1748, garde pavillon à Brest en 1749, puis trésorier royal dans la suite.

Bibl. — R. Roy, *Les Int. de la N.-Fr.*, Mém. S. R. C., 1903; *La Rev. Can.*, Montréal, 1919; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BEHRING (Affaire de), litige survenu entre le Canada et les Etats-Unis, au sujet des pêcheries dans ce détroit ou cette mer.

Vitus Behring ou Bering était natif de Horsens en Danemark, en 1681. En 1704, il s'engagea dans la marine russe. En 1725, Pierre le Grand le chargea d'explorer les eaux orientales du Kamchatka, ainsi que le littoral américain. Le marin voyagea par terre durant trois ans avant d'atteindre son objectif en Sibérie, où il construisit des goëlettes et mit à la voile en 1728 vers le pôle arctique, ayant prouvé que les deux grands continents n'étaient point unis entre eux. En 1733, il tenta une expédition dans les régions actuelles de l'Alaska; mais il ne réussit à explorer les côtes qu'en 1741, victime d'un naufrage sur l'île Behring.

Ces parages inhospitaliers abondent en veaux marins, en phoques, etc., dont les fourrures ont toujours été d'un grand prix à cause de leurs rares qualités. Durant 150 ans, les pêcheries étaient libres, tentant les plus audacieux navigateurs. En 1886, plusieurs bateaux pêcheurs du Canada furent saisis par ceux des Etats-Unis sous prétexte que ces eaux boréales constituaient une mer fermée (mare clausum). Les saisies se répétaient en 1887 et 1889. Finalement, la métropole et la République agréaient de soumettre l'affaire à l'arbitrage. La commission se réunit à Paris en 1893, comprenant : les Anglais lord Hannen et sir John Thompson (V. ce nom); les Américains, le juge Harlan et le sénateur Morgan; le marquis Visconti Venosa, d'Italie; Gregora Cram, de Suède; le baron de Courcel, de Belgique, qui fut élu président. La sentence arbitrale tourna au bénéfice de l'Angleterre, contrairement aux réclamations des Etats-Unis concernant les eaux, les pêcheries et les îles de l'Alaska : ils se virent condamnés à verser la compensation due aux armateurs canadiens, pour la saisie de leurs bâtiments.

Bibl. — L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, Toronto, 1926.

BELCHER (Jonathan) (1711-76), avocat, magistrat, homme politique, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Fils de Jonathan, gouverneur du Massachusetts et du New-Hampshire (1730-41), ainsi que du New-Jersey (1747), il naquit à Boston, en 1711. Il fit ses études et obtint ses diplômes à l'Université Harvard; ensuite il alla en Angleterre compléter ses connaissances du droit, devint membre de la société **Middle Temple** et fut admis au barreau.

Le 21 juin 1754, les lords du Commerce lui

conféraient la charge de juge en chef de la N.-E.; il débarqua à Halifax le 21 octobre suivant. Dès son arrivée, muni d'instructions secrètes de lord Halifax, il insista sur la nécessité de convoquer une Assemblée législative, exprimant l'avis que le lieutenant-gouverneur en conseil ne détenait point l'autorité de promulguer des ordonnances pour lever les taxes; mais la proposition ne fut réalisée qu'au bout de quatre années. Le 28 juillet, il donna communication de sa consultation juridique, relative à l'expulsion en masse des Acadiens au mois de septembre 1755; à l'unanimité les conseillers arrêtèrent la déportation. Le juge, d'ailleurs, devait participer au partage du butin, au départ des exilés.

Les délibérations de la législature, convoquée le 2 octobre 1758, servant de base aux statuts de la N.-E., sont l'œuvre du magistrat. Comme président du conseil exécutif, Belcher devint administrateur au décès de Lawrence (V. ce nom). Il mourut à Halifax en 1776.

Bibl. — The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; H. d'Arles, *Acadie*, t. II, Québec, 1918; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922.

BELCHER (Sir Edward) (1799-1877), petit-fils du précédent, officier supérieur de la marine, vice-amiral, auteur de plusieurs ouvrages.

Né à Halifax en 1799, il entra dans la marine en 1812 comme volontaire de première classe et devint aspirant en peu de mois. Il servit, en 1819, à Gaète, à Alger, et à bord du **Myrmidon** sur le littoral d'Afrique. En 1825, on le nomma inspecteur en second du détroit de Behring. Promu en 1829 au grade de commandant, il rendit de signalés services au Portugal. De 1836 à 1842, il montait le **Sulphur** dans les mers d'Orient, spécialement en Chine; il fut nommé capitaine de vaisseau et décoré du titre de chevalier du Bain, en 1843. Il parvint dans la suite au rang de vice-amiral et il mourut le 13 mars 1877.

Il avait publié : 1° **The Nautical Surveying,** with cases applied to Evolutions, Rules and Tables, London, 1835; 2° **Narrative of a Voy. round the Word,** Londres, 2 vol., 1843; 3° **Narr. of the Voy. to Eastern Archipelago,** Londres, 2 vol. 1848; 4° **The last of the Arctic Voy.,** Londres, 2 vol. 1855; enfin un roman intitulé **Horatio Howard Brenton,** 3 vol., Londres, 1856.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, Londres, 1885; J. Wilson et J. Fiske, *Cycl. Amer. Biogr.*, New-York, 1887.

BELCOUR (Jacques de La Fontaine, sieur de) († 1765), secrétaire, négociant, conseiller, juge temporaire.

Fils de Jean, officier du roi à Versailles, et de Bernardine Jouin, il vint au Canada en 1726 à titre de secrétaire de M. de Beauharnois. Il se maria à Québec le 26 octobre 1728, et se livra à la traite des fourrures avec son beau-père, François-Joseph Bissot de Vincennes (V. ce nom). En octobre 1732, il envoya au ministre un **Mémoire,** où il exposait les abus concernant les fonctions des notaires et huissiers et leurs contrats conservés dans leurs études personnelles; il proposait d'organiser un bureau central d'inspection et d'enregistrement des instruments légaux les plus importants et relatifs aux propriétés et aux droits civils. Le 1er avril 1735, le roi lui octroyait un siège au Conseil supérieur. En 1740, il se vit déléguer à Montréal pour y remplir temporairement la charge de juge, laissée vacante par le décès du sieur Raimbault (V. ce nom); il fut remplacé en 1741 par M. de Maurepas. M. de Belcour obtint la concession d'une seigneurie sise à la sortie de la rivière Chambly du lac Champlain. Retourné à Québec, il y mourut le 18 juin 1765.

D'une première union avec Charlotte Bissot, il eut onze enfants; d'une seconde, le 7 août 1751, avec Geneviève Lambert, trois autres; leurs descendants sont encore nombreux dans le Canada, sous la dénomination **La Fontaine.**

Bibl. — P.-G. Roy, *Sieur de Vincennes*, Indiana Hist., Soc. Indianapolis, 1917; A. Shortt, *Docum. sous le Rég. fr.*, Ottawa, t. II, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BELCOURT (Georges-Antoine) (1803-74), prêtre canadien, missionnaire à la Rivière-Rouge.

Fils d'Antoine et de Josephte Lemire, il naquit, le 22 avril 1803, à la Baie-du-Febvre, province de Québec. Ayant terminé au collège de Nicolet ses études classiques et théologiques, il fut ordonné prêtre, le 18 mars 1827, nommé vicaire aux Trois-Rivières (1827-28), curé de Saint-François-du-Lac (1829), puis de Sainte-Martine, comté de Châteauguay (1830). En février 1831, il se décide à suivre Mgr Provencher à la Rivière-Rouge et à s'initier, durant deux mois, à la connaissance de l'algonquin chez les Sulpiciens du lac des Deux-Montagnes. Arrivé à Saint-Boniface, le 17 juin, il se livra à l'étude du sauteux. En juillet 1832, M. Belcourt fixa le site de sa mission à un endroit qu'il appela la **Prairie-à-Fournier,** aujourd'hui paroisse de Saint-Eustache à 50 milles à l'Ouest de Winnipeg, sur l'Assiniboine. Le gouverneur Simpson lui

concéda une terre de 5 milles de front et de 2 milles de largeur. Il fit commencer les travaux de construction de chapelle, de maison, et de défrichements. La localité se trouvant exposée aux incursions des maraudeurs indiens des Etats-Unis, il fallut se rapprocher; et il décida de fonder en 1834 la mission de Saint-Paul des Sauteux. Ces Sauvages se montraient indifférents et rebelles à la foi chrétienne. Le développement de l'œuvre s'opérait lentement, faute de personnel et de ressources. Mais en l'espace de six années, le missionnaire se rendit maître de la langue indigène.

En 1838, il descend au Bas-Canada, où il desservit la paroisse de Lévis durant l'hiver. A la fin de juin 1839, il est de retour à Saint-Paul. Peu de temps après, sir G. Simpson lui fit don de 100 dollars pour l'aider à terminer son dictionnaire de l'idiome sauteux. Désormais, il est résolu de passer seulement l'hiver à sa résidence et le reste de l'année en courses apostoliques dans les campements indiens; il était vraiment le premier apôtre de ces tribus, superstitieuses et ennemies les unes des autres; il visite ainsi tour à tour fort Francis, la baie des Canards, le Portage-des-Français, les régions des Sioux, le Portage-du-Rat, les forts Pelly et Ellice. Il fonde une mission qu'il dédie à **Notre-Dame de Merci à Wabassimong** (1843-44).

En 1846, sir G. Simpson, fort mal informé, écrit à l'évêque de Québec en se plaignant vivement de la conduite du missionnaire. L'année suivante, celui-ci se rend au Canada et revient à son poste, où on lui apprend l'état d'esprit de sir Simpson; il rentre à l'automne expliquer à son évêque les raisons de ses agissements; aussitôt le gouverneur anglais lui rend justice et lui fait pleine confiance. En 1848, le missionnaire demanda et reçut son exeat dans le dessein de fonder une mission à Pembina au diocèse de Dubuque (E.-U.). Le nouvel évêque ne lui peut octroyer que 100 dollars par an. En 1849, il commença à jeter les fondations de Saint-Joseph, mais il n'était pas seul. Il avait pour compagnon M. Albert Lacombe, et il était secondé par deux institutrices canadiennes, les demoiselles Gladu et Lefebvre. Avec leur concours, l'œuvre réussit. En 1850, M. Lacombe se joignit aux Pères Oblats. Néanmoins, M. Belcourt continua à se livrer aux devoirs de son ministère jusqu'en 1858.

En 1859, on lui confia la charge de curé de Rustico, à l'île Prince-Edouard; puis de Sainte-Claire au comté de Dorchester, où il se trouvait en 1865; de nouveau à Rustico, les années suivantes. Il mourut à Shédiac, le 31 mai 1874, et fut inhumé à Memramcook.

Il avait fait imprimer à Québec en 1839 : **Principes de la langue des Sauvages appelés Sauteux; Traduction du cathéch. et des cant. dans la lang. des Sauteux.** Il a légué son **Dictionnaire sauteux** à Mgr Taché, qui le fit imprimer par le Père Lacombe.

Bibl. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1920; The Makers of Can., index, Toronto, 1911; H. Morgan, *Bibl. Can.*, Ottawa, 1867; *La Rev. can.*, Montréal 1910; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr. du clergé*, t. IV, 1920.

BELESTRE (Pierre Picoté de) (1634-79), écuyer, marchand, traitant de pelleteries.

François-Pierre Picoté, noble homme, était conseiller et médecin du Roi et de la Cour; son fils Pierre, né en 1634, vint avec sa sœur Perrine, en 1639, à Ville-Marie, mais son épouse Marie Pars et ses deux filles ne les rejoignent qu'en 1665. M. Picoté se livra au commerce et aux échanges de fourrures avec les Sauvages, qui y descendaient chaque année. En 1671, le curé Sulpicien le choisit comme marguillier d'honneur. D'après M. Faillon, « après M. Dupuy, l'homme de la colonie le plus propre au métier des armes, c'était sans nul doute M. de Belestre ». Trois mois après la mort du major Closse (V. ce nom), il se mit à la tête d'un parti qui défit complètement les Iroquois, et il leur infligea subséquemment une seconde défaite. M. Dollier de Casson lui rend hommage comme à un homme qui orne la colonie, tant en guerre qu'en paix, à cause des qualités avantageuses qu'il possède en l'une et en l'autre; il ajoute qu'il doit cet éloge à sa naissance et à son mérite. M. de Belestre mourut à Ville-Marie le 30 janvier 1679. Sa sœur épousa (1664) Michel Godefroy.

De son union avec Marie Pars (1638-84), il eut en France deux filles et trois autres enfants au Canada :

Hélène, née en 1656, mariée (1676) à Antoine de La Fraynaie, puis à Jean-Baptiste Céloron de Blainville (V. ce nom);

Françoise, née en 1659, mariée (1687) à Jacques Malleroy de la Mollerie (V. ce nom);

Jeanne-Geneviève, née en 1667 à Ville-Marie, intenta en 1686 un procès de mœurs à Pierre Le Moyne d'Iberville (V. ce nom), décédée à l'Hôtel-Dieu le 2 juin 1721;

Marie-Anne, née en 1673, mariée (1689) à Alphonse de Tonti (V. ce nom);

François, né en 1677, marié à Marie Routhier, puis à Marie Trottier, sous-officier, capitaine, chevalier de Saint-Louis, mis à la tête de 100 Canadiens en 1706 dans la campagne de Terre-Neuve, commandant au Détroit, où il mourut le 9 octobre 1729, laissant une fille, née en 1714 et mariée (1736) à Louis-Césaire Daigneau, et un fils :

François-Marie, né en 1719, entré dans les troupes de la marine, élevé au grade de capitaine, commandant au Détroit, chevalier de Saint-Louis, mis à la tête d'environ 300 hommes, Canadiens et Sauvages, qu'il mena à l'automne de 1757 au pillage de 60 maisons et de cinq fortins de pieux aux alentours de Corlaer (V. ce mot) et en rapportant un immense butin (V. Bull. des Rech. hist., années 1903 et 1928), ancien commandant à la rivière Saint-Joseph (Ib. 1916), contraint de capituler au Détroit ; retiré à Montréal, où il prononce le serment d'allégeance; nommé au Conseil législatif, prisonnier de Montgomery au fort Saint-Jean en 1775; décédé le 30 mars 1793; marié (1738) à Marie-Anne Nivard, de Saint-Dizier, décédée en 1750, mère de six enfants morts en bas âge, excepté François-Louis. Ce dernier, né en 1739, se maria à Joachime Coulon de Villiers (V. ce nom) qui donna naissance à neuf enfants, tous baptisés à Saint-Louis, au Missouri, de 1768 à 1783; leurs descendants y subsistent encore de nos jours, sous une appellation quelconque.

Bibl. — Ph. Bâby-Casgrain, *Mémorial des Familles*, Québec, 1898; Sœur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu*, Montréal, 1921; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926 et 1928.

BELGES, émigrés du royaume, surtout de la partie wallonne.

L'immigration belge est universellement appréciée au Canada. La plupart des émigrés, faisant usage de la langue française, se trouvent immédiatement comme acclimatés au pays. Laborieux, parcimonieux et fidèles à leurs traditions religieuses, ils forment des colons de première valeur, soit comme jardiniers et maraîchers, soit comme fermiers et cultivateurs dans les plaines de l'Ouest. Ceux qui s'établissent dans les centres populeux se montrent très aptes à s'assimiler la langue anglaise; ils s'engagent dans les usines et manufactures, dans le service domestique, où ils sont très appréciés pour leur honnêteté.

Le recensement de 1901 accuse seulement la présence de 3.000 émigrés; celui de 1911, 9.593; celui de 1921, 20.234; dans ces dernières années, il s'est produit une immigration de 5.442. Le Consulat général de la Belgique a été transféré récemment d'Ottawa à Montréal.

Bibl. — Annuaire du Canada, année 1927; Annuaire statis. de la Province de Québec, 1926.

BELIVEAU (Arthur), prêtre, vicaire, secrétaire, chancelier, procureur, aumônier, vicaire général, évêque auxiliaire et administrateur, troisième archevêque de Saint-Boniface.

L'ancêtre Antoine Belliveau, marié à Andrée Guyon, habitait, en 1671, Port-Royal en Acadie. Après le retour de la déportation (1755), leurs descendants trouvèrent des terres à cultiver dans la région de Nicolet; puis, en traversant le fleuve, dans celle des Trois-Rivières et de Champlain. Parmi leurs enfants, Jean-Baptiste Béliveau, cultivateur, épousa Apolline Coulombe. De leur union naquit, entre autres enfants, Arthur, à Mont-Carmel au diocèse des Trois-Rivières, le 2 mars 1870. Il fit ses études classiques à Saint-Boniface (Manitoba), les ecclésiastiques au grand séminaire de Montréal et au collège de la Propagande à Rome. Ordonné prêtre à Louiseville le 24 septembre 1893, il revint de Rome muni du diplôme de docteur en théologie (1895). Dans la suite, il fut vicaire à la cathédrale de Saint-Boniface (1895-99), desservant des missions environnantes (1895-1905), secrétaire de l'archevêché (1895-1903), chancelier (1903-11), procureur (1905-13) et aumônier du pénitencier provincial. Le 24 mai 1913, il est préconisé évêque titulaire de **Dometiopolis** (en Isaurie, auj. Dindebol, au vilayet d'Adana), et auxiliaire et vicaire général, sacré le 25 juillet suivant; il devint archevêque, le 9 décembre 1915, et fut décoré du pallium le 7 juin 1916.

Mgr Belliveau.

Bibl. — Can. ecclés., Montréal, 1928; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé can.-fr.*, t. III, ibid., 1918.

BELL (Robert) (1841-1917), professeur, sous-directeur d'arpentage, explorateur, géologue.

Son grand-père, le Révérend William, et son père, le Révérend Andrew, furent ministres de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse; le dernier avait été arpenteur et géologue. Il naquit à Toronto le 3 juin 1841, suivit les classes primaires du comté de Prescott, étudia ensuite à l'Université Mac Gill et, en 1861, obtint un diplôme des sciences appliquées et remporta la médaille d'or. Il alla ensuite à Edimbourg, en Ecosse, faire ses études de chimie et de botanique. De 1863 à 1865, il enseigna ces sciences à l'Université Queen de Kingston.

En 1857, il avait déjà rejoint son père dans la levée des plans en cadastres : ce qui l'amena, dix ans après, à s'attacher pour la vie à cette branche du service civil. Néanmoins, il étudia à Mac Gill la médecine et fut promu docteur en 1878. Il se rendit alors, quasi en explorateur, exercer l'arpentage au Nord-Ouest, au Nord de la province de Québec et de celle de l'Ontario, allant jusqu'aux parages de la baie d'Hudson, puis au Manitoba, à l'Alberta, donnant son nom à la rivière Bell (1884, 1885, 1897). La bibliographie complète de ses opuscules comprend une série de plus de deux cents. En 1893, on lui conféra le titre de docteur en droit à Queen, celui de docteur ès-sciences à Mac Gill en 1901. En 1908, il résigna ses fonctions de directeur du bureau d'arpentage et il est décédé au Portage-la-Prairie (Man.), le 19 juin 1917, sur sa propriété de Rathwell. Il avait épousé, en 1873, Agnès, fille d'Alexander Smith au comté Westbourne, en Ecosse.

BIBL. — *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1918; W. S. Wallace, *The Dict. of can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BELL (Alexander Graham) (1847-1922), professeur, inventeur du téléphone, du photophone, du graphophone.

Son père, Alexander Melville Bell (1819-1905), natif d'Edimbourg, en Ecosse, était un éminent professeur d'élocution dans sa ville natale; en 1865, il se rendit à Londres et s'y fit remarquer comme conférencier de premier ordre. En 1870, ayant émigré au Canada, l'Université Queen de Kingston engagea ses services en faveur des étudiants. Il inventa le système de « langage visible », par lequel les articulations possibles de la voix humaine avaient des caractères correspondant pour représenter les positions respectives des organes vocaux : ce système a merveilleusement servi à l'éducation des sourds-muets. De plus, il publia des brochures fort utiles sur l'élocution, la sténographie et autres sujets connexes.

Né à Edimbourg le 3 mars 1847, Alexander Graham reçut son éducation dans les écoles primaires et à l'Université locale. Il étudia de bonne heure l'art de faire communiquer entre eux les sourds-muets. En 1870, il suivit son père au Canada. En 1872, il accepta la position de professeur de physiologie vocale à l'Université de Boston (Mass.), où il enseigna avec grand succès la théorie de son père. Néanmoins, il rejoignit celui-ci au Canada et s'établit à Brandford, dans l'Ontario. Depuis quelques années, il se livrait aux expériences d'électricité, cherchant surtout à découvrir le problème de la transmission de la voix humaine ou parole sur le fil ordinaire ramené à un court-circuit. Il réussit à le résoudre. Le 14 février 1876, il réclamait la patente de son invention. A l'exposition du centenaire de Philadelphie, la même année, il l'exhiba devant les foules et des savants étrangers qui l'applaudirent chaudement; bien que les débuts fussent encore semblables à des essais rudimentaires, une Compagnie se formait pour en assurer l'amélioration en vue des applications commerciales. En même temps, il se présentait un certain nombre de compétiteurs qui réclamaient la priorité de l'invention; il s'ensuivit plusieurs procès fort longs et dispendieux; mais les tribunaux se déclarèrent finalement en faveur de la Compagnie Bell et la Cour suprême des Etats-Unis ratifia leur sentence. L'inventeur et ses associés en ont retiré une énorme fortune.

En 1880, M. Bell inventa aussi le **photophone** ou appareil où les ondes sonores, reçues sur un miroir vibrant qui les transforme en ondes lumineuses, vont se reproduire à distance : il n'a pas été mis en usage d'une façon pratique. Puis, il inventa le **graphophone** ou sorte de **phonographe** perfectionné, reproduisant au moyen de cylindres ou de plaques horizontales les discours, des chants, des morceaux d'orchestre, etc., et qui est utilisé à diverses fins privées et publiques. Comme il vécut plusieurs années à Washington, les **Dictionnaires** cite son nom en qualité de « savant américain ».

Toutefois, M. Bell n'a jamais abandonné son premier champ d'activité : l'instruction et l'avancement des sourds-muets, sujet qu'il a traité à maintes reprises dans les brochures du **Bureau Volta**, dont il fut le fondateur. On le choisit comme président de l'**Association américaine** en faveur des sourds-muets, de la **Société nationale de Géographie**. En 1881, le gouvernement français lui décerna le prix Volta. On lui doit **A Memoir on the Formation of a Deaf of the Human Race.**

Il se plaisait à résider dans sa maison de Baddeck, au Cap-Breton; il y tenta l'expé-

rience de plusieurs types d'aéroplanes avec un succès relatif; il y est décédé le 2 août 1922. En 1877, il avait épousé Mabel Gardiner, fille de G. G. Hubbard, et en eut deux filles.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men.*, 1898 et 1912; *Can. Who's who*, 1919; *The Americana*, New-York, 1903-1906; The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Index, 1916; W. S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BELL-SMITH (Frederick Marlett) (1846-1923), artiste, peintre de paysages et de portraits.

Son père John, né à Londres en 1810, devint secrétaire trésorier de l'Institut des Beaux-Arts et émigra au Canada en 1866. L'année suivante, il fondait à Montréal la Société des Artistes canadiens dont on le nomma président. L'état de sa santé l'empêcha en 1880 de s'unir à l'Académie royale des Arts; il mourut le 30 décembre 1883.

Frederick naquit à Londres le 26 septembre 1846, suivit son père au Canada. De 1881 à 1889, il enseigna le dessin dans les écoles publiques de London (Ontario). En 1888, on l'admit comme membre de l'Académie Royale des Arts et il alla se fixer à Toronto pour s'y livrer aux œuvres de peinture. En 1891, rendu à Paris, il se fit l'élève des professeurs Courtois, Blanc et Dupain. Dans la suite, M. Bell se fit une belle renommée dans la représentation des paysages, la reproduction des rues de ville et le portrait des personnages. Il décéda à Toronto le 23 juin 1923. Il s'était marié en 1871 à Annie Myra, fille du professeur S. M. Dyde. De 1904 à 1908, la Société des Artistes ontariens le choisit comme président émérite.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men*, 1912, et *Who's who;* W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; Can. and Prov., Index, ib., 1916.

BELLEAU (Sir Narcisse-Fortunat) (1808-94), avocat, homme politique, administrateur, lieutenant-gouverneur.

L'ancêtre des familles de ce nom, Blaise Belleau dit La Rose, fils de François et de Marguerite Crevier, né en 1650 et marié à Québec en 1673 à Hélène Cailly, Parisienne, était originaire des environs de Périgueux dans le Périgord : il fut père de neuf ou dix enfants, qui ont eu de nombreux descendants.

A la sixième génération, Gabriel Belleau, marié à Marie Hamel, eut pour fils Narcisse, qui naquit à Sainte-Foy le 20 octobre 1808. Il fit ses études classiques au petit séminaire de Québec et légales au bureau de MM. Perreault et Burroughs. Admis au barreau du Bas-Canada en septembre 1832, il devint maire de la ville (1850-53), conseil de la Reine (1854), président de la Compagnie du chemin de fer de la rive Nord, bâtonnier du barreau de la Province, conseiller législatif (1852-67); il fut ministre de l'Agriculture et Receveur général dans trois cabinets (1857-62) et (1865-67). Créé chevalier de Saint-Michel et Saint-George par le prince de Galles le 21 août 1860, nommé au Sénat en 1867, il fut promu lieutenant-gouverneur, de mai 1867 à février 1873. Il se retira alors dans la vie privée. Toutefois, il fut administrateur de la province, en 1885 et en 1890, et décéda à Québec le 14 septembre 1894. Le 9 septembre 1835, il avait épousé Reine-Rosette Van Felson.

Bibl. — Can. Parl. Comp., Ottawa, 1872; C. O. List, 1874; Annual Register, 1894; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

BELLECOMBE (Guillaume-Léonard de) (1714-1785), grenadier, capitaine, commandant, gouverneur. — **Bellecombe,** nom de deux communes de la Savoie, d'une de la Drôme et d'une autre du Jura.

Il avait commencé sa carrière en qualité de grenadier. Le 1er septembre 1755, il était promu capitaine dans le régiment du Royal-Roussillon et il passa avec lui au Canada, en 1756. Il se signala aux trois batailles qui furent pour le marquis de Montcalm autant de victoires : ce qui lui valut l'estime de ses chefs. Blessé sur les plaines d'Abraham, il fut transporté à l'Hôpital-Général, où il fut fait prisonnier. En 1760, M. de Lévis lui donna des lettres d'introduction auprès du maréchal de Belle-Isle, des ministres de Crémille et Berryer, de la maréchale de Mirepoix, du prince de Beauvau, de la marquise de Pompadour. Quelques années plus tard, M. de Bellecombe était promu officier général commandant à l'île Bourbon ou de la Réunion.

Puis, en 1777, il remplaça le gouverneur de Pondichéry, où il répara les fortifications et négocia des traités avec des chefs indiens. L'année suivante, attaqué par des forces anglaises très supérieures aux siennes, il dut remettre la place aux vainqueurs. En 1780, il était nommé gouverneur de l'île Saint-Domingue et y termina sa carrière vers 1785.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 3e série, Lévis, 1922.

BELLEFEUILLE (Jean-François Le Fébure, sieur de), natif de Rennes (Bretagne), officier dans l'armée, passé à Plaisance (Terre-Neuve) vers l'année 1700. — Son frère Thomas s'établit en Acadie.

Il y épousa Anne Beaudry, qui lui donna plusieurs enfants :

1. Une fille se maria à François-Gabriel, sieur d'Angeac, capitaine dans les troupes de la marine et gouverneur pour le roi des îles Saint-Pierre et Miquelon;

2. Une autre fille épousa le baron de l'Espérance, neveu du précédent et, comme lui, gouverneur des mêmes îles (1773);

3. **Pierre,** né en janvier 1711, seigneur des Iles et mort sans postérité;

4. **Georges,** né en 1706, entra dans les troupes de la marine et quitta la Nouvelle-France, en 1746, pour entrer dans la marine. Il devint capitaine marchand à Saint-Malo, lieutenant de frégate le 17 décembre 1755, capitaine de brûlot en 1758. Il reçut le commandement de la frégate **la Mutine,** qui alla ravitailler Louisbourg, du 15 octobre 1755 au 10 janvier 1756; il navigua sur **l'Arc-en-Ciel** du commandant de Belingant pour Louisbourg, du 21 février 1756 au 12 juin, jour où il fut pris par les Anglais : sept mois de détention en Angleterre. Le 16 août 1757, il commandait **l'Apollon** pour l'Ile-Royale. Blessé au siège de Louisbourg, en 1758, il passa douze mois en prison en Grande-Bretagne. En 1766, ne pouvant plus servir, à cause de la perte de sa mémoire, il demanda sa mise en retraite. Il reçut une pension de 800 livres et mourut en 1787;

5. **François,** né le 4 mars 1708. Le 15 mars 1749, il épousa aux Trois-Rivières, Marie-Josephte Hertel de Cournoyer, fille de Michel et d'Anne Des Gouttins. Seigneur de Pabos à la baie des Chaleurs et de l'Anse-au-Canard, il y établit des pêcheries très étendues et s'amassa assez de ressources pour lui permettre de retourner en France avec sa famille. Mais en 1758, ses établissements furent ravagés de fond en comble par la flotte de Louisbourg allant assiéger Québec; il eut peine à s'échapper et, rendu dans la capitale, il perdit durant le siège tout ce qui lui restait. L'ancien subdélégué de l'intendant et l'ancien commandant de la Gaspésie se retira aux Trois-Rivières, où il fit subsister sa famille sur le gain d'une petite goëlette. Il vendit sa seigneurie au colonel Haldimand pour la somme de 1.800 livres sterling. Toutefois, en 1771, il vint en possession, à l'amiable et par faveur, des fiefs de Cournoyer. M. de Bellefeuille mourut en 1783, laissant huit enfants : Pierre-François, Antoine, Jeanne, Josephte, Louise, Françoise, Joseph et François. La plus jeune des filles épousa, en 1774, Louis-Joseph Le Proust, des Trois-Rivières, et mourut en 1823. Les autres ne laissèrent aucune postérité, excepté le suivant.

Antoine, le cadet de la famille, né à Pabos le 13 août 1755, s'enrôla en 1775 et s'illustra par sa valeur au siège du fort Saint-Jean par les Américains. Remis en liberté, il accepta la charge de secrétaire de sir Henry Hamilton, commandant au poste de Vincennes, qui dut capituler, le 24 février 1779. M. de Bellefeuille passa 18 mois de détention à Williamsburg. Libéré sur parole, il alla à New-York, d'où il écrivit à son père. Rentré au Canada, on se souvint de ses services comme interprète : le gouverneur Haldimand, le 9 décembre 1793, le nomma grand-voyer du district des Trois-Rivières. Le 5 février 1793, il épousa Louise-Angélique, fille du lieutenant-colonel Lambert-Dumont, seigneur des Mille-Iles et de l'Augmentation. Il mourut dans son manoir de Saint-Eustache, le 8 juin 1816, laissant dix enfants, dont plusieurs sont morts assez jeunes, d'autres à 18, 23 et 25 ans. Des quatreautres, deux se sont mariés et deux entrés dans les ordres :

Louis-Charles, né le 12 janvier 1795, entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1819. Il se consacra à l'évangélisation des Sauvages des lacs Nipissing, Témiscamingue, Abitibi et de ceux de la Rivière-Rouge. Il succomba au typhus, qui sévissait à Montréal, en 1838;

François-Louis, né le 2 janvier 1797, ordonné en 1828, fut chargé de la paroisse de Lavaltrie et mourut à l'Achigan, en 1836;

Joseph, né à Saint-Eustache le 16 août 1803, étudia le notariat et fut admis à la pratique en 1828; puis il se retira dans sa place natale. Marié le 10 juin 1830 à une demoiselle Leprohon, il en eut trois enfants : Joseph-Edouard, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Caroline-Angélique, épouse du lieutenant-colonel Charles-Eugène Panet; Charles-Henri, habitant Saint-Eustache;

Eustache-Antoine, l'aîné des précédents, épousa à Williamstown, le 23 juillet 1823, Marguerite Mac Gilles, fille de Duncan, écuyer, l'un des anciens associés de la Compagnie du N.-O., et de Marie Kuhn. Il était doué d'un beau talent oratoire, fut nommé lieutenant-colonel et sous-adjudant-général et mourut en 1836, laissant cinq enfants : Eustache-Marc-Antoine, Joseph mort jeune, le lieutenant-colonel Charles-Louis-Auguste, Marie-Antoinette décédée au berceau, Marguerite-Angélique, qui épousa le lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, co-seigneur de Vaudreuil.

Bibl. — A.-C. de Léry Macdonald, *Rev. can.*, Montréal, 1884; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

BELLE-ISLE, détroit qui sépare le Labrador des côtes Nord-Ouest de l'île Terre-Neuve.

Les récits de Jacques Cartier le désignent

sous l'appellation de **Baie-des-Châteaux** ou aussi de **Grande-Baie.** En 1542-43, Jean Alfonse le premier le dénomme **Belle-Isle** avec une partie du golfe qui vient s'y engouffrer. Ce dernier, au sentiment de M. Biggar, est le nom qui paraît le plus approprié et naturel, si l'on se rappelle que les premiers navigateurs de ces parages ne se rendaient pas compte suffisamment ni de l'étendue du détroit, ni de l'existence du golfe Saint-Laurent : la partie occidentale leur semblait prendre la forme d'une grande baie. Dans la suite, la vulgarisation du **Routier** de Jean Alfonse fit adopter le nom qui lui est resté jusqu'à nos jours.

Bibl. — H. P. Biggar, *The Voy. of J. Cartier*, Ottawa, 1924.

BELLE-ISLE (Simars, sieur de), officier en Louisiane. Il a laissé le récit émouvant de ses aventures, survenues au Texas et en Louisiane, depuis son départ de La Rochelle (14 août 1719) sur **le Maréchal-d'Estrées** jusqu'à son retour à Biloxi (10 février 1721). Il séjourna quelques années en Louisiane et fut mêlé aux discordes qui mirent la désunion parmi les membres du Conseil colonial jusqu'à l'arrivée du gouverneur, M. Périer (1727).

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. VI, Paris, 1889; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, Paris, 1907.

BELLEMARE (Raphaël) (1821-1906), journaliste, inspecteur, président de société, écrivain.

Etienne Gélinas, né en 1624, habitait la ville de Saintes, capitale de la Saintonge et aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Charente-Inférieure, en Vendée. Il se maria d'abord à Huguette Robert, mère de Jean, né en 1646, marié vers 1668 aux Trois-Rivières à Françoise de Charmeuil, originaire de Saint-Sauveur du Mans; puis à Marie de Beauregard, veuve de Sébastien Langelier, de Sillery, près de Québec, mère de Jean-Baptiste, né en 1684 à la Pointe-aux-Trembles. Jean Gélinas fut père de six enfants, entre autres Etienne, venu de France, signait **Gélineau** ou **Gellyneau** et les fils **Gellyna** et **Gélinas.**

Jean-Baptiste, né en 1671, épousa le 18 novembre 1700 à la paroisse Saint-Jean, île d'Orléans, Jeanne Boissonneau qui lui donna dix enfants; il décéda à Yamachiche le 8 mars 1746. Le premier, il ajouta à son nom de famille le surnom **Bellemare,** qui est devenu la souche d'une branche de la descendance.

A la sixième génération, Paul Bellemare se maria à Yamachiche le 10 mai 1813 à Marguerite Gélinas, mère de treize enfants, entre autres de Raphaël, le quatrième, qui naquit le 22 février 1821. Il épousa à Montréal, le 18 septembre 1849, d'abord Anastasie Geoffrion-Saint-Jean, décédée en novembre 1882, puis le 11 mai 1885 Léonine Normandin.

M. Raphaël Bellemare devint l'un des rédacteurs les plus renommés du journal **La Minerve.** Pendant de longues années, il fut inspecteur du Revenu fédéral dans le district de Montréal et, plus de quarante ans, président de la Société de bienfaisance Saint-Vincent-de-Paul. En 1901, il publia à Montréal une monographie intéressante, intitulée **Les Bases de l'Hist. d'Yamachiche** (1703-1900); ensuite, **La Famille Lesieur et les prem. colons d'Yamachiche** (V. Rev. can., 1904); de plus, il a collaboré au **Bull. des Rech. hist.** et à d'autres périodiques. L'un des plus dévoués membres fondateurs de la **Soc. hist. de Montréal,** directeur de la Banque d'épargne de la ville et du district, ainsi que de la **Soc. de Colonis. et du Rapatr.** de la province de Québec, membre de la Société Royale du Canada; il mourut à Montréal le 1er février 1906, ayant eu de sa première union cinq enfants, entre autres :

Marie-Mathilde, née en 1854, mariée en 1877 à Dionis Desaulniers (V. ce nom), et mère de cinq enfants : Paul, marié à Emma Taillon; Yvonne, mariée au docteur, capitaine décoré, ministre fédéral actuel, R.-J. Manion, mère de Jacques (1907), Paul (1908), Robert (1912); Marie-Germaine, mariée à Eugène Poitevin, minéralogiste en chef au gouvernement fédéral, mère de Louis (1919), et de Françoise (1922).

Fils de Thomas et de Marguerite-Emilie Buisson, cousin de Raphaël, **Mgr Antoine-Narcisse Bellemare,** né à Yamachiche le 5 janvier 1827, fit ses études classiques à Nicolet et fut ordonné prêtre en 1853; il séjourna au séminaire, l'espace de soixante-six années, en qualité de professeur, de préfet des études, de directeur des ecclésiastiques enseignants, de supérieur; décoré du titre de prélat domestique en 1892, il y est décédé le 24 mai 1906.

Bibl. — F.-L. Desaulniers, *Les Vieilles Fam. d'Yamachiche*, t. II, Montréal, 1899; Mém. de la Soc. Roy. Can., 1906; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

BELLENGER (Joseph-Marie) (1788-1856), prêtre, vicaire, curé, rédacteur des **Mélanges Religieux.**

Fils de Joseph et de Marie-Catherine Halisson, il naquit à Québec, le 15 avril 1788, et

fit ses études classiques au séminaire. Ordonné prêtre le 13 mars 1813, il fut nommé vicaire à *Châteauguay*, à *Saint-Laurent* de Montréal, puis missionnaire à Ristigouche (1814-19), curé de Lavaltrie (1819-29), de Saint-Paschal (1829-30), de *Saint-François* du Lac (1830-35), du Saint-Esprit (1835-45). Il mourut à Montréal le 5 mai 1856.

En 1845, il devint rédacteur des **Mélanges Religieux**, après avoir collaboré assidûment, de 1825 à 1830, à la **Bibliothèque canadienne** de Bibaud (V. ce nom). En 1832, il *édita* à Québec un **Catéchisme dans la langue des Sauteurs.** En 1864, M. John-Gilmary Shea publia **la Grammaire de la langue micmaque du missionnaire Maillard** (V. ce nom), rédigée et mise au point par le *défunt*.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., janvier, 1926.

BELLOMONT (Richard Coote, comte de) (1636-1701), gouverneur anglais de New-York et du Massachusetts.

Né en 1636, il mourut à New-York, le 5 mars 1701. En mai 1695, il reçut sa commission de gouverneur, mais il ne débarqua à New-York qu'en mai 1698. Il apportait les articles du traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697. Il chargea un nommé Abraham de la ville d'Orange (Albany), accompagné de Schuyler et Dellius, de les transmettre au gouverneur de Québec, le comte de Frontenac. Dans la suite, M. de Bellomont entama une correspondance avec lui, où il affectait de considérer les cantons iroquois comme sujets du roi d'Angleterre; il renvoya à Port-Royal, en Acadie, quelques colons français pris pendant la guerre, faisant savoir qu'il gardait plusieurs Abénaquis; il entendait ainsi se réserver, vis-à-vis de tous ses voisins indigènes, l'exercice d'une souveraineté fort contestable. Le comte de Frontenac ne pouvait tolérer un tel empiètement : il ordonna aux Abénaquis de cesser les hostilités contre les colons anglais et aux Iroquois de ne reconnaître aucune obédience anglaise.

Le comte de Bellomont ne sut pas gagner l'estime des bourgeois aristocrates de New-York, mais il acquit de la popularité au New-Hampshire et à Boston.

Bibl. — The Americana Encycl., New-York, 1903-06; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895.

BELMONT (François Vachon de) (1645-1732), cinquième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, auteur d'une **Hist. du Canada.** — **Belmont** est un bourg d'environ 300 âmes dans l'Isère.

Originaire de Grenoble en Dauphiné, il naquit le 2 avril 1645. Entré dans la Société de Saint-Sulpice à Paris (1672), il fut désigné, n'étant encore que diacre, pour les missions du Canada. Il arriva à Ville-Marie en juin 1680, et reçut les onctions sacerdotales à Ville-Marie, le 14 septembre 1681.

On lui confia aussitôt la mission de la Montagne, réduction des Sauvages néophytes, où il s'appliqua à l'instruction de la jeunesse. « Il ne se contente pas, écrit Mgr de Saint-Vallier, son compatriote, de leur apprendre la doctrine et la manière de bien vivre, il leur enseigne aussi à parler le français et à chanter le plain-chant et les cantiques, selon qu'ils ont de la voix. Les uns ont appris sous lui à être tailleurs, les autres sont devenus cordonniers : il y en a même des maçons, qui ont déjà bâti de leurs propres mains de petites maisons à l'européenne » (1686). Après vingt années, de 1701 à 1727, M. de Belmont est en charge du séminaire muni des pouvoirs de grand vicaire de l'évêque de Québec; il se dévoua aux colons de l'île et aux œuvres de charité. Il mourut le 22 mai 1732, laissant un abrégé de **l'Histoire du Canada** (1608-1700), publié en 1840 à Québec dans la **Collection de manuscrits,** ainsi que plusieurs manuscrits.

Bibl. — A. Gosselin, *Eglise du Can.*, Québec, 1911; *Rapp. des Arch. can.*, Ottawa, 1911; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Mém Soc. Roy. Can., tabl. gén., Ottawa, 1904.

***BENEDICTINES* (Institut des Sœurs),** ayant pour fin l'enseignement primaire dans les écoles polonaises et la desserte des institutions.

La Congrégation a été fondée à Winnipeg, le 19 août 1912. Toutefois, elle a sa maison mère à Arborg (Man.) et elle compte, en 1930, 75 religieuses professes et une vingtaine de novices. Les Bénédictines dirigent des écoles dans les paroisses du Saint-Esprit et de Saint-Jean-Cantius, à Winnipeg, un orphelinat à Arborg, une école à Ledwin, un hôpital à Russel, et trois écoles dans le Dakota du Nord. De plus, elles desservent le collège Saint-Paul à Winnipeg et le noviciat des Pères Oblats à Saint-Charles.

Bibl. — Can. eccl., Montréal, 1930.

BENEDICTINS. Ordre de Religieux, Pères de chœur et Frères convers, fondé à Subiaco, en 543, par saint Benoît. — **Benoît** (en latin **Benedictum,** béni, devenu **benedoit, beneoit**) a laissé son nom à son œuvre, désignée par l'adjectif à l'accusatif **Benedictinos** (O. S. B.).

Saint Benoît, après avoir vécu quelques années de la vie érémitique, avait fondé douze monastères dans les environs de Subiaco en Italie et s'était ensuite retiré sur le Mont-Cassin, où il établit une abbaye qui subsiste encore; il y mourut en 543, après avoir rédigé la Règle, qui est demeurée comme la plus remarquable des Constitutions religieuses. Cette Règle comprend en résumé : 1° la célébration quotidienne et solennelle de l'office divin; 2° le travail intellectuel pour les Pères et manuel pour les Frères; 3° l'observance régulière par le jeûne, l'abstinence et autres prescriptions; 4° la vie commune et non érémitique; 5° les œuvres du ministère sacerdotal, prescrites par l'obéissance suivant les besoins de l'Eglise et les nécessités des circonstances; 6° le noviciat, qui a lieu dans chaque maison, gouvernée par un Père abbé.

Il y a aujourd'hui 14 Congrégations, chacune ayant son supérieur général, toutes gouvernées (1893) par un abbé-primat à Rome, élu pour 12 ans. Après la Révolution, dom Guéranger a restauré la **Congrégation de France** à Solesmes (Maine); il fit approuver sa Règle en 1837, l'affilia à la Congrégation du Mont-Cassin et, en 1879, l'abbé fut nommé à vie. En 1928, la Congrégation de France compte 10 abbayes, 1 prieuré et 7 résidences, 388 moines et 130 frères convers.

En 1914, peu de temps avant la déclaration de la guerre, quelques Bénédictins du monastère de Saint-Wandrille, près de Rouen (Congrégation de France), sont envoyés par leur abbé, Dom Pothier, fonder au Canada un prieuré de leur Ordre. Accueillis dans le diocèse de Sherbrooke, ils se sont fixés sur les bords du lac Memphremagog, où Dom Vannier *leur supérieur se noyait accidentellement* le 30 novembre de la même année.

Saint-Benoît-du-Lac comprend aujourd'hui environ 25 membres, Pères, scolastiques et frères.

Bibl. — R. P. Archambault, S. J., *Au Serv. de l'Egl.*, Montréal, 1924; *Can. eccl.*, ib., 1930.

BENGOUGH (John-Wilson) (1851-1923), dessinateur, caricaturiste, poète, écrivain.

Son père John et sa mère Margaret Wilson habitaient Toronto, où il naquit le 7 avril 1851 et y reçut sa première formation. L'adolescent s'engagea comme apprenti dans une imprimerie. En 1873, il imagina de fonder **Grip** (Griffon), publication hebdomadaire humoristique, qui eut une vogue universelle; il en donna des extraits sous le titre de **Grip's Cartoons** (Cartons du Griffon) en 1875 et sous celui de **Caricature Hist. of Can. Politics**, en deux volumes, dans le **Star** de Montréal et le **Globe** de Toronto. Ardent défenseur de la taxe personnelle, de la tempérance, du commerce libre, on lui doit plusieurs brochures politiques : **A first Book of Lessons for little political Economists**, Toronto, 1896; **The Gin Mill Primer**, 1898; **The whole hog Book**, 1911. Il publia deux ouvrages en vers, **Motley : Verses grave and gay**, 1895; **In many Keys**, 1902. Il est décédé à Toronto le 2 octobre 1923.

Bibl — H. Morgan, *Can. Men.*, Toronto, 1898 et 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BENOIST (Antoine-Gabriel-François) (1715-1776), chevalier, enseigne en second, puis en pied, commandant de fort, capitaine, aide-major, chevalier de Saint-Louis.

La famille était originaire de Joinville en Haute-Marne (Champagne). Nicolas, tige de la branche cadette, naquit à Jaligny, dans l'Allier (Bourbonnais), le 11 octobre 1504. En 1561, il épousa Anne de Flosseux, qui lui donna un fils, nommé Jean. Celui-ci épousa Marie Hubert qui fut mère d'Antoine (1632); il devint peintre ordinaire du roi en 1656. Il se maria à Antoinette Hondaille des Hayes, qui lui donna quatre enfants dont l'aîné s'appelait Gabriel (1662).

Antoine-Gabriel-François, fils aîné de Gabriel, écuyer, et de Françoise de Trevet, naquit à Paris sur la paroisse de Saint-Sulpice, le 6 octobre 1715. A 20 ans, il résolut de passer au Canada en qualité de cadet à l'aiguillette et arriva à Montréal en 1735. Dès 1739, il fut désigné pour faire la campagne contre la tribu des Chicachas au Mississipi : ce qui lui mérita le grade d'enseigne en second, à son retour, le 1er avril 1741. Le 8 novembre 1743, il épousa Marie-Louise Le Ber de Senneville (V. ce nom). Le 1er avril 1745, il est promu enseigne en pied : il avait suivit le lieutenant Marin à la frontière acadienne en qualité de major. Le 23 avril 1746, il est envoyé au fort de Chambly; puis il hiverne au fort Saint-Frédéric. Revenu à Montréal, il eut ordre d'y conduire un détachement, le 12 juin 1747. Le 28 juillet, M. de Vaudreuil, major des Trois-Rivières, le prenait comme aide-major dans la campagne de Sarasto dont le résultat fut d'anéantir, aux environs d'Albany, un corps de troupes anglaises. Puis il retourna à Saint-Frédéric. Après une reconnaissance des ennemis, à la tête de 10 Canadiens et de 9 Sauvages, vers le lac Saint-Sacrement, il est nommé aide-major à Montréal. Le 1er mai 1749, le roi le faisait lieutenant. M. de la Jonquière, le 3 octobre suivant, « le fit passer en France pour y lever des recrues ». A son retour, l'été de 1750, il

est maintenu dans ses fonctions à Montréal. Le 3 juin 1752, il est nommé commandant au lac des Deux-Montagnes et, le 15 avril 1754, transféré au fort de la Présentation; le 3 mars 1755, à celui de la Presqu'île sur l'Ohio. Le 16 mars 1756, le gouverneur de Vaudreuil le charge de commissions importantes pour les forts Duquesne et de Niagara. Le 1er mai 1757, le roi lui accordait le brevet de capitaine. Au printemps de 1757, l'aide-major est chargé de prêter main-forte à M. de Rigaud (V. ce nom) pour l'attaque du fort George. Le 5 juillet 1758, conduisant l'armée du général Montcalm, avant la bataille de Carillon, il continue la campagne en qualité d'aide-major. Le 7 octobre 1758, il est nommé commandant au fort Frontenac avec l'ordre d'empêcher les Anglais de rétablir le fort de Chouaguen : il les y attaqua avec intrépidité. Le combat fut des plus meurtriers. Il parvint à déloger l'ennemi un instant. C'est alors qu'il reçut les graves blessures qui le tinrent cloué pendant quinze mois sur un lit de douleur. Ainsi se termina sa carrière militaire.

Rétabli à peine de ses blessures, il s'embarqua pour la France dans l'été de 1760, fut gratifié par le roi d'une pension de 300 livres et, le 9 mars 1761, décoré de la croix de Saint-Louis. Sommé de comparaître au Châtelet, il adressa un long rapport à la Cour sous ce titre : **Réflexions sur le Canada,** reproduit en entier par l'abbé Daniel. Au printemps de 1763, de retour au Canada, il fit les préparatifs du départ de sa famille. Le 31 août, le général Murray l'autorisa à faire construire et équiper un bâtiment : il alla jusqu'à demander au gouverneur de dénommer son vaisseau, qui fut appelé **le Chevalier de Lévis** (26 août 1764). Quelques semaines après, il s'embarqua avec sa femme, sa belle-mère et ses enfants et se fixa d'abord à Paris; puis il acheta une propriété à Bourges, où il mourut le 23 janvier 1776.

Le 11 novembre 1743, le chevalier avait épousé Louise Le Ber de Senneville, fille de Jacques, écuyer et capitaine réformé, et de Marie-Louise Miré de Largenterie, et en eut huit enfants, entre autres :

Charles, sieur de Joinville, né en 1749;

Jean, sieur de Courville, né en 1751; tous deux prirent du service à l'étranger, du vivant de leur père; ils se distinguèrent à la Martinique et moururent célibataires;

Jacques-Louis l'aîné, né en 1744, passé en France, revint se marier au Canada en 1763; il épousa à Varennes, le 9 février 1767, Marie-Josephte Soumande (V. ce nom). Le 2 novembre, un fils, nommé François-Marie naissait de cette union; mais quelques mois après, son père se noya en traversant le fleuve, non loin des îlots de Varennes. L'orphelin fit ses études à Québec et alla plus tard s'établir à Saint-Louis (Missouri), où il épousa une demoiselle Sanguinette; leurs sept enfants ont aujourd'hui de nombreux et riches descendants aux Etats-Unis.

Il est venu, à diverses époques, s'établir au Canada d'autres familles **Benoist** ou **Benoît** : cette orthographe laisse ainsi des doutes insolubles sur leurs degrés de filiation et de parenté.

Bibl. — Fr. Daniel, P. S. S., *Une page de notre Hist : Biogr. de la fam. Benoist,* Montréal, 1865; Mém. Soc. Roy. Can., tabl. gén., 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BERGERES (Raymond Blaise, sieur des) (1655-1711), mousquetaire, capitaine, major, commandant. — **Bergères,** nom d'une localité dans l'Aube et de deux bourgs dans la Marne.

Fils de Jean Blaise, commis au bureau des coches d'Orléans, et de Marie Boucher, Raymond naquit vers 1655 dans la paroisse Saint-Pierre de cette ville et entra dans la compagnie des mousquetaires du roi, exclusivement formée de la jeune noblesse; il y fournit un service de sept années. Parvenu au grade de capitaine, il est envoyé au Canada avec les troupes de M. de Denonville, le 29 juillet 1685, et prit part en juin 1687 à l'expédition organisée contre les Tsonnontouans. Au retour, le gouverneur érigea un fort à Niagara, qui fut terminé le 31 juillet; M. de Troyes en eut le commandement avec M. des Bergères comme second. L'année suivante, une épidémie de scorbut causa la mort du commandant de la garnison; le second resta seul avec douze hommes. En septembre, le marquis lui expédia l'ordre de transporter le matériel au fort Frontenac et d'incendier le sien.

Quelques mois après son retour à Ville-Marie, le capitaine fut mis à la tête de la garnison de Chambly. Il dressa un jeune chien, d'après les **Mémoires** de M. de Catalogne, à faire le courrier entre ce fort et celui de Laprairie. En juillet 1689, il engagea un duel avec François Lefebvre, sieur Duplessis, et y reçut une grave blessure; le Conseil souverain condamna son rival à une amende de 600 liv. en sa faveur. En 1690, on lui intima l'ordre de conserver son poste, à toute éventualité, pendant le siège de Québec. L'année suivante, M. de Champigny se plaint au ministre des extraordinaires dépenses du commandant; mais le comte de Frontenac écrit qu'il les considérait indispensables au service. « Je ne m'attendais pas, ajoute-t-il, de trouver à Chambly toutes choses en

aussi bon ordre; il faut être aussi alerte que je sais qu'il est pour diminuer les inquiétudes que j'en aurais, si un autre moins soigneux était à sa place.» (V. Arch. can. Ottawa, vol. 12.) Le gouverneur prit la liberté de lui accorder une gratification de 500 liv., en vue sans doute de secourir sa famille. En 1693, le commandant restaura son fort de nouveaux pieux et fit barrer les portages du Richelieu entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean. En 1696, il se signala dans l'expédition contre les Iroquois avec M. de Crisafy, qui partageait avec lui le commandement des troupes. En 1700, bien que muni d'un congé pour se rendre en France, «il se résolut de n'en point profiter et demeura au fort Frontenac», où il commandait alors : il n'y était plus en 1705. En 1707, il remplaçait M. d'Ailleboust de Périgny au fort de Chambly. Le 10 mai 1710, le roi le nomma major des Trois-Rivières, à la place de M. de Linctot, décédé; M. des Bergères mourait le 20 juillet 1711.

Il s'était marié d'abord en France à Anne Richard de Coigny, le 20 décembre 1677, laquelle lui donna un fils et une fille et périt en le venant rejoindre en Nouvelle-France; ensuite à Ville-Marie, le 8 novembre 1694, à Jeanne-Cécile Closse, veuve de Jacques Bizard, major de la ville, qui lui donna trois enfants; en troisièmes noces, le 13 novembre 1709, à Marie-Marguerite, fille de Pierre-Charles Vauvril de Blazon et de Françoise Le Pelé, veuve de Lambert Boucher, sieur de Grandpré, qui mourut sans postérité.

Nicolas, sieur de Rigauville (V. ce nom);

Anne, née en France en 1682, ne vint pas au Canada;

Marie-Joseph, née à Ville-Marie le 3 mars 1698, mariée à Québec, le 22 septembre 1722, à Guillaume-Emmanuel-Théodore Denys de Vitray, décédée le 9 août 1728, ayant donné naissance, le 8 novembre 1724, à Théodore-Mathieu, qui eut le commandement d'une frégate française, fut fait prisonnier et servit de pilote à l'escadre de l'amiral Saunders jusqu'à l'île d'Orléans, le 25 juin 1759 : il fut récompensé par un grade dans la marine anglaise.

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén, 1925; P-G Roy, *La Fam des Bergères*, Lévis, 1912.

BERNARD (Alexis-Xyste) (1847-1923), sixième évêque de Saint-Hyacinthe, dans la province ecclésiastique de Montréal.

Fils de Théodule Bernard, cultivateur, et d'Héloïse Préfontaine, il naquit à Belœil, le 29 décembre 1847, fit ses études classiques au collège et le cours de théologie au grand séminaire de Montréal et à Sorel, qui possédait alors un collège classique : il enseigna l'espace d'un an et quelques mois. Ordonné prêtre à Belœil, le 1er octobre 1871, il fut nommé aussitôt vicaire à Saint-Denis-sur-Richelieu. En septembre 1872, il devint directeur au collège de Sorel; puis, il entra au noviciat des Jésuites. Au mois d'octobre 1876, l'évêque l'appela comme desservant à la cathédrale et il remplit à l'évêché les fonctions d'assistant-secrétaire et de secrétaire de l'évêché. Le 26 juillet 1877, on le nomma chanoine titulaire et, le 28 septembre suivant, il est élevé à la dignité d'archidiacre. En septembre 1893, on le choisit comme vicaire général. Le 24 mai 1901, il fut honoré du titre de protonotaire apostolique.

Le 16 décembre 1905, ayant administré le diocèse depuis le décès de Mgr Decelles (V. ce nom), il fut préconisé évêque et sacré à la cathédrale, le 15 février 1906, par Mgr Bruchési (V. ce nom). Il est mort à Saint-Hyacinthe, le 17 juin 1923. Mgr Bernard a édité les ouvrages suivants : 1° **Les Mandements des évêq. de St-Hyacinthe**, en neuf vol. in-8°; 2° **Les Ordonnances synodales**, en latin; 3° **Les Rapports gén. des Conférences ecclésiastiques**. Son frère Cléophas fut chanoine et curé de Sorel; et Adhémar, prêtre de Saint-Sulpice.

Bibl. — *La Tribune*, journ. de Saint-Hyacinthe, décembre 1905; *Le Courrier de St-Hyac.*, 22 juin 1923; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, Montréal, 1920.

BERNIER (Joseph-Pierre), écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, aide de camp du général Dieskau.

Originaire de Vienne (Dauphiné), le lieutenant Bernier avait servi dans le régiment Royal-Suédois. En 1755, le baron Dieskau se l'attacha comme aide de camp. Le 11 septembre, à l'attaque du camp du général Johnson au fort **Lydius**, le baron fut fait prisonnier; Bernier, qui eût pu se sauver, rejoignit son chef en captivité; il n'avait reçu qu'une légère contusion dans l'engagement. En février 1756, après quatre mois de détention aux Etats-Unis, Bernier passa en Angleterre et traversa en France. En février 1758, il obtenait son retour au Canada, étant nommé assistant commissaire des guerres sous M. Doreil. Celui-ci rentra à Paris en automne, laissant sa place à Bernier. Après la chute de Québec, connaissant bien l'anglais, il s'occupa du soulagement des blessés et des malades; puis il retourna en France sur le navire du cheva-

lier de Lévis en novembre 1760. Il semble avoir été employé auprès des Acadiens exilés et répartis dans l'Ouest du pays.

M. A. Shortt donne une autre version, mentionnant Bernier père et fils.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1922; A. Shortt, *Docum. fr.*, t II Ottawa, 1926

BERNIER (Thomas-Alfred) (1844-1908), avocat, agriculteur, surintendant des écoles, sénateur.

Fils de Thomas Bernier et de Julie Létourneau, il naquit à Henriville, Province de Québec, le 15 août 1844, fit son cours classique au collège de Saint-Hyacinthe. Admis au barreau en 1869, après avoir collaboré au **Courrier**, il ouvrit un bureau légal à Saint-Jean, comté Iberville, où il séjourna jusqu'en 1880.

Le 17 avril de cette année, sur les instances de Mgr Taché, il arrivait à Saint-Boniface (Manitoba), se fixa aussitôt à Sainte-Agathe comme agriculteur. Mais bientôt, l'évêque le nomma surintendant des écoles libres, tâche qu'il sut accomplir avec grand succès. En 1887, les travaux des élèves, soumis au jury de l'exposition de Londres, méritaient des éloges et remportaient des médailles. En 1889, le gouvernement Greenway (V. ce nom) spoliait la caisse des écoles catholiques (13.880 dollars); M. Bernier donna sa démission en 1890. Adresses, pétitions signées, rien ne réussit contre une exaction réglée d'avance. Au décès de M. Marc-Amable Girard, il fut promu à son fauteuil au sénat, le 26 octobre 1892. Il fut plus tard élu de nouveau conseiller universitaire comme représentant le collège de Saint-Boniface; puis, membre du Conseil d'agriculture, d'une commission de revision des lois municipales, président du bureau judiciaire, premier maire de Saint-Boniface et cinq fois dans la suite. Il mourut le 30 décembre 1908, laissant une brochure, **Le Manitoba, champ d'immigration,** et des manuscrits sur La Vérendrye.

Bibl. — *Le Manitoba,* journ. hebd. de Saint-Boniface, 7 janvier 1909.

BERNIERES (Jean de) (1602-59), sieur de Louvigny, trésorier de France, procureur des Ursulines de Québec.

Il naquit à Caen, en 1602, d'une illustre famille. Dans la cour extérieure du monastère des Ursulines, dont sa sœur Jourdaine était supérieure, il fit construire un édifice régulier qu'on appela **Ermitage.** Il y vivait avec un groupe de pieux amis, parmi lesquels Jean Eudes, aujourd'hui canonisé, Henri Boudon, François de Laval-Montmorency. M. de Bernières seconda Mme de la Peltrie (V. ce nom) dans ses démarches du recrutement des premières Ursulines de Québec. Dans la suite, il agréa d'être constitué leur procureur. Il mourut le 17 mai 1659.

Son neveu, Henri, fils de Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, et de Madeleine Le Breton, naquit à Caen en 1635, y fit ses études, émigra au Canada et fut ordonné prêtre à Québec le 13 mars 1660. Mgr de Laval lui confia la cure (1660-87), le nomma supérieur du séminaire (1665-88); puis, Mgr de Saint-Vallier le fit son grand vicaire, chanoine de la cathédrale, supérieur ecclésiastique des monastères de la ville, doyen du chapitre. M. de Bernières ne retourna qu'une seule fois en France (1672-73) et mourut à Québec le 4 décembre 1700.

Bibl. — A. Gosselin, *Henri de Bernières,* Québec, 1902; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J-B-A. Allaire, *Dict. biogr du clergé,* t. I, Montréal 1910.

BERRYER (Nicolas-René) (1703-62), sieur de Ravenoville en Normandie, avocat général, conseiller au Parlement, intendant, lieutenant-général de la police, ministre des Colonies ou de la Marine, garde des Sceaux.

Fils d'un procureur général du Grand Conseil, il naquit à Paris en 1703. Son premier poste important fut, en 1728, celui d'avocat général des brevets. En 1731, il devint conseiller au Parlement et, en 1739, maître des requêtes. L'année précédente, il avait épousé la fille d'un fermier général qui lui apporta une grande fortune; mais elle contribua à son avancement par son influence à la Cour plutôt qu'en raison de la valeur de son époux.

Peu de temps après son mariage, on lui conféra la présidence du Grand Conseil et on le nomma intendant du Poitou. Cependant il est surtout connu comme lieutenant-général de police, charge qu'il occupa du mois de mai 1747 au mois d'octobre 1757. Comme protégé de Mme de Pompadour, il employa les ressources de sa position à obtenir, par un vaste système d'espionnage, les renseignements qui permirent à la favorite du roi de se débarrasser de la plupart de ses ennemis. C'est à ce service que l'on attribua la disgrâce de M. de Maurepas, de M. d'Argenson, d'autres grands fonctionnaires et l'internement à la Bastille de délinquants subalternes; parmi les gens du peuple M. Berryer devint un sujet de crainte et de haine. Après l'avoir investi temporairement de deux autres charges publiques, Mme de Pompadour, avec le concours de M. de Choiseul, le fit nommer, le 1er novembre 1758, comme successeur de

M. de Massiac au ministère de la Marine. Il était loin d'être à la hauteur de sa tâche. M. de Tocqueville s'exprime ainsi à son sujet : « M. Berryer était un homme dur, hautain, grossier, avec beaucoup d'ignorance et encore plus de présomption et d'entêtement. »

Il est évident que le nouveau ministre improvisé apporta dans l'administration du Canada l'esprit et les méthodes du lieutenant de police. Il s'y croyait sans doute autorisé par une observation superficielle d'indices, de plus en plus nombreux, d'extravagance et de corruption dans les finances de la colonie. Il s'appliqua immédiatement à réprimander le gouverneur et l'intendant et, par leur intermédiaire, les autres fonctionnaires, tout en se montrant obséquieux envers les chefs militaires. Il lui arriva rarement de discerner la vraie source des dilapidations, laquelle exigeait de prompts et d'énergiques remèdes. Ce procédé excita naturellement dans les rangs des personnages officiels de la colonie un ressentiment qui atteignit les limites extrêmes, et d'autres créanciers ou négociants qui avaient subi des pertes de navires et de cargaisons. Incapable de discerner entre les bons et les mauvais arguments, il déclara ouvertement qu'il connaissait tous les agissements et les condamna sur-le-champ. Le 10 février 1759, il écrit à M. de Vaudreuil et à Montcalm que, s'ils ont besoin d'avoir recours aux services des espions, le roi est prêt à les autoriser à la dépense de 200,000 liv. jusqu'à concurrence même de 500,000, ou plus encore. Simultanément il réduisait mesquinement les autres dépenses et refusait de faire payer ceux qui avaient épuisé leurs ressources personnelles en fourniture d'approvisionnements indispensables au maintien de la colonie. M. de Vaudreuil avait à se plaindre de la mauvaise qualité des vêtements fournis à l'armée en 1759. Les vivres, que le ministre fit expédier à bord de trois vaisseaux au printemps de 1760, consistaient en viandes de cheval et de bœuf avariées, dont les équipages ne purent consommer même la meilleure partie. Il reste douteux que M. Berryer ait pris un patriotique intérêt à la détresse du Canada. En effet, M. de Bougainville, délégué spécialement auprès de la Cour, écrivait en chiffres, le 20 novembre 1758, à M. de Vaudreuil et à Montcalm : « M. Berryer ne voulut jamais comprendre que le Canada était la barrière de nos autres colonies et que les Anglais n'en attaqueraient jamais aucune autre, tant qu'ils ne nous auraient pas chassés de celle-là. Ce ministre aimait les paraboles et me dit fort pertinemment **qu'on ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison.** Je ne pus donc obtenir, pour ces pauvres écuries, que 400 hommes de recrue et quelques munitions de guerre. » (V. Th. Chapais, **Le Marquis de Montcalm.**)

Après la perte de la colonie, son administration prit une allure plus routinière. Ses instincts de chef de police se manifestèrent de nouveau dans l'élaboration d'un projet de Cour d'enquête, chargée de réduire les réclamations contre son département pour raison de fraudes et de majoration de prix, ainsi que de punir les concussionnaires, impliqués dans les malversations et autres irrégularités survenues au Canada. (V. Arch. can. C. 11, vol. 105.) On le destitua le 13 octobre 1761, après constatation d'incapacité au ministère de la Marine; mais il ne fut pas disgracié à cause de sa puissante protectrice: elle lui procura le poste de garde des Sceaux. Il mourut le 15 août 1762.

Bibl. — J.-F. Michaud, *Biogr. Univers*, Paris, 1839; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1926.

BERTHELET (Antoine-Olivier) (1798-1872), négociant, député, insigne bienfaiteur des institutions de charité, conseiller législatif.

Fils de François et de Françoise Ravier, originaires du canton de Genève en Suisse, Antoine, né en 1676, émigra au Canada, où il épousa à Ville-Marie, le 26 août 1701, Jeanne Cartier et en eut huit enfants; il mourut le 16 avril 1755. Son arrière-petit-fils, Pierre, marié à Marguerite Viger, se livra au commerce des fourrures et devint possesseur d'une fortune considérable : on lui connaît quatre enfants : **Olivier, Louis, Henri et Térèse.** D'après son testament (26 octobre 1806), il possédait des immeubles, tant dans la Province du Bas-Canada que dans la région du Détroit.

Antoine-Olivier naquit à Montréal le 25 mai 1798 et fit ses études au collège de la ville. Il s'occupa aussi de négoce et fut élu député de Montréal, du 6 avril 1832 au 9 octobre 1834. Puis on le nomma conseiller législatif, le 9 juin 1841, et il décéda le 25 septembre 1872. En premières noces, il épousa, le 30 octobre 1822, Marie-Angélique, fille de Louis Chaboillez, notaire, qui lui donna Marie-Amélie, mariée à Alfred Larocque; en 1851, il convola avec Marie-Charlotte Guy. La liste de ses dons aux communautés et aux hôpitaux est considérable, en faveur de la Mère Gamelin, des Pères Oblats de Longueuil, de Mgr Bourget et des Pères Jésuites.

Bibl. — C. Tanguay, *Dict. général*, t. II; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BERTHELOT (Amable) (1777-1847), avocat, député, homme politique, érudit.

Fils de Claude et de Jeanne d'Arcanaye, Jacques Berthelot, baptisé en 1666 dans la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, se maria à Québec, le 1er décembre 1696, à Marguerite Parenteau, qui lui donna quatorze enfants. Son petit-fils, Michel-Amable d'Artigny fut député de Québec en 1793-96 et en 1798-1800.

Son fils Amable, né à Québec en 1777, fit ses études classiques au séminaire, s'inscrivit au barreau, exerça sa profession aux Trois-Rivières. En 1820, il ferma son étude, après avoir amassé une belle fortune, provenant de ses épargnes et de son patrimoine: il se sentait une grande inclination pour les lettres. Il se rendit à Paris, où il passa cinq années et y acheta une sorte de bibliothèque, composée d'ouvrages sur l'histoire du Canada et de l'Amérique : ce fut le noyau d'une plus ample collection dans la suite. Il avait été élu député des Trois-Rivières, le 13 mai 1814 jusqu'au 29 février 1816. Nouveau voyage à Paris, de 1831 à 1833. Le 22 novembre 1834, les électeurs de Québec lui renouvelaient leurs suffrages jusqu'au 27 mars 1838; ceux du comté de Kamouraska, du 8 avril 1841 à son décès le 24 novembre 1847. Il avait élevé deux enfants : **Adèle**, qui épousa sir Hippolyte Lafontaine et **Amable**, docteur en médecine, qui se maria à Zoé Desrochers.

M. Berthelot avait publié : **Discours à la Chambre pour la publicité de l'hypothèque** (1827); **Dissert. sur le canon de bronze au musée Chasseur** (1830); **Essai de gram. française** (1840); **Essai d'anal. gram.** (1843); **Discours sur la Petite-Hermine** (1844); **Nouv. Essais d'Anal. gram.** (1847).

Bibl. — E. Lareau, *Hist. de la Litt. can.*, Montréal, 1874; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BERTHIER (Isaac-Alexandre) (1638-1708), lieutenant, capitaine d'une compagnie au régiment de Carignan, seigneur de Bellechasse et de Randin.

Mgr Tanguay a consigné, dans son **Dictionnaire généalogique**, la note suivante : « Isaac Berthier, capitaine d'infanterie au régiment de **Sallier**. » On sait que l'usage adoptait que l'on désignât une compagnie du nom de son capitaine : ainsi Berthier était capitaine de sa propre compagnie; que l'on désignât chaque régiment du nom de son colonel.

Or, les documents, récemment découverts, établissent ainsi le nom qui suit : « René **Laillier**, né en 1624, seigneur de Saint-Lies, chevalier, colonel (1656) d'un régiment de cavalerie étrangère pour le service du roi, etc. » Ainsi l'on est fondé à conclure que la compagnie de Berthier était détachée du régiment de Laillier, dans lequel vraisemblablement les oncles du capitaine avaient servi en plusieurs campagnes. Mais on ignore leurs noms, s'ils étaient plusieurs.

Isaac, lors de son abjuration à Québec, adopta le prénom d'**Alexandre**, en souvenir de celui d'**Alexandre** de Tracy. Aussi bien, dans le rôle des officiers servant au Canada, M. Talon n'a consigné que le nom du converti **Berthier** (V. *Nova Francia*, t. V, n° 5).

Fils de Pierre et de Marguerite de Bariac, il naquit en 1638 à Bergerac en Dordogne. Ayant suivi ses oncles dans la carrière des armes, il parvint au grade de lieutenant et de capitaine au régiment de Laillier. L'on a conservé de lui la lettre qu'il adressa, le 13 novembre à sa famille, durant la campagne du Milanais en Italie; il dit qu'il reçut une blessure au siège d'Alexandrie; qu'il eut ordre dans la tranchée, de la part du lieutenant-général Foucaut, d'aller faire un logement avec 30 soldats au pied de la contre-escarpe de la demi-lune, étant soutenu d'un capitaine et de deux lieutenants qui y tombèrent à côté de 25 de ses soldats; que 20 autres avec quatre sergents furent aussi mis en pièces; que, ayant fait un épaulement pour se mettre à couvert avec le reste et se rendant à la sape chercher des gabions pour achever le logement, il reçut un coup de mousquet au milieu du dos qui lui brisa l'omoplate, ce qui le coucha durant trois mois au milieu de crachements de sang et de grandes douleurs. Il ajoute qu'il a été fort maltraité de son oncle dans cette rencontre, lequel fut blâmé de tous les officiers jusque de M. de l'Estrades, tandis qu'il fut servi par des amis comme s'il était leur neveu.

Sans nul doute, ses états de service lui méritèrent une rapide promotion : capitaine de compagnie, il accompagna sa compagnie propre, M. de Tracy aux Antilles et débarqua avec les troupes à Québec, le 30 juin 1665, et y passa l'hiver. Le 8 octobre suivant, le **Journal des Jésuites** a consigné l'abjuration d'hérésie du capitaine entre les mains de l'évêque, accompagné de tout le clergé, en présence de M. de Tracy, de M. de Courcelle, de M. Talon et des Pères Jésuites. Le 9 avril 1666, Colbert apprend à l'intendant que le roi, sur ses instances, accorde 1,200 liv. au sieur Berthier; dès le 19 mars, M. de Courcelle et le converti avaient reçu la confirmation. Le 28 octobre 1667, M. Talon rédigea la liste des **officiers servant en Canada** qui méritent d'être distingués, parmi lesquels il a consigné le nom de Berthier.

Après le licenciement des troupes, le capi-

taine résolut d'élire domicile au Canada. Le 29 octobre 1672, M. Talon lui fit concession de la seigneurie de **Bellechasse,** soit « la quantité de deux lieues de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, depuis l'anse de Bellechasse incluse et tirant sur la Rivière-du-Sud, icelle non comprise ». On l'a dénommée **Berthier-en-Bas.** Le 3 novembre 1673, le concessionnaire acheta la seigneurie du sieur Randin (V. ce nom); et, le 27 août 1674, il obtint de M. de Frontenac un immense « agrandissement » de cette acquisition, qui devint **Berthier-en-Haut.**

Tout en s'occupant de peupler ses domaines, le capitaine reprit les armes : le 21 juillet 1673, il suivait le comte de Frontenac à Cataracoui; en 1682, il assistait à l'assemblée convoquée par M. de La Barre (V. ce nom); en 1687, dans l'expédition contre les Tsonnontouans, il fut l'un des quatre capitaines mis à la tête des miliciens. Il mourut dans son manoir en décembre 1708. Le 11 octobre 1672, il avait épousé à Québec Marie-Louise Le Gardeur de Tilly (V. ce nom), qui fut mère de trois enfants, entre autres :

Alexandre, né le 3 juillet 1673, marié le 4 octobre 1702 à Françoise Viennay-Pachot, et décédé le 11 janvier 1703; sa veuve hérita de tous les biens, meubles et immeubles, du capitaine et seigneur, et se remaria (1712) à Nicolas Blaise, sieur des Bergères.

Bibl. — R. Roy, *Mém. Soc. Roy. Can.*, 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Régis Roy et G. Malchelosse, *Le Régim. de Carignan*, Montréal, 1925, rectifié par *Nova Francia*, loc. cit.

BERTHON (Georges-Théodore) (1806-92), peintre de portraits en buste et en pied.

Fils de René-Théodore (1777-1859), peintre à la Cour de Napoléon et élève de David, il naquit à Vienne en 1806 et manifesta jeune encore des aptitudes pour la peinture; il étudia son art en différentes capitales de l'Europe. Après avoir vécu quatorze ans en Angleterre, il émigra au Canada en 1841 et se fixa à Toronto. En dépit du champ restreint d'action, à cette époque, pour un artiste étranger, il se vit assaillir de commandes de portraits : un grand nombre de ses œuvres ornent aujourd'hui Osgoode Hall, le Parlement à Toronto, ainsi que le sénat à Ottawa. Lui-même considérait son portrait de sir John Beverly Robinson comme son chef-d'œuvre. Membre de la Société artistique de l'Ontario, il décéda à Toronto le 18 janvier 1892.

Il avait épousé en 1847 Zélie Boisseau, fille d'un chirurgien de l'armée napoléonnienne; puis, en 1850, Claire, fille de J.-P. de La Haye, professeur de français au collège de Toronto; de sa première union, il eut une fille; de la seconde, six garçons et cinq filles.

Bibl. — E. Morris, *Art in Can., the early Painters*, Toronto, 1911; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid., 1926.

BETSIAMITES, appelés aussi **Oumamiwek,** l'une des petites tribus algonquines, composant le groupe oriental des Montagnais. Ils habitent les rives de la rivière **Bersimis,** qui se jette dans le Saint-Laurent à 75 milles au-dessous de Tadoussac.

Ces indigènes, de mœurs douces et hospitalières, accueillirent les Français dès leur apparition dans leurs parages; les missionnaires les pouvaient rencontrer à Tadoussac et les visiter ensuite à loisir. Il y a un poste de traite établi chez eux, depuis 1911; ils sont chasseurs, non laboureurs.

Bibl. — Geogr. Board of Can., Ottawa, 1912; *Hand Book of Indians;* R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, vol., 72, Cleveland, 1903.

BETTERAVE, plante herbacée à racine pivotante comme la rave, de couleur blanche ou rouge, qui fournit un aliment pour l'homme, les bestiaux, et dont on extrait le sucre.

Deux compagnies se livrent actuellement au raffinage du sucre de betterave au Canada : la **Dominion Sugar** à Chatham et à **Wallaceburg** (Ont.) et la **Canadian Sugar Factory, à** Raymond (Alta). En 1927, 20.960 acres en culture ont produit 206.713 tonnes, au prix moyen de 9 dollars et 93 chacune : soit 60.969.131 livres de sucre raffiné, valant ainsi 2.012.134 dollars, comparés à 2.688.302 en 1925 et à 2.286.760 en 1926.

Peu à peu, cette industrie se propage dans les provinces agricoles de l'Ouest.

Bibl. — Annuaire du Can., Ottawa, 1929.

BIARD (Pierre) (1567-1622), Jésuite, prêtre, missionnaire, aumônier des troupes, auteur d'une **Relation.**

Né à Grenoble en 1567, il y est admis au noviciat des Jésuites en 1583, enseigne aux collèges de Billom, Tournon, Avignon, Lyon, et fait profession en 1604. En 1608, Henri IV, le pénitent du Père Coton, signifie au baron de Poutrincourt l'ordre d'emmener à Port-Royal deux missionnaires, les Pères Biard et Massé élus par les supérieurs de l'Ordre. Au mois d'octobre, tous deux vont s'embarquer à Bordeaux. Mais, faute de suffisantes ressources, le baron doit différer son départ. Sur la fin de 1609, il est admis devant le roi, qui le presse d'appareiller au plus tôt; il affirme au Père Coton que, dès son arrivée à Port-

Royal, il enverra son fils chercher en France les deux missionnaires. Levant l'ancre à Dieppe, en février 1610, M. de Poutrincourt emmène à bord l'abbé Fléché (V. ce nom). Son fils de Biencourt revient au mois d'août avec Thomas Robin de Coulongne, dans le dessein de reprendre la mer en octobre, afin de ravitailler les colons; à court d'argent, ils s'associent à deux Dieppois calvinistes, lesquels se refusent net à transborder les Jésuites, exigeant plutôt leurs 4.000 liv. dans la cargaison. La marquise de Guercheville (V. ce nom) les rembourse sur-le-champ et remet le contrat d'acquisition au Père Biard. La Reine Régente lui fait verser les 500 écus promis par le feu roi.

Le voilier **la Grâce-de-Dieu** appareille le 26 janvier 1611, « vaisseau de 60 tonneaux, mal équipé, monté de matelots la plupart huguenots ». Le 5 mai, rencontre sur le grand Banc du voilier de Champlain; puis atterrissement et messe dite à Canseau (V. ce mot); le 22, débarquement à Port-Royal; mais les provisions pour 36 colons, après quatre mois sur mer, « n'étaient quasi qu'un verre d'eau à un altéré ». Peu de jours après M. de Poutrincourt part avec le Père Biard pour la « troque et la pêche » au port **Pierre-Blanche** des Etchemins à 22 lieues à l'Ouest. Comme seigneur, il y rançonne quatre bâtiments de France, rochelais et malouins, entre autres celui de Robert, fils du pilote Du Pont-Gravé, que le Jésuite réconcilie avec le baron, qui l'avait jadis emprisonné. Le chroniqueur esquisse, dans sa première lettre au Provincial de France, quelques traits des mœurs des indigènes, « extrêmement glorieux, s'estimant plus vaillants, ingénieux, riches, meilleurs que les Français en tout », bien que contaminés par eux, car « en 1611, seulement en six mois », soixante Sauvages sont morts au cap La Hève ». Suit l'éloge des qualités de M. de Poutrincourt et de son fils de Biencourt; le baron retourne en France, le 11 juin, avec le courrier des colons et des missionnaires. Les Jésuites, qui ont engagé les services d'un domestique entreprennent l'étude de l'idome des **Micmacs** (V. ce nom); « M. de Biencourt et quelques autres y savent bien quelque peu et assez pour la troque et affaires communes ». Comme les indigènes se moquent d'eux et leur enseignent même des mots déshonnêtes, les Jésuites se décident à se transporter à la rivière Saint-Jean auprès de Robert Du Pont et à s'y constituer élèves à son école; mais le sieur de Biencourt s'y opposa. Celui-ci, au mois d'août, ayant su que le capitaine Plâtrier de Honfleur faisait la pêche au **Port-aux-Coquilles**, situé à 22 lieues à l'Ouest, s'y rend avec le P. Biard pour lui remettre son courrier. Plâtrier avait résolu d'hiverner avec quatre hommes à l'île **Sainte-Croix** (V. ce mot), à six lieues de **Coquilles**; où M. de Biencourt alla lui « tirer son droit du quint (cinq %) des marchandises et de la traite ».

De retour à Port-Royal, on y trouve **Membertou** (V. ce nom) venu se faire panser d'une dysenterie, soigné par le Père Massé qui lui céda son lit et par l'apothicaire Louis Hébert; absous et muni des onctions dernières, le vieillard exprime à M. de Biencourt son désir d'être enterré près de ses pères : sépulture païenne à laquelle se refuse le P. Biard, le 18 septembre. De là, une source de discorde entre le seigneur et le religieux. Le 3 octobre, tous deux néanmoins font une excursion aux nations **Armouchiquois** « situées au 43° au Sud ». Passant d'abord à la rivière Saint-Jean, ils sont témoins du tragique épisode du capitaine Merveille; mais la querelle avec Robert et lui étant apaisée, « tous les Malouins s'approchent des sacrements ». M. de Biencourt emprunte la grosse barque du capitaine et fait voile vers le Sud, afin de connaître les agissements des Anglais, qui avaient rançonné Plâtrier, et aussi se munir de blé d'Inde pour l'hiver. Le 28 octobre, on aborde à **Kenebec**, désireux de voir le fortin abandonné des Anglais, et l'on remonte trois lieues en barque à la vue de 24 Armouchiquois; leur chef, maltraité des Britanniques, rejoint les Français avec ses guerriers, à qui le missionnaire distribue croix et images, disant Pater, Ave, Credo et « quelques oraisons et faisant le signe des chrétiens »; puis il célébra là les saints mystères, et l'on échangea des présents. Au retour, les dix voyageurs visitent l'île **Emenetic** de Plâtrier et y dressent une fort belle croix avec les armes de la France; ils passent à Pentagouët, « belle rivière comme la Garonne, large d'environ 3 lieues, à 44° 55' de l'équateur »; il y avait 80 canots, 18 cabanes, 300 personnes; leur sagamo **Betsabé**, homme discret et fort modéré; mêmes rites religieux avec eux et mêmes échanges. A l'île Sainte-Croix, M. Plâtrier accorde à M. de Biencourt deux barils de pois ou de fèves. A la fin de novembre à Port-Royal, le Père Biard épuisé tombe malade, servi par le P. Massé et le jeune Parisien, Valentin Pageau. En décembre, tout le personnel est mis à la ration : par semaine, dix onces de pain, une demi-livre de lard, trois écuelles de fèves, une de pruneaux. Seuls les enfants de Membertou apportent de la baie Sainte-Marie quelque présent de leur chasse.

Le 23 janvier 1612, entre en rade le vaisseau de France; à bord, Simon Imbert représente le baron de Poutrincourt, associé de la marquise de Guercheville, dont le mandataire

est le Frère jésuite, Gilbert du Thet; cette association ne laissait au premier que le bassin de Port-Royal. Cette transaction à peine révélée indispose aussitôt le jeune de Biencourt contre les Jésuites ainsi protégés. De plus, elle s'aggrava à la suite des plaintes du frère contre les exactions à Dieppe du sieur Imbert, auquel M. Biggar attribue le **Factum,** imprimé dans la suite. Dans sa lettre du 31 janvier à son provincial, le Père Biard a écrit « qu'il n'y avait au manoir de Port-Royal que la famille de Poutrincourt, vingt personnes sans compter les femmes ». Ce texte obscur a donné lieu à certains historiens d'affirmer la présence de la baronne elle-même : hypothèse peu vraisemblable en l'absence de son époux et de l'état précaire de la colonie naissante; Mme Hébert ne paraît pas non plus avoir accompagné son mari. Le chroniqueur eût mentionné leurs noms. La discorde apaisée, le 25 juin le Frère Gilbert reprend la mer, tandis que les Pères se font élèves d'un serviteur micmac. Le 22 août, le P. Biard suit le sieur de Biencourt au bassin des **Mines** et à **Chignectou,** où les accueille une centaine de Sauvages, « moins vagabonds et habitant un pays agréable et très fertile ». Aux approches de l'hiver, nulle voile de France ne paraissant, les Jésuites ravitaillés en janvier font présent au sieur commandant de douze barils de froment, en dehors de ceux qu'ils avaient récoltés sur place pour faire les hosties du produit du sol vierge. Puis, ayant fait construire une chaloupe, ils vont à la recherche d'approvisionnements.

Le mois de mai 1613 étant venu « de cette façon, on traîne une misérable vie jusqu'à l'arrivée du navire ». On sait alors que, en France, la marquise, de concert avec le Père Coton, décida la fondation d'un poste de mission indépendant; dessein inspiré par divers motifs fort plausibles : le peu de ressources dont disposent le baron et Thomas Robin, l'inactivité des missionnaires à distance des indigènes, le malaise existant entre les deux pouvoirs, la médiocrité du nombre et de la qualité des colons. La Régente autorise par écrit le départ des Jésuites, même sans l'agrément du seigneur. En conséquence, **la Fleur-de-Mai,** jaugeant 100 tonneaux, part le 12 mars de Honfleur et entre au bassin le 16 mai; il est sous les ordres de M. de La Saussaye et du capitaine Flory, ayant à bord 48 personnes, y compris le Père Jacques Quentin et le Frère du Thet. Ce jour-là, cinq hommes seulement se trouvent au manoir : deux Pères et leur serviteur, Louis Hébert et un autre; tout le monde était dispersé au loin. L'on présente à M. Hébert, lieutenant, les lettres royales, « par lesquelles jussion était faite de relâcher les Jésuites ». Après cinq jours de vent contraire, le voilier appareille, le 21 mai, pour la rivière Pentagouët. Arrivé à la hauteur de l'île **Grand Manan,** « demeure deux jours et deux nuits dans la brume ». Ensuite, on reconnaît l'île des **Monts-Déserts** ou **Pemetic,** qui offrit un beau et grand port. On y érige une grande croix, chantant des hymnes, offrant la messe en ce lieu qu'on nomme **Saint-Sauveur.** Bientôt surgit une contestation entre les passagers et les matelots, ceux-ci affirmant avoir signé l'engagement de toucher « en un port de l'Acadie et de servir ensuite l'espace de trois mois ». Sur ces entrefaites, les Sauvages convoquent les missionnaires chez leur chef **Asticou** vers le centre de l'île; ce qui les détermine à s'établir à Saint-Sauveur — situé au Sud-Est de **Bar Harbour** actuel. L'on se met à travailler, et avec le travail commencent les contestations : la cause en était que M. de La Saussaye s'amusait trop à cultiver la terre, les ouvriers vaquant sans répit aux logements et fortifications. « L'Anglais, écrit le Père, vint nous mettre d'accord. » Le chroniqueur trace un dramatique récit de la soudaine irruption de Samuel Argall (V. ce nom), la prise de la **Fleur-de-Mai,** la mort du Frère Gilbert, l'exode du Père Quentin et du sien en Virginie à bord du voilier français commandé par Turnel, le bon traitement à bord de la part des officiers, le décret passé à Jamestown par Thomas Dale de la destruction immédiate de tous les établissements français : véritable usurpation, au sentiment de M. Biggar.

Pour exécuter ce dernier point du programme, Samuel Argall met à la voile avec trois unités, entre autres la prise, abat la grande croix à Saint-Sauveur, y plante une autre aux armes de Jacques I^{er}, y pend un matelot conspirateur, brûle tout à l'île Sainte-Croix, détruit toutes les marques du nom français, se fait guider à Port-Royal par un sagamo, pille, incendie, ravage tout en l'absence du personnel. M. Biggar et d'autres historiens ont accusé à tort, sur la foi des écrits de Lescarbot, le Père Biard d'avoir servi de guide à Argall dans son équipée. Celui-ci est retenu par le mauvais temps, trois ou quatre jours au goulet du bassin; là, un Français se présente et veut parlementer, assurant que le Père Biard est un vrai et naturel Espagnol qui, coupable de plusieurs forfaits en France, d'où il a fui, a donné beaucoup de scandale à Port-Royal; donnant, en plus, l'accusation par écrit et soussignée de cinq ou six noms, pressant le commandant anglais de le jeter en terre à l'abandon. Le 9 novembre, la flottille vogue vers la Virginie. Dès lors, le lieutenant Tur-

nel ne regarde plus le Père que comme un pendard détestable.

Deux jours après, s'élève un si grand orage qu'il écarte les trois voiliers : **La Fleur-de-Mai** est le jouet de la tempête, seize jours durant. Après une accalmie qui semble le rapprocher du port, un fougueux Sud-Ouest le pousse vers les îles Açores, dans le port de Fayal. Dans ce périlleux trajet, Turnel, qui parle bon français et d'autres langues, s'explique franchement avec le Jésuite, au sujet des accusations des gens de Port-Royal : il se rend à ses arguments. Soudain, il se montre bien perplexe, se trouvant devant une île habitée par des Portugais catholiques qui vont visiter son embarcation; si l'on y découvre les Jésuites, c'en est fait d'eux tous Anglais. Le remède est facile : faire faire aux religieux un saut dans la *mer*. Turnel se décide à les cacher à fond de cale. En entrant dans le havre, **la Fleur-de-Mai** heurte contre une caravelle espagnole chargée de sucre et lui rompt son beaupré. L'Espagnol se prend à crier au corsaire, faisant armer ses gens et en venant presque aux mains. Le capitaine Turnel débarque et demeure en otage : on visite et on revisite son bâtiment. Les Pères et le garçon Français, blottis derrière une chaloupe et sans souffler, se tiennent coi : le danger passé, ils reçoivent des Anglais louanges et caresses. Au bout de trois semaines, pendant lesquelles ils ne virent point le soleil, le navire appareille et gouverne vers l'Angleterre. Une tempête le jette hors de la Manche et il se réfugie de force au port **Milford**, en Galles. Les provisions manquant, Turnel va à Pembroke, siège de la vice-amirauté. On l'y fait prisonnier, « le navire étant à la française »; il avoua la vérité, mais sans être cru, faute de commission écrite. Contraint alors, il produit les deux Jésuites, « gens irréprochables », affirme-t-il. Eux content la vérité du fait, et, à leur déposition, le capitaine est tenu pour homme d'honneur et de bien; on était en février 1614. L'on fait loger les missionnaires chez le maire de la ville. Ce bon amiral s'appelait Nicolas Adams. Toutes sortes de gens les venaient voir de loin par curiosité de leur habit religieux. Un milord du Grand Conseil « voulut même avoir le plaisir de les amener en dispute rangée avec quatre ministres ».

La réponse venant de Londres, on apprend que l'ambassadeur de France, M. de Buisseaux, avait su l'arrivée du navire et en poursuivait la reddition, et l'élargissement des Jésuites. On les mena par un long circuit au port de Sandwich, de là à Douvres, puis à Calais, « où le sieur Arquieu gouverneur et M. La Boulaye doyen leur firent bon accueil et leur aumônèrent assez pour se conduire jusques à leur collège d'Amiens ». Dans la suite, le Père Biard vécut à Lyon et à Pontoise (1615), aux collèges d'Embrun et de Carpentras (1616-19); nommé aumônier des troupes royales, il mourut à Avignon, le 19 novembre 1622.

M. R.-G. Thwaites a publié les œuvres du Père Biard et les a fait traduire en anglais. Elles comprennent :

1° **Lettre au T. R. P. Claude Aquariva, général à Rome**, Dieppe, 21 janvier 1611; 2° **Lettre au R. P. Ch. Balthasar, provincial à Paris**, Port-Royal, 10 juin 1611; 3° **Lettre au T. R. P. Général**, *ib.*, 11 juin 1611; 4° **Lettre au R. P. Provincial**, *ib.*, 31 janvier 1612; 5° **Epistola ad R. P. Claud. Aquariva**, Romæ, 26 mai 1614; 6° **Relation de la Nouvelle-France**, etc., Lyon, 1616.

Cette **Relation** fut composée à Paris en 1614. La même année, Simon Imbert Sandrier, plutôt que Marc Lescarbot, de l'avis de M. Biggar, publiait le pamphlet intitulé : **Factum du procès entre messire Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt et Pierre Biard, Enemond Massé et consorts, soi-disants prêtres de la Société de Jésus.** Cet opuscule retarda donc l'impression à Lyon de la **Relation** pour deux ans. Le dessein du missionnaire fut double : raconter les événements, décrire « le naturel du pays », peindre ses habitants; et se justifier des accusations portées dans le **Factum** contre lui et ses confrères, durant leurs années de séjour à Port-Royal.

La **Relation** est divisée en 37 chapitres : les huit premiers ont trait à la géographie, au gouvernement, aux mœurs, coutumes, rites sociaux, domestiques, religieux des tribus indigènes : Champlain et Lescarbot y sont parfois mis à contribution; le chapitre 9 est la réfutation du **Factum**; le chapitre 10 donne les raisons qui militent en faveur d'une solide instruction des adultes païens avant le baptême; les chapitres 11-29 contiennent le récit de l'arrivée à Port-Royal, des principaux faits qui y surviennent, du départ pour Saint-Sauveur, de l'irruption d'Argall, source importante de l'histoire acadienne; les chapitres 30-34 exposent les péripéties du retour aux Açores, en Angleterre, en France; et les trois derniers racontent « les merveilles opérées en la guérison des Sauvages, le bon droit des Français contre la prétention des Anglais, la nécessité de coloniser la Nouvelle-France ».

Bibl. — P. Biard, *Relat. de la Nouv.-Fr.*, t. I, Québec, 1858; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of New-Fr.*, Toronto, 1901; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. I-IV, Cleveland, 1896-97; T. J. Campbell, *Pioneer Priests*, t. II, New-York, 1910.

BIBAUD (Michel) (1782-1857), poète, professeur, journaliste, historien.

François Bibaut ou Bibault, fils de François et de Jeanne Louineau, originaires de La Rochelle, dans l'Aunis, naquit en 1642, vint au Canada en qualité d'associé de la Compagnie des Indes occidentales, et se maria à Québec le 17 août 1671. Sa première femme, Jeanne Chalifour, lui donna une fille, nommée **Marie**, née aux Trois-Rivières en 1674 et épouse en 1707 de Pierre Morneau. De son second mariage en 1682 il eut de Louise Enard sept enfants, dont la plupart s'établirent à Batiscan : quatre garçons ont formé les branches descendantes.

Michel naquit à la Côte-des-Neiges près de Montréal, le 20 janvier 1782, et fit ses études classiques au collège Saint-Raphaël, devenu dans la suite le collège de Montréal. A la fin de son cours, il se livra à l'enseignement et aux lettres. En 1816, il publia à Montréal un volume intitulé **L'Arithmétique en quatre parties**, suivi d'un précis sur la tenue des livres de compte. Puis il fonda avec M. Delorme **L'Aurore des deux Canadas**, qui dura jusqu'en 1819 pour devenir **le Courrier du Bas-Canada** : il y combattait à outrance l'Union des deux provinces, déjà en germe dans l'opinion publique. En 1825, M. Bibaud entreprit la publication de la **Bibliothèque canadienne**, « afin de répandre la connaissance des sciences, des arts, des lettres, et de faire ressortir les talents inconnus ou effacés des compatriotes décédés ou vivants, de produire au jour les mouvements littéraires, les traits d'histoire, les événements mémorables et d'en instruire la jeunesse et le public ». L'auteur y inséra son **Histoire du Canada**, plus tard éditée séparément, la **Saberdache** du commandeur Viger (V. ce nom), des fragments de **l'Histoire du Canada** du docteur Labrie; en 1830, la publication formait neuf volumes in-8°. La même année, elle s'appelle **l'Observateur**, journal historique, littéraire, politique; les deux volumes, parus en deux ans, renferment la suite de **l'Histoire du Canada** (juillet 1830-juillet 1831). En 1832, nouveau titre : **le Magasin du Bas-Canada**, publié aussi en deux volumes in-8°. En 1842 parut **l'Encyclopédie canadienne**, revue mensuelle littéraire et scientifique; en 1848 la **Biographie des Sagamos illustres de l'Amérique septentrionale**; en 1820, la **Relation d'un Voyage à la côte du Nord-Ouest.**

En 1830, M. Bibaud éditait un volume de poésies canadiennes : **Epîtres, Satires, Chansons, Epigrammes.** Dans la suite, l'activité intense de l'auteur l'amena à rédiger des manuels, à traduire plusieurs œuvres, à collaborer à des journaux et à des périodiques. Il exerça, dans les dernières années de sa carrière, la fonction de traducteur des **Rapports officiels** de la commission de géologie. Il décéda à Montréal le 3 août 1857. Son frère Pierre, avocat, eut pour fils Jean-Jacques-Evariste, avocat, père de Victoria et d'Adèle, sans alliance : Adèle est l'auteur de quelques romans. Gaspard Bibaud, fils cadet de Michel, devint docteur en médecine.

BIBL. — P.-G. Roy, *Le Monde illustré*, Montréal, vol. 7; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Lévis, 1925; Bibaud, *Le Panthéon can., Montréal*, 1891; J.-M. Lemoine, *Monogr. et Esquisses*, 1885.

BIBAUD (Maximilien) (1824-87), fils du précédent, avocat, professeur, compilateur, critique, auteur de plusieurs ouvrages.

Né à Montréal en novembre 1824, il y fit ses études classiques, son cours de droit et fut reçu avocat. Il contribua à la rédaction des **Mélanges religieux** et fonda l'école de droit au collège Sainte-Marie des Jésuites, où il était engagé comme professeur.

Il a publié des ouvrages d'inégale valeur, presque tous tombés en désuétude : **Biogr. des Sagamos illustres de l'Amér. septentrionale** (1848), œuvre curieuse et instructive; **Dict. des Hommes ill. du Canada** (1857), devenu dans la suite le **Panthéon canadien**, réédité en 1891, documents précieux, mais souvent incomplets et inexacts; **Précis de l'Hist. de l'Europe durant la Révolution française** (2 vol. in-8°, 1857); **Tableau hist. des Progrès matér. et intell. du Canada** (1858); **Suppl. aux Trav. sur l'Hist. du Canada** ou **Instit. de l'Hist. du Canada**, « livre rempli de docum. inédits », (1858); **Les Machabées can.** (1859); **Mém. et Docum. inédits** (1872); **Commentaires sur les lois du Bas-Canada**, « pages mêlées d'études historiques du droit civil, romain, criminel, sans ordre ni logique, gâtées d'un pédantisme ridicule ». M. Bibaud est décédé célibataire à Montréal le 9 juillet 1887.

BIBL. — E. Lareau, *Hist. de la Litt. can.*, Montréal, 1874; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; H. Morgan, *Cel. Men*, Québec, 1862.

BIENCOURT (Charles de) (1593-1623), fils cadet du sieur de Poutrincourt, vice-amiral, baron de Saint-Just. — **Biencourt**, commune actuelle de la Somme en Picardie.

Né vers 1593, il accompagna probablement son père au Port-Royal en 1606 et y retourna en 1610. En juin de cette année, il instruisit la famille Membertou (V. ce nom) en trois semaines, laquelle fut baptisée par l'abbé Fléché (V. ce nom). Le 8 juillet, son père le renvoie en France avec Thomas Robin chercher des provisions et lever quelques colons. A Paris, la Régente intime l'ordre aux

deux associés d'embarquer les Pères Biard et Massé (V. ces noms). Mais les huguenots Dujardin et Duchesne, armateurs dieppois, s'y opposent avec énergie. Mme de Guercheville achète la cargaison et la **Grâce-de-Dieu** lève l'ancre le 26 janvier 1611 et n'entre au bassin de Port-Royal que le 5 mai, presque sans plus de provisions pour 50 personnes. Aussitôt M. de Poutrincourt, en vertu de son droit seigneurial, envoie son fils et le Père Biard rançonner les bateaux pêcheurs des environs. Le 11 juin, le baron s'embarque, laissant à M. de Biencourt le commandement de la place. A peine âgé de dix-huit ans, il entend l'idiome sauvage le mieux de tous. Au décès de Membertou, il voulut imposer au Jésuite la sépulture en terre non bénite : altercation qui s'apaisa dans la suite. Tous deux entreprennent un voyage, en quête de provisions pour l'hiver.

En amont de la rivière Saint-Jean, à l'île **Emenenic**, résidaient le capitaine Merveille et son lieutenant Robert Du Pont-Gravé avec un groupe de compatriotes Malouins. Ceux-ci se croyant découverts des Anglais, font des coups de feu qui amenèrent des arrestations : le lendemain tout se calme à l'amiable. De là, les voyageurs vont à Kénébec, le 28 octobre, « désireux de voir le fort des Anglais, où il n'y avait personne ». Puis remontant la rivière, les Armouchiquois les conduisent au chef **Meteourmite**, ami des Français. La curiosité ayant poussé quelques jeunes gens à entrer dans la barque, une rixe faillit éclater entre eux et les matelots. M. de Biencourt a redit souvent qu'il fut sur le point de crier : **Feu! Tue, tue!** Sa prudence sauva tout son parti. Dans l'île Emenetic, il planta la croix et les armes de France en signe de prise de possession. Au retour, on touche à Pentagouët qu'il remonte jusqu'à trois lieues. Sur le confluent **Chiboctous**, on rencontre 80 canots, une chaloupe, 300 Sauvages en 18 cabanes, c'était la tribu des **Tarratines** ou **Penobscots**, dont le chef **Betsabez** se prêta volontiers aux échanges. A l'île Sainte-Croix, hivernait Jehan Plâtrier de Honfleur, fils de Madeleine Chauvin (V. ce nom) : il cède à M. de Biencourt deux barils de pois. Le parti rentre à Port-Royal, le 26 novembre 1611, la neige couvrant déjà le sol. Le jeune commandant dut bientôt mettre tout son personnel à la ration. Il refusa au Père Biard d'aller passer l'hiver avec Du Pont-Gravé, afin d'apprendre plus vite la langue des Micmacs.

Le vaisseau, frété à Dieppe par M. de Poutrincourt et la marquise de Guercheville (V. ce nom), franchit l'Océan, du 31 décembre au 23 janvier 1612. L'on apprit alors, selon Lescarbot, que l'amiral de France avait honoré du titre de vice-amiral en la mer du Ponant le baron de Saint-Just, jeune gentilhomme expérimenté à la marine. M. de Poutrincourt, qui resta en France, commit ses intérêts à Simon Imbert Sandrier, et la marquise au Frère Gilbert du Thet (V. ce nom). Celui-ci accuse à Port-Royal Simon Imbert de malversations à Dieppe avant le départ; ce délit cause aussitôt la rupture entre les Jésuites missionnaires et le commandant; elle dura jusqu'au 25 juin. Au cours du mois d'août, le P. Biard et M. de Biencourt vont visiter le bassin des Mines et celui de Chignectou plus tard Beaubassin; ils trouvent le pays très beau, prêt pour la culture, ainsi que les Sauvages moins vagabonds. De retour, à l'entrée de l'hiver, le Père fait don au gouverneur de douze barils de froment sur les quatorze qu'il a reçus de France.

Au printemps de 1613, nul bâtiment de France; la petite colonie végète dans l'espérance. Le 16 mai, paraît **la Fleur-de-Mai** de la marquise à la vue de cinq personnes, « le sieur de Biencourt et ses gens étant au loin ». A son lieutenant Louis Hébert on présente les lettres royales « donnant jussion de relâcher les Jésuites », qui s'embarquent aussitôt pour l'île des Monts-Déserts. Le vice-amiral de Biencourt ne pouvait plus compter que sur les secours venant de son père; cinq mois se passent en quête de fruits sauvages, de gibier et de poisson. Soudain au début de novembre, Samuel Argall (V. ce nom) vint ravager l'habitation, en l'absence du commandant qui hiverna dans les cabanes des indigènes. Lorque son père aborde à Port-Royal, le 27 mars 1614, il n'est que le témoin de l'anéantissement de son œuvre coloniale; il redressa un semblant d'édifice provisoire, sans vouloir se désister de son entreprise.

Le 18 juillet, il est rendu avec son fils à La Rochelle, où tous deux font une déclaration assermentée sur la destruction de Port-Royal qu'ils attribuent au Père Biard, prisonnier à bord du navire d'Argall : plainte sans effet. A La Rochelle, M. de Biencourt s'associa à un groupe d'armateurs négociants, dont il devenait en 1615 l'agent principal en Acadie. En 1616 et 1617, le trafic des fourrures se montait à 25.000 livres. L'on croit que l'agent installa au Cap-Fourchu (auj. Yarmouth) une station permanente de signaux maritimes. Le 1er septembre 1618, il exécuta le projet de faire un patriotique appel aux échevins de Paris, leur écrivant que « le nom français s'évanouira, si l'on n'y donne ordre de bonne heure; que les Anglais, cet été, ont pris un navire de Dieppe; qu'il faudrait un ou deux navires allant et venant dans ce pays; qu'eux-mêmes ayant le navire pour marque de trophées des ancêtres, ne peuvent laisser périr

cette gloire; qui si le Canada n'a, dit-on, produit aucun fruit, c'est qu'il y a longtemps qu'on ne l'a point assisté, et pourtant l'Anglais a ses desseins ». Après cet appel, fort honorable pour son auteur, les échevins adressent une circulaire aux **bonnes villes** du royaume, appuient un projet de Compagnie générale de voyages et de colonisation; mais sans aucun résultat, la Cour elle-même se trouvant mêlée aux intrigues d'Albert de Luynes. M. de Biencourt abandonna la seigneurie et la colonie entière aux mains de son ami, Charles de La Tour (V. ce nom).

En 1895, l'on a découvert à Paris un document qui semble le concerner. D'après sa teneur, Charles de Biencourt, sieur de Poutrincourt, avait la charge de l'Académie du roi et donnait acte pour **la somme de 3.000 livres** à messire Raymond Phélyppeaux, sieur de Herbault, conseiller du roi au Conseil d'Etat et trésorier de son épargne, le 31 décembre 1621. Selon un autre document, il occupa cette charge jusqu'en 1638, date où « pouvoir fut accordé au sieur de Vaux pour administrer certaines de ses propriétés ». (V. Mém. Soc. Roy. Can., 1896.) La dernière version paraît dénuée de fondement.

Bibl. — R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, t. I-IV, Cleveland, 1903; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-Fr.*, Paris, 1865; H. P. Biggar, *The Early Trad. Co. of New Fr.*, Toronto, 1901; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Az. Couillard-Després, *Ch. de Saint-Etienne de la Tour et son temps*, Arthabaska, 1930.

BIENVILLE (François Le Moyne, sieur de) (1666-91), enseigne de la marine. — **Bienville** est un bourg actuel d'environ 250 âmes, dans l'Oise.

Il était le cinquième des enfants de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil (V. ce mot) et il fut baptisé à Ville-Marie, le 10 mars 1666. Entré comme cadet dans les troupes du détachement de la marine, il fut promu enseigne et se distingua dans les expéditions de M. de La Barre, de M. de Denonville et de la Nouvelle-Angleterre.

La duchesse d'Orléans écrivait un jour à sa sœur Louise, princesse Palatine : « On dit que, parmi les Sauvages du Canada, il y en a qui connaissent l'avenir. Un gentilhomme, qui a été page du maréchal d'Humières et qui a épousé (1683) une de mes dames d'atour (Mlle Souart, épouse du premier baron de Longueuil), amena avec lui un Sauvage en France. Celui-ci se mit un jour à pleurer à table. Longueuil (ainsi s'appelait le gentilhomme) lui demanda ce qu'il avait et s'il souffrait. Le Sauvage ne fit que pleurer plus amèrement. Pressé plus que jamais, il finit par dire : « **J'ai vu par la fenêtre ton frère assassiné en tel endroit du Canada et par telle personne... Mets par écrit cela, et tu verras si je me trompe.** » Longueuil écrivit; et, six mois après, quand vinrent les vaisseaux du Canada, il apprit que la mort de son frère était arrivée au moment exact et au lieu où le Sauvage l'avait vu, en l'air, par la fenêtre. »

Pareille anecdote ne peut s'appliquer qu'à François de Bienville. Les Iroquois Onnéiouts étaient venus rôder près de Montréal. Du haut d'une maison où elle était masquée par une cheminée, une sentinelle les aperçut; la garnison du fort Repentigny, alertée, les prit discrètement en chasse, Vaudreuil, de La Mine et Bienville en tête (6 juin 1691). Un officier a écrit que, à nuit close, l'on fit partir un canot à la découverte; que, après trois-quarts de lieue, les découvreurs vinrent dire que les ennemis étaient campés à une demi-lieue plus bas. On nagea doucement vers les îles Bouchard pour donner le temps aux Iroquois de s'endormir... Vers une heure après minuit, l'on trouva, à un quart de lieue plus bas l'endroit où logeaient les ennemis. Quelques Canadiens, qui avaient bu un peu trop d'eau-de-vie, s'en furent droit à la maison : une partie était couchée sur de la paille devant la porte. On fit grand bruit en les assommant. Ceux de l'intérieur se mirent à crier : **Osquenon** « la Paix ». L'interprète leur cria : Pas la Paix! Les uns tendaient les bras par la fenêtre : le chevalier de Crisafy en tira deux, on les lia; les autres crièrent : **Sadreyo** « battons-nous ».

M. de Vaudreuil ayant jeté un brandon sur la couverture qui était en paille, la maison prit feu : on y voyait comme en plein jour, ce qui permit aux assiégés de tirer à coup sûr. Sept hommes tombèrent mortellement frappés, dont Bienville, qui se battait avec bravoure. Mais les assiégés, un seul excepté, périrent dans les flammes de cette maison abandonnée de la côte de Repentigny. Depuis la guerre, c'était le premier échec que l'Iroquois eût reçu; aussi par la suite, allait-il un peu plus bride en main (7 juin).

L'officier de Bienville fut inhumé le lendemain à Ville-Marie.

Bibl. — A. Jodoin et J. Vincent, *Hist. de Long.*, Montréal, 1889; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Ch. de La Roncière, *Une épopée canad.*, Paris, 1930.

BIENVILLE (Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de) (1680-1768), frère du précédent dont il prit le titre, garde de la marine, enseigne, lieutenant de roi, commandant général, fondateur de la Nouvelle-Orléans, trois fois gouverneur de la Louisiane, chevalier de Saint-Louis.

I. **Jeunesse (1680-1700).** — Le douzième enfant de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil (V. ce mot), il fut baptisé à Ville-Marie, le 23 février 1680, et mourut célibataire à Paris, le 7 mars 1768.

Le 10 mai 1717, il écrivait au ministre, de la Louisiane : « Il y a 26 ans que j'ai l'honneur d'être au service du roi, huit ans dans les gardes de la marine, ayant toujours embarqué pour officier par ordre de la Cour. Je me suis trouvé dans tous les combats que feu mon frère Pierre d'Iberville a soutenus par mer et par terre — à Pemquid, le 14 août 1696, à la côte de la Nouvelle-Angleterre; à Terre-Neuve, du 12 septembre 1696 au 24 mai 1697; et dans le Nord, à la baie d'Hudson (1697-98). J'avais l'avantage de commander, à 17 ans, sa seconde batterie sur le **Pélican**, à l'action du Nord, en 1697, où nous nous battîmes contre trois vaisseaux anglais plus forts que nous; et, après huit heures d'un combat très opiniâtre, nous en coulâmes à fond un de 56 pièces de canon, en prîmes un autre de 40 pièces, et démâtâmes l'autre, qui nous échappa à la faveur de la nuit. Je fus blessé à cette occasion dangereusement, dont je suis resté fort incommodé!... Au retour de cette campagne, mon frère d'Iberville prit le parti de me faire servir en Louisiane.» (V. P. Margry, t. V.)

Gouverneur de Bienville.

Le 10 juin 1698, il est signalé comme garde-marine parmi les officiers choisis par le roi pour servir à bord de la **Badine**, vaisseau commandé par le capitaine d'Iberville (V. ce nom).

« Quand mon frère, dit-il encore, fit la découverte du Mississipi (3 mars 1699), j'y eus plus de part que lui, suivant sa **Relation** même; il me laissa commandant (en second-lieutenant de roi), dès la première année. » Après l'érection du fort de Biloxi, M. de Sauvolle (V. ce nom) en reçut le commandement et M. de Bienville lui fut adjoint comme lieutenant, le 12 avril 1699; sa commission officielle est datée du 2 mai 1700.

Le **Journal** de M. de Sauvolle raconte, comme le récit de M. de Bienville lui-même, les courses de reconnaissance que fit ce dernier sur le bas Mississipi et les quartiers environnants. En mai 1699, le lieutenant visite les chefs des diverses tribus riveraines et gagne aux Français leurs sympathies, sinon leur alliance. En juin, il se rend à Pensacola, poste d'une garnison espagnole jalouse et hostile, à la rivière de Biloxi, à celle appelée la Mobile, au pays des Pascaboulas. Le 1er juillet, les missionnaires du séminaire de Québec aux Tamaroas — ou moyen Mississipi — les abbés Davion et de Montigny (V. ces noms) descendent à Biloxi avec seize voyageurs; après neuf jours de repos, ils repartent, ayant reçu de l'aumônier de la garnison, l'abbé Bordenave (V. ce nom) du vin, des hosties, un peu de farine. Un nommé Launay (V. **Couture**), qui était du parti, trace au commandant Sauvolle un semblant de carte du fleuve Colbert, qu'il avait descendu trois fois. En août, M. de Bienville travailla au sondage des deux lacs, appelés par M. d'Iberville **Pontchartrain** et **Maurepas**, ainsi que des trois branches du delta que forme l'embouchure du grand fleuve. Le 15 septembre, revenant du pays des Bayagoulas, il rencontrait la corvette anglaise de Lewis Bank, qu'il somme de se retirer des eaux françaises. En octobre, il va reconnaître au Nord les villages des indigènes, qui lui apprennent les agissements des commerçants anglais de la Caroline au pays des **Chicachas**, desquels ils achètent leurs prisonniers sauvages pour les vendre aux îles comme des esclaves. « Les mois d'hiver, très venteux et très froids » le vinrent contraindre à se reposer à Biloxi.

Le 8 janvier 1700, on vit aborder les vaisseaux de France. Bientôt, M. de Bienville accompagne son frère d'Iberville en amont du Mississipi jusqu'à la hauteur des **Taensas**.

Là, il reçoit, ainsi que le Canadien Louis Juchereau de Saint-Denis, la mission de conduire un détachement sur la rivière de l'Ouest — **Rivière-Rouge** — afin d'explorer son cours et les pays d'alentour. Il a écrit le **Journal** de cette rude expédition (22 mars-18 mai 1700). C'est une description détaillée des cours d'eau, régions et tribus qui les habitent, des collines et des produits naturels du sol. Les inondations des terres basses et la limite du temps fixé par M. d'Iberville les forcèrent de retourner sur leurs pas (V. Margry, t. IV).

Dès le 5 février, le sieur d'Iberville avait cru nécessaire de fermer aux étrangers l'embouchure du fleuve; il fit choix du meilleur emplacement possible, situé à 18 lieues des bouches, pour y bâtir une maison en forme de redoute : le fort **Maurepas** ou du **Mississipi**. Il confia, à son départ au mois de mai, la garde du fort à M. de Saint-Denis et à M. de Bienville.

L'année suivante, à la mort prématurée de M. de Sauvolle, le 22 août 1701, M. de Bienville alla le remplacer au fort de Biloxi.

II. **M. de Bienville commandant (1701-06).** — A l'automne de 1701, M. d'Iberville effectuait son troisième et dernier voyage, quittant Rochefort avec la **Renommée** que suivait **le Palmier** sous les ordres de son frère, M. de Sérigny (V. ce *nom*). Le 16 décembre, il mouillait dans le port espagnol de Pensacola. Sans tenir nul compte des protestations du gouverneur, qui lui demandait de surseoir à tout établissement en Louisiane, il alla débarquer sa cargaison et ses hommes à **l'Ile-au-Massacre**, qui avait un bon port. Retenu à son bord par une douloureuse maladie, il manda à M. de Bienville d'abandonner le Biloxi. De l'île, le commandant alla, avec M. de Sérigny, prendre possession de la baie de **Mobile**, où, à l'embouchure de l'Alabama, ils commencèrent aussitôt les travaux du nouveau poste. En y arrivant, au mois de mars 1702, M. d'Iberville put, autour du fort **Louis**, tracer les alignements des rues, distribuer les terrains, installer lui-même quatre familles, premier noyau de la ville : **Mobile** était fondée. De ce nombre était la famille de Nicolas de La Salle (V. ce nom), venu en qualité de commissaire royal : il ne tarda pas à jalouser les frères Le Moyne, Canadiens plus privilégiés que lui, surtout les deux plus jeunes, M. de Bienville commandant et M. de Châteauguay, lieutenant, préposé à la garde des bâtiments érigés dans **l'Ile-au-Massacre**. Il ne cessa de les dénoncer au ministre en les chargeant de toutes sortes de méfaits. M. d'Iberville réussit, avant son retour en France, à s'assurer l'alliance des **Chicachas** et des Chactas et l'expulsion des Anglais de leurs territoires. Il laissa sous les ordres du commandant une garnison de 130 hommes. Le 20 juin 1702, il adressa au ministre un remarquable **Mémoire**, touchant l'avenir et le développement de la colonie. Un an après il était promu **premier gouverneur** de la Louisiane, mais une grave maladie le retint en France. Malgré sa jeunesse, M. de Bienville sut se montrer habile dans son administration. En septembre 1702, cinq Français furent assassinés en se rendant aux **Alibamons**. Il était nécessaire de les venger. Il marcha, avec 70 Français, à la tête de 1.800 alliés indigènes. Mais après dix-huit jours de campagne, la plupart se mit à déserter : il fallut se désister de la poursuite. Rentré à la Mobile, le commandant prit 50 nouveaux soldats. Les Alibamons avaient abandonné leurs villages, dont les cabanes furent incendiées. Avec 40 hommes, M. de Boisbriand alla surprendre l'ennemi : il lui tua un certain nombre de guerriers, fit des prisonniers avec leurs femmes et leurs enfants que M. de Bienville accorda aux Mobiliens (décembre 1702).

Au début de l'année 1703, le commandant chargea M. de Saint-Denis, ayant sous ses ordres 10 Français et 200 Sauvages, d'aller châtier les **Chétimachas** du meurtre de l'abbé de Saint-Cosme et de deux Français; le parti ramena encore des prisonniers. Puis, M. de Bienville et M. de Châteauguay organisent une autre expédition contre les Alibamons : l'attaque eut un succès relatif. M. de Boisbriand se rendit en conciliateur des esprits chez les Chicachas et les Chactas, les deux plus redoutables tribus. Le décès de M. Juchereau, à Ouabache, amena à la Mobile 35 personnes occupées aux travaux de sa tannerie : elles rapportaient 12.000 peaux de bisons. En 1704, la guerre sévissait en Europe : le ravitaillement de la colonie en ressentait le contre-coup. M. de Bienville envoya M. de Bécancour, officier canadien, chercher des vivres à la Havane. Le seul remède eût été, de l'avis de M. de Pontchartrain, la mise en culture du pays. Mais les environs de Mobile, selon le commandant, dans un rayon de vingt lieues, n'avaient pas de terres arables pour 50 habitants. D'ailleurs, il n'y avait pas de nègres pour défricher ce sol fiévreux, ni de bœufs pour le labourer, ni d'outils pour le travailler : neuf bœufs et quatorze vaches formaient alors le gros bétail. Chose inouïe! M. de La Salle écrivait que, faute de haches et de pioches, on n'avait pu abattre encore le premier arbre. Aussi bien, M. de Bienville laissa la liberté à 50 hommes de vivre de la chasse, à distance du fort. L'arrivée du **Pélican**, commandé par M. Ducoudray, apporta

des secours et 26 jeunes filles bretonnes, les premières envoyées en Louisiane pour fonder des familles : elles étaient sous la conduite de l'abbé Huet, missionnaire. Aux premiers jours de 1705, la nation des **Tonicas** vint s'établir à une lieue et demie du fort Louis. Trois voyageurs venant des **Yazous** annoncèrent la nouvelle de l'assassinat de l'abbé Foucault (V. ce nom) par les **Coroas.** Six mois après, les Natchitoches, décimés sur la rivière **Rouge** et réduits à la famine, vinrent se joindre aux **Colapissas,** près du lac **Pontchartrain.** M. Juchereau de Saint-Denis reçut ordre de M. de Bienville d'abandonner le fort **Maurepas** et d'en transporter les effets à Mobile; mais il fit une excursion sur les Chétimachas, avant son départ. Sur la fin de l'année, les **Apalaches** se vinrent joindre aux Français. Au commencement de 1706, Don Guzman, gouverneur de Pensacola, arriva en visite à Mobile, où il resta quatre jours. Parrain d'un enfant de Canadien, nommé Boutin, il fit jeter aux soldats plus de 1.000 piastres, demanda à M. de Bienville la liberté des prisonniers de la garnison et obtint deux charpentiers à son service. Faute de vivres, il fallut envoyer les hommes chez les Indiens, durant l'hiver. « Les Espagnols, dit le commandant au ministre, n'ont pu nous aider que du blé d'Inde que les femmes mangent à peine. Il est venu 50 hommes du Haut-Mississipi avec l'intention de s'établir. » Ce fut l'époque des incriminations du commissaire de La Salle contre les frères Le Moyne : il avait su gagner à ses sentiments le curé en titre, Henri Roulleaux de La Vente. Il écrivait des frères Bienville, Sérigny, Châteauguay : « Ils sont tous trois coupables de toute espèce de méfaits, et sont des voleurs et fripons qui dilapident les effets de Sa Majesté. » (Lettre du 7 septembre.) M. de La Vente se vit forcer de faire des rétractations et des excuses au commandant. Le 20 février 1707, M. de Bienville écrivit au ministre : « M. de La Salle m'a donné à entendre que, maintenant que M. d'Iberville était mort, je n'avais personne qui pût me protéger en Cour et qu'il ne me craignait pas du tout. » Mais les dénonciations avaient porté en haut lieu. En juin, le roi décida le rappel du commandant et l'envoi à la Louisiane, avec un gouverneur, d'un commissaire ordonnateur, sorte d'intendant chargé de tout réglementer dans les détails.

III. **M. de Bienville gouverneur (1707-13).** — Nicolas Daneau de Muy (V. ce nom) fut désigné comme gouverneur et M. Diron d'Artaguette (V. ce nom), comme commissaire aux classes (30 juin 1707). Tous deux devaient diriger une enquête impartiale sur les faits reprochés à M. de Bienville; le premier était même autorisé, après avoir la preuve de sa culpabilité, à l'envoyer prisonnier en France (23 juillet 1707). Au printemps de cette année, le **Saint-Antoine,** voilier de la Martinique, fit naufrage devant l'Ile-au-Massacre; l'équipage, sauvé en partie, fut hospitalisé par M. de Bienville à Mobile. Vers la même époque, il accorda à plusieurs familles l'autorisation d'aller s'établir dans l'île. En février 1708, la **Renommée** y abordait, Mais M. de Muy était mort dans la traversée. M. d'Artaguette débarqua avec son frère, ingénieur de talent. Ce décès permit au commandant de continuer ses fonctions, comme suppléant du gouverneur. L'enquête fut faite du 24 au 27 février : tous les témoins qui comparurent furent unanimes à le décharger des accusations de M. de La Salle. « Dans son inimitié pour le commandant, écrivait l'ordonnateur au ministre, le commissaire avait pu avancer beaucoup de faits de peu de conséquence. » (**Lettre** du 26.) Les habitants adressèrent à M. de Pontchartrain une requête fort élogieuse dans le même sens. Quoi qu'il en soit, M. de Bienville, tout en protestant de son innocence, aurait pu se livrer à quelque spéculation commerciale; outre qu'il se plaignait vivement de l'insuffisance de ses 1.600 liv. d'appointements, il est avéré qu'il n'en reçut pas un sou depuis 1704. Aussi bien, le ministre n'avait guère qualité d'écrire en 1710 : « Bienville n'est pas un bon sujet. » (V. Heinrich.) M. d'Artaguette, accompagné du gouverneur, fit une excursion de reconnaissance sur le Mississipi, « dont il trouva les bords très agréables ». Mais la colonie se débattait dans la misère; les colons étaient réduits à vivre de maïs et à peu près nus; les soldats, sans habits ni couvertures, sans solde et mécontents, prêts à déserter. A force de leur répéter que « le roi n'abandonnerait jamais la colonie », l'ordonnateur en décida plusieurs à faire de la culture. Néanmoins, au printemps de 1709, vivres et munitions vinrent à faire défaut. M. de Bienville envisageait le moment où il faudrait se contenter des glands de la forêt pour subsister misérablement. Simultanément les Anglais de la Caroline ne cessaient, durant toute la guerre européenne, d'user d'intrigues et des plus amples ressources afin de soulever les tribus voisines. M. de Pontchartrain ignorait-il ou bien oubliait-il l'ascendant que M. de Bienville avait pris sur les chefs indiens? Assurés du concours des Chicachas et des Chactas, les Caroliniens pouvaient, en une seule attaque, jeter la poignée des Français à la mer ou les massacrer jusqu'au dernier. C'est à l'honneur de son commandant du fort Louis d'avoir su, malgré sa pénurie de présents, maintenir l'alliance de ces deux

puissantes tribus et leur amitié envers les Louisianais. Sauf les Alibamons, toutes les peuplades leur restaient fidèles, tant M. de Bienville avait su les disposer « à aimer mieux, disait-il, un petit présent de nous qu'un beaucoup plus considérable des Anglais ». En mai 1709, ceux-ci lançaient les Alibamons sur nos alliés Mobiliens et Thomés, qui couvraient le fort. « On leur tua, dit Pénicaut (V. ce nom), 30 guerriers, on en blessa 7, et on en fit prisonniers 9, auxquels on cassa la tête à Mobile. » Les Caroliniens eux-mêmes se préparaient à venir l'assiéger à l'automne avec du canon, un corps de miliciens et 2.500 indigènes. Par bonheur, les mois se passèrent, et l'ennemi ne parut point, sans doute grâce à l'attitude des Sauvages qui refusèrent de marcher contre les Français. Un bon groupe de familles **chactas** vint même s'établir sur le bord de la baie qui garda leur nom. Pour passer l'hiver (1709-10), M. de Bienville obtint des tribus voisines assez de maïs pour sauver son monde de la famine. Le vaisseau de France n'arrivant pas en février 1710, l'on se vit alors réduit à la dernière extrémité. Cette même année, survint un malheur inattendu : un corsaire de la Jamaïque s'emparait de l'Ile-au-Massacre, où commençait à s'élever « comme une petite ville » (Pénicaut), et la mettait au pillage durant deux jours. La situation, au rapport de l'ordonnateur, « en devint plus pitoyable qu'on ne peut exprimer; nous étions si dénués de tout, qu'à moins de mourir de misère, on ne peut l'être davantage ». En vain, au commencement de 1711, M. de Bienville faisait-il réclamer d'urgence des secours aux Antilles et à la Vera-Cruz, on restait indifférent à ses appels, on confisquait ses marchandises comme contrebande de guerre. Grâce à l'énergie des administrateurs, les Français ne se laissaient pas entraîner au désespoir. A la suite d'une inondation désastreuse aux environs du fort Louis, il fallut s'armer de courage pour entreprendre, à quelques lieues plus bas sur la baie, l'établissement de la **Nouvelle-Mobile** (juin 1711). A l'automne, on reprenait à l'Ile-au-Massacre, dont le nom avait été changé en celui d'**Ile-Dauphine**, en l'honneur du jeune Louis XV, (25 oct. 1711). L'arrivée de **la Renommée** vint aussi stimuler les cœurs, en apportant un peu d'aisance. Au milieu de tant d'années de pénurie générale et de privations, la politique indigène de M. de Bienville **sauva la colonie**, de l'avis même du Conseil de la Marine. Seul, il sut gagner leurs sympathies, prodiguer aux chefs les marques d'amitié, apaiser leurs querelles, remettre les esclaves aussitôt achetés, protéger les faibles contre les plus forts, leur donnant une impression des Français, dépourvus de tout, différente de celle des Anglais, nombreux et opulents. Ceux-ci, au début de 1712, s'apprêtaient, à l'instigation de Spotswood, gouverneur de la Virginie, d'accord avec celui de la Caroline, à attaquer la Louisiane par terre et par mer. Mais la suspension d'armes entre les deux Couronnes les obligea à renoncer à ce dessein (août 1712). Avec un peu plus d'audace, il eût été facile aux Anglais de faire cette conquête, comme celle de l'Acadie. Mais M. de Bienville avait montré comment on pouvait leur résister. Depuis quatre années, le roi et son conseil cherchaient à passer la Louisiane à une Compagnie, à cause de la pénurie du Trésor : le 14 septembre 1712, elle fut concédée à la **Compagnie Crozat** (V. ce nom). Le gouvernement en fut octroyé à un intrigant, rêveur et ambitieux, le sieur Lamothe-Cadillac (V. ce nom), et à M. Duclos, commissaire ordinnateur. Ils n'arrivèrent qu'en juin 1713.

IV. **M. de Bienville, lieutenant de roi** (1713-1717). — Les directeurs de la compagnie créaient en Louisiane un **Conseil supérieur**, analogue à celui de Québec. Lieutenant de roi, à la tête des troupes de la Marine, M. de Bienville devint le premier conseiller, après les administrateurs. Il gardait donc le contact indirect avec les indigènes alliés. Entre le gouverneur et le commissaire, tous deux cupides, tout devint bientôt prétexte à querelles. Par suite, les soldats qui formaient deux compagnies, l'une réduite à 25 hommes et l'autre à 19, n'avaient à manger que du maïs et désertaient en Caroline (février 1714). La colonie était sans forteresse, sans artillerie montée. M. Duclos s'assura les bonnes grâces du lieutenant. Dans un **Mémoire** sur la Louisiane, il montre les Sauvages continuant toujours à venir auprès de M. de Bienville, pour lui remettre toutes leurs affaires, « la plupart, dit-il, ne voulant point reconnaître encore M. de Cadillac comme chef de la nation française ». En 1715, des voyageurs français allant aux Illinois furent assassinés, au nombre de quatre, par leurs guides natchez. Le chef, nommé **le Barbu** trama la mort des autres Français qui les suivaient. Le gouverneur ordonna à M. de Bienville d'aller venger ces meurtres et de bâtir un fort aux Natchez pour la Compagnie. Le lieutenant prit quarante soldats avec leurs officiers, Richebourg, de Mandeville, du Tisné. Pénicaut raconte ainsi les faits : « A la croix des Tonicas, on trouve une lettre pendue à une branche, où l'abbé Davion (V. ce nom) annonçait l'assassinat d'un certain Richard... On construisit un fort dans une île... Nous n'étions que cent et quelques hommes, les Natchez en avaient armé 1.200. Quand

notre fort fut avancé, M. de Bienville ordonna à M. du Tisné d'aller avec 20 hommes aux Natchez pour convoquer les chefs aux Tonicas. Lorsqu'ils arrivèrent, le lendemain, devant le commandant, celui-ci refusa le calumet, à leur grand effroi. Il leur dit qu'il était venu exiger satisfaction des cinq Français tués, qu'il voulait la tête des meurtriers, surtout du grand chef **Tête Blanche**, qu'ils iraient eux-mêmes les chercher. Ils députèrent deux ou trois, qui rapportèrent la tête d'un homme que le grand chef fit tuer exprès, un innocent du meurtre. M. de Bienville me fit voir si c'était celle de **Tête Blanche** que je ne reconnus point. Indigné, le commandant appela un jeune chef, lui reprochant sa ruse. Celui-ci répondit que **Tête Blanche** était le neveu du Grand Chef, qui aimerait mieux voir périr tout le village que de le livrer; mais il avoua qu'il y avait quatre meurtriers parmi les prisonniers, retenus au fort. Les ayant interrogés, M. de Bienville les condamna à avoir la tête cassée sur-le-champ : parmi eux le Barbu, le plus méchant des petits chefs. Il renvoya les autres au village. Le conseil des officiers réuni statua sur trois points : l'érection d'un fort et de ses dépendances par les Natchez eux-mêmes, la restitution des objets volés au comptoir de M. de La Loire, l'exil perpétuel de **Tête-Blanche** hors du village, sous peine de la vie. L'ingénieur Pailloux, avec 20 hommes armés, dont j'étais l'interprète, fut chargé de notifier au Grand Chef les conditions de la paix : elles furent acceptées. Averti, M. de Bienville se rendit alors au village avec 50 hommes. Il choisit l'emplacement du fort sur une élévation : on le nomma **Rosalie**, en l'honneur de la comtesse de Pontchartrain. Il ne fut achevé que l'année suivante (août 1716), avec les casernes et les magasins près des logements. M. de Bienville demeura aux Natchez toute cette année. » (V. Margry, t. V.) Il y laissa M. Pailloux pour commander. Il expédia un détachement prendre possession des **Natchitoches**, afin d'y prévenir les Espagnols. Le 15 avril 1715, les indigènes voisins de la Caroline massacraient les traitants répandus dans leurs villages; la Caroline fut envahie par des milliers de Sauvages, altérés de vengeance. M. de Bienville, à Mobile, se hâta de racheter les prisonniers anglais, hommes, femmes, enfants et de les héberger près du fort (septembre 1715). Après trois années d'insuccès, M. Crozat sollicita, au début de 1716, le rappel des administrateurs. « Si M. de Lamothe, écrivait ensuite M. de Bienville, me portait tant d'animosité, c'est à cause du refus que j'ai fait d'épouser sa fille. » Dans les premiers mois de 1717, un vaisseau anglais accosta à l'Ile-Dauphine : M. de Bienville remit au capitaine les Anglais et Anglaises, qui voulurent bien s'en retourner. Le gouverneur, M. de l'Espinay, et l'ordonnateur, M. Hubert, arrivèrent au mois de mai.

En ce moment, M. Leblond de La Tour érigeait aux Alibamons le **fort Toulouse**, ainsi appelé en l'honneur du comte de ce nom, fils naturel de Louis XIV, et président du Conseil de la Marine. C'est à ce conseil qu'était échue la succession de M. de Pontchartrain à la mort du roi. Au mois d'août, M. Crozat remit au Régent son monopole du commerce : il fut concédé aussitôt à la **Compagnie d'Occident**. Le 27 septembre, le pays des Illinois, détaché du Canada, fut attribué au gouvernement de la Louisiane.

V. M. de Bienville nommé gouverneur (1717-1725). — Les provisions de **commandant général** de la Louisiane pour M. de Bienville dataient du 10 septembre et lui furent notifiées le 27 du même mois. En même temps, il était promu chevalier de Saint-Louis, distinction d'ailleurs bien méritée par ses services. La Compagnie lui donnait les collaborateurs qu'il eût lui-même demandés. M. de Boisbriand devenait « commandant sur la rivière de la Mobile, rivières y affluentes et île Dauphine »; le 13 avril 1718, lieutenant de roi; son frère, M. de Châteauguay « commandant des troupes et de la marine (31 décembre) et second lieutenant de roi (13 avril 1718). En avril encore 1718, l'administration fut confiée à un **Conseil de régie**, présidé par le gouverneur et composé des deux directeurs généraux, M. Hubert et M. de Larcebault, de M. Le Gac, directeur particulier de l'Ile-Dauphine, des deux lieutenants de roi, et des commis en chef de chaque comptoir (23 avril). A ce Conseil la Compagnie déléguait en réalité tous ses pouvoirs; mais la discorde devait renaître avec ce partage entre plusieurs subalternes de l'autorité, qui appelle l'unité de direction. Que pouvait M. de Bienville sur les agissements de commis, mal recrutés et dispersés au loin? Son élévation au premier rang rassura les habitants et fut fort bien accueillie des Sauvages qui vinrent lui chanter le calumet. Dès les derniers mois de 1717, la Compagnie donna des instructions aux capitaines du brigantin **Neptune** et de la flûte **la Paix** pour remonter le fleuve, même jusqu'aux Illinois : ce que M. de Bienville considérait comme « une frivolité », à cause du courant et des méandres sans nombre. En vue de ravitailler les nouveaux colons, elle résolut de fonder un comptoir général, sous le nom de **Nouvelle-Orléans** (1718), en l'honneur du Régent. A

son insu, M. de Bienville était déjà occupé à en jeter les fondements, à 30 lieues de l'embouchure et à l'entrée du bayou **Saint-Jean**, par où le comptoir communiquerait avec le lac Pontchartrain et les forts de la côte (Lett. au duc de Noailles, 10 juin 1718). Il ajoute que le port de la baie **Saint-Joseph**, situé à 50 lieues à l'Est, fut reconnu comme médiocre par M. de Châteauguay : à peine occupé sur les instances de la Compagnie, on l'abandonna. Le commandant général choisit « comme port commode et stable » l'entrée de la passe orientale du Mississipi. En attendant les dragages de la barre, il lui fallut héberger les nombreux colons à l'île Dauphine et au Nouveau-Biloxi : beaucoup périrent des fièvres et des privations. Le 25 août 1718, **la Duchesse-de-Noailles, la Victoire** et **la Marie** en débarquaient 301 : « ce grand envoi était, dit Bienville, le plus beau du monde et le plus avantageux à la colonie ». (Lett. du 25 septembre.) Mais, hélas! la Compagnie oublia d'expédier des bateaux pour les mener sans retard sur leurs terrains, ou des ouvriers et des agrès pour en construire. Quand, à la fin d'octobre, les familles françaises, réunies en groupes d'associées, peuvent se transporter en amont du grand fleuve, « au lieu de laboureurs et d'artisans, elles s'aperçurent qu'elles avaient amené une multitude de bouches inutiles et pas un homme propre aux travaux les plus pressés » (It. ibid.) Par la faute de la Compagnie, la colonisation avait abouti à un pitoyable échec. L'hiver amena un dénûment complet sous les yeux du gouverneur désolé. Le 17 mars 1719, **le Comte-de-Toulouse** vint le premier mouiller devant l'île **Dauphine**, débarquant en tout 152 personnes, soldats, ouvriers en tabac, concessionnaires, avec peu de vivres et de marchandises. En avril, il n'y avait encore que quatre maisons à la Nouvelle-Orléans. Ruinés, au rapport de M. de Bienville, les colons ne comptaient pas dix dans leurs rangs, capables d'acheter les nègres annoncés. Et soudain, éclata la nouvelle de la guerre avec l'Espagne! Et les arrivages de concessionnaires se succédaient en avril sur deux vaisseaux de M. de Sérigny; en juin, en septembre, les recrues allaient au moins contribuer à la défense de la Louisiane. Et en mai 1719, la Compagnie d'Occident devint la **Compagnie des Indes**, qui héritait de si médiocres résultats. Mais, à son arrivée, le 20 avril, avec les frégates **le Maréchal-de-Villars** et **le Philippe**, M. de Sérigny apportait à son frère de Bienville l'ordonnance royale du 10 janvier portant la déclaration de guerre, avec l'ordre de la Compagnie d'Occident de s'emparer de Pensacola. M. de Bienville fit en diligence les préparatifs, pour y devancer les Anglais, nos alliés. Voici son récit : « Mon frère de Sérigny appareilla de l'île, le 13 mai, dans le **Philippe**, suivi des bâtiments **le Comte-de-Toulouse** et **le Maréchal-de-Villars**, commandés par M. Méchin et le chevalier de Gieux, dans lesquels on embarqua 150 soldats. Moi, je fus en chaloupe avec 80 hommes. Nous nous rendîmes devant Pensacola, le 14. Le lendemain, le gouverneur nous rendit la place, sur les quatre heures de l'après-midi; et le gouvernement en fut donné à mon frère de Châteauguay. Suivant la capitulation, nous nous étions engagés de remettre la garnison au port le plus proche. Nous fîmes embarquer tous les Espagnols dans **le Comte** et **le Maréchal**. Arrivés à la Havane, le gouverneur fit mettre à terre tous les équipages français, s'empara des deux vaisseaux, sans avoir égard à la capitulation; et, après les avoir armés de soldats et d'équipages espagnols, les a renvoyés nous assiéger à Pensacola... Ils sont venus, le 6 août, avec trois vaisseaux et neuf brigantins ou balandres, montés par 1.800 hommes de débarquement. Aussitôt, 50 soldats français s'échappèrent du fort et furent se joindre à eux. Ceux-ci envoyèrent sur-le-champ sommer mon frère de Châteauguay de se rendre, lequel n'eut d'autre parti à prendre que de capituler, se voyant abandonné de tous ses soldats. La capitulation a été de sortir du fort avec les honneurs de la guerre et d'être menés à la vieille Espagne. Nous y avons perdu la flûte **la Dauphine**, qui s'est brûlée par accident, et **le Saint-Louis** a été pris. La moitié de la garnison a pris parti avec les Espagnols contre nous. Aussitôt que M. de Châteauguay eut livré la place, le commandant de l'escadre fit partir trois brigantins, chargés de monde, pour venir prendre l'Ile-Dauphine et **le Philippe** qui y était mouillé. Il envoya une sommation de se rendre au capitaine. Celui-ci obligea l'officier d'aller à terre parler à M. de Sérigny, qui le renvoya sur-le-champ avec ordre de dire à son commandant qu'il pouvait venir et qu'il était prêt à le bien recevoir. Pendant la nuit, deux brigantins entrèrent dans la baie de Mobile et mirent à terre, chez un habitant, 35 hommes pour brûler et piller. Heureusement ce fut dans le temps que j'envoyais à mon frère de Sérigny un secours de quelques Français et de 60 Sauvages, qui les attaquèrent, en tuant cinq; six se noyèrent et 18 me furent amenés prisonniers. Tous les soldats français, pris les armes à la main, ont eu la tête cassée, faute de bourreau pour les pendre. Le reste de l'escadre espagnole arriva à l'Ile-Dauphine, deux jours après les brigantins. Après avoir resté devant l'île, pendant 14 jours, à canonner **le Philippe** et

le bourg, mais à hors de portée, par la peur d'une batterie en barbette et de 200 Sauvages envoyés au secours de mon frère, qui n'en avait que 160, y compris 80 soldats, dont partie plus à craindre que nos ennemis mêmes, ils ont enfin appareillé, le 26, pour s'en retourner, sans avoir osé faire de descente, après plusieurs tentatives où ils ont perdu beaucoup de monde. »

Le 1er septembre 1719, trois vaisseaux de ligne, **l'Hercule, le Mars** et **le Triton,** sous le commandement du comte de la Champmeslin, escortant deux bâtiments de la Compagnie des Indes, **l'Union** et **la Marie,** furent signalés en vue de l'île. M. de Sérigny dépêcha aussitôt un courrier à M. de Bienville qui s'était tenu à Mobile. Tout se prépara pour une nouvelle offensive par terre et par mer. Le premier, sur **le Philippe,** devait guider la flotte entière; le second, commander le parti de 500 à 600 indigènes et des soldats canadiens. Le 16 au soir, l'escadre française mouillait devant Pensacola et pénétrait, le lendemain, dans la rade en ordre de bataille. La flotte espagnole, commandée par l'amiral don Alfonso de Carascosa, composée du **Comte,** du **Maréchal,** du **Saint-Louis** ou trois frégates françaises, d'une autre frégate et de sept balandres, était embossée à l'entrée du port. Elle opposa une défense très vigoureuse; mais après deux heures et demie de canonnade, ses vaisseaux amenèrent pavillon l'un après l'autre. En même temps, à terre, M. de Bienville avec M. Juchereau de Saint-Denis investissaient le fort. Le gouverneur se rendit à la porte du fortin de l'île **Sainte-Rose** et le commandant du fort, sous la menace d'un assaut donné par les Indiens. On n'eut à déplorer que la perte de quelques hommes, tandis que l'ennemi eut beaucoup de tués et de blessés et laissait entre nos mains 1.500 prisonniers. Parmi ces derniers, il y avait un certain nombre de faux sauniers et une centaine d'anciens soldats de la Compagnie d'Occident : 37 de ceux-ci, pris les armes à la main, furent condamnés en conseil de guerre ou à mourir, ou à servir comme forçats en Louisiane. Le **Saint-Louis** transporta à la Havane le plus de soldats possible; seuls officiers et matelots furent expédiés en France. On décida de raser le fort de Sainte-Rose. On laissa au fort M. Delisle, lieutenant de vaisseau, et douze soldats choisis, avec ordre de se replier sur Mobile, si la flotte espagnole de Vera-Cruz se présentait : il devait la canonner d'abord, puis enclouer les pièces et incendier les bâtiments; ainsi il serait aisé par terre de jeter à la mer les troupes débarquées et non abritées dans une forteresse. M. de la Champmeslin appareillait, le 2 novembre, la maladie ayant décimé ses équipages. L'amiral Cornejo vint avec deux frégates et trois balandres à la baie **Saint-Joseph** et, trouvant Pensacola entre nos mains, il se retira à la Havane pour attendre les vaisseaux de ligne. Mais le Régent veillait. A toute éventualité, il fit donner ordre à M. de Saugeon et à M. de Caffaro de se rendre en Louisiane, chacun avec son escadre de trois frégates (27 février 1720). L'escadre espagnole de la Vera-Cruz fut dispersée par l'ouragan et M. de Saugeon quitta l'île **Dauphine** le 4 mai. Le 8 juin, M. de Sainvilliers, commandant **l'Amazone** et **la Victoire,** avait reçu les mêmes instructions et abordait à l'île : M. de Bienville, la paix étant assurée, lui demanda d'abandonner à la colonie les vivres dont il pouvait disposer. Il repartait dès le 27 avec M. de Sérigny, à qui il avait apporté la nomination de capitaine de vaisseau. Il en fut de même pour **le Toulouse** et **le Henri,** arrivés trois jours après, non plus sous le commandement de M. de Caffaro, décédé en cours de route, mais du capitaine de vaisseau M. de Valette : il débarqua toutes les provisions dont il se pouvait défaire. La suspension d'armes était, pour la mer, à dater du 29 février 1720; mais elle ne fut connue que le 27 mai à la Havane, d'où M. de Châteauguay l'apporta à la Louisiane. Les négociations diplomatiques se prolongèrent à Madrid jusqu'au 27 mars 1721 : Pensacola était abandonné à l'Espagne, et le Régent sacrifiait ainsi les intérêts coloniaux à sa politique continentale, sans amener nul changement d'attitude des gouverneurs espagnols à notre égard.

Le 15 avril 1721, un arrêt du Conseil de la Marine instituait « la Régie de quatre Commissaires du Conseil, députés par le roi pour régir les affaires de la Compagnie des Indes ». Le système de Law avait failli en Louisiane comme en France. Ils décidèrent d'abord la composition et la compétence du Conseil supérieur : M. de Bienville, gouverneur et président M. Leblond de La Tour, lieutenant général; M. Duvergier, directeur-ordonnateur; M. Delorme, directeur; M. de Boisbriand et M. de Châteauguay, lieutenants de roi, les directeurs et sous-directeurs des comptes. (Règlement du 5 septembre 1721.) Il était tenu de se réunir, tous les matins, au Nouveau-Biloxi, où ses membres devaient résider d'ordinaire, sauf M. de Bienville, autorisé sur sa demande à se fixer à la Nouvelle-Orléans. Par eux, la colonie fut divisée en neuf quartiers : Nouvelle-Orléans, Biloxi, Mobile, Alibamons, Natchez, Yazous, Natchitoches, Arkansas, Illinois. Ces quartiers furent répartis en quatre commandements et inspections : à M. de Bienville, Nouvelle-Orléans, Natchez, Yazous.

trois; à M. de Châteauguay, Mobile et Alibamons, avec quatre; l'Ile-aux-Vaisseaux, l'Ouabache, le Missouri avec chacun une compagnie. La nouvelle tâche imposée au gouverneur exigeait un dévouement et un courage peu communs : sa juridiction s'étendait à de si grandes étendues, où étaient situés les comptoirs. Le malheur vint du mauvais choix des sous-directeurs éloignés. La Régie des Commissaires, seuls gérants pour les actionnaires de la Compagnie des Indes, tomba elle-même dans l'erreur, en tarifant toutes les denrées, de manière à leur procurer un bénéfice élevé; elle fit vendre, suivant les postes ou comptoirs à 50, 70, 80, 100 % de profit sur les factures de France. Bientôt les résultats malheureux ne se comptaient plus : discrédit des billets et de la monnaie de cuivre, usure, hausse des marchandises les plus nécessaires, mauvais régime servi aux soldats, désertion de la garnison des Alibamons en Caroline, départ secret aux Antilles... Cependant au 1er juillet 1722, la Régie des Commissaires avait déboursé la somme de 1 million 570.000 livres. Ces dépenses servaient aux concessions des directeurs et gardes-magasins. M. de La Chaise remplaça Duvergier, destitué avec Delorme : il accusa le gouverneur de favoriser les échanges exorbitants des Canadiens sur le Mississipi et aux Illinois. M. de Bienville voulait-il voir l'administration coloniale faire retour à la Couronne? Il n'était pas le seul à caresser ce projet. Les concessionnaires se plaignaient de ses refus de les entendre et de leur rendre justice au Conseil. La moitié du Conseil ne faisait que violer les ordonnances des Commissaires : il n'en pouvait rien. Il dévoua toutes ses énergies à établir la Nouvelle-Orléans, qui devint la capitale, grâce à lui et à l'ingénieur en chef M. de La Tour, qui avait réussi, avec ses ingénieurs en second, à faire monter les vaisseaux en amont de l'embouchure du Mississipi (juin 1722). A la fin de l'année, le Nouveau-Biloxi demeurait abandonné. Par malheur, le 12 septembre, un terrible ouragan renversa les deux tiers des « baraques », endommageant les autres. M. de Pauger, ingénieur, avait fondé **La Balise**, sur le delta, avant-port de la capitale. Les Commissaires réorganisèrent (19 décembre 1722) la régie du Conseil colonial : M. de Bienville président; M. de La Tour, vice-président; M. de La Chaise et M. du Sauvoy, commissaires ordonnateurs, quatre autres membres, tous résidents de la capitale, devant s'assembler trois fois la semaine. Le 23 mars 1723, un arrêt royal restituait à la Compagnie des Indes avec le monopole des tabacs la jouissance de ses anciens privilèges. Mais le ministre de la Marine ne se désintéressait en rien de la colonie : il exigea que le **Conseil des Indes** lui rendît compte de sa gestion, tous les quinze jours. La malheureuse Louisiane allait retomber dans « la disette universelle de toutes choses et les colons dégoûtés voulaient tout abandonner ». En automne, les denrées les plus nécessaires coûtaient des prix exorbitants : un œuf se vendait 16 à 18 sous, un pain noir 15 francs. La Louisiane, en raison du souci de l'épargne, redevenait « un pays de misère », où périssaient les enfants, où le commissaire du Sauvoy et l'ingénieur en chef Leblond de La Tour, mouraient victimes du manque de secours et de remèdes. (Lett. de l'ingénieur Franquet de Chaville, 26 oct. 1723.) En août 1724, **le Chameau** arrivait à Port-Louis avec 54 colons rapatriés. C'est que les commis, auxquels la faiblesse ou la complicité des directeurs laissait le champ libre « ne cherchaient qu'à se tirer de la misère aux dépens de la Compagnie et du public » (Mém. de M. de Bienville). M. de La Chaise, au lieu de s'en prendre aux coupables, n'hésita pas un instant à attribuer à M. de Bienville l'entière responsabilité de ces affreux désordres, qui retombaient sur des conseillers. « Contre lui, assurait-il, on trouverait plus de preuves qu'il n'en faudrait pour lui faire son procès. » Appuyé par le gouverneur, il eût difficilement réussi à morigéner les délinquants; en se déclarant son adversaire, il compromettait l'avenir de la colonie. Dès 1723, le Conseil des Indes manda auprès d'elle M. de Bienville; mais retardé par le naufrage de **la Bellone**, celui-ci ne put s'embarquer que durant l'été de 1725. Le 20 octobre suivant, il rédigea un **Mémoire justificatif** de sa carrière et de sa récente administration. On lui donna néanmoins pour successeur M. Perrier (V. ce nom). En 1730, la situation était sans issue, après la conjuration générale des Indiens et la révolte des Natchez. Le 22 janvier 1731, la Compagnie des Indes suppliait le roi de reprendre « entre ses mains très puissantes » la Louisiane. Le 23, le roi accepta, à dater du 1er juillet, « la rétrocession de la propriété, seigneurie et justice de la province » (V. **Louisiane**).

VI. **M. de Bienville renommé gouverneur (1732-43).** — Le comte de Maurepas, ministre de la Marine, rappela bientôt M. Perrier, qui avait fini par s'aliéner tout le monde : sa hauteur en était la cause. Dès le 6 décembre 1730, il avait songé au rappel de M. de Bienville. Les colons sollicitaient son prompt retour. Le 25 juillet 1732, il redevenait gouverneur de la Louisiane; ses instructions sont

datées du 2 septembre suivant. M. de La Chaise était remplacé par M. de Salmon, comme ordonnateur royal. Les deux administrateurs quittaient Rochefort le 1er décembre. A la Nouvelle-Orléans, le gouverneur était reçu, en février, « avec des marques d'une joie et d'une satisfaction sans pareille », comme le gage d'une ère de paix, où la colonie verrait la fin de tous ses maux. La poussée anglaise vers l'Ouest s'était affirmée avec vigueur : la Géorgie recevait sa charte le 9 juin 1732 et les Carolines du Nord et du Sud avaient essaimé dans les territoires indiens. M. de Bienville qui « avait, disait-il, gouverné jadis les tribus despotiquement, bien que nées dans l'indépendance », s'aperçut en peu de mois à quel point était changée leur façon de penser et d'agir à l'égard des traitants anglais. Nos alliés Chactas exigeaient le double de nos présents annuels. M. de Bienville écrivit au ministre (13 mai et 27 juillet 1733) que « quelque action de vigueur contre les Chicachas, gagnés aux Anglais, devenait indispensable, et qu'il fallait ou les contraindre à abandonner la Louisiane, ou les soumettre de façon qu'ils ne puissent plus remuer ». Ainsi les Anglais avaient atteint leur but : avec une inflexible continuité ils avaient poursuivi leur politique; jetant bientôt le masque, ils allaient recourir à la force pour achever ce que, à la faveur de l'alliance, ils avaient si bien commencé par l'intrigue. (V. P. Heinrich.) Peu après son arrivée, M. de Bienville s'empressa de rédiger un mémoire sur les tribus indigènes. « Le premier créole, dit-il, est né d'un père canadien, Claude Jousset ». Puis il constate le malaise créé par les cartes ou papier-monnaie. « Ici, chacun dépense, sans songer au lendemain..» Il donne aussi l'impulsion à la culture du ver à soie; mais il déplore le manque de métiers pour le tissage. En 1734, il s'occupe de l'érection de nouvelles casernes, des concessions aux soldats réformés, des négociations avec les tribus amies et des menaces de rébellion des peuplades ennemies. En 1736, il somme les Chicachas de chasser ou de lui livrer les réfugiés Natchez : sur leur refus, il leur déclare la guerre. Son plan était de marcher contre eux en amont de la rivière **Tombigbee**, tandis que le major d'Artaguette (V. ce nom), avec les garnisons et les volontaires Illinois, viendrait les assaillir par le Nord-Ouest : les troupes devaient se rejoindre le 10 mai 1736. Mais M. de Bienville, laissant son artillerie sur la rivière Mobile, subit un retard de trois semaines. Le major accéléra sa marche, aspirant peut-être à l'honneur de s'emparer le premier du fort ennemi. Le drapeau anglais y flottait au vent. Il ordonna l'assaut immédiat et fut pris avec les officiers canadiens Drouet, d'Esgly, de Coulonge, de Saint-Ange et du Tisné, ainsi que 15 soldats et le Père Sénat, aumônier jésuite. Ce dernier et le major furent les premiers mis à la torture; les autres périrent tous aussi par le feu. M. de Bienville parut à la tête de ses troupes, le 26 mai, et mit le siège devant le fort. Commandés par les Anglais, les Sauvages attendirent que les assaillants fussent rendus au pied des palissades : deux décharges à bout portant mirent hors de combat 80 hommes, tandis que les alliés indigènes prenaient la fuite. L'échec était complet, sanglant, humiliant.

Au retour, le gouverneur réclama des secours de la métropole et un corps expéditionnaire du Canada. Les préparatifs durèrent deux années. Les troupes n'arrivèrent qu'en 1738. Le **Journal** du Père Vitry, Jésuite, aumônier en Louisiane, vient d'être publié, en mai 1929, dans la revue **Nova Francia.** La France envoya 600 hommes de la marine, plus un détachement de 200 volontaires et 500 soldats; elle arma 382 Sauvages du Canada et 293 de la Louisiane. Le missionnaire a consigné le nom des officiers canadiens : Etat-Major, de Longueuil major et de Lignery aide-major de Montréal; les capitaines de Céloron et de Saint-Laurent; les enseignes en pied Le Verrier et de Saint-Pierre; les enseignes en second de Portneuf, de La Corne, de Villiers, de Richardville et son frère de Carqueville, cadet, fait prisonnier en 1736 et ayant perdu trois frères; le dessinateur de Léry; les aumôniers du Péret, sulpicien; de la Bretonnière, jésuite et un Père récollet; les chirurgiens Istre et de Gaspé. Le 6 septembre 1738, M. de Bienville fait partir de la Nouvelle-Orléans le premier détachement de 130 hommes, commandé par le capitaine de Coustillas. Six grands bateaux à 18 rames remontent le Mississipi jusqu'à la rivière **Blanche,** affluent de l'Arkansas (29 octobre). Le parti atteint la rivière **Saint-François,** le 10 novembre, pour bâtir « un assez grand fort »; mais le commandant meurt le 19. En janvier 1739, arrivent deux voitures de provisions. En mai, M. de Bénac amène un second détachement de 40 hommes; et, en juin, le troisième se présente sous les ordres de M. de Noyan, major général de la Nouvelle-Orléans, qui remonte vers le pays des Chicachas : il bâtit le fort qu'il nomme **l'Assomption** (15 août). En septembre, les Français sont attaqués sur le fleuve quand arrive, le 10 octobre, le détachement du Canada sur 76 canots d'écorces. Il est suivi, deux jours après, du premier détachement de la marine sur 11 bateaux; puis, le 25, du second et du troisième, le 13 novembre, commandés par M. de Bien-

ville. Ses 2.000 combattants se trouvaient à 40 lieues du pays ennemi. En janvier 1740, les Sauvages alliés font trois prisonniers Chicachas. Le 22 février, les assaillants marchent contre leurs trois forts et le combat, sans artillerie transportable, dure de 9 heures à midi. Le surlendemain, l'ennemi veut parlementer : il ramène deux Français captifs. Le 7 mars, six Chicachas et quatre Anglais entrent à cheval dans le fort : arrêtés, ils promettent de livrer tous les Natchez réfugiés et reconnaissent la puissance des Français comme futurs alliés. Le 1er avril, M. de Bienville ordonne l'évacuation des troupes et le retour au Canada et à la Nouvelle-Orléans. Hâtive réconciliation d'une lutte qui avait coûté au Trésor royal près de deux millions de livres, sans amener l'humiliation et la ruine de la tribu hostile. Les Anglais, en réalité, triomphaient et pouvaient désormais s'enhardir en Louisiane et ailleurs. Ce simulacre de paix mécontenta les esprits et vint briser le crédit du gouverneur; en 1742, la Cour lui notifiait son rappel, avec ordre d'attendre l'arrivée de son successeur, M. le marquis de Vaudreuil (10 mai 1743).

M. de Bienville a été souvent appelé le **Père de la Louisiane**, en raison des trente-cinq années de son administration. Dans la suite, il vécut à Paris, doté par le roi d'une pension de 1.800 livres. Il y mourut, le 7 mars 1768. Par son testament olographe, fait le 15 janvier 1765, il instituait ses légataires universels, après avoir fait quelques dons à ses parents et à ses domestiques : 1° son petit-neveu Le Moyne de Longueuil, pour un quart; 2° son neveu Le Moyne de Sérigny, fils puîné du gouverneur de Rochefort pour le second quart; 3° son neveu Le Moyne de Châteauguay, pour le troisième quart; 4° ses petits-neveux et leur sœur de Sérigny, pour le quatrième quart. A son testament, le Canadien resté fidèle à sa foi ajoutait cette clause: « Je remets mon âme à Dieu. Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise. J'implore la miséricorde de Dieu et de J.-C., mon Sauveur; je réclame la protection de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste, mon patron, et de tous les saints et saintes du Paradis. Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je décéderai la somme de 1.000 liv. une fois payée. J'ordonne qu'il soit dit 300 messes pour le repos de mon âme, en telle église qu'il plaira à mon exécuteur testamentaire. »

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. I-VI; V. Phelps, *A Record, Louisiana*, Boston, 1905; A. Fortier, *Hist. of Louis.*, Paris, 1904; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, au XVIIIe siècle, ibid., 1706; Marc Villiers du Terrage, *Les Dern. Ann. de la Louis. fr.*, ib., 1904; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, ib., 1907; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, Cleveland, 1903; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 4e série, Lévis, 1922; *Nova Francia*, revue, Paris, mai-juin 1929; Ch. de la Roncière, *Une Epopée canad.*, ib., 1930.

BIGOT (François) (1703-77), écrivain principal, ordonnateur et subdélégué, intendant à Québec.

Il naquit à Bordeaux, le 31 janvier 1703. Son père, Louis-Amable, y était conseiller au Parlement; et sa mère, Marguerite Lombard, appartenait à une famille distinguée en Guyenne. La famille comptait à la Cour de puissants protecteurs. Marie-Louise Bigot, fille d'Antoine, auditeur des Comptes, avait épousé (1697) le fils du comte de Sillery et de Catherine de La Rochefoucauld; leur fils, marquis de Puysieux, fut ministre des Affaires étrangères, secrétaire d'Etat, conseiller au ministère de la Marine : sa fille unique obtint (1744) la dispense d'épouser Louis-Charles-César Le Tellier, comte, ensuite maréchal d'Estrées. La famille bordelaise était aussi apparentée au comte de Morville, secrétaire du Conseil de la Marine.

C'est par son intermédiaire que François fut admis dans son administration. Après plusieurs années de service, il fut nommé par M. de Maurepas commissaire de la marine à Rochefort (1731). Le 1er avril 1739, on lui octroyait une commission comme premier ordonnateur à Louisbourg, chef du Conseil suprême et subdélégué de l'intendant du Canada. M. de Forant, nommé gouverneur, et M. Bigot, montés à bord du **Jason**, débarquèrent à l'Ile-Royale, le 9 septembre suivant. Leurs instructions étaient amples et nettes. Ils avaient ordre de collaborer avec entente et harmonie et ils se mirent à l'œuvre à Louisbourg activement et sans répit. M. Bigot s'empressa de porter des règlements précis concernant les magasins du roi, la distribution des effets et des provisions, le système des contrats pour la vente des marchandises. Il sut créer avec succès une série d'échanges de produits coloniaux entre Louisbourg et les Antilles et il suggéra au ministre de frapper d'un impôt le bœuf salé et le poisson sec que l'on exportait aussi en Europe; il provoqua l'établissement de manufactures de colle de poisson qui réussirent à merveille. Son attention se porta bientôt à faire l'exploitation des mines de houille dont il expédia en France des specimens d'essai : le résultat favorable amena la continuation de l'entreprise. Les pêcheries dominaient alors tous les autres produits commerciaux; il s'étudia à garantir un plus grand rendement annuel, après avoir pris l'avis des pêcheurs et s'être conformé à leurs propositions. Douze bâtiments furent construits en douze mois et huit autres achetés à Boston.

ville. Ses 2.000 combattants se trouvaient à 40 lieues du pays ennemi. En janvier 1740, les Sauvages alliés font trois prisonniers Chicachas. Le 22 février, les assaillants marchent contre leurs trois forts et le combat, sans artillerie transportable, dure de 9 heures à midi. Le surlendemain, l'ennemi veut parlementer : il ramène deux Français captifs. Le 7 mars, six Chicachas et quatre Anglais entrent à cheval dans le fort : arrêtés, ils promettent de livrer tous les Natchez réfugiés et reconnaissent la puissance des Français comme futurs alliés. Le 1er avril, M. de Bienville ordonne l'évacuation des troupes et le retour au Canada et à la Nouvelle-Orléans. Hâtive réconciliation d'une lutte qui avait coûté au Trésor royal près de deux millions de livres, sans amener l'humiliation et la ruine de la tribu hostile. Les Anglais, en réalité, triomphaient et pouvaient désormais s'enhardir en Louisiane et ailleurs. Ce simulacre de paix mécontenta les esprits et vint briser le crédit du gouverneur; en 1742, la Cour lui notifiait son rappel, avec ordre d'attendre l'arrivée de son successeur, M. le marquis de Vaudreuil (10 mai 1743).

M. de Bienville a été souvent appelé le **Père de la Louisiane**, en raison des trente-cinq années de son administration. Dans la suite, il vécut à Paris, doté par le roi d'une pension de 1.800 livres. Il y mourut, le 7 mars 1768. Par son testament olographe, fait le 15 janvier 1765, il instituait ses légataires universels, après avoir fait quelques dons à ses parents et à ses domestiques : 1° son petit-neveu Le Moyne de Longueuil, pour un quart; 2° son neveu Le Moyne de Sérigny, fils puîné du gouverneur de Rochefort pour le second quart; 3° son neveu Le Moyne de Châteauguay, pour le troisième quart; 4° ses petits-neveux et leur sœur de Sérigny, pour le quatrième quart. A son testament, le Canadien resté fidèle à sa foi ajoutait cette clause: « Je remets mon âme à Dieu. Je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise. J'implore la miséricorde de Dieu et de J.-C., mon Sauveur; je réclame la protection de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste, mon patron, et de tous les saints et saintes du Paradis. Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je décéderai la somme de 1.000 liv. une fois payée. J'ordonne qu'il soit dit 300 messes pour le repos de mon âme, en telle église qu'il plaira à mon exécuteur testamentaire. »

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. I-VI; V. Phelps, *A Record, Louisiana*, Boston, 1905; A. Fortier, *Hist. of Louis.*, Paris, 1904; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, au XVIIIe siècle, ibid., 1706; Marc Villiers du Terrage, *Les Dern. Ann. de la Louis. fr.*, ib., 1904; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, ib., 1907; R. G. Thwaites, *The Jes. Rel.*, Cleveland, 1903; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, 4e série, Lévis, 1922; *Nova Francia*, revue, Paris, mai-juin 1929; Ch. de la Roncière, *Une Epopée canad.*, ib., 1930.

BIGOT (François) (1703-77), écrivain principal, ordonnateur et subdélégué, intendant à Québec.

Il naquit à Bordeaux, le 31 janvier 1703. Son père, Louis-Amable, y était conseiller au Parlement; et sa mère, Marguerite Lombard, appartenait à une famille distinguée en Guyenne. La famille comptait à la Cour de puissants protecteurs. Marie-Louise Bigot, fille d'Antoine, auditeur des Comptes, avait épousé (1697) le fils du comte de Sillery et de Catherine de La Rochefoucauld; leur fils, marquis de Puysieux, fut ministre des Affaires étrangères, secrétaire d'Etat, conseiller au ministère de la Marine : sa fille unique obtint (1744) la dispense d'épouser Louis-Charles-César Le Tellier, comte, ensuite maréchal d'Estrées. La famille bordelaise était aussi apparentée au comte de Morville, secrétaire du Conseil de la Marine.

C'est par son intermédiaire que François fut admis dans son administration. Après plusieurs années de service, il fut nommé par M. de Maurepas commissaire de la marine à Rochefort (1731). Le 1er avril 1739, on lui octroyait une commission comme premier ordonnateur à Louisbourg, chef du Conseil suprême et subdélégué de l'intendant du Canada. M. de Forant, nommé gouverneur, et M. Bigot, montés à bord du **Jason**, débarquèrent à l'Ile-Royale, le 9 septembre suivant. Leurs instructions étaient amples et nettes. Ils avaient ordre de collaborer avec entente et harmonie et ils se mirent à l'œuvre à Louisbourg activement et sans répit. M. Bigot s'empressa de porter des règlements précis concernant les magasins du roi, la distribution des effets et des provisions, le système des contrats pour la vente des marchandises. Il sut créer avec succès une série d'échanges de produits coloniaux entre Louisbourg et les Antilles et il suggéra au ministre de frapper d'un impôt le bœuf salé et le poisson sec que l'on exportait aussi en Europe; il provoqua l'établissement de manufactures de colle de poisson qui réussirent à merveille. Son attention se porta bientôt à faire l'exploitation des mines de houille dont il expédia en France des specimens d'essai : le résultat favorable amena la continuation de l'entreprise. Les pêcheries dominaient alors tous les autres produits commerciaux; il s'étudia à garantir un plus grand rendement annuel, après avoir pris l'avis des pêcheurs et s'être conformé à leurs propositions. Douze bâtiments furent construits en douze mois et huit autres achetés à Boston.

En même temps, l'ordonnateur favorisa avec énergie les défrichements à l'île Saint-Jean, en vue d'y attirer le plus d'Acadiens possible.

Par malheur pour la France et même pour lui, le 10 mai 1740, M. de Forant succombait à une pneumonie : M. Bigot le fit enterrer dans la chapelle de la citadelle, contre l'avis de quelques officiers. En 1742, la mauvaise récolte vint menacer le personnel d'une famine; il en écrivit au ministre, tout en commandant des provisions à Canso, à New-York et à Boston : les administrateurs proposèrent le plan d'établir à Louisbourg un magasin permanent, muni de réserves de farines et de viandes salées. L'ordonnateur se décida aussi à faire une tournée d'inspection de toutes les terres arables, surtout à Miré et au Bras-d'Or. Chaque année, il avait l'œil ouvert sur le commerce illicite des flibustiers. Cependant, il ne tarda point à inaugurer des opérations à son compte personnel ou domestique; empruntant des fonds aux spéculateurs de Bordeaux et à sa famille, il arma plusieurs bâtiments pour la course et pour les échanges; la Cour sachant tout le laissa faire. Comme il voulut engager dans ces transactions des sommes considérables, il se vit amené à avoir recours à d'autres expédients. A la fin de 1744, son jeu fut découvert et la garnison en révolte l'accusa de soustraire aux soldats, occupés à défaut d'ouvriers aux travaux des fortifications, le supplément de salaire convenu; il retenait aussi une partie de leur habillement et même de leur subsistance pour battre monnaie. En 1745, nouvelle rébellion : Du Chambon et Bigot sollicitèrent en haut lieu le pardon des mutins. La chute de Louisbourg (V. ce mot) vint mettre un terme à ces déprédations et à la cupidité de s'enrichir. Des rumeurs commencèrent à circuler à Versailles, accusant l'ordonnateur d'avoir concouru à la défaite par ses dilapidations des fonds destinés aux fortifications de la place, d'avoir épargné sur les magasins et la caisse militaire et d'avoir spéculé sur les marchandises du roi. Arrivé en France avec les exilés, non seulement il échappa à toute censure officielle, mais les fonds provenant de ses ventes lui furent attribués en raison de son dévouement et de son zèle pour le progrès de la colonie. Bien plus, il continua à percevoir les émoluments d'ordonnateur, les deux années suivantes.

En 1746, il est vrai, le ministre lui confia à La Rochelle les pouvoirs d'un véritable intendant; il lui demanda d'armer, d'équiper et d'approvisionner la grande flotte du duc d'Anville (V. ce nom). Cette colossale entreprise marqua de sa part une rare activité et une connaissance approfondie de l'administration maritime. On s'est toutefois demandé « s'il fallait voir dans le mauvais ravitaillement de la flotte l'œuvre néfaste de Bigot ». (V. Lauvrière, t. 1.) Il suivit lui-même l'escadre, qui fut dispersée par la tempête et il revint en France.

Le 1er janvier 1748, le ministre le nommait intendant de la Nouvelle-France. M. Bigot accompagna M. Des Herbiers (V. ce nom) à Louisbourg sur la volonté expresse de M. Rouillé, afin d'en reprendre possession et d'y réorganiser le service civil; sur sa recommandation personnelle, le sieur Prévost, l'un de ses complices, fut appelé à lui succéder. Comme les habitants exilés en France rentraient aussi dans leurs foyers, M. Bigot leur fit distribuer 200 vaches, ainsi que les rations à continuer durant deux ans, prises dans les magasins du roi; puis il s'occupa de les munir de bateaux de pêche.

Il n'arriva à son poste de Québec que le 28 août. Deux mois après, il intercède auprès du ministre en faveur de son frère, enseigne de vaisseau, et de son neveu Peynac, garde-marine à Brest, ainsi que de son cousin germain, Lombard, employé au Parlement de Bordeaux. En 1749, il représente au Conseil de la Marine qu'il a beaucoup perdu par la prise de Louisbourg, que son installation et ses déplacements lui coûtent cher et que, en conséquence, il espère une indemnité avec augmentation de salaire. En 1750, il se met à l'aise, s'entourant d'amis ou de complices, les triant sur le volet, suppliant le ministre de lui envoyer comme premier commis le sieur Vergor (V. ce nom) de l'Ile-Royale et, de France, Hugues Péan de Livaudière. Dès son arrivée, il est entré en société avec les sieurs Gradis, armateur de Bordeaux, et Bréard, contrôleur de la marine à Québec; et bientôt il adopte comme complices de ses malversations les sieurs Descheneaux et Joseph Cadet (V. ce nom); et plus tard, Varin et Martel à Montréal : ce clan de concussionnaires était désigné en public sous l'appellation de « Grande Société », en raison des réceptions et des mœurs faciles des épouses de Péan et de Martel. Trois autres confidents, nommés Pénisseault, Maurin et Corpron, servirent d'entremetteurs commerciaux aux chefs de la bande. En 1754, ému des plaintes déposées contre son administration et son train de vie, Bigot jugea habile et sage de passer en France pour dissiper ces nuages et maintenir son crédit à la Cour. De retour, l'année suivante, il se sentait animé d'une nouvelle audace dans les fraudes financières. Les dépenses coloniales s'élevaient à des sommes formidables, soit à 20.000.000 de livres annuellement. Cependant on mourait presque de faim et les expéditions militaires de-

vaient être remises, faute de provisions. L'intendant et sa bande, regorgeant d'énormes fortunes, se souciaient fort peu de la situation générale de la colonie : vivant somptueusement, fêtant les invités, se livrant au jeu, au point que l'intendant, durant le carnaval de 1758, perdait 200.000 livres, scandalisant la société par leurs mœurs indécentes. La mesure était comble : Montcalm lui-même et son état-major avaient ouvert les yeux sur ces débordements. Plaintes et accusations franchirent l'Océan; mais c'était trop tard.

M. de Bougainville (V. ce nom), délégué en France pour réclamer des renforts (1758), fit au Conseil de la Marine une telle peinture de l'état de la colonie que chaque membre parut se réveiller d'un cauchemar. Le 19 janvier 1759, le président de ce Conseil écrivit à l'intendant que les abus pullulaient dans son administration. « Comment se fait-il que la vérole qui a sévi sur les Sauvages peut avoir donné occasion à un million de dépenses extraordinaires? », demandait-il. Plus l'on expédiait de marchandises, plus Bigot en réclamait encore. Il faut croire, ce semble, que, d'après les comptes-rendus, les biens du roi, suffisant pour l'entretien de tout le personnel, sont en réalité revendus à Sa Majesté à un taux excessif. Au mois d'août, le ministre s'exprime bien plus sévèrement : il affirme à l'intendant qu'il est inutile pour lui de prétendre justifier, comme un profit venant du commerce, les fortunes faites au Canada; qu'il n'a rien vu, rien entendu, dans les correspondances reçues, autre qu'agiotage et tripotage en fait de provisions et de marchandises. Le 29 du même mois, il écrit encore : que l'on n'avait jamais vu de si énormes dépenses, soit 24 millions pour 1758 et la certitude de 33 autres pour 1759. Tous ces malheurs retombent sur M. Bigot. (V. Th. Chapais, **Montcalm** et Knox's Hist. Journ., t. II.)

La perte de la Nouvelle-France fut scellée, le mois suivant (13 septembre). Le criminel intendant partit de Québec, le 18 octobre 1760, à bord du **James**. Il semble fort probable que, de longue date, les ministres du Conseil du roi avaient pleine connaissance des affaires du Canada, sans qu'ils aient cherché, ni pris aucun moyen pratique d'y remédier : plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, venaient d'être nommés récemment. La colonie étant détachée de la Couronne, ils crurent nécessaire d'employer une tardive vigueur.

Le 13 octobre 1761, l'ordre fut signé de jeter Bigot à la Bastille, où il fut enfermé, le 17 novembre. Un arrêt royal du 12 décembre ordonna le procès des « auteurs de monopoles, abus, exactations et prévarications qui avaient été commis au Canada ». On nomma aussitôt une commission de 27 juges du Châtelet, sous la présidence de M. de Sartine. L'enquête dura quinze mois. Le 22 août 1763, le Président requit, au nom du roi, que François Bigot doit être déclaré coupable d'avoir, depuis 1748, « toléré, favorisé, ou lui-même commis abus, exactions, malversations, prévarications, infidélités et vols, plus amplement spécifiés durant le procès »; que « en réparation, ledit François Bigot est condamné à faire **amende honorable** devant la porte principale des Tuileries, où il sera escorté par l'exécuteur public dans un caisson, ayant la corde au cou et portant dans une main une torche allumée en cire jaune et pesant deux livres; sur sa poitrine et sur son dos sera placée une affiche avec cette inscription: **Public administrateur, Voleur perfide!** Et là, à genoux, nu-tête et pieds nus, revêtu de sa chemise, il devra déclarer à haute et intelligible voix que, durant son administration de la Nouvelle-France, en paix et en guerre, il a été coupable de fraudes, extorsions et rapines exposés dans l'acte d'accusation ». De ses bien 50.000 livres devaient être confisquées comme amende, et 1.150.000 livres comme restitution au Trésor royal; et enfin, il devait être conduit à la Place de Grève et y être exécuté. (V. Arch. de la Soc. litt. et hist. de Québec.)

Mais la Cour n'agréa point la sentence arrêtée. Bigot la vit commuer en bannissement perpétuel, avec une amende de 1.000 livres et une restitution de 1.500.000 livres. Le lendemain, 13 décembre, on lui notifia le jugement. Le gouverneur de la Bastille écrivit le même jour à M. de Sartine : « J'étais présent et seul avec M. de Berville, quand il lut le jugement à M. Bigot, qui protesta contre plusieurs articles, disant qu'il n'y avait pas de preuve en leur faveur dans le procès; mais, bref, je pense que j'ai bien remarqué que ce prisonnier jouait seulement son rôle; intérieurement, il s'attendait à quelque chose de pire; il ne changea point de couleur, il ne parut point décontenancé du tout, il ne versa point une larme et de cœur je pense qu'il était content. »

M. Bigot condamné, dépouillé de ses biens, partit pour l'exil. Les uns affirment qu'il se réfugia en Italie, d'autres qu'il fit voile pour le Brésil. Neuf ans après, il implora la clémence du roi. L'évêque de Blois, dans une lettre du mois de novembre 1772, implore son pardon. En 1774, ce prélat revient à la charge auprès du ministre, qui répond qu'il est chagrin de ne pouvoir rien faire pour lui : la sentence qui a banni le concussionnaire pour toujours est un obstacle à son retour en France et cette permission ne lui

peut être accordée que par des lettres de rappel de ban (3 octobre). En 1775, M. Bigot lui-même fait présenter des lettres de réhabilitation au Garde des Sceaux, qui répond, le 21 décembre, qu'il ne peut étudier l'affaire, attendu que les procédures du procès n'ont pas été déposées dans son bureau. On ignore la date de sa mort : on a donné 1777 comme probable.

Bibl. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; R. Roy, Mém. S. R. C., 1903; Th. Chapais, *Montcalm*, Québec, 1911; Knox's Hist. Journ. Toronto, 1911; Bull. des Rech. hist., 1920; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1911; A. Shortt, *Docum. des Arch. Can.*, t. II, Ottawa, 1926; H. Garneau, *Hist. du Can.*, 2 vol., Paris, 1929.

BILLINGS (Elkanah) (1820-76), avocat, géologue, paléontologiste, fondateur d'une revue.

La famille, originaire du Pays de Galles, émigra en Nouvelle-Angleterre. Son père naquit dans le Massachusetts durant la guerre de l'Indépendance et la famille loyaliste vint plus tard se réfugier dans l'Ontario. Elkanah vit le jour à Gloucester, près de Bytown (Ottawa) le 5 mai 1820, y suivit les leçons de l'école primaire et alla étudier les sciences à Postdam (N.-Y.). En 1840, il fit son cours de droit et s'inscrivit au barreau en 1845, pratiquant sa profession jusqu'en 1856 à Bytown et à Renfrew.

A cette date, la géologie et l'histoire naturelle appelèrent son attention et ses goûts. On le nomma paléontologiste au Bureau géologique du Canada. Dès 1856, il fonda **The Canadian Naturalist and Geologist,** à titre de seul rédacteur propriétaire. Cette publication mensuelle lui attira la sympathie et l'admiration des connaisseurs. En 1857, elle passa aux mains des imprimeurs Dawson de Montréal et fut éditée par un comité de la **Société d'Hist. naturelle** de la ville. Mais, durant vingt années, le fondateur continua à y insérer ses articles scientifiques, et ailleurs aussi bien, outre les rapports officiels communiqués au gouvernement et les livres qu'il composa et imprima à ses propres frais. Il est décédé en 1876. Billings Bridge, aux portes d'Ottawa, commémore son nom.

Bibl. — H. J. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; H.-M. Ami, *Brief biogr. Sketch of E. Billings*, Amer. Geol., 1901; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BIRCH (Sir Arthur) (1837-1914), secrétaire privé et colonial, administrateur, lieutenant-gouverneur.

Il était fils du Révérend William Henry, recteur de Reydon et Bedfield, et naquit en 1837 en Angleterre. En 1855, il entra au Bureau colonial et devint secrétaire successivement de sir Edmund Bulver Lytton en 1858, puis de sir Chichester Fortescue en 1864. Il fut alors nommé officiellement secrétaire colonial en Colombie anglaise; en 1866, on le promut administrateur de cette colonie : mais on lui accorda un congé à Londres.

En février 1871, le Bureau colonial le désigna comme lieutenant-gouverneur de Penang durant une année; secrétaire colonial à Ceylan (1873-76); puis lieutenant-gouverneur de l'île (1876-78). En 1886, on l'y envoya à titre de commissaire de l'Exposition indienne avec la croix de commandeur de l'Ordre Saint-Michel et Saint-George. Il mourut à Londres le 31 octobre 1914.

Bibl. — C. O. Lists, 1874-1914; *Who's who*, 1897-1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BISSOT (V. La Rivière).

BIZARD (Jacques) (1642-92), officier du régiment de Meuron, aide de camp, lieutenant des gardes, major de Montréal, seigneur de l'île **Major** ou **Bizard**, Suisse naturalisé.

Né à Neufchâtel (Suisse) en 1642, il était fils de David Bizard et de Guillemette Robert. Son père était ministre de la religion réformée dans cette ville. Jacques entra dans la carrière des armes et devint officier dans le régiment de Meuron. Dans la campagne de Candie, le comte de Frontenac en fit son aide de camp : il réussit à le convertir au catholicisme. Au retour, M. Bizard obtint une enseigne des compagnies franches que le roi leva en Suisse.

En 1672, M. de Frontenac l'amena en qualité de lieutenant de ses gardes. Durant l'automne de 1673, M. Perrot, gouverneur de Montréal, ayaant maltraité un officier de justice, qui voulait arrêter deux coureurs de bois chez M. de Carion, M. de Frontenac dépêcha trois de ses gardes avec leur lieutenant pour arrêter et amener à Québec M. de Carion. M. Bizard exécuta son mandat. Il se retira avec son prisonnier chez M. Le Ber. M. Perrot en fureur jeta en prison B. Bizard et ses hommes, puis les relâcha, en emprisonnant M. Jacques Le Ber. Convoqué à Québec, sous un prétexte quelconque, Perrot fut à son tour mis en prison et renvoyé en France, où il fut enfermé à la Bastille. Au décès de Zacharie Dupuis, major de Montréal, en 1676, M. de Frontenac obtint du roi la succession, le 1er mai 1677, en faveur de M. Bizard. Le 25 octobre 1678, il concédait au major, à titre de fief et seigneurie l'île **Bonaventure,** située entre les îles Jésus et de Montréal, qui prit le nom d'île Major ou

Bizard qu'elle garde encore aujourd'hui. Le Major ne songea guère à exploiter son domaine, sans doute faute de colons et de ressources nécessaires, et à cause des menaces incessantes des Iroquois durant la décade suivante. En 1679, M. de Frontenac, toujours inviolablement attaché à ses amis, obtint pour lui une gratification spéciale. Le 10 novembre pourtant, M. Duchesneau écrivait au ministre que « le sieur Bizard, auquel le roi accordait 300 liv., loin de punir les délinquants, envoie les coureurs dans les bois ». En 1682, dans l'assemblée consultative au sujet de la traite des spiritueux, il opina avec l'évêque et ses adhérents. En 1683, réinstallé gouverneur, M. Perrot manda l'officier pour lui intimer ses ordres : le major refusa de comparaître. M. de La Barre le dénonça au ministre, non sans raison mais sans succès. Le 30 mai 1686, le roi octroyait à l'officier le pouvoir de commandant à Ville-Marie en l'absence du gouverneur; mais M. de Denonville ne publia point cette commission royale. Afin d'assurer sa promotion, M. Bizard se décida alors à se faire naturaliser et obtint, en mars 1687, ses lettres patentes. En 1690, M. de Frontenac le nomma gouverneur intérimaire de Ville-Marie.

Décédé le 6 décembre 1692, il avait épousé, le 16 août 1678, Jeanne-Cécile Closse (V. ce nom) et en eut six enfants, entre autres :

Louise (1679), mariée (1717) à Charles Du Buisson;

Louis-Hector (1684), décédé en Louisiane en 1721;

Jacques, né en 1687, fit ses études à Québec, où il fut ordonné prêtre le 8 octobre 1713, devint curé de Saint-François-d'Orléans, de Sainte-Anne-de-la-Pérade (1714-17), de Château-Richer (1720-24), et mourut à Québec, le 24 mars 1724.

L'île Bizard, située dans le lac des Deux-Montagnes, comté Jacques-Cartier, a perpétué le nom de l'officier. Sa veuve se remaria, le 8 novembre 1694, à Raymond Blaise, sieur des Bergères (V. ce nom).

Bibl. — P.-G. Roy, *La Rev. canad.*, Montréal, 1918; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I. Montréal, 1910.

BLACK (William) (1770-1866), magistrat, homme politique, administrateur du Nouveau-Brunswick.

Né à Aberdeen, en Ecosse, en 1770, il émigra en Nouvelle-Ecosse, où il se livra au commerce et à la spéculation. Le 11 novembre 1811, il fut appelé à faire partie du Conseil du Nouveau-Brunswick. De 1829 à 1831, il devint président et commandant en chef, ainsi qu'administrateur du gouvernement civil. La ville de Saint-Jean, ayant obtenu une charte civile en 1832, il fut élu premier magistrat de la justice et mourut en 1866.

Bibl. — J. Hannay, *Hist. of Acadia*, t. II, Saint-Jean, 1879; D. Russell Jack, *Acadiensis*, ib., 1901; J. Lawrence, *Foot Prints*, ib., 1883; B. Murdoch, *Hist. of Nova Scotia*, Halifax, 1865.

BLACK (Sir George) (1796-1878), aspirant de la marine, lieutenant, compagnon de Franklin, commandant, explorateur, chevalier, amiral.

Il naquit à Stockport, en Angleterre, le 6 novembre 1796, entra en 1808 au rang des aspirants de la marine, accompagna Franklin(V. ce nom) dans ses expéditions (1818-22) et (1824-27). Il fut fait lieutenant de vaisseau en 1822 et commandant en 1827. En 1833-35, il conduisit une expédition dans les Territoires du Nord-Ouest et à l'Océan arctique pour s'assurer du destin du capitaine Ross. Son nom fut donné alors à la rivière qu'on appelait du Gros-Poisson jusque-là. En 1836, il explora la côte arctique. La Société Royale de Géographie lui décerna deux fois la médaille d'or. En 1839, on le promut chevalier et vice-amiral en 1857. Il décéda à Londres le 23 juin 1878, auteur de **A Narrative of Arctic land expedition.** Londres, 1836; et d'une autre **Relation** en 1838.

Bibl. — Dict. of Nat. Biogr., Londres, 1885; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BLACK (John) (1817-79), commis principal, magistrat, administrateur de l'Assiniboia.

Né en Angleterre en 1817, il émigra avec Adam Tom, en 1839, à la colonie de la Rivière-Rouge, où il fut agrégé aux agents de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le 31 mai 1839, on lui accordait un siège au Conseil de la Terre de Rupert. En 1851, nommé président de la Cour de justice de paix, il continua à exercer dans la suite ses fonctions de greffier et de coroner. Puis il fut assermenté comme conseiller d'Assiniboia : c'était le laïque le plus éminent de la colonie. A trois reprises, il en devint l'administrateur, entre 1865 et 1869. Lors de la Convention de 1870, il représentait Saint-Andrews. Le 10 février, on le désigna, avec l'abbé Ritchot et Alfred Scott, comme délégué auprès du gouvernement fédéral, pour négocier l'annexion de la colonie au pacte de Confédération. Il se retira ensuite dans la vie privée et mourut à Saint-Andrews en Ecosse, le 3 février 1879.

Bibl. — Domin. Ann. Reg., Ottawa, 1879; E. H. Oliver, *The Pioneer Legisl.*, ib., 1914; Can and Prov., index, Toronto, 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BLAINVILLE (Jean-Baptiste Céloron, sieur de) (1660-1735), garde-marine, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis. — **Blainville**, nom de trois bourgs en Normandie et de deux autres en Lorraine.

La famille Céloron est signalée à Paris par la présence du sieur Claude, « conseiller, secrétaire du roi, Maison et Couronne de France, et de ses finances » (1636-50), et père de Catherine, mariée (1678) à messire François Guerry; de Claude, prêtre de l'Oratoire de Bérulle; de Jean, qui hérita en 1650 des titres et charges de son père. Fils de ce dernier, Antoine, conseiller du roi, épousa Marie Remy à Saint-Sauveur de Paris; celle-ci était la sœur de l'abbé Remy. Pierre Remy, né à Paris en 1636, qui entra chez les Sulpiciens, vint au Canada et fut ordonné le 27 mai 1676 par Mgr de Laval; supérieur de la Congrégation de Notre-Dame (1676-89), curé à Ville-Marie, premier curé de Lachine (1680-1705), il fut témoin du massacre de ses paroissiens en août 1689, procureur du Séminaire (1706-26), où il mourut le 24 février.

Jean-Baptiste, l'un des cinq enfants d'Antoine, naquit le 19 février 1660. Le 21 mars 1684, on inscrivit son nom sur la liste des gardes-marine à Rochefort; il fut promu lieutenant le 26 juin et désigné bientôt pour servir au Canada. En 1691, M. de Frontenac lui accorda le brevet de capitaine réformé et le roi, en 1701, la commission de capitaine en pied. En 1704, il obtint un congé pour se rendre en France. En 1705, au sujet d'une compétition de droits sur l'île Saint-Gilles, il eut à soutenir un procès contre M. Le Ber de Senneville. Le 4 avril 1730, Sa Majesté le décora de la croix de Saint-Louis. Il mourut à Montréal le 4 juin 1735.

D'après un document récemment découvert, « le 10 juin 1694, M. de Blainville, capitaine de la marine, aurait invité Mgr de Saint-Vallier, étant à Ville-Marie, à honorer de sa présence la cérémonie de profession de deux novices clercs, dans l'église des Récollets, étant le père de l'un d'eux ». Ainsi M. de Céloron aurait contracté un mariage antérieur aux trois suivants : l'un à Lachine, en 1686, avec Hélène Picoté de Belestre (V. ce nom), décédée en 1701 mère de sept enfants; le second en 1703 avec Geneviève D'Amours; le troisième en 1704 avec Geneviève Le Gardeur de Tilly (V. ces noms). Entre autres enfants :

Hélène-Françoise, née en 1688, mariée à Pierre de Saint-Ours (V. ce nom);

Louis-Jean-Baptiste, né en 1696, cadet à l'aiguillette, « jeune homme fort sage et qui promet beaucoup », enseigne en second en avril 1732, enseigne en pied en mars 1738, officier dans l'expédition contre Corlaer en 1746, commandant à Saint-Joseph des Illinois, lieutenant en 1749, commandant au fort la Présentation en 1750 et au fort Duquesne en 1756, tué dans une sortie contre le fort Cumberland en juillet; marié à Montréal en 1730 à Suzanne Piot de Langloiserie (V. ce nom) et père de cinq enfants : Marie-Thérèse (1731), mariée à Jacques Lamarque (1770); Louis-Joseph (1732), cadet (1749), sous-aide-major (1751), à la Présentation, à la Belle-Rivière ou Ohio (1753), à la Monongahéla (1755), passé en France (1759), sous-lieutenant à l'île Bourbon (1766), lieutenant (1769) à l'Ile-de-France, capitaine (1776), retiré avec une pension de 300 livres; décédé à Port-Louis, le 20 septembre 1781; Marie (1735), mariée à Louis-Hugues Hertel de Chambly; Louise-Suzanne (1739), mariée à Jean-Baptiste des Bergères de Rigauville (V. ce nom et **Céloron**).

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1909 et tabl. gén., Beauceville, 1925.

BLAIS (André-Albert) (1842-1919), prêtre, vicaire, professeur, aumônier, coadjuteur, deuxième évêque de Rimouski.

Fils de Mathurin et de Françoise Pénigaud, de Dam, évêché d'Angoulême, Pierre Blais épousa le 12 octobre 1669 à la Sainte-Famille, île d'Orléans, Anne Perrault, qui lui donna sept enfants. A la sixième génération, descendant de la famille établie à Yamachiche, Hubert Blais épousa Marguerite Roy, qui donna le jour, le 12 août 1842, à Saint-Vallier de Bellechasse, à André-Albert.

Il fit ses études classiques à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au petit séminaire de Québec et à Lévis. Ordonné prêtre le 6 juin 1868, il fut successivement nommé vicaire à Sillery (1868), professeur à Lévis (1868-69), à Québec (1869-73), directeur du pensionnat (1873-74), étudiant à Rome, où il reçut en 1877 le diplôme de docteur en droit canonique, professeur de ce droit à Québec durant quatre ans, aumônier du Bon-Pasteur (1882-89). Préconisé, le 30 décembre de cette année, coadjuteur de Rimouski sous le titre d'évêque de **Germanicopolis**, il fut sacré le 10 mai suivant et devint titulaire le 6 février 1891. Durant sa longue administration, le diocèse a doublé d'importance en paroisses, en missions, en communautés religieuses, en population catholique. Il est décédé le 23 janvier 1919.

Bibl. — F.-L. Desaulniers, *Les Vieilles Fam. d'Yamachiche*, t. I, Montréal, 1898; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr.*, t. IV, Montréal, 1920

BLAKE (Edward) (1833-1912), avocat, député, homme d'Etat, ministre, chef de parti, député aux Communes de Londres.

Son grand'père, Dominick Edward, marié à Anne Margaret Hume, était ministre anglican à Kiltegan, comté Wicklow, en Irlande. C'est là que naquit leur fils cadet, William Hume, le 10 mars 1809, lequel obtint son diplôme de bachelier (1830) au Collège de la Trinité à Dublin et émigra (1832) au township Adelaïde au Haut-Canada. Il s'y établit sur une terre, mais en 1835 il alla étudier le droit à York (Toronto). Admis au barreau en 1838, il se montra le meilleur juriste de la Province. Elu député libéral en 1847, il devint Procureur général en 1848 dans le cabinet Badwin-Lafontaine ; puis, chancelier, l'année suivante jusqu'en 1862. En 1849, au sujet du bill d'indemnité, sir John Macdonald envoya à Blake un cartel; mais le président de la Chambre sut prévenir le duel. En 1864, William Blake fut pourvu d'un siège à la Cour d'appel et mourut à Toronto le 17 novembre 1870 : il avait épousé (1832) sa cousine germaine, Catherine Hume et en eut deux fils.

Edward, l'aîné, naquit le 13 octobre 1833 dans le canton Adelaïde, remporta le diplôme de bachelier (1854), de maître ès-arts (1858) à l'Université de Toronto, d'avocat en 1856. On le considéra bientôt comme le plus éminent jurisconsulte du Canada : le Comité judiciaire du Conseil privé avait sans cesse recours à ses décisions en matière constitutionnelle. En 1879, il fut élu trésorier du barreau de l'Ontario. Sa carrière politique commence en 1867, peu de temps après la sortie des affaires de son père : il fut élu député aux Communes et à la Chambre de Toronto. En 1869, on le choisit comme chef du parti libéral et, en 1871, comme premier ministre de la Province. L'année suivante, eut lieu la suppression du double mandat : il opta pour la représentation de South Bruce aux Communes jusqu'en 1890. En 1873, le cabinet Mackenzie l'élut ministre sans portefeuille; mais en 1874, il se déclara pour le parti **Canada d'abord** ou nationaliste. En 1875-77, Alexander Mackenzie le rallia en lui attribuant le portefeuille de la Justice : c'est en 1876 qu'il régla avec le Parlement impérial la question du **Droit de grâce** (V. ce mot). En 1877-78, on le fit président du Conseil. A la chute du ministère, il devint leader du parti dans l'opposition (1879-87). Dans les questions relatives à l'Empire, son point de vue était que le Canada devait fournir sa part dans ses charges, mais seulement quand le Dominion avait la sienne dans le moulage de la politique impériale. Il considérait aussi que l'entreprise de la construction du Pacifique Canadien était un projet ruineux. Il supporta avec vigueur la proposition de M. Costigan sur le Home Rule aux Communes et celle de commuer la sentence capitale de Louis Riel.

En 1890, il déclina tout mandat parlementaire et s'éloigna de l'arène politique. En 1892, rendu au pays de ses ancêtres, les électeurs de South Longford l'envoyaient comme leur représentant nationaliste à la Chambre des Communes de Londres : il n'y parut pas figurer avec le prestige que l'on attendait de ses talents. Il retourna mourir à Toronto, le 1er mars 1912. En 1858, il s'était marié avec Margaret, fille du Révérend Benjamin Cronyn, évêque du district Huron, qui lui donna plusieurs enfants. Chancelier de l'Université de Toronto (1873-90), la bibliothèque conserve ses écrits, outre les discours publiés en brochures de son vivant.

BIBL. — The Makers of Can., Index, 1911; Can. and Prov., Toronto, 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ibid.

BLANCHE (Gustave) (1849-1916), prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie dite des Eudistes, Préfet apostolique, évêque de **Sicca** et Vicaire apostolique.

Il naquit à Josselin, dans le Morbihan, le 30 avril 1849. Il venait d'achever le cours des études classiques, quand la guerre franco-prussienne de 1870 l'appela sous les armes. Entré ensuite dans l'Institut des Eudistes, il fut ordonné prêtre en 1878 et aussitôt attaché à l'enseignement à leur collège de Versailles.

En 1890, les Supérieurs de la Congrégation, sur les instances de Mgr O'Brien, archevêque de Halifax, acceptaient la mission de fonder des maisons au Canada : leur choix se porta sur le Père Blanche. En 1891, le collège classique de la **Pointe-de-l'Eglise** (Church Point), sur la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Ecosse, fut fondé, ainsi que la desserte de deux paroisses acadiennes. Trois ans après, eut lieu l'inauguration du séminaire de Halifax (1894-95), ainsi que du collège de Caraquet, transféré ensuite à Bathurst, après les incendies de 1914 et 1916. En 1899, le Père Blanche était rappelé au collège de Versailles.

En 1902, on le renvoya au Canada. L'année suivante, Rome lui confiait la charge de Préfet apostolique du golfe Saint-Laurent avec résidence à Chicoutimi. En 1905, il est préconisé évêque de **Sicca** (en Afrique proconsulaire, auj. le Kef, Sud-Ouest de Tunis) et promu Vicaire apostolique, sacré dans la cathédrale de Chicoutimi, le 28 octobre de cette année, par Mgr Bégin de Québec. Il mourut à Paris le 27 juillet 1916.

Bibl. — Semaine relig. de Montréal, 14 août 1916; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr. du clergé*, t. II, Saint-Hyacinthe, 1908; A. Battandier, *Ann. Pontif. cath.*, Paris, 1907.

BLANCHET (François-Xavier) (1776-1830), docteur en médecine, l'un des fondateurs du **Canadien**, député.

La famille Blanchet était originaire d'Avignon, dans le Vaucluse : de provenance noble, elle s'illustra jusqu'en 1500 sous les armes et dans la magistrature, au service de l'Eglise et de l'Etat. Elle émigra dans la suite à Saint-Omer-de-Rosière, en Picardie; vers 1600, elle est mentionnée dans les actes sous l'appellation de Blanchet de Sormont et de Martellet.

Fils de Noël et de Madeleine Valet, vivant à Saint-Omer, Pierre épousa à Québec, le 17 février 1670, Marie Fournier, mère de quinze enfants. L'un de leurs descendants, Louis, marié à l'Islet le 19 avril 1773, à Marie-Joseph Ouellette, fut le père de François-Xavier, qui naquit le 3 avril 1776 à Saint-Pierre-du-Sud. Il fit ses études classiques au séminaire de Québec et ses études médicales à New-York; il exerça sa profession dans la capitale. Le 23 novembre 1809, les électeurs du comté Herford le choisirent pour député, jusqu'au 29 février 1816; puis, du 6 avril 1818 au 24 juin 1830.

Associé à une groupe d'amis, il fut l'un des fondateurs du **Canadien**, dont le premier numéro parut le 23 novembre 1806. C'était une date marquée dans l'histoire politique des Canadiens, qui descendaient la première fois dans l'arène. Le 16 juin 1808, le secrétaire Ryland lui adressait, ainsi qu'à ses confrères journalistes, la notification officielle de leur destitution comme officiers de milice, et « comme propriétaires d'une publication libelleuse et séditieuse ». Le 15 mars, une escouade de soldats envahissait les bureaux du journal, s'emparait de la presse et saisissait les papiers accessibles aux perquisitions. Le 19, le gouverneur fit appréhender les sieurs Bédard, Taschereau et Blanchet et les emprisonna sans nulle forme de procès. Il fut élargi comme les autres sur promesse d'être désormais moins agressif. Le docteur devint successivement membre de comités ou des commissions organisées pour la réclamation des droits de ses compatriotes. En 1820, il ressuscita **le Canadien**. Il mourut à Québec, le 24 juin 1830. En 1802, il avait épousé Catherine-Henriette Duchesnay (V. ce nom), mère d'un garçon et de trois filles.

M. Blanchet publia : **Recherches sur la médecine**, New-York (1800) et **Appel au Gouvern. impérial**, Québec, 1824.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. Juch.-Duchesnay*, Lévis, 1903; Papiers de fam., manuscrits; Th. Chapais, *Cours d'Hist.*, t. II et III, Québec, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BLANCHET (François-Norbert) (1795-1883), prêtre, curé, missionnaire, grand vicaire, Vicaire apostolique, évêque, archevêque.

Fils de Pierre et de Rose Blanchet, il naquit à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, au comté Montmagny, le 3 septembre 1795. Ayant terminé ses études classiques et théologiques à Québec, Mgr Plessis le promut à la prêtrise, le 18 juillet 1829 et en fit aussitôt un missionnaire : il l'envoya comme curé à Richibouctou (N.-B.) (1820-27) avec la desserte de Bouctouche (1821-25), puis curé des Cèdres (1828-37).

Le zèle apostolique porta l'abbé Blanchet, avec son confrère Modeste Demers (V. ce nom), aux rivages de l'Orégon. Pendant plusieurs années, à partir de 1838, leurs efforts amenèrent quelques résultats; mais, faute de collaborateurs, ils ne purent rayonner au loin. Pour infuser plus de vie dans cette mission languissante, un acte de Rome, le 1er décembre 1843, érigea en Vicariat apostolique la contrée de l'Orégon : le Pape en confia l'administration au grand vicaire forain Norbert Blanchet, qui fut sacré à Montréal, le 25 juillet 1845, avec le titre d'évêque de **Drasa** (en Arabie Pétrée). Des rapports fort exagérés furent alors expédiés à la Propagande pour demander la création d'une province ecclésiastique, ne comprenant pas moins de huit diocèses : à savoir ceux d'Orégon City, Walla-Walla, Fort Hall, Nesqually, Colville, Vancouver (île), Nouvelle-Calédonie ou Colombie, îles Charlotte. Mais la vaste contrée n'ayant encore ni fidèles, ni clergé, le Pape, mieux informé, réduisit le nombre à trois évêchés, le 24 juillet 1846. A la tête de la province fut placé Mgr Blanchet, dont la résidence serait Orégon City. Son archidiocèse embrassa tout l'Orégon actuel, avec juridiction provisoire sur le diocèse de Nesqually. Ses deux suffragants furent : son frère Magloire, promu évêque de Walla-Walla avec juridiction provisoire sur les diocèses de Colville et de Fort Hall, et Mgr Demers, nommé à l'île Vancouver avec juridiction provisoire sur ceux de la Colombie et des îles de la Reine Charlotte. Mgr Norbert Blanchet gouverna son diocèse avec un grand dévouement, de 1846 à 1882, résignant alors ses fonctions : il reçut le titre d'archevêque d'**Amida** (auj. Diarbekir, sur le Tigre) et mourut le 18 juin 1883.

Bibl. — R. P. Ortolan, O. M. I., *Les Oblats*, t. II, Paris, 1915; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

BLANCHET (Augustin-Magloire) (1797-1887), frère du précédent, prêtre, missionnaire, curé, évêque de Nesqually.

Il naquit à Saint-Pierre le 22 août 1797, fit ses études à Québec, fut ordonné prêtre le 3 juin 1821. Il fut tour à tour, vicaire à Saint-Gervais (1821-22), missionnaire aux îles de la Madeleine et à Cheticamp (1822-26), curé de Saint-Luc et de Saint-Jean-d'Iberville (1826-28), de l'Assomption (1828-30), de Saint-Charles-sur-Richelieu (1830-38) où il fut arrêté avec les Patriotes; curé des Cèdres (1838-42). Appelé à l'archevêché de Montréal, il fut promu chanoine titulaire (1844-46). Elu premier évêque de Nesqually, il fut sacré à Montréal et alla résider à Walla-Walla (auj. Seattle) (1846-50), puis à Nesqually (1850-79). Ayant démissionné, il se retira à Vancouver et y mourut le 25 février 1887.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; R. P. Ortolan, *loc. cit. supra.*

BLANCHET (Joseph-Goderic) (1829-90), neveu des précédents, docteur en médecine, homme politique, président des Communes.

Il était le fils de Louis et de Marguerite Fontaine et naquit à Saint-Pierre-du-Sud le 7 juin 1829. Il fit son cours classique au séminaire de Québec et au collège Sainte-Anne-Pocatière. En 1850, il obtint le diplôme de docteur en médecine et exerça en 1852 sa profession à Lévis : il en fut élu maire (1855-61). Elu représentant du comté le 11 juillet de cette dernière année jusqu'au 1er juillet 1867, il fut encore réélu le 27 novembre et fut élevé à la présidence de l'Assemblée à Québec jusqu'au 7 novembre 1871; il resta député jusqu'au 7 juin 1875. Le 26 novembre, le comté Bellechasse l'élisait aux Communes jusqu'au 17 août 1878; puis celui de Lévis, du 17 septembre 1878 au 4 octobre 1883; il en fut le président (13 février 1879-18 mai 1882). L'année suivante, il se retira de la politique et on le nomma receveur des douanes au port de Québec. Il décéda le 2 janvier 1890.

En 1850, il avait épousé Emilie, fille de G. D. Balzaretti de Milan (Italie), qui lui donna six enfants.

Bibl. — A. Béchard, *Hon. J.-G. Blanchet*, Québec, 1884; G. Rose, *Cyc. Can. Biogr.*, 1888; Can. Parl. Comp.; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BLANSHARD (Richard) (1817-94), avocat, gouverneur de l'île Vancouver.

Fils aîné de Henry Blanshard de Kirby, comté d'Essex (Angl.), il naquit en 1817, étudia à Queen's College de Cambridge, où il obtint le grade de bachelier en 1840 et fut admis au barreau à Lincoln's Inn en 1845. Entré au service du bureau colonial, il alla aux Indes occidentales, au Honduras et aux Indes orientales.

Il fut nommé gouverneur de l'île Vancouver, qui venait d'être érigée en colonie de la Couronne, le 16 juillet 1849 et débarquait à Victoria le 10 mars 1850. Tout était à créer, administration, justice, législature. La Compagnie de la baie d'Hudson avait la haute main sur les transactions commerciales avec les Indiens et le petit nombre de blancs, établis ou réfugiés dans ces parages incultes. Dégoûté de la tâche ardue et de son isolement, il démissionnait au mois d'août 1851, censuré aussi par lord Grey. Retiré à Londres, il y mourut le 5 juin 1894. Il avait épousé, en 1852, Emily, fille de James Hyde, du comté de Somerset.

Bibl. — Ann. Reg., 1894; B. C. *Sixty years of Progress:* Arch. can., série G., vol. 335; A. Begg, *Hist. of Brit. Col.*, Toronto, 1894; Can. and Prov., index, ibid., 1917.

BLEUET ou **Bluet**, mot qui désigne en France une variété de centaurée à fleurs bleues croissant dans les blés; au Canada, c'est le myrtille ou baie de l'airelle.

Produit spontané d'un arbrisseau, ce fruit se récolte surtout au Lac Saint-Jean, au Saguenay et ailleurs où on le laisse périr. Mais à l'Est il est l'objet du commerce; les acheteurs se le disputent pour l'expédier dans les villes du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe. Les habitants savent qu'il n'exige d'autre travail que la peine de le cueillir et qu'il peut leur rapporter de beaux bénéfices. Aussi bien, il s'est formé des Compagnies à Montréal et ailleurs.

La Compagnie J. W. Windsor a acheté, en 1929, 23.000 boîtes de bleuets, à raison d'un dollar et demi chacune. Elle a payé, à Roberval et à Dolbeau, en constructions et en salaires de cueillettes 45.500 dollars. La Compagnie Frontenac Fruit, de Montréal, a fait une dépense également de 22.950 dollars. Un laboureur de Roberval a fait l'achat de 104.000 boîtes, soit 156.000 dollars. De la sorte, il est facile d'additionner la somme totale acquise, et pour l'achat des bleuets, et pour le montant des salaires et des constructions de cabanes, soit 258.950 dollars.

Bibl. — *Le Progrès de Saguenay*, journ. quot. de Chicoutimi, 24 oct. 1929.

BLEURY (Clément de Sabrevois, sieur de) (1702-81), cadet et enseigne probablement, négociant, convoyeur officiel du service militaire. — **Bleury**, commune d'environ 400 âmes dans l'Eure-et-Loir.

Né le 16 juillet à Boucherville, il était le troisième fils de Jacques-Charles de Sabrevois (V. ce nom) et de Jeanne Boucher. Dans des actes notariés de 1740, 1741 et 1742 il est qualifié de **cadet** et le plus souvent d'**officier** dans les troupes du détachement de la marine. Subitement, en 1743, il n'est plus fait mention de son service militaire. Durant dix-sept ans, il habite Chambly, où il se livre à quelque négoce. De 1740 à 1748, il achète cinq terres dans le haut de la seigneurie de Chambly, entre la rivière Montréal et le Richelieu, vers l'île Sainte-Thérèse. Il fait construire maisons et hangars, prête de l'argent, encaisse obligations et rentes, érige des scieries, acquiert des fermes et une résidence à Montréal.

En 1756, il accepte de tenir un nouveau rôle : il devient le convoyeur officiel du service de l'intendance militaire, entre Chambly et Carillon. Son nom est mentionné sans cesse dans la correspondance des officiers civils et militaires. Il avait sous ses ordres plus de 50 bateaux pour ravitailler les forts, transporter les troupes, ramener blessés ou malades « hors d'état de continuer la campagne », ainsi que le courrier officiel des autorités et des militaires. Sur le lac Champlain, sa flottille comptait des bateaux bien armés, à tel point que le marquis de Montcalm écrit que « la vue du convoi de M. de Bleury avait fait abandonner aux Anglais quatre berges armées espingoles qu'ils avaient introduites dans le lac pour tâcher de faire quelques prises. M. de Bleury s'empara des berges et les mena, le même jour, au camp de Carillon ».

La guerre terminée, ses deux frères, Charles de Sabrevois et Christophe de Sermonville (V. ces noms) se réfugient en France; mais lui demeure au pays pour liquider leur succession et achever ses jours. C'est sur sa seigneurie que s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Jean-d'Iberville. Le 23 janvier 1771, M. et Mme de Bleury abandonnent par acte notarié à M. Clément Racine « deux terres sises à Chambly, moyennant de payer cens et rentes, dus depuis 1767 ». L'épouse décède le 22 janvier 1778; le mari dicte son testament au notaire Mézières, le 2 février 1779, et meurt à Montréal le 29 avril 1781.

Il avait épousé, en août 1728, Charlotte Guichard, qui fut mère de quatre enfants, entre autres :

Jean-Clément (V. ci-après);

Charles, né le 20 septembre 1733; le 27 octobre 1782, « étant sur son départ pour l'Europe, ayant affection pour son frère Jean, il lui lègue en cas de mort tous ses biens, droits, etc., tant en cette province que ceux en l'ancienne France »; il ne revint jamais;

Marguerite-Amable, née à Chambly, en 1735, se maria en 1754, à Louis-Adrien Dandonneau (V. ce nom), sieur du Sablé; puis en 1769 à François-Thomas de Lorimier (V. ce nom) et décéda en 1781.

Bibl. — E. Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, Québec, 1925.

BLEURY (Jean-Clément de Sabrevois, sieur de) (1729-84), fils du précédent, enseigne en second, puis en pied, lieutenant.

Né le 16 juin 1729, il entra jeune dans l'armée. Le 1er mai 1749, il devint enseigne en second à l'Ile-Royale; enseigne en pied, le 15 mai 1755; lieutenant, le 1er février 1760.

Durant les dernières campagnes de la Guerre de Sept Ans, il est activement mêlé aux luttes victorieuses de Montcalm. « Le 6 mai 1757, les 60 Sauvages, laissés par M. de Rigaud en détachement à Carillon pour aller aux nouvelles avec M. de Bleury et M. de Langy, sont partis le 2 avril et ont été de retour après 24 jours de marche. » — « Le 17 mai, M. de Sabrevois de Bleury vient d'arriver avec **Hotchig**, chef des Nipissings, avec lesquels il a été en parti vers le fort **Lydius**; ils ont fait trois prisonniers du régiment royal américain et rapporté quatre chevelures. » — « Le 27 mai, M. Sabrevois-Bleury partait plus tard avec un autre parti. » — « Le 13 juin 1758 : Nouvelles qu'on avait eu traces de Sauvages du côté des Cèdres. On a de suite fait partir MM. de Langy, Sabrevois-Bleury et Longueuil pour donner après eux avec 50 Sauvages du Saut-Saint-Louis. » — « Le 2 septembre 1758 : M. de Sabrevois, enseigne de la colonie, revenu le 4, d'une découverte faite par terre avec 10 ou 12 hommes au fond du lac Saint-Sacrement, rapporte que le fort anglais est bien diminué... M. Wolfe rapporte, au contraire, qu'il n'y a rien de changé... Qui croire?... » (**Journ.** de Montcalm.) — « Le 8 janvier 1759 : A M. de Lévis : Je vous remercie d'avoir fait punir Sabrevois-Bleury. La faute d'avoir été chercher mon domestique pour le battre chez moi est grave et pourrait exiger un séjour aux arrêts jusqu'à ma réponse. Je suis fâché que cela ait regardé un sujet que j'aime. Il faut bien être ivre pour aller chez moi battre mes gens. Et que faisait le chevalier de Boucherville qui l'accompagnait et qui est sage. Sans mes gens, ces messieurs eussent encore bien frotté Joseph, qui n'avait, à ce que prétend Marcel, aucun tort d'origine. » — « Bleury m'a écrit et je lui réponds. » (**Lettr.** de Montcalm.)

L'enseigne, « que Montcalm aimait », fut promu lieutenant, le 1er février 1760, par

M. de Lévis. Probablement il se rendit en France, deux ans après, puisque sa femme et son fils, âgé de 7 ans, entrent en pension chez les Sœurs Grises, en 1762. Il revient, l'année suivante, et il se retira à Chambly. Il mourut, le 3 mai 1784.

M. de Bleury épousa d'abord, le 7 janvier 1754, Marie-Renée Gamelin-Maugras, décédée le 29 octobre 1770, lui ayant donné deux enfants : **Clément-Christophe-Anne** et **Jean-François**, né le 27 octobre 1765 à Chambly, ordonné prêtre le 20 mars 1790, nommé curé des Trois-Rivières et aumônier des Ursulines en 1793, curé de Lachenaie en 1796, où il mourut le 23 septembre 1802. En secondes noces, le 9 février 1779, il épousa Marie-Anne, fille de Pierre Claveau dit Lalancette et de Louise Parent; par leur mariage, les époux légitimaient une fille, nommée **Marie-Rosalie**, née le 27 avril 1775.

Deux ans après cette union, M. de Bleury se rendait au coteau Saint-Louis « près de Montréal », c'est-à-dire sur une terre qui longe la **rue Bleury**, qui tire son nom de la fille unique de Jean-Clément de Sabrevois.

Bibl. — E.-Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, année 1925.

BLEURY (Clément-Christophe-Anne de Sabrevois, sieur de) (1755-1827), fils du précédent, enseigne, commandant, capitaine, major.

Né le 26 juillet 1755 à Montréal, il entra jeune dans le service militaire. Il fit la campagne, lors de l'invasion américaine de 1775, avec le grade d'enseigne. Etant en garnison à Halifax, il s'y maria en 1779. Ensuite, il fut attaché « au département des Sauvages » et nommé commandant pour le roi à Saint-Régis, en 1784. De 1793 à 1802, il est muni du grade de capitaine au Royal Canadien Volontaire, qui séjourne à Sorel dès 1798, où il est promu commandant. En 1802, son régiment ayant été licencié, il est mis à la demi-solde. Le 25 mai 1812, il est fait major du 3e bataillon de milice d'élite. Pour une raison demeurée inconnue, il démissionnait le 18 mars 1813. Entre temps, il s'était livré à des opérations immobilières. Il mourut sans grande fortune, le 5 novembre 1827.

Il avait épousé, le 30 mai 1779, Amélia Bowers, qui vécut et mourut dans l'Eglise anglicane. Elle lui avait donné cinq enfants qui furent tous baptisés catholiques, entre autres :

Marguerite-Emilie (1786), mariée à Pierre-Amable de Boucherville en 1812;

Geneviève-Françoise (1787), mariée en 1806 à Basile-Benjamin Trottier-Desrivières-Beaubien, avocat; **Charles Clément.**

Bibl. — E.-Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, année 1925.

BLEURY (Charles-Clément de Sabrevois, sieur de) (1798-1862), fils du précédent, avocat, député, conseiller législatif, membre du bureau des travaux publics.

Né le 28 octobre 1798, à Sorel, il entra au collège de Montréal vers 1809, fut admis au barreau le 17 novembre 1819, exerça sa profession à Montréal. Le 8 août 1832, il est élu député du comté de Richelieu. Lord Gosford (V. ce nom) l'appela au Conseil législatif, où il siégea du 22 août 1837 au 27 mars 1838.

En raison de cette dernière nomination, M. Ludger Duvernay l'accusa dans son journal la **Minerve** d'avoir apostasié la cause libérale. D'où il résulta un duel au pistolet. « M. de Bleury avait plusieurs années de salle et passait pour un tireur redoutable. Duvernay, qui était novice au pistolet, manqua son adversaire et reçut une balle dans la cuisse. » (V. A. Berthelot, **Le Bon vieux temps**, 1re série.)

Le 20 juin 1839, M. de Bleury devint membre du bureau des travaux publics. De 1840 à 1845, il fut échevin de la ville de Montréal; puis, du 12 novembre 1844 au 15 décembre 1847, député de ce comté. Il alla ensuite habiter sa splendide demeure de Saint-Vincent de Paul, dans l'île Jésus, et mourut subitement, le 15 septembre 1862.

Il avait épousé à Saint-Roch de l'Achigan, le 16 janvier 1823, Marie-Elisabeth Rocher qui mourut en 1864, sans laisser de postérité.

Bibl. — E.-Z. Massicotte, *Bull. des Rech. hist.*, année 1925.

BLEUS et ROUGES, qualificatifs ou sobriquets servant à désigner les partisans **Conservateurs** et les partisans **Libéraux** en politique.

Eu égard à l'origine de ces dénominations, l'on a constaté que le terme **rouge** date de l'année 1849; en cette année, le parti libéral se scinda en fractions; ceux du Haut-Canada en **Réformistes** et **Clear Grits**, ceux du Bas-Canada en **Libéraux** et en **Démocrates.** Comme ces derniers, à l'instar de ceux de France, se montraient hostiles au clergé, on leur accola le sobriquet de **Parti rouge**, parce que le drapeau rouge avait été l'étendard des démagogues d'outre-mer, lors de la Révolution de 1848. Plus tard, le terme s'appliqua à tous les Libéraux en politique. Les Conservateurs, usant à leur tour d'un sobriquet, adoptèrent le nom de **Parti bleu.**

Après le pacte de la Confédération en 1867, M. L.-A. Jetté et ses amis se classèrent dans une fraction du parti libéral **modéré**, qui réprouvait les écarts de leurs congénères en 1849 et même en 1854, en quittant l'Institut Canadien : il forma ainsi un tiers parti, appelé **National**, qui réussit à renverser le gouvernement conservateur et à régir le pays (1873-78). (V. L.-O. David, **Mes Contemporains.**)

Dans la suite, les chefs du parti conservateur usèrent du subterfuge d'appeler **Libéraux ou Rouges** leurs rivaux politiques, les représentant comme dangereux adhérents d'un libéralisme condamné par l'Eglise : l'idée a pénétré dans la masse de la population et y a exercé une si longue influence que l'on est tenté de la croire encore assez vivace. Toutefois, l'alliance conservatrice, étendue aux éléments protestants et maçonniques des diverses Provinces, a contribué singulièrement, depuis un quart de siècle, à considérer les Libéraux, en majorité catholiques pratiquants, comme un parti situé aux antipodes de leurs aînés.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Petites Chos. de notre Hist.*, 2e série, Lévis, 1919; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., *Beauceville*, 1925.

BLISS (Daniel) (1740-1806), avocat, loyaliste, commissaire, conseiller, cultivateur.

Il naquit à *Concord, au Massachusetts*, vers 1740, fit ses études au collège Harvard et y obtint le diplôme de bachelier ès-arts en 1760 : ayant terminé son droit, on l'admit au barreau de la province. Au cours de la guerre d'Indépendance, on lui confia le poste de commissaire dans l'armée britannique. Après la signature du traité de paix, il émigra au Nouveau-Brunswick et s'établit sur une terre à Belmont sur le bord du fleuve Saint-Jean. Il fut nommé, en 1784, membre du premier Conseil de la Province. Il mourut en 1806, ayant épousé en 1770 Isabella, fille du colonel John Murray, de Rutland, au Massachusetts et en ayant eu plusieurs enfants, entre autres :

John Murray, né en 1771, fit son cours de droit et fut admis au barreau du Nouveau-Brunswick. En 1809, il devint ministre et Solliciteur général, juge de la Cour supérieure en 1816, administrateur de la province en 1824; décédé à Saint-Jean le 28 août 1834, il avait eu de son union avec la fille de John Upham *un fils et deux filles*.

Bibl. — V. la suivante.

BLISS (Jonathan) (1742-1822), avocat, procureur-général, député, juge en chef.

Né à Springfield, au Massachusetts, en 1742, il fit ses études au collège Harvard, où il obtint le diplôme de bachelier ès-arts en 1763; puis il étudia le droit au bureau du lieutenant-gouverneur Hutchison. En 1778, il est proscrit pour son loyalisme à la Couronne et il se réfugie en Angleterre. En 1785, le Bureau colonial le nomma avocat ou procureur-général du Nouveau-Brunswick : il se fixa à *Saint-Jean*. La même année, la circonscription électorale le choisit pour son député à l'Assemblée. En 1809, on le promut juge en chef de la province, fonction qu'il exerça jusqu'à son décès à Fredericton, le 1er octobre 1822. En 1789, il avait épousé la fille de John *Worthington, originaire* de Springfield, et il en eut quatre fils, entre autres :

William Blowers, né en 1795, *bachelier* de Windsor College en 1813, étudiant en droit à Inner Temple de Londres, avocat à Halifax, député du comté Hants en 1830, juge de la Cour suprême en 1834, en retraite en 1869, marié à la fille de Salter Blowers, père de trois garçons et de quatre filles, décédé à Halifax le 16 *mars* 1874;

Henry, né en 1797, avocat à Lincoln's Inn, représentant de la Nouvelle-Ecosse à Londres, où il meurt le 31 *juillet* 1873, auteur de brochures concernant les questions coloniales : **Considerations of the claims of the U. S. respecting the Northern Boundaries**, *London*, 1826; **On Colon. Intercourse**, ib., 1830; **Letter to sir H. Parnell**, ib. 1831; **On new Colon. Trade Bill; Statistics of the Trade, Industr. and Resources of Can.**, ib. 1833.

Bibl. — W. G. *Macfarlane, N. B. Bibl.*, Saint-Jean, 1895; J. W. Lawrence, *The Judges of N. B.*, ib., 1907; The Makers of Can., *index, Toronto*, 1911; Can. and Prov., ib., 1916; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BLOWERS (Sampson Salter) (1743-1842), avocat, procureur, magistrat, président, juge en chef.

Fils du lieutenant John, tué au siège de Louisbourg en 1748, il naquit à Boston en mars 1743, y fit ses études primaires et son droit au collège Harward, où il obtint le grade de bachelier ès-arts en 1763. En 1767, il fut nommé huissier et avoué à la Cour suprême; en 1779, juge de la vice-amirauté à celle de Rhode-Island. S'étant rendu à Londres, en 1780, on le choisit comme avocat général à New-York. Après le traité de 1783, le personnel judiciaire dut, comme les autres administrateurs civils, évacuer les bureaux et opter pour la République ou l'exode à l'étranger : M. Blowers se transporta à Halifax. En 1785, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse le désigna aux fonctions de

Procureur général avec la présidence de l'Assemblée législative; en 1788, il devient conseiller exécutif; en 1797, juge en chef de la province et président du Conseil législatif. Retiré de la vie publique en 1833, il mourut en 1842. William Bliss épousa sa fille adoptive.

Bibl. — D. Campbell, *Nova Scotia*, Montréal, 1873; B. Murdoch, *Hist. of N. S.*, 3 vol., Halifax, 1867; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BOIS (Louis-Edouard) (1813-89), prêtre, vicaire, curé, homme de lettres, archéologue, compilateur.

Fils de Firmin et de Marie-Anne Boissonnault, il naquit à Québec, le 11 septembre 1813, entra au séminaire de Québec, et passa au collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Il fut ordonné prêtre, le 8 octobre 1837, nommé vicaire à Louiseville (1837-40), à Saint-Jean-Port-Joli (1840-43), où il fréquenta la famille de Gaspé et prit le goût des recherches historiques. Mis en charge de la cure de Saint-François de Beauce (1843-48), on le transféra à celle de Maskinongé, qui comprenait la desserte de Saint-Justin et de Saint-Didace (1848-89).

On lui doit en grande partie la réédition des **Relations des Jésuites** en 1858, la publication de la **Collection des anciens manuscrits** en quatre volumes, des notices biographiques, etc., etc., toujours en gardant l'anonymat. Il était membre de la **Soc. litt. et hist. de Québec** et il reçut de l'Université Laval le titre de docteur ès-lettres. Il mourut à Maskinongé, le 9 juillet 1889.

Bibl. — J.-M. Lemoine, *Monogr. et Esquisses*, Québec, 1885; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr.*, t. I, Montréal, 1910; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOISBRIAND (Michel-Sidrac Du Gué, sieur de) (1638-88), lieutenant, capitaine d'une compagnie au régiment de Carignan, commandant à Ville-Marie. — **Dugay** paraît souvent dans les manuscrits.

Fils de Pierre Du Gué, sieur de la Boulardière, et de Perrine de Chambellé, il naquit vers 1638 à Persevil (?), évêché de Nantes (Bretagne). Il s'enrôla dans l'armée et servit comme lieutenant dans le régiment de Montaigu; puis il permuta dans le régiment de Chambellé, commandé par son oncle maternel : il y eut le rang de capitaine.

Lorsque le roi résolut d'envoyer en Nouvelle-France un corps d'élite expéditionnaire, la compagnie du capitaine fut versée dans le régiment de Carignan : elle avait pour lieutenant François de Sainte-Croix et pour enseigne Roch Thoery de l'Ormeau et elle débarqua à Québec au mois de septembre 1665. Le 14 juin 1666, M. de Boisbriand est en garnison à Montréal, où il a hiverné avec sa compagnie. Après le licenciement des troupes, décidé à s'établir au pays, il est nommé commandant de Ville-Marie, à partir du printemps de 1670 jusqu'à l'arrivée de M. Perrot au mois d'août suivant. Le 19 janvier 1672, les seigneurs de l'île concédaient à M. Du Gué un fief de 200 arpents de terre, situé sur le bord du lac des Deux-Montagnes, qui prit le nom de **fief de Boisbriand.** Dans son **Hist. de la Colonie française,** M. Faillon ajoute : « Comme M. Du Gué témoignait beaucoup de zèle pour l'établissement du pays, et que même il avait déjà fait construire une maison au haut de l'île, M. Dollier de Casson — originaire lui aussi de l'évêché de Nantes — pour le récompenser ajouta à ce fief toutes les îles et battures situées au-devant et d'autres encore. » Il n'appert point que le concessionnaire ait fait coloniser sa terre, faute d'avoir sous la main probablement des émigrés de France; il fut contraint pour subsister d'avoir recours à la traite des fourrures avec les Sauvages d'en haut. En 1679, à la date du 20 juin, il vendait ce fief aux sieurs Charles Le Moyne de Longueuil et à son beau-frère Jacques Le Ber : il passa ensuite au fils de ce dernier, sieur de Senneville, nom qu'il a gardé jusqu'à nos jours.

L'île de Sainte-Thérèse, située dans le Saint-Laurent à la hauteur de Repentigny, avait attiré l'attention de M. Du Gué, ou par la beauté du site, ou en raison de sa proximité de Ville-Marie, ou pour les avantages de la traite. Dès 1667, M. de Boisbriand s'était fait octroyer par M. Talon la permission de faire les premiers travaux de défrichement. Le 29 octobre 1672, l'intendant lui concédait « en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne qu'en la Nouvelle-France depuis qu'il y est passé par son ordre, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendre ci-après », l'île Sainte-Thérèse, avec les îles et îlets adjacents. M. Du Gué devait jouir de cette concession en fief, seigneurie et justice, lui, ses hoirs et ayants cause. Il devait tenir et faire tenir feu et lieu sur sa seigneurie. Il avait ordre de conserver les bois de chênes propres à la construction des vaisseaux, non seulement sur son domaine, mais encore sur les terres qu'il concéderait. Pareillement, il devait donner avis au roi ou à la Compagnie des Indes occidentales des mines, minières ou minéraux, s'il s'en trouvait sur sa seigneurie.

En 1673, lors de l'expédition démonstrative de M. de Frontenac au lac Ontario, l'ancien capitaine était du nombre des officiers

de la colonie. En 1678, il est l'un des vingt délégués à l'assemblée des notables, chargés par le gouverneur d'examiner la question en litige de la vente des spiritueux aux Sauvages : le 26 octobre, il donna son avis motivé en faveur de la liberté absolue de la traite. Le recensement de 1681 le montre établi sur son fief Sainte-Thérèse, lui donne 43 ans, à son épouse 34, à ses sept enfants de 1 à 13 ans, deux serviteurs et une servante, 4 fusils et 4 pistolets, 16 bêtes à cornes, 40 arpents mis en valeur.

Le 24 septembre, M. Du Gué se faisait une nouvelle seigneurie sur la rive Nord : « les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne), dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière du Chêne, icelle comprise », soit quatre lieues et demie de front sur trois de profondeur. C'est ce que l'on appela plus tard la seigneurie des **Mille-Iles.** Faute d'avoir été habitée, elle retourna à la Couronne, en mars 1714; mais le 5 du même mois, elle était rétrocédée aux deux gendres de M. de Boisbriand, les sieurs Jean Petit et Charles-Gaspard Piot de Langloiserie. Le 4 novembre 1683, M. de La Barre écrit au ministre de la Marine : « On m'informe qu'on doit vous proposer le sieur Du Gué comme gouverneur de Montréal, à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous dire qu'il est lourd de corps et d'esprit, et qu'il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement. » Néanmoins, en 1684, dans l'expédition du gouverneur contre les Iroquois, M. Du Gué fut investi du commandement du 3e corps d'armée.

M. de Denonville sut apprécier M. de Boisbriand, dans sa lettre du 10 septembre 1686 au ministre : « Le sieur Du Gué, neveu de M. de Chambellé, est le plus ancien capitaine. Il est fort honnête homme et dans une grande nécessité; il est capable encore de rendre de bons services, aussi bien que cinq ou six autres. Ce serait une grande charité que de les pouvoir aider. » (Voir Arch. can., Con. gén. vol. 8.) Aussi bien, en 1687, dans l'expédition contre les Tsonnontouans, le capitaine commandait les milices de toute la colonie. (V. It., vol. 9.)

M. Du Gué décéda à Ville-Marie le 18 décembre 1688. Il y avait épousé, le 7 novembre 1667, Marie Moyen, fille de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Le Ber laquelle décéda un an avant son mari, le 24 octobre 1687, à l'île Sainte-Thérèse et fut inhumée à la Pointe-aux-Trembles. De leur union étaient issus neuf enfants, entre autres :

Jean-Sidrac, né à Ville-Marie le 3 novembre 1670. En 1686, son père obtenait pour lui un brevet de cadet de la marine à Rochefort. En 1696, envoyé du Canada à Terre-Neuve à la tête des troupes canadiennes enrôlées au compte du sieur d'Iberville (V. ce nom), il prit part à la campagne de M. de Brouillan contre Saint-Jean. En 1697, M. d'Iberville lui donna à Plaisance le commandement du **Profond,** armé en flûte. Il y sut tenir tête à trois navires anglais dans le détroit d'Hudson. Sa belle conduite lui mérita la promotion au grade de capitaine de brûlot. Dans la suite, il suivit son compatriote d'Iberville en Louisiane et ailleurs. Le 26 octobre 1706, Jean Du Gué, qui s'était, bien que célibataire, fixé en France, vendait le fief Sainte-Thérèse, qui lui était échu par droit d'aînesse, à son beau-frère, Charles-Gaspard Piot de Langloiserie pour la somme de 2.000 livres; il mourut à Rochefort en mai 1712;

Marie-Thérèse, née à Ville-Marie le 6 janvier 1671, mariée à Sorel, le 15 août 1691, à Charles de Langloiserie (V. ce nom);

Jacques, né à Ville-Marie le 17 janvier 1673, entra dans les troupes de la marine, le 1er mars 1688, avec le grade d'enseigne, qui fut réformé en 1692 et confirmé dans ce grade le 1er mars 1693; il mourut à Québec le 14 décembre 1702;

Pierre, né à Ville-Marie le 21 février 1675 (V. ci-après);

Jeanne, née à Ville-Marie le 14 janvier 1677, entra à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, où elle mourut en 1731;

Elisabeth, née le 6 juin 1681, suivit sa sœur à l'Hôtel-Dieu où elle décéda en 1734;

Marie-Charlotte-Elisabeth, née à l'île Sainte-Thérèse le 13 décembre 1683, mariée à Québec, le 13 septembre 1706, à Jean Petit, trésorier de la marine, veuf de Suzanne Du Puy; elle fut mère de huit enfants; veuve, en 1720, elle se remaria le 30 juillet 1723 à Louis-Rémi Du Gué, enseigne dans les troupes de la marine, fils de Rémi, conseiller du roi et commissaire de l'extraordinaire des guerres, et de Marie-Catherine Delamare, de la ville d'Amiens : elle en eut un fils, Louis-Mathieu, né en 1724, et elle mourut en mer à hauteur de l'Ile-Royale, à son retour de France en 1731.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOISBRIAND (Pierre Du Gué, sieur de) (1675-1735), fils du précédent, enseigne, lieutenant en Louisiane, commandant aux Illinois, fondateur du fort de Chartres, gouverneur intérimaire de la Nouvelle-Orléans.

Il naquit à Ville-Marie le 21 février 1675 et il devint le protégé du comte de Frontenac. En 1691, il était fait enseigne réformé dans les troupes de la marine; le 2 janvier 1694, enseigne en pied, grade qui lui fut con-

firmé par le roi le 16 avril 1695. Le gouverneur organisait alors un double parti de guerre, dont l'un, composé de 50 Iroquois domiciliés, fut commandé par le lieutenant de Saint-Ours d'Eschaillons et l'enseigne de Boisbriand, qui amenèrent un Hollandais pris à une lieue d'Orange. En 1696, M. Du Gué, ainsi que son aîné, se trouvait dans le parti de Canadiens commandés par le sieur d'Iberville à Terre-Neuve. Envoyé par lui enlever le bourg de Kirividi, à trois quarts de lieue de Saint-Jean, il réussit dans l'entreprise et amena des prisonniers.

En juillet 1697, l'enseigne accompagne l'escadre du sieur d'Iberville à la conquête du fort Nelson qui fut pris, le 12 septembre. On y laissa pour commandant le sieur de Martigny et comme lieutenant de roi M. de Boisbriand. Celui-ci passa ensuite à La Rochelle. Le 24 août 1699, il est désigné sur le rôle des « officiers de marine, choisis par le roi pour servir sur la frégate **la Renommée** » sous les ordres de M. d'Iberville, lors de son second voyage au Mississipi.

Le 7 mai 1700, M. d'Iberville écrit de La Rochelle au ministre : « Le sieur de Boisbriand, nommé major à Biloxi, avait servi dans les troupes du Canada, depuis dix années, en qualité d'enseigne, ayant fait longtemps la fonction de garçon major, et venait de la baie d'Hudson, où il commandait le détachement de 25 soldats que j'avais menés; d'où, étant venu à La Rochelle, vous l'avez destiné pour aller servir au Mississipi. C'est un gentilhomme de 29 (25) années, qui a beaucoup de mérite et est très capable de remplir cet emploi. J'ai cru, en le nommant, à la place de M. Levasseur, faire le bien du service. » (V. P. Margry, t. IV.)

En février 1704, M. de Bienville (V. ce nom) envoya au pays des Chactas, sous l'escorte de 25 hommes commandés par M. de Boisbriand, environ 70 Chicachas qui voulaient faire la paix avec eux : ceux-ci furent tous massacrés sous les yeux de l'officier. Le 10 septembre 1716, il était promu major des troupes en Louisiane avec la commission de commandant en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi. Le 20 septembre 1717, il recevait une commission identique pour Mobile : il sollicita aussitôt un congé pour se rendre en France.

Au printemps de 1718, les deux frégates, **la Duchesse de Noailles** et **la Victoire**, jetaient l'ancre à l'Ile-aux-Vaisseaux : la première portait M. Du Gué, nommé lieutenant de roi et aussi, à la date du 13 avril, commandant aux Illinois. Au mois d'octobre suivant, il partait de Mobile avec un fort détachement de troupes pour s'y établir dans un poste militaire permanent, mis en état de protéger les habitants français de l'immense région. Il s'arrêta provisoirement à Kaskakia; puis, à la distance de seize milles au Nord-Ouest, il entreprit la construction d'un fort qui s'appela **fort de Chartres**. Il y séjourna plusieurs années, se rendant populaire parmi les tribus indigènes. Il n'était point doté des avantages de la nature, étant né avec une épaule plus haute que l'autre et se trouvant ainsi voûté. Mais il était d'un mérite si distingué et parlait l'illinois avec si grande facilité qu'il racheta tout de suite ses désagréments physiques. Il pouvait haranguer les tribus sans l'aide d'un interprète et l'on a cité ses discours vraiment remarquables d'à-propos pour les indigènes. (V. Nouv. Voy. dans l'Amér. sept.)

En 1724, M. de Bienville, dénoncé au ministre par ses ennemis, fut rappelé en France pour se justifier. M. de Boisbriand assuma la charge de gouverneur intérimaire, en vertu d'une commission renouvelée par le roi, le 20 octobre 1723 : il n'avait d'âge que cinq ans de plus que M. de Bienville. Descendu des Illinois à la Nouvelle-Orléans, encore au berceau, M. de Boisbriand ne tarda pas à devenir lui-même la cible des adversaires du gouverneur.

Le 24 octobre 1725, il se plaignait au ministre de l'esprit de coterie, d'injustice, d'insubordination dont était animé le Conseil supérieur de la colonie « qui, ajoutait-il, ne se plaît qu'à contrecarrer et à opprimer les habitants ». Le 9 août 1726, M. Perrier (V. ce nom), nommé gouverneur, vint quelques mois plus tard relever M. de Boisbriand. M. de La Chaise, dans l'intervalle, avait été chargé d'une enquête sur la conduite des principaux officiers : il ne reçut aucune aide du gouverneur intérimaire et s'en plaignit en haut lieu. M. Du Gué fut alors rappelé en France, censuré, destitué de ses grades, le 27 octobre 1727. Mais il reçut pleine justice ensuite : le 8 octobre 1730, le roi lui accorda une pension de 800 livres sur son trésor. M. de Boisbriand mourut célibataire, le 7 juin 1736.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; H. Lorin, *Le Comte de Front.*, Paris, 1895; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes*, ib., 1907; Marc de Villiers, *La Louisiane*, ib., 1929.

BOISCLERC (V. **Lanouiller**).

BOISHEBERT (Henri-Louis Deschamps de) (1679-1736), lieutenant et aide-major de Québec, capitaine et commandant au Détroit. — Voir **Deschamps**.

Il était le quatrième enfant de J.-B. de La Bouteillerie (V. ce nom) et il naquit à la Rivière-Ouelle, le 7 février 1679. Il entra,

jeune encore, dans le détachement des troupes de la marine. En 1706, il est fait enseigne. En 1711, M. de Vaudreuil le charge de la mission de surveiller les intérêts du roi dans le sauvetage des débris de la flotte de l'amiral, sir Howenden Walker, à l'Ile-aux-Œufs. L'année suivante, le gouverneur fait travailler avec vigueur aux fortifications de la capitale, afin de parer à toute éventualité de la part des Anglais : l'ingénieur M. Beaucours est secondé efficacement par M. de Boishébert. Celui-ci fut promu lieutenant en 1715, en récompense de ses services. Le 18 mars 1721, le roi lui accordait, conjointement avec le sieur Peire, le privilège exclusif des pêcheries établies à Kamouraska et autres lieux du fleuve, pour en jouir par moitié, jusques et y compris l'année 1729, à condition que le sieur de Boishébert remboursât à son associé la moitié du prix des hangars, logements et ustensiles dans ces lieux : le roi leur donnait aussi en commun une gratification de 400 livres, laquelle leur fut payée jusqu'en 1732. En ce temps, il devint aide-major de Québec. Le 22 avril 1727, il obtenait une expectative de capitaine. Le 14 mai 1728, le Conseil de la marine lui concédait la compagnie de M. de Lignery, nommé major aux Trois-Rivières. Il était alors en France. Il devait s'embarquer à bord de l'**Eléphant**; mais la petite vérole le retint malade à Blois. Dès son retour, la même année, M. de Beauharnois lui confia le commandement du Détroit. Il y resta jusqu'au 10 juin 1734, ayant travaillé à régulariser les titres de propriétés de la plupart des habitants : ce qui accrut le nombre des concessionnaires. Le gouverneur sollicita pour lui la croix militaire de Saint-Louis : mais le ministre répondit qu'il la réservait pour des officiers plus anciens. M. de Boishébert mourut à Québec, le 6 juin 1736.

Il avait épousé, à Montréal, le 10 décembre 1721, Louise-Geneviève, fille de Claude de Ramezay, gouverneur de l'île. Elle décéda à l'Hôpital-Général de Québec, le 15 octobre 1769, lui ayant donné cinq enfants : **Claude-Louis** (1722-23); **Louise-Charlotte** (1724); mariée à Pierre-Roch de Saint-Ours (V. ce nom) et décédée le 22 mai 1795; **Louise-Geneviève** (1725), mariée en 1743 à Charles Tarieu de Lanaudière (V. ce nom) et décédée à Québec le 4 juillet 1762; **Angélique-Joséphine** (1728), religieuse à l'Hôpital-Général, où elle mourut en 1757; **Charles** de Boishébert et de Raffetot, continuateur de la lignée.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOISHEBERT (Charles Deschamps, sieur de Raffetot et de) (1727-97), fils du précédent, lieutenant, commandant, capitaine, chevalier de Saint-Louis. — **Raffetot**, bourg actuel de 800 âmes, en Seine-Inférieure.

Il naquit à Québec, le 7 février 1727. En 1742, il entra au service en qualité de sous-aide major de la garnison. En 1743, il fut détaché au fort Saint-Frédéric sous les ordres du sieur de Fonville. Ce dernier l'envoya à la tête de 25 hommes vers la rivière Sarasto reconnaître les préparatifs des Anglais : course de 60 lieues qui fut couronnée de succès. Sarasto fut pris, brûlé, et les Anglais de la localité eurent 150 tués et autant de prisonniers. En 1746, il accompagnait son oncle, M. de Ramezay, dans son expédition en Acadie. Le commandant lui confia la mission de prendre des renseignements sur les navires et les troupes que les Anglais avaient débarquées au Port-la-Joie de l'île Saint-Jean. Au retour, M. de Ramezay dirigea M. de Saint-Pierre (V. ce nom), ainsi que son neveu, avec 500 hommes surprendre et attaquer les troupes britanniques : sur 200 hommes un seul réussit à se sauver, les autres étant pris ou tués. Oncle et neveu se transportèrent ensuite au siège de Port-Royal ou Annapolis. Mais ils furent contraints de se retirer avant l'hiver, faute du secours attendu de la flotte du marquis de La Jonquière arrêtée par le mauvais temps.

Retirés au village des Mines, ils résolurent avec 250 Canadiens du détachement de la marine d'en déloger 600 Anglais qui durent se rendre après onze heures de combat.

Au mois d'août 1747, M. de La Galissonnière donna à M. de Boishébert le commandement d'un vaisseau parlementaire pour aller à Gaspé faire l'échange de quelques prisonniers. Dans la suite, le gouverneur l'attacha au parti de 600 hommes, commis au commandement du sieur de Céloron pour pacifier les Sauvages du Détroit : à la tête de 150 miliciens, M. de Courtemanche et lui tuèrent 10 Indiens sur 60 et firent 15 prisonniers, libérant aussi les prisonniers français. En 1749, M. de Boishébert fut placé à la tête de 180 combattants que le gouverneur chargeait d'expulser les Anglais du bas du fleuve Saint-Jean. Le capitaine Rous essaya une résistance opiniâtre, mais il dut céder aux sommations du commandant (avril-mai 1749) : celui-ci y séjourna jusqu'en 1751. Au mois d'octobre, M. de La Jonquière, satisfait de sa bravoure, le chargea de porter les dépêches officielles à la Cour. Le roi l'honora d'une gratification de 2.000 livres... Au commencement de 1753, le marquis de Duquesne envoya un corps de troupes construire le fort de la **Presqu'île** : M. de Boishébert y conduisit une avant-garde de 500 hommes, établissant à Quinté un magasin de

ravitaillement. L'année suivante, le gouverneur lui confia le commandement du fort **La Tour**, sur le fleuve Saint-Jean. Il dut lever le plan des havres situés le long du littoral jusqu'à Salem et Boston, déguisé en pêcheur côtier.

En 1755, le général Monckton, après la prise de Beauséjour, va attaquer M. de Boishébert et sa poignée de 60 hommes. Dans l'impossibilité de s'assurer des Acadiens et des Sauvages, le commandant met le feu au fort, après avoir fait transporter ses munitions au haut de la rivière : l'ennemi, qui comptait 1.500 guerriers n'osa entreprendre de l'y attaquer. M. de Boishébert, se voyant réduit à l'inaction devant les forces anglaises, s'occupa aussitôt à favoriser l'exode des Acadiens dans le gouvernement de Québec et à l'île Saint-Jean : il se dévoua à cette tâche pendant deux années. Aussi bien, la Cour sut apprécier ses services en le décorant, le 15 février 1758, de la croix de Saint-Louis.

La même année, les Anglais venaient une seconde fois mettre le siège devant Louisbourg. M. de Vaudreuil envoya M. de Boishébert au secours de la place. Le chevalier avait sous ses ordres les officiers canadiens de Catalogne, de Boucherville-Cerry, de Saint-Simon, de Montarville, ainsi que les cadets De Plaine, D'Amours, de Carqueville, de La Durantaye, Couillard; il a laissé le **Journal** de cette dernière campagne de l'Est :

« Embarqué à Québec sur la goëlette **la Critique**, du port de 50 tonneaux, avec 70 hommes du détachement, le reste étant sur **le Saint-Joseph**, commandé par M. de Cerry (V. ce nom), convoyant **l'Oiseau-Royal** chargé des effets du roi pour le poste de la rivière Saint-Jean, il arrive à Miramichi le 9 juin, après un mois de trajet accompagné de plusieurs coups de vent, qui dispersèrent les trois voiliers, **le Saint-Joseph** relâchant à Québec. A Miramichi, le commandant augmente son détachement de 70 Acadiens et de 60 Micmacs, après avoir tout disposé pour la défense du poste de Saint-Jean, en y envoyant M. de Niverville y commander en son absence.

« Le 17 juin, il part pour Gédaïk (Shediac), où il a prié M. de Villejoin (V. ce nom) d'envoyer de l'île Saint-Jean voitures et vivres pour ses hommes; mais il apprend qu'il a fait partir pour Louisbourg un détachement de 100 Acadiens sous les ordres de Monsieur son fils. Arrivé, le 26, au passage Canseau, il y découvre deux frégates anglaises mouillées à l'Ile-à-l'Ours, et les évite en marchant de nuit; à Saint-Pierre, le 28, il campe deux jours, étant sans pain. Allant de Port-Toulouse à Miré, il y rejoint M. de Villejoin avec ses 200 hommes, n'étant guère mieux pourvu du nécessaire... » Le récit insiste ensuite sur les diverses escarmouches des réguliers, miliciens, Sauvages, sur les derrières de l'armée d'investissement composée de 3.000 assaillants : ainsi le gouverneur de Drucour, cerné par mer, n'avait aucune issue de libération; la milice de Port-Toulouse peu disciplinée avait un groupe de mauvais sujets qui désertèrent tous; les Sauvages, toujours inconstants, abandonnèrent le commandant; la maladie ou le charbon coucha à terre 60 hommes en huit jours; les réguliers étaient dénués même de souliers; la désertion d'un mécréant avertit l'ennemi de la situation critique et le rendit plus audacieux contre tous les postes : Miré, Raymond, Rouillé, la Cormorandière, Port-Toulouse. Il fallut hâter une retraite devenue urgente, surtout à cause des malades à transporter en lieu sûr et des habitants à soustraire aux rigueurs des vainqueurs. L'auteur du **Journal** explique les efforts qu'il s'imposa pour opérer une prompte évacuation sur Miramichi. Chemin faisant, il eut à Petcodiac un engagement avec les Anglais, qui lui tuèrent 15 hommes et en perdirent davantage. Rendu le 8 août à Miramichi, il y apprit la victoire de Carillon. Un courrier de M. de Niverville lui mandait son prochain départ pour la côte Saint-Georges avec Français et Sauvages; par retour du courrier, il lui ordonne de l'attendre sous peu de jours. Le 11, arrive à Miramichi une prise anglaise de la **Critique**, chargée de bœufs et de vivres pour l'aider dans sa campagne de la rivière Saint-Georges. Au départ, le 14 août 1758, il laisse la place sous le commandement de M. de Catalogne : les sieurs de la Boularderie et de Montarville y furent retenus par la maladie. Dans le trajet, il tenta un coup de main contre le fort Cumberland.

L'année suivante, M. de Boishébert est hospitalisé à l'Hôpital-Général de Québec, d'où il aperçut les Anglais sur les plaines d'Abraham et en donna avis à Montcalm au camp retranché. En 1760, il commande les Acadiens qu'il avait fait enrôler avec un groupe de Micmacs pour la rencontre de Sainte-Foy. Puis, M. de Lévis le mit à la tête du corps des grenadiers avec lesquels il se battit en héros. Après la capitulation de Montréal, il se décida à passer en France. On le renferma à la Bastille, sous la fausse accusation d'avoir pris part aux concussions de Bigot. Au bout de quinze mois de détention, il fut déclaré innocent et obtint de retourner au Canada à son gré : son **Mémoire** présenté au tribunal par M. Clas, son procureur, a servi à la rédaction de sa biographie.

Il se dirigea aussitôt vers le pays de ses

ancêtres, celui de Caux en Normandie. Il se présenta au château de Cliponville, chez messire Antoine-Adrien-Joseph Des Champs, chevalier, seigneur de Boishébert, haut-justicier des paroisses de Cliponville, d'Enveronville et de Hautot-le-Vattois, marié en 1741 à Catherine-Elisabeth Auber, dame de Beuzeville; il déclina ses titres et se réclama des liens de parenté, en montrant les parchemins en mains. Tout finit par un mariage. La fille de l'hôte, Charlotte-Elisabeth-Antoinette Des Champs de Boishébert épousa à Cliponville, le 7 septembre 1761, son cousin canadien. Celui-ci eut la tristesse de se voir dépouiller en partie par la Révolution. Il semble n'avoir pas émigré, car il est mort à Raffetot en 1797.

Il n'avait eu qu'un fils, Roche-Charles-Gabriel, comte de Raffetot, qui épousa Henriette-Madeleine-Julie Dupont d'Englesqueville. De cette union naquirent un fils marié sans enfants, et une fille, la vicomtesse de Malcissye. Les Boishébert actuels, très nombreux en Normandie, descendent tous du châtelain de Cliponville.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., 1921; *Nova Francia*, Paris, 1926.

BOISSEAU (Nicolas) (1700-71), greffier du Conseil et de la Prévôté, notaire officiel.

Fils de Pierre, ancien procureur au Parlement, et de Marguerite Guérin, il naquit en 1700 dans la paroisse Saint-Benoît de Paris. Ayant émigré au Canada en 1722, il fut nommé greffier-adjoint du Conseil supérieur et promu, en 1726, greffier de la Prévôté, grâce à l'influence de son oncle, le curé Guérin de Sainte-Croix à Paris. Le 15 avril 1731, M. Hocquart le nommait notaire officiel, « étant nécessaire qu'il y en ait un plus grand nombre dans la ville, où les affaires augmentent tous les jours » : la nomination fut ratifiée par le roi, le 22 avril 1732. Le 25 mars 1744, il fut promu greffier en chef du Conseil supérieur, son oncle étant de nouveau intervenu en sa faveur; mais il cessa d'exercer sa profession de notaire.

M. Boisseau mourut à Québec, le 9 février 1771. Il avait d'abord épousé Marie-Anne Pagé du Quercy le 9 septembre 1725, qui décéda en 1739 lui ayant donné huit enfants, entre autres **Marguerite-Angélique**, née en 1732, marié en 1765 à Eustache-Louis-Lambert Dumont, seigneur des Mille-Iles, demeurant aux Trois-Rivières; en secondes noces, en 1741, à Marie-Louise Bissot de Vincennes, décédée en 1766.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. Boisseau*, Lévis, 1907.

BOISSEAU (Nicolas-Gaspard) (1726-1804), fils aîné du précédent, greffier, juge de paix.

Né en 1726, son père le fit nommer commis du greffe en 1743 et, en 1744, greffier de la Prévôté : il fut le dernier de ce genre de fonctionnaires. En 1764, il obtint du gouverneur Murray (V. ce nom) l'autorisation de convoquer une assemblée de ses compatriotes canadiens. L'année suivante, la loi instituait la Cour des Plaidoyers communs : M. Boisseau en fut greffier pour 1765. En 1775, il accompagna comme capitaine d'une compagnie le juge Mabane et M. Grant, tous deux élevés au même grade, au recrutement des volontaires à l'île d'Orléans : il dut user de son crédit pour calmer les habitants, que les dix marins anglais de M. Mabane, armés jusqu'aux dents, avaient effrayés et soulevés. Le 1er mai 1776, le greffier reprit ses fonctions qu'il retint jusqu'en 1783. En 1784, il accepta de faire, sans rémunération, le recensement officiel à l'île d'Orléans. Le 12 août, Haldimand (V. ce nom), lui conféra la charge de juge de paix dans l'étendue de la Province.

M. Boisseau mourut à Montmagny, le 27 mai 1804. Il se maria d'abord à Thérèse Couillard, le 6 octobre 1754, qui fut mère de cinq enfants, entre autres : **Angélique**, née en 1755, qui épousa en 1779 François Rolland, de Laprairie; et **Marie**, née en 1758, qui s'allia en 1781 à Pierre Duchouquet de La Pocatière; en secondes noces, à Claire Jolliet, le 30 janvier 1764, qui lui donna un garçon, continuateur de la lignée.

BOISSEAU (Nicolas-Gaspard) (1765-1842), fils du précédent, commis greffier, notaire, député.

Il naquit à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 15 octobre 1765, et fut initié tout jeune à l'étude des documents du greffe paternel. Le 22 juillet 1791, il obtint sa commission de notaire. Un an après, il était élu député à la Chambre d'Assemblée. A la dissolution de la Chambre, le 31 mai 1796, il abandonna la politique pour embrasser le notariat, d'abord à Saint-Vallier, ensuite à Montmagny, de 1799 à 1842. M. Boisseau mourut le 9 mars 1842, ayant épousé, le 11 janvier 1790, Marie-Catherine Aubert de Gaspé, qui lui donna onze enfants, dont plusieurs moururent en bas âge.

Marie-Catherine, née en 1791, se maria, en 1806, à Jean-Charles Létourneau, notaire, député de l'Islet;

Pierre-Léandre, né en 1795, ordonné en 1817, mourut vicaire à la Rivière-Ouelle, en 1818;

Pierre, né en 1796, marchand à Québec, mourut célibataire en 1869, ainsi que son frère **Xavier-Edouard** (1803-1876);

Marie-Hermine, née en 1807, se maria à Montmagny à Antoine Chenet, notaire et seigneur du Cap-Saint-Ignace et eut trois enfants : l'une, Catherine, née en 1828, épousa Octave Beaubien (V. ce nom); l'autre, Louise, Louis Beaubien.

Le notaire Boisseau a laissé des **Mémoires** qui sont conservés aux Archives fédérales à Ottawa et que M. P.-G. Roy a publiés en 1907. (V. Bull. des Rech. hist., 1926, et la table gén., Beauceville, 1925.)

BOISSEAU (Ignace-Gaspard) (1792-1840), fils cadet du précédent, lieutenant, capitaine, notaire, juge de paix.

Né à Saint-Vallier, le 17 juin 1792, il reçut, en 1812, une commission de lieutenant dans la milice et il fut promu capitaine, peu de temps après. Après la guerre, il retourna à l'étude du droit et fut admis à la pratique du notariat, le 30 juin 1815. Il s'établit au bureau paternel à Montmagny. Le 10 avril 1817, il fut nommé juge de paix dans le district de Québec. Il mourut dans cette charge, le 23 juillet 1840, ayant épousé d'abord, le 5 mars 1821, Geneviève-Luce La Parre, qui décéda sans enfant; ensuite Louise-Catherine Wilson, le 5 octobre 1830, qui fut mère de cinq enfants :

Louise-Wilhelmine, née en 1832, mariée à Paschal-Amable Dionne (V. ce nom), mère de six enfants et décédée en 1880;

Gaspard-Nicolas, né en 1833, rentier à Québec, marié en 1859, à Emilie Gingras, qui lui a donné deux garçons : l'aîné, nommé Etienne, né en 1862, a épousé en 1883 Norah Smith, qui est mère de six enfants;

Zoé-Félicité, née en 1834, épouse de Narcisse Hardy, libraire à Québec, décédée sans postérité en 1892;

Marie-Hermine, née en 1837, mariée à Jean-Baptiste-Auguste Dupuis en 1860, décédée à Saint-Roch-des-Aulnais sans postérité en 1907;

Roch-Paschal, né en 1839, marié en 1869 à Marie-Emilie Hardy, qui lui donna huit enfants; en secondes noces, à Marie-Eléonore Marcotte, en 1883, décédée sans enfant; il est mort en 1905.

Bibl. — P.-G. Roy, *La Fam. Boisseau;* Bull. des Recherches hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOLDUC (Louis), procureur du roi en la prévôté de Québec. — **Baulduc** était sa signature; **Boulduc** est l'orthographe des manuscrits.

Son père, nommé Pierre, maître apothicaire, vivait en la rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît de Paris. Sa mère, Gillette Pijart, était probablement la sœur des deux Pères jésuites, Claude et Pierre, missionnaires au Canada et décédés, le premier à Québec en 1683, le second à Dieppe en 1676. Son frère Simon, né en 1647, continua d'exercer la profession de son père; il fut l'apothicaire de la duchesse d'Orléans et de la reine d'Espagne et simultanément juge-consul de Paris et pensionnaire de l'Académie des Sciences. En 1696, lorsque fut promulgué l'édit relatif à l'enregistrement des armoiries, Simon s'y conforma en inscrivant ses armes dans la généralité de Paris; son fils, Gilles-François, écuyer, né en 1672, embrassa la même carrière scientifique. Il devint plus tard, son père n'étant décédé qu'en 1726, premier apothicaire du roi et de la reine. Dès l'année 1699, toutefois, il fut élu associé de l'Académie royale des Sciences et professeur démonstrateur en chimie au Jardin des Plantes, juge-consul et échevin de Paris (1726). Il mourut en 1742 à Versailles. Ses armes différaient peu de celles de son père : l'échevinat l'avait anobli et lui permettait le port, au-dessus de ses armes, d'une couronne de comte. C'est lui ou son père, qui inventa en 1721, avec un certain La Serre, une poudre nommée **Alkermès ou Aurifique de Glaubec,** spécifique pour les fièvres, les vertiges, l'hydropisie, etc. (V. Bull. des Rech. hist., 1920.)

Louis, né en 1648, vint à Québec vers l'année 1664, sur le conseil de son oncle Claude, car Pierre était retourné en France en 1650. Il s'y maria en 1668 à Elisabeth Hubert, née en 1651, fille de Claude et d'Isabelle Fontaine, originaires de Saint-Gervais de Paris.

M. de Frontenac, nommé gouverneur en 1672, dont l'épouse était admise à la Cour, connaissait sans doute l'apothicaire Pierre Bolduc. Il s'empressa d'accorder ses bonnes grâces à son jeune fils, bientôt chargé d'une nombreuse famille. En 1677, époque de l'institution par édit royal de la Prévôté, créée à Québec « pour connaître en première instance de toutes matières, tant civiles que criminelles » et composée d'un prévôt des maréchaux et de six archers, sous les ordres et la juridiction des administrateurs, du lieutenant-général, du procureur et du greffier, M. Louis Bolduc fut adjoint, sur la recommandation de M. de Frontenac, en qualité de procureur, au lieutenant-général Chartier de Lotbinière. Le fonctionnaire élu ne tarda point à témoigner sa sollicitude et sa reconnaissance. Durant l'hiver de 1678, une certaine Agnès Morin était citée par lui devant la cour de la Prévôté sur l'inculpation de détraction contre la personne même du gouverneur. Celui-ci mit en mouvement les ressorts judiciaires et déféra le délit au tribunal d'appel, qui était le Conseil souverain. Les conseillers osèrent considérer la poursuite

comme excessive et déplacée; l'on échangea des propos blessants. Le greffier paya de quelques jours d'arrêt la mauvaise humeur de tous. Cet excès d'autorité du gouverneur alluma aussitôt les rancunes des conseillers contre le procureur de la Prévôté.

En 1680, M. d'Auteuil, promu procureur général au Conseil, voulut contraindre ce dernier à se rendre chez lui, tous les samedis, pour l'examen commun des procès en cours : refus formel de M. Bolduc. M. d'Auteuil fit appel à la décision du Conseil; et l'affaire traîna sans solution, toute l'année. Le 1er janvier 1681, M. Bolduc est accusé de malversations : c'était une action au criminel. Les plaignants étaient M. de Bernières, vicaire capitulaire de l'évêque absent, et M. Hazeur, ancien marguillier. M. de Villeray, premier président, se vit charger de diriger l'instruction contre l'accusé qui, pour tout crime, aurait avisé le marguillier de ne point présenter les comptes de la fabrique, afin de gagner du temps. La dispute équivalait à une mesquine vétille sans conséquences. Le gouverneur voulut couvrir son protégé. Mais M. Bolduc, déclaré prévenu en cour, le 27 avril, se vit déchoir de ses fonctions. Pierre Duquet lui succéda. Renseignant le ministre sur l'affaire, M. de Frontenac qualifia l'interdiction « comme un acte de pure vengeance ». Le 12 novembre 1684, M. de Meulles, successeur de l'intendant Duchesneau, écrivait à son tour que « tout le monde ayant beaucoup mis de passion dans l'affaire de Louis Bolduc, le roi ferait sagement de rétablir ce magistrat ».

Les émoluments du procureur ne se montaient qu'à 300 livres annuellement. Pour subvenir aux dépenses de son foyer, M. Bolduc dut donc se livrer à la traite des pelleteries. Aussi bien, M. Duchesneau l'accuse, dans sa correspondance officielle, de trafic illicite par intérêt personnel et pour le compte du gouverneur lui-même. Mais l'on sait que, à cette époque, tous les fonctionnaires civils et militaires, à quelques exceptions près, y avaient recours pour vivre, et parfois l'intendant en personne. On ignore la date du décès de M. Bolduc et de son épouse, ainsi que le lieu de leurs funérailles. De leur union étaient issus huit enfants :

Louis, né le 14 juillet 1669, marié le 3 juin 1697 à Louise Caron à Sainte-Anne de Beaupré;

Marie-Anne, née le 3 août 1670, mariée d'abord à Jean Marsolet (1690), puis à Jean Primot (1716);

Louis (1672-81) et **Elisabeth,** sœur jumelle décédée au berceau;

Jacques, né en 1673, marié à Marie-Anne Racine (1701);

René, né le 5 mars 1674, marié d'abord à Marie-Anne Gravel (1695), puis à Louise Sénart, ensuite à Marguerite Malbœuf (1717);

Marie-Ursule, né le 6 juillet 1675, mariée d'abord à Henri Brault (1692), puis à Jean-Baptiste Drapeau à Lévis (1700);

Louise, née le 12 décembre 1677, filleule de M. de Frontenac.

Bibl. — Arch. *fédér.*, Ottawa, années 1678-96; H. Lorin, *Le Comté de Frontenac*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist. année 1920; tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOLDUC (Jean-Baptiste-Zacharie) (1818-89), missionnaire, aumônier, procureur, prélat romain.

Il était le descendant de Louis à la sixième génération et naquit à Saint-Joachim, le 30 novembre 1818, du mariage de Joachim et de Madeleine Lessard. Il fit ses études au séminaire de Québec et y reçut les onctions sacerdotales, le 22 août 1841. Le 1er septembre, il partit pour les missions du Pacifique; mais il n'arriva à l'entrée de la Colombie anglaise que le 10 septembre 1842, ayant passé par le cap Horn et séjourné quelque temps au Chili, ainsi qu'aux îles du Pacifique. Il fut le premier prêtre qui ait visité l'île Vancouver, où il accompagna sir James Douglas (V. ce nom), lorsque celui-ci s'y rendit, le 15 mars 1843, pour y rétablir le fort **Victoria,** devenu la ville capitale de la Province. Deux jours après, il y célébra la première messe. Puis il visita les tribus sauvages des alentours et des îles adjacentes. En 1850, fatigué de ses missions, il revint à Québec, où il demeura soit au séminaire, soit comme vicaire à Saint-Roch, étant à la fois aumônier de l'Hôpital de la marine et de l'Asile de Beauport. En 1867, il devint procureur de l'archevêché, charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort, le 18 mai 1889. En 1886, il avait été promu Prélat de la Maison du Pape. Il avait publié : **Mission de la Colombie** (1843); un **Journal** sous le même titre (1845).

Bibl. — Mgr M. Bolduc, *Généal. de la Famille*, Rimouski, 1912; Bull. des Rech. hist., novembre 1926 et tabl. gén., 1925.

BOLDUC (Majorique) (1842-1926), professeur, vicaire, curé, missionnaire apostolique, prélat romain.

Il était le fils aîné de Rémi Bolduc et de Sophie Pépin et naquit le 20 novembre 1842 à Saint-Victor de la Beauce. Il a fait son cours classique à Sainte-Anne de la Pocatière. Puis il séjourna deux ans aux Etats-Unis comme professeur de français. Revenu à Québec à la fin d'août 1867, il alla prendre la soutane au séminaire de Rimouski, où il fut élevé à la prêtrise, le 23 décembre

1871, à l'âge de 29 ans. Vicaire *pendant un* an à l'Assomption de Mac Nider, il fut transféré à Matapédia (1872). Le 28 mai 1874, il fut nommé à Saint-Albert de Gaspé et des environs. En 1881, il voyagea en Europe et aux Lieux-Saints. La Propagande lui conféra à Rome le titre de missionnaire apostolique. Son évêque le chargea, au retour, d'organiser le pèlerinage de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père. En 1887, on lui confia la cure de Cacouna et, l'année suivante on le nomma *chanoine* honoraire de Rimouski. En 1903, lors d'une visite à Rome, il présenta une adresse à Léon XIII et, en 1904, Pie X le nomma Prélat de sa Maison. Dès 1907, il se vit dans la nécessité de quitter le ministère actif. Il est décédé le 30 avril 1926.

BIBL. — Mgr M. Bolduc, *Généol. de la Fam.*, Rimouski, 1912.

BOLDUC (Joseph) (1847-1924), cousin du précédent, notaire, préfet, député, président du sénat.

Il était le descendant de Louis, à la septième génération et naquit à *Saint-Victor* de Tring, le 22 juin 1847, du mariage du capitaine Augustin et de Marie-Louise-Rodrigue Bolduc. Il fit ses études au collège Sainte-Marie et à l'Université Laval. En 1872, il fut admis au notariat. Dans la suite, il a occupé toutes les charges municipales et scolaires de sa paroisse. Pendant plusieurs années, il a été préfet du chemin de fer du Québec-Central et de l'embranchement de Tring.

Elu député conservateur, il a représenté son comté aux Communes de 1876 à 1884 : il fut alors promu sénateur pour la division ou circonscription de Lauzon. En juin 1916, il fut nommé président du Sénat. Il est décédé, le 11 août 1924.

M. Bolduc avait épousé en 1874 Marie-Agnès-Georgiana Mathieu, qui lui a donné plusieurs *enfants dont un garçon*, **Louis**, et trois filles lui ont survécu :

Louise (1880), mariée au docteur Georges Cloutier et mère de trois enfants;

Louis (1880), marié à Aurélie Morin et père de quatre enfants, deux fils et deux filles;

Eveline (1890), sans alliance; **Yvonne** (1897), mariée à Paris en 1930.

BIBL. — Mgr Bolduc, *Généal. de la Fam.*, Rimouski, 1912.

BONAVENTURE (Ile), située à l'entrée de la baie des Chaleurs, en face et à une lieue de Percé.

En 1603, Champlain écrit : « Plus, il y a une autre île comme au Sud-Est de l'île Percée (V. ce mot), environ une lieue, qui s'appelle l'île **Bonaventure**, et peut tenir de long demie lieue. » D'où venait cette dénomination au temps du Père de la Nouvelle-France?

M. P.-G. Roy répond avec raison : « En 1591, nous apprend Bergeron, il y eut un voyage entrepris par le sieur de La Court-Pré Ravillon en Canada avec le vaisseau nommé **Bonaventure**, pour le trafic des bêtes appelées **morses** aux grandes dents. » (V. Bergeron, **Traité de Navig.**, Paris, 1627.)

En 1721, le Père de Charlevoix écrivait dans son **Journal historique** (Lett. 8) : « Nos pêcheurs prennent assez peu aujourd'hui de **vaches marines** sur les côtes du golfe Saint-Laurent : l'animal a deux dents de la longueur du bras... »

D'autre part, M. de la Roncière écrit, en 1910, dans son **Hist. de la Mar. franç.**, t. IV : « En 1591, le fondé de pouvoirs de Jacques Noël (V. ce nom), La Court-Pré Ravillon, reprenait le chemin du Canada. Après avoir longtemps fait route avec **le Soudil** et **le Charles**, qu'une tempête sépara de lui, **le Bonaventure** du capitaine Ravillon découvrait, le 30 mai, une île où abondaient des troupeaux de vaches marines : elle fut baptisée l'île **Ramée**. C'est l'île de la Madeleine. » (V. t. IV, p. 314.) L'historien ajoute en note (p. 316) : « En 1591, **le Saint-Esprit** de Saint-Jean-de-Luz fut capturé par l'**Elisabeth Bonaventure** et le galion **Dugby**, capitaines Crose et Then. »

Pour que Champlain ait pu écrire, 12 ans après, « Ile qui s'appelle **Bonne-Adventure** », il faut supposer que La Court-Pré Ravillon ait continué sa navigation, de l'île Ramée à celle qui porte aujourd'hui le nom de son vaisseau. Ce qui semble vraisemblable et admissible.

Quoi qu'il en soit, l'appellation de l'île passa à l'un des fils de Simon Denys de la Trinité : Simon-Pierre, sieur de **Bonaventure**, tandis que son frère aîné Pierre, sieur de La Ronde, possédait (1675) à la Petite-Rivière (Barachois) un établissement de pêche et de traite. Vers 1686, le Père récollet, Chrestien Le Clerc, dédia à saint Pierre, en l'honneur du sieur de La Ronde, devenu seigneur, l'église ou la chapelle de Percé.

BIBL. — W. F. Canong, *Leclercq's New Relat. of Gaspesia*, Toronto, 1910.

BONAVENTURE (Simon-Pierre Denys, sieur de) (1654-1711), lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate, commandant en second, lieutenant de roi, gouverneur intérimaire.

Fils de Simon Denys, sieur de La Trinité, et de Françoise du Tartre, il naquit à Québec, le 15 février 1654. Entré dans les troupes du détachement de la marine, il ne tarda pas à se passionner pour la navigation : il

se mit au service de la Compagnie du Nord (V. ce nom).

M. de Frontenac, en juin 1690, résolut de chasser les Anglais, agents de la Compagnie de la baie d'Hudson. Dans ce dessein, il octroya une commission au sieur d'Iberville et une autre au sieur de Bonaventure, le premier comme commandant de **la Sainte-Anne**, le second du **Saint-François-Xavier**, navires de la Compagnie du Nord, de Québec. Arrivés à destination au mois d'août, les deux chefs canadiens s'emparaient du comptoir de New-Severn. M. d'Iberville (V. ce nom) hiverna au fort Sainte-Anne ou Albany, mais le lieutenant de vaisseau, M. de Bonaventure, revint de la baie en septembre : il cacha son voilier dans l'estuaire du Saguenay, sur l'avis que la flotte de Phipps était embossée devant Québec. Les deux commandants passaient en France en 1691. L'année suivante, ils appareillaient de Chefdebois, près de la Rochelle, M. d'Iberville commandant **le Poli**, M. de Bonaventure **l'Envieux**, ayant été promu enseigne de vaisseau. Ayant fait en route deux prises anglaises, ils les amenèrent à Québec le 19 août. La saison avancée ne permettait point l'expédition à la baie d'Hudson contre le fort Nelson. Le 12 septembre 1692, M. de Frontenac leur conférait des instructions « pour aller croiser sur la côte de l'Acadie », et sans doute aussi pour tenter un coup de surprise sur Pemquid.

Les voiliers **le Poli** et **l'Envieux** gouvernent vers la baie Verte, où le dernier dépose la cargaison de bord, prise en France et destinée au ravitaillement du fort de M. de Villebon (V. ce nom). Ayant ensuite franchi les parages de Pentagouët, les deux navires se séparent en vue d'effectuer des prises respectivement; s'étant ralliés, le 19 novembre, ils font voile vers les ports de France « par le travers des Açores », opérant alors deux prises, le 16 décembre. Dans une seconde tentative en 1693, M. de Bonaventure, nommé lieutenant, commande le brûlot **l'Indiscret**. Le 22 juillet seulement, la flotte n'entrait qu'en partie en rade de Québec, trop tard encore pour le voyage à la baie d'Hudson : elle retourna en France en novembre. En 1694 et en 1695, M. de Bonaventure est chargé par le ministre de ravitailler Port-Royal et l'Acadie; accompagné de son frère Pierre Denys, sieur de La Ronde, « il se bat contre une frégate anglaise » et fait escale à Plaisance de Terre-Neuve, où était le vaisseau **le Fourbe**, commandé par le capitaine, M. de Belair.

En mai 1696, M. d'Iberville, commandant **l'Envieux**, M. de Bonaventure **le Profond**, M. Chastrier **le Wesp**, armé en flûte, font voile vers l'Acadie et escale au Cap-Breton, le 27 juin; le troisième vaisseau « partit aussitôt pour aller à Québec ». Le 14 juillet, les deux autres, se trouvant à l'entrée de la Baie Française, donnent la chasse à trois voiliers anglais, **le Profond** portant pavillon britannique en guise de prise de **l'Envieux**, « pour les attirer le plus près possible ». On s'empara du **New-Port**, qui fut démâté de son grand mât de hune et on alla mouiller à la rivière Saint-Jean, où **le Profond** n'entra que le 16 avec la prise amarinée. Le 7 août, les trois navires abordent à Pentagouët : le 15, la garnison anglaise du fort Pemquid accepta de capituler. Le 22, on débarqua les prisonniers anglais à l'île des Monts-Déserts, ainsi que les malades français : « **le Profond** en avait beaucoup ». Le 3 septembre, le sieur d'Iberville fait mettre à la voile vers Plaisance de Terre-Neuve, que l'on atteignait le 12. Les vivres manquaient à bord : le fort n'en avait guère à remettre aux vainqueurs exténués. Le gouverneur, M. de Brouillan était allé à la conquête de Saint-Jean.

Quand il fut de retour, sans avoir réussi sur ce point, il monta sur **le Profond** pour s'y rendre par mer, tandis que M. d'Iberville menait ses Canadiens à travers les marais et les bois. La ville prise, M. de Brouillan (V. ce nom) annonce que **le Profond** mettra à la voile pour la France, le 22 octobre, emportant le courrier d'Europe. Rendu à La Rochelle, M. de Bonaventure ne tarda pas à être nommé capitaine de frégate. Le ministre le chargea désormais de ravitailler la colonie acadienne. En 1701, il est nommé, le 28 mars, commandant en second à l'Acadie; puis, le 1er février 1702, lieutenant de roi à Port-Royal; enfin, en 1704 jusqu'en 1706, gouverneur intérimaire ou administrateur jusqu'à l'arrivée de M. de Subercase. Dans cet intervalle, ses mœurs sont le sujet de plusieurs dénonciations communiquées au ministre : l'on a reconnu qu'il eut de la dame D'Amours de Freneuse deux enfants naturels. En 1707, il commande à Port-Royal, alors que les sieurs de Subercase, de Saint-Castin et de La Boularderie (V. ces noms) allaient se battre, dans les environs du bassin, contre les troupes américaines du colonel March (V. ce nom). Après la capitulation de Port-Royal en 1710, M. de Bonaventure est transporté en France avec les autres officiers : il mourut à Rochefort en 1711. Il avait épousé, en premières noces, Geneviève Couillard en 1686; son fils **Charles** décéda au berceau, l'année suivante; en secondes noces, en 1688, Jeanne Jannière, veuve de Jean Bourdon, sieur de Dombourg, qui lui donna un fils nommé Claude.

BIBL. — Arch. féd., Ottawa, série F, vol. 160; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BONAVENTURE (Claude Denys, sieur de) (1689-1760), fils du précédent, enseigne, lieutenant, aide-major avec commission de capitaine, major, commandant, lieutenant de roi, chevalier de Saint-Louis.

Claude naquit à Québec, en 1689. Entré dans les troupes du détachement de la marine, il fut fait enseigne à l'Ile-Royale, le 2 juillet 1720, lieutenant le 25 mai 1730, aide-major le 1er avril 1737 avec commission de capitaine, capitaine en pied le 1er avril 1738, major des troupes et commandant à l'île Saint-Jean, le 1er avril 1751, lieutenant de roi et chevalier de Saint-Louis, le 1er avril 1754, à Louisbourg. Il mourut à Rochefort en 1760.

A l'Ile-Royale, il accompagna M. de Gannes à New-York afin de ravitailler la place de Louisbourg en 1734. Le 25 octobre 1744, il conduisit sur la frégate **le Castor** et deux autres voiliers des troupes de Louisbourg pour s'emparer d'Annapolis. Il devait coopérer avec celles que menait par terre M. de Gannes. Mais ce dernier ne resta que deux jours en face du fort et se retira avant la descente à terre du détachement. On avait manqué un coup de main facile. Un habitant confia à M. de Bonaventure que la garnison n'avait que pour huit jours d'approvisionnements.

Le 25 novembre 1748, il avait épousé à Québec sa cousine germaine, née en 1731, Louise-Marie Denys, veuve du sieur de Dombourg. Elle lui donna un garçon, nommé **Claude-Charles** et une fille.

BIBL. — J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

BONNE (Pierre-Amable de) (1758-1816), avocat, homme politique, magistrat, conseiller exécutif. — **De Misèle** s'ajoutait à son nom.

La famille était originaire du Dauphiné, où elle possédait la seigneurie de Lesdiguières, hameau situé dans les Hautes-Alpes. L'ascendance remontait à Bosonnet de Bonne, qui vivait vers 1250. François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1630), devint maréchal de France et grand connétable : en 1622, il abjura le calvinisme; ses deux filles furent successivement mariées au maréchal de Créqui, dont le petit-fils mourut en 1712 sans postérité.

Le gouverneur de la Jonquière (V. ce nom) vint au Canada accompagné de trois ou quatre de ses parents : parmi eux le chevalier Louis de Bonne, parce qu'il était sans fortune, semblait avoir ses préférences. En 1749, il obtenait pour lui une concession sur le littoral du Labrador, depuis le cap Charles jusqu'à la baie Saint-Alexis; le concessionnaire devait y faire la pêche du loup-marin. Le 30 octobre 1750, le chevalier obtenait encore, conjointement avec le chevalier de Repentigny, une étendue de terre située au Saut-Sainte-Marie de six lieues de front sur dix de large, à titre de fief et seigneurie, « en vue d'un établissement utile aux **Voyageurs** et d'intercepter le commerce des Sauvages avec les Anglais ». M. de la Jonquière obtint pour M. de Bonne la croix de Saint-Louis. Pendant le siège de Québec, en 1760, M. de Gaspé raconte qu'il se blottit la nuit dans un trou ou excavation faite par une bombe, avec ses compagnons d'armes M. Vassal de Montviel (V. ce nom) et M. de Bonne, capitaine dans les troupes; qu'il en sortit par hasard et que, quelques minutes après, une autre bombe les blessa tous deux à mort : M. de Misèle mourut le lendemain 29 avril et M. Vassal le 15 mai. En 1751, le chevalier avait épousé Marie-Louise Prud'homme qui fut mère de trois enfants, entre autres Pierre-Amable. Sa veuve épousa en 1770 Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil.

Son fils, né à Montréal le 25 novembre 1758, fut adopté par ce dernier. En 1776, l'adolescent termina ses études au séminaire de Québec. Le 24 janvier 1780, il sollicita de Haldimand (V. ce nom) la licence d'avocat, qui lui fut octroyée le 14 mars suivant : cette faveur liait désormais le bénéficiaire au régime anglais. Le 29 décembre 1791, M. J.-F. Cugnet (V. ce nom), demanda au gouverneur un assistant : M. de Bonne de Misèle lui fut adjoint.

Le 10 juillet 1792, les électeurs du comté York lui accordaient leurs suffrages jusqu'au 31 mai 1796; ceux des Trois-Rivières, du 20 juillet 1796 au 13 juin 1804; ceux de Québec, du 6 août 1804 au 24 février 1810. Le 8 février 1794, on l'avait promu juge des Plaidoyers communs et, le 29 décembre suivant membre du Conseil exécutif jusqu'à sa mort, le 6 septembre 1816. En janvier 1793, il soumit à la députation un projet de résolution en faveur de l'usage de la langue française dans les procédures. Mais à partir de 1794, on le vit graduellement se détacher de la majorité; en 1796, il proposait un Anglais, M. Young, comme orateur. Soudain, ses mœurs trop faciles amenèrent un procès, dans lequel le juge en chef Osgoode réclama la démission du magistrat incriminé sans y réussir. Dès lors, M. de Bonne devint l'un des partisans, quand même, les plus dévoués à l'administration et l'un des adversaires les plus acharnés des représentants canadiens-français. Il fut l'un des fondateurs du **Courrier de Québec** et entra en lutte contre **le Canadien**. En 1808, M. Bourdages proposa le bill qui rendait

les juges inéligibles comme députés : M. de Bonne se sentant personnellement visé, fit face à l'attaque avec énergie : mais le bill fut adopté à 11 voix de majorité à la Chambre et fut rejeté par le Conseil législatif.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; Th. Chapais, *Cours d'Hist. du Can.*, t. II, Québec, 1922; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BONNECAMPS (Joseph-Pierre de) (1708-90), missionnaire jésuite, professeur de sciences, aumônier sécularisé, précepteur.

Né à Vannes en Basse-Bretagne le 7 septembre 1708, il entre en 1727 au noviciat des Jésuites à Paris et fut ordonné en 1743. La même année, on l'envoya à Québec en qualité de professeur d'hydrographie jusqu'en 1757 : de juin à novembre 1749, on l'assigna comme compagnon, aumônier, hydrographe, historiographe à M. de Céloron de Blainville (V. ce nom) dans son expédition à la Belle-Rivière (Ohio). En 1757-58, il fait un voyage de santé en France; puis il revint professer les mathématiques au collège de Québec. Renvoyé en France après la conquête, il enseigne les sciences au collège de Caen.

En 1764, son Ordre étant supprimé en France, il se sécularisa et accepta l'aumônerie du bagne de Brest. En 1766-68, il est missionnaire aux îles Saint-Pierre et Miquelon de Terre-Neuve. En 1768, l'amiral de Tronjoli l'accueille comme précepteur de ses enfants jusqu'en 1790 et la mort le ravit au château, situé près de Gourin, dans le Morbihan, le 28 mai de la même année.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1897; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, XVIII^e siècle, t. II, Paris, 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BONNYCASTLE (Sir Richard Henry) (1791-1847), ingénieur, lieutenant-colonel et auteur.

Son père John était professeur de mathématiques à l'Ecole du génie militaire à Woolwich en Angleterre. Muni d'une commission d'ingénieur, il prit part au conflit de 1812 au Canada et, dans la suite y conquit ses grades. En 1837, nommé lieutenant-colonel, on lui confia le commandement des Ingénieurs royaux au Haut-Canada et, l'année suivante, on le créa chevalier en reconnaissance de ses services durant l'insurrection. Peu après, il exerça la même charge à Terre-Neuve; mais il vint mourir à Kingston le 3 novembre 1847.

Il avait beaucoup observé dans ses pérégrinations en spectateur sans préjugé : ce qui dénote dans ses ouvrages un intérêt spécial concernant les idées et les mœurs des Canadiens de l'époque. Il publia à Londres : **Spanish America**, 1818; **The Canadas in 1841**, 1841; Newfoundland in 1842, 1842; **Can. and the Canadians**, 1846; **Can. as it was, is and may be**, 1852.

Bibl. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, 1885-1912; H. Morgan, *Bibl. can.*, Ottawa, 1867; Can. and Prov., index, Toronto, 1917; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BON-PASTEUR ou **Ordre de Notre-Dame de Charité d'Angers**, ayant pour fin l'œuvre des prisonnières, de leur réhabilitation, préservation, protection, la réforme des jeunes délinquantes, le traitement des alcooliques et des morphinomanes du sexe, l'œuvre des Madeleines et l'instruction des jeunes filles.

Cet Institut forme une branche de l'Ordre de Notre-Dame de Charité, fondé par saint Jean Eudes (V. **Eudistes**), en 1641-42, à Caen (Normandie), avec des monastères indépendants. Il traversa même la Grande Révolution, n'ayant toutefois que sept monastères, au seuil du XIX^e siècle. Rose-Virginie Pelletier, née à Noirmoutiers (Vendée) en 1796, entrée au couvent de Tours en 1814, devenue Prieure, décide de créer un généralat, en 1835, agréé par Grégoire XVI : ainsi la juridiction de la Supérieure d'Angers, maison fondée en 1830, s'étendit à tous les monastères du monde : la première supérieure, Mère Marie de Sainte-Euphrasie, en établit 110 et mourut en 1868; le pape a déclaré, le 24 juin 1926, l'héroïcité de ses vertus. Il convient d'observer que **la Solitude** ou **Œuvre des Madeleines**, isolées des autres catégories, vêtues de bure à la Carmélite, prononce des vœux et se livre à la contemplation : parmi elles, il s'enrôle même d'innocentes personnes. L'Institut compte plus de 300 couvents, répartis en 29 provinces et desservis par 9.050 professes environ.

La province du Canada, dont la maison principale est à Montréal, a été établie le 11 juin 1844. Elle possède aux diocèses de Montréal, 6 institutions; de Halifax, 1; de Saint-Jean, 1; de Winnipeg, 1.

Le monastère de Montréal fondait, avec des Religieuses canadiennes, les établissements de Quito, République de l'Equateur, en 1871 et d'autres en 1872; de Lima, au Pérou en 1871; de La Paz, en Bolivie en 1892 et à Sucre en 1913; de Bogota et de Médellin, en Colombie, en 1908; de Léon, à Nicaragua, en 1913. « L'ensemble des fondations du Bon-Pasteur de Montréal, écrit M. Bourassa, compte aujourd'hui dans l'Amérique latine 13 maisons et 242 religieuses », dont plus de 150 à Montréal, Canada.

Bibl. — Can. eccléS., Montréal, 1930; H. Bourassa, *Le Can. apostol.*, Montréal, 1919; R. P. Archambault, S. J., *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, ib., 1929.

BON-PASTEUR (Asile du) ou **Congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie,** fondée à Québec en 1849 pour toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle et l'enseignement des jeunes filles.

Marie Fitzbach,
Mère Marie du S.-C., Fondatrice.

La fondatrice, née à Saint-Vallier de Bellechasse, le 16 octobre 1806, était fille de Charles Fitzbach. Originaire du grand-duché de Luxembourg, soldat du régiment que l'Angleterre y avait recruté, il s'établit, après la libération de son engagement, à Saint-Vallier, où il épousa en secondes noces Geneviève Nadeau, de Saint-Michel de Bellechasse. Restée veuve avec cinq enfants, celle-ci se remaria à Joseph Leclerc, de Saint-Charles.

Marie Fitzbach était alors âgée de sept ans. La gêne au foyer l'amena à louer ses services, en 1819 chez une dame de Québec. Elle rencontra comme confesseur l'abbé Antoine Parent, prêtre du séminaire. D'un esprit vif et d'un caractère généreux, la jeune servante se livra à des austérités excessives : son état de santé s'ébranla et fléchit. Aussi elle échoua dans ses tentatives d'admission à l'Hôtel-Dieu et au monastère des Ursulines. En 1827, M^me^ Roy qu'elle servait vint à mourir, lui laissant sa liberté.

M. François-Xavier Roy sollicita sa main et l'alliance fut contractée, le 17 avril 1828, au Cap-Santé. De cette union naquirent trois filles, Séraphine, Célina, Clorinde. Le père, infirme, succomba au bout de cinq ans (1833), confiant à son épouse deux autres enfants du premier lit. Agée de 26 ans, M^me^ Roy, s'engagea par vœu à la continence perpétuelle. Elle partagea ses heures entre l'éducation de ses enfants, la prière, les lectures pieuses et la visite des malades et des pauvres. Même elle prit sous son toit une jeune fille, qui avait donné du scandale. Soudain l'indigence vint s'asseoir à son foyer : les tuteurs des deux premiers enfants la dépouillèrent du patrimoine de leur père. Elle dut alors solliciter du service dans le presbytère du curé de Saint-Gervais, pendant que ses filles entraient au pensionnat des Dames de la Congrégation à la Pointe-aux-Trembles. Peu après, retirée dans une maisonnette acquise de ses deniers, elle perdit Clorinde, âgée de 14 ans. Ses sœurs songèrent bientôt à demander leur entrée au couvent de la Providence de Montréal; la mère caressait aussi le projet de se consacrer à Dieu. Sur les entrefaites, Mgr Turgeon (V. ce nom) travaillait à fonder à Québec **l'Hospice de la Charité** : le 22 août 1849, il obtint des religieuses pour inaugurer l'œuvre. Les deux sœurs y entrèrent et firent profession (1851), Séraphine sous le nom de Marie de Bon-Secours, Célina sous celui de Marie de Saint-Pierre. Leur mère implora semblable faveur, sans y réussir.

A cette époque, Georges Muir, greffier de l'Assemblée législative, membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, aimait à visiter les prisonniers et les prisonnières. Emu sur le sort de ces dernières, il en conféra avec l'évêque et on convint de la nécessité de créer pour elles un asile de refuge. Sa Grandeur délégua l'abbé Proulx auprès de M^me^ Roy, qui lui accorda son assentiment, son cœur et sa vie (31 décembre 1849).

Le 11 janvier 1850, l'Asile de Sainte-Madeleine devenait **l'Asile du Bon-Pasteur.** Secondé d'une jeune Irlandaise, Marie Keogh, Mme Roy organisa l'installation avec courage, abnégation et grandeur d'âme. Le lendemain, se présenta la première repentie, sur les instances du Père Saché, S. J. (V. ce nom), que l'évêque chargea de la fondation nouvelle. Le Jésuite missionnaire traça le premier règlement, bases des futures Constitutions et approuva le costume des Sœurs et celui des pénitentes. La première postulante qui se présenta fut Marie-Anne Angers, de la Pointe-aux-Trembles; et, en avril 1850, M^lle^ Blais, de Berthier, vint enseigner aux détenues les travaux de l'aiguille. Peu à peu, affluèrent les vocations. Le 2 février 1856, la communauté est canoniquement érigée en **Congrégation des Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie** : sept Sœurs firent profession, quatre furent admises au noviciat et huit au postulat. M^me^ Roy prit le nom de Sœur Marie du Sacré-Cœur de Jésus et fut élue supérieure.

L'essor de l'Institut fut secondé par deux

laïcs : G. Muir et Jacques Crémazie, par les abbés Ferland, Proulx, Cazeau, Blais, Bernier, et surtout par le Père Saché et Mgr Turgeon. En 1860, on ouvrit une académie et un pensionnat à la Rivière-du-Loup, puis à Lotbinière (1862), à Chicoutimi (1864). L'instruction et l'éducation des jeunes filles venaient ainsi se greffer sur l'œuvre de réforme des repenties.

Aujourd'hui l'Asile du Bon-Pasteur compte divers établissements au Canada et aux Etats-Unis : dans le diocèse de Québec, 22 et 5 hospices; dans celui des Trois-Rivières, un; de Rimouski, un; de Chicoutimi, quatre; de Gaspé, un. Il y a cinq maisons aux E.-U. En 60 établissements le personnel dénombre 760 religieuses : les Constitutions ont été définitivement approuvées, le 16 août 1921.

Bibl. — *Asile du Bon-Pasteur*, Anonyme, Québec, 1896; R. P. d'Archambault, *Sur les Pas de Marthe et de Marie*, Montréal, 1929; Can. ecclés., ib., 1930.

BOOTH (William) (1829-1912), fondateur de **l'Armée du Salut**, général de l'Association.

Il naquit à Nottingham (Angl.), le 10 avril 1829. Dans ses discours aux foules, il a souvent répété qu'il se convertit à l'âge de quinze ans, époque où il assistait aux réunions du soir, aux prêches des ministres et où il visitait les malades et les indigents au chant des prières et des hymnes. A l'âge de 20 ans, il se rendit à Londres, devint l'élève en théologie du Rév. William Cooke et fut nommé pasteur d'une église méthodiste (1850). Après plusieurs années, il se brouilla avec ses supérieurs. Puis il se mit à prêcher de son propre chef, secondé par son épouse, aux ouvriers pauvres du quartier Mile-End, à Londres (1865). Il avait découvert sa voie. Son exaltation religieuse éclata en sentiments d'amour pour le Christ crucifié. Durant 13 ans, il travailla sans relâche à répandre l'idée de l'organisation de ses adhérents en un groupement spécial : en 1878, l'**Armée du Salut** était militairement constituée. Le pasteur Booth devint naturellement le **général** en chef, qui distribua les grades supérieurs et inférieurs, même aux femmes et aux jeunes personnes. Dès lors, les brochures de propagande se multiplièrent : **Salvation Soldiery, Training of Children, Letters to Soldiers, Holy Living**, etc. En 1880, l'on fonda un hebdomadaire : **The War Cry.** Mais l'œuvre dominante, en raison des réformes sociales qu'elle propose, est intitulée : **Darkest London.**

William Booth n'a eu qu'une fille, Catherine, née le 16 septembre 1859. Elle seconda avec zèle les vues de son père, en France et en Suisse, sans aucun succès. Miss Booth, qui s'est adjugée le grade de **Maréchale** dans la sainte Armée, s'est mariée en 1887 à un certain Clibborn, ayant le grade de colonel. Tous deux rédigent un journal, qui a pour titre **Onward (En avant)**, mot guerrier emprunté à l'une des **Lettres** les plus enthousiastes du général en chef.

La croyance religieuse n'affecte que le salut des ouvriers et des prolétaires : toute la haute société et la bourgeoisie échappent au culte sans temples et aux principes du salut, dans l'intention même du fondateur. Son œuvre philanthropique, et militaire de façade, porte la tare de l'adhésion à la Maçonnerie, à l'égal des autres sectes nées en Grande-Bretagne. William Booth est mort à Nottingham en 1912.

Bibl. — V. *Armée du Salut.*

BORDEN (Sir Frederick William) (1847-1917), docteur en médecine, homme politique, ministre de la Milice.

Fils du docteur Jonathan et de Mary Frances Brown, il naquit à Cornwallis, en Nouvelle-Ecosse, le 14 mai 1847, étudia au collège de Windsor, où il devint bachelier ès-arts en 1866, puis à l'école de médecine de Harvard (E.-U.) où il obtint le diplôme de docteur en 1868. Il exerça sa profession à Canning (N.-E.) durant plusieurs années. En 1874, les électeurs du comté King le choisirent comme député aux Communes jusqu'en 1911, excepté l'intervalle de 1882 à 1887. De 1896 à 1911, on lui confia le portefeuille de la Milice. Son administration se signala par une série de changements : retrait des réguliers anglais du Canada en 1901, ainsi que du commandant en chef des troupes britanniques. Sans être initié aux expériences et à la technique, il améliora considérablement le service et l'organisation militaire au pays. Il mourut à Canning le 6 janvier 1917, après avoir mis sur pied de défense les officiers et soldats que le gouvernement Borden expédia au front anglais, en 1914.

Il avait épousé d'abord, en 1880, Julia Maud, fille de John Clark, de Canning; puis sa sœur Bessie Blanche, qui lui donna un fils et deux filles. En 1911, il fut promu docteur en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et il avait été créé chevalier de Saint-Michel et Saint-George en 1902.

Bibl. — W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BORDEN (Robert Laird), avocat, professeur, homme politique, premier ministre conservateur de la Confédération.

Fils d'Andrew et d'Eunice Laird, il naquit le 26 juin 1854 à Grand-Pré (N.-E.), petit village immortalisé par **l'Evangéline** de Longfellow. Ses ancêtres émigrèrent en 1774 en Amérique, où ils devinrent, dix ans après, des loyalistes convaincus. Il a fait ses études primaires à l'Académie **Acacia Villa** près de Horton, non loin de son village natal; il y devint professeur (1869-73), puis à l'Institut Glenwood, au New-Jersey, où il enseigna, pendant deux années, les classiques et les mathématiques. Résolu d'étudier le droit, il se transporta à Halifax, où il fit sa cléricature à l'étude des avocats Watherbe et Graham. En 1878, admis au barreau, il exerça seul sa profession; mais, en 1880, il forma une société légale avec M. Chipman, de Kentville et, en 1882, avec la succession de sir John Thompson, et devint chef de son bureau. En peu d'années, nouvelle société sous le nom de Borden, Ritchie, Parker, Chisholm, aviseurs de la plupart des Compagnies de la Province. M. Borden, très assidu au labeur, passait pour avoir le monopole de « la politesse des rois ». Ce ne fut pas sans résistance de sa part qu'on parvint à le faire entrer dans la carrière politique.

Aux élections générales de 1896, il entrait au Parlement au moment où son parti perdait le pouvoir. Réélu à Halifax en 1900, il succéda à sir Charles Tupper comme chef de l'opposition conservatrice. Néanmoins en 1904, pour la première et la seule fois, il perdit son mandat; mais M. Kidd, élu à Carleton, résigna en sa faveur. Comme chef de l'opposition, il connut des heures d'amertume et d'intense anxiété. En 1908, il reconquit les suffrages à Halifax. En 1911, la question de la réciprocité surgit à l'improviste : les Conservateurs remplaçaient les Libéraux pour dix années (21 septembre). La santé ébranlée du Premier le força à se retirer pour toujours.

Bibl. — *La Revue can.*, Montréal, novembre 1911.

BORDENAVE (abbé), prêtre séculier, qui fut le premier aumônier de la Louisiane.

En 1698, il accepta de monter à bord de **la Badine,** commandée par le capitaine de frégate Pierre Le Moyne d'Iberville (V. ce nom). Comme le Père récollet, Anastase Douay, refusa de résider au fort Biloxi, en 1699, avec le commandant de Sauvolle (V. ce nom) et sa garnison, l'abbé Bordenave consentit à y demeurer. M. d'Iberville amena, pour le remplacer le Père Du Ru, missionnaire jésuite.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Français*, t. V, Paris, 1889.

BORTHWICK (John Douglas) (1832-1912), instituteur, ministre et pasteur anglican, auteur.

Originaire de Glencourse, près d'Edimbourg en Ecosse, où il naquit en 1832, il songea à émigrer au Canada en 1850. D'abord il s'engagea comme maître d'école au Haut-Canada, puis à Montréal. En 1866, il se disposa à recevoir les ordres de l'Eglise anglicane : durant vingt-cinq années, il fut titulaire de la paroisse Saint-Mary à Hochelaga et, à un âge plus avancé, desservant de la prison de Montréal : il y est décédé le 14 janvier 1912.

Au début de sa carrière, il se fit des bénéfices par une série de brochures de références, telles que : **Examples of histor. and geograph. Autonomiasis,** Montréal, 1858; **A Cycl. of Hist. and Geogr.,** ib. 1859; **Select. from the Poets on Bible,** ib. 1866 et **The Battles of the World; Everyman's Mine of useful knoweldge,** ib., 1869; **The Dominion Geogr.,** ib., 1871; **The Hist. of Scottish Song.,** ib., 1874; **Borthwick Castle,** ib. 1880; **Poems and Songs on the South Afric. War,** ib., 1901. Mais son nom est surtout attaché à ses œuvres concernant Montréal, environ six volumes, de 1875 à 1911.

Bibl. — H. J. Morgan, *Can. Men.*, nouv. éd., Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BOSCAWEN (Edward) (1711-61), vicomte de Falmouth, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, chef d'escadre, vice-amiral, amiral.

Le troisième fils de Hugh, premier vicomte de Falmouth, il naquit le 19 août 1711. En 1726, entré dans la marine comme enseigne à bord du **Superbe,** il devint, en 1732, lieutenant à bord du **Hector,** puis du **Namur.** Fait capitaine de vaisseau en 1738, il commandait **le Shoreham** de 20 canons et fit la campagne des Indes occidentales. En 1740, il se signale à Porto-Bello et, l'année suivante, au siège de Carthagène, où il surprenait et détruisait une batterie durant la nuit. En 1744, il commande **le Royal Sovereign** et **le Namur** en 1745. L'année suivante, on lui confia le commandement suprême aux Indes occidentales. En 1751, il devint membre du Bureau des commissaires de l'amirauté. Elevé au rang de vice-amiral, en 1755, il reçut la charge de chef d'escadre de toute l'Amérique du Nord. En 1757, à titre de commandant en chef de Portsmouth, il signa l'ordre de l'exécution capitale de l'amiral Byng.

En 1758, créé amiral des Bleus, on le mit à la tête des flottes dirigées contre Louisbourg. En 1759, il est commandant en chef

des forces navales dans la Méditerranée; en 1760, de la flotte anglaise dans la baie de Quiberon. Il mourut le 10 janvier 1761.

Le 8 juin 1755, en pleine paix entre les Couronnes, le vice-amiral, à la tête d'une escadre de 12 vaisseaux de ligne, enveloppa en mer trois unités de la flotte de l'amiral Dubois de la Motte (V. ce nom), **l'Alcide**, **le Lys** et **le Dauphin**. Le capitaine commandant du premier, prenant son porte-voix, cria à celui du **Dunkirk** : « Sommes-nous en paix ou en guerre? — En paix, est-il répondu. — Quel est le nom de votre amiral? — Boscawen. — Je le connais, comme l'un de mes amis. — Et vous, commandant, votre nom? — Hocquart. » Aussitôt, le **Dunkirk** s'enveloppa de flammes et un ouragan de fer s'abattit sur les ponts de **l'Alcide** couverts de de marins et de soldats. **Le Dauphin**, grâce au brouillard, parvint à s'échapper. « Tous les prisonniers des deux navires français, du capitaine au mousse, furent dépouillés de façon humiliante et fouillés par les capitaines anglais eux-mêmes. » Le 26 juin, Boscawen écrit à sa femme : « Commencer ainsi la guerre entre deux nations sans ordre absolu, ni déclaration, me donne parfois fort à réfléchir. D'aucuns me blâmeront; mais, comme il s'agit d'agression, un plus grand nombre me louera. Je sais que ce que j'ai fait est conforme à l'esprit de mes ordres, agréable au roi, au ministre et à la majorité du peuple. » (V. Mac Lennan.) Aussi bien, du 8 juin au 1er septembre 1755, son escadre prit deux vaisseaux de 64 canons, cinq goëlettes, trois lougres, un brigantin, neuf senauts et six flûtes. Le 7 avril, à son départ de Plymouth, le vice-amiral avait reçu, « outre des instructions secrètes portant la signature du Souverain », une lettre du secrétaire d'Etat Robinson, datée de la veille, laquelle a disparu, et une circulaire adressée à tous les gouverneurs britanniques leur enjoignant de s'aboucher avec Boscawen en vue de la défense de leur Province respective. Le 8 juillet, le vice-amiral entrait en rade de Halifax avec ses prises; et, le 14, il réunit le Conseil, en présence aussi du contre-amiral Mostyn, arrivé le 11 du mois. Le 28, le Conseil, après avoir pris connaissance du Mémoire juridique de Jonathan Belcher (V. ce nom), décida l'exportation du peuple acadien. Le 11 octobre, on annonce la fin de la tragédie : Boscawen fait appareiller, le 19, et arrive à Plymouth le 26 novembre, porteur des dépêches de Lawrence (V. ce nom).

De concert avec l'amiral Hawkes, il s'apprête à participer à la rafle, en temps de paix, de centaines de vaisseaux français, prises illégales, sur lesquelles il prélève sa part comme dans celles de **l'Alcide** et du **Lys**, comme des concessions de terres enlevées aux Acadiens. Le 9 mai 1758, arrive à Halifax la flotte de Boscawen qui ajoute ses 23 unités de ligne à l'escadre de Hardy (V. ce nom), lequel bloquait Louisbourg depuis le 5 avril, avec 8 navires et deux frégates. L'escadre du comte Des Gouttes (V. ce nom) avait pénétré dans la rade avec cinq navires, quatre flûtes armées et une frégate. « Tant mieux, s'écrie Boscawen; plus il y aura de vaisseaux français, plus j'en prendrai. » M. de Drucour (V. ce nom) fit demander une place réservée, à l'abri des bombes, pour blessés et malades : Amherst et Boscawen refusèrent net. « Leur dessein, dit Drucour, est donc de tuer du monde et d'incendier la ville. » D'autre part, l'enseigne William Gordon écrit que « pendant l'incendie des casernes, le feu des batteries redoubla d'intensité; les Anglais tiraient sur les victimes qui brûlaient sur les ponts des navires et sur les sauveteurs qui ramaient des quais aux sabords : ce fut une scène choquante, car ces ennemis n'en étaient pas moins des hommes ». Et l'officier Hamilton ajoute : « Ce spectacle réjouit fort notre chapelain anglican, qui maudissait tous les Français. » Après 48 jours de siège, Amherst et Boscawen allaient de concert attaquer la place par terre et par mer. Le 26 juillet, le gouverneur français offrait de capituler : nouveau refus, surtout sur les injonctions de l'amiral. Celui-ci, le 1er août, dirige vers l'Angleterre le gros de sa flotte. Mais avant de prendre la mer, il a soin d'organiser tant bien que mal la déportation en masse des Acadiens des îles Cap-Breton et Saint-Jean, dans de mauvais bâtiments : les uns coulèrent à fond; les autres débarquèrent les exilés dans n'importe quel port d'Angleterre et de France. Ce « Cœur-de-Chêne » n'usa d'aucune humanité pour les Français.

En 1759, il viola la neutralité du Portugal en coulant bas dans la baie de Lagos sept navires français avec son escadre de 14 vaisseaux. Son épitaphe porte cette sentence : « Mourut de la fièvre en l'an 1761, à l'âge de 50 ans, à Hatchlands, en Surrey, résidence qu'il venait de finir aux frais de ses ennemis. »

Bibl. — Knox's Journ., Toronto, 1914; H. d'Arles, *Acadie*, t. II et III, *Québec*, 1921; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I et II, Paris, 1922; J. Mac Lennan, *Louisbourg*, Londres, 1918; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; *Can. and Prov.*, ib., 1917.

BOSSE (Joseph-Guillaume) (1836-1908), avocat, député, juge, administrateur de la province de Québec.

Fils aîné de Joseph-Noël Bossé, conseiller législatif, sénateur, juge de la Cour supé-

rieure et de Lucie-Anne, fille de W. Hullet, native de Bath (Angl.), il naquit à Québec le 4 août 1836 et fit ses études classiques au séminaire de Québec. Admis au barreau en 1860, il fut élu bâtonnier du district et bâtonnier général de la Province en 1868. Créé Conseil de la Reine, le 28 février 1873, par le marquis Dufferin, il avait échoué aux élections générales de 1871 et fut élu en 1882 aux Communes, où il siégea jusqu'au 15 janvier 1887. Nommé alors juge de la Cour du Banc de la Reine, le 25 septembre 1888, il devint administrateur de la Province, le 7 janvier de l'année suivante. Il mourut le 7 septembre 1908. Il avait épousé, le 28 septembre 1869, Mathilde-Emilie, petite-fille du colonel de Salaberry, laquelle périt dans un accident de voiture à la Rivière-du-Loup, le 15 juillet 1898.

Bibl. — Can. Parl. Companion, 1885; H. Morgan, *Can. Men*, 1898; P.-G. Roy, *La Fam. de Salab.*; Omer Côté, *Polit. App.*, Ottawa, 1917; Bull. des Rech. hist., année 1926 et tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOUAT (François-Marie) (1676-1726), négociant, lieutenant de la maréchaussée, lieutenant particulier, lieutenant général, seigneur de Terrebonne.

Abraham Bouat, né en 1644, était fils de Charles et de Marie Mignonagne, originaires de Saint-Rome-de-Tarn, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'Aveyron; il vint probablement avec les troupes du régiment de Carignan et il épousa, le 11 mars 1670 à Ville-Marie, Marguerite, fille de Pierre de Nivelet, bourgeois de Troyes, et de Françoise de Brion : il exerça son métier d'hôtelier jusqu'à son décès, le 28 décembre 1702, et fut père de huit enfants, entre autres : Marguerite (1678), mariée à Antoine Pacaud, qui devint marchand-banquier à La Rochelle.

François-Marie, né le 25 mars 1676, se livra au commerce des fourrures dès son adolescence. Le 5 août 1695, associé au sieur D'Ailleboust de Coulonge, il se vit condamner pour avoir fait la traite de l'eau-de-vie; en septembre, néanmoins, il exerce le négoce aux Ottawas en compagnie de Pierre Perrotin. Son négoce le conduisant souvent à Québec, il y épouse, le 7 juin 1700, Madeleine, fille d'Eustache Lambert-Dumont et de Sophie Van Eyck, d'origine hollandaise; en 1702, sa femme hérita de son père décédé. En 1703, le traitant se rend jusqu'à la vallée du Mississipi. Au retour, il rêve de devenir fonctionnaire. Et, le 20 avril 1709, M. de Vaudreuil lui accorde une commission de lieutenant de prévôt de la maréchaussée (V. ce mot); au mois de mai, les paroissiens de Ville-Marie l'élisent marguillier. En 1711, nouvelle commission de lieutenant particulier ou de juge suppléant. Ces charges n'entravent en rien son goût du trafic, car le 29 avril 1715, devenu conseiller du roi, il engage Jean-François Le Pailleur pour administrer son comptoir aux Ottawas de Michillimakinac. Puis M. Bouat se rend à Paris et à Versailles. Le 27 avril 1716, il obtient du Régent la charge de lieutenant-général civil et criminel et il revient en cette qualité. Ayant expédié en 1718 à M. de Tonti au Détroit un troisième canot de marchandises contre le gré de M. de Ramezay (V. ce nom), le juge fut condamné par le tribunal militaire à un mois de détention et interdit de ses fonctions; mais le roi le rétablit en lui défendant tout commerce quelconque. En 1721, après l'incendie d'un quartier montréalais, il réussit avec M. Bégon à maintenir le centre commercial dans la même place d'armes qu'auparavant. En 1720, il avait dû vendre sa seigneurie de Terrebonne au curé Lepage; il perdit deux maisons dans la conflagration, ainsi que son épouse en décembre 1722, le laissant avec sept enfants.

Le 8 août 1723, il convolait en secondes noces avec Agathe Le Gardeur de Repentigny, seigneuresse de Repentigny et la Chesnaye. Mais il mourut au mois de mai 1726. De la première union étaient nés, entre autres enfants :

Madeleine-Marguerite, née en 1701, mariée (1722) à Paul-Louis Dazmat, sieur de Lusignan (V. ce nom);

Louise-Jeanne (1704), mariée (1724) à François Daine, décédée en 1740;

Madeleine-Thérèse (1711), mariée à Louis-Jean Poulain de Courval; en 1744, à Jean-Baptiste de Gannes de Falaise (V. ce nom); en 1783, à Valentin Jautard, décédée en 1801;

François-Marie (V. ci-après).

De la seconde union naquirent deux enfants morts en bas âge. La veuve, en 1746, vendit ses droits dans ses deux seigneuries et décéda en 1753.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOUAT (François-Marie), fils du précédent, cadet dans les troupes.

Né à Ville-Marie le 6 juin 1717, il entra dans la carrière militaire. Le 9 juin 1739, étant cadet dans les troupes, il fit partie du détachement envoyé du Canada au secours de M. de Bienville marchant contre les Chicachas. Comme quelques autres officiers, il put échapper au massacre de ses compagnons et revint au Canada. Le 3 février 1742, il signe un contrat de mariage avec Marie-Jeanne, fille de René Gautier de Varennes et de Marie-Jeanne Le Moyne de Longueuil et en eut cinq enfants, entre autres :

Jean-Timothée, né en 1747, décédé célibataire en 1774;

Jean-Baptiste, sieur de Novellet, né en 1752, un an avant la mort de sa mère, lieutenant d'infanterie, marié en 1774 à Marie-Céleste, fille d'Antoine Foucher, notaire, avocat et négociant, qui lui donna six enfants, dont quatre décédèrent au berceau : Jean-Baptiste-Louis, né en 1788 et Marie-Anne, qui épousa en 1802 Janvier Domptail Lacroix, avocat. M. de Novellet vendit à Gaspard Massue sa part dans la seigneurie de Varennes et celle de son frère Timothée : il se livra au commerce des pelleteries à l'Île-Jésus et au Détroit.

Bibl. — V. la précédente.

BOUCAULT (Nicolas-Gaspard), secrétaire, procureur du roi, subdélégué, lieutenant général de l'amirauté, auteur d'un **Mémoire** sur le Canada.

Il vint à Québec, probablement en 1712, en qualité de secrétaire de l'intendant Bégon. En 1721, il remplit la même fonction auprès du procureur général Collet (V. ce nom) qui fit le relevé des seigneuries afin de procéder aux procès-verbaux. Le 14 octobre 1726, M. Bégon s'embarquait sur **l'Éléphant,** et son secrétaire se trouva sans emploi. Comme il se plaisait dans la colonie, il résolut de passer aussi en France et de solliciter la charge de M. Hamard de la Borde, démissionnaire de la procure de la Prévôté. Ses démarches n'aboutirent pas tout de suite. Enfin, le 20 avril 1728, on le préposa à la charge vacante. M. Hamard étant simultanément procureur de l'amirauté de Québec, son successeur en hérita le 4 mai en vertu de l'agrément du grand amiral de France et du bon plaisir du roi, le 18 du même mois. Il revint à Québec à la fin de septembre de la même année : sa commission fut enregistrée le 4 octobre. Dès le 6 novembre, les administrateurs demandaient au ministre de lui accorder une augmentation de traitement (V. Arch. can., vol. 50). Le 30 novembre 1729, M. Hocquart lui octroya une commission en qualité de son subdélégué dans tout le gouvernement. Le 27 mars 1736, M. Boucault était promu lieutenant particulier de la Prévôté de Québec : le roi ratifia sa nomination le 1er avril. A l'automne de 1747, il s'embarqua pour la France avec un congé de deux ans. En 1750, il se démit volontairement de sa charge de lieutenant de l'amirauté, mais il conserva celle de lieutenant particulier de la Prévôté jusqu'en 1757. L'on pense qu'il décéda en France peu après 1763.

Le 15 avril 1723, le baron de Longueuil avait créé en sa faveur, dans son fief de Belœil, « un arrière-fief de six arpents de front et de cinquante de profondeur ». Le 20 février 1732, M. Boucault se transportait au manoir du baron pour lui rendre foi et hommage de sa concession. Ne l'ayant point défrichée, le 2 avril 1743, il la rétrocédait au sieur Antoine de La Corne de la Colombière « par amitié particulière », mais aux mêmes conditions qu'il l'avait reçue en 1723. Le 30 septembre 1742, M. Boucault forma une société de commerce avec Pierre Angers, afin de tenter d'améliorer sa situation en se livrant à l'industrie de la pêche. En 1733, il avait déjà un associé dans François Foucault (V. ce nom); puis avec le capitaine Chéron, en 1735 : tous trois exploitaient la pêche au loup-marin sur le littoral du Labrador. Gilbert Boucault, sieur de Godefus, fut notaire à Québec et sollicita de remplacer son frère Nicolas dans sa charge de l'amirauté : il retourna en France en 1756.

Bibl. — P.-G. Roy, *Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec,* 1920-21; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.,* t. II, Ottawa, 1926.

BOUCHER (Pierre) (1622-1717), sieur de Grosbois, lieutenant civil et criminel, juge

Gouverneur P. Boucher.

royal, gouverneur des Trois-Rivières, fondateur et seigneur de Boucherville, auteur d'une **Histoire de la Nouvelle-France,** anobli par le roi.

La famille était originaire de Mortagne,

Jean-Timothée, né en 1747, décédé célibataire en 1774;

Jean-Baptiste, sieur de Novellet, né en 1752, un an avant la mort de sa mère, lieutenant d'infanterie, marié en 1774 à Marie-Céleste, fille d'Antoine Foucher, notaire, avocat et négociant, qui lui donna six enfants, dont quatre décédèrent au berceau : Jean-Baptiste-Louis, né en 1788 et Marie-Anne, qui épousa en 1802 Janvier Domptail Lacroix, avocat. M. de Novellet vendit à Gaspard Massue sa part dans la seigneurie de Varennes et celle de son frère Timothée : il se livra au commerce des pelleteries à l'Île-Jésus et au Détroit.

Bibl. — V. la précédente.

BOUCAULT (Nicolas-Gaspard), secrétaire, procureur du roi, subdélégué, lieutenant général de l'amirauté, auteur d'un **Mémoire** sur le Canada.

Il vint à Québec, probablement en 1712, en qualité de secrétaire de l'intendant Bégon. En 1721, il remplit la même fonction auprès du procureur général Collet (V. ce nom) qui fit le relevé des seigneuries afin de procéder aux procès-verbaux. Le 14 octobre 1726, M. Bégon s'embarquait sur **l'Éléphant,** et son secrétaire se trouva sans emploi. Comme il se plaisait dans la colonie, il résolut de passer aussi en France et de solliciter la charge de M. Hamard de la Borde, démissionnaire de la procure de la Prévôté. Ses démarches n'aboutirent pas tout de suite. Enfin, le 20 avril 1728, on le préposa à la charge vacante. M. Hamard étant simultanément procureur de l'amirauté de Québec, son successeur en hérita le 4 mai en vertu de l'agrément du grand amiral de France et du bon plaisir du roi, le 18 du même mois. Il revint à Québec à la fin de septembre de la même année : sa commission fut enregistrée le 4 octobre. Dès le 6 novembre, les administrateurs demandaient au ministre de lui accorder une augmentation de traitement (V. Arch. can., vol. 50). Le 30 novembre 1729, M. Hocquart lui octroya une commission en qualité de son subdélégué dans tout le gouvernement. Le 27 mars 1736, M. Boucault était promu lieutenant particulier de la Prévôté de Québec : le roi ratifia sa nomination le 1er avril. A l'automne de 1747, il s'embarqua pour la France avec un congé de deux ans. En 1750, il se démit volontairement de sa charge de lieutenant de l'amirauté, mais il conserva celle de lieutenant particulier de la Prévôté jusqu'en 1757. L'on pense qu'il décéda en France peu après 1763.

Le 15 avril 1723, le baron de Longueuil avait créé en sa faveur, dans son fief de Belœil, « un arrière-fief de six arpents de front et de cinquante de profondeur ». Le 20 février 1732, M. Boucault se transportait au manoir du baron pour lui rendre foi et hommage de sa concession. Ne l'ayant point défrichée, le 2 avril 1743, il la rétrocédait au sieur Antoine de La Corne de la Colombière « par amitié particulière », mais aux mêmes conditions qu'il l'avait reçue en 1723. Le 30 septembre 1742, M. Boucault forma une société de commerce avec Pierre Angers, afin de tenter d'améliorer sa situation en se livrant à l'industrie de la pêche. En 1733, il avait déjà un associé dans François Foucault (V. ce nom); puis avec le capitaine Chéron, en 1735 : tous trois exploitaient la pêche au loup-marin sur le littoral du Labrador. Gilbert Boucault, sieur de Godefus, fut notaire à Québec et sollicita de remplacer son frère Nicolas dans sa charge de l'amirauté : il retourna en France en 1756.

Bibl. — P.-G. Roy, *Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec,* 1920-21; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.,* t. II, Ottawa, 1926.

BOUCHER (Pierre) (1622-1717), sieur de Grosbois, lieutenant civil et criminel, juge

Gouverneur P. Boucher.

royal, gouverneur des Trois-Rivières, fondateur et seigneur de Boucherville, auteur d'une **Histoire de la Nouvelle-France,** anobli par le roi.

La famille était originaire de Mortagne,

jadis place forte et capitale du Perche, ville bâtie au sommet et sur le penchant d'un mamelon. Son père, nommé Gaspard, avait épousé Nicole Lemer ou Lemère; il vint au Canada en 1634, avec son frère Marin, menuisier de son état. Tous les enfants étaient nés au village de Mortagne; ils s'appelaient : **Charles**, mort au berceau en 1620; **Antoinette**, baptisée le 6 août 1621; **Pierre**, baptisé le 1er août 1622; **Nicolas**, le 9 septembre 1625; **Charles**, le 4 mai 1628; **Marie**, née le 22 janvier 1629; **Marguerite**, le 28 juillet 1631 (V. Tanguay, pour leur mariage respectif). La famille se fixa à Beauport.

En 1639, Pierre accompagne les missionnaires jésuites au pays des Hurons dont il apprit l'idiome. Revenu à Québec en 1643, il s'enrôla dans la garnison du fort Saint-Louis et, à l'occasion, sert d'interprète à M. de Montmagny, l'accompagnant dans son excursion au fort Richelieu (Sorel). En 1645, en même temps que son ami Charles Le Moyne (V. ce nom), on le nomme interprète de la Compagnie des Cent Associés au commerce des pelleteries aux Trois-Rivières. En 1646, il se distingue au fortin de Bécancour contre une bande de maraudeurs iroquois. Préposé ensuite à la garde des magasins, il réussit à établir les siens sur une concession. En 1649, M. d'Ailleboust le nomme commis en chef avec le grade de capitaine ou commandant du groupe des défenseurs de ces parages. Déjà aguerri contre un ennemi fourbe et audacieux, il sut, en 1652, tenir tête avec ses 46 hommes à une troupe de 300 à 400 Iroquois assiégeant la place : il les força à implorer la paix. Le vainqueur affirme qu'elle fut arrêtée à condition qu'ils rendraient les prisonniers, tant Français que Sauvages, au bout de quarante jours et que les plus notables viendraient à Québec avec des présents demander la paix à M. de Lauzon : ce fut exécuté en tous points. Ils laissèrent en otages six de leurs enfants. Ainsi furent libérés le Père Poncet et Mathurin Franchetot.

En 1653, en guise de reconnaissance, le gouverneur lui expédia les provisions de lieutenant civil et criminel pour la juridiction des Trois-Rivières. Bientôt, il lui octroyait celles de gouverneur de la place (1653-59). Cette dernière année, M. Boucher, qui avait sans répit arrêté les détachements iroquois, sollicita de M. d'Avaugour l'autorisation « de se retirer sur son bien » : le gouverneur y accéda avec peine. En 1661, M. de Lauzon, qui rentra en France en 1657, intervint auprès de M. de Feuquières, vice-roi de l'Amérique française, lequel obtint du roi des lettres de noblesse en faveur de M. Boucher. Le 22 novembre de la même année, M. d'Avaugour confie à M. Boucher un mandat impératif pour se rendre auprès de Sa Majesté et « pour la supplier de prendre sous sa protection une colonie qui se trouvait absolument abandonnée et réduite aux abois ». Louis XIV, qui inaugurait justement son règne personnel, écouta M. Boucher avec une bienveillance, mêlée de curiosité et d'étonnement; il lui demanda, à la dernière entrevue, de composer un livre sur les ressources naturelles de la colonie. Au printemps de 1662, Sa Majesté donna ordre à Colbert d'embarquer 100 soldats et en promit 300 pour 1663. M. Boucher à lui seul recruta une centaine de colons; puis, il s'assura auprès de M. de Lauzon la possession des seigneuries de Saint-François-du-Lac et d'Yamaska : la première, il la céda en 1673, à son beau-frère, Jean Crevier, la seconde à Michel Le Neuf de la Vallière. Dans la traversée ou après l'atterrissement, M. Boucher perdit 33 colons. Le Conseil souverain déclara que, si le roi ne consentait pas à le rembourser de ses frais, la Compagnie le devra faire.

En 1663, M. Boucher est de nouveau investi de la charge de gouverneur des Trois-Rivières jusqu'en 1667. Le 8 octobre de la même année, il y signe **la Préface** de son **Histoire naturelle**, qui fut imprimée à Paris en 1664. Le 29 octobre, il se démit de ses fonctions de juge royal, en raison de la dévolution de la colonie au Domaine. Le 12 août 1665, selon le **Journal des Jésuites**, arrive des Trois-Rivières à Québec M. Boucher que monseigneur de Tracy a très bien reçu; et le 16 juin 1666, M. de Courcelle aborde aux Trois-Rivières, où il trouve que M. Boucher a donné ordre à tout. En 1667, ce dernier résigne sa charge de gouverneur, rédigeant de sa main « Les raisons qui l'engagent à établir sa seigneurie des **Iles-Percées** qu'il a nommée **Boucherville** ». M. Talon sut reconnaître et apprécier « ses bons et utiles services » en lui concédant « 114 arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, pour jouir de ladite terre en tous droits de seigneurie et justice ». M. Boucher érigea son manoir à l'embouchure de la rivière nommée plus tard **Sabrevois** (V. ce mot), à vingt arpents du site de l'église actuelle; il le fortifia de solides palissades en prévision des surprises des Iroquois et éleva sur la rive la petite redoute **Saint-Louis**, en 1670. C'est là qu'il vécut de longues années, entouré de ses enfants auxquels il légua un magnifique testament, le 19 avril 1717. Ses lettres de noblesse ayant été consumées dans l'incendie du séminaire de Québec, le roi lui en fit transmettre de nouvelles le 17 juin 1707.

Pierre Boucher avait contracté, en 1648, une première alliance avec Marie-Madeleine

Ctirétienne, jeune indigène élevée au couvent des Ursulines, qui décéda avec son premier-né en 1649. Le 19 juillet 1652, il épousa Jeanne, fille de Christophe Crevier, sieur de la Meslay, et de Jeanne Enard, laquelle lui donna quinze enfants et mourut en 1717 :

Pierre, seigneur de Boucherville, né en 1653, marié à Charlotte Denys en 1683, père de cinq enfants;

Marie, née en 1655, mariée en 1667 à René Gaultier de Varennes (V. ce nom), mère de treize enfants;

Lambert, sieur de Grandpré (V. ce nom), né en 1656, marié en 1693 à Marguerite Vauvril, père de trois enfants;

Ignace, sieur de Grosbois, né en 1659, marié en 1694 à Marie-Anne Margane de La Valtrie (V. ce nom), père de cinq enfants;

Madeleine, née en 1661, mariée à Pierre Le Gardeur (V. ce nom), mère de onze enfants;

Marguerite, née en 1663, mariée à Nicolas Daneau, sieur de Muy (V. ce nom), mère de sept enfants;

Philippe, né en 1665, ordonné prêtre en 1689, curé du Cap-Saint-Ignace (1690-91) et de Saint-Joseph de Lévis jusqu'à son décès en 1721;

Jean, sieur de Montbrun, né en 1667, marié en 1692 à Claire Charest, père de onze enfants, remarié en 1729 à Françoise Godefroy;

René, sieur de la Perrière (V. ce nom), né en 1668, marié en 1705 à Françoise Mailhot, père de deux enfants;

Jeanne, née en 1670, mariée en 1695 à Charles Sabrevois de Bleury (V. ce nom), mère de cinq enfants;

Nicolas-Michel, né en 1672, ordonné prêtre en 1696, curé de Sainte-Anne-de-Beaupré (1698-1702), de l'Ancienne-Lorette (1705-06), de Saint-Jean, île d'Orléans (1707-27), aumônier de l'Hôpital-Général (1730-33), décédé le 31 juillet de cette année;

Jean-Baptiste, sieur de Niverville (V. ce mot), né en 1673, marié en 1710 à Thérèse Hertel de Rouville, père de treize enfants;

Joachim, né en 1674, tué à la chasse accidentellement par M. Le Verrier (V. ce nom) en 1692;

Geneviève, née en 1676, Ursuline professe en 1696, décédée en 1766; **Louise,** sœur jumelle de Jeanne, mourut sans alliance.

L'ouvrage de M. Boucher était intitulé : **Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouv.-France, vulgairement dite le Canada** : il était dédié à Mgr Colbert.

Bibl. — R. P. L. Lalande, *Une Vieille Seigneurie*, Montréal, 1891; B. Sulte, *Mém. Soc. Roy. Can.*, année 1896; Laure Conan, *Revue can.*, 1913; P.-G. Roy, *ibid.*, 1918; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, tabl. gén., Cleveland, 1901; S. Marion, *Un Pionnier can., Pierre Boucher*, Québec, 1927.

BOUCHER (Philippe) (1665-1721), fils du précédent, prêtre, curé, aumônier, promoteur de l'officialité.

Né aux Trois-Rivières le 20 décembre 1665, il fit ses études au séminaire de Québec, opta pour les autels et fut ordonné prêtre le 26 mars 1689. Aussitôt, on le nomme curé du Cap-Saint-Ignace (1689-90); puis, de Saint-Joseph-de-Lévis (1690-1721); mais il eut aussi l'aumônerie de l'Hôpital-Général de Québec et y résida une année (1712-13), sans se désister de sa charge curiale. En 1714, le Conseil souverain accueillait la plainte d'un certain Garnault de l'Ange-Gardien contre son pasteur. Promoteur de l'officialité, M. Boucher proteste sur-le-champ en écrivant au président du Conseil « que le cas ne peut être cité devant des juges laïques ». Il mourut à Lévis le 7 avril 1721.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910; A. Gosselin, *Egl. du Can.*, t. I, Québec, 1911.

BOUCHERVILLE (Pierre Boucher, seigneur de) (1653-1740), frère aîné du précédent, enseigne réformé, puis en pied, agriculteur.

Né aux Trois-Rivières en 1653, il reçut encore au berceau une concession de M. de Lauzon, « à savoir la consistance de dix arpents de terre de front sur vingt de profondeur, pour en jouir en fief, lui et ses ayant-cause ». En 1672, M. Talon le gratifiait à son tour « de trois-quarts de lieue de front sur une lieue de profondeur » aux environs du lac Saint-Pierre, près du fief de son père. En 1712, il la céda à M. Gatineau.

Dans le rôle des officiers militaires en 1701, M. de Callières, mentionnant le groupe des enseignes, a écrit que « le sieur de Boucherville, natif du Canada, âgé de 48 ans, a été fait enseigne réformé en 1688, enseigne en pied en 1891, marié ». L'officier passa néanmoins près de soixante années, occupé à la culture intense de la seigneurie paternelle, à côté de ses nombreux censitaires : il y mourut le 17 août 1740. Le 25 octobre 1683, il s'était allié à Québec à Charlotte Denys, veuve de Pierre de Brahé, sieur Dupas, et en eut douze enfants, entre autres, quatre filles qui entrèrent en religion :

Madeleine (1696-1730) aux Hospitalières; **Marie-Anne** (1694-1772) chez les Ursulines; **Marie-Angélique** (1697-1721) et **Louise** (1702-1788), chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame;

Pierre (V. ci-après);

René, né en 1699, sieur de La Bruère, marié à Boucherville le 8 novembre 1739 à Louise Pécaudy de Contrecœur, qui lui donna Françoise, mariée (1757) à François Le Mercier; ensuite, à Marie Boucher (1765), veuve de Germain-François Vassal de Montviel, mère de six enfants;

Charles, né en 1704, marié (1736) à Françoise Bourote, mort sans postérité;

Claire-Françoise, née en 1705, mariée (1736) à Jean-Baptiste Pommereau et, en 1745, à Joseph-Michel Le Gardeur (V. ce nom);

Joseph, né en 1706, sieur de la Broquerie (V. ce nom), marié d'abord à Boucherville, le 29 novembre 1730, à Charlotte Taillandier, décédée en 1740 mère de cinq enfants; ensuite, en 1742, à Nicolet, à Marie Cardin, qui lui donna trois enfants.

BOUCHERVILLE (Pierre Boucher, seigneur de) (1689-1767), fils du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine, chevalier de Saint-Louis, commandant de place.

Né à Québec le 11 juin 1689, il entra dans les troupes du détachement de la marine et obtint successivement les grades d'enseigne en 1721, de lieutenant en 1736, de capitaine en 1749, la croix de Saint-Louis le 1er janvier 1758; il prit sa retraite aussitôt doté d'une pension de 540 liv. de demi-solde. En 1740, M. de Beauharnois lui confia la charge de remettre en état de défense le fort Niagara. Selon l'abbé Daniel, le 14 septembre 1746, M. de Boucherville commandait **l'Emerillon,** brigantin qui accosta à la baie Verte du golfe Saint-Laurent avec 20 Canadiens et 16 prisonniers anglais : il est plus probable que lui et le groupe avaient été seulement embarqués sur le voilier. Le chevalier mourut dans son manoir de Boucherville le 15 septembre 1767.

Le 8 septembre 1763, on constate que Marguerite Raimbault (V. ce nom), qu'il avait épousée à Montréal en 1731, louait en son nom pour quatre ans « un verger, sis au pied de la montagne avec bâtiments et dépendances, à raison de 150 piastres, plus trois barriques de pommes et une de cidre ». Il laissa six enfants :

Louise-Charlotte, née en 1732, mariée (1749) à Jacques Perrault, de Québec; **Françoise,** née en 1734, mariée en 1767 à Jean-Baptiste Outlaw;

René-Amable (V. ci-après); **Jean-François** (1740); **Charles** (1741);

Marie-Catherine, née en 1745, mariée en 1764 à Jean-Louis Frémont (V. ce nom).

BOUCHERVILLE (René-Amable, seigneur de) (1735-1812), fils du précédent, officier de milice, inspecteur de la voirie, conseiller législatif.

Il naquit le 1er février 1735 à Cataracoui ou fort Frontenac et se maria à Montréal, le 6 juin 1770, à Marie-Madeleine Raimbault, fille de Pierre-Marie de Saint-Blin, qui périt en 1761 dans le naufrage de l'**Auguste,** et de Charlotte-Gabrielle Jarret de Verchères; quatrième seigneur de Boucherville, ses frères lui rendent foi et hommage dans les actes notariés, à partir de 1770 jusqu'en 1784 (V. Bull. des Rech. hist., année 1920). Officier de la milice, il prit les armes contre les Américains en 1775. C'est à tort que l'abbé Daniel le met sur le champ de bataille de Châteauguay, lors de la seconde invasion américaine, car il mourut dans son manoir le 31 août 1812.

En 1787, sous l'administration de lord Dorchester, M. de Boucherville, « inspecteur des chemins », devenait membre du Conseil législatif. En 1792, on l'honorait du même mandat jusqu'à son décès. De son union avec Madeleine Raimbault il avait eu sept enfants dont quatre moururent en bas âge :

Charlotte, née en 1771 à Boucherville, épousa l'honorable Chaussegros de Léry (V. ce nom);

Thomas, selon Daniel, prit le nom de Verchères de Boucherville, s'unit (1819) à Clotilde-Joséphine Proulx et en eut quatre enfants, entre autres le docteur Guillaume-Pierre de Boucherville, de Beauharnois;

Pierre-Amable (V. ci-après).

BOUCHERVILLE (Pierre-Amable, seigneur de) (1780-1857), fils du précédent, officier, grand voyer, conseiller législatif, aide de camp du gouverneur.

Le sixième enfant du précédent, il naquit à Boucherville le 24 octobre 1780, prit les armes en 1812 devint aide de camp de sir George Prévost, ainsi que grand voyer comme son père. Le 27 septembre 1843, on le nomma membre du Conseil législatif jusqu'à sa mort le 30 novembre 1857.

Le 18 octobre 1812, il contracta alliance à Boucherville avec Marie-Emilie, fille de Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, écuyer, et de Marguerite-Emilie Bower. Leur fille **Catherine-Emilie** épousa le docteur Boucher de Grosbois et lui donna sept enfants;

Charles-Eugène (V. ci-après);

Pierre-Georges, né en 1815, devint greffier du Conseil exécutif de Québec et s'est distingué comme écrivain.

Bibl. — Abbé Daniel, *Les Grandes Fam. fr.*, Montréal, 1867; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1926; Notes de M. de Montarville de la Bruère, 1928.

BOUCHERVILLE (Sir Charles-Eugène Boucher de) (1822-1915), docteur en médecine, homme politique, conseiller législatif, premier ministre, sénateur.

Fils de Pierre Boucher et de Marguerite-Amélie Sabrevois de Bleury (V. ce nom), il naquit à Montréal, le 4 mai 1822, fit ses études classiques au séminaire de Saint-Sulpice et ses études médicales à l'Université Mac Gill. En 1843, il obtint le diplôme de docteur et alla à Paris suivre des cours spéciaux dans les cliniques. Il revint exercer sa profession à Montréal.

Le 4 juillet 1861, les électeurs du comté Chambly lui confiaient le mandat de député jusqu'au 1er juillet 1867. Le 15, M. Chauveau le prit dans son ministère comme président du Conseil législatif jusqu'au 27 février 1873 : le même jour, il fut appelé à former un cabinet, où il assuma le portefeuille des Travaux publics, tout en étant Secrétaire et Registraire jusqu'au 8 mars 1878. Son cabinet ayant été dissous, il fut nommé sénateur le 12 février 1879 jusqu'à son décès à Montréal, le 11 septembre 1915.

En 1867, on l'avait fait conseiller législatif de la Province de Québec, il en fut le président jusqu'en 1873. En mai 1894, il avait été créé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. Il épousa d'abord Suzanne Morrough, de Montréal; ensuite, la fille de Félix Lussier, seigneur de Varennes, décédée en 1892 : il eut un fils, Joseph de Boucherville, avocat.

BIBL. — *Le Devoir*, journ. quotidien de Montréal, 11 septembre 1915.

BOUCHETTE (Jean-Baptiste) (1736-1804), milicien, capitaine d'un brigantin, commodore de la flotte des grands lacs.

Marc Bouchet, fils d'Alain et de Servienne Bureau, était originaire de la paroisse Saint-Charles, en la ville de Saint-Malo (Bretagne). Le 2 septembre 1724, il épousa à Québec Marie-Thérèse, âgée de dix-sept ans, fille de Jean Grenet et de Marie-Hélène Lavergne. Leur fils, Jean-Baptiste, né le 5 juillet 1736, fut le seul continuateur de la lignée. Marc a dû mourir l'année suivante, puisque sa veuve se remariait (9 fév. 1739) à François Rollet, dont elle eut un fils, Jean-Joseph, père des fameux Rollet de l'Ouest et de Charles-Frédéric qui se distingua dans la guerre de 1812.

Selon la coutume normande, on prononce au Canada les noms propres avec une assonance : Bellet-Bellette, Bouchet-Bouchette, Gaudet-Gaudette, Nicolet-Nicolette, Paquet-Paquette, Rollet-Rollette; c'est l'origine de l'orthographe, adoptée dans la suite. Il en est ainsi pour bien d'autres noms, comme Jeannot-Jeannotte.

Jean-Baptiste, en 1759, a dû s'enrôler dans les rangs de la milice. On n'a trouvé aucun document qui témoigne de sa présence à la bataille des plaines d'Abraham. Vers 1772, il épousa Marie-Angélique Duhamel. M. Bouchet commandait alors une goélette ou brigantin, nommé le Gaspé, et faisait le commerce des pêcheries du golfe Saint-Laurent. Le 14 mai 1774 naquit son fils Joseph, qui fut « l'un des plus beaux hommes de son temps ». L'année suivante, le 26 mai, le gouverneur Carleton allait à Montréal, dans le dessein d'organiser la défense de la colonie contre l'invasion américaine. M. Montgomery s'avançait sur la route de Saint-Jean et, le 12 novembre, il entrait à Montréal. Le gouverneur, parti le 11 du mois, voulait se rendre à Québec. Le capitaine Bouchette commandait alors un vaisseau armé dans le port de Montréal... Une flottille descendit à Sorel et jusqu'à La Valtrie où l'on résolut de continuer en chaloupe. Le gouverneur se fit déguiser en costume d'habitant et accompagner des sieurs de Niverville (60 ans), Bouchette (39 ans), Louis Tarieu de Lanaudière (32 ans), du sergent Bouthiller (25 ans). « La partie des rames qui portait sur le bois était enveloppée de drap ou de flanelle, afin d'amortir le bruit. En passant devant l'île Dupas, les hommes ne nageaient qu'avec les mains. » La nuit du 16 au 17 du mois était sombre et humide. Bouchette touchait l'épaule de son voisin, lui donnait ses ordres à voix basse et celui-ci les communiquait à un autre de la même manière... A Berthier, les rames furent rentrées. Chaque homme se blottit au fond de l'embarcation, qui parut ainsi aller seule à la dérive. On se reprit à nager avec les mains dans l'obscurité et on arriva à la Pointe-du-Lac. Le notaire J.-B. Badeaux (V. ce nom) des Trois-Rivières écrit ces notes : « Le 17 novembre, un vendredi, est arrivé sur le midi, M. le général Carleton, accompagné de M. le chevalier de Niverville et de M. de Lanaudière, fils. En débarquant, il demanda si les Yankees étaient venus jusqu'ici... M. le chevalier de Tonnancour, venant de Québec, confirma la nouvelle qu'ils étaient à la Ponte-aux-Trembles ou Neuville (V. **Arnold**), depuis le 14 du mois. M. le général dîna et partit sur les trois heures, espérant marcher toute la nuit et se rendre à Québec sans dangers. » M. Bibaud rapporte aussi que, « à peine entré aux Trois-Rivières, un parti américain y arriva et que l'hôtellerie — la maison de M. de Tonnancour — se trouva remplie, et que, grâce au ton familier que sut prendre avec lui le loyal Bouchette, il ne fut pas reconnu ». Au moment de par-

tir, celui-ci secoua le gouverneur, endormi à table de fatigue, et lui cria « Embarque! », tout comme avec l'un de ses matelots. Rendus à la chaloupe, les rameurs firent toute la diligence possible pour gagner du temps. Au pied des rapides du Richelieu, à la pointe du Platon, était mouillé le senau — voilier à deux mâts — appelé **Fell,** du capitaine Napier, armé en guerre, qui les reçut avec joie; il traîna en remorque la chaloupe de Bouchette, jusqu'à Québec (18 novembre). Cet exploit immortalisa le rusé capitaine, surnommé **La Tourtre.**

L'historien Bibaud affirme que, le gouvernement ayant établi un dépôt de marine dans le Haut-Canada, en 1784, le capitaine Bouchette commanda sur les lacs. En 1791, conjointement avec le capitaine Laforce, il recevait 1.400 acres de terre de lord Dorchester, au site dénommé depuis Toronto. Cette concession passa en 1802 au colonel James Givins. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt visitait les Etats-Unis en 1795; il se rendit auprès du gouverneur Simcoe qui le reçut fort bien, bien que toutefois lord Dorchester ne lui permît pas de descendre au delà de Kingston. Dans son **Voyage aux Etats-Unis,** il décrit ce port et ajoute : « Le commodore Bouchette de la marine du lac Ontario est à la tête de tous ces établissements, mais sans rien ordonner pour les dépenses. C'est un homme en qui lord Dorchester et le gouverneur Simcoe ont une grande confiance... Ses propos sont ceux d'un homme pur en fait d'argent, et d'un officier facile pour ses subalternes. Il est un des plus grands détracteurs du projet de faire **York** (Toronto) le centre de la marine du lac. Il a sa famille et ses terres à Kingston... ». Il y resta une vingtaine d'années à la tête des forces navales sur les grands lacs, occupant avec sa famille les logements du fort Frédéric, ancien Frontenac : il dut y mourir vers 1804. Le duc de Kent avait exprimé le désir de demander pour lui une décoration ou un titre : il l'en dissuada. Les lettres du commodore à Carleton, à Haldimand et à Simcoe sont écrites en bon français.

Bibl. — B. Sulte, *Mém. Soc. Roy. Can.*, Ottawa, 1909; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOUCHETTE (Joseph) (1774-1841), fils du précédent, lieutenant, major, lieutenant-colonel, arpenteur général, auteur de plusieurs ouvrages.

Né le 14 mai 1774, il reçut une instruction scolaire fort modeste. En 1790, il entra comme dessinateur au bureau de son oncle, le major Holland, arpenteur général de la colonie. En 1791, passé au service de la marine, il devint lieutenant sous son père en 1794. Deux ans après, il s'enrôla au 1er bataillon des volontaires royaux et fit croisière entre Québec et Montréal. En 1799, on le transféra à Halifax en vue de s'instruire de la tactique et de la discipline militaire. En 1803, il est sous-inspecteur et, en 1804, arpenteur général du Canada.

En 1812, il proposa de lever un corps de volontaires, reçut la commission de major, puis de lieutenant-colonel; mais ses 150 hommes de recrue furent répartis dans les différentes compagnies de réguliers. A la fin des hostilités, ayant obtenu un congé, il se rendit à Londres afin d'y publier son premier ouvrage de topographie, sous les auspices de l'Assemblée législative du Bas-Canada : à l'unanimité celle-ci vota la somme de 1.500 livres sterling dans ce dessein. Selon le texte des **Mémoires** de son fils Robert, un tiers seulement de la somme fut versée : en 1875, une indemnité de 1.000 dollars, sans intérêt, était accordée aux héritiers. A Londres, le prince Régent décerna au géographe la médaille d'or d'Isis et le titre de membre correspondant de la **Soc. des Arts et Sciences;** plus, la charge d'arpenteur qui tracerait la ligne frontière des Etats-Unis, en vertu des conventions du traité de Gand (1815). Ses plans et ses rapports eurent ensuite l'approbation des Commissaires : en 1842, au traité d'Ashburton on oublia d'en tenir compte et la ligne empiéta sur la limite assignée par M. Bouchette.

Secondé par son fils Robert, l'arpenteur recueillit les matériaux de son grand ouvrage, visitant les établissements, les seigneuries, les fiefs des deux Canadas, distribuant des circulaires avec questions et réponses. Le 29 septembre 1829, le colonel, son épouse, Robert leur fils, s'embarquaient à bord du **General Wolfe** et arrivaient bientôt à Liverpool. Puis, ce furent deux années de labeurs chez les graveurs et imprimeurs des cartes, des descriptions historiques et topographiques, d'un dictionnaire spécial. Aussitôt un exemplaire est présenté au roi Guillaume IV, un autre à la duchesse de Kent et à sa fille Victoria, âgée de 14 ans.

Joseph Bouchette mourut à Montréal le 9 avril 1841. Il avait publié en deux langues :

1° **Descript. topogr. de la Prov. du Bas-Canada,** avec des remarques sur le Haut-Canada et les relations des deux provinces avec les Etats-Unis, Londres, 1815, grand in-8°.

2° **British Dominions in North Amer.,** avec vignettes, cartes, portulans, panoramas..., Londres, 1831, 3 vol. in-4°.

Il avait épousé, le 4 juillet 1797, Marie-

Louise-Adélaïde Chaboillez, née en 1781, laquelle lui donna plusieurs enfants :

Joseph-Francis, qui devint arpenteur en 1824, et publia une **Table de solut. trigonom.,** Montréal, en 1827; et des **Tables concern. la longit. de l'Atl. au Pacif.,** Toronto, 1857.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; *La Revue can.*, Montréal, 1903.

BOUCHETTE (Robert - Shore - Milnes) (1805-79), fils cadet du précédent, avocat, homme de lettres, patriote, commissaire des douanes.

Né à Québec le 12 mars 1805, il eut pour parrain le gouverneur sir Robert-Shore Milnes et étudia chez le Révérend Wilkie. Il fit ses études de droit dans le bureau de M. Andrew Stuart, y ajoutant l'histoire, les lettres, les mathématiques; il se spécifia dans le droit maritime et fut admis au barreau le 15 mars 1826. En 1823, il avait accompagné à New-York le capitaine Pears, dans une mission de confiance. En 1829 jusqu'en 1832, il accompagne son père et sa mère à Londres; puis il fit une excursion en Italie.

Le 6 mars 1834, Robert épousa à Douvres Marianne Gardner qu'il amena au Canada et qui succomba le 17 juillet au choléra asiatique. Il se divertit de sa douleur en pratiquant le droit. Soudain il se range parmi les libéraux politiques, fondant **le Libéral** qui paraissait trois fois la semaine en deux langues. Il échoua aux élections du Saguenay. En octobre 1837, il adhère au parti de Papineau, se rend à Chambly, à Saint-Denis chez Wolfred Nelson, à Saint-Marc, recruta des troupes, se battit au Moore's Corner. Fait prisonnier, il est interné à Montréal, condamné à l'exil aux Bermudes, où son père le visita (3 juillet-3 novembre 1838). A son retour au pays, il travailla plusieurs années avec son père, puis devint commissaire des douanes de Sa Majesté à Ottawa. M. Bouchette mourut à Québec le 2 juin 1879. En 1903, ses **Mémoires** ont été recueillis par son fils Errol et annotés par M. A.-D. De Celles : il avait épousé Clara Lindsay.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., Québec, 1926.

BOUCHETTE (Errol) (1863-1912), fils du précédent, avocat, secrétaire, sous-bibliothécaire, auteur d'ouvrages d'économie politique.

Il naquit à Québec le 2 juin 1863, fit ses études classiques au petit séminaire, conquit le diplôme de bachelier ès-lettres et fut admis au barreau en 1885. Il pratiqua sa profession d'abord à Québec, puis à Montréal. En 1898, sir Henry Joly de Lotbinière l'engagea comme secrétaire dans les bureaux de son ministère du Revenu de l'Intérieur jusqu'en 1900 : on le nomma alors sous-bibliothécaire au Parlement d'Ottawa. Il mourut le 13 août 1912.

En 1891, il avait épousé à Québec Alice, fille de M. E.-L. Pacaud, qui siégeait au Conseil législatif; elle lui donna trois garçons et deux filles. En 1905, il fut élu membre de la Soc. Roy. Can. Il a publié divers ouvrages traitant de l'économie politique : **Emparons-nous de l'industrie,** Ottawa 1901; **l'Indépendance économique du Canada français,** Arthabaska 1906, réédité à Montréal en 1913; **Etudes social. et écon. sur le Canada,** Montréal 1905; **Robert Lozé,** roman, Montréal 1903.

Bibl. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1913; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BOUGAINVILLE (Louis - Antoine de) (1729-1811), avocat, adjudant, secrétaire d'ambassade, membre agrégé de la Société Royale de Londres, capitaine réformé, colonel, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate et de vaisseau, navigateur au long cours, chef d'escadre, maréchal de camp, vice-amiral, membre de l'Institut, comte de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur. —

Vice-Amiral de Bougainville.

Bougainville, bourg actuel d'environ 500 âmes dans la Somme.

Né le 11 novembre 1729, il était fils d'un notaire de Paris. Après avoir terminé son cours d'études des langues anciennes et des sciences exactes, il publia, à l'âge de 25 ans, un traité sur le calcul intégral. Ensuite il étudia le droit et fut admis au barreau, mais ce n'était que pour être agréable envers sa famille. En 1753, il prit du service dans l'armée, muni aussitôt du grade d'adjudant dans le bataillon de Picardie, son pays d'origine. En 1755, on le nomma secrétaire de l'ambassadeur de France à Londres, où l'on s'empressa de l'admettre au nombre des membres de la Société Royale.

En 1756, on le choisit comme premier aide de camp du marquis de Montcalm (V. ce nom); il était lieutenant ou capitaine réformé à la suite de la suppression du régiment des dragons d'Apchon. Le 2 mars, le général lui décernait, dans une lettre de Paris, un éloge en ces termes : « J'ai trois aides de camp... Bougainville, homme d'esprit, de société, aimable, protégé par M. de Séchelles...». Dans son **Journal**, il ajoute : « C'est un jeune homme qui a de l'esprit et des belles-lettres, grand géomètre, connu par un ouvrage sur le calcul intégral; il est de la S.-R. de Londres, aspire à être de l'Académie des Sciences de Paris, où il aurait une place, s'il n'avait pas préféré d'aller en Amérique apprendre le métier de la guerre et donner des preuves de sa bonne volonté. Il est frère de M. de Bougainville, ci-devant secrétaire de l'Académie Royale des Inscriptions, très connu dans la république des lettres. M. de Bougainville m'est très recommandé par M. de Séchelles, par M^me^ Hérault — son fils unique étant l'ami intime du protégé — et même par M^me^ la marquise de Pompadour, et a mis à profit un voyage qu'il a fait en Angleterre et en Hollande. » Le 14 du même mois, M. de Bougainville fut reçu en audience royale avec son général, nommé maréchal de camp, ce qui équivalait au grade actuel de général de brigade. A la fin du mois, à Brest, il s'écriait devant les uniformes des troupes qui s'embarquaient : « Quelle nation que la nôtre! Heureux qui la commande et qui en est digne! » Le 26, M. de Montcalm et son aide de camp montaient sur la **Licorne**, commandée par M. de la Rigaudière. Le marquis a décrit la terrible tempête en mer. Le 13 mai, M. de Bougainville débarquait à Québec.

Le 26 mai, il accompagna son général à Montréal dans son entrevue avec le gouverneur, M. de Vaudreuil. Le 21 juillet, tous deux s'embarquent à Lachine pour se rendre au fort Frontenac, en passant auparavant par la Présentation. Le 14 août, il est à côté de M. de Rigaud à Chouaguen : « Je fus envoyé, écrit-il, pour faire avec lui ce fameux passage de la rivière et sommer ensuite les Anglais, à un signal convenu. Ce fut dans cet intervalle qu'ils arborèrent le drapeau blanc. » Deux officiers anglais vinrent demander à M. de Montcalm quels termes il accorderait à la garnison. Le général chargea M. de Bougainville et M. de La Pause (V. ce nom) d'aller arrêter les articles de la capitulation. Le 16 septembre, rendu à Carillon, M. de Montcalm envoya 600 Sauvages, 100 Canadiens et 20 officiers ou cadets de la colonie, sous les ordres de M. Boucher de La Perrière, en expédition vers le lac Saint-Sacrement : M. de Bougainville et trois autres officiers français accompagnaient ce parti, qui s'avança jusqu'à quatre lieues du fort William-Henry. Mais la campagne fut renvoyée à l'année suivante.

M. de Montcalm écrivait au ministre : « M. de Bougainville a l'honneur d'être connu de vous. Vous ne pourriez croire les ressources que je trouve en lui. Il est en état de bien rendre ce qu'il voit. Il se présente de bonne grâce au coup de fusil, article sur lequel il a plus besoin d'être contenu que d'être excité... Il n'y a guère de jeune homme qui, n'ayant eu que de la théorie, en sache autant que lui. » (Lett. du 30 août 1757.) Le 1^er^ novembre, il écrit encore : « M. de Bougainville vous regarde comme son protecteur à la guerre et son Mécène dans la république des lettres; s'occupant beaucoup de son métier, il ne perd pas de vue l'Académie des Sciences; il a vu par les nouvelles publiques qu'il y vaquait une place de géomètre, à laquelle il aurait cru pouvoir aspirer par vos bontés et son ouvrage, s'il eût resté en France; est-ce que d'être en Amérique passagèrement et pour le service du Roi lui en donnerait l'exclusion? Ne pourrait-on pas la lui conserver en la laissant vacante? Je vous en serais bien obligé en mon particulier. » Au mois d'avril, M. de Bougainville écrivait dans son **Journal** son avis motivé concernant la tentative contre William-Henry : il y consigne les propositions du général et la trop grande promptitude de M. de Rigaud (V. ce nom) dans la sommation au commandant Eyre. Le 16 du mois, dans une lettre à sa femme, Montcalm avoue que « Bougainville a du talent, la tête et le cœur chauds : cela mûrira. » Le mois suivant, l'aide de camp visitait l'île Sainte-Hélène, la réserve des Sulpiciens à la Montagne. Le 9 juillet, Montcalm et lui, ainsi que quelques officiers, y revinrent « chanter la guerre » des Sauvages, avant le départ pour William-Henry.

La correspondance et le **Journal**, durant

le siège, relèvent tous les détails du mouvement des 7.000 hommes, des travaux de tranchées, des préparatifs d'assaut, depuis le 26 juillet jusqu'à la mi-août. Le 7, le général fit arborer le drapeau parlementaire et envoya au fort M. de Bougainville, accompagné d'un tambour et de 18 grenadiers. Le député fut reçu par un officier et 15 grenadiers anglais; on lui banda les yeux et on le conduisit au fort et de là au camp retranché, où il remit au commandant le message. Le colonel Monroe répondit qu'il remerciait le général de cet acte d'honnêteté, mais refusa la capitulation. Il tenta aussitôt une sortie vers le fort Lydius : mais M. de Villiers lui tua 50 hommes, fit quatre prisonniers et refoula les autres dans leurs tranchées. On hâta les travaux d'approche et l'artillerie anglaise fut en partie démontée : 300 hommes étaient tués ou blessés; la vérole allait décimer les autres. Le 9 août, Monroe fit arborer le drapeau blanc. Les Français comptaient 17 tués et 40 blessés. M. de Bougainville fait observer dans son **Journal** que l'on eût pu avoir la garnison prisonnière de guerre, ou même à discrétion : « mais, ajoute-t-il, dans le premier cas, c'eût été 2.000 hommes de plus à nourrir, et la colonie manque de vivres; dans le second, on n'eût pu retenir la barbarie des Sauvages : il n'est jamais permis de sacrifier l'humanité à ce qui n'est que l'ombre de la gloire ». Après avoir, par politique, consulté les chefs indiens combattants, le général reçut leur assentiment au sujet des clauses à imposer aux vaincus; et M. de Bougainville, qui réfléchissait sur le moindre incident, fait cette remarque : « L'on voit, par cette démarche du marquis de Montcalm, à quel point on est dans ce pays esclave des Sauvages : ils sont un mal nécessaire. » Ainsi rassuré du bon vouloir des tribus, le général dépêcha encore son aide de camp au colonel George Monroe avec les articles arrêtés. Les signatures échangées, M. de Bougainville partit sur ordre pour Montréal, où il porta la nouvelle de notre glorieux succès. Toutefois, avant de se mettre en route, il jeta dans son **Journal** une note quasi prophétique : « L'on sera très heureux si l'on parvient à obtenir qu'il n'y ait point de massacre (des prisonniers anglais) : détestable situation dont on ne peut donner une idée à ceux qui ne s'y sont pas trouvés, et qui rend la victoire même douloureuse aux vainqueurs. » En effet, les Sauvages, partis de William-Henry le 11 et 12 août, arrivèrent à Montréal avec 200 prisonniers. D'après M. de Bougainville, M. de Vaudreuil les gronde d'avoir violé la capitulation; ils s'excusent et rejettent la faute sur les **domiciliés** — Sauvages vivant ensemble dans une réserve. On leur annonce qu'il faut rendre les Anglais pris injustement et qu'on leur paiera deux barils d'eau-de-vie pièce; le 15, à deux heures, en présence de toute la ville, ils en tuent un, le mettent à la chaudière et forcent ses malheureux compagnons à en manger. Pourtant M. de Montcalm, selon les instructions qu'il donna à son aide de camp, lui avait ordonné de prévenir les Anglais du fort de jeter à l'eau vin, eau-de-vie, toutes les liqueurs enivrantes. A la fin de la campagne si heureuse, M. de Bougainville écrivait avec raison « qu'il ne ferait point l'apologie de son général, car sa conduite parle elle-même; qu'il peut assurer, comme témoin oculaire, que tout le monde dans le pays, Canadiens et Sauvages, ont été enchantés de la faveur du Roi, en le nommant commandeur de l'Ordre militaire de Saint-Louis »

Le 10 octobre 1757, il accompagnait le général dans une tournée d'inspection au Cap-Tourmente, dans le dessein de lever au besoin le plan d'un camp retranché pour la défense de Québec. Durant la saison d'hiver, M. de Bougainville à Québec, prit part, comme les autres officiers aux festins, aux bals, aux jeux de hasard chez Bigot et ailleurs : toutefois il ne risquait que des sommes fort modestes. « Bougainville, écrit le marquis de Montcalm, qui a de l'argent de reste, a été voir ses frères Iroquois au Saut-Saint-Louis, pour leur donner 150 liv. de tabac et du vermillon. Au retour, il a couru véritablement risque de se noyer »; plus tard, en avril 1758, il ajoute : « Bougainville est captivé ailleurs; il reprend des liens qui s'étaient relâchés. Malgré son esprit, il se repaît quelquefois, dirait-on, de châteaux en Espagne. »

A Carillon, M. de Bougainville prit une glorieuse part à l'action et à la victoire. Après un duel épistolaire entre M. de Vaudreuil et le général, celui-ci envoya son aide de camp à Montréal, le 7 août, avec la mission de porter au gouverneur des paroles de paix, des explications loyales et un message de concorde et de mutuelle entente : le pacificateur revint, le 13, à Carillon. « L'union me paraît, dit-il, rétablie parfaitement et de bonne foi entre nos chefs, je souhaite que les faits y répondent. » Le 6 septembre, Montcalm et M. de Bongainville quittaient Carillon pour Montréal, à la nouvelle de la prise de Frontenac (27 août) par le colonel Bradstreet (V. ce nom) et des préparatifs ennemis. Gouverneur et général se déterminent à envoyer un officier en France pour exposer à la Cour de vive voix la situation : le choix de Bougainville est agréé des deux et on lui adjoint M. Doreil. Le marquis de Montcalm écrivit au ministre, le 21 octobre

1758 : « Il est à souhaiter que l'un et l'autre arrivent, et je vous conjure d'ajouter foi à ce qu'ils vous diront. M. de Bougainville se propose de nous revenir, car son zèle pour le service ne connaît aucune difficulté... » Le plénipotentiaire de la colonie s'embarqua sur **la Victoire**, le 2 novembre, chargé d'une volumineuse correspondance. Il débarquait en France à la fin de décembre, se trouvant, le 20, à Versailles.

Il y déploya un grand zèle pour faire accepter les plans de son général. Mais l'état critique des affaires administratives et militaires vouait d'avance sa mission à l'insuccès, au moins eu égard aux renforts des troupes. Après trois mois d'instances, de sollicitations, d'entrevues avec M. Berryer, le maréchal de Belle-Isle et Mme de Pompadour « premier ministre » du Roi, il écrivait une dépêche chiffrée à M. de Montcalm et au gouverneur : « Pour toutes troupes 300 hommes de recrue, 4 ingénieurs, 24 canonniers et ouvriers. Munitions de guerre, vivres dans deux vaisseaux marchands partis de Bayonne le 16 février, 20 autres partis de Bordeaux, quatre frégates de Brest et de Rochefort et d'autres d'ailleurs : nul vaisseau de guerre... Québec sera attaqué : les autres frontières aussi. La Cour ne veut aucune capitulation de votre part. Conserver un pied au Canada à quelque prix que ce soit; mot sur ce point découragerait, s'il était connu. » Dans une lettre confidentielle à Montcalm, il ajoutait : « L'incorporation de la milice approuvée et non recommandée; retraite à la Louisiane admirée, non acceptée. » Puis, dans son **Journal**, ayant noté sa promotion au grade de colonel et à la croix de Saint-Louis : « Je ne réussis pas, à beaucoup près, aussi bien pour la cause commune. M. Berryer, fait de lieutenant de police ministre de la Marine, ne voulut jamais comprendre que le Canada était la barrière de nos autres colonies, ni accepter le projet d'attaque de la part des Anglais. Ce ministre aimait les paraboles et me dit fort pertinemment qu'on ne cherchait point à sauver les écuries, quand le feu est à la maison. Je ne pus donc obtenir pour ces pauvres écuries que 400 hommes de recrue et quelques munitions de guerre. » Personnellement il fut gratifié d'une pension de 400 livres. « Toute la France, dit-il, m'a chargé de compliments pour M. de Montcalm... Le roi dit : Nos braves soldats du Canada! » Le délégué était de retour à Québec, le 10 mai, avec le contingent de recrues. Le 21, il descendait avec le général, de Montréal à Québec, en vue d'organiser la défense de la capitale. On le plaça, ainsi que l'ingénieur de Pontleroy à l'île d'Orléans : ils étudièrent le terrain, de la rivière Saint-Charles à Montmorency et l'on décida aussitôt la construction d'un camp retranché, muni d'une série de redoutes et de batteries. Le 11 juin, le marquis écrivait : « M. de Bougainville commande le camp d'au-delà de la rivière Saint-Charles, pour les travaux : il a à ses ordres, cinq compagnies de grenadiers et 500 Canadiens. »

M. de Bougainville avait cessé d'agir comme aide de camp : nommé en 1758 aide maréchal général des logis, promu en février 1759 colonel des troupes, il fut chargé, le 6 août, d'aller prendre le commandement du corps d'observation au-dessus de Québec; on lui avait donné, pour renforcer ce corps les grenadiers de Béarn, un piquet de Languedoc et un autre de milice. Dans la nuit du 7 août, le brigadier Murray tenta deux fois d'atterrir avec ses berges, montées de 1.800 hommes, en face de la Pointe-aux-Trembles; deux fois le détachement de Bougainville le força à se rembarquer avec perte. Les Anglais allèrent alors sur la rive Sud incendier le village de Saint-Antoine. L'on manda aussitôt à M. de Bougainville de les poursuivre, si la chose était possible : un vent violent et un épais brouillard l'en vinrent empêcher. Le 14, Marcel lui écrivait : « M. de Montcalm assemble actuellement 200 bons Montréalistes pour vous aller joindre et il se prive en votre faveur du plus pur de son sang. » Le 17, nouvelle alerte à Québec d'une descente anglaise à Deschambault : Montcalm s'y précipite à toute bride et pousse à la Pointe-aux-Trembles, où il apprit que les troupes de Bougainville et la cavalerie de M. de la Rochebeaucour étaient arrivées à temps pour faire rembarquer les ennemis. Le colonel et ses hommes avaient fait une marche de 14 lieues.

Le 3 septembre, les Anglais, ayant levé leur camp de Montmorency pour se porter sur Lévis et le haut du fleuve, M. de Montcalm écrivit au colonel qu'il plaçait le régiment de Guyenne en réserve sur le chemin de Sillery, au besoin mis à sa disposition ou apte à revenir vers Québec. Malheureusement, le mauvais génie de M. de Vaudreuil lui inspira d'annoncer, le 6 du mois, à M. de Bougainville une disposition de ce régiment tout à fait opposée. Le colonel avait sous ses ordres environ 2.200 hommes — sans compter les Sauvages — ainsi répartis : 100 au Foulon commandés par le capitaine Vergor; 30 à Samos, 50 à Saint-Michel sous Douglas, 100 à Sillery sous M. de Remigné, 250 au Cap-Rouge sous M. de Beaubassin, 180 à Saint-Augustin, 190 à la Pointe-aux-Trembles et 200 à Jacques-Cartier; il avait encore sous la main un corps ambulant de près de 1.000 combattants, composé de la cavalerie, des

volontaires de Duprat, de ceux de M. de Repentigny, des piquets tirés des régiments français. Le 10, le munitionnaire Cadet (V. ce nom) informa M. de Bougainville que des bateaux chargés de farine allaient descendre de Batiscan, le priant de protéger leur passage. Le 12, il lui mande que ce convoi passe la nuit suivante : funeste coïncidence, car c'était la nuit même choisie par Wolfe pour opérer son débarquement. Il se fit, en effet; les troupes escaladèrent le versant du promontoire, surprirent le poste de Vergor qu'il avait réduit à 30 hommes endormis et envahirent les plaines, le 13, à cinq heures du matin.

Avant de livrer bataille, M. de Montcalm s'écria avec une poignante anxiété : « Est-il possible que Bougainville n'entende pas le canon? » Celui-ci avait appris l'affaire vers huit heures et demie. Il réunit aussitôt 900 hommes et marcha vers le plateau qu'il ne pouvait atteindre qu'après avoir franchi sept à huit milles à la hâte : c'est-à-dire vers onze heures, après la défaite. Il était arrivé à Sillery où, laissant une centaine de soldats escarmoucher avec des compagnies de l'infanterie légère anglaise, postées dans une maison, il avait paru sur les derrières de l'armée ennemie, au moment où la déroute de nos troupes était complète. « J'y marchai aussitôt, dit-il, mais quand j'arrivai à portée de combattre, notre armée était battue et en déroute. Toute l'armée anglaise s'avança pour m'attaquer. Je fis ma retraite devant elle et me portai de façon à couvrir la retraite de notre armée ». Townshend a déclaré dans son **Journal** que Bougainville arriva après la déroute générale. Il retraita à Sainte-Foi pour attendre des ordres. Le 14, il apprit la mort de Montcalm : « M. le marquis, dit-il, avait fait une campagne digne de M. de Turenne et sa mort fait nos malheurs. »

L'année suivante, au mois d'août, M. de Bougainville est à la tête des troupes avec M. de Bourlamaque. Le 8 septembre, M. de Vaudreuil le délègue vers Amherst avec des propositions de capitulation : il avait tenu tête au major Haviland à l'Ile-aux-Noix et à Longueuil. Après la signature officielle des articles, M. de Lévis chargea M. de Bougainville de l'embarquement des troupes à Québec, rapatriées par des vaisseaux anglais.

Rentré en France, M. de Bougainville entra, en 1763, dans le service naval avec le grade de capitaine. Il obtint du roi l'autorisation de coloniser les îles Falkland (Ecosse). Mais cet établissement excita la jalousie des Espagnols : le roi leur concéda ces îles, moyennant le versement d'une indemnité au colonisateur, qui y travaillait depuis trois ans.

En 1766, M. de Bougainville reçut le commandement de la frégate **la Boudeuse** et de la flûte **l'Etoile** et mit à la voile, en décembre, pour un voyage de découverte. Après avoir, d'abord, remis les îles aux Espagnols, il se livra tout entier à son expédition. Il fit escale à Buenos-Ayres, franchit le détroit de Magellan, visita l'archipel Tuamatu et Tahiti. Il traversa l'Océan Pacifique, découvrant les Iles des Navigateurs, les Nouvelles-Hébrides et les Iles Salomon. En 1769, il était de retour en France. En 1771, il publia le récit de son voyage, dans un style simple, exact et spirituel. Le succès de l'ouvrage fut immense.

Durant la guerre de l'Indépendance américaine, M. de Bougainville accepta le commandement naval et servit avec éclat, de 1779 à 1783 : il se signala dans un engagement près de la Martinique entre Rodney et de Grasse, le 12 avril 1783, en ralliant et en sauvant huit unités de sa division navale. Créé chef d'escadre, il quitta néanmoins la mer pour devenir maréchal de camp. Après la paix de Paris, il reçut un fauteuil à l'Académie. Puis il projeta une expédition au pôle Nord, laquelle ne fut pas agréée du gouvernement. En 1791, il fut promu vice-amiral.

Après avoir échappé aux massacres de la Terreur, il se retira de la vie publique. Elu membre de l'Institut au berceau, il devint aussi membre du Bureau des Longitudes. Sous l'Empire, Napoléon le nomma sénateur, comte, chevalier de la Légion d'honneur. M. de Bougainville mourut à Paris le 31 août 1811.

Les ouvrages qu'il a publiés sont intitulés : **Traité du calcul intégral,** 2 vol. Paris 1754-56; **Voyage autour du monde,** ib., 1771; **Essai sur les navigat. anc. et modern.,** Rapp. de l'Acad. des Scienc. et Polit., t. I; **Notice histor. sur les Sauv. de l'Amér. sept.,** it. t. III; **Lettres de Bougainville au Canada,** Ottawa, Rapp. des Arch., 1926.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1913; A. G. Doughty, *John Knox's Journ.*, 3 vol., Toronto, 1916; Th. Chapais, *Le marq. de Montcalm*, Québec, 1911; Rapp. des Arch. can., Ottawa, 1897-98; et 1926; R. de Kerallain, *La Jeun. de Bougainville et la guerre de Sept ans*, Paris, 1896; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; M. Thiéry, *Boug. soldat et marin*, Paris, 1930.

BOULLARD (Etienne) (1658-1733), prêtre, curé, missionnaire, chanoine, official, supérieur, vicaire capitulaire.

Né à Château-du-Loir, au Maine en France, en 1658, il y fut ordonné prêtre vers 1682, année où il vint à Québec. En 1684, on le nomme curé de Beauport (1684-1719), où il échoua devant le Conseil supérieur de Québec dans une tentative d'étendre la dîme au lin, au chanvre, aux animaux domestiques,

aux jardinages. En 1700-1701, il est missionnaire à Batiscan. Successivement ou simultanément, il devient chanoine (1719-33), théologal (1719-24), official (1719-27), supérieur du séminaire (1724-26), curé de la cathédrale (1725-33), vicaire capitulaire à la mort de Mgr de Saint-Vallier (V. ce nom) : le même jour, il eut de fâcheux démêlés avec l'intendant Dupuy (V. ce nom). Il mourut à Québec le 28 septembre 1733.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. III, Montréal, 1910; A. Gosselin, *Egl. du Can.: Mgr de Saint-Vallier*, Québec, 1911.

BOULLE (Hélène) (1598-1654), épouse de Samuel de Champlain, fondatrice du monastère des Ursulines de Meaux.

Elle était la fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi, et de Marguerite Alix, tous deux calvinistes. Le 27 décembre 1610, l'on signa un contrat de mariage entre Hélène et M. de Champlain. Ce contrat exigeait l'espace de deux années avant la cohabitation des conjoints et stipulait le versement d'une dot de la jeune fiancée au montant de 6.000 livres comptants. La jeune épouse se convertit au catholicisme.

En 1620, M. de Champlain amenait son épouse à Québec avec trois servantes de compagnie. Elle y séjourna quatre ans. L'histoire rapporte qu'elle consacra ses loisirs à l'étude de l'algonquin, en vue de catéchiser les jeunes filles indigènes. Comme elle portait, selon la mode, un petit miroir de toilette à la ceinture, les Sauvages étaient émerveillés d'y apercevoir leur physionomie et redisaient sans cesse qu'elle les portait tous « dans son cœur ». A cette époque, l'**habitation** comptait à peine une demi-douzaine de personnes de son sexe. L'isolement, l'insécurité de la colonie, surtout la malveillance des sieurs De Caen (V. ce nom) déterminèrent Champlain à ramener son épouse à Paris (1624). Il devait l'y retrouver durant les quatre années de l'occupation anglaise (1629-33).

Au décès de Champlain, le Père Lalemant en informa sa veuve. Le testateur léguait tous ses biens à « la Vierge Marie, son héritière », à Notre-Dame-de-Recouvrance. Cependant d'après le contrat matrimonial, la succession revenait de droit à l'épouse, laquelle ne présenta aucune opposition à ce legs pieux. Ainsi le prévôt des marchands, par sentence du 11 juillet 1637, confirma les dernières volontés du testateur.

Mais une cousine germaine, Marie Camaret, épouse de Jacques Hersant, le contrôleur des traites foraines et domaniales de La Rochelle, réclama l'héritage. Elle l'obtint des tribunaux, moins la somme de 900 livres, qui provenait de la vente du mobilier.

Ce procès, ainsi que d'autres affaires domestiques, retint dix années la veuve dans le monde. Le 7 novembre 1645, elle fut admise au monastère des Ursulines de Paris, d'abord comme bienfaitrice, ensuite en qualité de novice sous le nom de **Sœur Hélène de Saint-Augustin.** Puis, à l'époque de sa profession, elle proposa de fonder à Meaux un monastère de l'Ordre : ce qui fut agréé de Mgr Séguin, évêque du diocèse. Le 17 mars 1648, cinq religieuses l'accompagnaient; et, dix jours après Sa Grandeur approuva canoniquement la fondation. Le 4 août suivant, sœur Hélène faisait sa profession religieuse : elle mourut, le 20 décembre 1654.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; P.-G. Roy, *Les Pet. Chos. de notre Hist.*, série 2 et série 4, Lévis, 1922; N.-E. Dionne, *Samuel de Champlain*, t. II, Québec, 1904.

BOULLE (Eustache), frère de la précédente, compagnon de Champlain.

Né en 1600 à Paris, il suivit son beau-frère à Québec en 1618. Il se convertit au catholicisme après sa sœur. Quand Champlain mentionne dans ses **Voyages** « sa famille », il désigne ainsi Hélène et Eustache Boullé. En 1624, ce dernier retourna en France et revint avec Champlain en 1626. Il se montra toujours soumis et dévoué dans les plus périlleuses missions, entre autres le voyage de Québec à Gaspé, durant lequel il tomba au pouvoir des Kirke, en 1629.

Rendu à la liberté en Angleterre, il ne revint plus au Canada. Eustache se fit religieux dans l'Ordre des Minimes, comme pour précéder sa sœur en religion. Elle l'assista avec tant de générosité que, étant envoyé en Italie, où il demeura dix ans, elle lui fournit 1.000 liv. par an, sans compter 6.000 autres et tous les meubles de sa mère qu'elle lui donna à sa mort; et elle lui assigna depuis 400 livr. de pension viagère.

Bibl. — Chron. des Ursulines; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; N.-E. Dionne, *Samuel de Champlain*, t. II, Québec, 1904.

BOUQUET (Henry) (1719-65), soldat mercenaire, commandant, adjudant-général, colonel.

Né en 1719 à Rolle, canton de Berne (Suisse), il fut l'ami d'enfance de Frédérick Haldimand (V. ce nom), huguenot comme lui. A 18 ans, il s'enrôla dans les troupes de Charles-Emmanuel de Sardaigne et dans les rangs des soldats des Etats-Généraux (Hollande) : il y devint le commandant des gardes suisses. En 1755, il obtint une commission de commandant du **Royal-Américain** dans l'armée anglaise. L'année suivante, on le

mit à la tête des troupes levées pour la défense de la Géorgie. En 1758, il servait à New-York; et on le détacha dans l'expédition, commandée par le colonel John Forbes (V. ce nom), contre le fort Du Quesne : on le munit du grade d'adjudant-général. De 1759 à 1762, il resta commandant des postes de l'Ouest. Créé colonel, il subjugua les Indiens à **Bushy Run** (1763). Envoyé à Pensacola en Floride, il y mourut des fièvres en septembre 1765.

Dans son ouvrage, intitulé « Les Sulpiciens en Acadie », M. Casgrain cite le passage suivant d'une dépêche du général Amherst au colonel Bouquet, en juillet 1763 : « Ne pourrait-on pas tenter de répandre la petite vérole parmi ces déloyaux Sauvages? » L'officier répondit : « J'essaierai de la leur inoculer par le moyen des couvertes. » L'historien Parkman, dans **Conspiracy of Pontiac**, affirme qu'il n'est resté aucune preuve de la mise à exécution de ce projet barbare, avouant toutefois que « Bouquet était capable d'user de ce moyen de préférence à tout autre, digne d'un honnête homme et d'un soldat ».

Le Rapport des Archives canadiennes de l'année 1889 trace de l'officier un portrait flatté, au point de vue de ses talents militaires. Il a laissé des **Mémoires** fort prolixes, que l'on considère comme une importante source d'informations, à l'époque de la Guerre de Sept Ans.

Bibl. — Knox's Journ., Toronto, t. II, 1914; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; Can. and Prov., ib., 1917.

BOURASSA (Napoléon) (1827-1916), dessinateur, peintre, décorateur, homme de lettres, l'un des fondateurs de la **Revue Canadienne.**

La famille est d'origine poitevine. François, l'ancêtre au Canada, fils de François et de Marguerite Dugas, naquit en 1659 à Saint-Hilaire de Loulay, bourg actuel dans les Deux-Sèvres (Vendée). Emigré en Nouvelle-France vers 1682, il épousa à Contrecœur, le 4 juillet 1684, Marie Le Ber (1666), fille de François et de Jeanne Testard de Montigny : elle s'était mariée en 1681 à Charles Robert, puis en 1724 elle devait convoler en troisièmes noces avec Pierre Hervé.

Leur fils François, né à Laprairie le 10 avril 1698, épousa d'abord en 1721 Marie-Anne Deneau qui décéda en 1733 laissant un fils; ensuite en 1735 Marie-Suzanne Lefebvre. Albert, fils unique, né en 1724, se maria : 1° à Marie-Jeanne Brosseau en février 1754, à Laprairie; 2° en mai 1775 à Marie-Anne Larivière à Chambly; 3° en novembre 1780, à Marie Jeannotte dit Lachapelle de Belœil, veuve de Nicolas Bouvet et remariée en 1795 à Armand Brault de L'Acadie.

François Bourassa, issu de la troisième union, né à L'Acadie le 29 novembre 1785, fut fils adoptif de M. Brault. Le 6 septembre 1812, il épousa Geneviève Patenaude de Chambly, mère de : **François** Bourassa, qui fut député à l'Assemblée législative du Bas-Canada et aux Communes, l'espace de 40 ans; **Vital**, cultivateur; **Médard**, prêtre, missionnaire Oblat de Marie et curé; et deux filles, M^me^ Ranger et M^me^ Demers. (V. **Le Pays laurentien**, revue, Montréal, 1916.)

Napoléon, le sixième enfant, naquit le 21 octobre 1827 et fit ses études classiques au collège de Montréal. Il s'initia à la connaissance du droit dans l'étude de M. Norbert Dumas : puis il se rendit en Europe. De 1852 à 1856, il étudia le dessin et la peinture en Italie : il y subit l'influence du célèbre Overbeck; ensuite celle d'Hippolyte Flandrin et probablement celle de Jean Ingres : il eut le souci prédominant de la précision et de la pureté des lignes.

Au retour, l'artiste consacra son talent aux tableaux de genre religieux, aux paysages et surtout aux portraits. En 1857, il épousa Marie-Azélie Papineau. Dès le 4 janvier 1845, il fut avec M. Letourneux l'un des fondateurs de la **Revue Canadienne**, publication mensuelle, littéraire et scientifique. En 1866, il publia un roman de mœurs, intitulé **Jacques et Marie.** Entre 1870 et 1872, il présente son premier essai de grande composition murale dans la chapelle de Nazareth : **La Charité**; puis son premier essai de sculpture par le buste de son beau-père, Louis-Joseph Papineau. Entre 1875 et 1880, il se distingua en architecture et encore par la peinture de **l'Immaculée-Conception** dans la chapelle de N.-D. de Lourdes à Montréal : néanmoins, il put voyager en France, visitant les écoles des Beaux-Arts et industrielles. Il aimait la littérature et ne se refusait point à devenir conférencier dans les salles publiques : ses deux petits volumes de **Mélanges** sont hors de librairie. En 1887, il publiait **Nos Grand'-Mères**, peintures de mœurs (in-12° de 118 p.). De 1880 à 1904, il se livra à l'architecture et à la peinture dans la chapelle de la Présentation de Marie, au couvent des Dominicains de Saint-Hyacinthe et à l'église Sainte-Anne de Fall-River (E.-U.) et à celle de Montebello. Dans la suite, il vécut à Ottawa et à Montréal. Décédé à Lachenaye le 27 août 1916, il a été inhumé à Montebello, comté d'Ottawa.

De son alliance avec Marie-Azélie Papineau sont issus cinq enfants :

Augustine, née le 5 juillet 1858, sans alliance;

Gustave, qui entra dans les ordres sacrés;

Adine, née le 18 octobre 1863, sans alliance;

Henriette, née le 7 avril 1866, mariée au juge Chauvin, qui est décédé à Montréal en 1923, père de cinq enfants;

Henri, né le 1er septembre 1868, a fait ses études à Montréal, homme politique et de lettres, maire de Montebello (1890-94) où il habitait depuis 1886, et de Papineauville en 1897, député aux Communes en 1896 et démissionnaire en 1899; réélu en janvier 1900 et en 1904, résigne son siège en 1907 pour se présenter à Bellechasse comme candidat à la Chambre législative de Québec contre M. Turgeon qui obtint la majorité; élu en juin 1908 à la même législature provinciale et à Montréal et à Saint-Hyacinthe qu'il représenta de préférence; fondateur du journal quotidien **Le Devoir,** en 1909 à Montréal; député aux Communes, au comté Labelle en 1925 et 1926 comme indépendant; marié en 1905 à Joséphine Papineau et père de sept enfants : Anne (1906), Marie (1908), Jean (1909), Paul (1910), François (1912), Bernard (1913), Jeanne (1916).

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; *La Revue Can.*, Montréal, 1916; *Lettres d'un artiste can.*, Desclée, Paris, 1929.

BOURASSA (Gustave) (1860-1904), fils du précédent, prêtre, secrétaire, curé, homme de lettres, promoteur de l'Institut des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

Né le 16 juin 1860 à Montebello, il fit ses études classiques au séminaire de Montréal et son cours de philosophie à Québec, enfin celui de théologie à Montréal (1880-84). Le 10 août de cette année, il reçut les onctions sacerdotales. Puis il séjourna trois ans au séminaire français de Rome, en vue de compléter ses connaissances théologiques.

En 1887, l'évêque le choisit comme secrétaire de l'Université jusqu'en 1904, puis de l'Ecole Normale. Au mois d'avril 1904, il devint curé de la paroisse Saint-Louis de France, où il mourut accidentellement, le 20 novembre suivant. Après un essai de fondation à Notre-Dame-des-Neiges, sous le vocable d'Ecole-Apostolique, inaugurée le 3 juin 1902 par l'abbé Bourassa, l'Institut fut érigé en communauté religieuse par Mgr Bruchési comme « Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception » (V. ce nom).

M. Bourassa a publié : **Discours prononcé au séminaire,** 1890; **Mme Gamelin et les origines de la Providence,** 1892; **M. Chauveau et l'idée nationale,** 1895; **L'Hôtel de Rambouillet,** 1897; **Confér. sur les fables de La Fontaine,** 1899; **La Jeun. de Montalembert,** 1895; **Univ. Laval de Montréal,** 1899; **Confér. et discours,** 1899; **Mgr Bourget,** 1903; **La Prophétie de Malachie,** 1903; **Les Soldats du Pape,** 1918, posthume.

BIBL. — Can. ecclés., 1918; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1905; Bull. des Rech. hist. tabl. gén., et année 1926.

BOURCHEMIN (Jacques-François, sieur de) (1664-96), enseigne et lieutenant dans les troupes de la marine.

Il était fils de François de Bourchemin, écuyer, et de Madeleine de Guiton, qui eurent trois autres garçons, Jean, Pierre et Charles. Il naquit à Louzes (Sarthe) le 20 septembre 1664, et fut baptisé à Pizieux, paroisse voisine, quatre jours après (V. Bull. des Rech. hist., 1919). Il vint au Canada vers 1682, puisque le 4 septembre 1683, il recevait une concession entre Sorel et Saint-François. Il épousa à Champlain (13 nov. 1687) Elisabeth Disy, fille de Pierre Disy-Montplaisir et de Madeleine Drouillet et était qualifié « d'enseigne de la compagnie du chevalier de Saint-Jean ». En 1691, il alla commander à Contrecœur, dont les alentours étaient dévastés par les Iroquois. En octobre de cette année, il est fait lieutenant réformé et en 1693, lieutenant en pied. En 1694, il est envoyé en Acadie et il est, en 1696, à la rivière Saint-Jean. En 1695, il avait obtenu de M. de Frontenac une concession en seigneurie « d'une lieue et demie de terre de front, de chaque côté de la rivière Yamaska, icelle comprise, à prendre demi-lieue au-dessous du ruisseau appelé Salvague, et une lieue au-dessus en lieux non concédés, sur pareille profondeur d'une lieue et demie de chaque côté de ladite rivière ». De son mariage étaient issus deux enfants : **Marie-Anne,** née le 10 novembre 1689 et **François,** né le 27 octobre 1691 et décédé à Montréal le 7 avril 1703, un mois avant sa mère. L'aînée, qui passa en France, vendit sa part de la seigneurie.

BIBL. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOURDAGES (Louis) (1764-1835), notaire, député, colonel de la milice, partisan de Papineau. — **Bordage,** orthographe conservée du même nom.

La famille descend de Jean Bordage, maître tailleur de la paroisse Saint-Jean d'Angoulême, et de Marie Dusau. Leur fils Pierre épousa à l'île Saint-Jean, le 11 août 1721, Marie-Anne, fille de Guillaume Chevalier, maître cordonnier de Saint-Sauveur de La Rochelle, et de Jeanne Ménard. Raymond, probablement leur fils, se maria en janvier 1756, « quelque part en Acadie » après la

déportation, et vint se fixer à Québec, la même année. En 1760, il se transporta à Lorette; puis, en 1762, il alla seul commencer un établissement à Bonaventure, sur la baie des Chaleurs et y ramena sa famille en 1765 : il y vécut jusqu'à son décès, le 17 juillet 1787.

Louis, fils de Raymond et d'Esther Leblanc, fille de René, notaire royal des Mines, en Acadie, naquit à Lorette, le 6 juillet 1764. En 1776, des corsaires américains en état de guerre vinrent à Bonaventure, firent prisonnier Raymond, incendièrent sa maison, son magasin, ses dépendances et les alentours. Le 22 mars 1779, seize Micmacs de Ristigouche, Pokemouche et Miramichi, allèrent piller son établissement de Caraquet, enlevant pour 12.000 liv. de marchandises, alléguant aussi le fait de guerre. Bien plus, trois concessionnaires anglais, les sieurs Holland, Collins, Finlay, obtinrent de grandes étendues de terrains en Gaspésie, y compris les terres de M. Bourdages.

En 1787, date du décès de son père, Louis adressa une pétition au gouverneur en dommages-intérêts et en restitution des immeubles : il la renouvelle le 14 juillet 1788, le 21 septembre 1789, le 21 mars 1791. En 1795, un groupe d'habitants de Bonaventure, entre autres la veuve de Raymond et trois de ses fils faisaient valoir leurs réclamations, cette fois, auprès de Francis Le Maistre, lieutenant-gouverneur de la Gaspésie : celui-ci en référa favorablement à lord Dorchester. Mais la question n'eut de solution qu'en 1825.

Louis Bourdages fit ses études au séminaire de Québec. Puis il se livra au commerce maritime et voyagea aux Antilles et en Europe. Le 9 octobre 1788, il épousa à Québec Louise-Catherine, fille du docteur Charles-Simon Soupirant. En 1790, il s'établit à Saint-Denis-sur-Richelieu et s'y livra à la culture. Puis il étudia chez un notaire et obtint sa commission, le 8 janvier 1805 : il exerça sa profession jusqu'à sa mort. Il avait été élu député du comté, le 6 août 1804, et il siégea à l'Assemblée législative jusqu'au 22 mars 1814. Il s'y signala comme orateur, dès 1806, en appuyant la motion Bédard contre la **Gazette de Montréal**; puis, il prit rang parmi les fondateurs du journal **Le Canadien**. En 1807, il seconda encore M. Bédard (V. ce nom), qui réclamait une indemnité en faveur des députés demeurant loin de Québec. En 1808, il présenta un projet de loi qui rendait les juges inéligibles : il fut voté en Chambre et rejeté au Conseil législatif. Son auteur y revint en 1810 et réussit à le faire sanctionner par le gouverneur.

Sir Georges Prévost s'empressa de réintégrer dans les cadres de la milice les officiers canadiens, destitués par Craig; M. Bourdages, aide-major depuis le 29 juin 1796, fut promu major le 12 mars 1812 et, le 1er janvier 1813, lieutenant-colonel du 2e bataillon de Richelieu : son fils Raymond lui servait de trésorier-payeur. Le 3 novembre 1812, le bataillon du major fut appelé sous les armes, exercé, discipliné, renvoyé dans ses foyers le 28, rappelé en service actif en octobre 1813 jusqu'à la fin des hostilités. M. Bourdages, le 12 février 1812, revint sur la question de l'indemnité parlementaire, qui fut abandonnée à la deuxième lecture du bill.

Le 20 mai 1814, sir Prévost le nommait surintendant des maisons de poste, établies pour l'accommodation des voyageurs et l'entretien des routes provinciales. En mars 1815, il échoua aux élections dans le comté de Richelieu, mais il réussit dans celui de Buckingham; battu l'année suivante, il ne fut élu qu'en 1820 jusqu'au 2 septembre 1830. En 1821, il proposa de voter une adresse au gouverneur. En 1822, il s'opposa ouvertement au projet d'union des deux Canadas; et, en 1823, à la libre navigation du Saint-Laurent, réclamée par les Américains. Le 28 novembre 1827, M. Bourdages fut révoqué de son grade militaire, puis, réintégré le 20 avril 1830. Dans la session de 1828-29, il présenta un bill pour diviser le Bas-Canada en circonscriptions électorales plus rationnelles : la mesure fut sanctionnée. L'année suivante, il devint député de Nicolet. En 1830, lord Goderich laissa la Chambre disposer de tout le revenu provincial, moyennant une liste civile de 19.000 liv. st. : Papineau et Bourdages firent repousser la proposition. « Jamais la Chambre, écrit Garneau, n'avait fait une faute aussi grave ». Le 15 novembre, M. Bourdages déposa son bill, qui empêchait les magistrats de siéger à l'Exécutif et au Législatif : il réussit; puis, un autre qui admettait les notables des paroisses aux assemblées des marguilliers : il réussit malgré l'opposition de M. Neilson et du clergé. L'un de ses derniers actes fut de voter en faveur des 92 Résolutions. En 1834, il fut réélu à Nicolet. Il s'apprêtait à se rendre à la session, quand il fut frappé d'apoplexie le 11 janvier 1834 et il mourut neuf jours après.

Son épouse était décédée le 21 mars 1828, lui laissant huit enfants : **Esther, Sophie, Raymond, Zoé, Rémi, Séraphin,** qui siégea avec son père, en 1830-32, comme député de Rouville, **David, Adèle** et **Rachel.**

Bibl. — Fr.-J. Audet, *Mém. S. R. C.*, 1924; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Th. Chapais, *Cours d'Hist du Can.*, t. II-IV, Québec, 1922.

BOURDON (Jean) (1602-68), sieur de Saint-François, arpenteur, cartographe, ingénieur, procureur général.

Il naquit à Rouen ou à Caen en 1602. Le 8 août 1634, il accompagna en Nouvelle-France messire Le Sueur de Saint-Sauveur, curé de Thury-Harcourt au Calvados. Le 9 septembre 1635, il épousa Jacqueline Potel, qui mourut d'une chute le 11 septembre 1654; il se remaria à Anne Gasnier, le 21 août 1655, veuve de Jean-Clément Du Vault, sieur de Monceaux. Avec l'assentiment de Champlain, Jean Bourdon fit choix, sur le coteau Sainte-Geneviève, d'environ 50 arpents de terre en roture touchant à celle de Pierre de La Porte : il se mit aussitôt à la défricher avec l'aide de plusieurs ouvriers et il y bâtit sa maison dans la clairière. En même temps, il dresse avec Champlain le plan du fort **Saint-Louis** et d'une nouvelle redoute sur la rive du fleuve.

Après le décès du fondateur de Québec, M. Bourdon devint « l'ingénieur du gouverneur ». Il traça les grandes artères de la capitale, car le Père Le Jeune écrit en 1636 : « On a tiré les alignements d'une ville, afin que tout ce qu'on bâtira dorénavant soit en bon ordre ». Le 23 mai 1637, M. de Montmagny confirme M. Bourdon dans la possession de son fief Sainte-Geneviève : les voisins, dès cette époque, l'appellent « M. de Saint-Jean ». Aussi ce nom de son patron sera affecté à la grande rue et au quartier Saint-Jean-Baptiste, ainsi que son nom patronymique à la « route Bourdon ». A distance du **château**, il n'hésite pas à ériger à ses frais un fortin sur la cime de son coteau; il en construira un autre sur le fief Saint-François, qui lui sera concédé. Le 18 mars 1637, veille de la fête de saint Joseph, M. Bourdon inventa un ingénieux appareil pour le feu d'artifice, qui fut gravé à Rouen et paru dans la **Relation** de 1638. Comme arpenteur, il a dessiné la carte de Québec, de l'île d'Orléans, de la côte de Beaupré jusqu'au Cap Tourmente (V. Tanguay, **Dict. gén.**, après la table, t. I) : elle porte sa signature et la date de 1641. Il est probable qu'il prit part à la construction du fort Richelieu, en 1642. En mai 1646, le gouverneur se décide à envoyer une ambassade au pays des Agniers : le Père Jogues et M. Bourdon furent les hommes de son choix. « Nous eûmes beaucoup à souffrir dans ce voyage, avouait plus tard ce dernier; mais le Père était infatigable. » Arrivés le 7 juin à la bourgade, « il leur fallut y demeurer deux jours pour être considérés et bienvenus de ces peuples... Une assemblée générale des anciens fut convoquée, le 10 du mois. M. Bourdon était porteur de nombreux présents de la part du gouverneur et le Père chargé d'en expliquer la raison : les Iroquois répondirent à tout avec applaudissement ». D'après Marie de l'Incarnation, M. Bourdon avait aussi une mission « d'accommodement avec les Hollandais, à l'occasion de quelques captifs français » : il s'en acquitta avec succès. Tous deux étaient de retour à Québec, le 3 juillet. Le Père Jogues, dans une lettre du 12 septembre suivant, ajoute : « Nous fîmes une carte assez exacte de ces contrées. » En 1645, M. Bourdon avait été nommé gouverneur intérimaire des Trois-Rivières. A l'automne de 1646, il remplace à Québec le commis général de la Compagnie des Habitants. Le 21 juillet 1637, il est élu par ses concitoyens procureur syndic. **Le Journal des Jésuites** a consigné la date de ses voyages à Tadoussac, à Sorel, à Montréal, à Gaspé. Trois fois, la Cour le chargea de faire une expédition à la baie d'Hudson : il ne partit à bord de son voilier qu'au printemps suivant, accompagné de deux guides Hurons et de quelques hardis Français. Il laisse à sa seconde femme une procuration notariée et il rédige son testament (29 avril 1657). « Le 2 mai, il leva l'ancre, de Québec, pour le voyage du nord » (**Journ. des Jés.**) Ayant descendu le fleuve, il longea le littoral du Labrador, franchit le détroit de Belle-Isle, entra dans la baie des Esquimaux et remonta jusqu'au 55° de latitude. L'abbé de Saint-Sauveur avait voulu partager les périls de ce lointain voyage. Les banquises arrêtèrent l'embarcation de 30 à 40 tonneaux seulement; et les Esquimaux massacrèrent les deux Hurons et blessèrent un homme de l'équipage. L'expédition rentra, le 11 août, à Québec. En 1663, il est choisi par M. de Mésy comme procureur général du Conseil souverain : M. Ruette d'Auteuil, l'un des conseillers, était le gendre d'Anne Gasnier. Quand il se vit destituer par le gouverneur, il déclara qu'il ne se croyait pas dépossédé de sa charge par la seule volonté de son chef. Celui-ci le fit sortir aussitôt de la salle des délibérations et lui signifia l'ordre de partir pour la France. Le bâtiment de Dieppe, le **Saint-Jean-Baptiste**, commandé par le capitaine Le Moyne, se prépare à faire voile pour l'Europe : M. Bourdon n'a que le temps de mettre ordre à ses affaires et de s'embarquer avec l'aîné de ses fils. Il revint en 1664. M. de Tracy le réintégra dans ses fonctions en 1666, qu'il retint jusqu'à sa mort. Le vice-roi des Indes occidentales, dans un mémoire à la Cour, s'exprimait ainsi sur le compte de son fils : « Le fils du sieur Bourdon est un garçon de bien et d'avenir, de belle taille, qui est le plus accommodé du pays. Il a une terre bien défrichée auprès de Québec, et fait travailler à une autre, cinq lieues plus haut en remontant le grand fleuve... Les lettres de noblesse que je demande pour lui l'obligeront à épouser une **demoiselle** canadienne. Son père

est le plus ancien habitant du pays, qui a beaucoup travaillé et qui est homme de loi.» Le roi octroya-t-il ces lettres? Elles n'ont pas été enregistrées au greffe du Conseil.

Le 12 janvier 1668, le **Journal des Jésuites** a ainsi marqué son décès : « M. Bourdon est mort chrétiennement.» Outre le fief Saint-Jean, le défunt reçut, en 1655, le fief Lauzon, à la Pointe-Lévy, qu'il affecta à la dot de sa fille Anne, en 1660. Il possédait aussi la seigneurie d'Autray ou Lanoraie, située « entre le cap de l'Assomption et les Trois-Rivières » : il la réserva à Jacques, son fils cadet. Il obtint pour l'aîné la seigneurie de Dombourg (**Bour-dom**), qui s'appela plus tard Neuville ou Pointe-aux-Trembles. Les administrateurs se plurent à reconnaître plus tard ses services : le 28 août 1677, ils accordaient à la famille « un prolongement du fief Saint-Jean jusqu'à la rivière Saint-Charles, comprenant 133 arpents de terre plus ou moins, dont la plus grande partie en valeur, tant en terres labourables qu'en *prairies et pacages* ». On l'appela le fief Saint-François.

M. Bourdon fut père de huit enfants avec sa première femme, quatre filles et quatre garçons, entre autres :

Anne, née en 1644, et **Geneviève**, née en 1638, entrèrent au monastère des Ursulines;

Marie, née en 1640, et **Marguerite**, en 1642, prirent le voile à l'Hôtel-Dieu;

Jean-François, né le 2 février 1647, fut le continuateur de la lignée;

Jacques, né en 1652, mourut célibataire. A l'automne de 1668, la veuve traversa l'Océan avec son fils aîné et revint, l'année suivante. Dans la suite, elle continua à s'occuper de l'œuvre des **Filles du roi** ou des jeunes filles émigrées au Canada et elle vécut jusqu'en 1698.

Bibl. — A. Gosselin, *Jean Bourdon*, Québec, 1904; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J.-E. Roy, *Hist. de la seign. de Lauzon*, t. I, Lévis, 1897; Les Ursul. de Québec, t. I; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, vol. 72, Cleveland, 1923.

BOURDON (Jean-François) (1647-90), fils aîné du précédent, sieur de Dombourg, capitaine de navire marchand.

Il naquit à Québec le 2 février 1647, étudia au collège des Jésuites et opta pour la navigation. En 1671, le *Récit* des Ursulines affirme « qu'il voulut bien, dans un petit bâtiment, avec des matelots engagés et un domestique, aller quérir quatre religieuses françaises débarquées temporairement à l'Ile-aux-Coudres ». Le 28 août 1677, il vendait sa part d'héritage du fief Saint-Jean et Saint-François au sieur Bazire, marchand bourgeois de Québec, pour la somme de 3.000 livres : il put ainsi acquitter une double dette contractée par son père, l'une envers la Compagnie Rosée de Rouen, l'autre envers M. Aubert de La Chesnaye. La même année, convié par le gouverneur à donner son avis, dans l'assemblée des notables, sur le commerce des spiritueux, il se déclara ouvertement hostile à ce trafic avec les Sauvages.

A cette époque, il passa en France et s'y maria. Devenu habile capitaine de vaisseau marchand, il naviguait entre Québec et La Rochelle, où habitait sa femme, nommée Jeanne Jannière, et ses enfants. Le 16 novembre 1686, M. de Champigny écrivait au ministre de la Marine : « Le capitaine Dombourg, de La Rochelle, qui commande le vaisseau **Saint-François-Xavier** — appartenant aux intéressés de la Compagnie du Nord — vaisseau de 300 tonneaux sur lequel j'ai passé au Canada, qui est fort honnête homme et fort expérimenté, s'est offert d'amener sur son bord 300 soldats avec les munitions et tout ce que vous jugerez à propos. Il s'est encore offert de trouver un vaisseau pour amener un pareil nombre de soldats avec les munitions et de partir le 15 mars, pourvu qu'il soit averti au commencement de février; ou bien, si vous envoyez un des vaisseaux du roi qu'il l'accompagne dans toute la route et particulièrement dans la rivière Saint-Laurent : il y aura beaucoup de sûreté à faire cette navigation avec lui, parce qu'il l'a faite **trente fois** et qu'il connaît bien la rivière. » (V. Man. de la Nouv.-France, 2e série.)

M. de Dombourg décéda à La Rochelle en 1690. En 1691 ou 1692, sa veuve, qui n'avait que des enfants en bas âge, vint au Canada et se présenta à Québec, dans l'été de 1692, pour régler les affaires de la succession de son époux. Elle sollicita de la part du Conseil souverain un certificat, attestant que son beau-père, Jean Bourdon, était mort en 1668 dans l'exercice de la charge de procureur de Sa Majesté, dans le dessein sans doute de s'en prévaloir pour l'avantage de sa famille. Bien qu'elle eût plusieurs enfants, elle se remaria en 1693, avec Simon-Pierre Denys, sieur de Bonaventure (V. ce nom).

Selon les recherches de M. Régis Roy, « en 1714, le **Héros** armait à Rochefort pour opérer l'évacuation de Plaisance de Terre-Neuve et faire l'installation de l'Ile-Royale. Le ministre mandait à M. de Saint-Ovide de Brouillan (V. ce nom), qui se trouvait à Rochefort, qu'il était aise que M. Bourdon s'embarquât sur **le Héros**. C'était apparemment le fils de Jean-François, entré lui aussi dans la navigation au long cours. Serait-ce lui, qui, cinq ans après, commandait un petit bâtiment et portait à Louisbourg, sur l'ordre

du Conseil de la marine, 100 tonneaux de provisions? ».

L'on trouve, en effet, dans **l'Histoire de la paroisse de Dompierre-sur-Mer** (Charente) par l'abbé H. Chouinard, au nombre des seigneurs du lieu : « 1689-1717, Jean-François Bourdon, écuyer, seigneur Dombourg et de la Pinaudière; 1728, François Bourdon, fils du précédent; Jeanne Jannière, veuve du sieur Simon-Pierre Denys, écuyer, seigneur de Bonaventure, demeurant à La Rochelle, tutrice et curatrice de son petit-fils » (V. Bull. des Rech. hist., 1923). D'après les registres de la Prévôté de Québec, en 1720, ce François Bourdon, écuyer sieur de la Pinaudière, capitaine du vaisseau **la Marie-Joseph**, réclamait au nom et comme procureur de Dame Jeanne Jannière, veuve en secondes noces de Simon Denys de Bonaventure, le fief Sainte-Anne, à la pointe de Lévis, donné aux Ursulines par Jean Bourdon en 1660, comme dot de religion pour sa fille Anne.

En 1733, M. Claude-Charles Denys de Bonaventure obtint du président du Conseil de la Marine le privilège de faire passer avec lui au Canada le sieur Bourdon, son neveu. En 1742, le même président approuve que M. Duquesnel (V. ce nom) ait envoyé le sieur Bourdon, cadet, à la mission de l'abbé Maillard (V. ce nom), pour se familiariser avec les langues sauvages comme interprète. Ce jeune homme a été officier en Acadie : il avait nom Jean-François comme son grand-père. Le 6 juillet 1752, il épousa à l'île Saint-Jean Marguerite Gaultier dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

Henriette-Marguerite, née à La Rochelle le 12 juin 1767;

Jean-François, né le 27 août 1768, lequel, en 1789, écuyer, sieur Dombourg, chevalier de Saint-Louis, assistait à l'Assemblée de la noblesse, pour la sénéchaussée de La Rochelle.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOURDON (Jacques) (1652-88), sieur d'Autray, frère du précédent, explorateur, lieutenant de vaisseau.

Né à Québec le 30 septembre 1652, il fit ses études au collège des Jésuites. Il mena dans la suite une vie aventureuse. Vers l'âge de 18 ans, il s'attacha aux lointaines explorations du sieur de La Salle (V. ce nom).

Dans la Relation de M. de Tonti, en 1686, son nom est cité le quatrième sur la liste des compagnons du découvreur des bouches du Mississipi. Il prit à cette expédition hardie une part active, étant bien plus instruit que la plupart des hommes mercenaires de l'exploration. Au retour, M. Bourdon fut gratifié par Sa Majesté d'un brevet de lieutenant de vaisseau. S'étant attaché à M. de Tonti, lieutenant de La Salle qui avait passé en France, il alla se fixer « au fort Saint-Louis des Illinois, où il avait maison et seigneurie ». En 1684, il revint avec M. de Tonti et un groupe de guerriers indigènes qui arrivèrent trop tard rejoindre les troupes de M. de La Barre à la **Famine**. En 1687, nouvel ordre de rallier les troupes de M. de Denonville. Après la victoire remportée sur les Tsonnontouans, M. d'Autray descendit à Québec.

Il y rencontra son frère aîné, qui s'accommoda avec lui pour la restauration d'une propriété qu'ils possédaient en commun dans la basse ville. Puis, « les affaires du pays ne lui permettant pas de remonter aux Illinois », il se rend jusqu'à Montréal. De là, au printemps de 1688, il suit l'escorte que le gouverneur envoyait au ravitaillement de Cataracoui ou Frontenac. Ce fut en descendant de ce voyage que son parti fut attaqué et massacré par une bande d'Iroquois embusqués : il mourut célibataire.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl., gén., 1925.

BOURG (Joseph-Mathurin) (1747-97), premier prêtre acadien, missionnaire des Acadiens et des Sauvages, grand vicaire forain de l'évêque de Québec, fondateur de la paroisse de Tracadièche. — **Bourg** est prononcé **Bourk** par la parenté.

Il naquit, le 9 juin 1744, à la Rivière-aux-Canards, paroisse Saint-Joseph, de l'union de Michel et d'Anne Hébert : son grand-père, Alexandre, était notaire royal aux Mines et décéda à Richibouctou en 1760. Michel Bourg avait réussi à échapper à la déportation en masse, en se réfugiant avec d'autres compatriotes à l'île Saint-Jean. Mais en 1758, la main du persécuteur vint s'emparer de tous ces réfugiés et les entasser au fond de navires, dont plusieurs n'abordèrent jamais à aucun port. Celui qui portait la famille Bourg atteignit le littoral de la Bretagne, à Saint-Malo et à Belle-Ile-en-Mer. Les abbés Le Loutre (V. ce nom) et de l'Ile-Dieu (V. ce nom) s'empressèrent de les accueillir et de les établir avec le concours de la Cour : les exilés comptaient environ 78 familles. L'abbé de l'Ile-Dieu choisit quatre adolescents pour leur faire faire leurs cours classique et théologique au séminaire de Saint-Malo; il correspondait avec le cardinal préfet de la Propagande dans le dessein de les faire adopter par la Congrégation. Deux d'entre eux, Jean Bro (Brault) et Joseph-Mathurin Bourg furent agréés de l'évêque de Québec en 1772.

Marguerite BOURGEOIS, Fondatrice

Ce dernier se vit ordonner à Montréal, en septembre de cette année, par Mgr Briand : ce fut le premier prêtre acadien.

Après un an de vicariat, il fut chargé des missions de l'Acadie, de la Gaspésie et des rives méridionales de la baie des Chaleurs. Il établit sa résidence à **Tracadièche** — en micmac : **Endroit fréquenté des hérons** — au mois de septembre 1773. Il s'aménagea un logis dans la sacristie d'une chapelle bâtie par le Père Jean-Baptiste de La Brosse, missionnaire Jésuite qui visita ces parages en 1771 et 1772. Il y trouva un groupe de 40 familles acadiennes, formant un noyau de 200 âmes, qui s'y étaient cachées en 1755 loin de l'emprise des persécuteurs. Sept de ces familles venaient de Beaubassin : celles de François Comeau, Charles Dugas, Benjamin et Joseph Leblanc, Raymond et Jean-Baptiste Leblanc, Claude Landry, qui se fixèrent sur le barrage du barachois. Ce groupe d'exilés forma la paroisse de Tracadièche, aujourd'hui Saint-Joseph de Carleton. Au printemps de 1774, M. Bourg visitait ses compatriotes de Restigouche, de la rivière Saint-Jean (N.-B.), du fort Kennebecasis (French Village), et revint par Petitcodiac, Memramcook, Cocagne, Miramichi, se rendit en Gaspésie et à Miscou. Son rapport officiel détermina Mgr Hubert à lui conférer « tous ses pouvoirs » ou à le nommer vicaire général. En 1778, il intervint efficacement auprès des Sauvages, sur un mandat spécial de son évêque et la demande expresse du gouverneur de Québec, pour les détacher de l'émissaire américain, John Allan, qui fomentait la rébellion et l'adhésion à la cause de l'Indépendance. Dès lors, l'abbé Bourg conquit l'estime et la sympathie des autorités à Halifax. En 1783, il amena les Irlandais catholiques de cette ville à présenter au lieutenant-gouverneur, Sir Andrew Snape, une pétition en faveur de la liberté du culte : la législature fit droit à cette requête. Le groupe irlandais demanda à Québec un prêtre résidant : l'abbé Bourg fut chargé d'une enquête; mais son rapport ne parvint point à l'évêché (1784). Le Père Jones, Capucin, ancien missionnaire, se présenta à Halifax sur les entrefaites et l'abbé Bourg concentra son ministère dans la baie des Chaleurs. En 1786, il songea à doter Tracadièche d'une église : il se heurta à des volontés obstinées et transporta son domicile à Bonaventure. La même année, il reçut l'aide d'un jeune prêtre acadien, l'abbé Girouard, plus tard fondateur du séminaire de Saint-Hyacinthe. En 1789, Mgr Hubert régla le différend survenu à Tracadièche et ordonna de bâtir l'édifice sur le lieu choisi par le curé : les paroissiens adhérèrent joyeusement à cette injonction. Le 1er octobre 1787, M. Bourg avait baptisé un enfant, qui devait soutenir un grand rôle en politique et dans la magistrature; il se nommait Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal. Le curé établit sa famille à Tracadièche et elle est encore représentée par une nombreuse descendance : la souche en était son frère Charles, marié à Théotiste Savoye, et ses trois sœurs : Victoire, épouse de Michel-Vincent Arseneau; Marie-Lucie, unie à Isaac Bernard et Marie-Madeleine qui prenait soin de sa cure. En 1791, le vicaire général fit la visite de toutes les localités soumises à sa juridiction. En 1795, sa santé épuisée par les travaux nécessitait un collaborateur : on lui adjoignit l'abbé Desjardins, prêtre français exilé. Il fut transféré à Saint-Laurent de Montréal, où il mourut, le 20 août 1797.

Le 18 juillet 1922, sur l'esplanade de l'église, on lui a érigé un monument surmonté d'une statue en pied en marbre de Carrare, dans la paroisse de Saint-Joseph de Carleton.

Bibl. — *La Nouv.-France*, Revue mens., Québec, 1903; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I-IV, Montréal, 1910.

BOURGEOYS (Marguerite) (1620-1700), institutrice et fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Elle naquit à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620, et était le troisième des sept enfants d'Abraham, fabricant de chandelles, et de Guillemette Garnier. Orpheline de mère en 1630, elle se plaisait à « assembler ses compagnes pour travailler ensemble à gagner leur vie ». En 1640, elle entra comme externe dans la congrégation de Notre-Dame, dirigée depuis 1628 par les Religieuses de cet Institut que saint Pierre Fourier avait institué à Mattaincourt (Vosges) : Marguerite devint la préfète des externes, qui se réunissaient les dimanches et fêtes pour vaquer à certains exercices de religion. Elle perdait son père en 1647 et se trouva en charge de la famille. En janvier 1653, M. de Maisonneuve revenait de Ville-Marie et visita à Troyes ses deux sœurs, Mme de Ceuilly et la Sœur Louise de Sainte-Marie, du couvent Notre-Dame. Après une entrevue avec Marguerite Bourgeoys, l'on convint du départ de celle-ci pour le Canada.

Le 6 février suivant, elle se rend à Paris, où elle lègue ses droits patrimoniaux à son frère et à sa sœur; de là à Orléans et, par la Loire, à Saint-Nazaire. Le 10 juin, le **Saint-Nicolas** appareille et, après environ 300 lieues, faisant eau de toutes parts, est contraint de rentrer au bassin de radoub. Il repart le 20 juillet et jette l'ancre en rade de Québec le 22 septembre : le 16 novembre, les

102 nouveaux colons de M. de Maisonneuve reçoivent un cordial accueil à Ville-Marie. Marguerite demeura cinq années au service du gouverneur et secondait Jeanne Mance à l'hôpital Saint-Joseph. En 1655, elle songea à faire bâtir une chapelle à la Sainte Vierge et fit rassembler les matériaux : M. de Queylus en 1658 arrêta ce dessein et l'on se contenta d'un édifice en bois. Le 30 avril 1657, elle ouvre une école de filles; et, le 22 janvier 1658, M. de Maisonneuve lui concéda une maison en pierres, près de l'hôpital, avec un terrain adjacent de 48 perches. Le 2 juillet, elle établit une congrégation externe pour les jeunes personnes : d'où le nom de **Congrégation** donné au local de leurs réunions. Le 28 septembre, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys se rendent en France et débarquent à La Rochelle en décembre. Le dessein de celle-ci était le recrutement d'aides-institutrices : elle en ramena quatre : Catherine Crolo, Marie Raisin, Aimée Châtel, Anne Hyoux. Le vaisseau **le Saint-André** leva l'ancre le 2 juillet 1659, ayant à bord 109 colons, dont 32 **Filles du Roi,** confiées à la sollicitude de la directrice. Arrivés à Ville-Marie, au commencement d'octobre, les colons furent dotés de concessions selon leurs aptitudes : Aimée Châtel s'engagea pour la vie au service de Barbe de Boulogne. Les autres se partagèrent les travaux manuels et l'enseignement. En 1660, ouverture d'une école dite de **La Providence** pour les enfants des artisans et des colons. En 1665, le renvoi en France du fondateur de Ville-Marie porta dans les cœurs un coup douloureux. Le 16 mai 1669, visite de Mgr de Laval qui, quatre jours après, confère à l'Institut naissant la confirmation officielle.

Aussitôt, la fondatrice se décide à franchir l'Océan. Rendue à Paris, elle sollicite des lettres patentes royales; dix mois s'écoulent sans réponse : Sa Majesté est devant Dunkerque assiégé. Elle y court. Colbert intercède. Le 20 juin 1671, les lettres sont signées. Six jeunes filles de bonne maison s'enrôlent comme novices; et, en 1672, cinq autres les imitent. Le 2 juillet, le navire appareille au Havre et mouille l'ancre à Québec le 14 août. M. le baron de Fancamp (V. ce nom) fit don à Sœur Bourgeoys d'un crucifix de grand prix et d'une image miraculeuse de la Vierge sous le nom de Notre-Dame de Bonsecours avec 100 écus pour agrandir la chapelle : celle-ci fut cédée plus tard aux Sulpiciens. En 1673, les postulantes sont revêtues du costume, sans qu'il existât de règle écrite. En 1676, l'évêque accorde à la Congrégation l'approbation canonique. L'année suivante, l'Institut essaime au lac des Deux-Montagnes, à la Pointe-aux-Trembles, à Lachine, aux Trois-Rivières, à Champlain.

En 1679, nouvelle traversée de l'Océan, dans le dessein de consolider son œuvre et de faire approuver ses Constitutions. Mgr de Laval, qui se trouvait à Paris, examina lui-même celles des Filles de la Croix et des Filles de Sainte-Geneviève, en vue d'y puiser un complément de conseils de perfection religieuse. Au retour, on confia à Sœur Bourgeoys les **Filles du Roi** à bord. En 1680, M. de Belmont érigea une chapelle sur le versant du Mont-Royal sous le vocable de Notre-Dame-des-Neiges : la Supérieure y mit deux religieuses pour enseigner les éléments aux Iroquoises. En 1681, des Canadiennes se présentent comme postulantes : six ou sept sont admises. Le 16 décembre 1683, un violent incendie consuma le couvent, où périrent deux Sœurs. Bientôt, les fondations s'étendent à Batiscan, à Neuville, à l'île d'Orléans, à Québec : la fondatrice franchit à pied la distance jusqu'à Château-Richer. En 1693, la Supérieure résigne ses fonctions. En 1697, la Communauté compte 60 membres. L'année suivante, Mgr de Saint-Vallier approuve la Règle définitive : l'œuvre achevée, la fondatrice meurt le 12 janvier 1700.

La cause de béatification a été introduite à Rome le 7 décembre 1878; et, par un décret du 19 juin 1910, le Pape Pie X a déclaré l'héroïcité de ses vertus.

Bibl. — *Nova Francia*, vol. I, Paris, 1925, avec la bibliographie en note.

BOURGET (Ignace) (1799-1885), professeur, secrétaire, évêque de Telmesse et coadjuteur, deuxième titulaire de Montréal, archevêque de Marcianopolis, en Mésie inférieure.

Son ancêtre, nommé Claude, était fils de Jean et de Marie Gobillon, originaires de la paroisse Saint-Sauveur de Blois, en Loir-et-Cher. Né en 1653, il vint en Nouvelle-France avec son frère Pierre; il épousa à Québec, le 28 juin 1683, Marie, fille de Guillaume Couture (V. ce nom) et veuve de François Vézier, qui fut mère de treize enfants. L'un, nommé Pierre, marié en 1722 à Marie-Françoise Guay, eut pour fils Jean-François, qui épousa Ursule Samson : leur fils cadet, Pierre, né le 13 septembre 1756, se maria à Thérèse Paradis, père et mère d'Etienne, d'Angélique et d'Ignace.

Ignace naquit le 28 octobre 1799 à la Pointe-Lévis. Son frère entra au petit séminaire de Québec et devint prêtre plus tard; le cadet le suivit. A dix-neuf ans, il opta pour les autels et fut admis au séminaire; mais bientôt il est dirigé en qualité de professeur au séminaire de Nicolet, en 1818. Il y enseignait et étudiait depuis trois ans, lorsque Mgr

Mgr Ignace BOURGET

Plessis le nomma secrétaire de Mgr Lartigue. Celui-ci, le 30 novembre 1822, lui conféra la prêtrise à l'Hôtel-Dieu et en fit son directeur jusqu'à sa mort.

Le 10 mars 1837, l'abbé Bourget était préconisé évêque titulaire de Telmesse et coadjuteur avec future succession et sacré le 25 juillet suivant. Trois ans après, il succéda au titulaire décédé, le 19 avril 1840.

Dès lors, l'œuvre pastorale de l'évêque allait prendre un essor immense, relativement au clergé, aux religieux, aux religieuses, aux fidèles. Pendant qu'il érigeait canoniquement le chapitre de sa cathédrale, les Sulpiciens ouvraient le grand séminaire, dont l'enseignement demeura sous la juridiction de l'ordinaire, qui y introduisit la liturgie romaine.

Un souffle d'incrédulité et de dénigrement avait passé sur les hautes classes sociales. Le fléau de l'intempérance exerçait des ravages. Les bals et les divertissements donnaient naissance à des abus qui blessaient les mœurs antiques. Le pasteur veillait, élevait la voix pour corriger et punir. Sous son instigation, Mgr de Forbin-Janson (V. ce nom), prêcha la croisade de tempérance avec succès.

Dans ses voyages à Rome, Mgr Bourget s'étudia à faire un accès facile aux Ordres et aux Instituts d'hommes : les Oblats de Marie-Immaculée, les Jésuites, les Clercs paroissiaux de Saint-Viateur, les Pères et Frères de Sainte-Croix... Au Canada, naissaient sur son initiative et son approbation les Congrégations de femmes, tant pour l'enseignement que pour l'hospitalisation : Sœurs de la Providence, des Saints-Noms de Jésus et de Marie, de Sainte-Anne de Lachine, de la Miséricorde, des Petites Filles de Saint-Joseph, sans compter l'accueil paternel qu'il fit à d'autres venues de France, comme les Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, du Bon-Pasteur d'Angers, de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, des Carmélites.

En 1855, une conflagration dévora le palais épiscopal, la cathédrale, environ 1.100 maisons. L'évêque conçut le projet de rebâtir sur le plan de Saint-Pierre de Rome : c'est la cathédrale actuelle. Il venait de présider, en 1852, à l'érection d'un évêché à Saint-Hyacinthe. Il s'intéressa aux zouaves pontificaux au Canad et en Italie. Il travailla à la fondation d'une succursale de l'Université Laval à Montréal.

Le 1er avril 1873, Rome lui assignait pour coadjuteur l'abbé Edouard-Charles Fabre. Mgr Bourget démissionna le 11 mai 1876 et, en juillet, il fut nommé archevêque titulaire de Marcianopolis. Il coula ses dernières années dans la retraite de Saint-Janvier, au Saut-au-Récollet, où il décéda le 8 juin 1885.

Auteur de : **Appel à l'Anc. France** (1855); **Le Cérémon. des évêques** (1856); **Vie de Saint-Viateur** (1897).

BIBL. — A. Savaète, *Mgr I. Bourget*, Paris, 1916; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I-IV, Montréal, 1910 et 1919; G. Bourassa, *Mgr Bourget*, Montréal, 1903.

BOURINOT (Sir John George) (1837-1902), journaliste, sténographe, assistant greffier, auteur de plusieurs ouvrages.

Ses ancêtres huguenots, originaires de la Normandie, s'établirent dans l'île de Jersey : leurs descendants émigrèrent en Nouvelle-Ecosse. Son père John, qui avait épousé Mary Jane Marshall, fille d'un capitaine loyaliste de l'armée anglaise et natif d'Irlande, fut nommé sénateur le 23 octobre 1867 et décéda le 21 janvier 1884.

John George naquit à Sydney, au Cap-Breton, le 24 octobre 1837, y suivit les leçons du Révérend W.-Y. Porteous, étudia ensuite au Trinity College de Toronto, où il obtint le diplôme de bachelier ès-arts en 1857. Ayant alors opté pour le journalisme, il fonda en 1860 le **Halifax Herald**, qu'il rédigea pendant plusieurs années. Simultanément on le choisit, en 1861, comme sténographe en chef de *l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse*. En 1868, on le transférait au Hansard à Ottawa, où en 1873 il fut promu assistant greffier à la Chambre des Communes jusqu'à son décès, le 13 octobre 1902.

M. Bourinot s'était familiarisé avec les études les plus variées : lois constitutionnelles, histoire politique, procédure parlementaire, gouvernement de la colonie. Successivement il mit sous presse les ouvrages suivants : **The Intellectual Developm. of the Can. People**, Toronto, 1881; **Parliam. Procedure and Practice**, Montréal, 1884 : réédité à Toronto en 1903; **Local Governem. in Can.**, Baltimore, 1887; **Manual of Const. Hist. of Can.**, Montréal, 1888, et une seconde édition à Toronto en 1901; **Federal Govern.**, Baltimore, 1889; **Hist. Description of the Isl. of Cape Breton**, Montréal, 1892; **How Can. is governed**, Toronto, 1895; **The Story of Can.**, Londres, 1897; **Can. and British Rule**, Cambridge, 1900; **Lord Elgin**, Toronto, 1903.

M. Bourinot, qui était un érudit et un laborieux écrivain, collabora aux travaux et aux impressions des **Mémoires** de la Société Royale du Canada, durant vingt ans (1882-1902); il en fut le secrétaire pendant les dix premières années et l'un des membres les plus actifs.

Il se maria d'abord, en 1858, à Délia, fille de John Hawke; puis, en 1885, à Emilia Alden, fille de John Pilsbury, consul américain

à Halifax; enfin, en 1889, à Isabella, fille de John Cameron, de Toronto. Il laissa quatre garçons, dont l'un Arthur, est avocat à Ottawa, et une fille. Il fut honoré du titre de docteur en droit de l'Université Queen de Kingston, en 1887; de Trinity College de Toronto, en 1889; docteur ès-lettres de l'Université Laval de Québec, en 1893. Nommé Compagnon en 1890, il fut promu chevalier de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George en 1898.

BIBL. — G. M. Rose, *A Cycl. of Can. Biogr.*, Toronto, 1888; Mém. Soc. Roy. Can., 1903; S. Wallace, *The Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BOURLAMAQUE (François-Charles de) (1716-1764), ingénieur militaire, capitaine aide-major, colonel d'infanterie, commandant d'infanterie, commandant, brigadier général, major-général, commandeur de Saint-Louis, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, gouverneur de la Guadeloupe. — Armoiries : **D'or à une croix d'azur.**

La famille des **Burlamacchi** appartenait à une antique maison de la République de Lucques, dans l'Italie centrale. Dès le XIV^e^ siècle, elle tenait rang parmi les familles de haute noblesse et, en 1436, elle fournit un gonfalonnier de justice, la suprême dignité de l'Etat. Dans la suite elle jouit des mêmes honneurs, en faisant également partie du Conseil des Nobles de la ville de Lucques. Plusieurs de ses membres se firent recevoir chevaliers de Malte. Au XVI^e^ siècle, une branche de la famille émigra à Genève. L'un de ses descendants, conseiller d'Etat, est l'auteur du livre intitulé : **Des Principes du Droit naturel** : Jean-Jacques Burlamaqui est connu comme philosophe, publiciste et moraliste genèvois (1694-1748).

Au XVII^e^ siècle, une autre lignée vint s'établir à Paris dans la personne de **Francesco,** qui devint par son mariage seigneur de Viviers et de Courteron, en Brie : il eut deux enfants : Catherine-Isidore et Jean-François. Celui-ci, reçu page de la Grande-Ecurie en 1693 et tué en 1734 au combat livré sous les murs de Parme, fut le père de Claude-François, capitaine de cavalerie au régiment de Saluzie, et de François-Charles. Entré dans les troupes du roi, M. de Bourlamaque avait le grade de capitaine aide-major au régiment **Dauphin,** lorsque le roi le promut, le 11 mars 1756, au grade de colonel et de troisième commandant des troupes au Canada. Le 15 du même mois, le ministre informait le gouverneur de Vaudreuil qu'il avait octroyé des instructions à M. de Bourlamaque comme remplaçant au besoin M. de Montcalm et M. de Lévis.

Le 26, M. de Bourlamaque s'embarquait à Brest sur la **Sirène,** commandée par M. de Brugnon et arrivait à Québec, le 15 mai, ayant laissé le navire au Cap-Tourmente. Le 21 juin, il reçut ordre de Montcalm d'aller prendre le commandement des troupes cantonnées au fort Frontenac. Dans la première huitaine du mois d'août, les troupes traversent le lac pour se rendre devant les forts de Chouaguen (V. ce mot). Le 12, M. de Montcalm fit fortifier les batteries du débarquement et ouvrir des tranchées. Il confia le commandement de cette opération à M. de Bourlamaque, avec les ingénieurs Desandrouins et Pouchot. Le 14, eut lieu la capitulation. Le colonel fut chargé de tous les détails relatifs à l'évacuation et au déblaiement. Le 17, le général vainqueur écrivait à M. de Lévis : « Bourlamaque s'est très bien conduit et, pour vous le prouver, Bougainville en convient. » Ce dernier évidemment n'avait pas été jusque-là un admirateur de Bourlamaque, qui, insuffisamment apprécié au début, ne cessa de monter dans l'estime de ses chefs et de ses compagnons d'armes. Le 29 août, M. de Bourlamaque et M. de Rigaud (V. ce nom), au nom du gouverneur, présentaient à Montréal deux des drapeaux conquis sur les Anglais au chanoine de Tonnancour. Le premier officier prononça ces paroles :

« M. de Vaudreuil consacre à Dieu par nos mains et dépose en cette église ces drapeaux pris à Chouaguen sur les ennemis du roi, comme un monument de sa piété et de sa reconnaissance envers le Seigneur, qui bénit la justice de nos armes et protège visiblement cette colonie. »

Le même jour, M. de Bourlamaque écrivait à M. d'Argenson, ministre de la Marine : « Je fais profession de vous être dévoué d'une façon trop particulière pour ne pas vous féliciter de ce succès dont vous êtes la première cause, puisqu'il est dû à la bonne conduite de celui que vous avez choisi pour commander les troupes du roi en Canada. Je me trouve moi-même très heureux d'avoir eu, sous ses ordres, quelque part à un événement aussi intéressant, quand je n'y trouverais d'autre avantage que celui d'avoir appris à surmonter les plus grands obstacles, à se préparer à force de talent et d'activité un succès qui paraissait même peu vraisemblable, et à savoir multiplier les moyens en tirant de toutes les troupes un parti fort au-dessus de celui qu'on en devrait naturellement attendre : ce n'est pas toujours dans les plus grandes armées que l'on voit les choses les plus extraordinaires. »

Le 1^er^ novembre suivant, M. de Montcalm écrivait au même, de Montréal : « M. de Bourlamaque, qui a dû quitter hier l'armée avec

la première division, se rendra à Québec. Il l'a même désiré, à cause de sa mauvaise santé. Point de crainte sur cet article, auquel on ne croit pas. Il voulait que je vous écrivisse pour vous préparer à la demande de son retour. Il n'a pas encore le ton du commandement, trop pour la minutie, trop à la lettre pour des ordres donnés de 80 lieues par un général (gouverneur) qui ne sait pas parler guerre.» M. de Bourlamaque n'avait pas, à ce moment, donné toute sa mesure et M. de Montcalm apprit ultérieurement à reconnaître les éminentes qualités de son second lieutenant et à leur rendre pleine justice. Le général avoue, en effet, que M. de Bourlamaque avait commandé la tranchée et y avait été blessé.

Le 8 mai 1757, M. de Bourlamaque avait ordre de partir pour Carillon, afin de concentrer les troupes d'attaque contre le fort **William-Henry** (V. ce mot). Les bataillons de Béarn et de Royal-Roussillon l'y suivaient. Dans une lettre du 11 juillet adressée au ministre, le général lui disait : « Vous ne connaissez pas M. de Bourlamaque, dont le choix a été plus blâmé qu'approuvé. M. le comte de Maillebois et M. de Chevert avaient cependant raison, quand ils l'ont proposé. Je ne l'avais jamais connu en Europe; nos troupes ne l'ont pas reçu avec une prévention favorable. Elles lui rendent aujourd'hui autant de justice que moi. C'est un très bon officier; il a bien acquis et bien gagné depuis un an.»

Le 18 juillet, M. de Montcalm arrive à Carillon. Le 29, son armée est organisée, au nombre de 7.819 combattants. Le lendemain, M. de Bourlamaque quitte le fort, avec Béarn et Royal-Roussillon, pour tenir la tête du Portage. Le 4 août, le général, accompagné de Bourlamaque, de Desandrouins (V. ce nom) et des officiers d'artillerie, alla reconnaître les approches de la place et déterminer le site des tranchées et des batteries : la veille, les deux premiers avaient déjà étudié les lieux. M. de Montcalm nomma Bourlamaque commandant des travaux du siège, qui furent vivement poussés par des centaines d'hommes. Le 9 août, le lieutenant-colonel Munroe capitula à William-Henry. La garnison, emportant armes et bagages, se retira dans le camp français et le fort évacué fut livré aux troupes de la tranchée, commandées par M. de Bourlamaque et le lieutenant-colonel de Bernetz (V. ce nom). Les deux colonels prirent leurs mesures pour préserver les vivres et les munitions. Mais ils durent permettre aux Sauvages et aux miliciens le pillage des marchandises et des effets abandonnés. Malheureusement, d'après le récit du Père Roubaud, aumônier, il était resté dans les casemates quelques Anglais malades, que les Sauvages massacrèrent sans pitié. Ce fut évidemment à l'insu des deux commandants. Durant le massacre des prisonniers par les Sauvages, Montcalm, Lévis, Bourlamaque s'interposaient, au risque de leur vie, entre les bourreaux et les victimes. Le général appréciait en ces termes, dans une lettre officielle, ses deux lieutenants : « Le premier infatigable, courageux, bonne routine militaire; le second, homme d'esprit, de détail, ayant gagné furieusement de l'hiver et de cette campagne, dans l'esprit de tout le monde.» Il demandait pour eux de l'avancement.

Pour les quartiers d'hiver, M. de Bourlamaque séjournait surtout à Québec et M. de Lévis à Montréal : M. de Montcalm écrivait alternativement aux deux lieutenants.

Dès le milieu de mai 1758, le bataillon de la Reine avait été envoyé de Québec, où l'on ne pouvait plus le nourrir, à Carillon, en passant par Saint-Jean. Le 22, le général adressait à M. de Bourlamaque des ordres pour le départ successif de Berry et de Languedoc, cantonnés dans le même gouvernement, et l'informait que sa destination était d'aller prendre le commandement des premières troupes à Carillon. Le 15 juin, le colonel y arrivait. Le 30 du mois, jour de l'arrivée de M. de Montcalm, l'armée anglaise était toute réunie autour des ruines du fort William-Henry. Le colonel de Bourlamaque, par ses éclaireurs et les aveux de quelques prisonniers, était mis au courant de ce puissant armement : son premier soin fut d'en informer son chef. Le lendemain, 1er juillet, laissant Berry à Carillon, le général va rétablir son camp à la Chute, au moulin à scie. Il fait occuper la tête du Portage, un mille et demi en avant, par les bataillons de la Reine, de Béarn et de Guyenne, aux ordres de Bourlamaque. Celui-ci dépêcha trois piquets sur les bords du lac George pour découvrir le débarquement des 15.000 hommes du général Abercromby (V. ce nom).

Le 6 juillet, les 900 bateaux, les 15 chaloupes, un grand nombre de radeaux chargés de l'artillerie, arrivaient, à quatre heures du matin, à la rivière de la Chute; et l'on commença le débarquement, vers neuf heures. Les trois piquets, postés à cet endroit avancé sous les ordres de M. de Germain, trop faibles pour inquiéter sérieusement cette manœuvre, ouvrirent un feu de tirailleurs et se replièrent sur les troupes de Bourlamaque; cet officier, coupant derrière lui le pont du Portage, retraita avec ses trois bataillons et rejoignit ceux de Montcalm à la Chute, en passant par la route militaire. Là, les cinq bataillons réunis, Berry, Béarn, Roussillon, Guyenne, la Reine, traversèrent la rivière au-

dessus de la Chute, rompant le second pont et allant se ranger en bataille, avec la Sarre et Languedoc, sur les hauteurs de la rive gauche, à deux milles environ du fort Carillon.

Le 7 juillet, le capitaine Pouchot arrive avec 300 hommes d'élite et, le lendemain, M. de Lévis avec 100 autres. Dans le camp retranché, celui-ci commande la droite, M. de Bourlamaque la gauche, le général le centre. Pendant sept heures, les masses anglaises s'acharnèrent héroïquement à forcer les lignes françaises : elles se virent constamment repoussées. Au début, deux colonnes assaillirent la gauche : le brave colonel, à la tête de la Sarre et de Languedoc, y fit des prodiges de valeur. Vers trois heures, une balle lui brisa l'omoplate, et il dut céder le commandement à M. de Sénezergues, qui le remplaça dignement... A sept heures du soir, toute l'armée d'Abercromby est mise en pleine déroute vers la Chute, laissant près de 2.000 cadavres gisant au pied des retranchements pourtant si fragiles.

Après la victoire, le vainqueur écrivait au ministre de la Guerre : « Le chevalier de Lévis et M. de Bourlamaque ont eu la plus grande part à la gloire de cette journée. » Le premier fut créé maréchal de camp; le second reçut un supplément de pension de 700 liv. sur le Trésor royal. Au mois de février 1759, M. de Bourlamaque fut aussi créé brigadier-général, ainsi que M. de Sénezergues.

L'Angleterre humiliée, le ministre Pitt redoubla ses efforts en vue d'un formidable armement sur terre et sur mer.

A Carillon, M. de Bourlamaque était mis à la tête du bataillon de la Reine, de deux bataillons de Berry, de 1.200 hommes de troupes coloniales, formant un effectif de 2.500 hommes. Il devait arrêter la marche, sur la frontière du lac Champlain, de l'armée d'Amherst, composée de 11 à 12.000 combattants. Ses instructions lui prescrivaient de reculer lentement devant les envahisseurs, en laissant une faible garnison à Carillon pour les arrêter quelques jours et faire ensuite sauter le fort; puis, de renouveler la même manœuvre à Saint-Frédéric; finalement d'aller prendre position à l'Ile-aux-Noix, où seraient érigés de grands travaux de défense qui permettraient de barrer la route à l'ennemi, on l'espérait du moins, jusqu'à la fin de la campagne. (Lett. de Montcalm, 21 juin 1759.)

Le 22 juillet, le général Amherst parut devant Carillon avec son armée et un train d'artillerie considérable : le fort avait sauté et M. de Bourlamaque s'était replié au fort Saint-Frédéric qu'il détruisit, le 31 suivant, pour aller se retrancher aux Noix. Le brigadier écrit : « Je laissai 400 hommes au fort Carillon sous le commandement du capitaine d'Hébécourt, de la Reine, officier plein de courage et de distinction, avec ordre de faire sauter le fort et de se retirer, dès que l'ennemi aurait érigé ses premières batteries. J'allai camper avec le reste des troupes, à deux lieues et demie de Carillon, pour préserver les communications par la rivière avec le fort et pouvoir en recevoir la garnison. M. d'Hébécourt, après avoir maintenu, durant quatre jours, un feu très violent d'artillerie, se retira la nuit du 26 au 27, ayant crevé les canons et fait sauter le fort. »

« Le général Amherst, dit Bourlamaque, ayant eu connaissance des bâtiments qu'on avait laissés pour croiser, ne se soucia point de me suivre plus loin que le fort Saint-Frédéric. Il occupa son armée à y bâtir un fort bien plus grand et mieux armé que le nôtre, en attendant qu'il eût construit une flottille supérieure à celle que nous avions sur le lac et en envoyant des éclaireurs reconnaître notre position et les retranchements construits à l'Ile-aux-Noix.

« L'information que je possédais de la construction de la flotte ne m'a pas empêché de faire croiser mes quatre embarcations assez longtemps, persuadé qu'à l'instant où je les eusse retirées, le général anglais, qui avait des instructions expresses d'attaquer le Canada avec vigueur par le lac Champlain, ne manquerait point de les exécuter. Je voulais pour un certain temps faire de l'Ile-aux-Noix un empêchement à cette invasion et en cela j'obtins plein succès. J'espérais aussi que les **chebecks**, qui naviguaient assez bien, pourraient s'échapper à la faveur de la nuit, malgré la supériorité des vaisseaux anglais. »

Le 6 août, M. de Bourlamaque avouait qu'il avait à sa disposition : 3 bataillons de troupes de terre ou 1.165 hommes; un bataillon de troupes de la marine en huit compagnies, de 417; 2 compagnies de volontaires, de 98; canonniers, 34; soldats d'artillerie, 64; canonniers de la milice, 10; manœuvres attachés au génie, 70; miliciens, jeunes et vieux, 1.157; total, 3.040 hommes. Plus trois chébecks et une corvette armée, montés par 178 hommes. Cette énumération comprenait 173 officiers, 131 servants, les commis et employés de l'intendance et de la manutention, 200 malades à l'hôpital, le nombre en augmentant chaque jour.

Le 12 et le 13 octobre, la flottille anglaise donna chasse aux bâtiments français qui se réfugièrent dans une anse : l'équipage coula à fond les embarcations et se sauva dans les bois.

En apprenant la mort du général de Mont-

calm, M. de Bourlamaque écrivit à M. de Bernetz : « La mort de M. de Montcalm m'a pénétré de douleur. C'est une perte pour l'Etat, pour ses amis et pour les troupes qu'il commandait, que je dirais irréparable, si nous n'avions M. de Lévis, qui ne mérite ni moins d'estime, ni moins de confiance. Je regrette vivement M. de Montcalm comme un général de distinction et comme un ami. »

Le général Amherst, qui avait voulu pousser au Nord du lac Champlain, s'était vu forcé par les vents furieux de retourner à son fort de Crown Point. Il y mit ses troupes en quartiers d'hiver, ainsi qu'au fort Carillon, dont il avait relevé les ruines et changé le nom pour celui de **Ticonderoga.**

Durant l'automne et l'hiver, M. de Lévis, secondé par M. de Bourlamaque, s'empressa d'organiser la revanche par le plan d'assiéger Québec. Vers la fin de février 1760, le brigadier se trouvait au fortin de la rivière Jacques-Cartier, à 32 milles de la capitale. Le 3 mars, il rentrait à Montréal, d'où il repartit, le 18 avril avec le gros de l'armée. Le 25, rassemblement général des troupes à la Pointe-aux-Trembles (Neuville). Le lendemain, l'avant-garde, sous les ordres de Bourlamaque, se remit en mouvement. Il rétablit promptement les ponts de la rivière du Cap-Rouge, que les Anglais avaient rompus et il poussa jusqu'à leur poste de Lorette, d'où ils s'étaient retirés. Le soir, l'avant-garde atteignit les marais de la Suette qu'elle traversa tête baissée, sans s'arrêter, malgré un insolite orage de pluie et de tonnerre et prit possession des maisons qui étaient situées au-delà : elle n'était plus séparée de l'ennemi que par un bois d'une lieue de profondeur. Le matin du 27, elle passa ce bois et se présenta à la vue des Anglais. M. de Lévis alla examiner la position des Anglais et envoya ensuite ses troupes sur les plaines d'Abraham. Ses dernières brigades étaient sur le point d'arriver, quand M. de Bourlamaque, accouru pour diriger la gauche, tomba grièvement blessé par un coup de canon, qui tua son cheval sous lui. Ses troupes, restées sans recevoir aucun ordre, voyant les grenadiers de l'avant-garde engagés dans un combat furieux et inégal, prirent d'elles-mêmes le parti d'aller les soutenir : la bataille devint acharnée entre eux et les montagnards écossais. Plus tard, la déroute des Anglais fut complète. « Si les Français, écrit le capitaine John Knox, moins fatigués, eussent pu attaquer la ville sur l'heure, elle serait probablement retombée sous la domination de ses anciens maîtres. » (V. H. Garneau, t. II, p. 270.) (V. **Lévis.**)

La collection des manuscrits de M. de Bourlamaque, est analysée dans le **Rapp. des Arch. can.** à Ottawa, année 1923. Elle comprend six volumes :

Le premier — **Lettres de Montcalm à Bourlamaque** — contient 616 pages ou 161 lettres, dont 55 sont écrites de la main du général et 150 signées par lui;

Le second — **Lettres de Vaudreuil à Bourlamaque** — contient 546 pages ou 128 lettres et documents, dont 113 écrites par le secrétaire du gouverneur, une seule exceptée, et 13 par le secrétaire de Bigot;

Le troisième — **Lettres de Lévis à Bourlamaque** — contient 451 pages ou 124 lettres, dont 35 sont écrites de la main de M. de Lévis et 91 de celle de son secrétaire; les autres sont de Bigot et de Bougainville.

Le quatrième — **Lettres variées** — contient 328 pages ou 87 lettres, signées de Rigaud, de Vaudreuil, Doreil, Malartic, Sénezergues, Hébécourt.

Les cinquième et sixième — **Mélanges** — contiennent 933 pages, comprenant les commissions octroyées au colonel d'infanterie et au brigadier, les ordonnances du gouverneur, instructions de Vaudreuil et de Montcalm, le récit du progrès des campagnes à l'intérieur écrites de sa main, les copies des articles de capitulation et le protêt des officiers, des lettres d'Amherst, plusieurs correspondances ministérielles à son adresse.

Après son retour en France, M. de Bourlamaque adressa, le 1[er] août 1762, un long mémoire à M. de Choiseul : il en donne ce résumé vers la fin : le Canada est d'une grande valeur pour la France; le Canada peut être mis en état de défense, si on profite du premier traité de paix pour le fortifier et l'approvisionner; projet d'une administration au Canada; dépenses que devra subir la colonie durant les premières années de paix, embrassant les travaux nécessaires à la mettre en état de défense (V. Bull. des Rech. hist., année 1920). M. de Choiseul, le 22 décembre suivant, lui notifie sa promotion au grade de major-général. Le 19 février 1763, le ministre l'informe de sa nomination comme gouverneur de la Guadeloupe et, le 10 avril, lui expédie des instructions, le chiffre de ses dépêches et une copie du traité. Le 28 septembre, il insiste sur les mesures nécessaires au gouvernement de l'île. Le 6 avril 1764, a lieu la fixation temporaire de ses appointements de gouverneur. La même année, mourut M. de Bourlamaque, ainsi que son frère (V. Arch. can. Rapp. de 1923).

Bibl. — Knox's Journ., t. I et II, Toronto, 1914; Th. Chapais, *Montcalm*, Québec, 1911; H. Garneau, *Hist. du Can.*, t. II, Paris, 1920; Rapp. des Arch. can., année 1923; A. Shortt, *Documents des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1926; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BOURMONT (Véniard, sieur de), enseigne au Canada, capitaine en Louisiane, chevalier de Saint-Louis, commandant au Missouri.

Jeune enseigne dans les troupes de la marine, M. de Bourmont avait été demandé (1701) par M. de Lamothe-Cadillac pour aller prendre possession en son nom du Détroit. Au mois d'août 1706, en l'absence de Cadillac parti pour Québec, avec 15 hommes seulement, il tint en respect les Outaouais, qui, deux mois durant, attaquèrent en vain le fort. Dans une audience, un des Sauvages battit le chien de Bourmont, qui l'avait mordu à la jambe. L'enseigne commandant se jeta sur lui et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut (V. H. Garneau, t. I) : ce fut le motif de l'assaut du fort. Mais bientôt, le calme rétabli, Bourmont s'éprit d'une jeune Indienne et, pour la suivre, n'hésita pas à déserter. Se fixant chez les Missouris, il y vécut plusieurs années de leur vie nomade. En 1714, le gouverneur de Montréal se plaignait au ministre de sa conduite scandaleuse et même criminelle, l'accusant de vouloir introduire les Anglais de la Caroline aux Illinois. On ignore si le fait est exact, comme sa réintégration dans le monde civilisé. En 1719, il est au service de la Compagnie d'Occident, qui l'envoie aux différentes tribus pour obtenir leur alliance : ce dont il s'acquitte avec le plus grand succès. (V. Margry, t. VI.)

Aussi bien, voulant lui marquer leur satisfaction de ses découvertes et de ses exploits « qui avaient fait respecter et honorer des Sauvages la nation française », les directeurs lui délivraient, le 26 juillet 1720, un brevet de capitaine. En août, ils l'envoyaient prendre possession de Missouri. C'est là que, en 1723, il érigea le fort **d'Orléans**, en l'honneur du Régent, et s'allia aux tribus voisines. Le 19 novembre 1724, à son départ, il obtint que chaque peuplade déléguât un chef pour l'accompagner à la Cour de France. Il en amena dix à la Nouvelle-Orléans, ainsi que la fille que le grand chef des Missouris lui avait donnée. Le Conseil de la Nouvelle-Orléans jugea bon par économie de n'embarquer que la jeune Indienne avec quatre sauvages. Tous furent présentés au roi à Versailles; ils donnèrent à la Cour le spectacle d'une chasse aux cerfs dans le bois de Boulogne. A Paris, ils exécutèrent des danses guerrières à l'Opéra. La jeune fille fut baptisée en grande pompe à Notre-Dame, mariée à un sergent des gardes fait officier à cette occasion, comblée de cadeaux par les dames de la Cour. Les quatre chefs furent revêtus d'habits bleus brodés d'or, avec des chapeaux galonnés. A peine de retour au pays, la Missourienne fit tuer son mari. M. de Bourmont fut anobli (1725). L'année suivante, la guerre des Renards vint tout ruiner : la Compagnie ordonna l'évacuation du **fort d'Orléans**. La Louisiane se désintéressa désormais de la question du Missouri. Le Canada se réservait de la reprendre avec le dévouement de M. de La Vérendrye.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. VI, Paris, 1889; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes occid.*, ibid., 1907.

BOURVILLE (François Le Coutre, sieur de), garde-marine, sous-brigadier, chef de brigade, enseigne de vaisseau, major, lieutenant de roi, administrateur de Louisbourg. — **Bourville**, bourg d'environ 600 âmes en Seine-Inférieure.

Fils de François Le Coutre et d'Elisabeth Faustin, il naquit à Richarville, en Normandie, entra dans les troupes de la marine en qualité de garde, le 17 juillet 1690. Promu lieutenant dans le corps expéditionnaire aux Indes occidentales ou Antilles, le 26 août 1691, il ne se rendit point à cette destination et continua à Brest le service de garde-marine. Sous-brigadier le 31 juillet 1703, chef de brigade le 1er novembre 1706, enseigne de vaisseau le 25 novembre 1712, major à l'Ile-Royale le 11 juin 1718, il se vit décorer de la croix de Saint-Louis le 23 décembre 1721.

Le 25 mars 1730, il était promu lieutenant de roi à Louisbourg, ayant été administrateur du gouvernement civil en 1724; il le fut de nouveau en 1730 et de novembre 1737 au 1er septembre 1739; enfin du 10 mai au 2 novembre 1740. Le 1er avril 1744, il demanda sa mise en retraite et il se retira en Normandie avec son épouse et sa fille. Il avait épousé, le 16 juillet 1729, Anne, fille de Gabriel Rousseau, sieur de Villejoin, capitaine, et de Marie-Jeanne Bertrand.

Bibl. — Arch. can., Alph. Laffilard, série B, vol. 72 et 82; B2 vol. 48- G.-I, 4062; Fr. Audet, *Dict. de biogr.*, 1925; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, London, 1918.

BOUTEROUE (Claude de) (1620-1680), chevalier, seigneur d'Aubigny, conseiller à la Cour des Monnaies, troisième intendant de la Nouvelle-France.

La famille était originaire de la Touraine. Elle comptait des alliances honorables, entre autres celle des Leclerc de Lesseville, famille de robe fort distinguée. Hector de Bouteroue, proche parent et sieur de Bourgneuf, était copropriétaire du canal de Briare et de celui de la Loire à la Seine (1665), conseiller à la Cour des Monnaies (1654). En 1666, il publia un ouvrage, intitulé **Recherches curieuses des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie.**

BOURMONT (Véniard, sieur de), enseigne au Canada, capitaine en Louisiane, chevalier de Saint-Louis, commandant au Missouri.

Jeune enseigne dans les troupes de la marine, M. de Bourmont avait été demandé (1701) par M. de Lamothe-Cadillac pour aller prendre possession en son nom du Détroit. Au mois d'août 1706, en l'absence de Cadillac parti pour Québec, avec 15 hommes seulement, il tint en respect les Outaouais, qui, deux mois durant, attaquèrent en vain le fort. Dans une audience, un des Sauvages battit le chien de Bourmont, qui l'avait mordu à la jambe. L'enseigne commandant se jeta sur lui et le frappa avec tant de fureur qu'il en mourut (V. H. Garneau, t. I) : ce fut le motif de l'assaut du fort. Mais bientôt, le calme rétabli, Bourmont s'éprit d'une jeune Indienne et, pour la suivre, n'hésita pas à déserter. Se fixant chez les Missouris, il y vécut plusieurs années de leur vie nomade. En 1714, le gouverneur de Montréal se plaignait au ministre de sa conduite scandaleuse et même criminelle, l'accusant de vouloir introduire les Anglais de la Caroline aux Illinois. On ignore si le fait est exact, comme sa réintégration dans le monde civilisé. En 1719, il est au service de la Compagnie d'Occident, qui l'envoie aux différentes tribus pour obtenir leur alliance : ce dont il s'acquitte avec le plus grand succès. (V. Margry, t. VI.)

Aussi bien, voulant lui marquer leur satisfaction de ses découvertes et de ses exploits « qui avaient fait respecter et honorer des Sauvages la nation française », les directeurs lui délivraient, le 26 juillet 1720, un brevet de capitaine. En août, ils l'envoyaient prendre possession de Missouri. C'est là que, en 1723, il érigea le fort **d'Orléans**, en l'honneur du Régent, et s'allia aux tribus voisines. Le 19 novembre 1724, à son départ, il obtint que chaque peuplade déléguât un chef pour l'accompagner à la Cour de France. Il en amena dix à la Nouvelle-Orléans, ainsi que la fille que le grand chef des Missouris lui avait donnée. Le Conseil de la Nouvelle-Orléans jugea bon par économie de n'embarquer que la jeune Indienne avec quatre sauvages. Tous furent présentés au roi à Versailles; ils donnèrent à la Cour le spectacle d'une chasse aux cerfs dans le bois de Boulogne. A Paris, ils exécutèrent des danses guerrières à l'Opéra. La jeune fille fut baptisée en grande pompe à Notre-Dame, mariée à un sergent des gardes fait officier à cette occasion, comblée de cadeaux par les dames de la Cour. Les quatre chefs furent revêtus d'habits bleus brodés d'or, avec des chapeaux galonnés. A peine de retour au pays, la Missourienne fit tuer son mari. M. de Bourmont fut anobli (1725). L'année suivante, la guerre des Renards vint tout ruiner : la Compagnie ordonna l'évacuation du **fort d'Orléans**. La Louisiane se désintéressa désormais de la question du Missouri. Le Canada se réservait de la reprendre avec le dévouement de M. de La Vérendrye.

Bibl. — P. Margry, *Découv. des Fr.*, t. VI, Paris, 1889; P. Heinrich, *La Louis. sous la Comp. des Indes occid.*, ibid., 1907.

BOURVILLE (François Le Coutre, sieur de), garde-marine, sous-brigadier, chef de brigade, enseigne de vaisseau, major, lieutenant de roi, administrateur de Louisbourg. — **Bourville**, bourg d'environ 600 âmes en Seine-Inférieure.

Fils de François Le Coutre et d'Elisabeth Faustin, il naquit à Richarville, en Normandie, entra dans les troupes de la marine en qualité de garde, le 17 juillet 1690. Promu lieutenant dans le corps expéditionnaire aux Indes occidentales ou Antilles, le 26 août 1691, il ne se rendit point à cette destination et continua à Brest le service de garde-marine. Sous-brigadier le 31 juillet 1703, chef de brigade le 1er novembre 1706, enseigne de vaisseau le 25 novembre 1712, major à l'Ile-Royale le 11 juin 1718, il se vit décorer de la croix de Saint-Louis le 23 décembre 1721.

Le 25 mars 1730, il était promu lieutenant de roi à Louisbourg, ayant été administrateur du gouvernement civil en 1724; il le fut de nouveau en 1730 et de novembre 1737 au 1er septembre 1739; enfin du 10 mai au 2 novembre 1740. Le 1er avril 1744, il demanda sa mise en retraite et il se retira en Normandie avec son épouse et sa fille. Il avait épousé, le 16 juillet 1729, Anne, fille de Gabriel Rousseau, sieur de Villejoin, capitaine, et de Marie-Jeanne Bertrand.

Bibl. — Arch. can., Alph. Laffilard, série B, vol. 72 et 82; B2 vol. 48- G.-I, 4062; Fr. Audet, *Dict. de biogr.*, 1925; J. S. Mac Lennan, *Louisbourg*, London, 1918.

BOUTEROUE (Claude de) (1620-1680), chevalier, seigneur d'Aubigny, conseiller à la Cour des Monnaies, troisième intendant de la Nouvelle-France.

La famille était originaire de la Touraine. Elle comptait des alliances honorables, entre autres celle des Leclerc de Lesseville, famille de robe fort distinguée. Hector de Bouteroue, proche parent et sieur de Bourgneuf, était copropriétaire du canal de Briare et de celui de la Loire à la Seine (1665), conseiller à la Cour des Monnaies (1654). En 1666, il publia un ouvrage, intitulé **Recherches curieuses des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie.**

M. de Bouteroue était un homme grand et bien fait, d'une physionomie fort spirituelle, savant, poli et gracieux, qui prévenait tout le monde et qui savait se faire craindre et aimer (V. **Hist. de l'Hôtel-Dieu**). L'annaliste ajoute : « Sa fille l'accompagnait. Elle demeura chez nous, pendant tous les voyages que fit son père dans la colonie. » Elle fut la marraine et M. Talon le parrain au baptême (1670) du chef Garakontié (V. ce nom).

La commission de l'intendant, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 8 avril 1668, fut enregistrée à Québec le 22 octobre; elle cessa à la même époque en 1670. Sa teneur était identique à celle de la commission de M. Talon (1665) : instructions relatives à l'accroissement des colons, aux mariages, aux recensements, à l'administration de la justice, au commerce avec les îles et la France, à l'établissement des pêcheries sédentaires, à la recherche des mines, à la **francisation** des Sauvages, aux droits césariens contre les empiètements de l'Eglise sur le temporel, au trafic des spiritueux; enfin la clause suivante : « Il faut empêcher, autant qu'il se pourra, la trop grande quantité de prêtres, religieux et religieuses; il suffit du nécessaire pour le besoin des âmes et pour l'administration des sacrements. » Colbert avait conçu le dessein de reculer l'âge d'ordination à 27 ans, voulant établir l'autorité du roi sur « la police spirituelle » et imposer certaines restrictions au recrutement des Ordres religieux. Dans sa charge, l'intendant se montra très actif : assistance régulière aux séances du Conseil souverain, instruction personnelle de beaucoup de procès, fonction de rapporteur dans un grand nombre de causes, important arrêt relatif aux spiritueux (20 juin 1669), réglementation des congés, fixation du tarif des céréales afin de prévenir la spéculation... Cependant M. de Courcelle ose l'accuser de trop de complaisance envers les autorités religieuses et s'en plaint au ministre (1668). Colbert lui répond : « Pour ce qui concerne M. de Bouteroue, comme Sa Majesté a résolu de renvoyer M. Talon, et qu'il vous porte lui-même cette dépêche, je n'ai rien à vous dire sur son esprit. Mais peut-être que, avec le temps, vous auriez reconnu en lui de meilleures qualités que vous n'en avez fait en si peu de temps que vous l'aviez pratiqué, lors de la date de vos lettres; au moins puis-je vous assurer que c'est un homme qui est en fort bonne estime et qui avait rempli dignement les fonctions de son emploi; et, quoique je sois persuadé qu'il n'eût pas été, avec le temps, si absolument dépendant de M. l'évêque et des Pères Jésuites, je crois néanmoins qu'il est fort à estimer d'avoir eu de la déférence et de l'estime pour eux. » (Lett. du 15 mai 1669.) De retour à Québec depuis le 18 août 1670, M. Talon écrit à Colbert : « Si ma très humble prière pouvait auprès de vous quelque chose en faveur de M. de Bouteroue, je l'emploierais très volontiers pour qu'il reçût par votre moyen quelque grâce du roi. En vérité, quoiqu'il n'ait pas l'action que demande le Canada, il a pour les emplois d'un moindre détail beaucoup de bonnes et belles qualités; et, s'étant autant bien acquitté qu'il a pu de celui qu'il avait ici, il part avec l'approbation des honnêtes gens. » (Lett. du 1er nov. 1670.)

En 1677, dans une lettre à M. de Frontenac, Colbert dit qu'il venait de consulter les sieurs Talon, Bouteroue et autres sur la question du trafic des spiritueux avec les Sauvages. L'intendant mourut en 1680.

Dans le cours de ses deux années d'administration, il avait publié les ordonnances suivantes :

1er février 1669 : Ordonnance qui renvoie au procureur fiscal de la Compagnie des Indes occidentales une requête de Gilles Rageot pour être autorisé à continuer à pratiquer comme notaire garde-notes à Québec.

2 avril 1669 : Ordonnance qui défend aux cabaretiers de Montréal de donner à boire et à manger aux gens domiciliés en la ville, surtout pendant le service divin, les dimanches et jours de fête.

4 juin 1669 : Ordonnance qui assigne les nommés François Mornot, Le Chevalier, Le Boulanger et Jean Le Moine, habitants du Cap-de-la-Madeleine, à comparaître à Québec.

8 septembre 1669 : Ordonnance qui permet aux sieurs Rageot, Becquet, Duquet et Filion de continuer à s'intituler **notaires royaux,** et qui prescrit aux autres notaires de ne prendre autre qualité que de **notaires ordinaires** en la juridiction de Québec.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; Th. Chapais, *Jean Talon*, Québec, 1904; R. Roy, *Les Intend. de la N.-F.*, Mém. S. R. C., 1903; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. I, Ottawa, 1925.

BOVES (Charles des) († 1623), prêtre, curé et grand vicaire, syndic des Récollets.

Il appartenait à « une noble famille du Vexin ». En 1600, il est mis en charge de la cure Notre-Dame de Pontoise, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement en Seine-et-Oise. Le 10 mars 1602, l'archevêque de Rouen, Charles de Bourbon, le nomma son grand vicaire; ses successeurs, François de Joyeuse, le 6 novembre 1605, et François de Harlay, le 29 novembre 1615, le maintenaient dans ses fonctions. Cinq jours après son décès, son office fut conféré à Pierre Acarie, fils de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation.

En 1615, les Pères Récollets trouvaient

dans sa personne un ami dévoué et un grand bienfaiteur pour leur mission du Canada. Il bailla, écrivait-il au Père Jamet (V. ce nom), à M. Houël 200 écus pour commencer un séminaire de six petits Sauvages, dès cette année 1621, lequel s'appellera le séminaire **Saint-Charles.** Il ajoutait qu'il enverrait tous les ans pareille somme pour ce sujet et même plus de 1.000 écus (Lett. du 27 février). Le vicaire général devint ainsi le syndic des missionnaires. Ceux-ci donnèrent le nom de rivière **Saint-Charles** au cours d'eau qui baignait le pied de leur résidence Notre-Dame-des-Anges; elle occupait le site actuel de l'Hôpital-Général.

Messire des Boves mourut à Pontoise le 2 janvier 1623. Son successeur, l'abbé de Ramsay, grand vicaire, continua la tradition de bienfaisance. Il avait eu de violents démêlés avec les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise.

BIBL. — N.-E. Dionne, *S. Champlain*, t. II, Québec, 1904; O.-M. Jouve, *Les Franciscains et le Canada*, Québec, 1915; Bull. des Rech. hist., décembre 1926.

BOWELL (Sir Mackenzie) (1823-1917), apprenti d'imprimerie, journaliste, député, sénateur, premier ministre.

Fils de John Bowel, il naquit le 27 décembre 1823 à Ricklinghall, comté Suffolk, en Angleterre, et vint avec la famille au Canada en 1833. Demeurant à Belleville, au Haut-Canada, il devint apprenti au bureau de l'**Intelligence,** journal dont il fut ensuite l'éditeur-propriétaire. Adolescent, il s'affilia aux loges orangistes et il eut l'honneur d'être élu grand-maître de l'Ordre durant plusieurs années. En 1867, sa candidature conservatrice au comté Hastings le mena aux Communes jusqu'en 1892. En 1878, sir John Macdonald lui remit le portefeuille des Douanes, où il fut le promoteur de la **Politique nationale;** dans la suite, il fut ministre de la Milice, puis du Commerce : c'était un esprit propre à tout. Aussi bien, en 1894, il devint premier ministre et président du Conseil; mais il ne tarda point à créer une violente mésintelligence au sein de son parti : en 1895, la moitié de son Cabinet « nid de traîtres », comme il l'appelait, lui remit sa démission. En 1896, les élections libérales le jetaient dans l'opposition dont il devint le leader. Créé sénateur en 1892, il résigna son siège en 1906. Il mourut retiré à Belleville le 10 décembre 1917, ayant épousé en 1847 Harriet-Louise, fille de Jacob Moore de la même ville. En 1895, on le nomma chevalier de Saint-Michel et Saint-George.

BIBL. — Enc. Amer., New-York, 1904; H. Morgan, *Can. Men*, Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Ib., 1926.

BOY SCOUTS (V. Eclaireurs).

BOWEN (Edward) (1780-1866), avocat, greffier, procureur général, conseil du roi, magistrat, député, capitaine, conseiller, juge en chef.

Son père, médecin et chirurgien dans l'armée anglaise, mourut aux Indes, laissant à sa veuve trois fils, dont Edward, l'aîné, naquit à Kinsale en Irlande, le 1er décembre 1780; sa mère alla s'établir à Drogheda, près de Dublin, et y plaça ses enfants au pensionnat des Révérends Crawford et Irwin. Mme Henry Caldwell, dont le mari était Receveur général du Bas-Canada, grand-tante de l'enfant, le fit venir à Québec le 12 octobre 1797; son cousin, John Caldwell, avocat, le prit à son étude; et, un peu plus tard, Edward continua sa cléricature au bureau de Jonathan Sewell (V. ce nom). On l'admit à la pratique de greffier de la Couronne depuis le mois de mars 1801.

Le 10 septembre 1808, l'avocat est nommé Procureur général jusqu'au 20 juin 1809, date où on le gratifia le premier du titre de Conseil du roi. Le 23 novembre, les électeurs de William-Henry (Sorel) en firent leur député à l'Assemblée législative jusqu'à sa nomination comme juge, le 23 mai 1812. La guerre survenant, M. Bowen servit en qualité de capitaine d'état-major le 12 juin suivant. Le 20 octobre 1821, il est promu au Conseil législatif jusqu'au 27 mars 1838, étant élu président depuis le 20 février 1835. Il présida aussi la Cour d'appel en juillet 1839, en janvier et en avril 1840. La charge de juge de la Cour du banc de la Reine (1840-49) le mena à celle de juge en chef de la Cour supérieure, récemment instituée. Il mourut le 11 avril 1866.

En 1807, il avait épousé Eliza, fille de James Davidson, chirurgien des Volontaires du Royal Canadien et en eut huit garçons et huit filles.

BIBL. — Francis-J. Audet, *Les Juges en chef de la Prov. de Québec*, Québec, 1927; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BOYD (John) (1826-93), négociant, sénateur, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Fils de James Boyd, négociant, et de Margaret Lynn, il naquit à Magherafalt, au comté Derry (Irl.), le 28 septembre 1826, émigra à Saint-Jean (N.-B.) avec sa mère en 1831, entra comme commis dans une épicerie en gros, où il devint associé en 1838 sous le nom de Daniel Boyd. Dans la suite, il prit une part active aux luttes politiques, en compagnie de sir Léonard Tilley, manifestant ses préféren-

ces pour le gouvernement responsable et tendant à la création de la Confédération et de la politique nationale. En 1858, il soutint le projet de la construction d'un chemin de fer entre Saint-Jean et Bangor (Maine). En 1865, on le choisit comme délégué au congrès des Chambres de Commerce et des Etats-Unis et du Canada. Après le désastreux incendie de 1877 à Saint-Jean, il subit des pertes énormes, mais il s'ingénia aussitôt à promouvoir l'œuvre de reconstruction.

Nommé au Sénat en 1880, il résignait sa charge, le 22 septembre 1893, pour devenir lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick : mais il décéda le 4 décembre suivant. Il avait épousé, en 1852, Annie, fille de Cereno P. Jones, de Weymouth (N.-E.).

Bibl. — Can. Parl. Companion, 1891; W. Burke, *Colon. Gentry;* N.-O. Coté, *Polit. App.*, Ottawa, 1896; The Makers of Can., index, Toronto, 1911; Can. and Prov., index, ib., 1917.

BOYLE (David) (1842-1911), instituteur, principal d'école, ethnologue et archéologue, écrivain.

Né à Greenock, en Ecosse, le 1er mai 1842, il vint avec ses parents au Canada en 1856. Pour gagner sa vie, il se fit maître d'école et il dirigea ensuite en qualité de principal l'école publique d'Elora, dans l'Ontario. Passionné pour l'étude, il travailla avec méthode et ne tarda point à être apprécié comme un éminent archéologue : on le nomma successivement conservateur du musée de l'Institut canadien à Toronto et de celui du département d'Education de la Province. Ses **Rapports archéologiques,** qu'il a publiés durant plusieurs années comme suppléments de ceux du ministère de l'Education de l'Ontario, renferment des matériaux de grande valeur. Dans la suite, on a de lui **Notes on the Life of Doctor Workman,** Toronto, 1894; **Notes on primitive Man in Ontario,** 1895; **The Township of Scarboro,** 1896; **Uncle Jim's Nursery Rhymes,** 1908. Promu docteur ès-lettres de l'Université en 1809, il décéda à Toronto le 14 février 1911.

Bibl. — H. Morgan, *Can. Men,* 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BRADDOCK (Edward) (1695-1755), cadet, enseigne, capitaine, major, lieutenant-colonel, major-général, commandant en chef.

Il naquit vers 1695 au comté Perth, en Ecosse. Grâce à son père, lieutenant et major-général dans les Gardes Coldstream, un corps d'élite commandé par le duc de Cumberland, il y entra en qualité de cadet, puis d'enseigne en 1710. Promu capitaine en 1736, il parvint au grade de lieutenant-colonel en raison de ses services sur le continent (1742-1745), se distinguant avec son régiment à la bataille de Fontenoy. En 1754, il était fait major-général d'infanterie, après avoir conquis le grade de colonel à Gibraltar, l'année précédente. La défaite de Washington au fort **Nécessité** (V. ce mot) détermina le Cabinet à renforcer les troupes en Amérique et à renverser la domination des Français : le 24 septembre 1754, Braddock est choisi comme général en chef des forces britanniques. Il débarque avec deux régiments à Hampton Roads en Virginie le 20 février 1755 et s'empressa d'inviter George Washington, alors âgé de 22 ans, à se joindre comme volontaire à ses officiers d'état-major. D'autre part, il passe plusieurs mois à se procurer des provisions et à assurer un matériel de campagne, contrecarré dans ses desseins par les factions de la colonie. Il ne réussit qu'à engager sous les drapeaux une cinquantaine de Sauvages. Finalement, l'expédition part du fort Cumberland — auj. Cumberland en Maryland — la première semaine de juin : elle était composée de 2.150 guerriers, dont la marche devint fort pénible à travers monts, vallées, rivières, marais. Le 18, arrivés aux Petites Prairies (Little Meadows), 1.200 hommes d'élite prennent le devant. Le 4 juillet, le commandant ordonna de faire halte à environ 25 milles du but convoité pour attendre les provisions et les éclaireurs indiens restés en arrière avec le colonel Dunbar. Ayant ensuite atteint Turtle Creek — auj. Rush —, le chemin aboutit à un précipice, qui arrêta son train d'artillerie et de fourgons : il le contourna pour se porter sur le coude de la rivière Monongahela (V. ce mot).

Simultanément, les troupes françaises, environ 200 réguliers et un fort contingent de Sauvages alliés, sortaient du fort Duquesne sous les ordres de M. de Beaujeu. La fatale erreur de Braddock au moment de leur apparition à environ 200 verges de distance fut de n'avoir pas couvert ses deux flancs par une marche avancée, comme le lui avait conseillé la veille le colonel sir Peter Halket : il alla ainsi droit dans l'embuscade des alliés sauvages cachés dans les bois et la broussaille, tandis que les réguliers lui barrent au front le passage. Sous une décharge à bout portant, l'avant-garde se sentit surprise et recula vers le centre; sous un second feu de peloton, elle répondit par une vigoureuse salve de mousqueterie, qui tua M. de Beaujeu et une douzaine à ses côtés : le capitaine Dumas (V. ce nom), le remplaça et rallia les troupes ébranlées. Aussitôt les alliés sauvages reprennent leur feu avec des cris de guerre et forcent l'avant-garde ennemie à un second recul, laquelle dans la gorge étroite de la rivière

se mêla à l'arrière, sans que le général pût réussir à rétablir l'ordre. Mis en désordre ainsi dans un chemin escarpé de douze pieds, enfermés dans un bois résonnant de cris féroces d'un adversaire invisible, les réguliers anglais perdent l'esprit et deux fois tirent sur leurs compagnons, prenant la fumée pour celle des fusils ennemis : 50 Virginiens sont tués dans le désarroi. Les réguliers refusent alors de charger, bien que leur général, qui eut quatre chevaux tués sous lui, et ses officiers s'efforçassent de les encourager et d'avancer dans la forêt; les Provinciaux se mettent à se battre à la façon indienne derrière arbres et souches, quand le violent Braddock par menaces et coups les rappelle en ligne, où ils tombent par vingtaines : Washington et Halket supplient de les faire sortir du rang, mais sans succès auprès du général obstiné. Les munitions diminuaient; les bagages étaient attaqués. Tous les seconds du général, excepté Washington, étaient couchés à terre : les trois-quarts des officiers et les trois-cinquièmes de l'armée entière. Ce n'est qu'alors que le maladroit mais héroïque général ordonna la retraite. Peu après, il recevait une balle dans les poumons : pas un seul soldat anglais ne s'arrêta pour l'enlever, mais deux officiers américains le transportèrent avec un fantassin britannique à un demi-mille sur l'autre rive. Là, le blessé ordonna d'établir un camp de ralliement et d'ambulance des blessés en attendant le retour de Washington d'auprès Dunbar. Mais bien que les troupes françaises et indigènes n'eussent pas poussé les fuyards jusque-là, la centaine de soldats anglais qu'il avait décidés à y rester se dérobèrent de nouveau par la fuite. Alors les officiers, emmenant leur commandant, marchèrent jusqu'à 10 heures du soir, le 10 juillet, au point de rencontre avec un convoi envoyé par Dunbar et à son camp le lendemain, le général intimant toujours ses volontés avec calme et sûreté. Ici, la nouvelle de la déroute causa une sorte de désertion en masse. Renonçant à confier l'expédition à d'autres mains, Braddock fit détruire les provisions et les hangars pour les soustraire à l'ennemi et retraita avec le reste des troupes vers les **Grandes Prairies** (Great Meadows) en Pennsylvanie, où il expira le 13 du mois. Il légua à Washington son cheval favori et lui attacha son fidèle domestique. De 1.460 hommes, 456 avaient péri et 421 étaient blessés, contre 60 Français tués ou blessés. Telle est la version anglaise de la bataille de la Monongahéla.

Bibl. — Fr. Beach, *Enc. Amer.*, New-York, 1903-06; Can. and Prov., tabl. gén., Toronto, 1917; Fr.-J. Audet, *Le Capit. Dumas*, Ottawa, 1924.

BRADSTREET (John) (1711-72), lieutenant, capitaine, lieutenant-colonel, lieutenant-gouverneur, adjudant-général, quartier-maître en second, major-général.

Il naquit en 1711 à Horbling, Lincolnshire (Angl.). « En 1725, écrit M. Mac Lennan, il est officier à Canso et trafique avec les négociants de Louisbourg. » Il s'agit sans doute d'un homonyme, John n'ayant alors que 14 ans. Entré dans l'armée, il conquit ses grades de lieutenant et de capitaine. En 1745, il fut l'un des promoteurs de l'expédition contre Louisbourg (V. ce mot), où il se distingua pendant le siège. Sa bravoure lui mérita (1746) le grade de lieutenant-colonel et le titre de lieutenant-gouverneur de Saint-Jean (Terre-Neuve).

En 1755, il fut promu adjudant-général du gouverneur Shirley (V. ce nom) et il prit part à l'échec d'une tentative contre le fort Niagara. Sous les généraux Abercromby et Amherst, il occupa la position de quartier-maître-général des troupes en Amérique : le 27 décembre 1757, il fut nommé lieutenant-colonel des armées.

Le 25 août suivant, il fut détaché avec un contingent de 3.000 hommes de troupes régulières et coloniales pour s'emparer du fort Frontenac. Dans une lettre, adressée à Abercromby d'Oswego, le 31 août 1758, on lit : « Je mis pied à terre avec mes troupes à la distance d'un mille du fort Frontenac, sans nulle opposition, le 25. La garnison capitula, le 27 entre 7 et 8 heures du matin. Ce fort est un carré de 100 verges à l'extérieur et contenait 110 hommes, quelques femmes, enfants et Sauvages. Soixante pièces de canons, dont la moitié en batterie, 16 petits mortiers, avec une immense quantité de provisions et d'effets, destinés aux troupes qu'on avait envoyées à la rencontre du brigadier-général Forbes, aux garnisons de l'Ouest et aux Sauvages, ainsi qu'à l'armée de M. de Lévis (V. ce nom) et évalués par les Français à 800.000 livres. Nous avons également capturé 9 bateaux de 8 à 18 canons, les seuls qu'il y avait sur le lac Ontario et dont j'ai apporté ici deux des plus gros, chargeant des choses de valeur l'un d'eux et brûlant tous les autres avec les provisions, le fort, l'artillerie, les magasins, etc., chose conforme aux instructions de Votre Excellence, en cas de succès. La garnison ne se fit aucun tort d'avouer que les troupes des garnisons du Sud et de l'Ouest en souffriraient beaucoup, sinon même qu'elles seraient réduites à la famine, en raison des provisions et des bateaux que nous avons détruits, n'ayant plus aucun moyen de les ravitailler. »

Le 1er décembre, le général Wolfe écrivait à son ami, le lieutenant-colonel Rickson :

« Le coup de Bradstreet est d'un maître. C'est vraiment un homme extraordinaire; et si un officier aussi excellent que feu Lord Howe avait eu sous la main un homme intelligent comme Bradstreet, la chose eût tourné vers la faveur publique ». D'autres néanmoins, comme Francis Parkman n'avaient point du vainqueur — qui avait 3.000 contre 114 — une opinion aussi favorable.

L'année suivante, Bradstreet publia **An impartial Account of the expedition to fort Frontenac.**

En 1764, dans l'expédition contre le chef Pontiac (V. ce nom), il commandait un corps d'armée, parti d'Albany pour renforcer la garnison du Détroit, où il obtint la soumission des Sauvages; mais il fut sévèrement critiqué pour ses conventions avec eux. Le 25 mai 1772, il fut promu major-général et il mourut le 25 septembre suivant à New-York.

Bibl. — Knox's Hist. Journ., t. I, Toronto, 1914.

BRANSSAT (Jean Migeon, sieur de) (1636-93), commis de la Compagnie des Indes occidentales, procureur fiscal, juge et lieutenant-général. — **Branssat,** commune actuelle dans l'Allier (*Bourbonnais*).

Né le 26 novembre 1636 à Saint-Pierre-des-Ménestraux, succursale de Saint-Pierre-d'yzeure à Moulins, Jean était le fils aîné de Jean Migeon et de Marie Desbordes. L'on est surpris de constater l'appellation **sieur de Branssat** accolée à son nom patronymique; mais il aurait suivi en cela le courant à la mode. Probablement il vint au Canada en même temps que les soldats de Carignan. M. Faillon l'a confondu avec un certain Jean-Baptiste Le Mignon, qui fut aussi procureur fiscal.

Le 14 juillet, il signe comme parrain à Ville-Marie. Le 26 novembre suivant, il épousait Catherine, fille de Claude Gauchet de Belleville et de Suzanne Du Feu, de Saint-Sulpice de Paris, nièce de l'abbé Souart (V. ce nom), postulante à l'Hôtel-Dieu en 1659. En 1666, M. de Branssat est nommé commis de la Compagnie des Indes occidentales à Ville-Marie et, en 1668, procureur fiscal des seigneurs de l'île de Montréal. Etait-il reçu avocat en France ou obtint-il ce titre dans la suite? En 1675, il se qualifie, dans certains actes publics, de licencié en loi et avocat en Parlement il continue désormais à signer ces titres. Promu magistrat par le Supérieur du Séminaire, le 26 août 1677, il réussit, le mois suivant, à faire confirmer son mandat par le Conseil souverain, malgré la formelle opposition de M. d'Ailleboust des Musseaux. Il inaugura ses fonctions par une allocution qui a été conservée (V. Bull. des Rech. hist. 1921). En 1690, il donna sa démission et fut remplacé par M. Fleury d'Eschambault. Il fut longtemps l'ami de Perrot (V. ce nom). Ayant constaté que ce gouverneur traitait de spiritueux avec les indigènes, il le fit emprisonner : l'abbé Dollier intervint et obtint son élargissement. La Sœur Morin (V. ce nom) raconte que « la Mère de Ronceray se trouvant seule, on la remit au soin de M. Migeon qui passait en France et qu'il s'en chargea en bon ami, toujours prêt à faire plaisir et d'ailleurs homme de probité et fort considéré, étant juge de Montréal ». Par un édit du 15 mars 1693, le roi prit possession de la justice de l'île, les seigneurs ne conservant plus que la propriété du greffe, le droit de désigner les titulaires à l'approbation des magistrats et le privilège de proposer le nom du juge en chef. Dans cet édit, Sa Majesté maintenait dans sa charge M. de Branssat, qui décéda le 21 août suivant; enfants :

Jeanne, née en 1667, entra à l'Hôtel-Dieu (1687-98);

Louise-Suzanne, née en 1669 et décédée en 1687;

Daniel, sieur de la **Gauchetière** (V. ce nom);

Marie-Catherine, née en 1674 et décédée en 1689;

Denise-Thérèse, née en 1678, mariée en 1692 à Charles Juchereau de Saint-Denis (V. ce nom); puis à Louis Liénard de Beaujeu (V. ce nom);

Marie-Anne, née en 1685, religieuse ursuline, et décédée en 1771.

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; A. Shortt, *Docum. français*, t. I, Ottawa, 1925.

BRAULT (Jean-Baptiste) (1742-1824), prêtre, premier curé de la paroisse de l'Achigan.

L'origine de la famille remonte aux premiers colons de l'Acadie. M. Vincent Breau, né en France en 1631, épousa à Port-Royal vers 1663 Marie Bourg, qui lui donna dix enfants. Le quatrième, François, né en 1674, se maria à Marie Comeau et s'établit à la Rivière-aux-Canards; leur fils Séraphin, époux de Brigitte Martin, fut le père de Jean-Baptiste, qui naquit en 1742.

En 1755, Lawrence (V. ce nom) décréta la déportation de 13.000 Acadiens. Les familles Breau et Bourg furent d'abord dirigées sur les Carolines, d'où par refus d'hospitalisation on les transporta à travers l'Atlantique dans un port d'Angleterre et on les caserna dans la misère durant sept années. Le traité de Paris en 1763 les tira de cette géhenne, en rapatriant les victimes en France. Le vais-

seau **Dorothée** conduisit à Saint-Malo un groupe de familles. Jean-Baptiste, âgé de 21 ans, ainsi que M. Bourg (V. ce nom) fit ses études classiques à Saint-Meen, et sa théologie au séminaire du Saint-Esprit à Paris, où il reçut la tonsure en 1769 et les ordres mineurs en 1770. L'année suivante, le jeune clerc revint à Québec, où Mgr Briand lui conféra le sous-diaconat le 8 juin 1772 et le diaconat le 29 du même mois; la prêtrise lui fut conférée le 15 novembre par Mgr d'Esglis. Au nouveau prêtre, qui ne retourna point en Acadie conquise, échut la mission d'évangéliser ses compatriotes exilés en Nouvelle-Angleterre et de les fixer aussi sur des terres concédées par la charité des Sulpiciens dans l'île de Montréal. On le nomma curé de Saint-Jacques-de-l'Achigan (1796-1814), où il décéda le 12 janvier 1824.

Pierre Breau, frère de François et né en 1670, marié en 1693 à Marie Bourgeois, puis vers 1702 à Anne Leblanc, s'établit à la Rivière-aux-Canards : il est l'ancêtre, par descendance de la seconde union, d'une nombreuse famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, surtout à L'Acadie.

Bibl. — A. Mélançon, *Vie de l'abbé Bourg*, Rimouski, 1921; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

BRÉARD (Jacques-Michel), écrivain principal et contrôleur de la Marine, membre du Conseil supérieur.

Il débuta à Rochefort comme commis ordinaire de la Marine, étant entré dans l'administration en 1729; puis il devint écrivain principal ou chef de bureau. Le 1er janvier 1748, le ministre le promut contrôleur de la marine à Québec. M. Bigot était alors en France. Tous deux firent apparemment la traversée ensemble, durant l'été, et eurent le temps de combiner leurs machinations.

Dès le 12 octobre, le nouveau contrôleur écrivait un rapport officiel, où il constatait dans les comptes pour plus de 100.000 livres d'arrérages qu'il faudrait ajouter au budget de 1749. Bientôt, M. Bréard montra ses dispositions pour le commerce : les administrateurs lui accordaient, conjointement avec sa comparse Estèbe, une importante concession de pêche des marsouins au bas Saint-Laurent : elle fut confirmée par le roi au mois d'avril suivant. Dès le 1er mai 1749, M. Bréard fut appelé à succéder au sieur Varin (V. ce nom) comme membre du Conseil supérieur. Il ne tarda pas à importuner le ministre pour la position de commissaire de la marine. En mai 1752, M. Berryer (V. ce nom) déclare qu'il se refuse à faire cette promotion, en raison des plaintes réitérées de rapacité portées contre lui; parce que aussi il a réputation d'avoir la main dans les affaires lucratives, surtout celles des approvisionnements et des services du roi; qu'enfin, il est accusé de faire construire des vaisseaux dans les chantiers du roi à Québec. Le contrôleur se hâta de répondre à ces incriminations, le 28 octobre 1752. (V. Série C 11, II, vol. 98.)

L'assurance doucereuse avec laquelle il y pose à l'innocence calomniée ne le cède qu'aux roueries de Bigot lui-même. Le ministre se sentait fort bien informé. En 1753, dans une dépêche à l'intendant, il refuse de se laisser convaincre par leurs représentations conjointes. Au contraire, il se dit mis en possession de preuves additionnelles concernant la réalité des abus et malversations. L'année suivante, le ministre envoie à M. Bigot une liste des chefs de bande et des départements où chacun opère à sa façon. M. Bréard y est représenté comme ayant charge de tous les contrats d'affrètement pour le service du roi.

Aussi bien, à l'automne, le contrôleur sollicite son rappel pour cause de santé. Sur un refus tacite, il annonça au ministre, au mois d'août 1755, qu'avec l'autorisation de l'intendant il rentrait en France par les derniers vaisseaux. Sa fortune était faite. Après le retour de Bigot à Paris en 1760, M. Bréard se trouva au rang des inculpés et interné à la Bastille. Le 10 décembre 1763, on lui notifia la sentence de bannissement de Paris pour neuf ans, de condamnation à une amende de 500.000 liv. et une restitution de 300.000. En 1765 et en 1771, des amis influents, entre autres le baron de Beaupoil de Saint-Aulaire et le chancelier de France, tentèrent d'obtenir sa grâce, ou du moins une diminution de sa peine : l'on ne trouve aucune trace de leurs succès.

M. Bréard avait épousé Marie Chasseriau, qui fut mère de trois enfants : **Etienne-Benjamin** (1752-53); **Michel-Ange**, né le 30 décembre 1753.

Jean-Jacques, l'aîné, fut baptisé à Québec le 11 octobre 1751. Après la mort de ses parents, il vivait dans une honnête aisance, puisque le 28 août 1791 il fut élu député par les votants de la Charente-Inférieure. Le 4 septembre 1792, il siégeait parmi les Conventionnels, où il se montra l'un des représentants les plus violents contre la monarchie. Aussi bien, le 19 janvier suivant, il vota la mort de Louis XVI.

Après le 18 thermidor, il siégea de nouveau. En 1803, on le nommait administrateur des Postes à Paris. Il mourut dans l'obscurité, le 2 janvier 1840.

Bibl. — P.-G. Roy, *Le Vieux Québec*, 1923; *La Revue can.*, 1918; A. Shortt, *Docum. des Arch. can.*, t. II, Ottawa, 1926.

Saint Jean de BRÉBEUF, S. J.

BREBEUF (Jean de) (1593-1649), missionnaire de la Compagnie de Jésus, mis à mort par les Iroquois, déclaré Bienheureux comme martyr de la foi, le 21 juin 1925 et canonisé le 29 juin 1930.

La famille était d'ancienne noblesse normande, ayant figuré, croit-on, à la conquête de l'Angleterre en 1066, ainsi qu'à Damiette au temps des Croisades. Jean naquit, le 25 mars 1593, à Condé-sur-Vire, près de Saint-Lô, dans la demeure patrimoniale de Brébeuf. Son frère Robert eut au moins trois fils : Georges, le poète; Gilles, qui épousa une Turgot; Nicolas, qui fut curé prieur de Venoix, près de Caen. En 1629, il perdit sa mère, veuve depuis plusieurs années. Il avait étudié la philosophie, durant deux années, ainsi que la théologie, le même laps de temps, quand il entra, le 8 novembre 1617, au noviciat des Jésuites de Rouen. Puis il enseigne la grammaire à leur collège (1619-21), tombe malade et reçoit la prêtrise à Pontoise, en 1622. Procureur à Rouen (1623-25), il est désigné pour la mission du Canada, le 19 juin 1625. Grand, vigoureux, d'un caractère énergique, d'une force d'âme incomparable, cette mission convenait bien à cet homme avide de tout souffrir.

A peine débarqué à Québec, il se rend auprès des Sauvages qu'il suit dans les bois, en vue d'apprendre leur langue. En 1626, avec le Père de Nouë et le Récollet de La Roche d'Aillon (V. ces noms), il remonte rivières et lacs jusqu'au pays des Hurons. Ces deux compagnons reviennent, le laissant seul, ignorant encore leur idiome. Suivent deux années de privations et de labeurs. Il réussit à traduire le catéchisme, qui est dans le recueil des œuvres de Champlain : il a baptisé des enfants à l'agonie. Soudain un ordre pressant le rappelle. Le 20 juillet 1629, capitulation de Québec. Il est emmené prisonnier à Londres, passe à Rouen, où il prononce ses derniers vœux, le 30 janvier 1630. Puis il reprend ses fonctions de procureur du collège.

Le 23 mars 1633, il débarque à Québec, où les Hurons le saluent; ils l'acclament sous l'appellation **échom** (mon **neveu** ou **cousin**). En 1634, suivi des Pères Daniel et Davost, il remonte au pays huron. En route, les ingrats indigènes débarquent les Jésuites, séparément les uns des autres, le long des lacs et des rivières. A la baie du **Tonnerre**, ainsi nommée encore aujourd'hui, ils abandonnent le missionnaire, sans ressources et sans abri. Dans la forêt il cache son léger bagage, offre à Dieu sa vie, se met à la recherche de quelque être humain. Il atteint enfin un village, où il se voit bien accueilli par le vieux chef Aouandoié. Au bout de deux mois, se retrouvant providentiellement, les trois Jésuites se construisent une cabane et dédient l'emplacement à **Saint-Joseph.** Huit confrères les viennent bientôt rejoindre. Fondation de la seconde résidence, **l'Immaculée-Conception.** Le Père a la charge de Supérieur. Le genre de vie est pour tous un martyre quotidien. « Ce qu'il faut demander, avant tout, des ouvriers destinés à cette mission, c'est une douceur inaltérable et une patience à toute épreuve. Ce n'est ni par la force, ni par l'autorité, que l'on peut espérer de gagner les Sauvages. » (Lett. au P. Gén. 1638.) En 1637, une épidémie éclate, inconnue des naturels, assez semblable à la vérole. La moitié succombe, en peu de mois. Presque tous les Pères sont atteints les premiers et gravement. Le deuil et la désolation partout. Consultés, les sorciers accusent les Jésuites de tout le mal. Convocation d'une assemblée générale (4 août). On délibère. Le Père de Brébeuf répond aux incriminations et aux menaces capitales. A une troisième séance, on vote la mort des missionnaires. Le 28 octobre, ils écrivent leur testament et chargent un ami sûr de le porter au P. Le Jeune à Québec. Il est écrit de la main du Supérieur. Celui-ci, avant de mourir, donne à tous un festin d'adieu, selon la coutume : résolution hardie et chevaleresque. L'on s'y rend en foule. Au milieu du repas, le Père proclame devant les convives les perfections du **Grand Esprit,** les récompenses et les châtiments de la vie future. Pas un mot d'approbation, pas un signe d'espoir. « Depuis le 6 novembre que nous achevâmes nos messes votives, en l'honneur de saint Joseph, nous avons joui d'un repos incroyable, en sorte que les Sauvages eux-mêmes s'en étonnaient entre eux avec raison. » La divine puissance avait opéré ce revirement inespéré. « Tous et chacun des Jésuites se comportèrent, jusqu'en 1640, avec une tranquille intrépidité, qui confondait les Indiens et assurait leur respect. » (V. Fr. Parkman.) Le 26 août 1638, le Père J. Lalemant le remplaçait comme Supérieur. En novembre 1640, les Pères de Brébeuf et Chaumonot se transportent chez les **Neutres,** au Nord du lac Erié, à 30 lieues des Hurons, comptant 40 bourgades peuplées d'environ 12.000 âmes. Les calomnies les y avaient devancées, jetant partout l'épouvante. Sachant que l'audace et la bravoure en imposent aux Sauvages, le P. de Brébeuf se rend aux assemblées et parcourt les villages, dont huit refusent de l'accueillir. Son compagnon rapporte que le Père eut, un soir à l'examen de conscience, une effrayante vision : un spectre furieux lui lance trois javelots successifs, mais chaque fois une main puissante les arrête. (**Autobiogr.** du P. Chaumonot.) « Demeurer plus

longtemps parmi les barbares, eût été les aigrir plutôt que les adoucir », écrit le P. Chaumonot. Quittant cette mission des **Saints-Anges**, ils regagnèrent celle de **Sainte-Marie**. « Notre chrétienté naissante chez les Hurons compte environ 60 personnes. » (Lett. du P. de Brébeuf, 20 août 1641.) C'était peu, en l'espace de sept ans. Mais, à lui seul, il avait baptisé plusieurs milliers d'enfants et d'adultes à l'agonie. En revenant de la nation **Neutre**, il tomba sur la glace et se cassa la clavicule : il n'en dit rien à personne. Dans l'été de 1641, il descend à Québec, ainsi que le Père du Péron, quatre Français et six Hurons. Par miracle, les voyageurs échappent à un parti de 500 Iroquois, qui rôdaient aux environs des Trois-Rivières (V. Campbell, t. II). Le Père séjourna trois années à Québec ou à Sillery, se livrant au ministère et à l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu. Le 17 sept. 1644, il est de retour en Huronnie, avec 20 soldats et les Pères Chabanel et Garreau. Dès lors, ce furent cinq années d'évangélisation fructueuse. Dix-huit apôtres déployèrent leur zèle à la conversion des bourgades huronnes : c'était l'heure de la moisson. Dieu permit, avant la destruction de ces peuplades, que le plus grand nombre acceptât le baptême et les croyances catholiques. C'est l'éternelle gloire des Jésuites martyrs d'avoir préparé tant d'obscurs martyrs pour le ciel.

Le 16 mars 1649, un millier d'Iroquois fondent sur les bourgades. **Saint-Louis**, où résident le Père de Brébeuf avec le P. Gabriel Lalemant, est envahi à l'aube du jour. Ce dernier baptise les néophytes, le premier confesse les adultes. Quatre-vingts Hurons seulement défendent les palissades : ils succombent sous l'effort du nombre. Arrêtés dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, les deux prêtres sont dépouillés de leurs habits et conduits à **Saint-Ignace** avec les autres captifs qui allaient périr. A l'entrée du bourg, ils traversent une longue et double rangée de Sauvages armés de bâtons, qui les frappent à la tête et sur toutes les parties du corps : prélude d'un sanglant calvaire. (**Relat.** de 1649.) Dans le village, l'on a dressé des poteaux pour y attacher les victimes. Aussitôt le Père de Brébeuf exhorte les chrétiens à regarder le ciel et à supporter les tourments, « la gloire qui les suit n'aura jamais de fin ». Tous de lui répondre : « Nous invoquerons Dieu jusqu'à la mort. » Parmi les bourreaux, plusieurs Hurons **iroquisés**, hier chrétiens, apostats aujourd'hui, tenaient à récompenser le prêtre, par un surcroît de cruauté, du bien qu'il leur avait fait. Attaché au poteau par les mains, le Père de Brébeuf est torturé le premier, sous les yeux de tous les prisonniers : alènes brûlantes enfoncées dans les chairs, ongles arrachés, tisons ardents promenés sur ses membres, haches rougies formant un collier à son cou. Il demeure ferme, impassible. Sa voix forte continue à ranimer les chrétiens, à prêcher Jésus-Christ. Alors, on lui tranche le nez, les lèvres, la langue; on lui fend la bouche jusqu'aux oreilles; on enfonce un fer rouge dans la gorge, dans sa bouche des charbons enflammés. Puis on le scalpe, couvrant la plaie vive de cendres chaudes; on coupe ses muscles par morceaux, qui sont grillés et mangés; on lui verse sur la tête de l'eau bouillante par dérision du baptême, avec force injures et ironiques blasphèmes. Enfin, l'on entoure son corps d'écorces enduites de résine, auxquelles on met le feu. Un chef lui ouvre le côté, en arrache le cœur et le dévore, tandis que les Sauvages boivent le sang qui jaillit de la plaie. Le martyr expira, le 16 mars, vers quatre heures du soir. Plusieurs Français et le Frère François Malherbe, envoyés de Sainte-Marie-du Saut, y rapportèrent son corps, défiguré et méconnaissable (V. Rochemonteix, t. II).

L'année suivante, en quittant la Huronnie, les Jésuites emportaient les reliques du martyr. Sa famille envoya dans la suite un buste d'argent, sur un socle octogonal d'ébène, pour servir de reliquaire à son chef : il est vénéré actuellement, avec quelques ossements des martyrs Gabriel Lalemant et Charles Garnier, à l'Hôtel-Dieu de Québec, puis à la chapelle des Jésuites.

En 1652, l'archevêque de Rouen demanda un document authentique de l'héroïcité de ses vertus : ce manuscrit a été conservé. Le collège des Jésuites à Cantorbéry (Angleterre) possède une relique insigne du martyr.

En 1886, le concile de Québec postulait à Rome l'introduction de sa cause de Béatification. « La vérité qui ressort de sa vie sublime, a écrit Parkman, est que ce missionnaire recélait un cœur de saint et de héros. »

En 1635 et en 1636, le Père de Brébeuf adressa deux **Relations** de la Huronnie au Père Paul Le Jeune. Le Donné, Christophe Regnault, qui finit sa vie à Caen, a écrit le **Récit véritable** de celui dont il fut le compagnon : il rapporta, trois jours après le massacre, les restes du Père de Brébeuf et ceux du Père Lalemant et il avoue avoir tout connu par les Hurons chrétiens qui furent épargnés : son **Récit**, retrouvé en France en 1883, a été déposé aux **Archives fédérales** à Ottawa.

Les archéologues se sont efforcés de retrouver, au Nord du lac Ontario, dans ce qui fut jadis le pays des Hurons, les lieux où les missionnaires subirent le martyre. Une église

monumentale a été érigée en leur commémoration à Penetanguishene. En 1907, l'archevêque de Toronto bénissait, non loin du lac Simcoe, sur une colline de Waubaushene, un sanctuaire où viennent de nombreux pèlerins, dévots des Bienheureux Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant.

Bibl. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-Fr.*, t. I, Paris, 1895; T. J. Campbell, S. J., *Pioneer Priests*, New-York, 1910; E.-J. Devine, S. J., *John de Brébeuf*, opusc., Montréal, 1915; *Etudes*, Paris, 1925; Rapport de l'Archiv., Québec, 1924-25; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925.

BREBEUF (Pensionnat Jean-de-), institué en vue de recueillir les jeunes gens destinés à parcourir les étapes du cours classique enseigné en langue française.

Les Pères Jésuites ont entrepris cette œuvre en la séparant de leur collège Sainte-Marie (V. ce mot), désormais ouvert à l'usage des externes. L'édifice est situé sur le versant septentrional de la Montagne, jadis le **Mont-Royal** de Jacques Cartier dans l'île de Montréal, en retrait du Chemin-Sainte-Catherine entre l'avenue Maplewood et à l'angle de la rue De Celles. Ses proportions permettent de donner asile à cinq ou six cents pensionnaires. L'institution est mise à bon droit sous le vocable de l'apôtre des Hurons, l'héroïque martyr Jean de Brébeuf.

Bibl. — Annuaire du *Pensionnat*, 1929-30.

BREDA (Traité de) lequel, moyennant quelques cessions d'îles, restituait l'Acadie à la France (V. **Morillon**).

Bréda, ville du Brabant septentrional en Hollande, qui compte aujourd'hui environ 30.000 âmes, fut jadis une place forte; elle fut assiégée et prise par les Espagnols en 1581, par Maurice de Nassau en 1590, par Spinola en 1625, par Frédéric-Henri en 1637 et par Dumouriez en 1793 : elle avait été acquise à la Hollande par le traité de Westphalie en 1648.

En juin-juillet 1667, sous la médiation de la Suède, des conférences préliminaires s'ouvraient à Bréda entre les représentants de l'Angleterre, de la Hollande, de la France. L'amiral hollandais Ruyter, vainqueur, venait de faire trembler tout Londres. Cette audacieuse irruption aplanit tous les obstacles. Louis XIV allié des Hollandais, n'avait engagé aucune unité dans la mêlée, se bornant à l'envoi de 8.000 hommes aux Pays-Bas. Le 31 juillet, malgré la véhémente opposition des Anglo-Américains et grâce aux laborieuses négociations du comte d'Estrades, le traité décide, par les articles 10 et 11, que « en échange de la moitié de l'île Saint-Christophe, de la restitution des îles Montserrat et Antigoa, aux Antilles, le roi de la Grande-Bretagne, Charles II, rendra le pays appelé **Acadie**, dont le roi de France a joui antérieurement et, pour exécuter cette restitution, le roi de la Grande-Bretagne, incontinent après la *ratification* de la présente alliance, fournira au roi très Chrétien tous actes et mandements, expédiés dûment et en bonne forme, nécessaires à cet effet. »

Bibl. — C. Dareste, *Hist. d'un Peuple*, t. V, Paris, 1884; Em. Lauvrière, *La Tragéd. d'un Peuple*, t. I, ib., 1922; Can. and Prov. index, Toronto, 1917.

BRESLAY (René-Charles de) (1658-1735), gentilhomme de la chambre du roi, prêtre, Sulpicien, vicaire, curé, missionnaire, grand vicaire.

Il naquit au Mans en juin 1658, entra à la Cour en 1679 en qualité de gentilhomme servant de la chambre du roi, vendit sa charge et se fit admettre au Séminaire de Saint-Sulpice en 1689. Ordonné prêtre en 1694, il fut vicaire à Montréal (1694-96), curé (1696-1703) de Notre-Dame, puis de Sainte-Anne-de-Bellevue (1703-19), absent en France (1719-20). Transféré à l'île Saint-Jean, il fonda la cure de Port-Lajoie (1720-23), évangélisa Beaubassin (1722-23) et fit un nouveau voyage en France. En novembre 1724, il est curé de Port-Royal jusqu'en 1730; le lieutenant Armstrong (V. ce nom) l'en chassa en 1728; mais il revint en 1729. Retiré au Séminaire de Paris, il y mourut le 4 décembre 1775.

Bibl. — J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. III, 1918; Arch. can., t. II, Ottawa, 1905; H. d'Arles, *Acadie*, t. I, Québec, 1916.

BRESSANI (François-Joseph) (1612-72), prêtre, Jésuite, professeur, missionnaire, auteur d'une **Relation**.

Né à Rome le 6 mai 1612, il entra dans la Compagnie de Jésus en 1626, étudia la philosophie au Collège romain (1628-30), professa à Tivoli (1631-33), fit sa théologie à Rome et à Paris (1636-38). Il enseigna la rhétorique, la philosophie, les mathématiques (1638-42) et fut élevé à la prêtrise. Missionnaire à Québec (1642-43), il exerça le ministère aux Trois-Rivières (1643-44).

En route pour le pays des Hurons, accompagné d'un Français et de six Sauvages chrétiens, le 27 avril 1644, ses trois canots tombent soudain dans une embuscade d'Iroquois, près du fort Richelieu. Prisonniers, on les emmène à Ossernenon, portant les bagages, marchant pieds-nus, à jeun jusqu'à trois ou quatre heures du soir, souvent tout le jour, roués de coups. Le 15 mai, rencontre de 400

Sauvages qui leur arrachent leurs vêtements et les font marcher en tête; les jeunes gens armés d'un bâton forment une double haie, le premier seul tenant un couteau; celui-ci, barrant au Père le passage, lui saisit la main gauche et la fend entre l'annulaire et le petit doigt avec force et violence. Les autres en deux rangées le frappent jusqu'à son arrivée au théâtre fait d'écorces grossières, d'où la foule le pouvait voir et se moquer. Il était couvert de sang que gelait le vent froid et les enfants le piquaient et lui arrachaient la barbe et les cheveux. Le soir venu, on le brûle avec des tisons ardents et des pierres rougies au foyer, enlevant les ongles avec les dents, coupant une phalange et une seconde le lendemain : il ne lui reste plus qu'un seul doigt entier. Partis le 26 mai, on arrive en quelques jours à Ossernenon, où on renouvelle les mêmes supplices : coups de bâtons et de poing, mains fendues, phalanges tranchées, dislocation des pieds, suspension par les membres, brûlures renouvelées partout. Il devint si horrible à voir qu'on s'en éloignait, excepté les bourreaux; couvert d'insectes et les vers dans les plaies, le forçant à regarder la mort comme un gain : mais elle ne vint pas. Le 19 juin, il est donné à une vieille femme, en place de son aïeul tué jadis par les Hurons; elle le racheta de leurs mains au prix de quelques grains de porcelaine. Comme elle trouva le Jésuite trop infirme et trop maladroit pour lui rendre service, elle le vendit aux Hollandais de Corlaer pour la somme de 300 francs, au mois de septembre. En vertu d'un passeport signé de Kieft, gouverneur de la Nouvelle-Amsterdam, le 20 septembre, on l'embarqua pour La Rochelle. Il débarqua, après 55 jours de traversée, à l'île de Ré; et il dut quêter pour atteindre une maison de son Ordre.

A Rome, le pape Innocent X lui baisa les mains en disant : « Vous les avez mutilées en prêchant l'Evangile : on ne peut vous priver de l'honneur de dire la messe. » En 1645, il revint à Québec gagnant la Huronnie en automne, où il visita 23 bourgades en six mois. En 1648, il s'aperçut que les Iroquois cernaient la région et, suivi de 150 Horons, il se fraya un passage jusqu'à Ville-Marie et descendit à Québec. Le 6 août 1648, 60 canots remontent en Huronnie, emmenant le Père et d'autres missionnaires, 26 Français dont 12 soldats. Ayant atteint le fort Sainte-Marie du Saut, il est témoin de l'incendie du village par les Iroquois et s'enfuit avec les néophytes à Saint-Joseph. En septembre 1649, il se rend de nouveau à Québec réclamer des secours pressants. Il n'y en avait nulle part. Six jours après, il voulut reprendre la route des pays d'en haut; mais à Ville-Marie, l'exode des malheureux restes des Hurons vers l'île d'Orléans les attacha à leurs pas, ayant rejoint leur flottille de 23 canots à 20 lieues en amont de Montréal. Une embuscade de 10 Iroquois vient fondre sur les gens endormis. Le Père crie le premier : Aux armes! Il y a six tués de chaque côté et deux Iroquois prisonniers. Trois flèches ont frappé le Père à la tête. Le 28 juillet 1650, il est de retour à Québec.

Le 2 novembre suivant, l'obéissance le rendait à sa patrie, en raison de ses forces épuisées. En Italie, il se fit remarquer comme orateur dans les grandes villes; la renommée de ses tortures touchait surtout les âmes. Il mourut à Florence le 9 septembre 1672. On a de lui en italien **Breve Relazione**, publiée en 1653, ou **Relation abrégée de la Nouvelle-France**, traduction française de 1852.

BIBL. — C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. II, Paris, 1895; T. J. Campbell, S. J., *Pioneer Priests*, t. I, New-York, 1908; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, Cleveland, 1901; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. I, Montréal, 1910.

BRETT (Robert-George), docteur en médecine, fondateur du sanatorium de Banff, député, président du Conseil, lieutenant-gouverneur.

La famille, d'origine irlandaise protestante, est classée au rang des pionniers du comté Middlesex dans l'Ontario. Fils de James et de Catherine Mallon, Robert est né à Strathroy, le 15 novembre 1851, y fit ses études primaires et les secondaires à l'Université de Toronto. En 1876, ses parents l'envoyaient suivre les cours de médecine à New-York, puis à Philadelphie, enfin à Vienne (Autriche) en 1894. Le jeune homme obtint le diplôme de docteur en 1874; et, en 1880, il émigra au Manitoba. Là, il devint l'un des fondateurs du collège médical, où il enseigna diverses branches de son art. De 1885 à 1915, il a été le promoteur des écoles de médecine des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta : en 1886, il créa le sanatorium de Banff, en 1909, y fonda l'hôpital qui porte son nom. Simultanément (1888-1901), il fut membre de l'Assemblée des Territoires, président du Conseil exécutif et chef de l'opposition. En 1915, il fut promu lieutenant-gouverneur de l'Alberta et, en 1920, on prorogea son mandat; il devint colonel honoraire du 82e bataillon, durant la Grande Guerre. Le 26 juin 1878, il a épousé Louisa, fille de Samuel Hungerford, qui lui a donné un fils, le docteur Robert Henry, qui réside à Banff.

BIBL. — J. H. Morgan, *Cel. Men*, Toronto, 1918; Can. Parl. Guide, Ottawa, 1923; Can. and Prov., index, Toronto, 1917.

BREYNAT (Gabriel-Joseph-Elie), prêtre, Oblat de Marie-Immaculée, missionnaire, évêque, premier Vicaire apostolique du Mackenzie.

Fils d'Antoine et de Philomène Lara, il est né le 6 octobre 1867 à Saint-Vallier, au dio-

Mgr Breynat.

cèse de Valence (France), a fait ses études classiques au séminaire, entra au noviciat des Missionnaires Oblats en mai 1888 et a prononcé ses vœux le 5 juin 1890. Ordonné prêtre le 21 février 1892, il fut désigné pour les missions du pôle arctique, où il s'est dévoué à l'évangélisation des indigènes. Préconisé le 22 juillet 1901 évêque titulaire d'**Adramyte** (en Asie Proconsulaire, auj. Adramyt ou Edrémit, sur le golfe de ce nom, dép. d'Ephèse), et premier Vicaire apostolique du Mackenzie, il fut sacré, le 6 avril 1902, dans la cathédrale de Saint-Albert (Alberta), par Mgr Grouard, vicaire apostolique alors d'Athabaska. Toutes les missions du vicariat sont desservies par les Missionnaires de l'Institut des Oblats. Sa Grandeur réside au **Fort Résolution** sur le Grand-Lac-des-Esclaves.

Bibl. — R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans l'Ouest canad.*, tabl. gén., t. IV, Montréal, 1923; J.-B. A. *Allaire, Dict. biogr. du Clergé*, t. II, Saint-Hyacinthe, 1908; Can. ecclés., Montréal, 1928.

BRIAND (Jean-Olivier) (1715-94), septième évêque de Québec et de la Nouvelle-France.

Il naquit, le 23 janvier 1715, à Plérin, dans les Côtes-du-Nord, au diocèse de Saint-Brieuc, où il fit ses études secondaires et théologiques. Ordonné prêtre le 16 mars 1739, il fut nommé vicaire dans sa paroisse natale, dont son oncle, Jean-Joseph Briand était le pasteur. Après deux ans, il suivit au Canada son compatriote Mgr de Pontbriand, nommé à l'évêché de Québec.

Durant vingt-cinq années, l'abbé Briand seconda son administration, comme vicaire, chanoine, théologal, doyen du chapitre, grand vicaire. A la bataille de Sainte-Foy, il se dévoua nuit et jour au chevet des blessés et des mourants, qui affluaient dans les hôpitaux. Le 2 juillet 1760, pour se conformer aux intentions de son évêque décédé à Montréal, il réunit le chapitre : le Sulpicien de Montgolfier est nommé grand vicaire pour le gouvernement de Montréal, l'abbé Perreault pour celui des Trois-Rivières, l'abbé Maillard en Acadie, le Jésuite Beaudoin en Louisiane, l'abbé Forget au pays des Illinois. A Québec, le grand vicaire sut plaire à tous, Canadiens et Anglais. Il s'aperçut que, avec le changement de possesseurs de la colonie, les devoirs avaient changé et que la religion elle-même pouvait y gagner. A l'occasion du

Mgr Briand.

mariage de George III, en 1762, il ordonna un **Te Deum** solennel d'action de grâces. Le 10 mars 1763, il en commanda un autre, à la signature du traité de Paris : dans son mandement, il exige « une parfaite obéissance, une exacte fidélité, un inviolable et sincère

attachement au nouveau monarque et aux intérêts de la nation ». Comme nouvel évêque, le chapitre fait choix de M. de Montgolfier. Passé à Londres, l'élu vit le roi qui consentit à sa nomination, mais non sans l'agrément du gouverneur de la colonie. Le général Murray opposa un refus formel. Le Chapitre désigne alors l'abbé Briand, qui est agréé par le gouverneur.

Après quatorze mois de démarches et d'instances, l'abbé Briand est autorisé à quitter Londres et à se rendre en France. Il y reçut les bulles, émises par Rome le 21 janvier 1766. Le 16 mars, il était sacré privément, à Suresnes, par Mgr de Termont, évêque de Blois. Après un mois de séjour à Plérin, il retourna à Londres, où il reçut un favorable accueil. Le 28 juin, il était de retour à Québec, où son arrivée provoquait des transports d'allégresse. Toutefois la chancellerie britannique ne lui reconnaît que le titre de **Surintendant de l'Eglise romaine** et non encore celui d'**évêque de Québec.** Les conjonctures étaient alors fort épineuses : la guerre avait détruit la cathédrale, le palais épiscopal, les églises, les maisons d'école et de charité. Des paroisses étaient sans pasteurs, des établissements sans élèves ni professeurs; et Carleton s'opposa au maintien du Chapitre. Mais le zèle de l'évêque lui inspira la force de restaurer beaucoup. Il cultiva avec soin les vocations sacerdotales, ordonnant 90 prêtres durant son épiscopat. Il sollicita de Rome et obtint deux évêques en permanence, l'un titulaire, l'autre coadjuteur avec future succession, dans le dessein de prévenir de nouveaux embarras venant de Londres. On lui accorda le privilège de sacrer un évêque sans la présence des deux assistants canoniques. En 1772, il donna la consécration à Mgr Mariaucheau d'Esglis.

En 1774, le Congrès américain tenta de provoquer les Canadiens à la rébellion contre la métropole. Le 29 mai 1775, l'évêque national publiait un mandement, où il faisait appel à la loyauté et à la conscience de son peuple. Il multiplia les avis et les démarches. Il intima au clergé des instructions précises. Il se détermina même à décréter l'interdiction des sacrements pour tous les Canadiens rebelles, dans un autre mandement de 1776. A la fin des hostilités, il prescrivit le chant du **Te Deum.**

Il visita souvent, au moins en partie, son immense diocèse. Des infirmités vinrent bientôt l'arrêter dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Il travailla alors à composer un nouveau catéchisme. En 1784, il abandonna l'administration à son coadjuteur, auquel il donna un aide dans la personne de l'abbé Hubert (V. ce nom). Il mourut le 25 juin 1794, six ans après Mgr d'Esglis, un mois après Mgr Bailly.

Bibl. — Mgr H. Têtu, *Les Evêq. de Québec*, 1889; Aug. Gosselin, *L'Egl. du Can.*, Québec, 1914; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la N.-F. au XVIII^e siècle*, t. II, Paris, 1900; Th. Chapais, *Cours d'hist. du Can.*, t. I-II, Québec, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925.

BROCK (Sir Isaac) (1769-1812), enseigne, lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, major-général, administrateur.

Le huitième enfant de John et d'Elizabeth de L'Isle, il naquit au port Saint-Pierre, île Guernesey, le 6 octobre 1769. En 1785, il acheta une commission d'enseigne au 8^e régiment d'infanterie, devint lieutenant en 1790, et capitaine le 16 décembre de la même année. En 1791, il leva une compagnie et entra au 49^e régiment et servit alors deux ans aux Indes occidentales : il en revint avec un permis de santé. Promu major en 1795 et lieutenant-colonel en 1797, il accompagna sir Ralph Abercromby dans l'expédition de Hollande. En 1801, il était commandant en second dans les opérations de la Baltique.

L'année suivante, on l'envoie au Canada, où il fit preuve de force morale en réprimant les mutins au fort George : il en eut le commandement (1803-04). Il suggéra en haut lieu l'établissement sur des terres des vétérans, aux frais de l'Etat, pour éliminer les esprits chagrins ou rebelles. Promu colonel le 30 octobre 1805, il fut nommé commandant des troupes à Québec en 1906, après un séjour qu'il venait de faire à Londres. Il s'appliqua à consolider les fortifications de la place et ordonna de construire des voiliers pour les grands lacs intérieurs. En 1807, les volontaires furent soumis aux exercices militaires, confiant dans la loyauté des Canadiens français et provoquant la levée de recrues écossaises à Glengarry. En 1808, on le transféra à Montréal avec le grade de brigadier-général. Ses aspirations le tournaient vers le service en Europe alors toute en feu : mais le ministère de Londres se refusa à son éloignement. Lui-même se persuadait que le conflit avec la République voisine était inévitable. En 1810, envoyé dans le Haut-Canada, il établit ses quartiers généraux au fort George, en vue de prévenir l'alliance des Indiens avec les Américains. En 1811, on le proclama major-général et à la fois président et administrateur du Haut-Canada en l'absence de Gore. En décembre, il envoya à sir Prévost un plan de campagne, en prévision d'une invasion prochaine : il y recommandait l'agression en s'emparant de Détroit et de Michillimakinac et en renforçant les forces navales des lacs. En janvier 1812, la permission du

retour en Europe, si longtemps désirée, venait l'y rappeler; mais, convaincu de la gravité de la situation coloniale, son esprit de dévouement le porta à un refus respectueux. Il se livra aussitôt à former de solides miliciens de réserve, distribués en compagnies. Toutefois son embarras s'accroissait sans cesse : la métropole ne lui envoyait ni hommes, ni argent; sans compter un certain esprit d'hostilité de la part de l'Assemblée du Haut-Canada. Il confia au major-général Ædneas Shaw le commandement des communications entre Kingston et Cornwall, se réservant celles entre Niagara et Amherstburg. L'alliance des tribus indigènes retint fortement ses préoccupations. Ce qui le peinait beaucoup, c'était les fournitures militaires de toute sorte dont il avait un pressant besoin : il lui fallait substituer les billets au numéraire pour la solde.

En juin 1812, vint la proclamation des hostilités. Il se retira au fort George, rangea ses troupes sur la frontière, lança les ordres de s'emparer de Michillimakinac, souleva les esprits dans les rangs de la milice, répondit fièrement aux proclamations du général Hull, rassura les membres de l'Assemblée législative avec enthousiasme, qu'il prorogea sur-le-champ. Puis il passa des paroles aux actes, marchant le premier à la frontière, où il rencontra, pour la première fois, le brave Tecumseh (V. ce nom). Ayant réparti ses hommes en trois brigades, il alla attaquer Détroit, où se trouvait le général Hull. Celui-ci capitula le 16 août et ainsi abandonna le Michigan. Le vainqueur fut acclamé à York (Toronto); mais l'armistice que le gouverneur Prévost accorda au major-général Henry Dearborn vint annihiler son exploit. Il n'avait plus qu'à se croiser les bras, tandis que les Américains fortifiaient leurs positions le long de la frontière. Le 13 octobre devait être témoin de son triomphe final à la bataille de **Queenston Heights** : nommé chevalier du Bain, trois jours auparavant, il fut tué au champ d'honneur, célibataire, mais héros du Haut-Canada.

Le village d'**Elizabethtown**, fondé en 1785, a perpétué son nom en s'appelant **Brockville** en 1812.

Bibl. — The Makers of Can., tabl. gén., 1911; Dict. of Nat. Biogr.; W. Wood, *War of 1812*, Toronto, 1918; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ib., 1926; Can. and Prov., Index, ib., 1917.

BRODEUR (Louis-Philippe) (1862-1924), avocat, homme politique, président des Communes, ministre, juge de la Cour Suprême, lieutenant-gouverneur.

L'ancêtre familial, Jean Le Brodeur, sieur de la Vigne, était fils de Jean et de Françoise Frogent, habitant Nieulle-Dolent en Vendée actuelle. Né en 1653, il émigra en Nouvelle-France et se maria à Boucherville en 1679 à Marie-Anne, fille de Michel Messier, seigneur du Cap-Saint-Michel, et d'Anne Le Moyne (V. ce nom). Le dernier de leurs seize enfants, Christophe, né à Varennes en 1707, se maria en 1734 à Marguerite Bousquet, en eut cinq enfants dont le dernier, Jean-Baptiste, fut la tige de la troisième génération. Né à Varennes en 1748, il vint s'établir à Belœil vers 1770, ayant épousé Marie Hébert : il décéda en 1810. L'un des enfants, appelé Christophe, né en 1781, s'unit à Marie Séné en 1804 et mourut en 1848. Toussaint, son fils, né en 1818, prit part à la bataille de Saint-Charles (1837) dans les rangs des Patriotes, se maria (1839) à Justine Lambert fille de Pierre, tué dans cette rencontre; il mourut en 1884.

L'un de ses enfants, Louis-Philippe, naquit à Belœil, le 21 août 1862, fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, étudia le droit à Laval de Montréal et s'inscrivit au barreau en 1884, s'associant aussitôt à l'avocat H. Mercier, à Montréal. Mais il ne tarda guère à s'intéresser aux luttes politiques, en écrivant dans les journaux une série d'articles favorables aux libéraux (1881-90). Elu député du comté Rouville en 1896, il vit ses électeurs lui renouveler son mandat (1900-1908). En 1901, il fut élu président des Communes; en janvier 1904, promu ministre du Revenu de l'Intérieur : la loi qu'il fit adopter contre les trusts ou accaparements des tabacs eut un plein succès, qui fut apprécié même aux Etats-Unis; en février 1906, il devient ministre de la Marine et des Pêcheries. En 1907, on le choisit comme l'un des délégués chargés de représenter le Canada à la Conférence impériale de Londres et de négocier à Paris un premier traité de commerce avec la France : ce fut le point de départ des plus amicales relations; en 1909, il représenta de nouveau le Canada à la Conférence impériale. En 1910, il prépara la rédaction et proposa aux Communes l'adoption du bill relatif à l'établissement d'une Marine fédérale. L'année suivante, il est de nouveau délégué à la Conférence impériale, ainsi qu'au couronnement du roi George V; le 11 août, au retour, le Conseil privé du Canada le nommait juge puîné de la Cour Suprême, fonction qu'il exerça, l'espace de douze années. Ayant donné sa démission, il consentit, en novembre 1923, à accepter la charge de lieutenant-gouverneur de Québec; sa santé, bien ébranlée depuis 1918, fléchit soudain le 2 février 1924.

En juin 1887, il avait épousé Emma, fille

du notaire J.-R. Brillon, de Beloeil, et en a eu cinq enfants :

Regnier, avocat, marié à l'une des filles du sénateur J.-M. Wilson, de Montréal, et père de plusieurs enfants;

Victor, lieutenant et capitaine de vaisseau, marié et père d'un enfant;

Jean-Charles, ingénieur des mines, et **Wilfrid,** commis de banque à Montréal;

Berthe, mariée à J.-C. de Lorimier (V. ce nom).

BIBL. — *Le Soleil,* journ. de Québec, 2 janv. 1924; Can. Parl. Guide, Ottawa, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.,* Toronto, 1926.

BRONDEL (Jean-Baptiste) (1841-1903), prêtre, missionnaire, curé, deuxième évêque de Victoria.

Il naquit à Malines, en Belgique, en 1841, entra dans les ordres et fut promu à la prêtrise en 1863. Devenu missionnaire en Orégon, il avait la charge de la paroisse de Steilacom, au territoire de Washington. Préconisé évêque de Victoria, il fut sacré le 14 décembre 1879. Sur l'île Vancouver, les rangs du clergé catholique étaient si restreints que fort peu de nouveaux postes ou de simples succursales se pouvaient fonder. L'évêque, aidé d'un ou de deux prêtres, veillait sur les catholiques de la capitale. En 1884, il fut transféré au siège du nouveau diocèse d'Hélèna, dans le Montana. Il y est décédé en 1903.

BIBL. — R. P. A. Morice, O. M. I., *Hist. de l'Egl. cath. dans le N.-O. can.,* t. IV, Montréal, 1923; Can. ecclés., Montréal, 1917.

BROUILLAN (Jacques-François de) (1651-1705), lieutenant, capitaine, gouverneur, chevalier de Saint-Louis. — **Bourrouillan,** bourg actuel dans le Gers en Gascogne.

Né en 1651, à Bourrouillan, il embrassa la carrière des armes : sept de ses frères furent tués à l'ennemi. Lieutenant d'infanterie, il fut promu capitaine et commandant à Plaisance (V. ce mot) le 1er juin 1690, ses instructions datant du 17 février suivant. Il s'embarqua à Saint-Nazaire avec 25 hommes de garnison à bord du **Joli,** tandis que le négociant Descazeaux de Nantes allait sur son propre vaisseau à sa pêche sédentaire de Plaisance. M. de Brouillan, ayant abordé en 1691, succédait au sieur Parat (V. ce nom) et réunit sa recrue aux 15 hommes que commandait le sieur Pastour de Costebelle (V. ce nom). On lui avait prescrit de tout organiser pour la défense de la place et d'imprimer à la petite colonie un nouvel essor de prospérité.

Dès le débarquement, le gouverneur, doté d'un coup d'œil et d'un caractère analogue au tempérament moral de son compatriote, le comte de Frontenac, fit travailler à l'érection du fort Saint-Louis dont il couvrit les approches de redoutes mises en batteries. Le 8 août 1692, la **Sainte-Anne,** venant de Québec et portant le baron de La Hontan (V. ce nom), fait escale à Plaisance. Durant un mois, le bâtiment y attendit le départ de la flottille des pêcheurs dans le dessein de la protéger en mer et, le 14 septembre, 50 bateaux étaient rassemblés sous les bastions, prêts à mettre à la voile. Soudain, vers les deux heures de l'après-midi, on signale une escadre anglaise de cinq unités, qui vint mouiller l'ancre au cap Sainte-Marie, dans l'anse de Pourchet, à cinq lieues du fort : le lendemain, l'escadre, toutes voiles déployées, entrait dans la rade. M. de Brouillan assemble incontinent ses officiers, les sieurs Pastour et de Saint-Ovide son fils, ainsi que les capitaines des bateaux pêcheurs qui jurent de prêter main-forte. Aussitôt il fait barrer l'étroit goulet de quatre câbles, assigne sa place à chaque canonnier, détache le baron de La Hontan avec 60 matelots basques à l'endroit nommé **La Fontaine,** situé à un quart de lieue en avant du fort, afin de prévenir une descente des Anglais. Le 17, on aperçoit 700 à 800 ennemis s'approcher en chaloupes vers cette embuscade. Mais les Basques se démasquent trop tôt et les premières chaloupes vont atterrir à une demi-lieue plus bas : l'ennemi y met le feu aux cabanes et aux séchoirs de pêche, se rembarquant à la hâte. Le gouverneur, dans l'intervalle, continue à fortifier les hauteurs, pendant que l'escadre se range en ligne pour bombarder la place. Le 18, une chaloupe part de l'amiral vers le fort : on venait parlementer pour échange de prisonniers; le gouverneur envoie les officiers de Costebelle et de La Hontan à l'amiral, qui les accueille avec courtoisie : il voulait en réalité connaître les forces françaises. Dès qu'ils sont de retour, il fait bander les yeux au parlementaire qui avoue alors que l'amiral Williams l'envoyait faire la sommation de capituler. Peu après, M. de Brouillan ouvre le feu sur l'escadre avec toutes ses batteries au cri répété de **Vive le roi!** Aussitôt les Anglais de répondre. Durant six heures, l'action est très vive de part et d'autre : deux mille coups furent échangés, les vaisseaux ont leurs manœuvres hachées et ont souffert dans leurs œuvres vives; les Français se servaient des boulets anglais. Enfin l'escadre bat en retraite. Dans une lettre officielle, M. de Brouillan comble d'éloges officiers et matelots : le 1er mars 1693, le ministre lui accorde une gratification de 500 livres.

Rendu à Versailles, le baron de La Hontan

reçut du roi la lieutenance de Plaisance; il est de retour le 20 juin 1693. Mais le Gascon et le Béarnais ne purent s'entendre : le baron s'évadait furtivement à la fin de l'année. En automne, la flotte de l'amiral Francis Wheeler, forte de 24 voiles, vint assiéger la place : l'amiral pensait l'enlever en un coup de main : il se contenta d'y lancer quelques décharges d'artillerie et repartit sans même tenter un débarquement.

En 1696, le roi envoie Pierre d'Iberville chasser les Anglais de toute l'île. Sans l'attendre, M. de Brouillan marche sur Saint-Jean, des navires malouins ayant rallié les vaisseaux du roi : il captura plusieurs bâtiments ennemis et s'empara de quelques postes de la côte. A Plaisance, M. d'Iberville vint le rejoindre. Après certains refus du gouverneur, les deux chefs s'accordent en combinant une attaque simultanée par terre et par mer (V. Iberville).

En 1698, passé en France, M. de Brouillan est décoré de la croix de Saint-Louis. Puis il revint à son poste, pour retourner encore à Paris en 1700 (V. Arch. fédér. Ottawa, vol. 132).

Le 28 mars 1701, émanait « un ordre du roi qui commet le sieur de Brouillan pour commander en Acadie, à la place de feu le sieur de Villebon, et mande au gouverneur M. de Callières de le faire reconnaître ». Dans un mémoire du roi, il est dit au gouverneur « qu'il faut rétablir le fort de Port-Royal détruit par les Anglais et construire d'autres forts au port Rasoir, ou à La Hève, ou à Chédabouctou; qu'il donnera avis de sa nomination aux autorités de Boston et s'efforcera de faire un traité d'union qui ne pourra être rompu que par un an d'avis ». Dans son premier mémoire, M. de Brouillan raconte « qu'il fut contraint d'atterrir à Chibouctou (Halifax), l'un des plus beaux ports que la nature puisse former, y mettant les vaisseaux en sûreté; qu'il y a rencontré 200 à 300 Sauvages évangélisés qui réclament les services d'un prêtre; qu'il a fait un trajet de 60 lieues jusqu'à Port-Royal, passant par La Hève et les Mines où tous les habitants vivent à l'aise » (10 juin 1701). Deux jours après, il convoque une assemblée générale des habitants qui se laissent persuader pour l'érection du fort, destiné à les protéger. Trouvant le fort Saint-Jean inutile, il se décide à le démolir et à transporter le matériel à Port-Royal. Il écrit au roi ensuite pour demander plus d'indépendance, le titre de lieutenant-général du roi, un traitement plus élevé, énumérant les services rendus à la Couronne depuis 32 ans et faisant parler ses blessures. Rien ne se fit dans ces divers sens. (V. **Lauvrière**, t. I.)

Le 15 mars 1702, le ministre lui exprime toute sa satisfaction de l'activité de ses démarches, lui concédant la mine de fer de la baie Sainte-Marie. L'année suivante, M. de Pontchartrain, tout entier aux armements de la Guerre de Succession d'Espagne, lui accorde 20.000 livres pour les troupes et les fortifications au lieu de 65.000 qu'il jugeait nécessaires, sans aucun envoi de nouvelles recrues qu'il sollicitait au nombre de 800. Néanmoins, du 2 au 20 juillet, le gouverneur défend avec une poignée d'hommes son fort contre les nombreuses troupes de Church (V. ce nom), qui a tout ravagé dans les alentours. D'après M. Lauvrière, la cabale de Mathieu Des Goutins entravait les agissements du gouverneur dans toutes ses fonctions par des plaintes et des dénonciations incessantes qu'il adressait à la Cour. Le 4 juin 1704, le ministre lui fait part de ces griefs dont il mentionne plusieurs, l'assurant toutefois que Sa Majesté lui accordera le port **Rossignol**, ainsi que le congé qu'il demande pour faire panser ses blessures. L'hiver suivant, le gouverneur rentre en France, laissant le commandement à M. de Bonaventure (V. ce nom). Le 5 mars 1705, il rédige à Versailles un **Mémoire** qui est une réponse très serrée à toutes les accusations soulevées contre son administration (V. J.-E. Roy, Le Baron de La Hontan). Le ministre daigna lui faire crédit de ses bons services et le renvoya à son gouvernement. Embarqué à bord du **Profond**, il y mourut, le 22 septembre, presque à l'entrée de la baie de Chibouctou (Halifax). Son cœur fut transporté à Port-Royal et fut enterré, le 3 octobre, « au pied de la croix du cap où l'on doit bâtir une chapelle ». En 1708, les Bostonnais envahisseurs le déterraient pour le jeter au vent : c'est le texte même du gouverneur Dudley (V. ce nom).

Le Château de Bourrouillan existe encore dans la paroisse de ce nom; l'on y conserve, sur l'une des terrasses, deux canons provenant de Plaisance, don fait au gouverneur pour avoir triomphé de l'attaque des Anglais en 1692 (V. **Saint-Ovide**).

Bibl. — H. Lorin, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895; A. Cazauran, *Baronnie de Bourrouillan*, ib., 1887; J.-E. Roy, *Le Baron de La Hontan*, Lévis, 1903; It., *Rapp. des Arch. can.*, Ottawa, 1911; E. Lauvrière, *La Trag. d'un Peuple*, t. I, Paris, 1922; Bull. des Rech. hist., tabl. gén., Beauceville, 1925; Ad. Shortt, *Docum. fr.*, Ottawa, 1925.

BROWN (Thomas Storrow) (1803-88), journaliste, ami des **Patriotes**, commandant des troupes rebelles, écrivain.

Fils de Henry, greffier des testaments et petit-fils d'un loyaliste, il naquit à Saint-

Andrew's, au Nouveau-Brunswick en 1803. Il suivit jeune encore la famille à Montréal. En 1832, il y fonda **The Vindicator** et se livra aux transactions commerciales : mais bientôt la politique conquit toutes ses sympathies. Libéral très ardent, il alla presque aux confins du radicalisme.

Les **Fils de la liberté** le nommèrent chef du service militaire, ayant sous ses ordres six chefs des circonscriptions. Le 6 novembre 1837, les Patriotes et les membres du **Doric Club** entraient dans la mêlée contre les **Constitutionnels** ou **Loyalistes**, partisans du pouvoir. Ayant appris que l'on avait émis contre lui un mandat d'arrêt, où il était accusé de haute trahison, il quitta Montréal; le 25 du mois, il commandait les rebelles, qui en vinrent aux mains avec les troupes de Wetherall. Après la défaite de Saint-Charles, il se dirigea vers Saint-Denis de Richelieu, où il s'unit à Wolfred Nelson (V. ce nom) victorieux : tous deux, avec G.-E. Cartier, y séjournaient jusqu'au 2 décembre, s'efforçant d'engager la foule à tenter un nouvel assaut contre la milice du colonel Gore : ce fut en vain. Thomas Brown réussit seul à franchir la frontière des Etats-Unis. Là, de 1839 à 1842, il vécut du salaire de journaliste à Saint-Augustin, en Floride.

A la promulgation du décret d'amnistie, il rentra à Montréal en 1844. Il s'occupa dans la suite des affaires publiques, fournissant de vigoureux articles à la presse. Il consacra beaucoup de son temps aux œuvres de charité, à la campagne de tempérance pour laquelle il écrivit sa brochure **Strong Drink** (Boisson forte). En 1871, il prononça à Montebello le panégyrique de son ami Papineau. En 1876, la complète cécité le força au repos absolu. Mais, secondé par un secrétaire, il fit rédiger ses notes et ses mémoires, ainsi que sa correspondance. Le 24 juin 1884, M. Beaudry, maire de Montréal, le plaça à ses côtés dans sa voiture et il fut acclamé par la foule dans le cortège des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Il mourut en décembre 1888 : il avait publié en 1864 **The Hist. of the Grand Trunk Railway**, à Québec.

Bibl. — John Boyd, *Rev. Can.*, Montréal, 1926; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BROWN (George) (1818-80), journaliste, député, secrétaire, premier ministre, l'un des promoteurs de la Confédération.

Fils de Peter et d'Elizabeth Mackenzie, il naquit à Alloa, près d'Edimbourg en Ecosse, le 29 novembre 1818, étudia au high school et l'académie de la capitale. Il émigra en 1838 avec son père aux Etats-Unis. En 1842, tous deux fondaient à New-York **The British Chronicle** et ils se rendaient, l'année suivante, à Toronto, où ils établirent **The Banner**, hebdomadaire adressé aux Presbytériens. En 1844, ils fondaient **The Globe**, journal politique inspiré et rédigé par George : hebdomadaire, bi et tri-hebdomadaire, il devint quotidien : ce fut le point de départ pour lui de sa carrière politique.

En 1851, M. Brown fut élu représentant à l'Assemblée législative en qualité de **Réformiste**, par là s'isolant du parti des **Clear Grits**. Sa campagne en faveur de la représentation populaire et contre l'élément canadien-français et les croyances catholiques l'amena à passer pour le plus éminent Réformiste du Haut-Canada : il s'opposa avec force aux idées du Cabinet Hincks-Morin. Quand celui de Macdonald-Cartier résigna en 1858, il fut convié à en former un nouveau avec le concours de M. Morin : mais il ne put vivre que du 2 au 6 août de la même année. Désormais M. Brown se tint en repos jusqu'en 1864, époque du ministère Taché-Macdonald, qui se retira en juin. Dès lors, se forma la grande coalition au sein des provinces en vue de créer le pacte de la Confédération : il fut compris dans les rangs des Réformistes.

Au mois d'octobre suivant, il soutint le rôle d'un personnage important dans la Conférence de Québec. En juillet 1865, Brown résigna son portefeuille, dans l'impuissance où il se trouvait de s'entendre avec ses collègues, avec John Macdonald surtout qu'il considérait comme son rival depuis longtemps.

En 1867, aux élections fédérales, il fut battu dans l'Ontario méridional. La chute du ministère Macdonald lui valut d'occuper un siège au Sénat, le 16 décembre 1873 jusqu'à son décès le 9 mai 1880. Il succomba à la blessure d'une balle, tirée par un employé qu'il avait congédié, George Bennett, le 25 mars précédent.

En 1862, il avait épousé à Edimbourg Anna, fille de Thomas Nelson, publiciste, qui lui donna six enfants : **Jane**, mariée à George Mackenzie de New-York; **George**; **Isabelle**, mariée à Thomas Henning; **Katherine**, non mariée; **Marianne**, mariée au Révérend William Ball; **John Gordon**.

Bibl. — John Lewis, *The Makers of Can.*, Toronto, 1907; A. Mackenzie, *Life and Speeches of Hon., G. Brown*, Toronto, 1882; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BROWN (George-William), avocat, député, lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan.

Fils de Thomas et d'Anna Acheson, originaires du comté Fermanagh en Irlande, il

est né à Holstein (Ont.), le 30 mai 1860, a étudié au Collegiate Institute de Brandfort et fait son cours de droit à l'Université de Toronto. Il alla s'établir dans l'Ouest en 1882 et fut admis au barreau des Territoires en 1892; puis il s'occupa d'élevage dans la vallée de Qu'Appelle. En 1888, il échoua comme candidat aux élections du Conseil du Nord-Ouest; mais il représenta Regina à l'Assemblée législative, de 1894 à 1906. Il fut nommé lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, le 5 octobre 1910 jusqu'au 17 octobre 1915. Il a épousé, en octobre 1895, Anna Gardener, fille cadette de James Barr, de Norwich (Ont.), qui lui a donné un fils et une fille.

Bibl. — Can. Parl. Guide, 1918; N. O. Coté, *Polit. App.*, Ottawa, 1917.

BRUCE (William Blair) (1859-1906), peintre réaliste et de sujets mythologiques.

Fils de William et de Jennette Blair, il naquit à Hamilton (Ont.) le 8 octobre 1859. Jeune encore, il entra au bureau d'un architecte et se mit à l'étude à l'Ecole des Arts de sa ville natale. En 1881, il alla à Paris, où il devint l'élève, à l'académie Julien, de Fleury et de Bouguereau. Dès lors, à part quelques visites au Canada, il habitait en France et en Suède. Il exposa ses œuvres au Salon de Paris, où il se fit une réputation, surtout par **The Forgers**, aujourd'hui dans la Galerie nationale d'Ottawa. Il mourut à Stockholm, le 17 novembre 1906.

L'année suivante, sa veuve, Karoline Benedicks, riche Suédoise passionnée pour la sculpture, entreprit d'exposer, aux galeries parisiennes George Petit, plus de 122 tableaux que lui légua son époux. Il est à peu près le seul peintre du Canada qui ait consacré son talent à représenter des sujets mythologiques.

Bibl. — Can. and Prov., vol. 12, Index, Toronto, 1916; H. Morgan, *Can. Men*, 1898; E. Morris, *Art in Can.*, Toronto, 1912; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ibid., 1926.

BRUCHESI (Louis-Joseph-Paul-Napoléon), docteur en théologie et en droit canon, prêtre, secrétaire, professeur, vicaire, chanoine, archevêque de Montréal.

Né à Rome vers 1779, Paul-Dominique Bruchési vint au Canada en 1810, en qualité d'officier dans les troupes anglaises; en 1814, il épousa à Montréal Carmélia Perfetti, née en Sicile en 1799 et émigrée vers 1810. De leur union naquirent deux enfants : Catherine (1816), décédée sans alliance en 1882 et Paul-Dominique, né en 1820 : l'officier mourut en 1832 et son épouse en 1882. Leur fils unique se maria, en 1852, à Caroline, fille de Jean-Baptiste Aubry et d'Adélaïde Martin dit Ladouceur et mourut le 17 mai 1881, père de sept enfants, entre autres :

Louis-Joseph-Paul-Napoléon, né à Montréal le 29 octobre 1855, étudiant au collège de la ville; élève de philosophie à Issy près de Paris, au Séminaire français de Rome (1876),

Mgr Bruchesi.

au Collège Romain et à l'Appollinaire; docteur en théologie et en droit canon; ordonné prêtre en décembre 1878 à Saint-Jean de Latran par le cardinal Monaco, secrétaire privé de Mgr Fabre; professeur de dogme à Laval de Québec; vicaire de Sainte-Brigide et de Saint-Joseph; chanoine titulaire de la cathédrale; supérieur ecclésiastique de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne; vice-recteur de l'Université à Montréal; commissaire de la province à l'Exposition universelle de Chicago; directeur des Missions des Italiens et des Orientaux à Montréal; promoteur du premier concile de la province ecclésiastique; préconisé archevêque le 25 juin 1897 et sacré par Mgr Bégin le 8 août suivant; décoré du pallium en 1898; initiateur de fondations et d'œuvres diverses dans le diocèse; organisateur du grand Congrès eucharistique en 1910.

Joseph-Barthélemy, né en 1857, marié à Malvina Giroux (1878), père de douze enfants, entre autres : Paul (1886-1923), élève aux collèges de Montréal et de Sainte-Thérèse, ordonné prêtre en 1910, étudiant à Rome,

vicaire et secrétaire au Colorado, curé de Wray, décédé à Colorado Springs; Georges (1892), chirurgien-dentiste, marié (1918) à Cécile, fille de Joseph-Albert Paquin et d'Emma Simard, de Saint-Eustache, père de Marie-Alice (1920); en secondes noces, à Dauphine, fille de Jean Maillet et de Basilise Saint-Hilaire, en 1924;

Charles-Benjamin (1860), avocat, marié (1887) à Elmire Desnoyers et père de : Emile (1890), avocat; de Jeanne (1896), mariée à Maurice Brault et mère de trois enfants: Germaine (1903) et Louis (1906);

Jacques-Denis (1863-88), marié à Sophie Duclos et père d'Yvonne (1885), épouse (1911) d'Albert Lavoie et mère de Cécile, Raymonde, Louise;

Marie-Carmélia (1868), mariée (1886) à Alphonse Plessis-Belair et mère de quatorze enfants, entre autres : Cécile (1888), mariée (1914) à Georges Paquin et mère de Jean et d'Yvon; Gustave (1890), marchand, marié (1916) à Cécilia Hartford et père de Paul, Marguerite, Alice, Raymond, Robert, Lucile; Joseph (1892), avocat, marié (1917) à Lucienne Carmel et père de Jacqueline, Marcel, Jean-Paul, André; Berthe (1894), mariée (1922) à Camille Botté et mère de Camille et de Thérèse; Thérèse (1897), sans alliance; Henri (1898), notaire, marié (1924) à Berthe Gélinas et père de Louise; Léon-Paul (1900) célibataire; Gabrielle (1901), mariée (1925) à Georges Décarie et mère de Léandre (1927); Carmelle (1903) sans alliance; Alphonse (1905), dentiste et célibataire; Claire (1907), sans alliance.

BIBL. — Notes de la famille; Album illustré, Montréal, 1906; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé*, t. II, Saint-Hyacinthe, 1908.

BRUCY (V. La Fresnaye).

BRULE (Etienne) (1591-1633), interprète, découvreur de la Pennsylvanie et du lac Supérieur.

Il naquit vers 1591 à Champigny-sur-Marne, dans la Seine, et accompagna Champlain à Québec en 1608. En 1610, il suivit les Hurons venus à la traite, afin de se familiariser avec leur idiome. Au printemps suivant, descendu à l'île de Montréal avec un parti sauvage, il raconte à Champlain ses impressions de voyage : il était le premier blanc à visiter la Huronnie. En 1615, Champlain, étant dans la région et prêt à marcher contre les Iroquois, le chargea de requérir les guerriers Andastes (V. ce mot) comme alliés : ainsi, le premier encore, Brûlé visita la Pennsylvanie actuelle. En 1616, l'interprète reprit le chemin de la Huronnie avec ses compagnons Andastes, qui furent traqués par les Tsonnontouans; resté seul, il est arrêté, lié à un arbre, torturé au feu et aux mains les ongles arrachés : un Sauvage allait saisir son agnus Dei suspendu à son cou, quand Brûlé lui dit que, en y touchant, il mourrait; et un orage subit lui sauva la vie. Arrivé le 22 avril aux Hurons, il raconte à Champlain ses aventures. En 1618, Brûlé descend à Québec avec de nouveaux renseignements sur les tribus et les lacs intérieurs. Durant cinq ans, on ignora les courses de l'interprète.

Le 2 juillet 1623, Champlain écrit qu'il revint à Québec avec Desmarets, gendre du sieur Dupont-Gravé, tous deux venant de Tadoussac, où ils virent le sieur Guillaume De Caen (V. ce nom). Mais Brûlé ne tarda pas à regagner les pays d'en haut. En juillet 1624, le Frère Sagard qui en revenait raconte à Champlain que Brûlé, soudoyé par De Caen au prix de 100 pistoles chaque année, s'appliquait à amener les Hurons à la traite et se faisait remarquer par son immoralité. Le commis servit les De Caen jusqu'à la prise de Québec par les frères Kirke : il se donna à eux, malgré les avertissements de Champlain, toujours à prix d'argent.

Quatre ans après, en 1633, les Hurons, en raison de ses mœurs scandaleuses, le mirent à mort et mangèrent ses restes. Le Père de Brébeuf se plaignit amèrement de son inconduite, devant des néophytes à convertir à la religion et qui s'attendaient à voir les bons exemples des Français.

BIBL. — Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1882 et 1907; C. V. Butterfield, *Hist. of Brûlé's Discoveries*, Cleveland, 1898; R. G. Thwaites, *The Jes. Relat.*, index, ib., 1903; J. Tremblay, Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1915.

BRUNET (François-Xavier) (1868-1922), vicaire, secrétaire, premier évêque de Mont-Laurier.

Fils de François, voiturier, et de Léocadie Joly, il naquit à Saint-André d'Argenteuil, le 27 novembre 1868. En 1873, la famille se vint fixer à Ottawa, où l'enfant entra à l'école des Frères des Ecoles chrétiennes, puis au collège Saint-Joseph, devenu depuis l'Université d'Ottawa, et au grand séminaire de la même ville. Ordonné prêtre le 23 septembre 1893, il fut nommé vicaire à Masson, puis à Thurso, enfin à Aylmer; curé de Mayo, ensuite de Brook, aujourd'hui Bourget.

En 1904, il devint secrétaire de l'archevêché d'Ottawa, fonction qu'il exerçait à l'heure de sa préconisation, le 6 août 1913, comme premier évêque de Mont-Laurier : il fut sacré, le 28 octobre suivant, dans la basilique

d'Ottawa par Mgr C.-H. Gauthier et intronisé le 29 du mois. Il décéda à Montréal, le 7 janvier 1922, et fut inhumé dans sa cathé-

Mgr Brunet.

drale, le 11 du même mois : il a fondé les œuvres diocésaines, entre autres l'Institut des Sœurs de Notre-Dame (V. ce nom).

Bibl. — *Le Droit*, journal quotidien d'Ottawa, 8 janvier 1922; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du clergé can.*, t. II, Saint-Hyacinthe, 1908.

BRUNSWICKERS (Les), appellation qui désigne un contingent de troupes mercenaires levées en Allemagne et amenées au Canada.

Le 9 janvier 1776, le duc Auguste de Brunswick-Lunenburg et le prince de Hesse-Cassel passent une convention avec lord Germaine d'Angleterre, par laquelle ils s'engageaient à lever un contingent de troupes auxiliaires. Ce contingent se composait des régiments suivants :

1° Celui de dragons à pied, commandé par le lieutenant-colonel Baum; 2° celui d'infanterie du Prince-Frederick, sous les ordres du lieutenant-colonel Pretorius; 3° celui d'infanterie de Rhetz, commandé par le lieutenant-colonel Von Specht; 4° un bataillon de grenadiers commandé par le lieutenant-colonel Breymann; 5° un bataillon de chasseurs (**Yagers**), ayant à sa tête le lieutenant-colonel Barner. Le total des mercenaires se répartissait ainsi : Brunswickers, 5.723; Hanau, 2.442; Hessois, 16.992; Anhalt-Zerbst, 4.029 = 29.166 : le premiers étaient sous les ordres du général Von Riedesel.

Frederick-Adolphus Von Riedesel, baron (**Frei-Herr**) d'Eisenbach, naquit au château de Lauterbach en Hesse-Rhénane, le 3 juin 1738, descendant des barons de l'Empire germanique; étudiant en droit à Marbourg, il opta pour les armes et s'expatria à Londres, où il étudia français et anglais. Il retourna en Allemagne en 1756, y devint aide-major, passa en Hollande, revint en Hesse et, en 1761, fut nommé lieutenant-colonel, épousa en 1762 à Wolfenbuttel Frederika von Massow : il obtint le grade de major-général à la convention de 1776, avec le commandement du contingent destiné au Canada.

Rendues par mer à Portsmouth, les troupes s'embarquaient, le 4 avril 1776, sur une trentaine de transports, qui entrèrent en rade de Québec, les premiers jours de juin. Le récit de leurs services, fort appréciés par Guy Carleton rendu aux abois, est resté, dans la bouche même des colons descendants, comme un fait d'armes exceptionnellement opportun et efficace. Après diverses péripéties, le général repassa en Europe, en 1783. Il importe d'observer que le Canada a gardé la mémoire de ces descendants dans la personne des : Globensky, Kimber, Piuze, Glackmeyer, etc. Environ 2.000 hommes retournèrent en Allemagne.

Bibl. — P.-G. Roy, *Les Petit. Choses de notre Hist., série 2e* Québec, 1919; G. Monarque, avocat, *Revue Trimestr.*, Montréal, 1925.

BRYMNER (Douglas) (1823-1902), commis de commerce, fermier, journaliste, archiviste.

Alexander Brymner, qui épousa Elizabeth Fairlie, fut le père de Douglas, le quatrième de la famille, qui naquit à Greenock, en Ecosse, le 3 juillet 1823. L'enfant s'initia aux premiers éléments des connaissances littéraires et scientifiques dans l'école de la localité; puis il se fit commis de magasin. Mais l'état de sa santé réclamait un changement de climat. Il émigra au Canada et s'engagea dans les fermes des Cantons de l'Est, en 1857. S'étant complètement rétabli au grand air des champs, il se sentit porté vers les choses de l'esprit : le journalisme attira ses goûts et ses sympathies.

Avec le concours de quelques amis, qui reconnurent ses aptitudes, il publia **The Presbyterian**, organe officiel de l'Eglise d'Ecosse

au Canada. Puis, il entra comme principal rédacteur dans les bureaux du *Daily* **Herald** de Montréal. En 1872, on lui offrit la charge de premier archiviste du bureau que le gouvernement fédéral venait d'inaugurer à Ottawa : il accepta la position et s'y dévoua avec un zèle extraordinaire, l'espace de trente années. M. Brymner passe à juste titre pour le véritable organisateur de cette branche si importante de l'administration publique : tous les **Rapports des Archives** jusqu'à son décès sont signés de son nom : l'homme a certainement bien mérité de toute la nation. Il est décédé à Victoria, dans l'île Vancouver, le 18 juin 1902. En 1892, l'Université Queen de Kingston le nommait docteur en droit, et en 1895, la Société Royale l'élut comme l'un de ses membres.

Il avait épousé, en 1873, Jane, fille de William Thomson, de Hill End, laquelle mourut en 1884.

BIBL. — H. Morgan, *Can. Men*, 1898; Mém. Soc. Roy. Can., Ottawa, 1903; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BUIES (Joseph-Marie-Arthur) (1840-1901), avocat, homme de lettres, journaliste, auteur de plusieurs ouvrages.

Son père, William, épousa à Sorel (1837) Marie-Antoinette-Léocadie d'Estimauville (V. ce nom) : tous deux sont morts à la Guyane anglaise, laissant une fille et un garçon. Leur fille, Marie-Isabelle-Victoria, née à New-York (1837), se maria à Québec (12 nov. 1861) à Edouard Le Moine, notaire, fils de Henri et de Marie Lindsay, et fut mère de dix enfants : **Maurice** (1862), marié à la Malbaie à Elmire Lapointe, qui lui donna aussi dix enfants : Paul-Joseph (1887), Jules (1889-94), Berthe (1891), Jeanne (1893), Juliette (1895), Charles (1897), Maurice (1900), Thérèse-Irène (1901); **Alphonse** (1865), annaliste officiel au Parlement d'Ottawa, célibataire; **Marie-Alice** (1886), mariée à Québec (3 juin 1890) au docteur Damase Pagé à Waterloo, et mère de six enfants : Joseph-Edouard (1891-1901), Marie-Alice-Berthe (1893), Marguerite (1895), Alphonse (1896), Maurice (1899), Jules (1901); **Marie-Jeanne** (1876); **Jules-Edmond** (1877), peintre, célibataire; **Léocadie-Joséphine** (1879).

Arthur, né à la Côte-des-Neiges (Montréal), le 24 janvier 1840, alla à Paris compléter ses études littéraires. Au retour dans le pays natal, il étudia le droit et fut admis au barreau; il ne plaida guère. Le journalisme l'attirant, il entra comme rédacteur à l'**Avenir**, fonda **la Lanterne** (1868), **l'Indépendant** (1870), **le Réveil** (1876), tous sans grand succès. Dans la suite, il publia une vingtaine de recueils, brochures, volumes, les uns descriptifs et géographiques, les autres historiques et humoristiques (V. **Bull. des Rech. hist.**, 1901). Ses journaux furent frappés des censures ecclésiastiques. Les ouvrages de M. Buies, qui ont fait sa bonne réputation de penseur et d'écrivain, sont les monographies relatives au **Saguenay et à la vallée du lac Saint-Jean, à l'Ontaouais supérieur, à Matapédia, aux Laurentides**, etc. (V. **Evénement**, journal du 28 janvier 1910.)

M. Buies avait épousé, le 28 août 1887, Marie-Mila, fille de Ludger-Aimé Catellier, sous-secrétaire d'Etat à Ottawa et de Marie-Eléonore Lavoie, qui lui donna cinq enfants, entre autres : **Marie-Yvonne**, née le 27 décembre 1890; **Jules-Arthur**, né le 30 avril 1892.

BIBL. — P.-G. Roy, *La Fam. d'Estimauville*, Lévis, 1909; *La Rev. can.*, sept. 1905; Bull. des Rech. hist., année 1926, et tabl. gén., Lévis, 1925; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926; C. ab der Halden, *Nouv. Etud. de litt. can.*, Paris, 1907; Can. and Prov., Index, Toronto, 1917.

BULGER (Andrew) (1789-1858), enseigne, lieutenant, commandant, gouverneur de l'Assiniboia.

Né à Terre-Neuve en 1789, il fit ses études au petit séminaire de Québec, entra dans l'armée comme enseigne d'infanterie de l'île, le 26 octobre 1804, et devint lieutenant le 30 juillet 1806. En 1812, il accompagna son régiment au Canada et fut présent au combat de Crysler's Farm. Ayant été détaché au secours du poste de Michillimakinac, on lui confia dans la suite le commandement d'un poste sur le Mississipi. Promu gouverneur de l'Assiniboia ou Rivière-Rouge en 1822, il conserva son mandat jusqu'au 6 août 1823. Il se retira alors de l'armée pour se livrer au commerce. Il mourut à Montréal le 28 mars 1858; sa correspondance est conservée au département des Archives canadiennes.

BIBL. — E. H. Oliver, *The Can. North-West*, 2 vol., Ottawa, 1914; Can. and Prov., Index, Toronto, 1916.

BULKELEY (Richard) (1717-1800), officier supérieur dans l'armée, juge de l'amirauté, administrateur de la Nouvelle-Ecosse.

Fils cadet de sir Lawrence, baronnet, il naquit à Dublin (Irl.), le 26 décembre 1717 et fit ses études à Trinity College. Ensuite il voyagea en France et en Italie avec son frère aîné. En 1737, il eut une commission de cornette dans le régiment des dragons, alors en garnison dans sa ville natale. Lieutenant en 1739 et capitaine en 1741, il fut attaché à Whitehall, où il servit comme messager du roi. C'est là qu'il rencontra Cornwallis et le suivit, en 1749, en Nouvelle-Ecosse : mais il avait quitté l'armée depuis deux ans et devint secrétaire du fondateur de Halifax.

En 1759, le gouverneur Lawrence le nommait secrétaire de la Province, charge qu'il remplit sous les treize lieutenants-gouverneurs suivants jusqu'en 1793. Rédacteur de la **Royal Gazette,** le premier journal paru au Canada, il fut aussi successivement juge de paix, greffier du Conseil, commis en chef des magasins militaires, juge de l'amirauté, secrétaire de la garnison, enfin administrateur du gouvernement civil, du 25 novembre 1791 au 14 mai 1792.

En 1757, il avait épousé Annie, fille unique du fameux capitaine John Rous, de la marine royale. Devenu veuf, il se remaria, en 1782 ,avec une fille du capitaine Mostyn, de la même marine. Il mourut subitement le 7 décembre 1800.

BIBL. — B. Murdoch, *Hist. of N.-S.*, vol. III, Halifax, 1865; N. S. Hist. Soc., sa biographie, vol. XII; Arch. can., série G, vol. 1426 et série M, vol. 1510; D. Campbell, *Hist. of N. S.*, 1873; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BULL (Fort), érigé par les Anglais auprès d'une petite rivière qui se déverse dans celle de Chouaguen, à 4 milles dudit fort et à la même distance du fort William-Henry.

Le 27 mars 1756, à quatre heures du matin, le détachement du lieutenant Chaussegros de Léry, se mit en marche pour l'enlever : deux Anglais prisonniers avouèrent de force que le fort Bull avait une garnison de 60 soldats commandés par un lieutenant, une quantité considérable de munitions et de provisions de bouche; qu'il était construit de pieux de 15 à 18 pieds hors de terre, redoublés en dedans à hauteur d'homme, n'ayant point de canons, mais renfermant beaucoup de grenades. A 10 heures, les Sauvages du détachement, composé de 15 officiers et 2 cadets, de 93 réguliers et de 166 Canadiens, se saisirent de 10 Anglais conduisant des traînes chargées de vivres, qui firent les mêmes aveux. Aussitôt M. de Léry ordonna l'assaut, bayonnette au bout du fusil, la troupe ayant reçu l'absolution. Ayant fait bûcher la porte, il fit sommer le commandant de se rendre, moyennant la vie sauve pour tout son monde. Mais ce dernier, pour toute réponse, fit ouvrir le feu et lancer quelques grenades. Réguliers et Canadiens tiraient sur quiconque osait paraître avec un feu continuel. La porte coupée assez bas, l'on entra au cri de **Vive le Roi** : quelques Anglais seulement et une femme purent se soustraire à leur fureur, le reste étant égorgé sur place.

M. de Léry et les officiers allèrent au magasin et firent porter à l'eau les barils de poudre. Soudain le feu prit à une maison voisine : ordre est donné de reculer à 4 arpents, quand trois détonations jetèrent à genoux les assaillants : ainsi périt le fort tout entier, après le pillage des magasins. Cet assaut coûta aux Anglais 102 tués, 30 prisonniers, 30 chevaux, 45 milliers de poudre, quantité de bombes et de provisions.

BIBL. — Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, p. 218, Québec, 1928-29.

BULLION (Angélique-Faure, marquise de) (1593-1662), fondatrice temporelle de l'Hôpital de Ville-Marie. **Bullion,** bourg actuel d'environ 600 âmes, en Seine-et-Oise.

Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles et d'Esclimont, de Monthouët, de Longchesne et de Panson, baron de Maule, marquis de Galardon, conseiller d'Etat, surintendant des finances, président à mortier du Parlement de Paris, garde des sceaux et surintendant de l'Ordre du Saint-Esprit, était fils de Jean, seigneur d'Argny et maître des requêtes, et de Charlotte de Lamoignon. En 1611, il fut délégué par la Régente comme commissaire à l'assemblée calviniste de Saumur, présidée par le huguenot Duplessis-Mornay. En 1614, il assista aux conférences de Soissons. En 1632, il négocia le raccommodement de Gaston d'Orléans avec la Cour, aux dépens du duc de Montmorency. L'on croit qu'il fit frapper les premiers louis d'or. « Il resta, toute la vie, un des plus dévoués serviteurs de Richelieu, souvent son conseiller. Placé à l'administration des finances, il prouva que, dans cette tête bizarre, il y avait de l'acquis, de la fidélité, une réelle aptitude aux affaires. Il soutint le fardeau des difficultés financières, suite de la politique de Richelieu, avec une capacité pratique, qui fit de lui un auxiliaire pratique et, au second rang, un bon serviteur de l'Etat. » (V. Hanotaux, t. II, p. 84.) Il mourut le 22 décembre 1640. Le 22 janvier 1612, il avait épousé Angélique Faure, fille de Guichard Faure, secrétaire du roi, et de Madeleine Brûlart, nièce de Nicolas Brûlart de Sillery (V. ce nom).

La marquise avait donné le jour à cinq enfants :

Noël de Bonnelles, greffier commandeur des ordres du roi, garde des sceaux, qui décéda le 3 août 1670;

François, tige de la lignée des Monthouët;

Pierre, abbé de Saint-Faron de Meaux, mort le 30 novembre 1659;

Claude, souche de la branche des marquis de Longchesne;

Marie, épouse de Pomponne de Bellièvre, décédée sans postérité le 11 mai 1649.

Ce fut le Père Rapin, Récollet, qui introduisit, en 1640, auprès de la marquise de Bullion Jeanne Mance en route pour la Nouvelle-France. Désireuse de donner très secrètement

une part de sa fortune aux œuvres à fonder, elle lui demanda quel serait bien le prix d'installation d'un hôpital et si elle en prendrait la direction. Jeanne répondit qu'elle lui ferait connaître le prix de revient de l'Hôtel-Dieu, établi à Québec : ce qu'elle fit en effet plus tard. Mme de Bullion la pressa aussitôt d'accepter un acompte de 1.200 liv., sous la plus expresse réserve de ne la nommer jamais.

En 1643, elle envoie à Jeanne la somme de 42.000 liv., dont 6.000 pour le gros œuvre de l'hôpital, 36.000 comme capital d'une rente annuelle de 2.000 pour la subsistance du personnel et 2.000 pour parer aux éventualités. Deux années après, elle assure à sa protégée une pension viagère. Lors de son voyage à Paris, M. d'Ailleboust rend visite à la « bienfaitrice inconnue ». Après l'avoir entendu, elle porte le capital de la dotation à 60.000, « à condition que les associés de Ville-Marie payeront à l'hôpital une rente annuelle de 3.088 liv.; que Jeanne Mance gardera jusqu'à son décès l'administration de l'œuvre; que, après elle, l'Hôtel-Dieu sera desservi par les Religieuses Hospitalières de M. de la Dauversière; que, pour aucun motif, le capital ne sera affecté à nulle autre destination » (1647).

A son premier voyage en 1649, Jeanne revoit sa bienfaitrice, qui la comble encore de nouvelles faveurs. En 1653, M. de Maisonneuve la visite à son tour et lui expose la situation comme très critique : Mlle Mance lui a remis, à son départ, en échange de 100 arpents de terre arable, la somme de 22.000 liv. pour lever des soldats et engager des artisans, sans quoi Ville-Marie est vouée à la ruine et la colonie naissante à la merci des Iroquois. Quelques jours après, il perçoit un versement complémentaire de 20.000 liv. : ce qui l'aide à faire le recrutement de 108 hommes.

En 1659, lors du second voyage de Jeanne, la riche veuve, enthousiasmée de sa soudaine guérison, lui octroie 22.000 liv. qu'elle devra remettre à M. de la Dauversière pour former le capital d'une rente de 1.000 liv. en faveur des trois Hospitalières qui partent pour Ville-Marie. Elle la comble de présents, paie ses frais de voyage, lui donne vases sacrés, ornements, copieuses aumônes pour les familles pauvres. Ainsi elle est au regard de la postérité, la digne émule de la duchesse d'Aiguillon (V. ce nom). Si les hommes de France versent leur sang, les dames françaises répandent leur or. La marquise mourut en 1662.

Bibl. — G. Hanotaux, *La Jeun. de Richelieu*, t. II, Paris, 1896; Abbé Faillon, *Mémoires;* Leblond, *Vie de Jeanne Mance*, Montréal, 1883.

BUNOZ (Emile-Marie), religieux Oblat, prêtre, missionnaire, Vicaire apostolique du Yukon et de Prince-Rupert.

Il est né à Sales, bourg de la Haute-Savoie en France, le 24 janvier 1864, entra au noviciat des Oblats de Marie Immaculée en 1886

Mgr Bunoz.

et devint profès le 1er novembre 1887. Parvenu au terme de ses études philosophiques et théologiques, il fut élevé à la prêtrise le 28 mars 1891. Ses Supérieurs ne tardèrent pas à lui désigner comme missionnaire l'évangélisation des tribus indigènes de la Colombie. Ce ministère, il l'exerça avec tact et dévouement, en diverses régions, jusqu'à sa préconisation, le 3 juin 1917, par le Saint-Siège, à la dignité épiscopale, sous le titre de **Tentyre** (en 2e Thébaïde, auj. Denderah, province de Kéneh, dép. de Ptolémaïs). Sacré le 18 octobre 1917 à Vancouver City par l'archevêque Mgr Casey, il prit possession du Vicariat apostolique du Yukon et de Prince-Rupert, qui avait été érigé en Préfecture le 9 mars 1908 et en Vicariat le 20 novembre 1916.

Ce territoire ecclésiastique est borné au Nord par l'Océan Arctique, à l'Est par les Montagnes Rocheuses; les Iles-Charlotte sur l'Océan Pacifique et le 53e de latitude le limitent au Sud.

Bibl. — *Can. ecclés.*, Montréal, 1928; R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. cath. dans le Nord-Ouest*, t. IV, ib., 1923.

BURGOYNE (John) (1723-92), cadet, lieutenant, capitaine, commandant en second, lieutenant-général, commandant en chef, dramaturge.

Son grand-père, sir John Burgoyne du comté de Bedfort, passait pour être le fils naturel de Lord Bingley. Son père était capitaine d'infanterie. Eduqué au collège de Westminster à Londres, il entra dans les cadets en 1740, devint lieutenant et capitaine. Ayant séduit Charlotte Stanley, fille du comte de Derby, il s'enfuit avec elle dans la suite. Par cette alliance il s'assura un rapide avancement dans l'armée. On le choisit comme représentant aux Communes en 1761, où il ne fit qu'une apparition. Il se battit avec distinction au Portugal.

En 1775, on l'envoya en Amérique. Attaché à Boston au corps du général Gage (V. ce nom), il assista à la bataille de Bunker Hill et en a laissé une description animée. Il passa au Canada en 1776 comme commandant en second, retourna en Angleterre et revint, en 1777, avec le grade de lieutenant-général, succédant au général Carleton en qualité de commandant en chef des troupes. Marchant alors contre les Américains, il fut cerné avec son armée à Saratoga et capitula, aux mains du général Gates, avec 5.791 combattants : ce fait d'armes contribua en grande partie au succès des forces américaines. (V. **Invasion Américaine.**)

A son retour, le roi l'accueillit avec défaveur. Bien que l'officier supérieur fût dépourvu des capacités d'un vrai chef, on ne saurait cependant lire le mémoire — **State of the Expedition from Canada** — qu'il écrivit en 1780 pour sa défense, sans lui reconnaître la bravoure et d'autres qualités, qui eussent été appréciables en d'autres circonstances moins critiques. Rebuté de la façon dont le gouvernement usa à son égard, il démissionna et se retira dans la vie privée. Il consacra ses loisirs à composer des drames, dont quelques-uns, comme **The Maid of the Oaks, The Lord of the Manor...** furent très populaires à l'époque. Le meilleur drame, **The Heiress,** fut accueilli non seulement dans la langue originelle, mais aussi applaudi dans les traductions. En 1782, il fut promu commandant en chef en Irlande et, en 1787, l'un des directeurs de la mise en accusation de Warren Hastings, dont le procès dura plusieurs années après sa mort à Londres, le 4 août 1792.

Bibl. — The Makers of Can., Toronto, 1911; Can. and Prov., ib., 1916; The Americana, New-York, 1906.

BURKE (Edmund) (1753-1820), prêtre irlandais, professeur, curé, missionnaire, vicaire général, Vicaire apostolique.

Né dans le comté de Kildare en Irlande en 1753, il fit ses études en France et y fut ordonné en 1781. Le 16 mai 1787, il débarquait à Québec, envoyé par l'abbé Hussey, représentant du pays à Londres. Il fut professeur au séminaire jusqu'en 1791; puis curé

Mgr Burke.

de Saint-Pierre et Saint-Laurent, île d'Orléans, l'espace de trois années. En 1794, il exprime à son évêque le désir de se consacrer aux missions éloignées des grands lacs. A cette époque, il ne rencontra dans l'Ontario que des noyaux de paroisses et des bourgades d'indigènes. S'étant fixé à la Rivière-au-Raisin, il ne réussit point à s'assimiler leur idiome : il se livra au découragement. En 1798, à Niagara, siège de la Législature et à York (Toronto) en 1800, il tenta de nouveaux efforts; ainsi à Kingston, en 1801, où une querelle avec un officier le força à rentrer à Québec.

Mgr Denaut lui assigna aussitôt un nouveau champ d'actions à Halifax. L'abbé Burke y bâtit un collège, que le fanatisme l'empêcha d'ouvrir. Dans l'automne de 1815, il s'embarquait pour l'Irlande, en réalité pour Rome : il déposa à la Propagande un **Mémoire** détaillé sur les missions du Haut-

Canada et des Provinces Maritimes, attestant qu'il n'y avait aucune école catholique. Il savait pourtant que les abbés Antoine Manseau et Jean-Louis Beaubien en avaient établi à Tracadie et à Rustico. Il supplia d'ériger la Nouvelle-Ecosse en Vicariat apostolique : idée conforme aux plans de Mgr Plessis.

Le 4 juillet 1817, élu sous le titre d'évêque de Sion, il fut sacré à Québec le 5 juillet 1818. A son retour, il visita les missions du Nord d'Antigonish à Tracadie et du Sud jusqu'à la baie Sainte-Marie, ordonna deux prêtres, ouvrit des écoles, jeta les fondations de la cathédrale actuelle de Sainte-Marie à Halifax, soutint des controverses religieuses amicales avec les évêques Inglis et Stanser. Il mourut le 1er décembre 1820.

Bibl. — Can. and Prov., t. 11 et 13, Toronto, 1914; P.-G. Roy, *Mém. de N. G. Boisseau*, Lévis, 1907; Bull. des Rech. hist., Tabl. gén.; J.-B.-A. Allaire, *Dict. Biogr.*, t. I, Montréal, 1908; *Rapport* de l'Archiv. de Québec, 1927-28 et 1928-29, au mot *Plessis*.

BURTON (Ralph) († 1768), lieutenant-colonel, lieutenant-gouverneur, gouverneur, colonel, major-général.

On ignore ses antécédents, quand il est envoyé au Canada au commencement de la guerre de Sept Ans. Lieutenant-colonel au 48e d'infanterie, il se battit avec Braddock (V. ce nom) à la Monongahéla, où il fut blessé. Il servait au siège de Louisbourg en 1758 et devant Québec en 1759 : à la bataille de Montmorency, le 2 septembre, il fut blessé de nouveau. Sur les plaines d'Abraham, Wolfe le mit à la tête des troupes de la réserve; c'est à lui que, avant d'expirer, le généralissime intima l'ordre de courir s'emparer de la tête de pont sur la rivière Saint-Charles pour couper aux fuyards la retraite. Après la capitulation de Québec, Townshend le désigna comme lieutenant-gouverneur de la ville sous James Murray. Après la reddition de Montréal en 1760, Murray le nomma gouverneur du district des Trois-Rivières. En 1763, son régiment fut appelé à prendre part au siège de la Havane : Burton avait été promu en 1760 colonel du 95e régiment et, en 1762, major-général.

Après l'institution du gouvernement en 1764, il revint comme commandant des troupes de la région du Nord; mais la mésintelligence éclata entre lui et Murray, gouverneur civil. La liste des officiers ne mentionnant plus son nom en 1769, l'on est porté à croire qu'il mourut, l'année précédente, loin du Canada.

Bibl. — Bull. des Rech. hist., tabl. gén., 1925; A. Doughty, *Knox's Journal*, 3 vol., Toronto, 1914-16; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926; L. J. Burpee, *The Oxf. Enc. of Can. Hist.*, ib., 1926.

BURTON (Sir Francis Nathaniel) (1766-1832), frère jumeau de Henry, marquis de Coningham, né le 26 décembre 1766.

Il fut gouverneur du comté de Clare et colonel de la milice en octobre 1797. Nommé lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, le 29 novembre 1808, il fut plus tard administrateur de la Province, du 7 juin 1824 au 16 septembre 1825. Il avait convoqué le Parlement, le 8 juillet 1825 et il agréa avec plaisir le vote des subsides par la législature. Il quitta le Canada, le 6 octobre suivant. En 1824, il avait été décoré de la grand-croix de l'Ordre des Guelfes. Il mourut à Bath (Angl.) le 27 janvier 1832.

Bibl. — H. Garneau, *Hist. du Can.*, Paris, 1913; Dict. of Nat. Biogr., 1903; Ann. Reg., 1832; Fr. Audet, *Dict. de Biogr.*, 1925; The Makers of Can., Index, Toronto, 1911.

BUTEUX (Jacques) (1599-1652), prêtre, Jésuite, missionnaire, tué par les Iroquois.

Fils d'un tanneur, il appartenait néanmoins à une famille de notables qui possédaient des fiefs nobles. Son père Jacques avait épousé le 3 septembre 1581 à Albertville Anne Duvanchelle; Jacques, leur huitième enfant et leur troisième garçon, naquit le 9 avril 1599, étudia les lettres et entra dans la Compagnie de Jésus, au terme de trois années de rhétorique, en 1620. Ayant achevé le noviciat, on lui fit suivre le cours de philosophie à La Flèche (1622-25); il professa ensuite à Caen la grammaire et les humanités (1625-29) et se livra à l'étude de la théologie durant quatre ans. Ordonné prêtre en 1633, il est désigné, l'année suivante, pour les missions du Canada.

A peine débarqué en rade de Québec, on le détache à la résidence des Trois-Rivières, où s'effectuait alors la traite des fourrures avec les Sauvages d'en haut qui descendaient le Saint-Maurice : en 1639, il en devint le Supérieur. Durant dix-huit années, il s'y livra aux œuvres d'évangélisation. Le 3 avril 1652, veille de son départ pour le pays des Attikamègues, il écrit au Père Ragueneau que « Dieu veuille qu'il parte une bonne fois et que le ciel soit le terme du voyage ». Parti avec un bon groupe de Sauvages, il se voit forcé par la faim de s'en séparer en route, après un mois de marche. Puis il continue à les suivre, accompagné du Français **Fontarabie** et d'un Huron : ils se construisent un canot pour remonter le cours du Saint-Maurice. Le 10 mai, ils font un portage par des lieux escarpés, quand soudain ils sont assaillis par une bande de 14 Iroquois blottis derrière les arbres. Le Huron surpris est ligoté pour le supplice à venir, le Français tué à bout portant, le missionnaire frappé de

deux coups de fusil, puis assommé de coups de hache, dépouillé et jeté à la rivière. Entre temps, le Huron, étant parvenu à briser ses liens, s'échappe et court porter la nouvelle aux habitants des Trois-Rivières.

BIBL. — *Nova Francia*, revue de Paris, 1928; C. de Rochemonteix, *Les Jés. et la Nouv.-Fr.*, t. I, ib., 1895; J.-B.-A. Allaire, *Dict. biogr. du Clergé*, t. I, Montréal, *1910*; *Bull. des Rech. hist.*, tabl. gén., Beauceville, 1925.

BUTLER (Sir William Francis) (1838-1910), lieutenant, capitaine, auteur de récits de voyages, lieutenant-colonel et général.

Il naquit, le 31 octobre 1838, à Suirville, comté Tipperary en Irlande, obtint une commission au 69e régiment d'infanterie en 1858, devint lieutenant et suivit sa compagnie au Canada en 1866-67, lors de l'incursion des Féniens. Capitaine en 1870, on le délégua, en sa qualité d'officier catholique, comme **avant-courrier** de l'expédition armée à la Rivière-Rouge et il y eut une amicale entrevue avec Louis Riel; puis, il reçut la mission de se rendre au district Saskatchewan en vue de s'assurer des sentiments de la population : il en profita pour se rendre en excursion au pied des Rocheuses. En 1872, parut à Londres son premier récit sous le titre de **The Great Lone Land** « Le grand pays solitaire ». La même année, il visitait le district Athabaska et il en publia la narration en 1873 dans **The Wild North Land,** à Londres. Ayant alors quitté le Canada, il passa le reste de sa vie dans les autres Dominions de l'Empire, en Egypte et au Sud-Africain. En 1900, il avait le grade de lieutenant-général et il se retira du service en 1905 : il mourut à Banska Castle, comté Tipperary, le 7 juin 1910.

En 1874, on l'avait créé *Compagnon* du Bain et, en 1885, chevalier; en 1906, grand-croix du même Ordre. On a encore de lui : **Far out : Rovings retold,** Londres, 1880; **Red Cloud, the solitary Sioux,** ib. 1882; en 1911, **Autobiography,** publiée par sa fille.

BIBL. — L. Stephen et S. Lee, *Dict. of Nat. Biogr.*, 2e suppl., Londres, 1912; R. P. A. Morice, *Hist. de l'Egl. Cath. dans le N.-O.*, t. IV, tabl. gén., Montréal, 1923; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, Toronto, 1926.

BUTTON (Sir Thomas) († 1634), navigateur anglais, amiral de la flotte en Irlande.

Il était le quatrième des enfants de Miles Button, de Worlton, comté de Glamorgan, au Pays de Galles. Il entra dans la marine de l'Etat, vers 1589. En janvier 1600, il est signalé comme ayant servi avec distinction aux Indes occidentales et en Irlande. Le 25 mars 1604, il est doté d'une pension de 6 shelling et 8 pence par jour.

En mai 1612, on lui confie deux vaisseaux, **la Resolution** et **la Discovery** pour effectuer une expédition au pôle Nord. Baffin (V. ce nom) est le pilote du second bâtiment. A l'entrée du détroit d'Hudson, un groupe d'îles qu'il découvre a gardé son nom jusqu'à nos jours. Il pénètre dans la baie jusqu'à l'embouchure de la future Albany. L'on pense même qu'il découvrit les restes de l'infortuné Hudson (V. ce nom) et de ses compagnons et qu'il leur donna la sépulture. Il hiverne ensuite sur la rivière où meurt le maître-pilote **Nelson**; il nomme aussi les **Nouvelles-Galles** et la baie qui porte son nom. Au printemps, il érige une croix et plante un poteau avec les armes d'Angleterre en signe de prise de possession. Il s'assure durant l'été qu'il n'existe aucun passage vers l'Ouest. Ayant perdu plusieurs hommes d'équipage, il retourne et arrive au pays natal, en 1613.

En récompense de son labeur, le roi le crée amiral des vaisseaux dans les eaux de l'Irlande. En 1620, il prend part à l'expédition dirigée contre Alger et ses pirates. Dans la suite il eut quelques dissensions avec l'amirauté. Il mourut en avril 1634, laissant d'une double union plusieurs enfants.

BIBL. — Dict. of Nat. Biogr.; L.-A. Prudhomme, *Mém. S. R. C.*, 1911; Ninth Rep. of the Geogr. Board, 1910.

BY (John) (1781-1836), sous-lieutenant d'artillerie, ingénieur, capitaine, major, lieutenant-colonel, constructeur du canal Rideau.

Il naquit en 1781 en Angleterre, étudia à l'Académie Royale de Woolwich et y reçut, le 1er août 1799, une commission de sous-lieutenant dans l'artillerie; mais on le transféra dans le corps des ingénieurs, le 20 décembre suivant. Il fut fait lieutenant le 18 avril 1801, capitaine en second le 2 mars 1805, capitaine le 24 juin 1809, major titulaire le 23 juin 1814, lieutenant-colonel le 2 août 1824. Ayant servi à Woolwich et à Plymouth, il fut envoyé en août 1802 au Canada, où il séjourna près de neuf années. Au mois de janvier 1811, on le transféra au Portugal pour prendre part à la guerre de la Péninsule ibérique, se battant aux deux sièges de Badajos, en mai et en juin suivants. Rappelé en Angleterre, il fut mis en charge des travaux aux poudrières de Feversham, Purfleer et Waltham Abbey, du mois de janvier 1812 à août 1821 : on le mit alors à la demi-solde, à cause de la réduction dans l'effectif militaire.

La métropole l'envoya au Canada en 1826, avec la mission de creuser un canal entre Kingston et l'Ottawa. Ayant terminé sa tournée d'inspection du terrain, des lacs et des rivières, il commença les travaux au mois de septembre. Il avait évalué les dépenses

à 474.000 liv. sterling, en raison des 36 écluses à construire. Le canal fut ouvert en 1832 (V. **Canaux**). La ville qui surgit sur l'Ottawa s'appela Bytown et devint bientôt un important centre commercial de bois de charpente.

Colonel J. By.

En 1855, elle prit le nom d'**Ottawa**, que la Reine choisissait, le 31 décembre 1857, pour être la capitale du Canada-Uni.

De retour en Angleterre, le colonel dut rendre compte devant une commission d'enquête, qui regretta dans son rapport que les dépenses eussent de beaucoup dépassé les estimations et les sommes votées par le Parlement canadien. Il fut mis à la retraite et mourut, le 1er février 1836, à sa résidence Sherfold Park, près de Frant, au comté de Sussex.

Il avait épousé, le 14 mars 1818, Esther, héritière de John March, de Londres : de leurs deux filles, l'une, Harriet-Martha mourut en 1842, non mariée; l'autre, Esther, se maria à Percy Ashburnham, fils cadet du troisième comte de ce nom.

Bibl. — The Makers of Can., Index, Toronto, 1911; Can. and Prov., Index, ib., 1913; Bull. des Rech. hist., août 1926; W. S. Wallace, *Dict. of Can. Biogr.*, ib., 1926.

BYNG DE VIMY (Julian Headworth George, baron), lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, major-général, commandant de corps d'armée, lieutenant-général, gouverneur du Canada, et commandant en chef, premier baron de Vimy. — **Vimy**, commune d'environ 2.400 âmes dans le Pas-de-Calais.

Il est le septième des enfants de George Stephens Byng, deuxième comte de Strafford, et d'Henrietta Cavendish, sa seconde épouse. Il est né le 11 septembre 1862. La famille était d'ancienne noblesse fort distinguée. Le titre de Vimy est destiné à perpétuer son commandement et sa victoire à la crête de cette localité, à la tête des troupes canadiennes, durant la grande guerre. Il entra dans l'armée comme lieutenant au 10e hussards, le 20 janvier 1883, fut promu capitaine le 4 janvier 1890, major le 4 mai 1898. Dans l'intervalle, il avait servi au Soudan

Baron Byng.

en 1884 et prit part aux combats de El-Ted et de Tamaï. De 1899 à 1902, il se distingua dans la guerre des Boers hollandais au Sud-Africain. Le 20 juin 1900, il était promu lieutenant-colonel, colonel le 15 février 1902, commandant de la 2e brigade de cavalerie, de

1902 à 1904, de l'école de cavalerie de 1905 à 1909. Nommé major-général le 1er avril 1909, il fut investi du commandement de la division territoriale de l'Est-Angleterre en 1910 et 1912. A cette époque, il fut mis à la tête des troupes anglaises stationnées en Egypte.

Rappelé soudain en 1914, on lui confia le commandement de la 3e division de cavalerie. Débarqué en Belgique au mois d'octobre, il eut à couvrir la retraite d'Anvers à Ypres en liaison avec la 7e division de cavalerie du général Rawlison. Au cours de la première bataille d'Ypres, sa division faisait partie du corps de cavalerie du général Allenby, qui tenait la droite du saillant, ainsi qu'à la seconde bataille. Ce corps de cavalerie, alors commandé par lui, en remplacement d'Allenby transféré au commandement de la 3e armée, se tenait prêt à couvrir la retraite sur Saint-Omer, si la ligne avait été enfoncée.

Le général fut détaché aux Dardanelles, au mois d'avril 1915, comme commandant du 9e corps. Il resta, quatre mois, à la baie de Suola et reçut l'ordre de revenir en Angleterre. En février 1916, il retournait en France, succédant au général Alderson à la tête du contingent colonial du Canada, au mois de mai suivant. La première rencontre, où donna ce corps, eut lieu en juin à Hoogue. Le matin du 13, le général ordonna une violente attaque et réussit ainsi à rétablir la position des Canadiens dans une section vitale du front de la 2e armée. Au mois d'août, les troupes marchaient vers le Sud. Le mois suivant, elles prenaient part à la grande bataille de la Somme, qui faisait rage depuis deux mois. Durant les six semaines suivantes, ce corps faisait partie de la réserve du général Gough, plus tard dénommé la 5e armée. Celle-ci attaqua, face au Nord de Rosière vers Isles. La 18e division fut aussi mise sous les ordres du général Byng et partagea l'honneur de la prise de la tranchée Regina.

Au mois d'octobre, le corps canadien tenait la ligne en face de la crête de Vimy. Un mois après, la 4e division canadienne ralliait les troupes venant de la Somme. En janvier 1917, le commandement fit commencer les préparatifs de l'offensive du printemps : on voulait surprendre l'ennemi. Du 9 avril au 3 mai, les Canadiens attaquèrent sur un front de 8 kilomètres et pénétraient à une profondeur de 6 milles, capturant 7.000 hommes et 67 canons : en même temps ils gagnaient la plus forte position du front anglais : cet exploit est connu sous le nom de 2e bataille de Vimy.

Au mois de juin, le général a été promu au commandement de la 3e armée, cédant le corps canadien à sir Arthur Currie. Le 20 novembre, il prépara l'attaque la plus audacieuse de sa carrière : il enfonçait les lignes allemandes à Cambrai.

En 1902, on le décore de la croix Victoria; en 1906, du titre de Compagnon du Bain; en 1915, de celui de commandeur de Saint-Michel et Saint-George; en 1919, du même titre du Bain; en 1921, de grand-croix de ces deux Ordres à la fois. La France, la Russie, la Belgique, la Serbie lui ont aussi décerné des marques de distinction. En 1919, le Parlement britannique lui accorde une gratification de 30.000 liv. st., lorsqu'il fut créé baron de Vimy et de Thorpe-le-Soken, au comté d'Essex.

Le 21 juin 1921, avec l'agrément du gouvernement canadien, la métropole le nommait gouverneur général et commandant en chef du Canada : débarqué à Québec le 10 août, il fut assermenté le lendemain et arriva à Ottawa, deux jours après, pour y séjourner jusqu'à l'expiration de son mandat, le 29 septembre 1926. En 1902, il épousa Mary Evelyn, fille unique de Richard Moreton, frère du troisième comte de Ducie.

Bibl. — De Brett's Peerage, Londres, 1921; *The Citizen*, Ottawa, 1921; *Le Devoir*, Montréal, 1921.

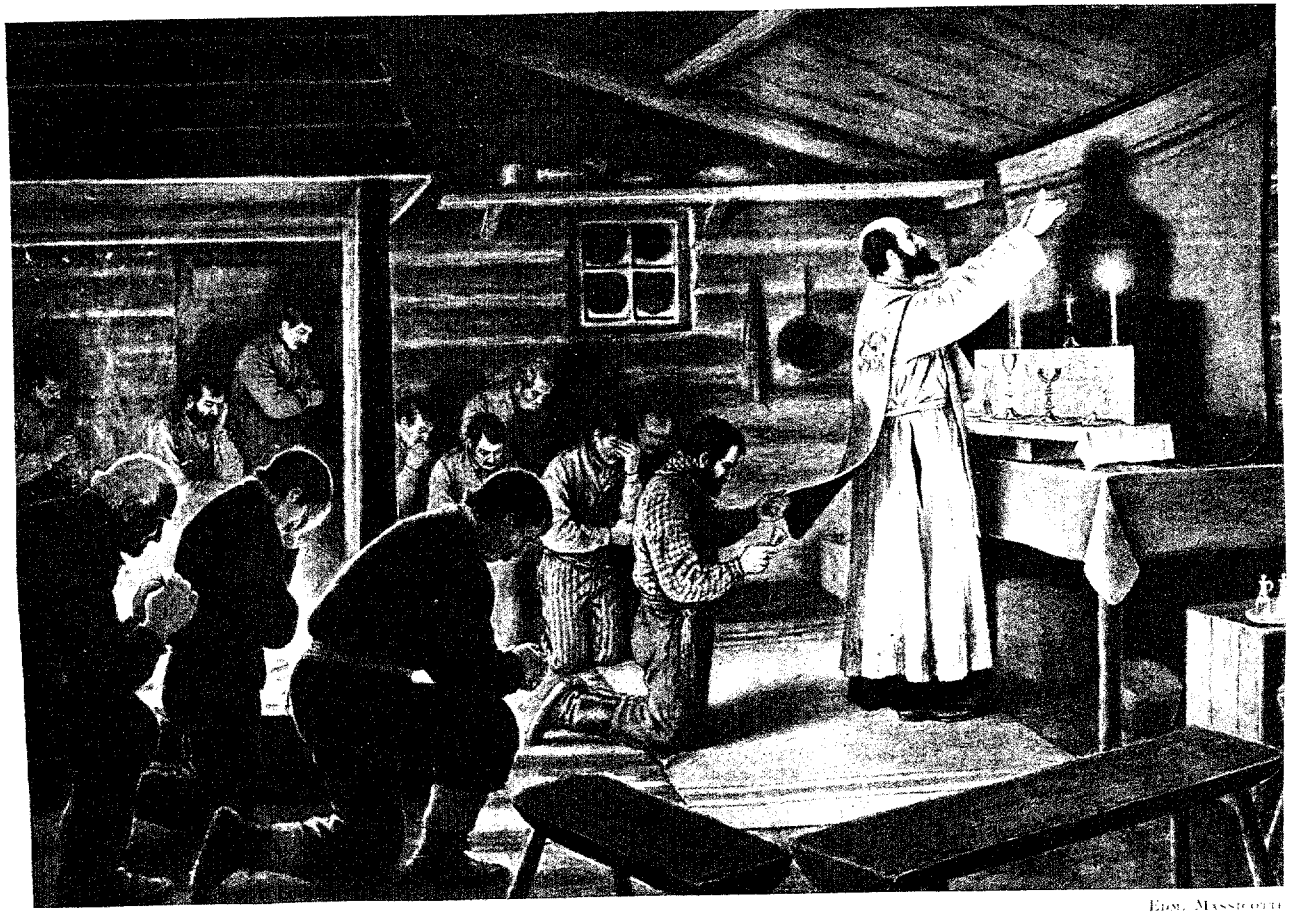

Rep. autor. EDM. MASSIGNANI

Messe de Minuit dans un chantier d'autrefois